

**Registres des procès verbaux des séances du Conseil Général des Mines
Période : 9 janvier 1811 – 6 septembre 1830**

F/14/17920 (tome 1) à F/14/17944 (tome 25)

Instrument de Recherche

Table des Matières «enrichie»

Note sur l'utilisation de la fonction «Rechercher»

I -§ Introduction

Les séances hebdomadaires du Conseil Général des Mines (CGM) ont donné lieu au 19^{ème} siècle à des procès verbaux consignés dans de volumineux registres manuscrits dont les uniques exemplaires sont aux Archives Nationales à Paris.

La base de données mise à votre disposition est un *Instrument de Recherche*, pluridisciplinaire mais à dominante historique, dont le but est de faciliter la lecture du contenu intégral de ces procès verbaux. Certains ont été imprimés. Ils sont peu nombreux, dispersés dans les cotes des affaires spécifiques concernées. Presque toujours ils ne sont que des extraits. Ce qui a été imprimé ne peut donc pas donner une représentation rigoureuse de l'immense travail effectué par le Conseil Général des Mines (CGM) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les mines, usines, salines et carrières du 21 avril 1810.

Les attributions de ce Conseil sont définies par le décret du 18 novembre 1810, contenant organisation du Corps impérial des ingénieurs des mines. Ce décret fait suite à l'Instruction ministérielle du ministre Montalivet du 3 août 1810 relative à l'exécution de la loi 21 avril 1810 sur les mines. L'intérêt de cette Instruction est d'éclairer plusieurs aspects de la loi sur lesquels achopperont les tentatives de réformes ultérieures : abus de la chose concédée, étendue et mutations des concessions, difficultés de la surveillance administrative et de la prévention des accidents.

Le Conseil Général des Mines (CGM), est investi d'une autorité administrative non pas exécutoire mais consultative, à la différence de l'Agence des Mines créée par les arrêtés du Comité de salut public des 1 et 6 juillet 1794 (13 et 18 messidor an 2) et du Conseil des Mines. Celui-ci, sous cette nouvelle dénomination, conformément au titre VI de la loi concernant les Ecoles de services publics du 22 octobre 1795 (30 vendémiaire an 4), prend la suite de l'Agence, et est placée désormais sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

Les membres du Conseil Général des Mines (CGM) sont les trois Inspecteurs Généraux résidant à Paris et les cinq Inspecteurs divisionnaires résidant en province. Ces neuf membres ont exercé, de 1795 à 1810, les responsabilités hiérarchiques conférées à l'Agence puis Conseil des Mines. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'application de la première loi sur les Mines de juillet 1791, dans l'amélioration des techniques minières et sidérurgiques et dans le développement rationnel des exploitations. Ils ont été associés à la préparation de la loi d'avril 1810. Les vingt premières années du fonctionnement du CGM sont donc marquées par cette continuité d'inspiration. En plus de leur rôle consultatif comme membres du CGM, les Inspecteurs Généraux sont chargés d'inspections extraordinaires désignées par le ministre, et les Inspecteurs divisionnaires sont employés aux tournées et missions proposées par le Directeur Général des Mines et approuvées par le ministre. Tout ceci confère au CGM une autorité qui peut être assimilée à celle d'une magistrature technique.

Enfin deux rappels :

Le premier concerne les mines : par la loi de 1810 les mines ne doivent être exploitées qu'en vertu d'un acte de concession délibéré en Conseil d'Etat. Cet acte donne la propriété perpétuelle de la mine au concessionnaire choisi souverainement par l'administration et confirmé par un règlement d'administration publique. Cette disposition, jugée essentielle dans le contexte du début du 19^{ème} siècle, sera abandonnée par la loi du 9 septembre 1919. A partir de cette date il ne sera plus accordé de concessions de mine que pour une durée limitée, fixée à 99 ans pour les gisements de houille ou lignite, et de 50 à 99 ans pour les autres gisements. Une autre modification importante est intervenue avec la loi du 13 juillet 1911, en ce qu'elle soumet les concessions et les amodiations à autorisation préalable.

Le second concerne les fonderies et usines dans lesquelles les substances minérales doivent être traitées pour en extraire les métaux (y compris les lavoirs et patouillets), les forges, martinets, laminoirs etc.. : par la loi de 1810 ces établissements ne doivent être en activité qu'en vertu d'une permission du gouvernement. Le changement d'état des usines (suppression, transformation, transfert) nécessite également approbation préalable, donnée dans la même forme que la permission. Par la loi du 9 mai 1866 une déréglementation intervient accordant une liberté complète à l'industrie métallurgique qui rentre ainsi dans le droit commun de toutes les industries ; elle fait également disparaître la servitude de voisinage dont les mines et minières de fer étaient grevées en faveur des maîtres de forges du voisinage. Il n'y a plus de minières de fer, mais des carrières de minerai fer, laissées à la libre disposition du propriétaire du sol.

II- § Méthode retenue pour structurer le contenu des procès-verbaux

Une **affaire** soumise à l'examen du CGM se définit par :

un **lieu géographique**, (**département*** et site) à l'exception de questions générales France
 un **thème (Houille, Mines diverses, Usine...)** complété par l'objet particulier de cette affaire ;
 le nom de celui ou ceux qui en sont civilement et pénalement responsables,
 enfin pour les affaires impliquant soit un acte de concession délibéré en Conseil d'Etat soit une permission accordée par un règlement d'administration publique le décret ou l'ordonnance royale correspondant.

L'objet particulier varie selon les thèmes. Par exemple pour le thème **Houille** le plus fréquent est «concession», mais il peut être aussi «soutien secours», «permission de recherches», «réclamation», «litige», «Conseil d'Etat». Pour le thème **Usine**, l'objet particulier peut être «maintenir Ht.F» (haut fourneau), «établir Ht.F», «maintenir lavoir», «transférer », «remplacer», «transformer». Pour le thème **Accidents**, il permet de distinguer la nature du gîte minéral, le plus souvent la houille, mais aussi les ardoisières, les mines diverses, les mines de fer. Pour le thème **Usine Vitriolique**, l'objet particulier est selon les cas «autorisation d'exploiter», «concession», «établir fabrique».

* Le département est précédé de son code minéralogique, lorsqu'il s'agit d'identifier un dossier. Pour rappel, la liste des codes minéralogiques se trouve en Annexe 1, page 13.

Les **thèmes** retenus pour caractériser les affaires résultent directement du contenu de la loi du 21 avril 1810. Ces **thèmes** sont :

Accidents

Ardoisières

Carrières

Divers : et recherches

Droits de douane : Fers étrangers, Houille et coke étrangers...

Eaux-Minérales, thermales, sources diverses

Houille

Mines de fer

Minières de fer

Mines diverses : Manganèse, Antimoine, Argent, Cuivre, Etain, Or, Plomb, Sel, Schistes-bitumineux...

Redevances

Sociétés Anonymes : voir Annexe 1 en dernière page (p. 220)

Surveillance : et prévoyance, législation

Tourbage

Usine : Ht.F, affinerie, forge, tréfilerie, patouillet, lavoir, bocard...

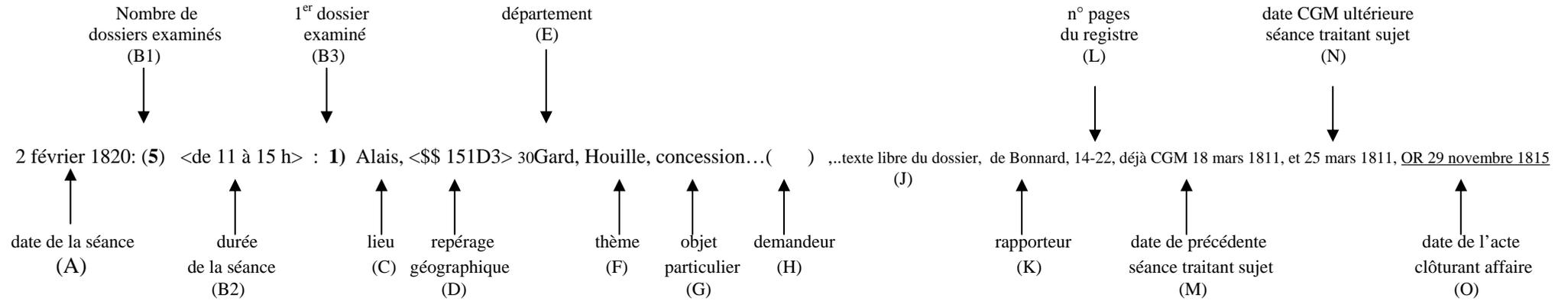
Usine Vitriolique : concession ou permission d'exploiter terres, et usine de traitement

Verrerie

Une **affaire** soumise à l'examen du CGM demande pour être traitée soit un seul Avis du CGM, soit plusieurs Avis. Il s'agit soit d'une affaire à un **dossier**, soit d'une affaire à plusieurs dossiers. Dans le cas le plus fréquent, une affaire donne lieu à un ou à deux dossiers. Mais quelques affaires, traitées lors de nombreuses séances, comportent alors plusieurs dizaines de dossiers.

Un **dossier** comporte les éléments caractéristiques d'une affaire ; s'il s'agit d'une affaire nécessitant plusieurs séances du CGM, sont indiquées la date de la séance du CGM l'ayant déjà examinée (dossier précédent) et celle qui l'étudiera à nouveau (dossier suivant).

III - § La présentation de chacune des séances hebdomadaires est structurée de la manière suivante :



IV - § Trois types de recherches sont possibles.

I - Celles qui s'organisent autour des éléments clés : (E) département ; (F) thème ; (G) objet de l'affaire.

La combinaison de ces trois éléments permet d'aller du plus général en utilisant seulement (F), à des sous-ensembles départementaux en utilisant (E) et (F), et à des sous-ensembles plus spécifiques par le regroupement (E), (F) et (G).

<i>Libellé de la recherche :</i>	<i>Nbre d'occurrences</i>	<i>Réponse de la recherche : identifier les dossiers</i>
Houille, <Thème>	477	Tous les dossiers France liés au Thème Houille sauf Accidents, Droits de douane, Redevances
Houille, concession <Thème> et <objet>	371	Tous les dossiers France liés au Thème Houille et relatifs à demande de concession
42Loire, Houille <département> et <thème>	92	Tous les dossiers du département Loire liés au thème Houille sauf Accidents, Redevances
30Gard, Houille, concession	33	Tous les dossiers du Gard liés au thème Houille et relatifs à demande de concession
38Isère, Houille <département> et <thème>	6	Tous les dossiers du département Isère liés au thème Houille sauf Accidents, Redevances
Usine, <Thème>	795	Tous les dossiers France liés au Thème Usine
52Haute-Marne, Usine <département> et <thème>	77	
52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F	21	Tous les dossiers de Haute-Marne, liés au thème Usine et relatifs au «maintien» d'un Ht.F
40Landes, Usine, établir Ht.F <dépt><thème><objet>		Tous les dossiers des Landes, liés au thème Usine et relatifs à l'«établissement» d'un Ht.F
Usine, maintenir <thème> et <objet>	298	Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs à leur «maintien »
Usine, établir <thème> et <objet>	297	Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs à leur «établissement »
Usine, maintenir Ht.F <thème> et <objet>	107	Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs au «maintien» de Ht.F
Usine, établir Ht.F <thème> et <objet>	73	Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs à l'«établissement» de Ht.F
Usine, remplacer <thème> et <objet>		Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs au remplacement d'un équipement
Usine, transférer <thème> et <objet>		Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs à une délocalisation
Usine, transformer <thème> et <objet>		Tous les dossiers France liés au thème Usine et relatifs à la transformation d'un équipement
42Loire, <département>	159	Tous les dossiers du département Loire, quel que soit le Thème Accidents, Houille, Usine
38Isère, <département>	78	Tous les dossiers du département Isère, quel que soit le thème Accidents, Houille, Usine
70Haute-Saône, <département>	209	Tous les dossiers du département Haute-Saône, quel que soit le Thème, Accidents, Houille, Usine
Accidents, houille <thème> <objet>	47	Tous les dossiers France liés au thème Accidents dans les mines de houille
Divers, <thème>		Les diverses Ecoles des mines, Inventions, Recherches, Journal des Mines..etc
Droits de douane, <thème>		

Mines de fer, <thème>	168	Tous les dossiers France relatifs aux concessions de mines de fer, recherches, demandes, affectation
09Ariège, Mines de fer,	31	
Minières de fer, <thème>	57	Tous les dossiers France relatifs à la recherche et à l'exploitation des gîtes de fer d'alluvions à ciel ouvert
Minières de fer, autorisation	24	Tous les dossiers France relatifs aux autorisations d'exploitation des gîtes d'alluvions à ciel ouvert
Minières de fer, classification	24	
Mines diverses, <thème>	235	Tous les dossiers France relatifs à demande de concession de toute mine autre que houille et fer
Mines diverses, Plomb	56	Tous les dossiers France relatifs aux mines Plomb
Mines diverses, Sel	56	
Mines diverses, Etain	26	
Mines diverses, Antimoine	24	
Mines diverses, Manganèse	17	
Mines diverses, Cuivre	15	
Redevances, <thème>	54	Tous les dossiers France relatifs aux Redevances
59Nord, Redevances <département> et <thème>	6	
Surveillance, <thème>	45	
42Loire, Surveillance	6	Tous les dossiers de Loire relatifs à la Surveillance
Sociétés Anonymes,	34	Tous les dossiers France relatifs à l'approbation des statuts de SA dont l'objet social concerne les mines ou les établissements minéralurgiques, liste Annexe 1
Usine Vitriolique, <thème>	75	Tous les dossiers France relatifs à l'exploitation de terres pyriteuses, et/ou aux fabriques de traitement
Usine Vitriolique, concession		Tous les dossiers France relatifs aux concessions de terres pyriteuses
02Aisne, Usine Vitriolique	26	
Verrerie, <thème>	106	Tous les dossiers France liés au thème Verrerie
Verrerie, établir		Tous les dossiers France relatifs à l'Avis que CGM doit donner lors de l'instruction de l'établissement de Verreries, établissements insalubres, incommodes.
Verrerie, maintenir		Avis lors de l'instruction du maintien d'une Verrerie.
59Nord, Verrerie,		Avis sur les dossiers verrerie du Nord

II - Faire des recherches en changeant de niveau d'analyse :

L'abandon du critère département (E) permet de compléter le thème (F) et l'objet de l'affaire (G) par des expressions clés,

Attention : respecter les virgules et les espaces, sinon la recherche est infructueuse.

Houille, concession, demandeurs concurrents

Houille, concession, nombre de concessions instituées

Houille, concession, réclamation

Accidents, houille, le nombre de morts

Accidents, houille, lampes de sûreté

III - Faire des recherches par l'emploi de mots ou expressions clés

Attention : respecter seulement les espaces quand il y a plus de un mot

Ces mots et expressions figurent le plus généralement dans la partie texte libre des dossiers de la table des matières

Dans la liste ci-dessous, les mots clés sont en caractères romains ; les explications sont en italiques.

(1) pour identifier toutes les séances dont l'ordre du jour comporte un seul dossier

(10) pour identifier toutes les séances dont l'ordre du jour comporte dix dossiers

2 février 1820: (pour atteindre toute date de séance du CGM)

ajouter

augmenter <capacité...>

augmenter périmètre

autorisation <d'exploiter> ...<de vendre produits de>

bien national

CGM divisé pour identifier les dossiers sur lesquels il n'y a pas unanimité

Conseil d'Etat

consommation de bois ou de charbon de bois ... <limitée à ...>

découverte

délimiter

demandeurs concurrents <au nombre de...>

Directeur Général Mines intervient

diviser <concession> ou <territoire houiller> ou <gîte>

être dispensé

historique

indemnités pour travaux antérieurs <reconnus utiles>

litige

, la cause de l'accident

, le nombre de morts

mesures de police

obligation d'utiliser <houille exclusivement>

oppositions de concurrents

préférence (à ou <préférence accordée> ou <préférence du rapporteur>

recherches

réclamation

réduire <périmètre> ou <concession> ou <droits d'entrée>

Registre n° pour identifier le début d'un Registre

remise redevance

remplacer <remplacer... par...>

renoncer <à concession>

requête

soutien secours

transférer <Ht.F, patouillet... de... à ...>

les mots «cahier des charges», «recherches», «travaux» ne sont pas conseillés, ils apparaissent trop souvent sans déterminant assez pertinent

1V - Rechercher les noms des communes, des concessions de houille, des demandeurs, des rapporteurs, pour déterminer :

->> toutes les affaires concernant :

une commune, *exemple* : *Chapelle-Saint-Quillain*

une concession de houille, *exemple* : *Firminy Roche-la-Molière ... Saint-Chamond*

un demandeur ; *exemple* : *Gendarme ... Festugière...*

->> tous les dossiers présentés au CGM par le même rapporteur : *exemple* : *Brochant de Villiers*

V - § Lexique des abréviations, signes et conventions de présentation

abréviations

APC : Arrêté du Président du conseil chargé du pouvoir exécutif

APR : Arrêté du Président de la République

CGM : Conseil Général des Mines

CGM divisé : l'Avis du CGM n'est pas adopté à l'unanimité

CGPetC : Conseil Général des Ponts et Chaussées

DGPetCetM : Directeur Général des Ponts et Chaussées et des Mines

DI : Décret Impérial, toujours souligné pour indiquer que l'affaire est arrivée à son terme réglementaire

OR : Ordonnance Royale, toujours souligné pour indiquer que l'affaire est arrivée à son terme réglementaire

DPR : décret du Président de la République

pas de DI : affaire dont le terme n'a pas nécessité un DI

pas de DI ? : incertitude sur le terme de l'affaire

pas d'OR : affaire dont l'issue n'a pas nécessité d'OR

pas d'OR ? : incertitude sur l'issue de l'affaire

IC ou ICM : Ingénieur en chef des Mines

IG ou IGM : Inspecteurs généraux des Mines

IM : Ingénieur des Mines

IO ou IOM : Ingénieur ordinaire des Mines

IPetC : Ingénieur des Ponts-et-Chaussées

MAV : machine à vapeur

PetC : Ponts et Chaussées ou Ponts-et-Chaussées

qxm : quintal métrique

hl : hectolitre

signes et conventions de présentation

/142 : page 142, le n° de page du registre est parfois mentionné pour faciliter la recherche

<> <> : présences particulières au CGM

<\$\$ 124C2> : repérage géographique, Atlas Routier Michelin, édition 1999, <n° page et case>

<commune pas identifiée> ou toute mention figurant <en italique> : commentaire explicatif ajouté

(Ginet-Mongelas) : les noms des demandeurs en concession et ceux des demandeurs en permission d'usine sont entre parenthèse ; il en est quelquefois de même des opposants à ces demandeurs.

a)... b)...c)... concerne l'avis du rapporteur (ou du préfet) ; pour faciliter le repérage des observations du rapporteur ; correspond au plan retenu par le rapporteur pour ses Observations et Conclusions (ou projet d'Avis).

1°... 2°... 3°... concerne l'Avis du **CGM** ; pour faciliter le repérage des avis du CGM ; correspond aux paragraphes des Considérants et des Avis ; ceux-ci sont généralement précédés par la formule «Pense».

1°... 2°... 3°... concerne aussi parfois le Conseil d'Etat, pour faciliter le repérage des positions prises par le Conseil d'Etat ; concerne aussi parfois une OR comportant plusieurs autorisations distinctes, pour faciliter la compréhension.

Avis **CGM** est souvent en caractère gras pour faciliter la lecture de cet avis, lorsque la partie texte libre est longue.

Conseil d'Etat est souligné pour faciliter la lecture de cet avis, lorsque la partie texte libre est longue

rapporteur est parfois souligné pour faciliter la lecture

VI - § Départements des conquêtes de l'Empire

Les affaires situées dans les départements retirés à la France par le second traité de Paris du 20 novembre 1815 sont en italique. Elles concernent les départements suivants :

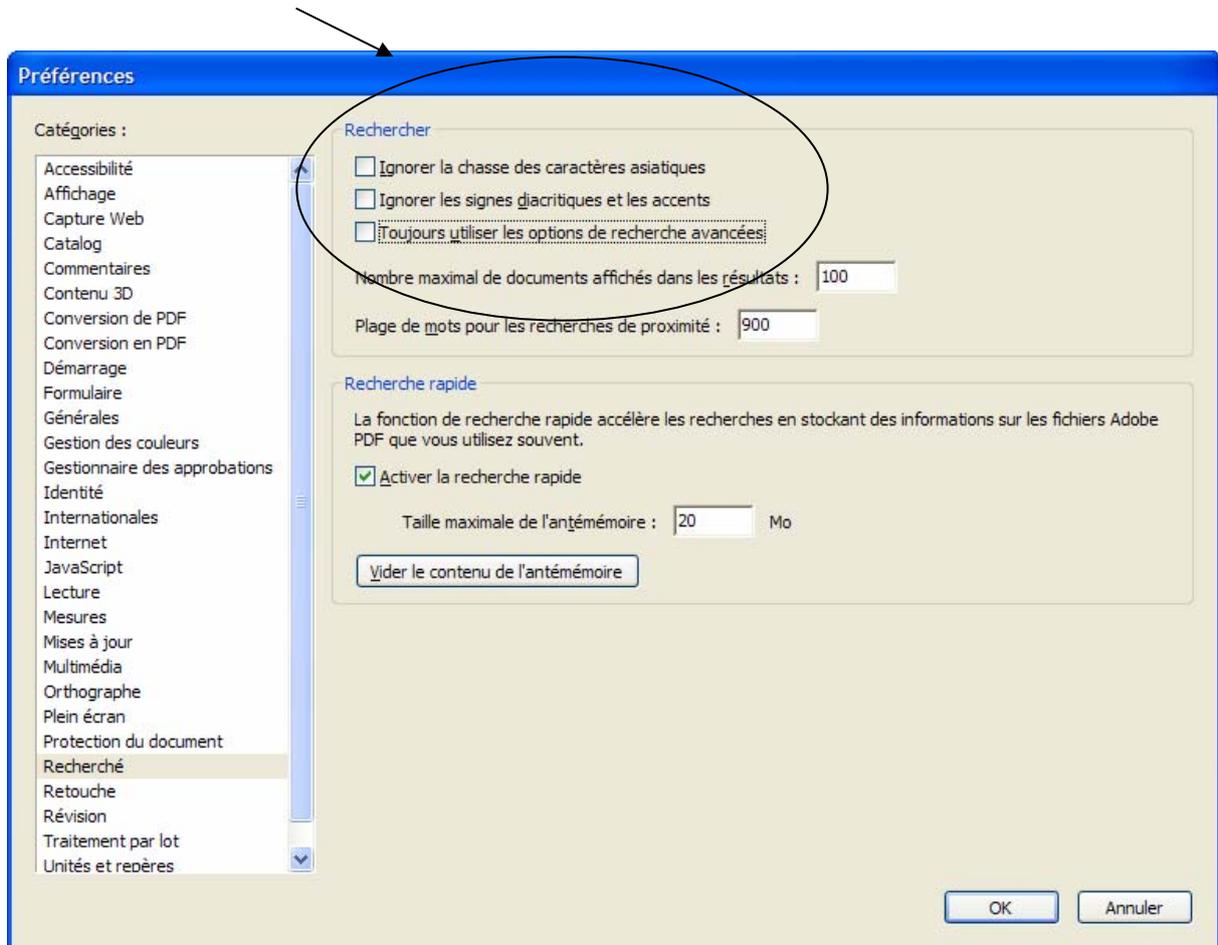
Dyle (Bruxelles), Doire (Piémont), Forêts (Luxembourg), Gênes (Gènes), Illyrie (Venise), Jemape (Mons), Léman (Genève et nord de la Savoie), 97Meuse-Inférieure (Maëstricht), Mont-Blanc (Chambéry), Mont-Tonnerre (Mayence), Ourte (Liège), Pô (vallée du Pô), 100Rhin-et-Moselle (Coblence), Roër (Aix-la-Chapelle), 96Sambre-et-Meuse (Namur), Sarre (Sarre), Simplon (Canton du Valais, Suisse).

VII - § Paramétrage souhaitable d'Adobe™ Reader

Afin d'obtenir des résultats corrects, il est nécessaire de paramétrer le logiciel de la manière suivante :

Dans le menu *Edition*, sélectionner *Préférences* :

La section « Rechercher » devrait ressembler à ceci (Sinon, la modifier en conséquence – donc décocher les trois cases - puis valider par OK) :



Lors d'une recherche, via **Édition | Recherche dans plusieurs documents**, les options « Mots entiers » et « Respecter la casse » doivent être cochées :

Où voulez-vous effectuer la recherche ?

Dans le document PDF actif

Dans tous les documents PDF dans

 Mes documents 

Mots entiers

Respect de la casse

Inclure les signets

Inclure les commentaires



Remerciements à Bruno LORRAIN pour son aide en informatique

Annexe 1 - Codes minéralogiques

01	Ain	41	Loir-et-Cher	81	Tarn
02	Aisne	42	Loire	82	Tarn-et-Garonne
03	Allier	43	Haute-Loire	83	Var
04	Basses-Alpes	44	Loire-Atlantique	84	Vaucluse
05	Hautes-Alpes	45	Loiret	85	Vendée
06		46	Lot	86	Vienne
07	Ardèche	47	Lot-et-Garonne	87	Haute-Vienne
08	Ardennes	48	Lozère	88	Vosges
09	Ariège	49	Maine-et-Loire	89	Yonne
10	Aube	50	Manche	90	Territoire-de-Belfort
11	Aude	51	Marne	91	
12	Aveyron	52	Haute-Marne	92'	Seine-et-Oise
13	Bouches-du-Rhône	53	Mayenne	93	
14	Calvados	54'	Meurthe	94	
15	Cantal	55	Meuse	95	
16	Charente	56	Morbihan		
17	Charente-Inférieure	57'	Moselle	100	<i>Ardennes-belges</i>
18	Cher	58	Nièvre	101	<i>Dyle</i>
19	Corrèze	59	Nord	102	<i>Doire</i>
20	Corse	60	Oise	103	<i>Forêts</i>
21	Côte-d'Or	61	Orne	104	<i>Gênes</i>
22	Côtes-du-Nord	62	Pas-de-Calais	105	<i>Illyrie</i>
23	Creuse	63	Puy-de-Dôme	106	<i>Jemmape</i>
24	Dordogne	64	Basses-Pyrénées	107	<i>Léman</i>
25	Doubs	65	Hautes-Pyrénées	108	<i>Meuse-Inférieure</i>
26	Drôme	66	Pyrénées-Orientales	109	<i>Mont-Blanc</i>
27	Eure	67	Bas-Rhin	110	<i>Mont-Tonnerre</i>
28	Eure-et-Loir	68	Haut-Rhin	111	<i>Ourte</i>
29	Finistère	69	Rhône	112	<i>Pô</i>
30	Gard	70	Haute-Saône	113	<i>Rhin-et-Moselle</i>
31	Haute-Garonne	71	Saône-et-Loire	114	<i>Roer et non Roër</i>
32		72	Sarthe	115	<i>Sambre-et-Meuse</i>
33	Gironde	73		116	<i>Sarre</i>
34	Hérault	74		117	<i>Simplon</i>
35	Ille-et-Vilaine	75	Seine		
36	Indre	76	Seine-Inférieure		
37	Indre-et-Loire	77	Seine-et-Marne		
38	Isère	78			
39	Jura	79	Deux-Sèvres		
40	Landes	80	Somme		

Inventaire chronologique des Registres

9 janvier 1811 au 3 février 1812	F/14/17920	Registre n° 1
17 février 1812 au 31 mars 1813	F/14/17921	Registre n° 2
7 avril 1813 au 8 décembre 1813	F/14/17922	Registre n° 3
15 décembre 1813 au 14 juin 1815	F/14/17923	Registre n° 4
7 septembre 1815 au 6 juillet 1816	F/14/17924	Registre n° 5
25 juillet 1816 au 10 avril 1817	F/14/17925	Registre n° 6
17 avril 1817 au 12 février 1818	F/14/17926	Registre n° 7
19 février 1818 au 10 septembre 1818	F/14/17927	Registre n° 8
17 septembre 1818 au 2 juin 1819	F/14/17928	Registre n° 9
9 juin 1819 au 26 janvier 1820	F/14/17929	Registre n° 10
2 février 1820 au 8 novembre 1820	F/14/17930	Registre n° 11
15 novembre 1820 au 27 juin 1821	F/14/17931	Registre n° 12
4 juillet 1821 au 20 mars 1822	F/14/17932	Registre n° 13
27 mars 1822 au 4 janvier 1823	F/14/17933	Registre n° 14
8 janvier 1823 au 12 novembre 1823	F/14/17934	Registre n° 15
19 novembre 1823 au 30 juin 1824	F/14/17935	Registre n° 16
7 juillet 1824 au 14 février 1825	F/14/17936	Registre n° 17
21 février 1825 au 22 août 1825	F/14/17937	Registre n° 18
29 août 1825 au 29 mai 1826	F/14/17938	Registre n° 19
5 juin 1826 au 20 avril 1827	F/14/17939	Registre n° 20
23 avril 1827 au 28 janvier 1828	F/14/17940	Registre n° 21
4 février 1828 au 3 novembre 1828	F/14/17941	Registre n° 22
10 novembre 1828 au 27 juillet 1829	F/14/17942	Registre n° 23
3 août 1829 au 15 mars 1830	F/14/17943	Registre n° 24
22 mars 1830 au 6 septembre 1830	F/14/17944	Registre n° 25

Remarque : Les signets permettent d'atteindre le début de chaque Registre

Registre n° 1 du 9 janvier 1811 au 3 février 1812 F/14/17920 (327 pages)

- 9 janvier 1811: (2) <de 1 h à 3 h> <> Président Laumond ; présents : les auditeurs au Conseil d'Etat de Laubépin, Tascher, Patry, Deprez Crassier, Amédée-Pierre Perier ; les IG Gillet de Laumont et Le lièvre ; appelés : les inspecteurs divisionnaires Duhamel, Hassenfratz, Héron de Villefosse et Cordier, l'IC Collet Descotils, l'IO d'Aubuisson ; de Bonnard secrétaire <> : **1**) Divers, Première séance d'ouverture du CGM ; **2**) *Sarre (bassin de)*, 116*Sarre*, Houille, concession, diviser le terrain houiller en 64 arrondissements, Lefebvre-d'Hellancourt, 1-2, et CGM 14 janvier 1811.
- 14 janvier 1811: (**1**) <de midi à 4 h> : **1**) *Sarre (bassin de)*, 116*Sarre*, Houille, concession, diviser le terrain houiller en 64 arrondissements, Lefebvre-d'Hellancourt, 3-6, déjà CGM 9 janvier 1811 et 21 janvier 1811.
- 21 janvier 1811: (**1**) < de midi à 4 h> : **1**) *Sarre (bassin de)*, 116*Sarre*, Houille, concession, diviser le terrain houiller en 64 arrondissements, Héron de Villefosse, 7-9, déjà CGM 14 janvier 1811, et 26 janvier 1811.
- 26 janvier 1811: (**1**) <de 2 h à 5 h> : **1**) *Sarre (bassin de)*, 116*Sarre*, Houille, concession, diviser, mode de surveillance des mines de Sarre, Héron de Villefosse, 10-12, déjà CGM 21 janvier 1811, et 4 février 1811.
- 4 février 1811: (**3**) < de midi à 3 ½ h> : **1**) Droits de douane, fers étrangers, suites à donner au rapport du Bureau consultatif des Arts et Manufactures, Commission d'étude (Duhamel, Cordier, J-F d'Aubuisson de Voisins, et deux auditeurs au Conseil d'Etat, de Laubépin, et Deprez Crassier), examen du rapport de cette Commission, Duhamel rapporteur des conclusions de cette Commission, 13, et CGM 11 février 1811 ; **2**) 111*Ourte*, Redevances, redevances à payer par exploitations non autorisées, Lefebvre, 14 ; **3**) *Sarre (bassin de)*, 116*Sarre*, Houille, concession, diviser en 64 arrondissements de concession, Récapitulation des Avis CGM donnés lors des séances des 9, 14, 21 et 26 janvier 1811, 14-22.
- 11 février 1811: (**1**) < de midi à 4 h> : **1**) Droits de douane, fers étrangers, rapport Duhamel, Avis **CGM** 1° la France ne peut se passer des fers étrangers, leur importation en France doit continuer à être permise, 2° conserver une concurrence sur les divers points de l'Empire entre le gros fer venant de l'étranger et les fers français, pour empêcher nos maîtres de forges de trop hausser les prix de leurs fers et les forcer à introduire des améliorations dans leurs procédés de fabrication, 3° faire en sorte que les fers étrangers ne puissent pas être vendus en France à un prix plus bas que celui auquel les fabricants français peuvent livrer leurs fers, 4° encourager de toutes les manières possibles l'emploi de la houille spécialement dans l'affinage de la fonte, 5° faire varier les droits des gros fers étrangers d'après les diverses localités, depuis 4 F/qxm (prix actuel du tarif) jusqu'à 8 F/qxm, 6° régler le nouveau tarif local de manière à ce que les prix des fers français et étrangers étant à peu près les mêmes pour que seule la qualité puisse déterminer les acquéreurs en faveur des uns ou des autres, 7° rappel de la nécessité d'encourager la fabrication du fer brut, de veiller à ce que les mines de fer soient exploitées avec régularité et économie, de diminuer les prix du bois dont la moitié est consommée par les forges, de favoriser l'emploi de la houille dans les usines à fer, 23-27, déjà CGM 4 février 1811, et 18 février 1811.
- 18 février 1811: (**2**) <de midi à 4 h> : **1**) Droits de douane, fers étrangers, rapport Duhamel et projet de nouveau tarif, 1° protéger la fabrication française des faux, scies et limes, 2° prohiber l'importation de l'acier fondu, de l'acier de cémentation, des clous, de la quincaillerie noire, des fers blancs, des ouvrages d'acier, 3° tableau des droits selon 22 types de produits différents, 27-31, déjà CGM 11 février 1811, et CGM 19 septembre 1814 <thème *Usine, Aciéries et forges de France*> ; **2**) Creusot et Blanzy, <\$\$ 96A3> 71*Saône-et-Loire*, Houille, concession, réclamation litige entre les ayant droits

du concessionnaire initial (de la Chaise), le cessionnaire (Wendel), l'exploitant (Chagot), Lefebvre-d'Hellancourt, 32-33, et CGM 11 mars 1811.

- 25 février 1811: (3) <de midi à 4 h> : 1) Saint-Pancré (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Minières de fer, réclamation des propriétaires de plusieurs Ht.F pour bénéficier des affectations de minerai, Héron de Villefosse, 34-36, DI 24 août 1811 et CGM 6 janvier 1812 ; 2) Signy-l'Abbaye (com.) à Hurlault, <\$\$ 24B1> 08Ardennes, Usine, réclamation du propriétaire des Ht.F d'Hurlault (Barrachin) pour pouvoir continuer à extraire castine sans une augmentation considérable de prix, Avis CGM est de prévoir un règlement administratif pour que l'approvisionnement se fasse moyennant indemnité fixée à dire d'expert, secrétaire, 37, et CGM 23 juillet 1832, *pas d'OR* ; 3) Surveillance, Loi 1810, usines traitant des substances terreuses, les usines qui traitent ces substances terreuses et les élaborent avec du combustible doivent être autorisées, il en est de même pour les verreries, tuileries, poteries, fours à chaux, Gillet de Laumont, 38, *pas d'OR*.
- 4 mars 1811: (2) < de midi à 3 h>: 1) *Audenner ?* (com.) *dans bois de Tiarmont*, 111Ourte, Mines diverses, Plomb, recherches autorisation de poursuivre (Barré, Lomba et Cie), de Bonnard, 38, *pas d'OR* ; 2) 02Aisne, Usine Vitriolique, 60Oise, Usine Vitriolique, les terres pyriteuses ou vitrioliques en état d'alluvions semblables à ceux de l'Aisne et de l'Oise, quand on les exploite pour la fabrication de l'alun, du sulfate de fer et autres sels, sont rangées dans la classe des Minières, et leur exploitation est autorisée par une simple permission sans nécessiter une concession, de Bonnard, 38-40, et CGM 17 novembre 1813.
- 11 mars 1811: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Creusot et Blanzay, <\$\$ 96A3> 71Saône-et-Loire, Houille, réclamation litige entre les ayant droits du concessionnaire initial (de la Chaise), le cessionnaire (Wendel), l'exploitant (Chagot), CGM divisé, 40-42, déjà CGM 18 février 1811, DI 14 août 1811 rejette la demande de Chagot en concessions nouvelles.
- 18 mars 1811: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) 42Loire, Surveillance, conflit d'attribution, conflit élevé par préfet à l'occasion d'un jugement du Tribunal Saint-Etienne se déclarant compétent dans litige entre concessionnaire et propriétaire terrain, Avis CGM 1° seule l'administration a la faculté de reconnaître tout ce qui a trait à l'établissement de cette propriété des exploitations, 2° il serait inexact et dangereux d'avancer que l'autorité administrative ne doit dans aucun cas se prononcer sur des intérêts particuliers relativement aux mines, Lefebvre, 42-43 ; 2) Droits de douane, plomb importation, Avis CGM 1° ne pas augmenter le plomb «en saumon» venant par terre de l'Allemagne et d'autres pays alliés, 2° ne pas permettre l'introduction du plomb par les navires munis de licences, 3° les droits sur l'importation du plomb ouvré laminé ou en grenaille doivent être portés à 24 F/qxm, ceux de la litharge à 12,24 F, 4° ne pas changer les droits sur la céruse, Lelièvre, 44-45, et CGM 11 avril 1816.
- 25 mars 1811: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp et Champagne), <\$\$ 84C1> 70Haute-Saône, Houille, concession, historique, devenue pour moitié propriété nationale confiée à bail par Légion d'Honneur avec transfert du bénéfice à Caisse d'Amortissement, et pour l'autre moitié mise sous séquestre lorsque ses bénéficiaires (d'Andlaw, Dolfus et consorts) émigrent, droits de ces derniers et des demandeurs concurrents, Lefebvre, 46, et CGM 1 avril 1811, OR 5 mai 1830.
- 1 avril 1811: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp et Champagne), <\$\$ 84C1> 70Haute-Saône, Houille, concession, Avis CGM 1° l'Etat resté aux droits des concessionnaires est propriétaire de cette mine, 2° pour une bonne exploitation il est préférable de ne pas diviser la concession, 3° si le gouvernement décide de remettre cette concession à des particuliers il convient, sans diviser la concession, de donner préférence (à héritiers de d'Andlaw, Reynac et Ferrete, et Besson) à charge pour ceux-ci d'acquitter envers le Trésor Public une rente

annuelle égale au produit du bail, 4° y établir le centre d'une instruction pratique qui manque dans l'Empire, Lefebvre, 47-53, déjà CGM 25 mars 1811, et 5 mai 1819, OR 5 mai 1830.

8 avril 1811: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, permission de recherches de cuivre pyriteux et de plomb sulfuré, Gillet de Laumont, 54 ; 2) 58Nièvre, Divers, demande d'admission (Dufaud) à l'Ecole des Mines, 54 ; 3) Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, historique (duc de Béthune, puis marquis d'Osmond), pillage du 24 juillet 1789, déchéance prononcée en application de la loi de 1791, rétablissement du marquis d'Osmond dans ses droits le 23 juin 1807, Baillet, 55-57, et CGM 22 avril 1811, OR 19 octobre 1814.

22 avril 1811: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, CGM Considérant 1° la déchéance du marquis d'Osmond n'a jamais été prononcée, 2° ses droits ont été reconnus par l'arrêté préfet du 11 avril 1807 et la décision ministérielle du 23 juin 1807, 3° cette décision posant le principe qu'il recevrait une indemnité et que sa concession serait divisée, n'a pu être mise à exécution, 4° le marquis d'Osmond est donc encore dans ses droits au regard de la loi de 1810, 5° les propriétaires qui exploitent sans titre ou en vertu de permissions des autorités locales, n'ont jamais obtenu de concessions du gouvernement, 6° il importe à l'Etat que les mines de houille de Roche-la-Molière soient bien exploitées, 7° pour mettre leurs produits au niveau des besoins de la consommation il sera peut-être nécessaire que le concessionnaire y entretienne en activité plusieurs centres d'exploitation, et il convient d'examiner si les moyens de d'Osmond et de ses associés offrent au gouvernement une garantie suffisante, 8° il est urgent de régulariser toutes les extractions de Saint-Etienne et de mettre fin aux désordres que l'ancien gouvernement avait tenté de réprimer, Avis CGM 1° marquis d'Osmond est propriétaire incommutable des mines de houille de Roche-la-Molière, 2° les demandes en concession qui portent sur des terrains compris dans le périmètre de la concession d'Osmond doivent être rejetées, 3° d'Osmond et ses associés doivent justifier de leurs facultés pécuniaires, 4° ils doivent suivre le plan général d'exploitation qui sera tracé par l'Administration, 5° les plans et nivellements des terrains houillers du bassin de Saint-Etienne doivent être exécutés, et l'Administration doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exploitation de ces mines, Baillet, 57-60, déjà CGM 8 avril 1811, OR 19 octobre 1814.

29 avril 1811: (2) <de midi à 2 ½ h> : 1) Gardanne et autres (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, délimiter périmètre, rectifier les limites des quatre concessions instituées par DI 1 juillet 1809 : concession Gardanne à (Ferry-Lacombe), concession Trets à (Rougner et Sicard), concession Peipin et Saint-Savournin à (Gerin-Ricard), concession Belcodène et Greasque à (de Castellane et Mme de Cabre), Lelièvre, 61-62, trois OR à même date OR 25 juillet 1811, et CGM 3 février 1812 (Trets), 19 mai 1813 (Gardanne), 22 août 1816 (Greasque et Belcodène), 12 septembre 1817 (Peipin et Saint-Savournin) ; 2) 111Ourte, Redevances, mines d'Alun de l'abbaye de Flône ?, réclamation (Paquo, concessionnaire), Avis CGM 1° examiner la nature de cette redevance qui est un dédommagement des travaux antérieurs exécutés par le gouvernement, 2° en modifier le montant pour la rendre conforme à la loi de 1810, 3° préfet doit prendre mesures pour que les exploitants des mines d'alun de l'Ourte se soumettent aux dispositions de la loi de 1810, Gillet de Laumont, 62-64.

6 mai 1811: (1) <de midi à 3 h> : 1) Montreuil (com.), Neuville-sous-Montreuil (com.), Marles-sur-Canche (com.), Attin (com.), Beaumerie-Saint-Martin (com.), <\$\$ 2B4> 62Pas-de-Calais, Tourbage, annulation des partages individuels des marais communaux, Lefebvre d'Hellancourt, 65-67, DI 30 janvier 1812, et CGM 11 avril 1821 <suite à même Thème, mais Pas-de-Calais>.

13 mai 1811: (1) < de midi à 2 ½ h> : 1) Saulnot et lieu dit Chavanne à Claye-Jean Sire (La) sur terrains communaux, <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Praieur, un des dix maîtres de forges les plus fortunés de France en 1810, pour Ht.F à Magny-Jobert (com.<\$\$ 84C1>, Haute-Saône), et (Gast, pour Ht.F à Audincourt (com. <\$\$ 85D2> Doubs), Avis CGM est de

surseoir à statuer, considérant les dangers de laisser la moitié des Ht.F qui s'approvisionnent à Saulnot à la discrétion de Praieur, Gast et Cie, Cordier, 68-70, et CGM 12 août 1811, *pas de DI*.

- 20 mai 1811: (1) <de midi à 3 h> : 1) 13Bouches-du-Rhône, Surveillance, plans travaux et nivellement prévus par préfet pour le département, Lefebvre d'Hellancourt, 71-72, et CGM 16 juillet 1823, *pas de DI*.
- 27 mai 1811: (2) <de midi à 2 h> : 1) Droits de douane, plomb importé d'Espagne, Lelièvre, 73, et CGM 10 juin 1811 ; 2) Surveillance, Honoraires des Ingénieurs, pour travaux étrangers à leur service ordinaire, 74, et CGM 24 juin 1811, *pas de DI*.
- 10 juin 1811: (3) <de midi à 3 h> : 1) Droits de douane, plomb importé d'Espagne, Lelièvre, 74, déjà CGM 27 mai 1811, *pas de DI* ; 2) 75Seine, Carrières, accidents et mesures de sécurité, 75-76 ; 3) Puy-les-Vignes <commune pas identifiée, peut-être Coussac-Bonneval (com.<\$\$ 118C3>) au lieu dit Le Puy>, 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, pas de trace d'étain dans échantillon transmis, Héron de Villefosse, 76, et CGM 17 juin 1811, *pas de DI*.
- 17 juin 1811: (2) <de midi à 4 h> : 1) Puy-les-Vignes <commune pas identifiée>, 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, échantillon pas concluant, Cordier, 77, déjà CGM 10 juin 1831, et 31 mars 1813 ; 2) 75Seine, Carrières, réglementation pour le département, de Bonnard, 77-96, et CGM 9 décembre 1811, DI 22 mars 1813.
- 24 juin 1811: (2) <de midi à 2 h> : 1) 111Ourte, Houille, concession, aptitude des communes à obtenir des concessions, Avis CGM 1° ne pas définir une position de principe générale, 2° la loi de 1810 ne prévoit pas d'interdiction expresse, Lefebvre, 97-99, *pas de DI* ; 2) Surveillance, Honoraires des Ingénieurs, pour travaux étrangers à leur service ordinaire, 99-100, déjà CGM 27 mai 1811, et 1 juillet 1811.
- 1 juillet 1811: (1) <de midi à 2 ¼ h> : 1) Surveillance, Honoraires des Ingénieurs, 102, déjà CGM 24 juin 1811.
- 8 juillet 1811: (2) <de midi à 2 h> : 1) Divers, Ecole des Mines, nombre d'élèves «à obtenir» pour Ecole des Mines, Avis CGM, 103 ; 2) Surveillance, Loi 1810, articles 73 et 75 permissions pour l'établissement des usines, modalités de calcul des taxes à payer, Hassenfratz, 103-104.
- 29 juillet 1811: (3) <de midi à 3h> : 1) Wissant (com.) près Boulogne, <\$\$ 2A2> 62Pas-de-Calais, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Pomaret), opposition tardive à titre d'inventeur de Oriault (ancien négociant et manufacturier à Pont-Audemer), Avis CGM sursis à statuer, Gillet de Laumont, 104-109, *pas de DI, pas d'OR ?* ; 2) Jumetz, 106Jemmape, Verrerie, établir (Drion), modifier DI 23 mai 1810 prescrivant l'obligation d'utiliser houille exclusivement, Gillet de Laumont, 109-110, *pas de DI ?* ; 3) île d'Elbe, Mines de fer, l'exploitation du minerai de fer correspond à celle de mines à concéder et non à celle de minières, avis CGM, 110, *pas de DI*.
- 12 août 1811: (3) <de midi à 4 h> : 1) Moersfeld, 110Mont-Tonnerre, Mines diverses, Mercure, de Bonnard, 111-123, *pas de DI* ; 2) Saulnot à Claye-Jean Sire (La) sur terrains communaux, <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Praieur et Gast), arrêté préfet concernant l'exploitation demandée, renvoi au rapporteur désigné, Cordier, 124, déjà CGM 13 mai 1811, et 19 août 1811, *pas de DI* ; 3) Chessy (com.), 69Rhône, Accidents, mines diverses cuivre, échec des mesures décidées par le maire pour stopper le feu, maintenant creuser des tranchées pour faire la part du feu, Héron de Villefosse, 124-125, *pas de DI*.
- 19 août 1811: (2) <de midi à 4 h> : 1) Saulnot (com.) sur terrains communaux, <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Mines de fer, autorisation d'exploiter (Praieur et Gast), les travaux d'art entrepris maintenant sur ce gîte transforment la nature de l'exploitation et lui confèrent les caractéristiques d'une

- concession, Avis CGM accorder autorisation provisoire jusqu'à l'octroi de la concession définitive, 125-129, déjà CGM 12 août 1811, *pas de DI* ; **2**) Cappe (la) (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Neyrand frères, Crozet, Dumas, Teillard) et (Treillard et Vve Madiguier), oppositions, Avis CGM **1**° préférence (à Neyrand et Cie), **2**° la redevance tréfoncière ne peut pas être définie autrement que par une rente annuelle à l'hectare, de Bonnard, 129-138, OR 17 novembre 1824 à Neyrand et Cie.
- 2 septembre 1811: **(2)** <de midi à 3 h> : **1**) Gassin (com.) près de la rade de Cavalaire, quartier de la Carrade, <\$\$ 169F2> 83Var, Mines de fer, concession (Poutier et de Lagoy), minéral chromaté, Beaunier, 139-143, et CGM 17 avril 1817, OR 23 juillet 1817 ; **2**) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, recherches dans l'étendue de la concession accordée à cette Ecole, Beaunier, 143-149.
- 18 septembre 1811: **(2)** <de midi à 3 h> : **1**) Bize à Bize-Minervois (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163 D4 et E4> 11Aude, Houille, concession, délimiter périmètre <pas de mention des demandeurs>, cahier des charges, quatre veines de houille reconnues et déjà exploitées, Beaunier, 149-164, et CGM 4 novembre 1812, OR 2 décembre 1814 ; **2**) Namur, 115Sambre-et-Meuse, Houille, concession (Crombet et Brabant), Lefebvre d'Hellancourt, 164-166, et CGM 13 janvier 1813, DI 8 avril 1813.
- 23 septembre 1811: **(2)** <de midi à 3 h> : **1**) Tamines, 115Sambre-et-Meuse, Houille, concession (Anciaux et Lefebvre), redevance tréfoncière, Lefebvre d'Hellancourt, 167-171 ; **2**) Eau Noire et Viroin rivières en pays de Convin dépendant de l'Evêché de Liège, 100Ardennes-belge, Usine, exploitation interdite des bocards à crasses, curage des cours d'eau, Beaunier, 171-183.
- 30 septembre 1811: **(1)** <de midi à 1 h> : **1**) Tholey <commune pas identifiée>, 57Moselle, Mines diverses, Sanguine, Avis CGM **1**° ne pas retenir la définition de carrière, **2**° ce gîte est une mine ou une minière selon qu'il sera exploité ou non par puits et galeries, Gillet de Laumont, 184.
- 14 octobre 1811: **(2)** <de midi à 2 h> : **1**) Alais (environs d'), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, réclamation (Devèze) contre le concessionnaire (Tuboef) institué par DI 12 novembre 1809, Avis CGM Tuboef est concessionnaire (arrêt du 27 avril 1773) confirmé par arrêté consulaire 7 thermidor an 10, et définitivement limité par DI 12 novembre 1809, Beaunier, 185-188, et CGM 21 octobre 1811, déjà DI 12 novembre 1809, et OR 29 novembre 1815, et OR 7 mai 1817 et OR 17 septembre 1817 ; **2**) Baïgorry ou Saint-Etienne-de-Baïgorry (com.), <\$\$ 174A2> 64Basses-Pyrénées, Mines diverses, Cuivre et Fer, 64Basses-Pyrénées, Usine concession, reprendre l'exploitation (Vauchelle et associés), deux demandes administrativement distinctes, de Bonnard (verbal), 188-189, et CGM 11 octobre 1824, OR 24 février 1825.
- 21 octobre 1811: **(1)** <de midi à 3 h> : **1**) Alais (environs d'), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, réclamation, Mission IM Beaunier en 1807, délimiter périmètre des trois concessions anciennes : **1**° celle délimitée par les lignes joignant les communes d'Alais, Saint-Martin, Masdieu, Soustelle, Malataverne attribuée à (Tuboef), **2**° celle des mines de l'arrondissement de Saint-Jean de Valérisclé à (Gilly de Nougare), **3**° celle des mines de l'arrondissement de Robiac (Mme Berard de Suffren), et délimiter périmètre des quatre nouvelles concessions attribuées par DI 12-17 novembre 1809 : **4**° Grand'Combe à (Marie de la Croix de Castries), **5**° Abilon, Trescol à (Puech et Goiraud), **6**° La Levade à (Méjean), et **7**° Champelauson Fenadou à (Ferrer), réclamations des bénéficiaires des concessions et des habitants de Portes (com.), Lefebvre d'Hellancourt, 190-212, déjà CGM 14 octobre 1811 et 1 mars 1815, OR 29 novembre 1815, et OR 7 mai 1817 et OR 17 septembre 1817.
- 28 octobre 1811: **(4)** <de midi à 2 h> : **1**) Saint-Julien de Valgagues <site non identifié> (com.), 30Gard, Usine Vitriolique, concession, mines de fer sulfuré (Charles et Murette), Avis CGM favorable, Lelièvre, 212-213, *pas d'OR* ; **2**) Cavaillac (bassin Le Vigan), <\$\$ 150B4> 30Gard, Houille, concession, réduire périmètre à 19 km² 18 ha (Combette), Lelièvre, 214-215, et CGM 25

janvier 1815, OR 14 janvier 1830 étendue est de 33 km² 90 ha ; **3** Ségure (bassin de Durban et Ségure), <\$\$ 180C2> 11Aude, Houille, concession (Cathelan), Gillet de Laumont, 215-217, DI 28 mai 1812 ; **4** Surveillance, Nivellement des surfaces, pour permettre une exploitation rationnelle, Hassenfratz et Beaunier, 217-220 <erreur de pagination corrigée>.

4 novembre 1811: **(3)** <de 1h à 3 h> : **1** Tarbes (près de), <\$\$ 176B1> 65Hautes-Pyrénées, Mines diverses, Plomb et Cuivre, concession, confirmer, réduire, diviser la concession accordée en décembre 1780 à son père (Charles-Louis de Gestan), Lefebvre d'Hellancourt, 220-226, *pas d'OR ?* ; **2** Giez, <\$\$ 126B1> 09Mont-Blanc, Usine, établir Ht.F (Chivron de Vilette), Hassenfratz, 226-231, DI 17 mars 1812 ; **3** Divers, régime des eaux, nécessité de faire l'évaluation des cours d'eau affectés aux usines, Hassenfratz, 231.

11 novembre 1811: **(1)** <de midi à 2 h> : **1** *Saint-Pierre d'Albigny (com.)*, <\$\$ 126A2> 109Mont-Blanc, Usine, maintenir forge pour fabriquer des faux (Lescheraine et Jaegerschmidt), la consistance est deux fourneaux de cémentation, deux martinets, onze petits foyers de forges et sept marteaux, Hassenfratz, 232-238, DI 7 octobre 1812.

18 novembre 1811: **(1)** <de midi à 3 h> : **1** *Wedrin <?>*, 115Sambre-et-Meuse, Usine Vitriolique, traiter pyrites accompagnant minerai Plomb pour en tirer soufre et couperose (sénateur comte d'Arenberg, concessionnaire de ces mines), Gillet de Laumont, 239-244, *pas de DI ?*

25 novembre 1811: **(2)** <de midi à 3 h> : **1** Saint-Geniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, rentrer en possession après séquestre comme bien national (Mme de Gombert de Commandaire, puis marquis François-Casimir de Commandaire-Saint-Géniez.), CGM divisé, Avis CGM Mme de Gombert est propriétaire incommutable, Lelièvre, 245-248, et CGM 16 septembre 1816, OR 11 avril 1821 ; **2** Alais (ville), 30Gard, Redevances, réclamation (des concessionnaires des mines de houille des environs d'Alais), supprimer la double taxation d'octroi municipal sur les houilles en transit, Beaunier, 249-254, *pas d'OR*.

30 novembre 1811: **(1)** <de 1 h à 2 ½ h> : **1** Divers, Ecole Polytechnique, nouveau programme d'enseignement, Gillet de Laumont, 254-259.

9 décembre 1811: **(3)** <de midi à 4 h> : **1** 75Seine, Carrières, 92Seine-et-Oise, Carrières, 77Seine-et-Marne, Carrières, réglementation relative à l'exploitation des carrières de pierre à bâtir, Héricart de Thury, 259-260, déjà CGM 17 juin 1811, et 16 décembre 1811, DI 22 mars 1813 ; **2** Francourt (com.), <\$\$ 83 E1> 70Haute-Saône, Accidents, mines de fer, le nombre de morts est trois les 9 et du 31 mai 1811, la cause de l'accident est un éboulement, préfet interdit toute exploitation autre qu'à ciel ouvert, Avis CGM 1° ne pas approuver arrêté préfet, 2° astreindre les maîtres de forges ou les propriétaires qui exploitent des minerais de fer par puits et galeries à se pourvoir de concession, Gillet de Laumont, 260-268 ; **3** 70Haute-Saône, Redevances, pour 1811 le montant des redevances proportionnelles du département est 17.900 F, dont 6.500 F pour la concession de houille de Ronchamp et Champagny, 1.800 F pour celle des mines de fer de Saulnot, 9.600 F pour celles de toutes les autres mines de fer, Gillet de Laumont, 269-270, et CGM 10 mars 1819.

16 décembre 1811: **(1)** <de midi à 4 ½ h> : **1** 75Seine, Carrières, 92Seine-et-Oise, Carrières, 77Seine-et-Marne, Carrières, réglementation relative à l'exploitation des carrières de pierre à bâtir, secrétaire, 271, déjà CGM 9 décembre 1811, et 23 décembre 1811, DI 22 mars 1813.

23 décembre 1811: **(2)** <de midi à 4 h> : **1** Divers, Canal de l'Ourcq, détermination de la qualité des canalisations en fonte, 1^{ère} ou 2^{ème} fusion, Hassenfratz, 272-282 ; **2** 75Seine, Carrières, 92Seine-et-Oise, Carrières, 77Seine-et-Marne, Carrières, réglementation relative à l'exploitation des carrières de

pierre à bâtir, Héricart de Thury présente projet définitif, 282-291, déjà CGM 16 décembre 1811, DI 22 mars 1813.

6 janvier 1812: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Saint-Pancré (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Laroche, Blondin, Tresson) pour vendre ce minerai aux forges des environs, Avis CGM rejet de la demande, de Bonnard, 292-295, déjà CGM 25 février 1811, et 18 mai 1812, *pas d'OR*.

20 janvier 1812: (2) <de midi à 4 h> : 1) *Vieille Montagne et autres*, 111Ourte, Mines diverses, Zinc calamine, concession, confirmer et régulariser les exploitations illicites dans communes proches, réclamation (Dony, concessionnaire de Vieille Montagne), Lefebvre d'Hellancourt, 296-312, déjà Conseil des Mines 20 avril 1810, *pas de DI* ; 2) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, préfet demande en avril 1809 l'autorisation de faire lever le plan de tout le territoire houiller, rapporteur examine les avantages et inconvénients de suspendre l'instruction des demandes en concession, 313-317, de Bonnard, et CGM 27 janvier 1812.

27 janvier 1812: (2) <de midi à 3 h> : 1) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, Avis CGM 1° surseoir à statuer sur les demandes en concession, 2° non seulement réaliser les plans de surface, mais aussi faire le nivellement des terrains exploités, 3° indiquer les principaux travaux à exécuter, surtout pour l'écoulement des eaux, 4° détacher des Ingénieurs des Mines à Saint-Etienne, 317-318, déjà CGM 20 janvier 1812, et 17 février 1812 ; 2) 109*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, exploitation des petites veines de houille dans périmètre accordé à l'Ecole, Gillet de Laumont, 318-321.

3 février 1812: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Trets et Auriol (bassin d'Aix), <\$\$ 167F3 et 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, diviser en deux (Sicard et Rouquier, concessionnaires par DI 1 juillet 1809 pour périmètre 96 km²), Avis CGM favorable pour deux concessions, la 1^{ère} Trets à (Sicard et Rouquier) pour 71 km², la 2^{ème} Auriol à (Armand) pour 25 km², Lelièvre, 321-323, DI 16 mars 1813, et CGM 8 février 1815 ; 2) *Friesdorf*, 113*Rhin-et-Moselle*, Usine Vitriolique, autorisation d'exploiter terres alumineuses, établir fabrique alun et sulfate fer (Quinch et Cie), Gillet de Laumont, 324-327, et CGM 1 septembre 1813, DI 26 décembre 1813.

Registre n° 2 du 17 février 1812 au 31 mars 1813 F/14/17921 (467 pages)

17 février 1812: (2) <de midi à 3 h ½ > : 1) 109*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, mode des permission pour les recherches et l'exploitation de la houille dans l'enceinte réservée à l'Ecole, Gillet de Laumont, 1-3 ; 2) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, rapporteur **a)** régulariser les exploitations, **b)** la carte du territoire houiller comprend une étendue totale de 340 km² se décomposant en 185 km² aux concessionnaires, 65 km² aux exploitants provisoires, et 101 km² à lever pour compléter la connaissance du territoire houiller, **c)** méthode et moyens nécessaires, coût estimé à 20.000 F, **d)** des désordres dans l'exploitation existent depuis longtemps, avec des dissensions, dangers et accidents funestes, **e)** dommages continuels pour l'intérêt public et celui des particuliers, Héron de Villefosse et Beaunier, 3-17, déjà CGM 27 janvier 1812, et 24 février 1812.

24 février 1812: (3) <de midi à 4 h> : 1) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, régulariser, Avis CGM approuve rapport Héron de Villefosse et Beaunier de la séance précédente, 18, déjà CGM 17 février 1812, et 8 mai 1813 ; 2) *Neupont (com.)* à *Galma*, 115*Sambre-et-Meuse*, Usine, fenderie (François Michel et ses fils, et Mohimont), Lefebvre, 19-20, DI 17 avril 1812 ; 3)

Glageon (com.) à la Forge Neuve dite Haute, <\$\$ 12A3> 59Nord, Usine, confirmer propriété, maintenir affinerie (comte Mérode-Westerloo, cessionnaire de Mme d'Arrenberg), CGM divisé sur l'interprétation de l'article 78 de la loi 1810, Lefebvre, 21-22, et CGM 13 juin 1816, OR 6 novembre 1817.

2 mars 1812: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Rimogne, <\$\$ 12C4> 08Ardennes, Ardoisières, concession, confirmer, délimiter (Raux et héritiers Rousseau), concession accordée le 6 mars 1787, Avis CGM 1° les concessionnaires sont devenus propriétaires incommutables conformément à l'article 53 de la loi 1810, 2° Raux doit justifier de ses titres et droits à représenter l'ancien concessionnaire, secrétaire, 23-29, et CGM 24 novembre 1836 *pas d'OR* ? ; 2) Horloz à Saint-Nicolas (com.), 111Ourte, Accidents, houille, le nombre de morts est 70 le 10 janvier 1812, de Bonnard, 29-40, et CGM 13 janvier 1813, *pas d'OR*.

9 mars 1812: (2) <de midi à 3 h> : 1) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, compte-rendu des opérations métallurgiques exécutées à Pesey en 1811, Hassenfratz, 40-44 ; 2) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, prix des minerais métalliques livrés à la fonderie de l'Ecole, de Rozière, 45-48, et CGM 6 avril 1812.

16 mars 1812: (1) <de midi à 2 h> : 1) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, travaux exécutés en 1811, Gillet de Laumont, 49-59.

6 avril 1812: (5) <de midi à 2 ½ h> : 1) 109Mont-Blanc, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, tarif des minerais de plomb livrés à la fonderie centrale de l'Ecole, Brochant de Villiers, 60-61, déjà CGM 16 mars 1812 ; 2) Traves (com.) sur le Vy-le-Ferroux au Pouget ?, ardt.Vesoul, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Galaire), régulariser une exploitation interdite par préfet qui ordonne sa destruction pour construction illégale, oppositions, Avis CGM 1° affaire pas en règle pour de nombreux défauts de forme, 2° ne pas s'en occuper, Lelièvre, 62-65, *pas d'OR* ; 3) Surveillance, Loi 1810, affichage des demandes concurrentes, toute demande en concurrence ou demande en préférence présentée dans les 4 premiers mois d'instruction de la demande primitive, devra être soumise aux mêmes formalités d'affichage que la demande initiale, Lelièvre, 65 ; 4) Surveillance, Loi 1810, toute permission de patouillet doit être accordée au nom de l'usine ou de son propriétaire, et non à celui du fermier, Lelièvre, 65 ; 5) 115Sambre-et-Meuse, Minières, du département, exploitation de terre à pipe, Gillet de Laumont, 66-69.

20 avril 1812: (1) <de midi à 2 h ¼> : 1) Surveillance, Loi 1810, articles 26 et 28, délai de recevabilité des oppositions et réclamations, Lelièvre, 69-73.

4 mai 1812: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) *Bons Buveurs* à Saint-Nicolas (com.), 111Ourte, Houille, cahier des charges des travaux de sécurité à faire respecter, réclamation contre l'exploitant (Planchais), Lelièvre, 74-83.

18 mai 1812: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Castets (com.) sur rives du ruisseau formant l'étang de Léon, <\$\$ 157D1> 40Landes, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux (Turpin, Dubourg et Cie), opposition (fermier du Ht.F à Uza (com. <\$\$ 142B4> Landes), avis favorables des maires des 18 communes de l'arrondissement, avis favorable du Conservateur Forêts, avis favorable de l'Ingénieur en chef des Mines, préfet prononce ajournement indéfini de la demande motivé par le défaut de vente des fers fabriqués par les usines existantes, avis rapporteur favorable, Lefebvre, 84-105, et CGM 25 mai 1812, OR DI 19 mars 1814 ; 2) Saint-Pancré (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Minières de fer, règlement d'exploitation en projet, Héron de Villefosse, 106-108, déjà CGM 6 janvier 1812, et 9 juillet 1818, pas d'OR .

25 mai 1812: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Castets (com.) sur rives du ruisseau formant étang de Léon, <\$\$ 157D1> 40Landes, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux (Turpin, Dubourg et Cie), réclamation (propriétaire Ht.F à Pontenx-les-Forges (com. <\$\$ 142B2, Landes) pour être remis en possession

exclusive du droit d'exploiter des minerais de fer dans tout l'arrondissement dont il avait autrefois la jouissance, litige entre Ht.F pour fournitures du minerai de fer, Avis CGM est de surseoir à statuer dans l'attente d'une étude, Lefebvre 109, déjà CGM 18 mai 1812, et 22 juin 1812, OR DI 19 mars 1814.

1 juin 1812: (2) <de midi à 2 ½ h> : **1**) Lalaye (com.) à Charbes (bassin de Villé), <\$\$ 48C3> 67Bas-Rhin, Houille, concession (de Choiseul-Meuse et Commart), historique, avis favorable préfet pour 11 km² 48 ha, Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 110-115, DI 26 décembre 1813 ; **2**) Betaucourt (com.), <\$\$ 66C4> 70Haute-Saône, Usine, maintenir Ht.F (Mongenot), cahier des charges pour rétablir, bien national, opposition (Claude-François Guy, propriétaire Ht.F à Conflandey (com. <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône), avis favorable préfet, de Bonnard, 115-123, *pas d'OR ?*.

8 juin 1812: (2) <de midi à 3 h> : **1**) Commentry (bassin de Commentry, Doyet et Bezenet), <\$\$ 107D2> 03Allier, Houille, concession, confirmer concession et demande de titre légal de propriété (comte de Brancas et Rambourg), Lefebvre d'Hellancourt, 123, et CGM 20 juillet 1812, OR 13 janvier 1815 ; **2**) Noirmoutier (île de), 44Loire-Inférieure, Usine Vitriolique, concession schistes alumineux et pyriteux, fabrique déjà autorisée pour produire soude par DI 12 septembre 1811 à (Richer frères), de Bonnard, 123-130 .

15 juin 1812: (2) <de midi à 3 h> : **1**) Voulte (La) ou Voulte-sur-Rhône (La) (com.), <\$\$ 138A3> 07Ardèche, Mines de fer, concession, confirmer cession de cette concession instituée le 2 fructidor an IV ou 19 août 1796 (Frèrejean cessionnaire de Azema et Cie en 1809), Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 130-135, *pas d'OR* ; **2**) *Neunkirchen au moulin de Spiesen*, 116Sarre, Mines diverses, fabrique de bleu d'azur traitant minerai de cobalt (Jean-Baptiste Bayer), de Bonnard, 136-152, DI 21 septembre 1812.

22 juin 1812: (3) <de midi à 4 ½ h> : **1**) 106Jemmape, Surveillance, Demandes en maintenance ou en régularisation des concessions, marche à suivre pour leur instruction, Bonnard, 153-160 ; **2**) Castets (com.) sur rives du ruisseau formant étang de Léon, <\$\$ 157D1> 40Landes, Usine, établir Ht.F, affinerie (Turpin, Dubourg et Cie) nouveaux éléments, Lefebvre d'Hellencourt, 160, déjà CGM 25 mai 1812, et 29 juin 1812, OR DI 19 mars 1814 ; **3**) 111Ourte, Accidents, houille, le nombre de morts est 200 le 27 février 1812 à la mine de Beaujon, et de 12 morts et 16 asphyxiés à Horloz, mission extraordinaire de Beaunier et Cordier, Cordier, 160-164.

29 juin 1812: (1) <de midi à 4 ½ h> : **1**) Castets (com.) sur rives du ruisseau formant étang de Léon, <\$\$ 157D1> 40Landes, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux (Turpin, Dubourg et Cie), CGM divisé pour accorder autorisation d'établir, oppositions de forges voisines pour approvisionnement minerai, Lefebvre d'Hellencourt, 164-166, déjà CGM 25 mai 1812, et 6 juillet 1812, OR DI 19 mars 1814.

6 juillet 1812: (2) <de midi à 4 ½ h> <> Directeur Général Mines présent <> : **1**) Castets (com.) sur rives du ruisseau formant étang de Léon, <\$\$ 157D1> 40Landes, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux (Turpin, Dubourg et Cie), CGM considérant **1**° il n'y a aucune pénurie de bois ni de fer, **2**° le nouvel établissement est susceptible d'occuper un grand nombre d'ouvriers mais nuira au Ht.F à Uza (com. <\$\$ 142B4> Landes), **3**° Ht.F à Uza mérite à tous égards la protection du gouvernement, Avis CGM suspendre et ajourner décision jusqu'à ce que les circonstances deviennent plus favorables à la fabrication et au commerce des fers dans les Landes, Lefebvre d'Hellencourt, 167-168, déjà 29 juin 1812, OR DI 19 mars 1814 autorisation, et 25 avril 1831 ; **2**) Surveillance, Police des mines, règlement à adopter pour police souterraine, pour prévenir les méthodes vicieuses d'exploitation et les accidents qui en sont la suite, Lefebvre d'Hellancourt, Cordier et Beaunier, 168-175, DI du 3 janvier 1813.

13 juillet 1812: (2) <de 11 ½ h à 3 ½ h> : **1**) 111Ourte, Houille, Mesures à prendre pour la confection d'une carte générale du bassin houiller des environs de Liège, Cordier et Beaunier, 177-186 ; **2**)

¹¹¹*Ourte*, Surveillance, Caisse de prévoyance et de secours en faveur des mineurs de l'Ourte, projet d'établissement communiqué par Directeur Mines Laumond, 188-190.

- 20 juillet 1812: (1) <de midi à 3 h> : 1) Commentry (bassin de Commentry, Doyet et Bezenet), <\$\$ 107D2> ⁰³Allier, Houille, concession, confirmer concession, (comte de Brancas et Rambourg, cessionnaire de Berthet et de Chazeron en 1811), historique arrêt Conseil du 12 juillet 1788 accorde pour 30 ans à (Vve de Chazeron et Berthet), les opposants (Alamargot de Villiers, Dardant, de Beauvais, de Bide et Cie) se seraient emparés de l'exploitation pendant les troubles révolutionnaires, Avis CGM 1° opposants sont sans qualités ni droits, 2° Brancas et Rambourg sont titulaires de la concession, 3° ceux-ci doivent exécuter les travaux prescrits, Lefebvre d'Hellancourt, 190-198, déjà CGM 8 juin 1812, OR 13 janvier 1815 mines concédées pour trois quarts à (Brancas-Villars, au duc de Cérestre et à Nicolas Rambourg) et pour un quart à (Alamargot de Villiers, Dardant, Desbeauvais et de Bide ou leurs ayant cause, héritiers de Berthet) pour en jouir comme concessionnaires indivis à titre incommutable, et CGM 5 décembre 1816.
- 29 juillet 1812: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) *Foresne (Bois impérial de)*, ¹¹⁵*Sambre-et-Meuse*, Houille concession (Pirlet), Chassiron (auditeur au Conseil d'Etat), 198-200, *pas d'OR* ; 2) Gardette (La) à Villard-Reymond (com.) près Bourg d'Oisans, <\$\$ 140A1> ³⁸Isère, Mines diverses, Or, projet présenté par l'Ingénieur des Mines pour la reprise au compte du Gouvernement de l'exploitation, travaux de recherche coûteraient 20.000 F, Avis CGM défavorable, ne pas donner suite vu le peu de probabilités de succès et le peu d'avantages politiques que la recherche d'or de La Gardette pourrait produire, de Bonnard, 200-205, et CGM 14 juin 1830, OR 15 février 1831 à van de Velde pour 49 ha ;
- 5 août 1812: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) *Basse Montagne (Bois impérial de) près Namur*, ¹¹⁵*Sambre-et-Meuse*, Houille concession (Brabant), Lefebvre d'Hellancourt, 205-207, *pas de DI ?* ; 2) *Flavennes*, ¹¹⁵*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession, augmenter périmètre (Lambertin et Vve Mignard), Lefebvre d'Hellancourt, 207-209, *pas de DI ?* ; 3) Pech de las Serras de las Corbos (Monts des Corbières) à Maisons (com.), <\$\$ 180B3> ¹¹Aude, Mines diverses, Antimoine, concession, établir fabrique de traitement du minerai (Arnal), Avis CGM 1° favorable pour concession, 2° la demande en permission de fabrique de traitement devra intervenir un mois au plus après DI concernant la concession, Cordier, 209-220, DI 7 février 1813, et CGM 5 novembre 1827
- 12 août 1812: (2) <de midi à 3 h> : 1) *Wolstein (com.) mines de Christian Glück*, ¹¹⁰*Mont-Tonnerre*, Mines diverses, Mercure, concession inexploitée, prononcer déchéance, Lefebvre d'Hellancourt, 221-228 ; 2) ¹⁰⁶*Jemmape*, Mines de fer, du département, question de la concessibilité des mines de fer, Hassenfratz, 229-233.
- 26 août 1812: (1) <de midi à 2 h> : 1) Saint-Georges-de-Luzençon (com.) à Lavencas (à deux lieues au sud-ouest de Milhau) sur le revers occidental du grand plateau calcaire de Larzac, <\$\$ 149E4> ¹²Aveyron, Usine Vitriolique et Houille, être reconnu propriétaire (de Morlhon Marasson), Avis CGM défavorable aucune concession régulière n'ayant été accordée, Lefebvre d'Hellancourt, 234-236 et CGM 16 juin 1817, OR 17 mars 1836 concession des mines d'alun et de couperose aux ayant droit de Cie Balsa.
- 2 septembre 1812: (2) <de midi à 4 ½ h> : 1) Cessenon-sur-Orb (com.) <*bassin non identifié*>, <\$\$ 163F4> ³⁴Hérault, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Vignes), (Borel et Mme Chavernay), (Fourcade et Tricourt) et (Bedos), préférence (à Borel et Mme de Chavernay), Lefebvre d'Hellancourt, 237-243, DI 3 janvier 1813 ; 2) *Seraing-sur-Meuse mine Marihaye*, ¹¹¹*Ourte*, Accidents, houille, le nombre de morts est 35 le 25 avril 1811, nouveau plan d'exploitation pour reprise des travaux, Gillet de Laumont, 244-249.
- 9 septembre 1812: (1) <de midi à 3 h> : 1) Classification de l'Antimoine, Mines diverses, Antimoine, de Bonnard, 249-252.

- 17 septembre 1812: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Thoiras (com.) à Pallières, <\$\$ 150C4> 30Gard, Usine Vitriolique, concession, établir fabrique de traitement du minerai (Bardet), Hassenfratz, 253-257, DI 29 décembre 1812 concession et DI 22 mai 1813 usine, et CGM 5 mars 1818
- 30 septembre 1812: (2) <de midi à 3 h> : 1) Greasque (com.), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, établir deux fours (de Castellane), Administration Forêts exclut utilisation de charbon de bois, Avis CGM surseoir à statuer pour compléter instruction, Hassenfratz, 258-259, et CGM 7 mai 1816, OR 17 septembre 1817 ; 2) Penne (com.) et Puycelci (com.), <\$\$ 147E4> 81Tarn, Mines de fer, concession, réclamation (Chaulet, prétendant venir aux droits de Garrigou) pour que cette mine de fer concédée soit classée comme minière autorisée, Avis CGM cette réclamation est nulle tant qu'elle n'est pas présentée conjointement avec Garrigou seul concessionnaire en vertu de 22 Prairial an IV ou 10 juin 1797, Héron de Villefosse, 260-263.
- 7 octobre 1812: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Monthermé (com.) à Waibette, <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Ardoisières, autorisation d'exploiter ardoisière communale (Cayeux, couvreur), Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 264-280.
- 14 octobre 1812: (1) <de midi à 3 h> : 1) Pronleroy (com.), <\$\$ 21F2> 60Oise, Usine Vitriolique, litige entre deux propriétaires exploitants leurs terres vitrioliques (Mingut et Feau) et le propriétaire de la fabrique de traitement du minerai qui n'est pas autorisée (Lancry, concessionnaire de terres vitrioliques par DI 12 avril 1808), Avis CGM 1° maintenir Mingut et Feau dans leurs droits d'exploiter pour leur compte leurs terres vitrioliques, 2° que Lancry demande et obtienne autorisation pour sa fabrique, Hassenfratz, 281-286, déjà DI 12 avril 1808 (à Lancry pour terres vitrioliques), et CGM 16 novembre 1817.
- 21 octobre 1812: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Resille <?> <mine et bassin non identifiés>, 71Saône-et-Loire, Houille, concession, confirmer concession accordée le 25 thermidor an XIII ou 13 août 1805 à (Mozer frères), Cordier, 287-291.
- 4 novembre 1812: (2) <de midi à 4 h> : 1) 114Roer, Surveillance, Pluralité de minéraux sur un site, cas d'un gîte de Plomb, Fer et Calamine en Roer, une seule demande en concession suffit pour l'exploitation d'un gîte comportant plusieurs minerais de nature différente lorsque l'exploitation ne peut se faire isolément, la redevance étant à établir sur chacune des substances extraites, Lelièvre, 292-293 ; 2) Bize (bassin de La Caunette), <\$\$ 163 D4 et E4> 11Aude, Houille et Alun, concession, historique ces mines n'ont jamais été concédées, ont été l'objet de travaux de recherche et de pillage, sans aucune connaissance des règles de l'art, par de simples paysans propriétaires de la surface/294, gîte sans grand avenir, demandeurs concurrents au nombre de sept (Ferugat pour 6 ha), (Narbonne et Campagne pour 20 km²), (Azema pour une surface proche du maximum autorisé par loi 1791), (Baraban), (Labaulle pour le terrain de sa propriété de 2/3 d'ha), (Mary), et (Gout), Conseil d'Etat Commission du contentieux rejette le 12 janvier 1812 requête Campagne contre arrêté préfet du 14 mai 1811 lui interdisant la poursuite d'une exploitation autorisée mais sans concession), avis Ingénieur des Mines et préfet préférence (à Azéma), rapporteur préférence (à Gout), Cordier, 293-313, déjà CGM 18 septembre 1811, et 11 novembre 1812, OR 2 décembre 1814 à Gout.
- 11 novembre 1812: (1) < de midi à 4 h> : 1) Bize (bassin de La Caunette), <\$\$ 163 D4 et E4> 11Aude, Houille et Alun, concession, critères de préférence entre les principaux demandeurs, puis entre deux (Cie Azéma) et (Goult), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° Campagne n'a aucun droit à l'exploitation de la totalité des mines de Bize, 3° instituer d'abord la concession, traiter ensuite la permission concernant l'usine de traitement, 4° limiter la concession à 16 km² 46 ha, 5° rembourser à Ferugat et à Narbonne la valeur de leurs travaux utiles à l'exploitation future, 314-316, déjà CGM 4 novembre 1812 et CGM 30 décembre 1812, OR 2 décembre 1814 à Gout.

18 novembre 1812: (2) <de midi à 3 ½ h > : **1**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, historique, accordée le 22 mars 1788, vendue à Hoche en mai 1804, annulée pour cessation de travaux par DI 15 octobre 1804, demandeurs concurrents au nombre de cinq (Bon et Festugière), (Hoche, parent du général Hoche), (Galbois), (d'Aiguillon, ancien colonel dragons), (François de Royère et Cie), Lelièvre, 316-322, et CGM 2 décembre 1812, OR 13 septembre 1820 à Royère ; **2**) Fins (bassin de Fins et Noyant) à Châtillon (com.), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession, confirmer cession limitée à huit km2 (Serre de Saint-Roman cessionnaire), de Bonnard, 322-326, DI 3 janvier 1813.

25 novembre 1812: () : aucun rapport

2 décembre 1812: (3) <de midi à 2 ½ h > : **1**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, recherches, autorisation de poursuivre (Hoche), Avis **CGM** le gîte n'est pas assez reconnu pour concession définitive, Lelièvre, 327-328, déjà CGM 18 novembre 1812, et 30 décembre 1812, OR 13 septembre 1820 à Royère ; **2**) Boesenborn, 116Sarre, Houille, concession (Hirst), Lelièvre, 328-336 ; **3**) Masdiou près Grand'Combe (la), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, demande (de Brossand), avis défavorable de l'Ingénieur des Mines, du préfet, du rapporteur, Avis **CGM** défavorable, l'exploitation serait plus onéreuse que profitable, Lelièvre, 337-339, *pas d'OR*.

9 décembre 1812: (3) <de midi à 3 ½ h > : **1**) *Saint-Georges d'Huretière*, <\$\$ 126B3> 109Mont-Blanc, Mines diverses, Cuivre et Fer, concession, confirmer concession (Grange, Louis, juge de paix, maître de forges), Gillet de Laumont, 339, et CGM 16 décembre 1812 ; **2**) *Mamounster*, 111Ourte, Accidents, houille, le nombre de morts est un, Cordier (verbal), 339-340 ; **3**) Divers, Admission dans le Corps des Mines, grade d'aspirant pour l'ingénieur des mines Terkeyden du Royaume de Westphalie, 340, de Bonnard (verbal).

16 décembre 1812: (1) <de midi à 4 ½ h > : **1**) *Saint-Georges d'Huretière*, <\$\$ 126B3> 109Mont-Blanc, Mines diverses, Cuivre et Fer, concession, confirmer concession (Grange, juge de paix) celui-ci venant aux droits de la Cie Villat autorisée antérieurement par gouvernement Sarde, Avis **CGM** favorable, avec obligation d'introduire un nouveau système de travaux pour mettre fin aux désordres existant depuis longtemps, Gillet de Laumont, 340-348, déjà CGM 9 décembre 1812, *pas d'OR*.

30 décembre 1812: (3) <de midi à 3 h > : **1**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, réclamation (Hoche) pour récuser les réserves émises par CGM sur la concessibilité du gîte et pour se déclarer concessionnaire légal, secrétaire, 349-351, déjà CGM 2 décembre 1812, et 20 juillet 1814, OR 13 septembre 1820 à Royère ; **2**) Bize (bassin de La Caunette), <\$\$ 163 D4 et E4> 11Aude, Houille et Alun, concession, Avis **CGM** 1° Azema est le plus ancien demandeur mais l'état de sa fortune et la manière dont il exploite sa concession de Graissessac (com.) (bassin de Saint-Gervais, <\$\$ 163F2> Hérault) ne lui méritent pas la confiance entière de l'Administration, 2° préférence (à Goût) propriétaire le plus imposé de la commune et qui possède une importante manufacture de draps, 351-352, déjà CGM 11 novembre 1812, OR 2 décembre 1814 à Goût ; **3**) *Servoz* (com.), <\$\$ 113D4> 107Léman, Mines diverses, Plomb, concession, délimiter, cette concession a été séquestrée lors de la réunion de la Savoie à la France (Paul de Pourtalès, l'un des anciens concessionnaires), de Bonnard, 352-356, et CGM 6 janvier 1813, *pas de DI*.

6 janvier **1813**: (2) <de midi à 2 ½ h > : **1**) *Servoz* (com.), <\$\$ 113D4> 107Léman, Mines diverses, Plomb, concession, confirmer pour 60 km2 à (Paul de Pourtalès), de Bonnard, 357, déjà CGM 30 décembre 1812, *pas de DI* ; **2**) *Franière* à *Floreffe* (com.), 115Sambre-et-Meuse, Houille, concession (Dejaisve), le rapporteur est l'auditeur au Conseil d'Etat Lamarre, 357-361, DI 26 juin 1813

- 13 janvier 1813: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) *Mornimont* <?>, 115*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession (Goffin et Cie), Cordier, 362-367 ; 2) *Namur (ancien château)*, 115*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession (Crombet Conseiller à la Cour impériale de Liège et Brabant brasseur à Namur), Cordier, 367-370, déjà CGM 18 septembre 1811, DI 8 avril 1813 ; 3) *Horloz à Saint-Nicolas (com.)*, 111*Ourte*, Accidents, houille, le nombre de morts est 16 le 16 juin 1812, Migneron, 370-375, déjà CGM 2 mars 1812, et 23 juin 1813.
- 20 janvier 1813: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) 114*Roer*, Mines de fer, examen des questions élevées sur la concessibilité des mines de fer, Duhamel, 376-380 ; 2) Bize, (bassin de La Caunette), <\$\$ 163 D4 et E4> 11*Aude*, Houille, concession, Directeur Général Mines intervient pour demander de corriger le trop faible montant de la redevance tréfoncière, 380-381, déjà CGM 30 décembre 1812, OR 2 décembre 1814 ; 3) Corps des Mines offre cinq chevaux pour remonte de la cavalerie de l'Armée, 381.
- 27 janvier 1813: (2) <de midi à 4 h> : 1) *Barvaux (com.) au Sous-Bohon*, 115*Sambre-et-Meuse*, Usine, établir fenderie (Lambert Thonus), Hassenfratz, 382-384, DI 12 juin 1813 ; 2) 109*Mont Blanc*, Divers, Ecole pratique de Mont Blanc, prévisions dépenses pour 1813, Héron de Villefosse 384-392, déjà CGM 6 avril 1812, et 17 mars 1813.
- 3 février 1813: (4) <de midi à 3 ½ h> : 1) réponse ministre Intérieur à l'offre des cinq chevaux de remonte, 393 ; 2) *Lahaye à Saint-Nicolas (com.) près de Liège*, 111*Ourte*, Accidents, houille, le nombre de morts est 0 le 25 novembre 1811, la cause de l'accident est une inondation, cette mine est dans une situation très critique, la reprise des travaux est conditionnée par l'exécution du plan d'exploitation prescrit par préfet, Baillet, 393-398, et CGM 4 août 1813 ; 3) 111*Ourte*, Surveillance, Mesures de sécurité, mines de houille, mesures à prendre dans les «serrements» par la pose de robinets, arrêté préfet, Baillet, 398-399 ; 4) *Alleward*, <\$\$ 126A3> 38*Isère*, Mines de fer, concession, diviser, projet d'arrondissements de concessions, 17 exploitations, 82 fosses d'extraction, Avis CGM est de faire présenter par les exploitants des demandes de concession, Hassenfratz, 399-403, et CGM 24 mai 1815.
- 10 février 1813: (1) <de midi à 2 h> : 1) Surveillance, Loi 1810, Instruction des demandes de concession pour les petites mines de houille de *Sambre et Meuse*, de Bonnard, 403-412.
- 17 février 1813: (2) <de midi à 4 h> : 1) 111*Ourte*, Surveillance, Boisage des mines du département, Cordier, 412-419 ; 2) *Falisolle* <?> et *Tamines* (environs *Namur*), 115*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession, préférence (à Mme Levieux), Brochant de Villiers, 420-433, et CGM 25 août 1813, *pas de DI ?*
- 3 mars 1813: (1) <de midi à 2 h> : 1) 24*Dordogne*, Surveillance, Cahier des charges à imposer aux 18 propriétaires d'usines à fer principalement des Ht.F, proposition de l'Ingénieur des Mines de Cressac, Avis CGM favorable, avec mention des gîtes de minerais de fer, de Bonnard, 433-437, *pas de DI*.
- 17 mars 1813: (1) <de midi à 2 h> : 1) 109*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, études et voyages pratiques, Lelièvre, 438-442, déjà 27 janvier 1813, et 27 mars 1813.
- 24 mars 1813: (2) <de midi à 2 ½ h> 1) 109*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique de Mont-Blanc, compléments à Avis séance précédente, 443, déjà CGM 17 mars 1813, et 12 mai 1813 ; 2) *Sensac* (bassin de Rodez) à *Agen-d'Aveyron* (com.), <\$\$ 148C2> 12*Aveyron*, Accidents, houille, le nombre de morts est 0 le 27 août 1812, la cause de l'accident est l'affaissement des piliers, éboulement si considérable qu'il empêche d'entrer sans danger dans la mine, l'exploitation est interdite par préfet, Avis CGM 1° la sûreté des ouvriers est compromise, 2° le concessionnaire doit soumettre au préfet les projets du mode de travaux qu'il se proposera d'employer pour poursuivre l'exploitation, Lelièvre, 443-455.

31 mars 1813: (2) <de midi à 3 h> : **1** *Ham-sur-Sambre*, 115*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession, cahier des charges (de Roose), de Bonnard, 456-464 ; **2** Puy-les-Vignes <commune pas identifiée>, 87*Haute-Vienne*, Mines diverses, Etain, recherches, Directeur Général Mines intervient pour demander à CGM une opinion sur la continuation ou l'interruption des recherches, Avis **CGM** 1° les indices existant et l'importance dont serait pour la France la découverte d'une mine d'étain sont suffisants pour engager le gouvernement à continuer les recherches, 2° affecter de nouveaux fonds, 464-465, déjà CGM 17 juin 1811, *sans suite*.

Registre n° 3 du 7 avril 1813 au 8 décembre 1813 **F/14/17922** **(371 pages)**

7 avril 1813: (1) <de midi à 2 h> : **1** *Tamines* (com.) *environs Namur*, 115*Sambre-et-Meuse*, Houille, de Bonnard (verbal), 1-6.

21 avril 1813: (1) <de midi à 2 ½ h> : **1** *Vaulry* (com.), <§§ 104B4> 87*Haute-Vienne*, Mines diverses, Etain, découverte faite par (Alluand), échantillons transmis par Directeur Général Mines, Collet-Decostils, 7-9, et CGM 23 juin 1813, *pas d'OR*.

28 avril 1813: (4) <de midi à 3 ½ h>: **1** *Rolduc*, 108*Meuse-Inférieure*, Houille, concession (Amans, Bosch, Wischer), Lamarre (auditeur au Conseil d'Etat), 9-25 ; **2** *Horloz*, 111*Ourte*, Houille, Cordier, 25-27 ; **3** *Marmouster*, 111*Ourte*, Houille, travaux d'exploitation (Vve Hardy), Cordier, 28-30 ; **4** *Beaujonc*, 111*Ourte*, Houille, travaux d'exploitation, Cordier (verbal), 31-32.

5 mai 1813: (2) <de midi à 3 ½ h> : **1** *Rolduc*, 108*Meuse-Inférieure*, Houille, concession, projet décret, 32 ; **2** *Groendaël* (ou *Grosendaël*) à *Hoeylaerde* (com.) *dans la forêt de Soigne*, 101*Dyle*, Mines de fer, concession (Eloi Besme), de Bonnard, 33-36.

8 mai 1813: (1) <de midi à 4 h> : **1** *Saint-Etienne* (bassin), 42*Loire*, Houille, concession, Mission Beaunier de reconnaissance du bassin pour connaître la véritable situation des mines, principes à appliquer pour diviser en arrondissements de concession, a) pour le bassin de Saint-Etienne 43 mines sont actives produisant 105.026 t/an (grosse houille représente 44% de l'extraction) avec 514 ouvriers et 114 chevaux et sans aucune MAV, b) pour le bassin de Rive de Gier 30 mines sont actives produisant 187.353 t/an (grosse houille 46%) avec 888 ouvriers et 242 chevaux, et avec 11 MAV, c) toute amélioration implique : 1° de partager le sol houiller en un nombre de concessions mis en rapport convenable avec la disposition de la substance à exploiter et l'étendue du commerce de la houille, 2° de coordonner entre elles les exploitations établies sur un même système de gisement par des travaux d'art généraux, 3° d'établir une juste proportion entre les droits perçus par les propriétaires du sol sur le produit de la mine et les bénéfices des futurs impétrants de concession, 4° de régler ces droits de manière à ce que la conduite des travaux souterrains soit indépendante des conventions plus ou moins avantageuses consenties par tel ou tel propriétaire, 5° d'examiner si des usages locaux consacrés par un grand nombre d'actes publics et privés ne seront pas de nature à amener quelques modifications dans l'application rigoureuse de la loi 1810 concernant les articles 6 et 42, Directeur Général Mines et CGM félicitent Beaunier pour son rapport, Directeur Général désigne Commission composée de Beaunier, Cordier, de Bonnard et l'auditeur au Conseil d'Etat Lamarre pour étudier à fond ce rapport et pour présenter ensuite un projet de division en concession de l'ensemble du terrain houiller, Beaunier, 36-43, déjà 24 février 1812 et CGM 30 juin 1813.

12 mai 1813: (2) <de midi à 4h> : **1** *Sacré-Madame* à *Dampremy* (com.) *près de Liège*, 106*Jemmape*, Houille, concession, confirmer concession (Delstanche, Lejuste, Drion, Rouiller), Lelièvre, 43-47,

pas d'OR ; **2)** ¹⁰⁹*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique Mont-Blanc, travaux exécutés en 1812, Collet-Descostils, 48-61, déjà CGM 24 mars 1813, et 19 mai 1813, *pas d'OR* ;

19 mai 1813: **(2)** <de midi à 2 ½ h> : **1)** ¹⁰⁹*Mont-Blanc*, Divers, Ecole pratique Mont-Blanc, travaux exécutés en 1812, Avis CGM, 62, déjà CGM 12 mai 1813, et 14 novembre 1816 ; **2)** Gardanne (bassin d'Aix) sur le territoire des communes de Peynier, Gardanne et Fuveau, <\$\$ 167E3> ¹³*Bouches-du-Rhône*, Houille, concession, cahier des charges à prescrire aux futurs concessionnaires, Beaunier, 62-66, et CGM 14 novembre 1816.

26 mai 1813: **(4)** <de midi à 3 h> : **1)** Malbosc (com.), <\$\$ 151D2> ⁰⁷*Ardèche*, Mines diverses, Antimoine, concession, cahier des charges à prescrire aux futurs concessionnaires, de Bonnard, 66-78, et CGM 23 novembre 1814, OR 10 janvier 1816 ; **2)** Syam (com.), <\$\$ 98B3> ³⁹*Jura*, Usine, maintenir affinerie à deux feux (Monnier et Jobez), cahier des charges pour rétablir, Lelièvre, 78-87, DI 6 septembre 1813 ; **3)** *Bois-du-Luc*, ¹⁰⁶*Jemmape*, Houille, concession, cahier des charges à prescrire pour maintenir concession (Société charbonnière du Bois-du-Luc), de Bonnard, 88-94, *pas de DI* ; **4)** *Tamines, Ligny et Vilaines*, ¹¹⁵*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession, cahier des charges à prescrire aux futurs concessionnaires, de Bonnard, 95-105.

2 juin 1813: **(3)** <de midi à 3 h> : **1)** *Abgunst et Kempgen*, ¹¹⁴*Roer*, Houille, concession, cahier des charges à prescrire au concessionnaire, de Bonnard, 106-115 *pas d'OR* ; **2)** *Münster Kohlberg ou Cornely Munster*, ¹¹⁴*Roer*, Houille, concession, confirmer (Bergher), Collet-Descostils, 115-120, *pas d'OR* ; **3)** *Jemmape et Caregnon* (coms.), ¹⁰⁶*Jemmape*, Houille, concession, confirmer (société dite de Vingt actions), de Bonnard, 121-130, et CGM 12 juin 1813, *pas d'OR*..

12 juin 1813: **(5)** <de midi à 2 ½ h> : **1)** *Jemmape et Caregnon* (coms.), ¹⁰⁶*Jemmape*, Houille, concession, confirmer (société dite de Vingt actions), Avis CGM, 131, déjà CGM 2 juin 1813, *pas d'OR* ; **2)** *Saint-Nicolas de Veroce*, <\$\$ 113D4> ¹⁰⁷*Léman*, Mines de fer, concession, cahier des charges (Cie des Mines de Servoz), de Bonnard, 131-132, *pas d'OR* ; **3)** *Neumarch ?*, ¹⁰⁵*Illyrie*, Usine, examen des limes et barres d'acier cémentées (comte Radetski), Lelièvre, 133-135, *pas d'OR* ; **4)** *Hollerbach*, ¹¹⁰*Mont-Tonnerre*, Houille, concession, cahier des charges à prescrire au concessionnaire, Lelièvre, 135-138, *pas d'OR* ; **5)** *La Violette*, ¹¹¹*Ourte*, Houille, travaux pour exploiter ces mines (Thouard exploitant), arrêté préfet, Cordier, 138-140, *pas d'OR*..

16 juin 1813: **(1)** <de midi à 2 h> : **1)** *Ben*, ¹¹⁵*Sambre-et-Meuse*, Houille, concession, cahier des charges (de Montmorency, Moucheur, Mattlet, Gerbinet), de Bonnard (verbal), 141-145, *pas d'OR*.

23 juin 1813: **(3)** <de midi à 3 h> : **1)** *Horloz près Liège*, ¹¹¹*Ourte*, Accidents, plan d'exploitation prescrit par préfet le 29 avril 1813, Cordier, 146-150, *pas d'OR* ; **2)** Chessy (com.), <\$\$ 109F4> ⁶⁹*Rhône*, Mines diverses, Cuivre, exposé de la situation des mines et des usines de traitement à Saint-Bel, Hassenfratz, 150-151, et CGM 21 juillet 1813, *pas d'OR* ; **3)** *Vaulry* (com.), <\$\$ 104B4> ⁸⁷*Haute-Vienne*, Mines diverses, Etain, découverte, rapport, Laumond, 151-159, déjà CGM 21 avril 1813, et 30 juin 1813, *pas d'OR*.

30 juin 1813: **(3)** <de midi à 3 h> : **1)** *Thonnance-les-Joinville*, <\$\$ 65F1> ⁵²*Haute-Marne*, Usine, transformer moulin en bocard (Raulot), Lelièvre, 160-163, DI 28 septembre 1813 ; **2)** *Saint-Etienne* (bassin), ⁴²*Loire*, Houille, concession, Mission Beaunier de reconnaissance du bassin, **a)** toutes les têtes de couches à partir des affleurements sont éboulées, noyées ou incendiées à des profondeurs souvent considérables/165, vices nombreux/166, **b)** dans les 18 systèmes de gisement 63 exploitations produisent 290.000 t/an soit 2.400.000 F/an, 13 exploitations produisent pour 1.700.000 F, les 50 autres pour 14.000 F chacune en moyenne et la plupart de celles-ci ont peu d'importance, **c)** les propriétaires de la surface sont en possession de jouir et de disposer des portions de mines sous leurs terrains à quelque profondeur que ce soit, et la loi de 1791 a été très peu appliquée/166, **d)** le cloisonnement des exploitations est un obstacle à un aménagement en grand qui rendrait l'extraction économique et durable/167, **e)** présentation des trois premières propositions : limiter la concession

d'Unieux, limiter celle de Firminy Roche-la-Molière ou concession d'Osmond, créer concession nouvelle Béraudière, Directeur Général Mines comte Laumond renvoie la suite à séance suivante, 164-173, déjà CGM 8 mai 1813, et 7 juillet 1813 ; **3**) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, travaux proposés par la Commission, Cordier, 173-175, déjà CGM 23 juin 1813, et 7 septembre 1815, *pas d'OR*.

7 juillet 1813: **(3)** <de midi à 3 h> : **1**) *L'Agasse à Montagnée*, 111*Ourte*, Houille, travaux détermination de leur mode par arrêté préfet, Cordier, 176-178 ; **2**) *Gebruch*, 110*Mont-Tonnerre*, Tourbage, régularisation exploitation de la tourbe, de Bonnard, 178-184, *pas d'OR* ; **3**) Saint-Etienne (bassin), 42*Loire*, Houille, concession, Mission Beaunier, diviser le territoire houiller en arrondissements de concessions, présentation des propositions n°4 à n°16, 185-198, déjà CGM 30 juin 1813, et 11 août 1813.

14 juillet 1813: **(2)** <de midi à 3 ½ h> : **1**) *Charleroi*, 106*Jemmape*, Verrerie, maintenir (Edouard de Dorlodot), de Bonnard, 198-200, *pas de DI* <?> ; **2**) Firminy Roche-la-Molière, 42*Loire*, Houille, concession, confirmer au marquis d'Osmond, réduire périmètre à 57 km² au lieu de 67 km², oppositions rejetées, indemnités à payer aux exploitants actuels, cahier des charges, Hassenfratz, 201-214, déjà CGM 22 avril 1811, OR 19 octobre 1814 puis DI 11 mai 1815 révoquant cette dernière, et CGM 4 juillet 1816.

21 juillet 1813: **(3)** <de midi à 3 h> : **1**) Chessy (com.), <\$\$ 109F4> 69*Rhône*, Mines diverses, Cuivre, concession, travaux, mode d'exploitation à adopter, Hassenfratz, 214-215, déjà 23 juin 1813 et CGM 20 octobre 1813 ; **2**) *Vieille-Montagne*, 111*Ourte*, Mines diverses, Zinc calamine, réclamation (Dony, concessionnaire) pour ne plus payer au Domaine 4.500 F/an, Lelièvre, 215-224, déjà CGM 20 janvier 1812 ; **3**) *Champay*, 111*Ourte*, Houille, machine à vapeur pour l'assèchement des eaux, Cordier, 224-225.

28 juillet 1813: **(1)** <de midi à 2 ½ h> : **1**) *Marihaye près de Liège*, 111*Ourte*, Accidents, houille, le nombre de morts est 35 avec 18 blessés le 25 avril 1811, la cause de l'accident est une explosion, les divers accidents depuis 1802 ont été occasionnés par une mode vicieux d'exploitation, obligation de réaliser de nouveaux ouvrages plus conformes aux règles de l'art, examen du projet de travaux présentés par Cie de Marihaye, Avis **CGM 1°** ne pas accepter les propositions de la Cie, **2°** ordonner à Cie de poursuivre l'exécution du plan de travaux prescrits par Arrêté ministre Intérieur du 13 octobre 1812, **3°** accepter que Cie pousse une reconnaissance en profondeur de la couche Bethon ? mais interdire toute extraction de cette couche sauf à loger les déblais du creusement dans le rocher, **4°** interdire à Cie de s'écarter en aucune manière du plan des travaux prescrits, Cordier, 226-230, et CGM 11 août 1813, *pas de DI*

4 août 1813: **(2)** <de midi à 3 h> : **1**) *Martigny* (com.) et environs dans le canton du Valais, 117*Simplon*, Mines de fer, 117*Simplon*, Usine, <trois sites>, 1^{er} *Trient*, *Chemin et Chamoison*, concession de mines de fer, confirmer, délimiter (Liotard et Sinon), 2^{ème} *Vallée d'Icère*, concession, et maintenir forge (Liotard), 3^{ème} *Vallettes et Ardon*, maintenir Ht.F, forge, martinet (Liotard et Sinon), conseiller d'Etat Lamare <rapporteur>, 231-242, *pas de DI* ; **2**) *Lahaye près de Liège*, 111*Ourte*, Accidents, houille, autorisation de reprise d'exploitation (Demet, exploitant), réussite des travaux prescrits, Avis CGM favorable, Cordier, 242-245, déjà CGM 3 février 1813, *pas de DI*.

11 août 1813: **(3)** <de midi à 3 ½ h> : **1**) *Marihaye près de Liège*, 111*Ourte*, Accidents, houille, réclamation de la Cie exploitante contre les travaux prescrits, Avis CGM est de maintenir ces travaux, Cordier, 246-247, déjà CGM 28 juillet 1813, *pas de DI* ; **2**) *Gervoz*, 107*Léman*, Mines diverses, Plomb, concession, essais dans fonderies de Pesey demandés par (concessionnaire), Cordier, 247-250, *pas de DI* ; **3**) Saint-Etienne (bassin), 42*Loire*, Houille, concession, Mission Beaunier, diviser le territoire houiller en arrondissements de concessions, Avis **CGM** approuve les propositions n°1 à n°16 présentées le 30 juin et 7 juillet, 250.

- 18 août 1813: (3) <de midi à 3 h> : 1) Autun (environs de), <\$\$ 96A2> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Schistes bitumineux, recherches, échantillons sans grand intérêt transmis par percepteur, de Bonnard, 250, *sans suite* ; 2) *Stolzembourg*, 103Forêts, Mines diverses, Cuivre, recherches, soutien secours de 1.200 F, Hassenfratz, 251-253 ; 3) Minerve (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163D4> 34Hérault, Houille, concession (Loux frères et Picou inventeur), oppositions de concurrents (comte de Pardailhan, demandeur en 1811 pour concession de la Caunette <\$\$ 163E4>) et (Campagne, concessionnaire d'Azillanet <\$\$ 163D4>), rapporteur a) mine suffisamment reconnue pour accorder concession, **b**) houille brûle avec forte odeur de bitume, **c**) exploitation facile, **d**) débouchés assurés par canal du Midi, Avis CGM favorable pour 4 km² 52 ha, Cordier, 253-260, DI 26 décembre 1813 à Loux et Picou.
- 25 août 1813: (2) <de midi à 2 h> : 1) Divers, Invention Verdier, nouveau procédé pour extraire le fer de ses minerais, de Bonnard, 261-264, *aucune suite* ; 2) *Falisolle*, 115Sambre-et-Meuse, Houille, concession (Vve Levieux et Hambursin), de Bonnard, 264-270, déjà CGM 17 février 1813, *pas de DI*.
- 1 septembre 1813: (1) <de midi à 2 h> : 1) *Friesdorff* (com.), 113Rhin-et-Moselle, Usine Vitriolique, concession, établir fabrique de traitement (Quinch et Cie), gîte de bois fossiles bitumineux, Hassenfratz, 270-281, déjà CGM 3 février 1802, DI 26 décembre 1813.
- 22 septembre 1813: (1) <de midi à 4 h> : 1) Lobsann (com.) (bassin de Lobsann), <\$\$ 29E3> 67Bas-Rhin, Houille, autorisation d'exploiter lignite et sable imprégné de naphte, historique, Avis **CGM 1°** pas lieu de distraire ces mines du Domaine, **2°** délimiter périmètre, **3°** exploitation exclusive comme affouage pour la saline de Soultz appartenant à la Cie des Salines de l'Est, Cordier, 282-298, *pas de DI ni d'OR*
- 6 octobre 1813: (2) <de midi à 2 h> : 1) Tarsul (com.) et Courtivron (com.), <\$\$ 82A2> 21Côte-d'Or, Usine, transférer forge à un feu de Courtivron à Tarsul (Lejeas), Hassenfratz, 299-301, DI 26 décembre 1813 ; 2) Fiennes (com.) bassin d'Hardinghen, <\$\$ 2B2> 62Pas-de-Calais, Houille, concession, cahier des charges (Tars), Avis CGM **1°** la plus grande partie du périmètre demandé ne présente pas d'indice reconnu de houille, **2°** peu d'espoir d'établir une exploitation avantageuse, de Bonnard, 301-308, *pas d'OR?*.
- 20 octobre 1813: (3) <de midi à 3 h> : 1) 106*Jemmape*, Houille, arrêté du préfet pour l'ensemble du département, exploitation interdite à moins de 100 m du sol pour toute exploitation sans concession, Héron de Villefosse, 309-312, *pas de DI* ; 2) Chessy (com.), <\$\$ 109F4> 69Rhône, Mines diverses, Cuivre, concession, travaux détermination de leur mode pour les nouveaux gîtes à exploiter, Avis CGM surseoir à statuer jusqu'à ce que le concessionnaire soit entendu, Cordier, 312-319, déjà CGM 21 juillet 1813, et 17 mai 1815 ; 3) Valmunster (com.), <\$\$ 27E3> 57Moselle, Usine Vitriolique, concession, cahier charges pour lignite pyriteux et alun (Tailleur et Weber), cette mine est encore très peu reconnue, son mode d'exploitation ne peut être précisé, Avis CGM favorable à condition que concessionnaire exploite de manière à ne pas compromettre la sûreté publique, celle des ouvriers, la conservation de la mine et les besoins des consommateurs, de Bonnard, 319-321, et CGM 15 février 1815, OR 9 avril 1817 à Weber subrogé par Bouvier-Dumolard ancien préfet de Tarn-et-Garonne et ultérieurement préfet du Rhône en 1831.
- 3 novembre 1813: (2) <de midi à 3 h> : 1) *Valpeline*, 102Doire, Mines diverses, Cuivre, interdiction d'exploiter six mois par an dans la fabrique de traitement pour les opérations de grillage et l'élaboration des mattes cuivreuses, Hassenfratz, 321-327 ; 2) *Forte-Taille à Montigny-le-Tilleul* (com.), 106*Jemmape*, Houille, concession, délimiter, augmenter périmètre pour le porter à 10 km² 50 ha, Lelièvre, 327-330, DI 14 mars 1808, et CGM 10 novembre 1813.
- 10 novembre 1813: (2) <de midi à 3 h> : 1) *Forte-Taille à Montigny-le-Tilleul* (com.), 106*Jemmape*, Houille, concession, délimiter, la concession comportant une erreur initiale de superficie, Lelièvre,

330-336, DI 14 mars 1808, déjà CGM 3 novembre 1813 ; **2) Jumetz (com.) à Heigne, 106Jemmape**, Verrerie, maintenir (Houtart), rapporteur ?, 336-341, DI 14 janvier 1814.

17 novembre 1813: **(2)** <de midi à 3 ½ h> : **1) Carema (com.), Donac (com.), Lillianes (com.), Pont-Saint-Martin (com.)**, 102Doire, Usine, maintenir Ht.F au nombre de trois, maintenir forge au nombre de quatre (Mongenot), Hassenfratz, 342-349, DI 29 janvier 1814 ; **2) 02Aisne**, Usine Vitriolique, 60Oise, Usine Vitriolique, 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, Avis CGM, les exploitations minières alimentant les fabriques d'alun et de vitriol sont des minières autorisées par une simple permission lorsqu'elles sont exploitées à ciel ouvert, sinon elles doivent donner lieu à concession, Hassenfratz, 349-355, déjà CGM 4 mars 1811, et 24 novembre 1813.

24 novembre 1813: **(2)** <de midi à 3 h> : **1) Divers**, Nivellement, nouveau moyen de l'effectuer, Duhamel, 356-361 ; **2) 02Aisne**, Usine Vitriolique, 60Oise, Usine Vitriolique, 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, Avis CGM, Hassenfratz, 358-361, déjà CGM 17 novembre 1813.

8 décembre 1813: **(2)** <de midi à 3 h> : **1) Bases pour l'exploitation des ardoisières**, Ardoisières, Conseil d'Etat du 13 avril 1813, les exploitations mettant en oeuvre des puits et galeries doivent donner lieu à concession, de Bonnard, 362-367, et CGM 12 janvier 1814 ; **2) Dauphin à Saint-Maime (com.)** (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession, cahier charges (comte Dumuy, général, pair de France), 18 ouvriers, Avis CGM 1° une seule concession, 2° adopter cahier charges, de Bonnard, 367-371, et CGM 23 novembre 1814, OR 24 septembre 1817 et OR 8 juillet 1818.

Registre n° 4 du 15 décembre 1813 au 14 juin 1815 F/14/17923 (457 pages)

15 décembre 1813: **(1)** <de midi à 3 ½ h> : **1) Weissweiler(com.) et Nothberg (com.)**, 114Roer, Houille, concession, demandeurs concurrents, opposition des concessionnaires des mines du Centre et Birkengen (Cie Engleth), Cordier, 1-26, *pas de DI*.

22 décembre 1813: **(3)** <de midi à 3 ½ h> : **1) Gondo**, 117Simplon, Mines diverses, Or, concession, cahier charges, de Bonnard, 27-32, *pas de DI* ; **2) Aveloix et Jemmape**, 115Sambre-et-Meuse, Houille, concession, cahier charges, de Bonnard (verbal), 33-37, *pas de DI* ; **3) Eilendorf**, 114Roer, Mines diverses, Calamine plombifère, concessions, nombre de concessions à instituer quatre, demandeurs concurrents au nombre de six, Avis CGM surseoir à statuer, Lelièvre, 38-42, *pas de DI*.

29 décembre 1813: **(3)** <de midi à 3 ½ h> : **1) Villerouge-Termenès (com.) et Palairac (com.)** mines de Corbières, <\$\$ 180B2 et 180B3> 11Aude, Mines de fer, concession Las-Coupes et Serremi-Jeanne (Gary), cahier des charges, son article 7 stipule que le prix du minerai est fixé chaque année par préfet sur rapport IM après avoir entendu le concessionnaire et les maîtres de forges intéressés, ce prix basé sur le prix de la main d'œuvre, sur celui du fer forgé, et s'il y a lieu sur le prix du minerai des mines de fer des départements limitrophes, production 10.756 qxm, les 3 principales forges catalanes utilisatrices sont Saint-Pierre-des-Champs <\$\$ 180B2>, Guilan <\$\$ 179F3>, Saint-Denis-Montolieu <\$\$ 162B4>, de Bonnard (verbal), 43-51, et CGM 5 janvier 1814, OR 10 janvier 1821 ; **2) Gacherelle à Martigues (com.) et Châteauneuf-les-Martigues (com.)** (bassin d'Aix), <\$\$ 166C4 et 167D4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, découverte, recherches, cahier des charges lignite (Bartalière, Graille, Brouchier, Reboul), de Bonnard (verbal), 51-54, et CGM 13 juillet 1814, OR 26 décembre 1814 à Bartalière et Cie ; **3) Charneux (com.)**, 111Ourte, Houille, travaux, oppositions contre projet de reprendre percement nouvelle galerie d'écoulement, Cordier, 54-65, *pas de DI*.

5 janvier 1814: **(2)** <de midi à 2 ½ h> : **1) Villerouge-Termenès (com.) et Palairac (com.)** mines de Corbières concession Las-Coupes et Serremi-Jeanne, <\$\$ 180B2 et 180B3> 11Aude, Mines de fer,

concession, cahier des charges, modification de l'article Redevance du projet d'OR (Gary), Cordier, 66, déjà CGM 29 décembre 1813, et 3 septembre 1818, OR 10 janvier 1821 ; 2) *Taraqasco* (com.) à *Borca*, 102*Doire*, Usine, maintenir forge (Girodo), Hassenfratz, 67-71, *pas de DI*.

12 janvier 1814: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) *Sablonnière, près Charleroi*, 106*Jemmape*, Accidents, houille, le nombre de morts est dix sept le 29 juillet 1813, la cause de l'accident ne peut être attribué qu'à l'inexécution du DI du 18 novembre 1810, Duhamel, 72-85, et CGM 19 janvier 1814 ; 2) Projet pour future loi, Ardoisières, réglementation pour l'exploitation des ardoisières, suite avis Conseil d'Etat du 13 avril 1813, les ardoisières exploitées pendant quelques mois en travaux souterrains doivent être considérées comme des exploitations minières entraînant concession, de Bonnard, 86-91, déjà CGM 8 décembre 1813, et 14 septembre 1815.

19 janvier 1814: (3) <de midi à 3 h> : 1) *Sablonnière près Charleroi*, 106*Jemmape*, Accidents, houille, le 29 juillet 1813, indispensable de lever des plans et des coupes exacts, Duhamel, 92-93, déjà CGM 12 janvier 1814 ; 2) *Turin faubourg de la Doire*, 112*Pô*, Usine, maintenir affinerie cet établissement appartient à la ville de Turin), Hassenfratz, 94-97, *pas de DI* ; 3) Lyon rue de la Vieille, 69*Rhône*, Usine, maintenir fonderie fer, cuivre et plomb (Frèrejean), effectif 15 à 50 ouvriers, de Bonnard, 98-103, OR 4 novembre 1814

26 janvier 1814: (1) <de midi à 2 h> : 1) Plouézec (com.) près de Paimpol au Rocher de Crakas, <\$\$ 33F2> 22*Côtes-du-Nord*, Carrières, pierres à aiguiser, autorisation d'exploiter (Hamès), Gillet de Laumont, 103-107, *pas d'OR*

aucune séance jusqu'au 10 mars 1814.

10 mars 1814: (1) <de midi à 2 h> : 1) *Molette*, 112*Pô*, Usine, maintenir affinerie (Rignon), Lelièvre, 108-111, *pas de DI*.

23 mars 1814: (3) <de midi à 2 h> : 1) *Ronco (com.) au centre de l'Apennin*, 104*Gênes*, Usine, maintenir forge (Mme Spinola), Cordier, 111-113, *pas de DI* ; 2) *Rossiglione (com.)*, 104*Gênes*, Usine, maintenir forge (Carlini), Cordier, 113-116, *pas de DI* ; 3) *Segli (com.) à Carpenara sur la Varenna*, 104*Gênes*, Usine, maintenir forge pour travailler le cuivre (Pallariccini), Hassenfratz, 116-119, *pas de DI*

30 mars 1814: (1) <de midi à 1 h> : 1) *Multedo (com.)*, 104*Gênes*, Usine, maintenir forge à cuivre (Cattaneo), Héron de Villefosse, 120-123, *pas de DI*.

13 avril 1814: (1) <de midi à 1 ½ h> : Divers, Vote d'Adhésion du corps des Mines, à propos des mesures prises par le gouvernement provisoire pour rendre à la France des souverains légitimes, 123-129.

Aucune séance jusqu'au 13 juillet 1814.

13 juillet 1814: (1) <de midi à 2h > : 1) Gacherelle (bassin d'Aix) à Martigues (com.) et Châteauneuf-les-Martigues (com.) lignite, <\$\$ 166C4 et 167D4> 13*Bouches-du-Rhône*, Houille, concession (Bartalier, Graille, Brouchier, Reboul, tous propriétaires), recherches couronnées de succès, couche puissante, aucune opposition, Avis CGM favorable 1° très grande utilité pour le pays, 2° débouchés assurés par fabriques de soude artificielle, Lelièvre, 129-131, déjà 29 décembre 1813, OR 26 décembre 1814

16 juillet 1814: (1) <de midi 4 ½ h> : 1) Surveillance, Divisions minéralurgiques nouvelles, Cordier, 132-151.

- 20 juillet 1814: (1) <de midi à 2 h> : 1) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession demandée par (Hoche), avis rapporteur a) Hoche estime à tort que l'acte initial de concession du 22 mars 1788 et l'article 51 de la loi de 1810 lui donnent un droit incommutable, b) l'annulation de la concession le 23 vendémiaire an XII ou 16 octobre 1803 a supprimé tous les droits auxquels pouvait prétendre Hoche, c) gîte pas assez reconnu, d) autorisation de poursuivre recherches sans fixer de délai avec faculté de vendre produits des recherches, Avis **CGM** 1° reconnaître à Hoche le droit d'obtenir la concession, 2° prolonger la durée de la permission de recherche jusqu'à l'époque où le gîte de houille sera assez reconnu pour que le cahier charges puisse être rédigé d'une manière convenable, Gillet de Laumont, 151-160, déjà CGM 30 décembre 1812, et 18 juillet 1818, OR 13 septembre 1820 à comte François de Royère.
- 27 juillet 1814: (1) <de midi à 2 h> : 1) Chamouilley (com.) à Forge Basse sur la rivière de Chamouilley, <\$\$ 45E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, affinerie, forge (Beugon-Arson), historique, litige régime des eaux, Gillet de Laumont, 161-165, et CGM 3 juin 1825, OR 23 septembre 1825.
- 10 août 1814: (1) <de midi à 3 h> : 1) Quimper à Kerfeunteun (faubourg de Quimper) gîtes de Kergogne, <\$\$ 51D2> 29Finistère, Houille, recherches, cahier des charges pour reprise des travaux de recherche (ministère Marine), de Bonnard, 166-174, et CGM 14 juillet 1828, OR 15 avril 1829 à Cossé de Brissac.
- 17 août 1814: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) 75Seine, Carrières, 92Seine-et-Oise, Carrières, Craie et Marnes d'engrais, projet Règlement, Brongniart, 174-183, et CGM 24 août 1814.
- 24 août 1814: (1) <de midi à 3 h> <attention à la séquence des pages : la séance du 24 août est reportée sur registre après celle du 7 septembre> : 1) 75Seine, Carrières, 92Seine-et-Oise, Carrières, Craie et Marnes d'engrais, projet Règlement, Brongniart, 189-191, déjà CGM 17 août 1814.
- 7 septembre 1814: (1) <de midi à 2 h> <attention à la séquence des pages : la séance du 7 septembre est reportée sur registre avant celle du 24 août> : 1) Saint-Juéry (com.) à Avalats sur le Tarn, <\$\$ 162B1> 81Tarn, Usine, maintenir martinet à cuivre (Lacombe), Hassenfratz, 184-189, OR 25 novembre 1843.
- 19 septembre 1814: (1) <de 11 h à 4h> : 1) Droits de douane, aciéries et forges de France, rapporteur examine cinq sujets, a) l'importance des aciéries en France, la production nationale de 28.000 qxm est inférieure à ce qu'elle était avant la Révolution, l'importation est de 16.000 qxm dont 14.530 d'Allemagne, b) les coûts de fabrication comparés de l'acier naturel, de l'acier cémenté et forgé, c) la comparaison des qualités des aciers français et étrangers, d) les bases d'après lesquelles doivent être établis les droits de douane, e) renseignements généraux sur les forges françaises, plus de 400 Ht.F, plus de 100 forges catalanes, plus de 2.000 feux d'affinerie, f) droits doivent être assez élevés pour que les fers et aciers étrangers ne puissent pas être vendus en France à des prix inférieurs à ceux auxquels les fabricants français peuvent livrer sans perte leurs produits de première qualité, de Bonnard, 191-197, et CGM 7 novembre 1814.
- 5 octobre 1814: (1) <de midi à 3 h> : 1) Droits de douane, cuivre brut importé, demande d'augmentation (concessionnaire de Chessy), rapporteur Observations, a) 11.115 qxm de cuivre brut importé en moyenne pour les trois années 1807 à 1809, b) production française 2.500 qxm, et cuivre obtenu par refonte des canons des ennemis procure 41.500 qxm, Avis **CGM**, 1° accepter augmentation demandée sur le cuivre brut, 2° augmenter les droits sur les cuivres travaillés, 3° favoriser la sortie des cuivres ouvragés français en accordant des primes qui compensent au moins les droits payés à l'entrée sur les cuivres bruts importés, Lelièvre, 197-204.
- 12 octobre 1814: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Caunette (La) rive droite à Aigne (com.) et Aigues-Vives (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, concession, cahier des

charges (Treil comte de Pardailhan), description du gîte, avis rapporteur **a**) ces mines sont par elles mêmes peu connues, **b**) ce motif ne peut suspendre détermination cahier des charges, car elles font partie d'un système de couches de houille très connues sur d'autres points, de Bonnard, 204-211, et CGM 19 octobre 1814, OR 25 décembre 1822.

19 octobre 1814: (2) <de midi à 3h> : **1**) Caunette (La) rive droite à Aigne (com.) et Aigues-Vives (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163E4 et 163D4> ³⁴Hérault, Houille, concession (Treil comte de Pardailhan) cahier des charges compléments « concessionnaire fournira à la fin de chaque année l'aperçu des travaux qu'il se proposera d'exécuter au cours de l'année suivante », de Bonnard, 211-214, déjà CGM 12 octobre 1814, et 26 avril 1820, OR 25 décembre 1822 ; **2**) Dives à Honfleur, sur les côtes de, <\$\$ 18A3 18B3> ¹⁴Calvados, Usine Vitriolique, autorisation d'exploiter des pyrites au bord de la mer pendant 20 ans (Chamberlain), Hassenfratz, 212-218, et 6 juin 1816, *pas d'OR*.

31 octobre 1814: (1) <de midi à 4 h> : **1**) Droits de douane, houille et coke étrangers, rapporteur a) un des premiers effets du traité de paix du 30 mai 1814 <1^{er} traité de Paris>, du rétablissement des communications avec l'Angleterre, de la reprise du cabotage avec la Hollande, la Belgique et l'Espagne, a été d'amener dans nos ports une grande quantité de houilles étrangères, de toutes sortes et de toutes qualités, et d'arrêter en partie les ventes des houilles françaises, **b**) beaucoup de réclamations au gouvernement, particulièrement celle de Rive-de-Gier, Cordier, 218-252, et CGM 2 novembre 1814.

2 novembre 1814: (1) <de midi à 6 h> : **1**) Droits de douane, houille et coke étrangers, tarif douanier, Cordier, 252-255, discussion et Avis **CGM 1**^o sur toute la frontière maritime droit de 6,26 F/qxm, droit égal à celui que les houilles françaises payeraient à leur entrée en Angleterre, en augmentant encore ce droit convenablement dans le cas où le gouvernement Anglais augmenterait le « drawback » ou prime de sortie accordée aux houilles anglaises, **2**^o sur la frontière de terre droit de 2 F/qxm, **3**^o CGM attire aussi attention du gouvernement sur la nécessité de régulariser promptement les exploitations ainsi qu'il a été proposé pour les mines de houille de Loire, d'établir une inspection sévère sur le triage des houilles extraites, d'empêcher les fraudes commises par les marchands pendant le transport en mélangeant et falsifiant les différentes houilles, et sur l'intérêt de supprimer ou de diminuer les droits qui frappent les houilles transportées par navigation intérieure, déjà CGM 31 octobre 1814, et 18 juin 1818.

7 novembre 1814: (1) <de midi à 4 h> : **1**) Droits de douane, aciéries et forges de France, examen des questions posées par la Chambre des pairs sur les produits des forges et sur les frais de fabrication du fer, examen du mémoire Hassenfratz sur la classification des fers, 255-256, déjà CGM 19 septembre 1814, et CGM 17 novembre 1814.

17 novembre 1814: (3) <de midi à 5 h> : **1**) Sare-la-Bussière (com.) <commune pas identifiée> à Grignard, ⁵⁹Nord, Usine, et *Hourpe*, ¹⁰⁶Jemmappe, Usine, autorisation accordée à (Lejeune et Billard) d'exporter minerais de fer et charbon de bois provenant du Nord pour le Ht.F d'*Hourte*, et d'importer avec droits de douane 600 qxm de fonte en gueuses fabriqués à *Hourte*, Baillet, 256-260 ; **2**) Droits de douane, aciéries et forges de France, Avis **CGM 1**^o le prix de vente moyen du fer est 600 F/tonne, **2**^o une tonne de fonte coûte 194 F, les fers de bonne qualité demandent 1,425 tonne de fonte pour une tonne de fer, **3**^o le bénéfice moyen du fer est de 41 F/tonne soit 6,8 % du chiffre d'affaires, **4**^o la situation des maîtres de forges est réellement très critique puisque dans ce genre d'industrie il faudrait gagner au moins 10% sur la vente des produits, de Rozière, 260-264, déjà CGM 7 novembre 1814 ; **3**) Divers, Classification des fers, les six types d'usines dans lesquelles le fer est travaillé, Hassenfratz, 264-269.

23 novembre 1814: (2) <de midi à 4 h> : **1**) Dauphin à Saint-Maime (com.) (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1> ⁰⁴Basses-Alpes, Houille, concession, cahier des charges (comte Dumuy général, pair de France) Avis **CGM 1**^o ne pas prescrire l'obligation d'une autorisation préalable à toute augmentation du prix de vente, **2**^o prescrire annulation de la concession en cas d'inexécution pendant deux ans des

obligations, Collet-Descostils, 269-277, déjà CGM 8 décembre 1813, et 30 novembre 1814, OR 24 septembre 1817 et OR 8 juillet 1818 ; 2) Malbosc (com.), <\$\$ 151D2> 07Ardèche, Mines diverses, Antimoine, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Pagèze de Lavernède) et (Vidal, Dugas, Borne et Cie), cahier des charges comporte pour la fabrique de traitement du minerai une clause prescrivant l'emploi de fours à réverbère pour protéger les ouvriers contre les exhalaisons nuisibles, Avis CGM 1° ne pas diviser gîte en plusieurs concessions, 2° une concurrence locale serait ici réellement nuisible sans produire aucun avantage, de Rozière, 277-285, déjà CGM 26 mai 1813 et 25 avril 1815, OR 10 janvier 1816 .

30 novembre 1814: (1) <de midi à 2 h> : 1) Dauphin (bassin de Manosque) à Saint-Maime (com.), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (comte Dumuy), Directeur Général Mines intervient pour demander s'il est possible et convenable d'insérer dans le cahier des charges la clause d'annulation de la concession en cas d'inexécution des obligations, CGM retranche cette clause parce que le demandeur n'en a pas eu connaissance, rapporteur <?>, 285-286, déjà CGM 23 novembre 1814, et 19 avril 1815, OR 24 septembre 1817 (concession) et OR 8 juillet 1818 (réduction de périmètre concession).

14 décembre 1814: (1) <de midi à 3 h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, projet d'une nouvelle galerie d'extraction et d'écoulement, Gillet de Laumont, 287-292, et CGM 3 février 1816.

11 janvier 1815: (1) <de midi à 2 h> : 1) Livron (com.), <\$\$ 138A3> 26Drôme, Usine, maintenir taillanderie, cahier des charges (Jean-Pierre France, serrurier), de Bonnard, 293-296, et CGM 13 mars 1817, OR 25 juin 1817

25 janvier 1815: (1) <de midi à 3 h> : 1) Cavailiac (bassin Le Vigan), <\$\$ 150B4> 30Gard, Houille, concession, confirmer concession (Maurin, cessionnaire de Combet), oppositions (famille d'Assas, propriétaire du sol) et (Maystre, exploitant momentané), Avis CGM 1° Combet doit être regardé comme concessionnaire à l'époque de la loi de 1810, 2° confirmation en faveur de Maurin, Duhamel, 296-318, déjà CGM 28 octobre 1811, et 10 mai 1820, *pas d'OR*.

1 février 1815: (1) <de midi à 3 h> : 1) Divers, Invention Weulers, Avis CGM cet appareil à renouveler l'air dans les mines ne peut donner lieu à utilisation généralisée, de Bonnard, 318-321.

8 février 1815: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) Trets et Auriol (bassin d'Aix), <\$\$ 167F3 et 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, réclamation, litige d'indemnisation entre les cédants de cette concession (Sibert et Mathieu Bernard, également propriétaires du sol) et les cessionnaires (Sicard et Rouquier), indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles, Avis CGM le montant de l'indemnité doit être calculé en faisant entrer en considération dans l'estimation de la valeur des travaux cédés 1° les avantages que les anciens exploitants ont pu en retirer, 2° le degré d'utilité réelle dont ces travaux seront aux nouveaux concessionnaires, 3° la durée présumée de cette utilité, Hassenfratz, 321-332, déjà CGM 3 février 1812, et 13 août 1818 ; 2) Gardanne sur le territoire des communes de Peynier, Gardanne et Fuveau, <\$\$ 167E3 et 167F3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamation, litige d'indemnisation entre l'ancien exploitant (Vignier, fondé de pouvoirs de Michel frères) et le concessionnaire (Fery-Lacombe), indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles, Avis CGM <identique à celui donné ci-dessus pour Trets> Hassenfratz, 332-338 ; 3) Grand' Croix (bassin de Rive de Gier périmètre n°12), 42Loire, Houille, concession, présentation d'un plan en relief de cette mine par demandeur (Fournas, député de Loire, au nom de Cie des Hauts Fourneaux Estienne et Fournas), Hassenfratz, 338-340, et CGM 1 août 1820, OR 1 décembre 1824.

15 février 1815: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Valmunster (com.), <\$\$ 27E3> 57Moselle, Usine Vitriolique, concession, établir fabrique de traitement des terres pyriteuses (Bouvier Dumolard), Cordier, 341-356, déjà CGM 20 octobre 1813, et 6 juin 1816, OR 9 avril 1817 (concession) et OR 1 mai 1827 (fabrique de traitement).

22 février 1815: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Bussy (com.), <\$\$ 22B1> 60Oise, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement pour sulfate de fer et alun (Egret), cahier des charges, Collet-Descostils, 356-360, et CGM 5 septembre 1816, *pas d'OR* ; 2) Morley (bois communaux), <\$\$ 45F4> 55Meuse, Mines de fer, autorisation d'exploiter ce gîte concessible (Vivaux), Collet-Descostils, 361-366, *pas d'OR* ?

1 mars 1815: (1) <de midi à 4 ½ h> : 1) Alais (environs d'), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, demande concernant Champelauson faite par (Souleiret, Gasaix, Dautun, Polge), avis défavorables de IM Furgaud et de ICM Beaunier motivés par leur exploitation illicite et leurs ressources pécuniaires insuffisantes, opposition de (Barrot, député de Lozère, Guiraudet Lalignière maire d'Alais, et Deleuze, notaire), mémoire d'Odilon Barrot (avocat au Conseil d'Etat) du 31 janvier 1815 critiquant la concentration de l'exploitation entre les mains de quelques privilégiés, rapport IM Furgaud sur les mines de Champelauson tendant à les faire rentrer dans le domaine privé de Louis XVIII, Lelièvre, 366-395, déjà CGM 21 octobre 1811, et 8 mars 1815, déjà DI 12 novembre 1809, et OR 29 novembre 1815, et OR 7 mai 1817, et OR 17 septembre 1817

8 mars 1815: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Alais (environs d'), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, réclamation des habitants de Portes (com.), nouvelles discussions, lettre au Directeur Général Mines pour faire valoir les intérêts et les droits de Monsieur, frère du Roi, Avis **CGM 1°** distraire de la concession accordée à Méjean les mines de Champelauson, pour en accorder la concession à Souleiret et Cie, **2°** ne pas statuer sur la demande du député Barrot et Cie, **3°** Gabourdès, Mathieu, Sauvezon, Devèze, Desparcieux, Larguier, Renaux et d'Aubépin doivent être définitivement déboutés de leurs demandes et oppositions, **4°** réunir le système de couches de la forêt d'Abilon à la concession qui comprend les mines de la Grand'Combe avec un cahier des charges détaillé, **5°** quant aux mines de Masdiou, réclamées par de Castries (ancien concessionnaire de ces mines et concessionnaire de la Grand'Combe), la loi du 5 décembre 1814 remet naturellement ces mines dont il n'a point été disposé entre les mains de l'ancien concessionnaire sauf à lui à justifier de ses droits auprès des autorités locales, **6°** Cordier chargé de présenter un projet de délimitation définitive, 396-400, déjà CGM 1 mars 1825, et 15 mars 1815, déjà DI 12 novembre 1809, et OR 29 novembre 1815, et OR 7 mai 1817, et OR 17 septembre 1817.

15 mars 1815: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Alais (environs d'), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, délimiter périmètre, cahier des charges, Avis **CGM 1°** astreindre les concessionnaires à fournir les plans, **2°** assurer les concessionnaires de leurs propriétés pour qu'il puissent exécuter avec confiance les travaux d'aménagement réclamés impérieusement par l'état actuel de ces mines, **3°** le renvoi de cette affaire aux IM du département ne doit pas empêcher de proposer au gouvernement de statuer sur les questions discutées lors de la séance CGM 8 mars, Cordier, 401, déjà CGM 8 mars 1815, et 19 décembre 1816, déjà DI 12 novembre 1809, et OR 29 novembre 1815, et OR 7 mai 1817, et OR 17 septembre 1817 ; 2) Charmes (com.), <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Mines de fer, réclamation (Robert), pour dénoncer les dégâts résultant de leur exploitation, de Bonnard, 401-409.

12 avril 1815: (1) : Divers, Prestation serment à l'Empereur, en exécution du DI 8 avril 1815, 410.

19 avril 1815: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) Dauphin (bassin de Manosque) à Saint-Maime (com.), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (général comte Dumuy), Conseil d'Etat Avis Interlocutoire du 11 février 1815 **1°** général Dumuy devenu concessionnaire devra payer aux anciens exploitants Gaspard, Payan, Laugier et Vial une indemnité basée sur le revenu net que chacun tirait de son exploitation, en plus des redevances légales, Avis **CGM 1°** les opposants à la demande du général Dumuy ne méritent comme exploitants aucun intérêt, ils n'ont aucun titre en leur faveur, ils ont commencé leurs fouilles illégales depuis les troubles révolutionnaires, **2°** l'indemnité à payer par le concessionnaire à des exploitants illicites évincés concerne les travaux exécutés qui peuvent devenir utiles au concessionnaire, **3°** l'indemnité s'évalue d'après les dépenses que ces travaux ont

occasionnées à l'ancien exploitant, en faisant entrer en considération d'une part le temps dont il en a joui et l'utilité dont ils ont pu lui être, et d'autre part les avantages que le concessionnaire devra en retirer, 4° assujettir un concessionnaire à payer aux exploitants illicites évincés des indemnités proportionnelles au revenu que chacun tirait de son exploitation, serait une mesure aussi injuste que funeste, puisque les exploitations superficielles n'exigent aucune dépense, produisent momentanément plus de bénéfice que n'en peuvent offrir surtout pendant les premières années, celles qui sont poursuivies à l'aide de travaux réguliers, 5° maintient ses avis précédents, de Bonnard (verbal), 410-413, déjà CGM 30 novembre 1814, et 8 août 1816, OR 24 septembre 1817 et OR 8 juillet 1818.

26 avril 1815: (1) <de midi à 3h> : 1) Malbosc, <\$\$ 151D2> 07Ardèche, Mines diverses, Antimoine, concession, réclamation, requête du demandeur concurrent écarté (Cie Borne, Vidal, Dugas, Meynier et Ruelle) contre (Pagèze de Lavernède), examen de la réclamation sous le rapport de l'intérêt public, Avis CGM réaffirme préférence (à Pagèze de Lavernède), de Rozière, 413-418, déjà CGM 23 novembre 1814, OR 10 janvier 1816, et CGM 20 juin 1816.

aucune séance entre 26 avril et 17 mai 1815.

17 mai 1815: (2) <de midi à 3 h> : 1) Chessy, <\$\$ 109F4> 69Rhône, Mines diverses, Cuivre, examen du nouveau procédé pour fondre ce minerai, Hassenfratz, 419-426, déjà CGM 20 octobre 1813, et 7 avril 1824 ; 2) Allevard (canton de) Grenoble (arrondissement de), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, maintenir taillanderie, pour chacun des trois demandeurs (Diday) à Domène (com.), (Fournier) à Grignon (com.), (Vve Plançon) à Tencin (com.), de Bonnard, 426-433, une seule OR 25 juin 1817

24 mai 1815: (1) < de midi à 2 h> : 1) Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, cahier des charges pour toutes les concessions à accorder, de Bonnard, 433-441, déjà CGM 3 février 1813, et 28 septembre 1815.

7 juin 1815: (1) <de midi à 2 h> : 1) Allevard (canton de) Grenoble (arrondissement de), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, maintenir forge, martinet à la Chapelle-du-Bard (com.) pour chacun des trois demandeurs à (Milan), (Roget), et (Alezina et Grasset), maintenir forge à Moutaret (com.) pour (Grasset), de Bonnard, 441-445, une seule OR 25 juin 1817.

14 juin 1815: (1) <de midi à 3 h> : 1) Cazillac à Riols (com.) près de Saint-Pons, <\$\$ 163D3> 34Hérault, Mines diverses, Plomb argentifère, découverte (Julien), Avis CGM 1° découverte suffisamment constatée par deux années de recherches, 2° possibilité de mise en valeur est assez vraisemblable, 3° attention à ne pas encourager des bailleurs de fonds à s'intéresser à des entreprises incertaines, 4° demander à Julien s'il entend ou non faire une demande en concession, en lui fixant le délai du 1 janvier 1816, 5° si Julien ne s'est pas déclaré formellement à cette date, annoncer publiquement que cette mine est susceptible de faire l'objet de demandes en concession, Héron de Villefosse, 446-457, *pas d'OR*

aucune séance jusqu'au 7 septembre 1815

Registre n° 5 du 7 septembre 1815 au 6 juillet 1816

F/14/17924

(470 pages)

7 septembre 1815: (3) <de midi à 4h> <> le Directeur Général des Mines comte Molé préside la séance <> : 1) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches commencent en juillet 1813, Inspecteur Général des Mines Gillet de Laumont estime cette mine intacte malgré d'immenses travaux très anciens, avis rapporteur **a**) avant tout il faut reconnaître les lieux de manière un peu approfondie, **b**) on peut assurer que le minerai d'étain s'étend dans la profondeur à une

distance qui est au moins proportionnelle à l'étendue superficielle du gîte et qu'il existe une quantité au moins égale à celle dont les anciens ont profité, **c**) on pourrait fortifier ces probabilités en présentant le tableau des analogies singulières qui existent entre Vaulry et plusieurs mines de Saxe, **d**) l'abandon de ces mines pourrait s'expliquer par la grande diminution du prix de l'étain en Europe depuis le XV^{ème} siècle et par l'accroissement rapide des mines de Cornouailles, **e**) il y a des motifs très puissants pour continuer les recherches, **f**) ajourner toute proposition de recherches des indices d'étain en Loire-Inférieure à Piriac (com.), **g**) continuer les travaux de recherche à Vaulry, Avis CGM 1° adopter avis rapporteur, 2° sauf ce qui concerne l'arrêt des recherches en Loire-Inférieure à Piriac (com.), 3° attacher à Vaulry le maître mineur saxon qui travaille dans les mines de fer des Pyrénées, Cordier, 1-27, déjà CGM 30 juin 1813, et 24 mai 1817, *pas d'OR* ; 2) Piriac (com.), <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, découverte, recherches sur la côte sud de la pointe de Piriac (de La Guerande, maire de Piriac), Avis CGM 1° effectuer une nouvelle visite des lieux, 2° établir un nouveau rapport, Lelièvre, 27-30, et CGM 10 février 1819 ; 3) 38Isère, Usine, remplacer le procédé de production de fonte à la forge bergamasque par celui à la forge catalane pour perfectionner l'utilisation des minerais de fer d'Alleverd, les essais de ce minerai ont été réalisés avec succès en Ariège dans la forge catalane de Mr Bergasse <à Rabat (com.)\$\$ 178C3> par les ouvriers de Grasset (maître de forges à Pinsot (com., <\$\$ 126A3> Isère), Avis CGM 1° poursuivre les essais, 2° demander mémoire particulier à l'IM Gueymard, Héron de Villefosse, 31-34, *pas d'OR*.

14 septembre 1815: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Projet pour future loi, Ardoisières, réglementation pour l'exploitation des ardoisières, bases générales pour la France, Cordier, 34-41, déjà CGM 12 janvier 1814, et 22 décembre 1819.

21 septembre 1815: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) 57Moselle, Houille, demande de bail (Pigeot) pour l'exploitation des mines de houille domaniales du bassin de Sarre situées dans le département, rapport demandé par Directeur Général Mines à Beaunier, Avis CGM défavorable 1° un tel bail en mettant entre les mains d'une seule Cie presque l'ensemble des houillères dont dispose le gouvernement dans le bassin de Sarre, donnerait au fermier, par l'absence de concurrence suffisante, les moyens de fixer arbitrairement le prix des houilles ce qui serait aussi funeste au commerce et à l'industrie en général qu'aux habitants, 2° dans la supposition où la concurrence des houillères voisines, étrangères et françaises, empêcherait le fermier d'augmenter le prix de ses houilles, son bail lui deviendrait très probablement fort onéreux et il serait dans la fâcheuse nécessité de négliger ses travaux d'extraction, de les ralentir partout où ils présenteraient moins d'avantages, et peut-être de demander plus tard la résiliation de son contrat, 3° la régie actuelle est préférable au bail projeté, Duhamel, 41-76.

28 septembre 1815: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Saint-Gervais (fonderie royale de), <\$\$ 129E2> 38Isère, Surveillance, CGM demande une intervention auprès du ministère de la Marine pour que les Ingénieurs des Mines remplacent les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées afin d'assurer la surveillance administrative de cette usine, Duhamel, 77-83, et CGM 11 janvier 1816 ; 2) Alleverd (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, cahier des charges pour les mines de fer spathique, mode d'exploitation différente selon l'inclinaison de couches, dimensions des galeries principales hauteur 1,8 m et largeur 1,15 m, toutes les concessions étant contiguës tout concessionnaire pourra faire aboutir une galerie d'écoulement dans une concession adjacente, localisation des fours de grillage, de Bonnard, 83- 98, déjà CGM 24 mai 1815, et 4 avril 1816.

5 octobre 1815: (1) <de 1 h à 2 ½ h> : 1) Pinsot (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, transformer forge bergamasque en forge catalane (Grasset), Avis CGM est de surseoir à statuer dans l'attente de l'avis de l'Administration générale Forêts, Gillet de Laumont, 99-103, et CGM 9 novembre 1815, OR 14 février 1816.

9 novembre 1815: (1) <de 1 h à 2 h> : 1) Pinsot (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine transformer forge bergamasque en forge catalane (Grasset), avis favorable de l'Administration Forêts, Gillet de

Laumont, 103-104, déjà CGM 5 octobre 1815, OR 14 février 1816 et OR 7 mai 1817 (délai prorogé de dix huit mois)

pas de séances jusqu'au 30 novembre 1815

30 novembre 1815: (1) <de 1 h à 4 h> : **1)** Bouxwiller (com.) près du mont Bastberg, <\$\$ 29D4> 67Bas-Rhin, Usine Vitriolique, concession, établir fabrique de traitement du minerai (Petri, Schaller, Morel), mines de lignites pyriteux, Cordier, 105-125, 1^{ère} OR 21 mars 1816 concession, 2^{ème} OR 21 mars 1816 fabrique de traitement, et CGM 24 mars 1819.

14 décembre 1815: (3) <de 1 h à 4 h> : **1)** Tremblaine près Saint-Etienne, <\$\$ 123E3> 42Loire, Usine, établir fabrique d'acier cimenté et d'acier fondu, projet (Jackson, de Birmingham), **a)** rapport de l'Ingénieur des Mines de Gallois du 31 octobre 1815, **b)** ancien ministre Chaptal soutient le projet, ancien ministre de la Police délivre certificat pour naturalisation, **c)** Jackson représente une occasion à saisir, Jackson se propose de produire annuellement 1.000 à 1.500 qxm d'acier fondu, 5.000 qxm d'acier cimenté, 1.000 qxm de baguettes et baïonnettes, 1.000 qxm d'acier pour coutellerie fine, il compte employer 60 ouvriers et construire 5 fourneaux de cémentation, il demande confirmation de l'indemnité et de la prime « promise », et un paiement annuel de 5.000 F pendant 20 ans pour payer le loyer de l'usine, **d)** avis favorable du rapporteur, Jackson peut remplir le but que le gouvernement se propose, mais il faut réunir tous les renseignements sur ce fabricant, Avis CGM 1^o regrette de ne pouvoir en ce moment, faute de renseignements suffisants, émettre une opinion sur un objet d'une aussi grande importance pour l'industrie française, 2^o demande au Directeur Général des Mines qu'il obtienne la communication de toutes les pièces de cette affaire, Hassenfratz, 125-141, *pas d'OR* ; **2)** Goincourt (com.), <\$\$ 21D3> 60Oise, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer (Letheux), de Bonnard, 141-143, et CGM 11 mai 1816, OR 26 août 1816 ; **3)** Festieux (com.), <\$\$ 23E2> 02Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de vitriol (de Bezannes), la lignite bitumineuse est exploitée sans autorisation, Avis CGM 1^o faire régulariser concession de la mine, 2^o puis faire instruire le dossier de maintien de la fabrique de traitement, Hassenfratz, 143-147, et CGM 2 mai 1816, *pas d'OR ?*

28 décembre 1815: (1) <de 1 h à 5 h> : **1)** Droits de douane, fers étrangers, rapport de la Commission Duhamel, Gillet de Laumont, de Bonnard nommés par Directeur Général des Ponts et Chaussées et des Mines le 19 décembre 1815, rapporteur a) droit de 150 F par tonne est insuffisant, **b)** fers suédois rendus dans ports français sont vendus 300 F par tonne avant droit et 450 F après droit, **c)** prix de revient français de 550 F par tonne, augmenté de 50 F bénéfice par tonne, porte prix de vente à 600 F par tonne, **d)** le fer suédois rendu en France est inférieur de 150 F par tonne au fer français vendu en France, Avis CGM <voir pages 168-169> Duhamel 148-169, déjà CGM 18 février 1811 et 17 novembre 1814 <Aciéries et Forges>, et 22 août 1821.

4 janvier 1816: (1) <de 1 h à 3 h> : **1)** Allemond ou mines Chalanches dans le canton d'Oisant, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, concession, rétrocéder concession (Didier) au profit du domaine privé du Roi, Cordier, 169-181, déjà DI 16 septembre 1808, DI 21 janvier 1812, et CGM 17 mai 1817.

11 janvier 1816: (1) <de 1 h à 3 h> : **1)** Saint-Gervais (fonderie royale de), <\$\$ 129E2> 38Isère, Surveillance, Avis CGM 1^o le rapport fait au Conseil Général des Ponts et Chaussées ainsi que l'avis de ce Conseil n'ont nullement discuté les motifs sur lesquels le CGM a appuyé son opinion le 28 septembre 1815, 2^o par ces motifs qui restent dans toute leur force, les Ingénieurs des Mines doivent se substituer à ceux des Ponts-et-Chaussées, Duhamel, 181-185, déjà CGM 28 septembre 1815, et 25 mai 1816.

18 janvier 1816: (aucun dossier) <de 1 h à 1 ½ h> : seulement lecture et approbation du PV séance 11 janvier 1816, 186.

- 8 février 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, règlement pour les quatre jurats pris dans le corps des mineurs pour diriger l'exploitation des mines en application du DI 15 janvier 1809, Cordier, 186-205, déjà CGM 14 décembre 1814, et 15 février 1816.
- 15 février 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, règlement pour les jurats pris dans le corps des mineurs pour diriger l'exploitation des mines en application du DI 15 janvier 1809, Cordier, 206-209, déjà CGM 8 février 1816, et 24 octobre 1816
- 22 février 1816: (1) <de 1 h à 2 h> : 1) Divers, Notices sur la vie et les travaux des Ingénieurs décédés, proposition de l'Inspecteur Général des Mines Duhamel, 209.
- 29 février 1816: (1) <de 1 h à 3 h> : 1) Hayange et Moyeuve, <\$\$ 26C2> 57Moselle, Mines de fer, autorisation d'exporter le minerai de leurs mines (Wendel) pour le service de leur Ht.F près de Trèves, Duhamel, 210-217, et CGM 19 mars 1818.
- 7 mars 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : 1) Divers, Projet Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, Commission Héron de Villefosse, de Bonnard, avis sur le rapport Beaunier proposant cette Ecole, 218-232, OR 2 août 1816, et CGM 16 janvier 1817.
- 14 mars 1816: (aucun dossier) <de 1 h à 1 ½ h> : seulement lecture et approbation du PV séance 7 mars 1816, 232.
- 4 avril 1816: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, diviser en 14 arrondissements ou cantonnement de concession désigné par lettre (A, B...O), extraction totale 51.285 qxm avec 160 ouvriers, tableau des bénéficiaires de chaque cantonnement, des quantités extraites, des effectifs, 1^{er} cantonnement (A) à Puget extraction 4.935 qxm avec 17 ouvriers, 2^{ème} cantonnement (B) à (Billaz et Gouron) extraction 760 qxm avec 4 ouvriers, 3^{ème} (C) à (Chabert et Dufresne) 6.250 qxm avec 24 ouvriers, 4^{ème} (D) au (comte de Barral, propriétaire Forges d'Allevard) 350 qxm avec 2 ouvriers, 5^{ème} (E) à (Rouffier, Souquet, Dorel) 2.100 qxm avec 4 ouvriers, 6^{ème} (F) à (Carrier et Porte) 1.400 qxm avec 3 ouvriers, 7^{ème} (G) à (Billaz) 1.400 qxm avec 3 ouvriers, 8^{ème} (H) à (Chabert), 9^{ème} (J) au (comte de Barral) 22.750 qxm avec 78 ouvriers, 10^{ème} (K) à (Jacques Grasset, maître forges à Pinsot) 1.200 qxm avec 6 ouvriers, 11^{ème} (L) à (marquis de Marcieu) 5.600 qxm avec 16 ouvriers, 12^{ème} (M) à (Dutrait, notaire à St.Pierre d'Allevard) 1.800 qxm avec 4 ouvriers, 13^{ème} (N) à (marquis de Marcieu), 14^{ème} (O) à (Vve Bellin) 2.800 qxm avec 8 ouvriers, Duhamel, 232-266, et 18 avril 1816, OR 15 janvier 1817.
- 11 avril 1816: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Droits de douane, plomb importation, concessionnaire de Poullaouen à Huelgoat (com.) demande augmentation des droits de douane en les portant de 6 F/100 kgs à 10 F, Avis **CGM** 1° les mines de Plomb françaises produisent 3.000 à 4.000 t/an et sont loin de suffire à la consommation nationale, 2° ne pas trop augmenter les droits eu égard aux fabriques employant le plomb comme matière première et dont les produits rivalisent avec ceux de l'étranger, 3° «la distraction du territoire français» des départements de Roer, Sarre, Sambre-et-Meuse donne aujourd'hui à nos exploitations de mines métalliques de l'Est une concurrence bien redoutable, 4° les établissements de Poullaouen sont plus que jamais accablés par la concurrence maritime, il est du plus grand intérêt pour le Gouvernement de veiller à leur conservation, 5° avec un nouveau droit porté à 10 F/100 kgs l'augmentation de 3 F,88 par qxm aura bien peu d'influence sur les prix des marchandises dans la fabrication desquelles le plomb entre comme matière première, 6° on peut remédier au très léger inconvénient qu'éprouveront les produits élaborés à base de plomb en remettant la totalité de ce droit lors de l'exportation, Gillet de Laumont, 267-271, déjà CGM 18 mars 1811 ; 2) Droits de douane, plomb sulfuré ou alquifoux, les exploitants du Gard demandent que ce droit soit porté à 18 F/100 kgs, la concurrence écossaise et espagnole fait baisser le prix du marché à 50 F/100 kgs, alors qu'avant 1814 il était d'environ 75 F, ces exploitations occupent 60 ouvriers, Avis **CGM** mettre droit à 18 F/100 kgs, Gillet de Laumont, 271-275, et CGM 11 août 1816.

- 18 avril 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : 1) Allevard (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, diviser, étude des dossiers de chaque arrondissement de concession, Duhamel, 276-299, déjà CGM 4 avril 1816, et CGM 25 avril 1816, OR 15 janvier 1817.
- 25 avril 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : 1) Allevard (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, diviser, suite de l'étude des dossiers de chaque arrondissement de concession, Duhamel 2^{ème} rapport, 299-311, déjà CGM 18 avril 1816, OR 15 janvier 1817, et CGM 27 mars 1822.
- 2 mai 1816: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Bois-Guillaume (com.) près Rouen, <\$\$ 7F3> 76Seine-Inférieure, Verrerie, établir four à la houille au nombre de deux, l'un pour vitres et l'autre pour bouteilles (Morel), oppositions de sept verreries de l'arrondissement de Neufchâtel et des maires de Guerville et de Beaumont-le-Roger, motivées par la crainte de la ruine des verreries établies en forêt d'Eu et de celle de 1.000 malheureux privés de subsistance, Avis CGM favorable sous la condition de présentation de plans détaillés, 1° les oppositions ne sont fondées que sur la crainte qu'inspire aux propriétaires de verreries existantes la concurrence d'un établissement qui fabriquera par des procédés plus économiques, et par conséquent plus avantageux pour l'Etat, 2° ne pas astreindre le permissionnaire à se fournir en houille d'origine française, 3° accorder la permission pour une durée illimitée, et statuer qu'elle sera révoquée si l'activité autorisée est suspendue pendant longtemps, Lelièvre, 311-321, et CGM 6 juin 1816, OR 14 août 1816 ; 2) Festieux (com.), <\$\$ 23E2> 02Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer (de Bezannes), les Ingénieurs des Mines estiment malgré une exploitation par puits et galeries qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une concession, rapporteur et CGM sont d'avis que concession est indispensable, Hassenfratz, 322-326, déjà CGM 14 décembre 1815, et 12 décembre 1816, *pas d'OR ?*
- 7 mai 1816: (2) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Bruniquel (com.) à Courbeval au dessus du confluent des rivières Vezze et Aveyron près de Montauban, <\$\$ 147E4> 82Tarn-et-Garonne, Usine, maintenir Ht.F autorisé en 1805, ajouter affinerie, martinet (Garrigou, de Lapeyrière et Pernolet), Cordier, 327-337, OR 27 novembre 1816 ; 2) Greasque (com.), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, établir (comte de Castellane), Hassenfratz, 337-339, déjà CGM 30 septembre 1812, et 3 avril 1817 OR 17 septembre 1817.
- 11 mai 1816: (2) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Goincourt (com.), <\$\$ 21D3> 60Oise, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer (Letheux), Baillet, 340-351, déjà CGM 14 décembre 1815, OR 26 août 1816 ; 2) Prémontré (com.), <\$\$ 23D2> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de soude (Deviolaine), Baillet, 451-453, *pas d'OR ?*
- 16 mai 1816: (aucun dossier) ; seulement adoption PV séance précédente
- 25 mai 1816: (3) <de 1 h à 5 h> : 1) Saint-Gervais (fonderie royale de), <\$\$ 129E2> 38Isère, Surveillance, décision Directeur Général Mines les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Ingénieurs des Mines ont des droits égaux pour exercer cette surveillance, 354-355, déjà CGM 11 janvier 1816 ; 2) Châtelard (bassin du Drac) à la Motte d'Aveillans (com.), <\$\$ 139F2> 38Isère, Houille, concession demandée (Bonne, Froment, Hachaud), oppositions, avis préfet favorable à concession à Bonne et Cie, Avis CGM 1° autorisation d'exploiter provisoire de un an, 2° refaire cahier des charges, Duhamel, 355-375 et CGM 7 juillet 1834, OR 16 novembre 1834 à Bonne et Cie ; 3) Andelain (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de sulfate de fer et d'alumine (Robin), Brongniart, 375-383, et CGM 30 janvier 1817, OR 12 novembre 1817
- 30 mai 1816: (aucun dossier) ; seulement adoption PV séance précédente
- 6 juin 1816: (5) <de 1 h à 4 h> : 1) Bois-Guillaume (com.) près Rouen, <\$\$ 7F3> 76Seine-Inférieure, Verrerie, établir (Morel), les plans ayant été transmis plus rien ne s'oppose à l'autorisation, secrétaire, 385, déjà CGM 2 mai 1816, OR 14 août 1816 et OR 16 juillet 1818, et CGM 1 septembre 1819 concernant Dieppedalle (com. <\$\$ 7F4>) ; 2) Dives à Honfleur, sur les côtes de, <\$\$ 18A3

et 18B3> ¹⁴Calvados, Usine Vitriolique, surseoir à statuer à la demande en autorisation d'exploiter des pyrites au bord de la mer pendant 20 ans (Chamberlain), Lelièvre, 385-388, déjà CGM 19 octobre 1814, et 24 juillet 1817, *pas d'OR* ; **3**) Valmunster (com.), <\$\$ 27E3> ⁵⁷Moselle, Usine Vitriolique, concession, établir fabrique de traitement des terres pyriteuses (Weber subrogé par Bouvier Dumolard), Duhamel, CGM réitère son avis précédent, 388-393, déjà CGM 15 février 1815, OR 9 avril 1817 pour concession mines terres pyriteuses et lignite, et CGM 4 juillet 1821, OR 1 mai 1822 pour usine traitement ; **4**) Anzin (com.) à la fonderie de la Cie des mines d'Anzin, <\$\$ 11E2> ⁵⁹Nord, Usine, maintenir fours à réverbère pour sa fonderie (Cie Mines d'Anzin), cahier des charges, Brongniart, 393-397, et CGM 20 août 1818, OR 17 décembre 1818 ; **5**) Grignon (com.) à Pré Chabert, une des dix usines du canton d'Alleverd, <\$\$ 126B2> ³⁸Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie (Fournier), Schreiber, 398-401, OR 25 juin 1817.

13 juin 1816: **(2)** <de 1 h à 4 h> : **1**) Glageon (com.) à la Forge Neuve dite Haute, <\$\$ 12A3> ⁵⁹Nord, Usine, maintenir affinerie et chaufferie (comte Mérode-Westerloo), Hassenfratz, 401-408, déjà CGM 24 février 1812, OR 6 novembre 1817 ; **2**) Pissos (com.) et Ichoux (com.), <\$\$ 143D2> ⁴⁰Landes, Usine, remplacer forge catalane d'Ichoux par Ht.F à Pissos (Lareillet), Cordier, 408-410, et CGM 19 mai 1817, OR 31 janvier 1818.

20 juin 1816: **(3)** <de 1 h à 5 h> : **1**) Malbosc (com.), <\$\$ 151D2> ⁰⁷Ardèche, Mines diverses, Antimoine, obtenir de l'administration le plan du meilleur fourneau et le meilleur procédé pour traiter le minerai d'antimoine (Pagèze de Lavernède), Avis CGM est de conseiller d'introduire à Malbosc les procédés en usage à la mine d'Anglebas dans le Puy-de-Dôme, Hassenfratz, 411-419, déjà 26 avril 1815, déjà OR 10 janvier 1816 ; **2**) Rives (com.), <\$\$ 125D4> ³⁸Isère, Usine, maintenir, projet de règlement de l'Ingénieur des Mines Gueymard) pour régulariser l'activité de vingt six aciéries établies depuis fort longtemps, Gillet de Laumont, 419-428 ; **3**) Sougé-le-Ganelon (com.) à la Gaudinière, <\$\$ 58A1> ⁷²Sarthe, Usine, maintenir Ht.F, forge, fenderie (Mme de Rouen), Hassenfratz, 428-436, OR 8 janvier 1817.

27 juin 1816: **(1)** <de 1 h à 3 h> : **1**) Pouzy ou Pouzy-Mésangy (com.) à Champroux, <\$\$ 94A4> ⁰³Allier, Usine, délai pour établir Ht.F autorisé par DI 20 février 1811 (Sinety), Cordier, 437-441, et CGM 13 février 1817.

4 juillet 1816: **(1)** <de 1 h à 5 h> : **1**) Firminy et Roche-la-Molière, <\$\$ 123E4> ⁴²Loire, Houille, concession, rentrer en possession (marquis d'Osmond), rapporteur a) les difficultés qui suspendent encore l'exécution OR 19 octobre 1814 sont les indemnités à payer aux anciens exploitants et les obligations que doit respecter le marquis d'Osmond, **b**) plusieurs propriétaires soutenus par trois députés demandent un sursis avant d'exécuter l'OR du 19 octobre 1814, **c**) souhaitable qu'un cahier des charges fixe les indemnités dues aux anciens exploitants dépossédés pour les travaux utiles au concessionnaire, **d**) montant de l'indemnité/452, **e**) projet d'avis en 7 articles, Avis **CGM 1**° charger préfet de remettre sans délai le marquis d'Osmond en possession de sa concession, **2**° l'OR 19 octobre 1814 rendue contradictoirement ne peut plus être remise en discussion, **3**° modifie en 5 articles corrigés le projet du rapporteur, Duhamel, 442-456, déjà CGM 14 juillet 1813, et 6 février 1817.

6 juillet 1816: **(1)** <de 1 h à 3 ½ h> : **1**) Ahun (bassin d'Ahun) aux environs d'Ahun (com.), <\$\$ 105F3> ²³Creuse, Houille, concession, rapport IM de Cressac précise la description géologique des deux gîtes, les travaux à entreprendre et les deux cahiers des charges, rapporteur a) instituer deux concessions Ahun nord et Ahun sud, **b**) le peu d'importance actuelle de ces petites exploitations ne permet pas de prescrire l'exécution d'ouvrages exigeant des capitaux considérables, de Bonnard, 456-470, et CGM 1 août 1816, OR 19 novembre 1817.

- 25 juillet 1816: (1) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Sahorre (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Usine, maintenir forge catalane, gros marteau (Bernadac), cahier des charges pour rétablir, oppositions de concurrents et de propriétaires de moulin, clause de réserve d'utilité publique pour l'usage de l'eau, Cordier, 1-12, OR 2 octobre 1816
- 1 août 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Ahun (bassin d'Ahun) aux environs d'Ahun (com.), <\$\$ 105F3> 23Creuse, Houille, concession, Avis **CGM 1°** modifie les deux cahier des charges, 2° examine les demandes en concession, de Bonnard, 12-18, déjà CGM 6 juillet 1816, OR 19 novembre 1817.
- 8 août 1816: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Allevard et Grignon (com.) à Renevier, une des dix usines du canton d'Allevard, <\$\$ 126B2> 38Isère, Usine, maintenir forge (Bonnet, au nom de Blanchin), Gillet de Laumont, 19-24, OR 25 juin 1817 ; 2) Dauphin (bassin de Manosque) à Saint-Maime (com.), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (comte Dumuy), Conseil d'Etat deuxième avis interlocutoire du 17 octobre 1815 1° CGM s'est borné à persévérer dans sa première opinion, 2° requiert un complément d'information, Avis **CGM 1°** ajourner momentanément la discussion sur les indemnités, 2° demander aux Ingénieurs des Mines des renseignements sur la durée présumée des exploitations des propriétaires à indemniser, sur la quantité des produits que ces propriétaires pourraient en tirer par la suite d'après le mode de travaux qu'ils employaient et la nature des gîtes de houille, et sur le bénéfice total que les exploitants actuels pourraient raisonnablement espérer d'après les moyens dont ils disposent, Cordier, 24-29, déjà CGM 19 avril 1815 et 13 mars 1817, OR 24 septembre 1817 et OR 8 juillet 1818.
- 17 août 1816: (aucun dossier) <de 1 h à 2 h> : seulement approbation PV séance précédente.
- 22 août 1816: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Greasque et Belcodène (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, augmenter périmètre de cette concession instituée par DI 1 juillet 1809 (comte de Castellane et Vve de Cabre) pour y intégrer la mine cédée par Ferry-Lacombe, Avis **CGM** favorable sous deux conditions 1° la transmission des plans et coupes de l'ensemble, 2° l'exécution de toutes les formalités du décret de concession, Hassenfratz, 31-38, et CGM 8 mai 1817, OR 11 février 1818 ; 2) Domène (com.) à la Combe de Lancey, deux des dix usines du canton d'Allevard, <\$\$ 125F4> 38Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie de faible importance pour deux demandeurs (Fournier, Morel et Peroux) et (Diday), de Bonnard, 38-42 OR 25 juin 1817.
- 29 août 1816: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Gabeliers (bassin de Fins et Noyant) à Montet (Le) (com.), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession, cahier des charges (Marigner exploitant actuel), Cordier, 42-62, et CGM 18 décembre 1826, OR 29 mai 1827 ; 2) Divers, Journal des Mines, Directeur Général des Mines propose sa suppression, Gillet de Laumont, 62-63, et CGM 3 octobre 1816.
- 5 septembre 1816: (3) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Moutaret (com.) et Chapelle-du-Bard (com.), cinq des dix usines du canton d'Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie de faible importance pour cinq demandeurs (Antoine Grasset), (Raget), (Milan), (Azelinas et Claude Grasset), (Azelinas), Gillet de Laumont, 64-68 OR 25 juin 1817 ; 2) Bussy (com.), <\$\$ 22B1> 60Oise, Usine Vitriolique, établir fabrique de sulfate de fer (Egret), Lelièvre, 69-71, déjà CGM 22 février 1815, et CGM 17 octobre 1816, *pas d'OR* ; 3) Aciéries françaises, Usine, Questions posées par le Comité d'Artillerie pour déterminer s'il serait possible de remplacer dans la fabrication des armes à feu et des armes blanches, l'acier d'Allemagne par l'acier de France, Hassenfratz, 71-79, et CGM 12 septembre 1816.
- 12 septembre 1816: (1) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Aciéries françaises, Usine, Questions posées par le Comité d'Artillerie, Avis CGM 1° on fabrique aujourd'hui moins d'acier naturel qu'il y a 25 ans, et

cependant la France possède tous les éléments au moyen desquels cette fabrication pourrait facilement devenir beaucoup plus considérable, 2° toutes les fabriques d'acier naturels de France ne produisent que de l'acier brut, de qualité très diverses et le triage en est en général peu soigné, 3° l'établissement de raffineries d'acier par le gouvernement serait sans contredit la mesure la plus propre à encourager cette production et l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne serait le lieu le plus propice, 4° si l'on établissait des raffineries d'acier il serait préalablement nécessaire d'y faire venir des ouvriers habitués à la pratique du raffinage, 80-82, déjà CGM 5 septembre 1816.

16 septembre 1816: (2) <de 1 h à 3 h> : **1)** Saint-Geniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, cahier des charges (marquis Commandaire-Saint-Géniez), Lelièvre, 83-85, déjà CGM 25 novembre 1811, et 12 février 1818, OR 11 avril 1821 ; **2)** Divers, Ecole pratique de Mont Blanc à Pesey, partage des instruments et livres provenant de Pesey, entre l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne et l'Ecole Royale de Paris, secrétaire, 85-87. et CGM 28 septembre 1816.

28 septembre 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : **1)** Divers, Ecole pratique de Mont Blanc à Pesey, partage des instruments et livres, secrétaire, 88-95, déjà CGM 16 septembre 1816, et 14 novembre 1816.

3 octobre 1816 (3) <de 1 h à 4 h> : **1)** Toulouse dans l'île dépendante du moulin de Bazacle sur la Garonne entre la Garonne et le canal de fuite du moulin, <\$\$ 161D3> 31Haute-Garonne, Usine, établir fabrique d'acier et de faux (Garrigou, négociant en fer à Toulouse), usine composée de quatre fourneaux de cémentation, seize feux de forges, neuf martinets, le but est d'enlever à l'Allemagne une branche d'industrie extrêmement importante, Jargerschmidt a recommandé ce projet et en assurera la direction avec 6 ouvriers allemands, Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 96-106, et CGM 27 février 1817, OR 20 août 1817 ; **2)** Divers, Journal des Mines, projet de suppression, Avis **CGM** créer une nouvelle publication, 107-111, déjà CGM 29 août 1816, et 31 octobre 1816 ; **3)** Bertaucourt-Epourdon (com.), <\$\$ 104C3> 02Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de magmas utilisant du lignite bitumineux (Lepreux), cahier des charges, de Bonnard, 112-116, et 13 février 1817, *pas d'OR* ?.

17 octobre 1816: (2) <de à 1 h à 3 h> : **1)** Villerouge à Villerouge-Termenès (com.) et Palairac (com.) mines de Corbières concession Las-Coupes et Serremi-Jeanne, <\$\$ 180B2 et 180B3> 11Aude, Mines de fer, concession, gîtes situés dans terrains communaux et domaniaux, ces mines exploitées par puits et galeries ne sont soumises à aucun ordre régulier, Avis CGM **1°** l'affermage est interdit par loi 1810, **2°** ces mines doivent donner lieu à concession, Hassenfratz, 118-122, déjà CGM 5 janvier 1814, et 3 septembre 1818, OR 10 janvier 1821 ; **2)** Bussy (com.), <\$\$ 22B1> 60Oise, Usine Vitriolique, établir fabrique de sulfate de fer (Egret), Directeur Général Mines intervient pour demander correction de l'erreur concernant la consommation de tourbe annoncée, de Bonnard, 122-124, déjà CGM 5 septembre 1816, *pas d'OR*.

24 octobre 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : **1)** Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession, historique, depuis 1813 les maires des huit communes de la vallée de Vicdessos demandent concession, Avis **CGM** il n'y a pas lieu de faire droit à cette demande, Cordier, 124-146, déjà CGM 15 février 1816, et 31 octobre 1816.

31 octobre 1816: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : **1)** Divers, Ecole des mineurs de Saint-Etienne, projet du directeur (Ingénieur en chef des Mines Beaunier) pour louer les locaux nécessaires à l'installation, secrétaire 147-154 ; **2)** Divers, Journal des Mines, Avis **CGM** **1°** le nouveau recueil renfermera non seulement des mémoires sur l'art des mines et sur les sciences qui s'y rapportent, mais aussi des extraits d'ouvrages ou journaux étrangers, relatifs au même objet, **2°** constituer Commission de rédaction, 154-156, déjà CGM 3 octobre 1816 ; **3)** Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession, demande de concession par les maires de la vallée de Vicdessos, discussion du rapport Cordier, 156, déjà CGM 24 octobre 1816, et 7 novembre 1816.

- 7 novembre 1816: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession demande, Avis **CGM** longuement motivé **1**° rejeter demande en concession avec rappel historique, **2**° ne prendre aucune mesure à l'égard de ces mines qui puisse aliéner la propriété du gouvernement, **3**° délimiter l'espace occupé par les mines de Rancié et le réserver à l'exercice du droit d'usage des habitants sous la direction des agents du gouvernement, **4**° les redevances à pourvoir au profit de l'Etat sur les produits des mines non concédées doivent être payées par les propriétaires des usines qui en traitent les minerais, et qui seules en retirent un bénéfice imposable, 157-159, déjà CGM 31 octobre 1816 et 17 février 1819.
- 14 novembre 1816: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Gardanne sur le territoire des communes de Peynier, Gardanne et Fuveau (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (comte de Castellane et Gaspard Coste, ancien fontainier de Marseille) demandée pour 25 km², oppositions (Mme de Simiane puis Cie Simiane et Bourelly) et (Paul Pelissier, puis Paul Pelissier et Mme Lurat), rapporteur a) exploitations très mal exploitées par les propriétaires du sol ou par des extracteurs avec lesquels ils traitaient pour leur permettre de fouiller dans leur propriété/177, **b**) exploitations seulement à peu de profondeur, abandonnées au moindre obstacle, **c**) qualité médiocre, fréquemment mélangée avec carbonate de chaux, se pulvérise lorsqu'elle reste longtemps à l'air libre, perd presque entièrement la propriété de combustible, **c**) ruine de plusieurs exploitations due à l'abondance des eaux, aux éboulements, au feu), **d**) historique, Administration Mines a désiré mettre un terme à la dévastation, DI 1 juillet 1809 institue 4 concessions **1**° Trets et Auriol (à Sicard et Rougnier) pour 64 km², **2**° Peypin et Saint-Savournin (à Gerin-Ricard), pour 8 km² 79 ha, **3**° Belcodenne et Gréasque (de Castellane et Vve de Cabre) pour 10 km² 60 ha, **4**° Gardanne, Fuveau, Peynier, Gréasque, Roquevaire et Belcodenne (à Ferry-Lacombe et Dubreuil) pour 68 km² 13 ha, **f**) transport de la houille au jour très fatigant et nuisible pour les enfants/179 », **g**) rappel chronologique de la situation de Lurat Vitalis/184-188), **h**) les oppositions motivées sur la propriété des mines ne peuvent être admises puisque aucun des opposants n'a eu de concession, **i**) mines de Campjusion qui sont hors de la concession Ferry-Lacombe sont libres et doivent être réunies aux mines de Gardanne, sans aucune indemnité en faveur des héritiers Vitalis, **j**) concession de Gardanne à (Coste et au comte de Castellane), Lelièvre, 160-191, déjà CGM 8 février 1815 et 21 novembre 1816, OR 17 septembre 1817 ; **2**) Divers, Ecole pratique de Mont Blanc à Pesey, partage entre l'Ecole Royale des Mines de Paris et l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne de la bibliothèque de Pesey, des cartes, instruments de chimie et collections minéralogiques, secrétaire, 191-196, déjà CGM 28 septembre 1816.
- 21 novembre 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : **1**) Gardanne (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (comte de Castellane et Gaspard Coste), nouvelle lecture des observations et conclusions du rapporteur, Lelièvre, 197, déjà CGM 14 novembre 1816, et 28 novembre 1816, OR 17 septembre 1817.
- 28 novembre 1816: (1) <de 1 h à 5 h> : **1**) Gardanne (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (Gaspard Coste et Louis Joseph de Castellane), Considérant <en 28 rubriques/198 à 202> et Avis **CGM** <202-203> sur quatre sujets **1**° le droit de propriété de Mme Lurat née Vitalis, **2**° le droit de propriété invoqué par les exploitants actuels, **3**° la préférence (à comte de Castellane et Coste), **4**° le remboursement aux exploitants illicites de la valeur des travaux exécutés si ceux-ci sont reconnus utiles à l'exploitation future, 198-203, déjà CGM 21 novembre 1816, OR 17 septembre 1817 à de Castellane et Coste, mais avec une indemnité aux anciens exploitants basée sur le revenu net tiré de l'exploitation, et OR 26 août 1818 Conseil d'Etat rejette demande Lurat présentée par la voie contentieuse pour la réformation de l'OR d'institution de septembre 1817, et CGM 26 juillet 1820.
- 5 décembre 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : **1**) Commentry (bassin de Commentry, Doyet et Bezenet), <\$\$ 107D2> 03Allier, Houille, concession, Avis **CGM** sur l'application de l'OR 13 janvier 1815 confirmant la concession aux cessionnaires du premier concessionnaire **1**° adopte avec modifications le rapport de IM Puvis du 1 septembre 1816 sur les règles et dispositions à suivre pour les travaux, **2**°

estime comme l'Ingénieur à 40.000 F la valeur des travaux utiles sur la partie du gîte qui a été exploité, Hassenfratz, 203-218, déjà CGM 20 juillet 1812, déjà OR 13 janvier 1815

12 décembre 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Festieux (com.), <\$\$ 23E2> 02Aisne, Usine Vitriolique, réclamation (Charles de Bezannes) contre l'obligation d'obtenir concession de lignite bitumineux, Avis CGM rejette la réclamation, Hassenfratz, 218-227, déjà 2 mai 1816, *pas d'OR*.

19 décembre 1816: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Alais (environs d'), mines de Grand'Combe, forêt d'Abilon, Masdieu, Trescol, Pradel et Pluzor, le Fenadou, la Levade, Champelauson, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, délimiter les sept concessions définies par les DI 12 et 17 novembre 1809 en prenant en compte les dispositions de l'OR 29 novembre 1815 concernant le duc de Castries, avec les questions connexes des indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles, Lelièvre, 227-251, déjà CGM 15 mars 1815, et 26 décembre 1816, OR 7 mai 1817, et OR 17 septembre 1817.

26 décembre 1816: (3) <de 1 h à 4 h> : 1) Divers, Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, lettre du comte Molé relative au règlement proposé par IM Beauquier, 252 ; 2) Alais (environs d'), mines de Grand'Combe, forêt d'Abilon, Masdieu, Trescol, Pradel et Pluzor, le Fenadou, la Levade, Champelauson, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, délimiter les sept concessions définies par les DI 12 et 17 novembre 1809 en prenant en compte les dispositions de l'OR 29 novembre 1815 concernant le duc de Castries, Avis **CGM 1°** nécessaire pour la prospérité des mines de houille d'Alais que la concurrence qui existe aujourd'hui entre elles pour la vente de leurs produits, et qui est signalée depuis longtemps par les administrations locales comme étant déjà trop grande, ne soit pas augmentée, **2°** en réintégrant duc de Castries dans la possession des mines de Masdieu, il est convenable de les réunir à concession de Grand'Combe dans une seule concession, afin que le concessionnaire ne puisse pas se dessaisir de l'une de ces mines en faveur d'un autre exploitant sans l'autorisation du Gouvernement **3°** ne pas indiquer dans les OR <d'institution> le nombre d'hectares de contenance des concessions puisque cette indication ne pourra avoir lieu qu'après la levée exacte des plans produits par les concessionnaires, **4°** proposition de IM et du préfet d'astreindre les concessionnaires à n'employer comme Directeurs que des hommes reconnus capables de bien conduire les travaux d'exploitation, indépendamment de son but d'utilité bien reconnue, peut être considérée comme un moyen d'exécution des conditions prescrites par l'article 14 de loi 1810/14, **5°** duc de Castries doit être astreint à rembourser à Gabourdez 2.040 F, à Puech et Goiraud pour le canal d'écoulement une somme qui sera ultérieurement fixée, à Gabourdez, Puech et Goiraud les sommes qui seront déterminées pour la valeur utile des galeries ou portions de galeries sur lesquelles ils ont des droits lorsque l'estimation des travaux aujourd'hui impraticables aura pu être faite, **6°** concessionnaires futurs de Champelauson devront payer 7.280 F à Puech et Goiraud, **7°** la fixation des indemnités accordées par article 16 de loi 1810 et qui n'ont pu être encore déterminées doit être faite administrativement sur le rapport de l'IM, et les réclamations qu'elles pourront susciter seront jugées par le conseil de préfecture, 227-251, déjà 19 décembre 1816, OR 7 mai 1817, 1° Grand'Combe avec Masdieu à duc Edmond de Castries, 2° Pradel et Trescol à Puech et Goiraud, 3° Fenadou à Serres ; 4° Portes à Méjean, et OR 17 septembre 1817 5° Champelauson à Barrot, Fabre et autres ; 3) 38Isère, Usine, forge et taillanderie petites du département, cahier des charges, Gillet de Laumont, 258-263

4 janvier 1817: (aucun rapport à l'ordre du jour) <de 1 h à 2 h> : lecture et adoption du PV de la dernière séance ;

9 janvier 1817: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Divers, Echantillon à examiner d'une substance exportée présentée par les Douanes comme Plombagine et présumée Alquifoux, secrétaire, 265 ; 2) Divers, Echantillon d'Argile utilisée par faïencerie de Douai, classification et droits d'entrée, secrétaire, 265-266.

16 janvier 1817: (1) <de 1 h à 4 h> : 1) Divers, Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, organisation de cette Ecole, Cordier, 267-290.

- 23 janvier 1817: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Divers, Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, Cordier, suite Avis CGM, 291.
- 30 janvier 1817: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Andelain (com.), <\$\$ E3D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique sulfate de fer et d'alumine (Robin), historique, oppositions nombreuses, la consistance est 4 chaudières en plomb avec leurs fourneaux, 38 cristalleries pour la fabrication du sulfate de fer, 2 chaudières en cuivre pour celle de l'alun, Avis CGM favorable 1° obligation d'utiliser houille exclusivement avec un maximum autorisé de 2.000 hectolitres/an, 2° pour éviter les usages abusifs des autorisations sans nuire à l'industrie il est préférable de déterminer la consistance d'une usine non pas par la quantité de fourneaux mais par la quantité de combustible autorisé, Brongniart, 292-307, déjà CGM 25 mai 1816, OR 12 novembre 1817 ; 2) Rial (bassin d'Aubin) à Firmi (com.), <\$\$ 148B1> 12Aveyron, Houille, concession (Fualdès, propriétaire le plus riche du canton), aucune opposition, Avis **CGM** favorable 1° sans imposer une galerie d'écoulement de 270 m coûtant 10.000 F à cette exploitation dont le revenu semble ne pas pouvoir dépasser 1.000 F/an, 2° avec obligation d'employer un maître mineur, Hassenfratz, 307-317, OR 6 mai 1818
- 6 février 1817: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Firminy et Roche-la-Molière (Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, réclamation, plaintes de propriétaires de terrains extracteurs de houille contre concessionnaire marquis d'Osmond, avec demande d'estimation des travaux interdits ou provisoirement suspendus pour en obtenir le remboursement, rapporteur Observations en cinq chapitres, **a**) examen arrêté préfet du 24 août 1816 <p.325-331>, tableau des mines classées en trois classes (à conserver, à fermer provisoirement, à fermer définitivement) avec le nom des propriétaires des travaux/328, **b**) examen de la pétition des propriétaires extracteurs <p.331 à 335>, **c**) les plaintes diverses dirigées contre concessionnaire concernent principalement l'augmentation du prix de la houille, le renvoi d'ouvriers restés sans ouvrage, la mutinerie d'une partie des ouvriers, la fermeture de la mine Latour, le refus du concessionnaire de s'arranger à l'amiable avec les propriétaires pour fixer la redevance en nature <p.335 à 338>, **d**) moyens proposés par IM Beauhier à l'égard des propriétaires des terrains et des ouvriers sans travail <p.338 à 340>, **e**) ce qui reste à faire pour parvenir à l'exécution complète OR 19 octobre 1814 <p.341 à 343>, rapporteur Conclusions <p.343 à 347>, Avis **CGM** comme rapporteur avec quelques modifications, Duhamel, 318-349, déjà CGM 4 juillet 1816, et 20 février 1817.
- 13 février 1817: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Bertaucourt-Epourdon (com.), <\$\$ 104C3> 02Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de magmas (Lepreux), Gillet de Laumont, 350-354, déjà CGM 3 octobre 1816, *pas d'OR ?* ; 2) Pouzy ou Pouzy-Mésangy (com.) à Champroux, <\$\$ 94A4> 03Allier, Usine, inexécution cahier des charges du DI 20 février 1811 autorisant (Sinety) à remplacer verrerie par Ht.F et forge, permissionnaire demande délais pour réaliser la construction du Ht.F, avis de l'Ingénieur des Mines est de prononcer la révocation de l'autorisation, Avis **CGM** 1° Sinety est dans le cas d'être dénoncé au Procureur du Roi à la requête de l'Administration des Mines et sur PV de l'Ingénieur des Mines à l'effet de faire prononcer par les tribunaux la résiliation de l'autorisation donnée, 2° Administration n'est pas en position d'avoir recours à ces mesures d'extrême rigueur, 3° Administration ne peut pas prendre parti sans avoir entendu le permissionnaire et demande que celui-ci s'explique, Cordier, 355-358 ; 3) Taily (com.) aux « Forgettes », <\$\$ 25E2> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F (Monclin), bien national acquis par adjudication le 17 vendemiaire an VII ou 8 octobre 1798 pour 601.000 F, Avis **CGM** 1° acquisition assure à Monclin une propriété qui ne peut plus être révoquée, 2° nécessaire que Mauclin soit soumis à l'autorité administrative pour tout ce qui a rapport au régime des eaux, à la consistance de l'usine, aux minerais consommés, 3° établir cahier des charges et préparer projet d'OR qui détermine la consistance de l'usine, Hassenfratz, 358-362, *pas d'OR ?*.
- 20 février 1817: (3) <de 1 h à h 4 ½ h> : 1) Divers, Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, projet de règlement concernant la comptabilité, Cordier, 363-367 ; 2) Grand-Serre (Le) (com.) sur le torrent Galaure, <\$\$ 124C4> 26Drôme, Usine, maintenir aciérie (Quincieu), Gillet de Laumont, 368-372, OR

13 mai 1818 ; **3**) Firminy et Roche-la-Molière (bassin Saint-Etienne), <\$\$ 123E4> 42Loire, Houille, demande d'élargissement et remise en état du chemin vicinal de Roche-la-Molière à Saint-Juste-sur-Loire (concessionnaire marquis d'Osmond), rapporteur projet de cette route utile coûterait 26.836 F, Avis **CGM** l'utilité publique de ce chemin doit être reconnu, Duhamel, 373-379, déjà CGM 6 février 1817, et 2 octobre 1817.

27 février 1817: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Toulouse dans l'île dépendante du moulin de Bazacle sur la Garonne entre la Garonne et le canal de fuite du moulin, <\$\$ 161D3> 31Haute-Garonne, Usine, établir fabrique d'acier et de faux, modifications de la demande initiale (Garrigou), Gillet de Laumont, 380-384, déjà CGM 3 octobre 1816, et 18 décembre 1817, OR 20 août 1817 ; **2**) Mimet (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamation (Liotard) pour que soit soustraite une superficie de 4 km² 57 ha du périmètre de la concession accordée à Ferry-Lacombe par DI 1 juillet 1809, ce périmètre à soustraire correspond à l'étendue du gîte minier exploité depuis 60 ans par sa famille, rapporteur traite trois questions distinctes, **a**) l'instance pendante devant Tribunal de police Correctionnelle d'Aix, **b**) la demande en interprétation de DI 1 juillet 1809 instituant concession pour les mines de Gardanne, Fuveau, Peynier, Gréasque, Roquevaire et Belcodène en faveur de Ferry-Lacombe et Cie, **c**) la demande en concession (Liotard) d'une surface de 4 km² 57 ha soustraite de la concession instituée à Ferry-Lacombe, **Avis CGM** 1° il ne lui appartient pas en ce moment d'émettre un avis sur la validité ou le mérite d'un acte de l'autorité souveraine semblable au DI 1 juillet 1809, 2° dans tous les cas et même dans celui où l'on pourrait penser qu'il y aurait lieu à revenir par la suite sur les dispositions de ce décret par une OR rendue en Conseil d'Etat sur le rapport du comité du Contentieux après instruction contradictoire, le DI existe aujourd'hui dans toute sa forme et doit être exécuté, 3° aux termes du DI les mines de houille exploitées par Liotard qui se trouvent dans la partie du territoire de Mimet située au nord des lignes droites tirées du clocher de Mimet à ceux de Saint-Savournin et de Gardanne sont comprises dans l'étendue du territoire concédé à Féry-Lacombe et Cie., 4° les exploitations de Liotard ont lieu en contravention à la loi de 1810 et ces travaux doivent être interdits sur le champ, 5° ne croit pas devoir discuter la demande en concession de Liotard pour une partie d'un terrain déjà concédé, 6° cependant dans la supposition où le ministre aurait désiré connaître l'opinion du CGM sur toutes les parties des réclamations de Liotard, il ne serait en état de donner un avis sur ces divers objets, qu'autant qu'il aurait été éclairé par une instruction contradictoire, 7° si celle-ci était ordonnée par le gouvernement elle ne devrait pas empêcher pendant sa durée l'exécution du DI 1 juillet 1809, ni celle de l'article 10 de la loi de 1810, Lelièvre, 385-399, OR 13 mai 1818, Liotard est reçu comme opposant et DI 1809 est « non avenu », et CGM 28 avril 1819.

6 mars 1817: (1) <de 1 h à 2 ½ h> : **1**) Châtel-Chéhéry (com.) sur dérivation de l'Aire, <\$\$ 25E3> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, chaufferie à un feu, maintenir marteau, lavoir, bocard à crasses (Gérard de Melcy), Baillet, 400-404, et CGM 19 août 1833, OR 4 février 1834.

13 mars 1817: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Dauphin (bassin de Manosque) à Saint-Maime (com.), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (comte Dumuy), Conseil d'Etat les 21 février et 17 mars 1815, indemnité pour travaux utiles à payer au précédent exploitant, Avis **CGM** est de fixer cette indemnité à 5.918 F à répartir entre (Arnaud), (Laugier, Antoine, Pierre, François), (Vial) et (Maurel) anciens exploitants, répartition à faire proportionnellement au revenu que chacun d'eux a tiré de son exploitation dans les 5 années antérieures à 1816, Cordier, 404-413, déjà CGM 8 août 1816, et 26 février 1818, OR 24 septembre 1817 ; **2**) Livron (com.), <\$\$ 138A3> 26Drôme, Usine, maintenir taillanderie (Jean-Pierre France), fabrication d'instruments aratoires, de Bonnard, 414-418, déjà CGM 11 janvier 1815, OR 25 juin 1817.

20 mars 1817: (2) <de 1 h à 4 h> : **1**) Deville bois communaux, <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Ardoisières, autorisation d'exploiter (Jacquemart et Pariselle), indemnité pour dommages à payer au propriétaire du sol, Baillet, 418-434, et CGM 19 février 1818, OR 14 octobre 1818 autorisant maire de Deville à concéder droit d'exploiter aux demandeurs ; **2**) Ally (com.) et Mercoeur (com.) à Licoulne et

Bessade, <\$\$ 135F1> 43Haute-Loire, Mines diverses, Antimoine, concession, cahier des charges (Bertier d'Auzat), Gillet de Laumont, 434-438, et CGM 17 avril 1817, OR 19 novembre 1817.

27 mars 1817: (3) <de midi à 3 h> : 1) Brethenay (com.) sur le ruisseau Bonneveau, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet (Claude Richard), Brongniart, 439-442, *pas d'OR ?* ; 2) Montreuil-le-Chetif (com.) aux Aunes, <\$\$ 58A2> 72Sarthe, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, affinerie à deux feux, maintenir chaufferie, fenderie (Lhermenault), Avis CGM 1° affaire insuffisamment instruite, 2° renvoi au préfet, Hassenfratz, 442-445), *pas d'OR* ; 3) Saint-Clair-sur-Galaure (com.) à Perouzet, <\$\$ 124C4> 38Isère, Usine, transformer aciérie en forge catalane et autorisation d'exploiter par affouage la concession vacante des mines de fer de Saint-Laurent-en-Royans (com. <\$\$ 139D2> Drôme) (Vallond), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de renseignements sur les mines de fer de Saint-Laurent, Gillet de Laumont, 445-449, et CGM 10 juillet 1817, OR 1 octobre 1817.

3 avril 1817: (1) <de midi à 3 h> : 1) Gréasque (com.), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, établir (comte de Castellane), Hassenfratz, 450-453, déjà CGM 7 mai 1816, OR 17 septembre 1817.

10 avril 1817: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) 62Pas-de-Calais, Tourbage, interdiction de partage des marais communaux, Baillet, 454-464, déjà 6 mai 1811 et DI 30 janvier 1812, OR 17 novembre 1817, et CGM 11 avril 1821, *pas d'OR* ; 2) Droits de douane, fonte en gueuse provenant de Belgique, réduire ou supprimer les droits d'entrée, selon la pétition de cinq maîtres de forges des environs de Trélon (com.) <\$\$ 12B3> Nord), Avis CGM 1° entendre les propriétaires des Ht.F du Nord et des Ardennes, 2° connaître les quantités de fonte belge nécessaires, 3° ne pas séparer la question du droit d'entrée des fontes, de celle des droits d'entrée des fers, 4° examiner s'il est dans l'intérêt de l'industrie nationale de conserver ou de modifier le tarif actuel de ces deux sortes de droits, Baillet, 465-466, et CGM 12 septembre 1817, *pas d'OR* ; 3) Bèze (com.) à Rome-sous-Bèze sur la Bèze, <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Usine, établir laminoir avec trois feux de chaufferie (Rochet), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de plans complémentaires et des avis du Directeur Général Forêts et du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Cordier, 466-472, et CGM 28 mai 1818, OR 26 août 1818.

Registre n° 7 du 17 avril 1817 au 12 février 1818

F/14/17926

(511 pages)

17 avril 1817: (4) <de midi à 4 h> : 1) Ally (com.) et Mercoeur (com.) à Licoulne et Bessade, <\$\$ 135F1> 43Haute-Loire, Mines diverses, Antimoine, concession, instruction terminée localement (Bertier d'Auzat), secrétaire, 1, déjà CGM 20 mars 1817 OR 19 novembre 1817 ; 2) Gassin (com.) près de la rade de Cavalaire, quartier de la Carrade, <\$\$ 169F2> 83Var, Mines de fer, concession (Poutier et de Lagoy), minerai chromaté, gîte assez reconnu pour concession, Lelièvre, 1-5, déjà CGM 2 septembre 1811, OR 23 juillet 1817, et CGM 19 mai 1819 ; 3) Champelauson (bassin d'Alais) à Portes (com.), <\$\$ 151D2> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Dautun, Gazois, Ginestoux, Polge, Souleirez, depuis 1808), (Barrot, Fabre, Gardies et autres depuis 1814), (Puech, Jacques et Vincent en octobre 1816) et (duc de Castries en novembre 1816), Avis CGM préférence (à Barrot, Fabre, Gardies et Cie) pour 540 ha, Lelièvre, 5-16, déjà CGM 26 décembre 1816 <Alais (environs d')> OR 17 septembre 1817 ; 4) Manois (com.), <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir tréfilerie à douze tenailles, maintenir martinet à deux marteaux avec un feu de chaufferie (Gaide-Roger), Avis CGM 1° favorable pour demande en maintenance, 2° surseoir à statuer pour établir affinerie à un feu à la houille, Hassenfratz, 17-22, et CGM 25 octobre 1820, OR 5 février 1823.

- 23 avril 1817: (1) <de midi à 3 h> : **1** Rive de Gier (bassin), 42Loire, Surveillance, Société de Prévoyance, règlement de cette société en faveur des ouvriers mineurs, destinée à secourir les malades et blessés, ainsi que les veuves et orphelins en bas âge, avec une première dotation de ressources s'élevant à 1/10 des redevances perçues sur les exploitations, Cordier, 23-30, OR 25 juin 1817.
- 1 mai 1817: (1) <de 1 h à 2h> : **1** Saint-Martin de Renacas (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1 et 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, concession, cahier des charges (comte de Gardanne), de Bonnard (verbal), 30-33, et CGM 16 septembre 1817, OR 21 janvier 1818.
- 8 mai 1817: (2) <de à 2 ½ h> : **1** Vizille (com.) dans vallée de Vizille en Oisans, <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir forge catalane avec la participation du gouvernement, et reprendre l'exploitation de la mine de fer d'Articole abandonnée depuis 1801 (Lavaudan), surseoir à statuer, Cordier, 33-41, *pas de suite* ; **2** Greasque et Belcodène (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, augmenter périmètre (comte de Castellane), Hassenfratz, 41-46, déjà CGM 22 août 1816, OR 11 février 1818.
- 17 mai 1817: (1) <de midi à 4 h> : **1** Allemond (com.) mines de Chalances, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, concession abandonnée sans administrateur, prise de possession par préfet, Avis CGM savoir si les héritiers de l'ancien concessionnaire (Didier) et la Cie d'Allemond renouvellent leur ancienne demande de rétrocession au Domaine, Cordier, 47-55, déjà CGM 4 janvier 1816, et 23 avril 1818.
- 24 mai 1817: (1) <de 1 h à 3 ½ h> : **1** Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, projet d'un soutien de 50.000 F pour amplifier les recherches, Gillet de Laumont, 56, déjà CGM 7 mai 1815, et 29 mai 1817, *pas d'OR*.
- 29 mai 1817: (2) <de midi à 5 h> : **1** Pissos (com.) près du moulin de Claveyre sur le Mordonet, <\$\$ 143D2> 40Landes, Usine, remplacer forge catalane à Ychoux par Ht.F à Pissos (Lareillet), Cordier, 57-68, déjà CGM 13 juin 1816, OR 31 janvier 1818 et CGM 12 juin 1822 ; **2** Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, fin du rapport Gillet de Laumont, Avis CGM **1**° considérant l'existence incontestable d'un minerai de bonne qualité et abondant, **2**° définit l'emploi du soutien de 50.000 F, 69-82, déjà CGM 24 mai 1817, et 11 juin 1818, *pas d'OR*.
- 5 juin 1817: (1) <de midi à 2 h> : **1** Valenciennes dans le périmètre de la concession de houille de la Cie d'Anzin, 59Nord, Mines de fer, rapport sur ce minerai alumineux et poursuite des essais sur ce type de minerai de fer associé aux gîtes de houille, Berthier, 83-86, *pas d'OR*.
- 12 juin 1817: (1) <de midi à 4 h> : **1** Saint-Georges-de-Luzençon (com.) à Lavencas gîtes de Fontaynes et d'Aubin <Alun> et La Case <Houille>, <\$\$ 149E4> 12Aveyron, Usine Vitriolique, concession, mines d'Alun et Sulfate de fer, litige, historique, une malheureuse affaire avec agiotage honteux et trois faillites, 700.000 F de capital absorbés de 1787 à 1805, avis rapporteur en cinq propositions, **a**) demandes rejetées (comte Morlhon) et (Combet et Deslandes), **b**) toutes les concessions et concessions provisoires des mines d'alun concernées expirées avant la publication de la loi de 1810 sont abolies, ces mines seront concédées à ceux que gouvernement estimera capable d'en assurer le succès, **c**) effectuer auprès du Directeur Général des Mines une représentation visant à ce que soient signalés tous les inconvénients de la loi actuelle, en attendant le moment où le gouvernement pourra proposer des modifications à la loi de 1810 ou une nouvelle loi sur les mines, **d**) en attendant les changements à faire à notre législation, diminuer le mal résultant de l'agiotage des concessionnaires de mines en exigeant dans les cahiers de charges que les concessionnaires s'engagent à faire connaître au gouvernement toutes les modifications concernant leurs traités de sociétés et les conditions de leur association, **e**) demander à l'Ingénieur des Mines un rapport complet, Duhamel, 87-131, déjà CGM 26 août 1812 et 26 juin 1817, OR 17 mars 1836 et OR 8 mai 1836.

- 19 juin 1817: (1) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Verrerie, établir (Dorlodot), oppositions, demandeur concurrent (marquis Désandrouin propriétaire de la verrerie de Fresne), Hassenfratz, 132-142, et CGM 28 mai 1818, deux OR à même date OR 30 septembre 1818 à Dorlodot et à Désandrouin.
- 26 juin 1817: (2) <de midi à 4 h> : 1) Saint-Georges-de-Luzençon (com.) à Lavencas, <\$\$ 149E4> 12Aveyron, Usine Vitriolique, mines d'Alun et sulfate de fer, fin des conclusions du rapporteur, Avis CGM 1° mettre en œuvre l'avis du rapporteur pour ses propositions a) et c), 2° ne pas traiter les questions générales de ses propositions b), d) et e), 3° la propriété de ces mines est vacante, 4° continuer exploitation pour le compte du Trésor jusqu'au règlement des droits des créanciers, 5° traiter ensuite l'octroi de concessions, 142-158, déjà CGM 12 juin 1817, et 10 mai 1820, OR 17 mars 1836 et OR 8 mai 1836 ; 2) Brethenay (com.) sur ruisseau Bonneveau, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Hugny, instituteur), Avis CGM renvoi au préfet pour vérifier s'il ne s'agit pas d'un patouillet, Brongniart, 160-163, et CGM 19 février 1818, OR 15 avril 1818.
- 3 juillet 1817: (2) <de midi à 2 ½ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière à la mine Latour, 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est 1 le 8 juin 1817, explosion de grisou, travaux à effectuer, les exploitants doivent faire fabriquer des lampes Davy, Beaunier, 164-166, et CGM 7 août 1817, *pas d'OR* ; 2) Droits de douane, échantillon d'acier allemand transmis par Douanes, Berthier, 167, *pas d'OR*
- 10 juillet 1817: (2) <de midi à 3 h> : 1) Saint-Clair-sur-Galaure (com.) à Pérouzet, <\$\$ 124C4> 38Isère, Usine, transformer aciérie en forge catalane (Vallond), Avis CGM avant d'autoriser le demandeur à extraire minerai de fer par affouage de l'ancienne concession vacante de Saint-Laurent-en-Royans (<\$\$ 139D2> Drôme) l'Administration doit connaître quel est le titulaire actuel de cette concession et fixer comment pourvoir à l'exploitation ultérieure de ces mines après leur délaissement, Gillet de Laumont, 168-173, déjà CGM 27 mars 1817, OR 1 octobre 1817 autorisant la forge catalane ; 2) Ahun nord et Ahun sud (bassin d'Ahun) aux environs d'Ahun (com.), <\$\$ 105F3> 23Creuse, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, Ahun nord (société des mines de houille du nord d'Ahun ou Boëry de Luchat, Dumassanbaud, Ribot et associés) et Ahun sud (société des mines de houille du sud d'Ahun ou Furgaud, Janot et associés), Lelièvre, 174-183, déjà CGM 1 août 1816, OR 19 novembre 1817 une seule OR pour ces deux concessions et OR 21 octobre 1818 pour fixer l'étendue de chaque concession, et CGM 30 juin 1819.
- 17 juillet 1817: (1) <de midi à 2 h> : 1) Glisy (com.), <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 183-187, et CGM 8 septembre 1824, *pas d'OR*.
- 24 juillet 1817: (3) <de midi à 3 h> : 1) Dives-sur-Mer à Honfleur, sur les côtes de, <\$\$ 18A3 18B3> 14Calvados, Usine Vitriolique, Avis CGM 1° pas de concession mais autorisation d'exploiter à (Chamberlain) limitée à une période de 9 ans, 2° cette permission pourra être prorogée, 3° elle ne doit pas nuire aux droits donnés à Hellot par DI 14 mars 1808, 4° OR pas nécessaire, autorisation par arrêté préfet approuvé par ministre Intérieur, Lelièvre, 187-192, déjà CGM 6 juin 1816, *pas d'OR* ; 2) Fourmies (com.) au Bas-Fourneau, <\$\$ 12A3> 59Nord, Usine, transformer forge à quatre feux en Ht.F (Vve Hufty), Cordier, 192-198, et CGM 11 décembre 1817, OR 10 juin 1818 ; 3) Strasbourg dans banlieue Porzellan-Mühle, 67Bas-Rhin, Usine, transformer moulin à tabac en fabrique d'acier avec un four de cémentation, deux chaufferies, un gros marteau, et deux batteries de martinet (Sarcelle), fabrication d'instruments aratoires, Hassenfratz, 198-206, OR 15 juillet 1818.
- 31 juillet 1817: () <de 1 h à 2 h> : aucun rapport, adoption PV séance précédente.
- 7 août 1817: (3) <de midi à 3 h> : 1) Firminy Roche-la-Molière à la mine Latour, 42Loire, Accidents, le nombre de morts est 1 le 8 juin 1817, explosion de grisou, tableau des accidents qui ont eu lieu dans les mines de Loire depuis un an, 207, déjà CGM 3 juillet 1817, et 14 août 1817, *pas d'OR* ; 2)

Saint-Etienne (près de) à la Bérardière, 42Loire, Usine, acier, échantillons de cet établissement (propriété de Milleret, receveur général des finances de Moselle), secrétaire, 207, et CGM 12 mai 1819, *pas d'OR*

; 3) Anzin pour la Cie des mines d'Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, modèle de Ht.F à la houille proposé par Hassenfratz, Duhamel, de Bonnard et Hassenfratz, 207, et CGM 2 octobre 1817, *pas d'OR*.

14 août 1817: (2) <de midi à 2 h> : 1) Firminy Roche-la-Molière à la mine Latour, 42Loire, Accidents, houille, explosion de grisou du 8 juin 1817, la cause de l'accident est la mise à feu préventive faite comme à l'ordinaire, le préfet ordonne l'exécution des mesures définies par la Commission temporaire des mines de la Loire, Cordier, 208-212, déjà CGM 7 août 1817, et 2 octobre 1817, *pas d'OR* ; 2) Lyon rue Jarante, 69Rhône, Usine, maintenir fourneau à réverbère pour la deuxième fusion de la fonte (Vve Gros), Gillet de Laumont, 212-216, OR 25 février 1818.

21 août 1817: (1) <de midi à 2 h> : 1) Vitrac ou Vitrac-Saint-Vincent (com.) à Puyraveau, <\$\$ 117E1> 16Charente, Usine, ajouter Ht.F à affinerie à deux feux (Brun), cahier des charges, Cordier, 216-221, et CGM 6 août 1818, OR 10 mars 1819.

28 août 1817: (1) <de midi à 3 h> : 1) Bordeaux projet de pont sur la Garonne, 33Gironde, Usine, Directeur Général Mines intervient pour demander quelles sont les usines susceptibles de fournir les fers et fontes nécessaires à la construction, Cordier, 222-223, et CGM 4 septembre 1817, *pas d'OR*.

4 septembre 1817: (1) <de midi à 2 h> : 1) Bordeaux projet de pont sur la Garonne, 33Gironde, Usine, observations rapporteur **a**) inventaire des usines susceptibles de fournir les fers et fontes, **b**) si les pièces en fonte excèdent 1 tonne les seuls fournisseurs sont le Creusot, Indret en Loire-Inférieure et la manufacture royale de Ruelle près d'Angoulême, **c**) sinon plusieurs usines de départements pas trop éloignés peuvent fabriquer : six en Charente, quatre en Loire-Inférieure, deux en Maine-et-Loire, une en Indre-et-Loire, une en Loir-et-Cher, quatorze en Indre, quinze dans le Cher, trois en Allier, sept en Saône-et-Loire, **d**) propose soit que gouvernement établisse les fonderies, soit qu'un cahier des charges soit prescrit aux usines à fer existantes, Avis **CGM 1°** fer des forges catalanes étant un peu aciéreau conviendrait bien pour ce pont en fer, **2°** fonte de deuxième fusion fondue une deuxième fois au four à réverbère est plus chère mais d'une qualité plus tenace et plus constante, **3°** la qualité du minerai est déterminante, **4°** publier dans les journaux des départements un premier appel à l'industrie, Cordier, 224-229, déjà 28 août 1817, *pas d'OR*.

12 septembre 1817: (3) <de midi à 3 h> : 1) Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (Gerin-Ricard), examen des plans et coupes travaux de la concession instituée par DI 1 juillet 1809, fixation a posteriori du cahier des charges pour cette concession, Conseil d'Etat étudie l'affaire, Avis CGM est de surseoir à statuer, Lelièvre, 230-235, Lelièvre, 231-235, et CGM 4 décembre 1817 ; 2) Droits de douane, fonte en gueuse provenant de Belgique, réduire ou supprimer les droits d'entrée selon pétition de 5 puis seulement 3 maîtres de forges du Nord, Avis **CGM 1°** réclamation est minoritaire puisqu'il y a 13 propriétaires d'affineries concernés, **2°** le bien fondé de cette réclamation n'est pas établi puisque le droit sur la fonte de 2,2 F/100 kgs équivalant à 3,3 F pour la quantité de fonte nécessaire à fabriquer 100 kgs de fer est bien au-delà compensé par les droit de 16,5 F/100kgs sur l'importation de fers en barre, **3°** ne pas réduire le droit sur la fonte en gueuse, **4°** plusieurs demandes d'établissement de Ht.F sont en instance d'autorisation et vont accroître l'offre de fonte, Cordier, 235-238, déjà CGM 10 avril 1817, *pas d'OR* ; 3) 42Loire, Accidents, houille, du département, statistique portant sur 8 mois du 10 octobre 1816 au 12 juin 1816, 17 morts et 16 blessés graves, sauf un cas les exploitants n'ont donné aucun secours, Cordier, 239-241, déjà CGM 7 août 1817 <voir Firminy>, et 28 janvier 1824 <voir Egarande>, *pas d'OR*.

16 septembre 1817: (3) <de midi à 4 h> : 1) Pronleroy (com.), <\$\$ 21F2> 60Oise, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer et d'alumine (Prudhomme), Gillet de Laumont, 242-247, déjà CGM 14 octobre 1812 et 26 décembre 1817, OR 10 mars 1819 ; 2) Divers, Ecole de Saint-Etienne, livres et instruments aux frais des élèves, Hassenfratz, 248-251 ; 3) Saint-Martin de Renacas (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1 et 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (comte de Gardanne), Lelièvre, 251-254, déjà CGM 1 mai 1817, OR 21 janvier 1818, et CGM 20 juin 1821.

2 octobre 1817: (4) <de midi à 3 ½ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, concession, travaux projetés en exécution de OR 19 octobre 1814 confirmant le marquis d'Osmond comme seul concessionnaire de ces mines, rapport de l'Ingénieur des Mines Burdin du 12 juillet 1817 complété par celui de la Commission temporaire des mines de la Loire, avis rapporteur a) pas lieu de statuer sur les travaux auxquels les IM de la Loire se proposent d'assujettir le marquis d'Osmond, b) envoyer au préfet le travail des Ingénieurs pour qu'il soit communiqué au concessionnaire, c) renvoi par le concessionnaire au préfet sous 6 semaines avec ses observations bien motivées et appuyés autant qu'il sera possible sur des faits et des calculs exacts, d) ces observations du concessionnaires seront transmis par préfet aux IM, pour qu'ils y répondent sous 4 semaines, e) Directeur Général des Mines demandera aux Ingénieurs de dresser les devis des travaux, Avis **CGM 1°** comme rapporteur, **2°** donner connaissance à la Commission temporaire des doutes du rapporteur sur quelques uns des travaux proposés, **3°** projet définitif doit être concerté avec les exploitants ; 2) Firminy Roche-la-Molière (mine La Grille), 42Loire, Accidents, houille, éboulement à la mine de la Grille provoque son anéantissement, Avis **CGM** prescrire au concessionnaire l'obligation d'un directeur expérimenté, Cordier, 261-269, déjà CGM 14 août 1817, et 8 janvier 1818, *pas d'OR* ; 3) Anzin pour la Cie des mines d'Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, présentation du modèle en bois d'Hassenfratz pour Ht.F à la houille, 269, déjà CGM 7 août 1817, et 9 octobre 1817, *pas d'OR* ; 4) Travecy (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitiolique, établir fabrique de magmas, d'alun et de couperose, cahier des charges (Bertrand, Huet et Tardieu), Hassenfratz, 269-276, et CGM 18 décembre 1817, OR 20 mai 1818.

9 octobre 1817: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Anzin pour la Cie des mines d'Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, CGM adopte modèle Hassenfratz pour Ht.F à la houille, 276-279, déjà CGM 2 octobre 1817, *pas d'OR* ; 2) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, concession, a) redevance tréfoncière établie en nature, b) indemnité pour travaux antérieurs reconnus utiles à payer aux précédents exploitants extracteurs, c) tableau n°1 concernant les frais d'établissement, les puits atteignent 400 m, d) tableau n°2 concernant les frais courants d'exploitation, extraction 500.000 hl/an, effectifs de 188 ouvriers dont 46 piqueurs à 2F/jour avec 21 employés et un directeur à 2.500 F/an, e) rapport Beaunier du 25 janvier 1817 au nom de la Commission temporaire des mines de la Loire sur le projet de règlement pour l'exécution de l'art.3 de l'OR 19 octobre 1814, Duhamel, 280-301, déjà CGM 2 octobre 1817, et 17 octobre 1817.

17 octobre 1817: (1) <de midi à 3 ½ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière établie en nature, critique de la méthode employée par les Ingénieurs et son apparence rigueur, Duhamel, 301-340, déjà CGM 9 octobre 1817, et 23 octobre 1817.

23 octobre 1817: (1) <de midi à 4 ¾ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, discussion CGM, rectificatifs apportés au projet des Ingénieurs, 340-343, déjà CGM 17 octobre 1817, et 31 octobre 1817..

31 octobre 1817: (1) < de midi à 4 ¾ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, suite de la discussion CGM, 344-345, déjà CGM 21 octobre 1817, et 6 novembre 1817.

6 novembre 1817: (2) <de midi à 4 ¾> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, suite discussion CGM, 346-347, déjà CGM 31 octobre 1817, et 13 novembre 1817 ;

- 2) Divers, Fabrication de laiton au moyen de la blende, communication par DG d'une découverte, 347-348.
- 13 novembre 1817: (1) <de midi à 4h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, a) calcul du prix de revient de 500.000 hl de houille, pour déterminer, compte tenu d'un prix de vente de 50 c/hectolitre, un bénéfice à partager entre l'exploitant et le propriétaire de la surface, b) les dépenses étant de 212.289 F, les recettes de 250.000 F le bénéfice à partager avec les propriétaires de la surface est de 37.711 F, Duhamel, 348-352, déjà CGM 6 novembre 1817, et 20 novembre 1817.
- 20 novembre 1817: (1) <de midi à 4 ½ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, tableau détaillé pour rechercher la redevance tréfoncière à payer, Duhamel, 352-354, déjà CGM 13 novembre 1817, et 27 novembre 1817.
- 27 novembre 1817: (1) <de midi à 4 h ¾ h> : Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, projet définitif du tarif <à titre d'exemple> a) pour une exploitation à ciel ouvert et pour des couches d'une épaisseur égales ou supérieures à 20 décimètres la redevance serait de 24/100^{ème} du produit brut, b) pour une exploitation entre 100 de 150 m de profondeur pour des couches égales ou supérieures à 20 décimètres la redevance serait de 7/100 du produit brut, et pour des couches de 10 à 15 décimètres elle serait 4/100, Cordier, 355-357, déjà CGM 20 novembre 1817, et 2 décembre 1817.
- 2 décembre 1817: (1) <de midi à 4 ¾ h> : 1) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, suite discussion du projet Cordier, 358-361, déjà CGM 27 novembre 1817, et 11 décembre 1817.
- 4 décembre 1817: (2) <de midi à 4 h> : 1) Ramée (La) à Beaurepaire (com.), <\$\$ 88A2>85Vendée, Mines diverses, Antimoine, concession, renoncer à concession instituée le 8 août 1786 pour 20 ans (Rousseau et Jouvellier), Avis CGM favorable 1° les bâtiments et machines extérieures à la mine sont une propriété dont les concessionnaires peuvent disposer à leur gré, 2° les machines intérieures, échelles, boisages doivent rester intacts dans les travaux pour servir, s'il y a lieu, à la reprise de la mine à d'autres exploitants sauf le recours en indemnité, à former alors par le concessionnaire actuel, 3° la faveur qu'on accordera aux exploitants actuels, en autorisant la renonciation, ne doit pas se réaliser au détriment des mines d'antimoine de la Ramée ni nuire à leur reprise future, comme cela aurait lieu si les propriétaires du sol qui font partie de la société concessionnaire, se permettaient, après qu'ils auront été déchargés de la redevance, de continuer l'exploitation par des travaux superficiels, 4° astreindre les concessionnaires actuels à fermer et boucher solidement l'entrée des puits pour parer aux accidents que ces ouvertures pourraient occasionner et pour rendre facile leur ouverture nouvelle, dans le cas de la reprise future de ces mines, Hassenfratz, 362-367, OR 15 février 1818 ; 2) Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, inexécution cahier des charges (Gerin-Ricard), aucun des concessionnaires institués par DI 1 juillet 1809 ne remplit ses obligations, Avis CGM est d'ordonner l'exécution du nivellement par décision ministérielle, Lelièvre, 368-373, déjà CGM 12 septembre 1817, et 13 août 1818.
- 11 décembre 1817: (4) <de midi à 3 ½ h> : 1) 39Jura, Carrières, Marbre, échantillons transmis par Directeur Général Mines, secrétaire, 374-375, et CGM 18 décembre 1817, *pas d'OR* ; 2) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, redevance tréfoncière, Avis CGM, 375-386, déjà CGM 2 décembre 1817, et 8 janvier 1828 ; 3) Grand-Serre (Le) (com.) sur torrent de Galaure, <\$\$ 124C4> 26Drôme, Usine, maintenir taillanderie (Miolan), établissement de petite taille, Lelièvre, 386-387, OR 13 mai 1818 ; 4) Fourmies (com.) au Bas-Fourneau, <\$\$ 12A3> 59Nord, Usine, transformer forge à quatre feux en Ht.F (Vve Hufty), Hassenfratz, 387-391, déjà CGM 24 juillet 1817, OR 10 juin 1818.

- 18 décembre 1817: (4) <de midi à 3 ½ h> : 1) Travecy (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de magmas, d'alun et de couperose (Bertrand, Huet et Tardieu), Hassenfratz, 392-396, déjà CGM 2 octobre 1817, OR 20 mai 1818 ; 2) 39Jura, Carrières, Marbre, échantillons etc..., Brochant de Villiers, 396-400, déjà CGM 11 décembre 1817, et 11 juin 1818, *pas d'OR* ; 3) Toulouse dans île dépendante du moulin de Bazacle sur la Garonne entre la Garonne et le canal de fuite du moulin, 31Haute-Garonne, Usine, conditions du travail dans la fabrique d'acier et de faux (Garrigou), les ouvriers allemands qui y travaillent sont activement recherchés par les concurrents, rapport de l'Ingénieur des Mines d'Aubuisson, Duhamel, 400-404, déjà CGM 27 février 1817, OR 20 août 1817, et CGM 22 novembre 1824 ; 4) Tréminis ou Tréminy (com) au Château-le-Bas, <\$\$ 139F3> 38Isère, Verrerie, établir, cahier des charges pour un grand fourneau et quatre fours latéraux (Pelissier, Garnier, Toupense), Gillet de Laumont, 405-407, et CGM 14 mai 1818, OR 26 août 1818.
- 26 décembre 1817: (2) <de midi à 4 h> : 1) Saint-Sauveur (com.) à Arcy, <\$\$ 22A3> 60Oise, Usine Vitriolique, concession, renoncer à concession de lignite pyriteux instituée par DI 20 novembre 1806 (Clément, Desormes, Montgolfier), demande rejetée par CGM qui décide la diminution la redevance fixe et la remise de redevance proportionnelle pendant 30 ans, Hassenfratz, 408-418, et CGM 12 mai 1819, OR 10 août 1820 ; 2) Pronleroy (com.), <\$\$ 21F2> 60Oise, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer et d'alumine, demandeur accepte cahier des charges comportant l'interdiction d'utiliser du charbon de bois et la fixation d'un maximum de 1.000 m3 d'utilisation de tourbe ou de son équivalent en houille (Prudhomme), Gillet de Laumont, 419-421, déjà CGM 16 septembre 1817 et 8 août 1818, OR.10 mars 1819.
- 8 janvier 1818: (2) <de midi à 3 ½ h>: 1) Firminy et Roche-la-Molière, 42Loire, Accidents houille, mesures de sécurité dans chaque mine, Cordier, 422-429, déjà CGM 2 octobre 1817, et 15 janvier 1818, *pas d'OR* ; 2) Firminy et Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, travaux de percement de nouveaux puits, Cordier, 429-432, et CGM 5 mars 1818, *pas d'OR*.
- 15 janvier 1818: (2) <de midi à 4 h> : 1) Grand-Champ (bassin du Creusot et Blanzy) à Neuvy-Grandchamp (com.), <\$\$ 95E4> 71Saône-et-Loire, Houille puis ultérieurement 71Saône-et-Loire, Mines de fer, concession, réduire périmètre (Ramus), historique à partir de 1768, Conseil d'Etat rédige le 30 septembre 1807 un projet de DI au profit de (Ramus) pour 91 km2 mais toutes les formalités ne sont pas terminées avant la promulgation de la loi de 1810, Avis CGM favorable avec demande de plans et de coupes, Hassenfratz, 433-438, et CGM 16 juillet 1818, OR 19 janvier 1841 <à vérifier> ; 2) Firminy Roche-la-Molière à la mine de La Grille, 42Loire, Accidents, houille, le nouvel éboulement du 28 novembre 1817 ruine définitivement cette mine, Cordier, 439-445, déjà CGM 8 janvier 1818, et 7 mai 1818, *pas d'OR*.
- 22 janvier 1818: (6) <de midi à 5 h> : 1) Divers, Certificat d'activité de Picot de la Peyrouse, secrétaire, 445, et CGM 5 février 1818, *pas d'OR* ; 2) Divers, Ecole de Saint-Etienne, programme des cours, le niveau en mathématique est trop élevé, Hassenfratz, 446-451, déjà CGM 16 septembre 1817, *pas d'OR* ; 3) Flixecourt (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 451-452, *pas d'OR* ; 4) Amiens (près d'), <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 452-453, et CGM 10 décembre 1823, *pas d'OR* ; 5) Surveillance, Verrerie, Demandes en permission, OR 14 janvier 1815 détermine que les verreries sont des établissements répandant une odeur incommode ou insalubre nécessitant un procès-verbal de commodo et incommodo, Avis CGM 1° l'intervention de l'Administration des Mines est nécessaire pour trois motifs principaux, 2° surveiller l'emploi des substances minérales, 3° indiquer la meilleure application des procédés minéralurgiques, 4° substituer quand cela est possible la houille au charbon de bois, Cordier, 453-460, *pas d'OR* ; 6) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, diviser en arrondissements de concessions, étude Ingénieur des Mines Beaunier du 2 septembre 1817 proposant diverses mesures pour parvenir à concéder les mines de Saint-Etienne, Duhamel, 460-481, déjà CGM 11 août 1813, et 29 janvier 1818.

29 janvier 1818: (1) <de midi à 5 h> : 1) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, diviser en arrondissements de concessions, référence aux dix séances tenues entre le 20 janvier 1812 et le 22 janvier 1818, Considérant et Avis CGM 1° une OR qui déterminerait d'avance les catégories des personnes aptes à obtenir des concessions serait contraire aux articles 13 et 16 de la loi de 1810, 2° une OR qui déterminerait, avant l'octroi des concessions, les droits que les propriétaires de la surface percevront sur les produits des mines concédées serait contraire aux articles 6 et 42 de la loi de 1810, 3° on ne peut adopter pour délimitation des futurs arrondissements de concession que celle énoncée dans l'avis CGM du 11 août 1813, 4° employer tous les moyens au pouvoir du préfet pour engager les exploitants, les propriétaires et les capitalistes des environs de Saint-Etienne à se réunir en associés afin de former des demandes en concession convenablement limitées, et à s'entendre à l'amiable sur les rétributions qui devront être payées par les concessionnaires aux propriétaires de surface, 482-484, déjà CGM 22 janvier 1818, et 5 février 1818.

5 février 1818: (4) <de midi à 4 ½ h> : 1) Saint-Sauveur à Saint-Sauveur-Camprieu (com.), <\$\$150A3> 30Gard, Mines diverses, à Meyrueis (com.) et à Gatuzières (com.) <\$\$ 150A3> 48Lozère, Mines diverses, Plomb, concession, renoncer à concession accordée par DI 16 juin 1808 (Bragouse ou Bragouse de Saint-Sauveur), Avis CGM favorable 1° les demandeurs qui n'ont exécuté aucuns travaux dans leurs mines se sont mis dans le cas d'encourir déchéance en vertu de la loi de 1791, 2° faire connaître en Lozère, par affiches ou par insertion dans les journaux du département, cette renonciation ainsi que les motifs qui pourraient encourager la formation de compagnies nouvelles pour reprendre l'exploitation, Hassenfratz, 485-492, OR 10 juin 1818 ; 2) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, diviser en arrondissements de concessions, Avis CGM suite à étude Beaunier et rapport Duhamel, 492, déjà CGM 29 janvier 1818, et 12 février 1818 ; 3) Divers, Certificat d'activité de Picot de la Peyrouse, Gillet de Laumont, 422-484, déjà CGM 22 janvier 1818, *pas d'OR* ; 4) Bourbon (com.) <commune non identifiée>, 85Vendée, Mines diverses, examen de minéraux envoyés par le maire, les échantillons de quartz semblent très propres à fabriquer du verre blanc, Brochant de Villiers, 494-498, *pas d'OR*.

12 février 1818: (2) <de midi à 4 ¼ h> : 1) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Houille, concession, diviser en arrondissements de concessions, Avis CGM <récapitulation synthétique des dispositions adoptées, regroupée en Considérant et Pense>, 499-506, déjà CGM 5 février 1818 ; 2) Saint-Geniez de Dromon à Saint-Geniez com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, demande concurrente d'héritiers (marquis de Commandaire-Saint-Géniez subrogeant sa mère), Lelièvre, 506-508, déjà CGM 16 septembre 1816, et 10 septembre 1818, OR 11 avril 1821.

Registre n° 8 du 19 février 1818 au 10 septembre 1818

F/14/17927

(540 pages)

19 février 1818: (4) <de midi à 4 h> : 1) Brethenay (com.) sur ruisseau Bonneveau, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Hugny), et non pas patouillet, résultat de l'instruction complémentaire, Brongniart, 1-3, déjà 26 juin 1817, OR 15 avril 1818 ; 2) Hirson (com.) au Grand-Pas-Bayard sur l'Oise, <\$\$ 12A4> 02Aisne, Usine, établir fonderie, martinets, laminier au nombre de deux (Despret fils, maître de forges) cahier des charges, Brongniart, 3-7, et CGM 16 juillet 1818, OR 21 octobre 1818 ; 3) Deville (bois communaux), <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Ardoisières, opposition sans suite de marquis de Chabrillan contre le demandeur (Jacquemart et Pariselle), Baillet, 7-10, déjà CGM 20 mars 1817, OR 14 octobre 1818 pour autoriser le maire à concéder le droit d'exploiter cette carrière d'ardoises ; 4) Quessy (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique d'alun et de sulfate de fer (Jacquemart et Darcet et Cie), cahier des charges, Gillet de Laumont, 10-14, et CGM 28 août 1818, OR 13 janvier 1819.

26 février 1818: (4) <de midi à 4 h> : 1) Corbie (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 19-22, et CGM 7 avril 1819, *pas d'OR* ; 2) Erlenbach <commune et gîte non identifiés>, 67Bas-Rhin, Houille, concession, cahier des charges (Coulaux et Cuny), Lelièvre, 19-23, et CGM 17 septembre 1818, OR 30 janvier 1819, et CGM 2 décembre 1833, OR 4 mars 1834 renonciation pour stérilité du gîte ; 3) Béziers à Chambourin près du pont en amont écluse Foncerane, <\$\$ 163F4> 34Hérault, Verrerie, établir (Riols Fonclare), obligation d'utiliser houille exclusivement, Lelièvre, 23-24, OR 8 juillet 1818 ; 4) Dauphin à Saint-Maime (com.) (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (comte Dumuy, général, pair de France), délimiter périmètre, correction d'une erreur commise par l'Administration pour minorer de 47 ha la surface de la concession instituée par OR 24 septembre 1817, Lelièvre, 24-26, déjà 13 mars 1817, OR 24 septembre 1817, et OR 8 juillet 1818.

5 mars 1818: (3) <de midi à 4 h>: 1) Thoiras (com.) à Gravouillère (La), <\$\$ 150C4> 30Gard, Usine Vitriolique, concession mines de pyrite de fer (Bardet, déjà concessionnaire de Pallières à Thoiras (com.), cahier des charges, Avis CGM favorable, cette concession demeurant réunie à celle de Pallières instituée par DI 29 décembre 1812, de Bonnard, 27-32, et CGM 16 mai 1821, OR 1 mai 1822 ; 2) 42Loire, Surveillance, Police souterraine des mines de houille, a) rapport de l'Ingénieur des Mines Burdin du 10 décembre 1817 dans lequel celui-ci indique «la surveillance des mines est presque toujours inefficacement nuisible ou même impossible», b) Beaunier transmet au nom de la Commission temporaire des mines de Loire le rapport Burdin et souhaite une Instruction précise sur les cas où l'on doit appliquer l'article 50 de la loi 1810 « Si l'exploitation compromet la sûreté publique... il y sera pourvu par le préfet » et plusieurs dispositions de police relatives à l'exploitation des mines prescrites par DI 3 janvier 1813, c) le rapporteur critique le rapport Burdin, énumère neuf points de difficultés majeures pour l'application de l'article 50 de la loi 1810, recommande que Beaunier propose les éléments de l'Instruction qu'il souhaite, **Avis CGM 1°** il existe des difficultés très réelles dans l'application du règlement de police souterraine du 3 janvier 1813, **2°** les exploitants ne tiennent pas en règle les registres et plans prescrits et les Ingénieurs ne savent pas comment les y obliger, **3°** la plupart des directeurs d'exploitation sont trop peu instruits pour comprendre les avis que leur donnent les Ingénieurs et pour les exécuter, **4°** les Tribunaux ne prononcent pas sur les délits et contraventions qui leur sont dénoncés par les Ingénieurs, **5°** charger deux membres du CGM de la préparation d'une Instruction ; 3) Alleins (com.) dans terrains communaux, <\$\$ 167D2> 13Bouches-du-Rhône, Carrières, Argile, autorisation d'exploiter (Cachon), Duhamel, 40-49, *pas d'OR*.

12 mars 1818: (2) <de midi à 5 h> : 1) L'Aigle (com.), <\$\$ 39D3> 61Orne, Divers, Laiton fabrication spéciale par substitution de la blende à la calamine (Boucher fils), Duhamel, 50-58, *pas d'OR* ; 2) 52Haute-Marne, Surveillance, Usine, usines du département non autorisées et non conformes à l'article 78 de la loi 1810, la date limite pour une régularisation sans pénalités est le 1 janvier 1813, les 71 usines du département recensées dans le tableau du 17 février 1817 se répartissent principalement en, 5 usines avec des titres réguliers, 16 demandes en cours de régularisation, 30 demandes irrégulières et incomplètes, 5 usines biens nationaux sans titre ni demande, enfin 15 usines sans titre n'ont pas fait de demande, Avis CGM ne pas approuver l'arrêté du préfet du 13 septembre 1817 fixant un délai d'un mois pour régulariser les demandes en maintenance, Cordier, 58-69, *pas d'OR*.

19 mars 1818: (5) <de midi à 3 h> : 1) Divers, Carte de France (nouvelle), rapport Hassenfratz, Héron de Villefosse, Cordier, de Bonnard, 70 ; 2) Hayange et Moyeuve, <\$\$ 26C2> 57Moselle, Mines de fer, concession demandée (de Wendel), demande rejetée, mais autorisation d'exploiter prolongée, Duhamel, 71-73, déjà CGM 29 février 1816, et 3 février 1834, OR 18 juillet 1834 ; 3) Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Houille, recherches, (Gangloff, Rupied et Cie), sondage à 70 m de profondeur fait espérer de nouvelles découvertes et donne l'éveil aux spéculateurs, plusieurs sociétés se forment pour entreprendre des recherches, Avis CGM faire encore un ou deux sondages avant d'instituer concession, Duhamel, 74-80, et CGM 21 juillet 1819, OR 20 septembre 1820 ; 4) Dreuil-lès-Amiens (com.), <\$\$ 9F4> 80Somme,

Tourbage, autorisation, Baillet, 80, *pas d'OR* ; **5** Condé-Folie (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 81-82, et CGM 21 juillet 1819, *pas d'OR*.

26 mars 1818: **(1)** <de midi à 4 h> : **1** 42Loire, Redevances, Conseil Général de la Loire exprime le voeu d'une suppression de la redevance ou de son remplacement par patente, Avis CGM défavorable 1° redevances minières sont légales, 2° elles sont d'un montant modique, Cordier, 83-92, et CGM 24 septembre 1818, *pas d'OR* ;

2 avril 1818: **(3)** <de midi à 4 h> : **1** Sensac (bassin de Rodez) à Agen-d'Aveyron (com.), <\$\$ 148C2> 12Aveyron, Redevances, houille, remise de redevances fixe et proportionnelle pour quatre ans (Broussy concessionnaire), suite à éboulements du 24 mars 1813 et aux travaux qui en résultent estimés à 17.000 F, Avis CGM 1° soutien secours de 10.000 F, 2° aucune remise de redevances, Gillet de Laumont, 93-98, et CGM 24 décembre 1827, OR 6 octobre 1819 ; **2** Ustou (com.), <\$\$ 178 B4> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane (Jacques de Saint-Jean de Pointis), Cordier, 98-104, OR 15 juillet 1818 ; **3** Anglebas <site non identifié> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine, concession, cahier des charges (Enjelvin et Cie), 104-108, et CGM 10 septembre 1818, OR 30 juin 1819.

9 avril 1818: **(1)** <de midi à 5h> : **1** Saint-Etienne, 42Loire, Houille, arrêt du 9 novembre 1763 interdisant exportation de la houille extraite dans un rayon de 4 km (2.000 toises) de Saint-Etienne, après avoir émis en 1811 un avis favorable à son maintien, CGM est maintenant favorable à la révocation de cet arrêt, Baillet, 109-131, déjà CGM 22 avril 1811.

16 avril 1818: **(2)** <de midi à 2 h> : **1** Lugos (com.) forges de Buicand ?, <\$\$ 142C1> 33Gironde, Usine, soutien de 2.500 F (Guignon ?) pour construire une machine soufflante hydraulique avec soufflets en fonte, Hassenfratz, 132-140 ; **2** Saint-Michel (com.) à Sougland, <\$\$ 12B4> 02Aisne, Usine, établir laminoir au nombre de deux avec trois fours de chaufferie, établir une fenderie avec deux fours de chaufferie, établir martinet (Augustin Barrachin, petit-fils de Raux), cahier des charges, Baillet, 140-142, et CGM 23 juillet 1818, OR 21 octobre 1818.

23 avril 1818: **(1)** <de midi à 5 h> : **1** Allemond (com.) mines de Chalances, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, **a**) tableau des recettes et dépenses depuis l'année 1768 (époque de la découverte) jusqu'à la fin 1814 (époque de la cessation absolue des travaux d'exploitation), **b**) ce tableau est établi en quatre périodes successives pour identifier les responsabilités, **c**) durant la quatrième période qui les concerne seuls, s'il est établi que les héritiers Didier sont débiteurs, il y a remise de cette dette au titre d'indemnité à valoir sur les pertes considérables éprouvées par le concessionnaire Didier, Cordier, 143-157, déjà CGM 17 mai 1817, et 14 mai 1818,

7 mai 1818: **(1)** <de midi à 3 ½ h> : **1** Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est 3 le 2 avril 1818 à la mine de Latour, la cause de l'accident est une faute du concessionnaire qui doit être sommé d'exécuter les mesures de sécurité, Cordier, 158-164, déjà CGM 15 janvier 1818, et 1 août 1825.

14 mai 1818: **(2)** <de midi à 5 h> : **1** Tréminis (com.) au Château-le-Bas, <\$\$ 139F3> 38Isère, Verrerie, établir fourneau de grandes dimensions, et quatre fours latéraux (Pelissier, Garnier, Toupense), demandeurs ont de très faibles connaissances techniques, Avis CGM favorable si le demandeur prouve que les travaux de la verrerie seront dirigés par une personne capable de les conduire, Gillet de Laumont, 405-407, déjà CGM 18 décembre 1817, OR 26 août 1818 ; **2** Allemond (com.) mines de Chalances, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, Considérant et Avis CGM 1° CGM envisage la question sous trois points de vue A) la mine en elle-même et l'intérêt que présente sa conservation, B) l'intérêt du Trésor public, C) l'intérêt des créanciers et les incidents que la discussion de ces intérêts peut amener, 2° Allemond est un établissement très important, le seul de ce genre qui existe en France, 3° prendre des mesures efficaces et promptes pour prévenir la dégradation, 4° à raison du silence de la loi de 1810 sur la manière d'administrer les mines

abandonnées et du vague qu'elle laisse dans la détermination des attributions du ministère de l'Intérieur sur ces mines, si le gouvernement accepte formellement la renonciation et déclare cette mine rentrée dans le Domaine public les créanciers hypothécaires du concessionnaire pourraient exercer contre le gouvernement un recours dont il pourrait résulter l'obligation de faire des dépenses considérables inutiles à la reprise des travaux et d'acquitter des dettes étrangères à l'exploitation, 5° donner acte de la demande en renonciation et déclarer qu'il n'est pas fait obstacle au délaissement de la mine par les concessionnaires, 6° décharger les concessionnaires de toute redevance, 7° que gouvernement pourvoie à la mise en activité de la mine, 169-173, déjà CGM 23 avril 1818, et 10 avril 1822.

- 21 mai 1818: (2) <de midi à 5 h> : 1) Béraudière (La) bassin Saint-Etienne périmètre n°3, 42Loire, Houille, concession (Bayon, Larderet), Cordier, 173-177, et CGM 8 septembre 1824, OR 4 novembre 1824 ; 2) Salzbronn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, historique comportant trois actes de gouvernement, DI 31 janvier 1806, DI 19 août 1806 déclarant Voyer d'Argenson ou ses ayant droits (de Thon, directeur des salines du royaume de Wurtemberg et Cie) propriétaire de ces salines, et OR 19 août 1816 pour confirmer DI 19 août 1806, la demande (de Thon et Cie) porte sur une autorisation d'exploiter et d'établir une saline alimentée par les sources du puits salé Salzbronn, Duhamel, 178-201, et CGM 30 juillet 1818, OR 14 août 1822 (rejet de la demande) et OR 28 décembre 1825 (autorisation)
- 28 mai 1818: (2) <de midi à 3h> : 1) Anzin (com.), <\$\$ 11E1> 59Nord, Verrerie, établir, deux autorisations sont accordées comme souhaité par le préfet, l'une au premier demandeur (Dorlodot) pour un four à six pots, l'autre au demandeur concurrent (marquis Désandrouin) pour deux fours à huit pots, Lelièvre, 201-208, déjà CGM 12 juin 1817, deux OR distinctes à même date OR 30 septembre 1818 (Dorlodot ; et marquis Désandrouin), et CGM 28 décembre 1822 concernant (Dorlodot) ; 2) Bèze (com.) à Rome-sous-Bèze sur la Bèze, <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Usine, établir laminoir avec trois feux de chaufferie (Rochet), Avis CGM est favorable compte tenu des réponses apportées à son avis interlocutoire du 10 avril 1817, Cordier, 208-211, déjà CGM 10 avril 1817, OR 26 août 1818, et CGM 2 février 1829.
- 4 juin 1818: (4) <de midi à 3h> : 1) Saint-Yrieix ou Saint-Yrieix-sous-Aixe (com.) au lieu dit Faye sur la Bouchouse, <\$\$ 118B1> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, établir patouillet, bocard, marteau (Vve Parot-Lasaigne), Hassenfratz, 212-215, et CGM 18 juin 1827, OR 21 janvier 1829 ; 2) Champagnac-la-Rivière (com.) au lieu dit la Rivière sur la Tardoire, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux d'affinerie, maintenir chaufferie à deux feux (Jude-la-Rivière), cahier des charges, usine ancienne sans titre d'autorisation, Hassenfratz, 216-218, et CGM 8 octobre 1827, OR 20 février 1828 ; 3) Saint-Etienne (com.) à Outrefuran, <\$\$ 123E3> 42Loire, Verrerie, établir four à dix pots et un four à étendre verre à vitres (Forest), de Bonnard, 219-220, et CGM 8 août 1821, OR 6 février 1822 ; 4) Antully (com.) à Beaumes au Ht.F de Beauchamp, <\$\$ 96A2> 71Saône-et-Loire, Usine, Ministre Marine demande renseignements sur cette usine et son Ht.F (propriété de Ramus, bien national) susceptible de fabriquer des petits canons pour les navires de commerce, Berthier, 221-224, et CGM 6 juin 1821, *pas d'OR*.
- 11 juin 1818: (3) <de midi à 5 ½ h> : <> Directeur Général des Mines Becquey présent et préside séance à partir de 1 ½ <> 1) Foix (com.) sur l'Arget, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter deux fours cémentation à acier aux forges existantes, établir aciérie pour acier corroyé avec huit feux de chaufferie (Russié), fabrication de limes et faux, Avis CGM favorable avec treize conditions, Gillet de Laumont, 224-235, OR 9 septembre 1818, et CGM 15 mai 1822 ; 2) 39Jura, Carrières, Marbre, échantillons transmis par Directeur général des Mines, Brochant de Villiers, 235-240, déjà CGM 18 décembre 1817, *pas d'OR* ; 3) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, Directeur Général Mines intervient pour demander que l'Ingénieur des Mines de Cressac établisse pour le CGM un rapport sur les travaux, 240, déjà CGM 29 mai 1817, et 9 décembre 1818.

18 juin 1818: (2) <de midi à 4 ½ h> : **1**) Droits de douane, coke étranger, Avis **CGM 1°** le coke étant le produit d'une quantité de houille à peu près double, les droits sur le coke doivent être au moins le double de ceux sur la houille, **2°** le coke est un produit qu'on doit chercher à promouvoir en France ce qui n'aurait pas lieu si le droit d'importation était le même pour la matière première et le produit fabriqué, Cordier, 241-243, *pas d'OR* ; **2**) Sainte-Marie aux Mines (com.) <\$\$ 48C4> 67Haut-Rhin, Mines diverses, et La Croix (com.) <\$\$ 48B4> 88Vosges, Mines diverses, Plomb et argent, concession, rétrocéder concession au gouvernement (Leclerc de Blamont), demande exprimée après l'OR du 19 août 1816 rejetant demande d'affouage du concessionnaire, Avis CGM favorable, l'exploitation par l'Administration montrerait les résultats positifs que l'on peut obtenir en dirigeant de telles mines selon les règles de l'art, Héron de Villefosse, 168-175, et CGM 14 juillet 1819, *pas d'OR*, Duhamel, 244-256, et CGM 14 juillet 1819, *pas d'OR*.

25 juin 1818: (3) <de midi à 3 ½ h> : **1**) Mont-de-Lans (com.) (bassin d'Oisans), <\$\$ 140A1> 38Isère, Houille, concession, réduire périmètre, accordée par DI 6 février 1810 pour 97 km² (Ronna), la redevance fixe excède le produit de la mine, Lelièvre, 257-263, OR 14 octobre 1818 nouvelle concession réduite à Ronna ; **2**) 36Indre, Mines de fer, affectation prioritaire de minerai, Avis **CGM** une doctrine générale n'est pas le bon moyen de résoudre un litige entre propriétaires de Ht.F qui se font concurrence pour leurs approvisionnements en minerai, Brongniart, 264-270, *pas d'OR* ; **3**) Reims (environs de), 51Marne, Tourbage, carbonisation de la tourbe, examen de l'étude Blavier, Hassenfratz, 271-274, *pas d'OR*.

2 juillet 1818: (6) <de midi à 3 ½ h> : **1**) Lagranville ou Granville (La) (com.) <*pas identifiée*> sur la Chiers, <\$\$ 26B1?> 57Moselle, Usine, maintenir affinerie, transformer platinerie en un second feu d'affinerie, établir Ht.F (Denizet), cahier des charges, Avis CGM favorable sauf pour Ht.F, sursis à statuer pour ce Ht.F tant que demandeur n'est pas entendu sur son utilisation contestable de charbon de bois pour l'affinage au lieu d'employer la houille, Hassenfratz, 275-285, et CGM 19 novembre 1818, OR 16 décembre 1819 ; **2**) Marval (com.) à l'Espinassie, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, maintenir marteau (Duroux), cahier des charges, de Bonnard, 285-287, et CGM 6 juin 1831, OR 18 septembre 1831 ; **3**) Saint-Yrieix-la-Perche (com.) à la forge de « l'étang dernier » et à la forge de « l'étang de Baudy », <\$\$ 118B1> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir deux affineries et un marteau, construire Ht.F (François Robert), cahier des charges, demandeur ne peut justifier de son titre d'autorisation, de Bonnard, 287-288, et CGM 15 mai 1826, OR 23 août 1826 ; **4**) Chapelle-Montbrandeix (com.) à Forge-Haute sur le Bandiat, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie, marteau (Fleurat-Lessard), cahier des charges, de Bonnard, 288, et CGM 24 mars 1828, OR 30 juillet 1828 ; **5**) Saint-Mathieu (com.) à la Séchère sur le Colle, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie, martinet (Vve Rivaud née Deproge), cahier des charges, de Bonnard, 288, et CGM 2 décembre 1833, OR 4 juin 1834 ; **6**) Belval-Bois-des-Dames (com.), <\$\$ 25E2> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, chaufferie, bocard (Raux frères), cahier des charges, Hassenfratz, 288-292, et CGM 15 mars 1820, OR 20 septembre 1820.

9 juillet 1818: (1) <de midi à 5 h> : **1**) Saint-Pancré (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Minières de fer, historique, interdiction des exportations demandée par les maître de forges est accordée, propositions pour la répartition des enlèvements de minerai, de Bonnard, 292-319, déjà CGM 18 mai 1812, et CGM 26 novembre 1818, *pas d'OR*.

16 juillet 1818: (4) <de midi à 4h> : **1**) Giromagny (com.), Auxelles-Haut (com.) et Lepuix, <\$\$ 68A3> 90Territoire-de-Belfort, Mines diverses, Plomb Cuivre Argent, historique de ces mines exploitées de 1636 à 1791 par la maison Mazarin, abandonnées par le duc de Valentinois, puis propriété de l'Etat, 180.000 F sont nécessaires pour leur remise en état, impossible de prévoir si la reprise de l'exploitation serait bénéficiaire, nécessité d'entretenir les bâtiments que ministre Finances a remis à l'Administration des Mines en mai 1810 mais sans accorder de fonds, Duhamel, 320-330, et CGM 7 novembre 1825, OR 26 mars 1843 ; **2**) Grand-Champ (bassin du Creusot et Blanzey) à Neuvy-

Grandchamp (com.), <§§ 95E4> 71Saône-et-Loire, Houille, 71Saône-et-Loire, Mines de fer, concession demandée (Ramus), Avis CGM 1° sursis à statuer, gîte pas assez reconnu pour concession, 2° plans à fournir, Hassenfratz, 331-333, déjà CGM 15 janvier 1818, et 6 septembre 1820, OR 19 janvier 1841 concession de houille à Courtin <attention confusion possible avec le nom des communes Neuzy-Grandchamp <§§ 95E4> ou celles de Neuzy <§§ 108C1> et de Motte-Saint-Jean <§§ 108C1> ; 3) Hirson (com.) au Grand-Pas-Bayard sur l'Oise, <§§ 12A4> 02Aisne, Usine, établir fonderie, martinet, laminoirs au nombre de deux, fin de l'instruction (Despret fils maître de forges), Brongniart, 333-337, déjà CGM 19 février 1818, OR 21 octobre 1818 ; 4) Céret (com.) sur dérivation du Tech, <§§ 185D4> 66Pyrénées-Orientales, Usine, transformer martinet à fer en martinet à cuivre avec maintien du foyer simple (Companyo et Lauriol fermiers), Cordier, 337-341, OR 10 mars 1819.

18 juillet 1818: (4) <de midi à 4 h> : 1) Falck (com.) sur l'Alem, <§§ 27F3> 57Moselle, Usine, maintenir affinerie, chaufferie, deux marteaux (Antoine Robert cessionnaire de Dorr et encore propriétaire avec Payssé des deux Ht.F dans la commune toute proche de Creutzwald), Avis CGM interlocutoire, Gillet de Laumont, 341-345, *sans suite identifiée pas d'OR* ; 2) Lardin (bassin de Terrason) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <§§ 132C1> 24Dordogne, Houille, réclamation (comte de Royère, maire de la commune, faisant des recherches dans ses propriétés) contre autorisation d'exploitation provisoire accordée à (Hoche, qui sort de prison), cahier des charges pour la future concession, Duhamel, 345-363, déjà CGM 20 juillet 1814, et 6 janvier 1819, OR 13 septembre 1820 ; 3) Masnière (com.) près Cambrai, <§§ 11D2> 59Nord, Verrerie, établir four à huit pots, deux fours à recuire les bouteilles, deux fours à étendre verre à vitre (Boullanger et Cottian), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° les formalités prescrites pour les établissements insalubres et incommodes doivent être respectées conformément à OR 14 janvier 1815, Hassenfratz, 363-366, et CGM 24 mars 1819, *pas d'OR identifiée jusqu'en 1838* ; 4) Grosmenil (bassin de Brassac), <§§ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, confirmer concession (Richard, cessionnaire de cette concession), rapporteur n'adopte pas l'avis de l'Ingénieur des Mines confirmé par un avertissement du préfet selon lequel le cessionnaire doit faire reconnaître ses droits par une OR, Avis CGM OR pas nécessaire, Cordier, 366-371, et CGM 23 juillet 1818, *pas d'OR*.

23 juillet 1818: (4) <de midi à 5h> : 1) Laval (com.) à Crotz, <§§ 125F4> 38Isère, Usine, maintenir forge de petite taille (Paganon) fabrication d'outils aratoires, Hassenfratz, 372-376, OR 4 novembre 1818 ; 2) Droits de douane, plomb sulfuré ou alquifoux, interdiction d'exporter, suite à réclamation contre cette interdiction par des propriétaires de ces mines à Vienne (Isère) Administration des Douanes demande si les Chambres votaient l'autorisation d'exporter pour l'alquifoux quels droits faudrait-il fixer ?, Gillet de Laumont, et CGM 30 juillet 1818, 377-380 ; 3) Saint-Michel (com.) à Sougland, <§§ 12B4> 02Aisne, Usine, établir laminoir au nombre de deux avec trois fours de chaufferie, établir une fenderie avec deux fours de chaufferie, établir martinet (Augustin Barrachin petit-fils de Raux), Brongniart, 380-385, déjà CGM 16 avril 1818, OR 21 octobre 1818, et CGM 14 avril 1834 ; 4) Grosmenil (bassin de Brassac), <§§ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, confirmer concession suite à une mutation de propriété (Richard cessionnaire), Avis CGM confirme celui du rapporteur, ne pas donner suite à l'avertissement du préfet, la loi de 1810 n'impose que de faire ratifier le partage d'une concession, 385-386, déjà CGM 18 juillet 1818, *OR pas nécessaire*.

30 juillet 1818: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) Droits de douane, plomb sulfuré ou alquifoux, interdiction d'exporter, Avis CGM 1° favoriser le grand nombre de petites mines de ce type des départements du Centre et du Sud-Est, 2° le défaut de communications faciles empêchera les produits des mines de ces régions de parvenir dans le Nord de la France à des prix modérés, 3° des débouchés sont possibles en Suisse et en Italie si la prohibition est levée, 4° lever la prohibition de sortie, 5° augmenter les droits de douanes à l'importation jusqu'à 15 F/qxm pour produits transportés par navires français et 18F/qxm pour produits importés par terre ou transportés par navires étrangers, 387-388, déjà CGM 23 juillet 1818, *pas d'OR* ; 2) Issingeaux (com.), <§§ 137D1> 43Haute-Loire, Houille, recherches, bien qu'aucun indice de houille ne soit reconnu dans cette région la

demande des députés d'entreprendre des recherches est acceptée, de Bonnard, 389, *sans suite* ; **3)** Salzbrenn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57 Moselle, Mines diverses Sel, autorisation d'exploiter cette saline (de Thon, baron de Dittner, Manthey et Cie), réclamation (des administrateurs de la société des Salines de l'Est) et (du Directeur Général des Contributions Indirectes) contre l'avis CGM du 21 mai 1818, CGM persiste dans cet avis, Duhamel, 389-400, déjà CGM 21 mai 1818, et 1 mars 1820, OR 14 août 1822 (rejet) et OR 28 décembre 1825 (autorise).

6 août 1818: **(3)** <de midi à 5 h> : **1)** Volx (com.), <\$\$ 170A1> 04 Basses-Alpes, Houille, concession, cahier des charges (marquis de Perier), Lelièvre, 400-403, et CGM 26 novembre 1818, OR 20 décembre 1820 ; **2)** Vitrac ou Vitrac-Saint-Vincent (com.) à Puyraveau, <\$\$ 117E1> 16 Charente, Usine, ajouter un Ht.F à l'affinerie à deux feux (Brun), opposition de concurrents motivée par des difficultés d'approvisionnement en minerai de fer, oppositions rejetées, Lelièvre, 404-409, déjà 21 août 1817, OR 10 mars 1819 ; **3)** Bertholène (bassin de Rodez), <\$\$ 149D2> 12 Aveyron, Houille, concession, diviser gîte en plusieurs concessions, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de cinq, préférence du rapporteur à (Carrols et Albenque), Avis CGM interlocutoire pour connaître l'avis du préfet sur les mérites des demandes concurrentes, Cordier, 410-428, et CGM 23 juin 1819, OR 4 mai 1820.

8 août 1818: **(2)** <de midi à 4 ½ h> : **1)** Pronleroy (com.), <\$\$ 21F2> 60 Oise, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de traitement du minerai de sulfate de fer et d'alumine (Prudhomme), Avis CGM favorable, mais Prudhomme doit indiquer si la tourbe pyriteuse provient de la concession appartenant à Lancry, dans le cas contraire Prudhomme devra faire demande d'autorisation d'exploiter, Gillet de Laumont, 429-433, déjà CGM 26 décembre 1817, OR 10 mars 1819 (maintien de la fabrique), et CGM 29 août 1825 ; **2)** Condes (com.) sur le cours des fontaines de Condes et Bologne (com.) à Marault, <\$\$ 65F2> 52 Haute-Marne, Usine, transférer Ht.F de Bologne à Condes (de Montangon), Avis CGM 1^o surseoir à statuer, 2^o attendre les avis du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées et de l'Administration Générale des Forêts, Brongniart, 433-441, et CGM 23 décembre 1818, OR 21 avril 1819.

13 août 1818: **(3)** <de midi à 4 ¾ h> : **1)** Peipin-Saint-Savournin, Trets et Auriol, et sur le territoire des communes de Gardanne, Fuveau, Peynier, Greasque, Roquevaire et Belcodène <trois concessions> (bassin d'Aix), 13 Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier des charges du DI 1 juillet 1809, plans des concessions, travaux effectués, Avis CGM déposer ces plans dans le bureau de l'Ingénieur des Mines pour servir à la surveillance spéciale dont il est chargé d'après l'acte de concession, Lelièvre, 442-443, déjà CGM 12 décembre 1817 <concerne Peipin-Saint-Savournin>, et 11 avril 1821 ; **2)** Trélon (com.) au Hayon, <\$\$ 12B3> 59 Nord, Usine, ajouter Ht.F à un 1^{er} Ht.F (Westerloo de Mérode), cahier des charges, Hassenfratz, 444-446, et CGM 24 mars 1819, OR 29 décembre 1819 ; **3)** Sensac (bassin de Rodez) à Agen-d'Aveyron (com.), <\$\$ 148C2> 12 Aveyron, Houille, concession, réduire périmètre (Broussy), Avis CGM les formalités de publications et d'affiches sont nécessaires, Cordier, 447-455, déjà CGM 2 avril 1818, et 19 mai 1819, OR 6 octobre 1819.

20 août 1818: **(1)** <de midi à 2 h> : **1)** Anzin (com.) à la fonderie de la Cie des mines d'Anzin, <\$\$ 11E2> 59 Nord, Usine, maintenir fours à réverbère pour sa fonderie (Cie mines d'Anzin), aucune opposition, de Bonnard (verbal), 455-456, déjà CGM 6 juin 1816, 17 décembre 1818.

28 août 1818: **(2)** <de midi à 4 ½ h> : **1)** Quessy (com.), <\$\$ 23D1> 02 Aisne, Usine Vitriolique, maintenir fabrique d'alun et de sulfate de fer (Jacquemard et Darcet et Cie), mise en activité faite en 1811, Avis CGM favorable, en précisant qu'une concession serait nécessaire si l'exploitation des terres vitrioliques n'était plus faite à ciel ouvert, Gillet de Laumont, 457-462, déjà CGM 19 février 1818, OR 13 janvier 1819 ; **2)** Romanèche à Romanèche-Thorins (com.), <\$\$ 110A3> 71 Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, concession (Racllet et Lachaume), gîte principal est situé au

milieu du bourg, son exploitation par les propriétaires des terrains provoque l'écroulement des bâtiments, gîte mal reconnu, Brongniart, 462-482, et CGM 13 mars 1822, OR 27 août 1823.

3 septembre 1818: (3) <de midi à 4 h> : 1) Pissos (com.) dans les bois Saignac, <\$\$ 143D2> 40Landes, Verrerie, maintenir (Virgile), verrerie construite en 1815 et découverte par garde forestier, Avis CGM 1° instruction à compléter, 2° respecter loi de 1810 et OR 14 janvier 1815 concernant les établissements qui répandent odeur insalubre et incommode avec procès verbal de commodo incommodo, Hassenfratz, 483-489, *pas d'OR ?* ; 2) Bazouges-la-Pérouse (com.) à La Ballu, <\$\$ 35F4> 35Ille-et-Vilaine, Verrerie, établir (Laumaillet), oppositions de concurrents, Avis CGM 1° instruction à compléter, 2° attendre l'avis de l'Administration des Forêts, 3° recevoir les plans détaillés visés par préfet, Gillet de Laumont, 489-496, et CGM 1 septembre 1819, OR 19 janvier 1820 ; 3) Villeroze-Termenès (com.) et Palairac (com.) mines de Corbières concession Las-Coupes et Serremi-Jeanne, <\$\$ 180B2 et 180B3> 11Aude, Mines de fer, concession (Gary), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° préciser redevance tréfoncière, 3° régulariser formalités de publications et d'affichages, Cordier, 497-504, déjà CGM 17 octobre 1816, et 12 janvier 1820, OR 10 janvier 1821.

10 septembre 1818: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Saint-Géniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, mésentente entre héritiers empêche une association entre ayant droits, préférence à l'un d'entre eux (à marquis de Commandaire-Saint-Géniez), Lelièvre, 505-511, déjà CGM 12 février 1818, et 29 septembre 1819, OR 11 avril 1821 ; 2) Anglebas <site non identifié> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine et Plomb, concession, réduire périmètre à superficie de 10 km² 10 ha (Enjelvin), concession accordée le 26 mai 1793 pour 50 ans, Avis CGM favorable mais 1° aucune pièce au dossier pour prouver que demandeur vient aux droits des concessionnaires, 2° renvoi au préfet pour que Enjelvin fournisse preuves, Berthier, 512-521, déjà CGM 2 avril 1818, et 27 janvier 1819, OR 30 juin 1819.

Registre n° 9 du 17 septembre 1818 au 2 juin 1819

F/14/17928

(521 pages)

17 septembre 1818: (3) <de midi à 4 ½ h> : 1) Erlenbach <commune et gîte non identifiés>, 67Bas-Rhin, Houille, concession (Coulaux et Cuny), complément au projet d'OR pour préciser qu'en cas de transmission de la concession, le nouveau titulaire sera tenu de se conformer aux charges et conditions prescrites dans l'acte de concession (Coulaux et Cuny), Lelièvre, 1-5, déjà CGM 26 février 1818, OR 30 janvier 1819 et CGM 2 décembre 1833 et OR 4 mars 1834 (renonciation pour stérilité du gîte) ; 2) Moustey (com.), <\$\$ 143D2> 40Landes, Verrerie, maintenir (Sutter), refonte des verres cassées provenant de Bordeaux et Bayonne, construite en 1788, Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de plans détaillés, Hassenfratz, 5-7, et CGM 21 juillet 1821, OR 12 décembre 1821 ; 3) Saint-Georges-sur-la-Prée (com.), <\$\$ 77F4> 18Cher, Mines diverses, Ocre, autorisation d'exploiter par puits et galeries, cahier des charges (Dupré de Saint-Maur), Berthier, 8-13, et CGM 10 novembre 1819, *OR pas nécessaire*.

24 septembre 1818: (2) <de midi ? à 4 ½ h> : 1) Voiron (com.) sur ruisseau Taille, <\$\$ 125E3> 38Isère, Usine, remplacer scie à eau, pressoir à huile, forge à bras, meule à eau par une taillanderie (Guerre), effectif deux ouvriers, oppositions de concurrents, oppositions rejetées, Hassenfratz, 14-21, OR 14 juillet 1819 ; 2) 42Loire, Redevances, Conseil Général de la Loire exprime le voeu d'une suppression de la redevance ou de son remplacement par patente, CGM confirme son avis précédent 1° la fixité de la patente serait contraire à la nature essentiellement variable des mines, la redevance est susceptible de se prêter à toutes les variations naturelles et industrielles de chaque exploitation

considérée chaque année dans son état actuel, 2° le total des redevances ne s'élève pas à plus de 250.000 F/an, 3° l'évaluation de la redevance proportionnelle présente les plus fortes garanties contre l'arbitraire et la fiscalité, 4° il ne peut il y avoir de discussion que sur la fixation du revenu net, en général ces discussions sont rares et promptement abandonnées à raison de l'évidence des faits, 5° l'exactitude scrupuleuse mise par les Ingénieurs dans la rédaction des états réglementaires tourne à l'avantage des concessionnaires, parce que les Ingénieurs étant instruits des avantages et des inconvénients de chaque espèce de dépenses peuvent rigoureusement calculer dans l'intérêt des exploitations, toutes les améliorations possibles dans la recette, et appuyer les conseils qu'ils ont à donner pour la conduite des travaux sur la connaissance positive de la valeur de la main d'œuvre et des matériaux employés, de la nature et du prix des matières extraites, des facultés du concessionnaire et des besoins du consommateur, Cordier, 21-25, déjà CGM 26 mars 1818, *pas d'OR*.

1 octobre 1818 () : pas de rapport, seulement approbation PV séance du 24 septembre.

8 octobre 1818: (2) <de midi à 3 h1/2 > : 1) Dortan (com.), <\$\$ 111E2> 01Ain, Usine, établir tréfilerie (Pons et Reydellet), cahier des charges, Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de l'avis de l'Administration Forêts, Hassenfratz, 26-34, et CGM 29 octobre 1818, OR 30 juin 1819 ; 2) Surveillance, Loi 1810, Demandes en permission d'usines, Avis CGM 1° les affiches sont à rédiger par les Ingénieurs, 2° les oppositions des propriétaires d'usines sans titres légaux d'autorisation ne sont pas recevables, 34-35, *pas d'OR*.

15 octobre 1818: (1) <de midi à 2 h> : 1) Chapelle-Montbrandeix (com.) à la Forge-Basse sur le Bandiat, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie, marteau avec deux roues hydrauliques (Montazeau), cahier des charges, aucune opposition, Avis CGM favorable, mais avec suppression de la clause d'intérêt public proposée par Conseil Général des Ponts-et-Chaussées puisque la consistance actuelle de cette usine est celle qu'elle avait avant 1810, Cordier, 36-37, OR 23 juillet 1828.

22 octobre 1818: (1) <de midi à 4 ½ h> <> Directeur Général des Ponts-et-Chaussées et des Mines présent à partir de 3 h <> : 1) Savignac-les-Ormeaux (com. \$\$ 179D4) et Mijanès (com. <\$\$ 179E4>), 09Ariège, Usine, transférer martinet à deux foyers de Mijanès à Savignac-les-Ormeaux, et bénéficiaire de la translation de ses droits à affouage (Astrie-Prédique), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de l'avis de l'Administration Forêts, Hassenfratz, 38-54, et CGM 21 avril 1819, OR 20 octobre 1824.

29 octobre 1818: (3) <de midi à 3 h> : 1) Dortan (com.), <\$\$ 111E2> 01Ain, Usine, établir tréfilerie (Pons et Reydellet), la lettre de soutien du Conseil Général est une raison supplémentaire d'autoriser, secrétaire, 55, déjà CGM 8 octobre 1818 ; 2) Coussac-Bonneval ou Bonneval (com.) à Marsaguet sur l'étang de Marsaguet, <\$\$ 118C3> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux (Michelet), cahier des charges, Cordier, 55-57, et CGM 18 juin 1827, OR 28 août 1827 ; 3) Longpré-les-Corps-Saints, <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, Lelièvre, 57-60, et CGM 23 février 1820, *pas d'OR*.

5 novembre 1818: (1) <de midi à 3 h> : 1) Celle et Combelle (bassin de Brassac) à Auzat-sur-Allier (com.), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, renouveler (Sadourny) cette concession instituée en 1791 expire en 1806, Avis CGM cette demande doit être instruite comme une nouvelle demande puisque aucune décision n'a été prise avant la promulgation de la loi de 1810, Cordier, 61-67, et CGM 28 juillet 1819, OR 20 décembre 1820.

12 novembre 1818: (2) <de midi à 3 h> : 1) Montcel (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, autorisation d'exploiter (Vallon), cette mine ne figure pas dans la liste des autorisations provisoires établie par Commission temporaire, Avis CGM s'en remettre à l'avis de la Commission temporaire, Lelièvre, 68-70, *pas d'OR* ; 2) Charbonnier (bassin de Brassac), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme,

Houille, concession (Dénier, exploitant autorisé depuis 1804), oppositions (Champflour) et (Blandinière) propriétaires de terrains, demandeur concurrent (de Montagnac), Avis CGM 1° surseoir à statuer pour examiner la demande concurrente, 2° étudier la possibilité de diviser le gîte, Cordier, 70-75, et CGM 28 juillet 1819, OR 22 janvier 1823.

- 19 novembre 1818: (2) <de midi à 3 h> : 1) 05Hautes-Alpes, Divers, recherches, projet de l'IM Gueymard pour déterminer si les gîtes de houille et de minerais déjà connus et abandonnés sont susceptibles d'une exploitation utile, préfet est favorable compte tenu des ressources agricoles faibles et incertaines et il propose le financement de ces recherches par l'utilisation des fonds prévus pour les travaux de charité, Avis CGM favorable 1° l'utilisation de ce fonds remplit d'une manière extrêmement avantageuse sa destination, 2° surseoir à statuer dans l'attente de renseignements complémentaires de Gueymard, Brongniart, 75-85, et CGM 14 avril 1819, *pas d'OR* ; 2) Lagrandville ou Granville (La) (com.) sur la Chiers, <\$\$ 26B1?> 57Moselle, Usine, maintenir affinerie, établir Ht.F (Denizet), compléments au cahier des charges, Hassenfratz, 86-90, déjà CGM 2 juillet 1818, et 18 août 1819, OR 16 décembre 1819.
- 26 novembre 1818: (3) <de midi à 4 h> : 1) Volx (com.), <\$\$ 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (marquis de Périer), surface demandée 10 km² 93 ha, très forte proportion de terrains stériles, opposition de la commune fondée sur la trop grande surface demandée, Lelièvre, 91-96, déjà CGM 6 août 1818, et 5 avril 1820, OR 20 décembre 1820 ; 2) Saint-Pancré, <\$\$ 26B1> 57Moselle, Minières de fer, projet de partage entre les propriétaires de Ht.F, oppositions à ce projet, Hassenfratz, 97-103, déjà 9 juillet 1818, et 31 mars 1819, *pas d'OR* ; 3) Droits de douane, concernant l'exportation de minerai de fer sulfuré servant à fabriquer l'acide sulfurique, minerais extraits par les houillères de Ronchamp et Champagny, demande de l'Administration des Douanes, Avis CGM prohiber l'exportation, Berthier, 103-105, *pas d'OR*.
- 3 décembre 1818: (1) <de midi à 3 h> : 1) Loisy-en-Brie (com.) et Givry-lès-Loisy (com.), <\$\$ 43F2> 51Marne, Usine Vitriolique, autorisation d'exploiter terres pyriteuses communales (Bonnet), Avis CGM favorable, mais en procédant par adjudication, de Bonnard, 106-119, et CGM 13 octobre 1819, *pas d'OR*.
- 9 décembre 1818: (2) <de midi ½ à 4 h ½> : 1) Liessies (com.), <\$\$ 12A2> 59Nord, Usine, maintenir affinerie à deux feux avec un foyer de chaufferie (Barchifontaine, Renault, Piolet), Lelièvre, 120-122, et CGM 5 mai 1819, OR 15 septembre 1819 ; 2) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, avis rapporteur a) renoncer au grand projet de recherches, b) continuer recherches sur base plus restreinte en y consacrant 15.000 F, Cordier, 123-147, déjà CGM 11 juin 1818, et 16 décembre 1818, *pas d'OR*.
- 16 décembre 1818: (1) < de 12 ½ à 5 ½ h> : 1) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, Avis CGM 1° les essais suffisent pour faire reconnaître qu'il existe qu'il existe des minerais d'étain disséminés dans certaines parties des roches, 2° en comparant ces circonstances avec celles que présentent les gîtes d'étain exploités dans d'autres pays, on est induit à regarder comme très vraisemblable qu'il doit exister à Vaulry un gîte de minerai d'étain exploitable avec avantage, 148-151, déjà CGM 9 décembre 1818, et CGM 6 octobre 1819.
- 18 décembre 1818 (1) <de 2 h à 4 h> : séance pour établir le PV sur Vaulry, aucune autre affaire traitée.
- 23 décembre 1818: (2) <de midi ½ à 3 h> <> Lelièvre nommé Vice Président du CGM <> : 1) Anor (com.) à la Forge Vieille, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie à deux feux, maintenir chaufferie avec deux marteaux (Bernaille, cessionnaire de Nuart et Cie acquéreur en août 1794 de ce bien national), Hassenfratz, 153-161, et CGM 15 mars 1820, OR 13 septembre 1820 ; 2) Condes (com.) sur le cours des fontaines de Condes et Bologne (com.) à Marault, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, transférer Ht.F de Bologne à Condes (de Montangon), cahier des charges avec modifications, Avis CGM favorable en prescrivant 1° le combustible et le minerai employés à

Condes seront tirés des mêmes sources que ceux en usage à Marault, 2° les deux Ht.F de Marault sont à démolir, Brongniart, 161-162, déjà CGM 8 août 1818, OR 21 avril 1819, et CGM 19 décembre 1821.

6 janvier 1819: (1) <de 12 ½ h à 4 ½ h> : 1) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, avis rapporteur a) rapporter arrêté du 23 août 1814 accordant une permission indéfinie de recherches à Hoche, 2° concession préférence (à de Royère et Cie) pour 10 km² 34 ha avec redevance tréfoncière 30 c/ha, 3° indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles dues par Royère et Cie à Hoche seront déterminées à dire d'experts, Duhamel, 163-193, déjà CGM 18 juillet 1818, et 13 janvier 1819, OR 13 septembre 1820.

(1) <de 12 ½ h à 5 h> <> Directeur Général des Mines Becquey préside séance <> : 1) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, Directeur Général Mines intervient pour demander s'il faut diviser le gîte en deux concessions, et à qui accorder la préférence, CGM divisé, la majorité des membres du CGM est favorable à une seule concession, unanimité pour préférence (à comte de Royère et Cie), 193-194, déjà CGM 6 janvier 1819, et 20 janvier 1819, OR 13 septembre 1820.

20 janvier 1819: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles à payer au précédent exploitant, mise au point de l'article du cahier des charges concernant le PV d'état des travaux permettant de fixer les indemnités dues par le comte de Royère à Hoche, Duhamel, 195-196, déjà CGM 13 janvier 1819, et 11 août 1819, OR 13 septembre 1820 ; 2) Gourdmartin (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession instituée par DI 3 août 1808 (à Delay et Cie), diviser gîte en deux concessions, réduire périmètre, instituer avec le périmètre qui reste une nouvelle concession (à Dumont et Cie), ?, 196-203, et CGM 12 décembre 1821, OR 21 août 1835 (rejet de la demande).

27 janvier 1819: (1) <de midi ½ h à 4 h> : 1) Anglebas <site non identifié>, 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine, concession, réduire concession (Enjelvin et Cie), les droits d'Enjelvin sur la concession sont légalement établis, Avis CGM plus rien ne s'oppose à la réduction du périmètre, Berthier, 204-206, déjà CGM 10 septembre 1818, OR 30 juin 1819.

3 février 1819: (3) <de midi ½ à 3 h> : 1) Rimaucourt (com.), <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, forge, fonderie (vice-amiral duc de Crès), Lelièvre, 207-211, OR 21 juillet 1819, et CGM 28 août 1833 ; 2) Vieille-Adour (com.), <\$\$ 176B2> 65Hautes-Pyrénées, Usine, établir martinet à cuivre (Fouchon), Cordier, 211, et CGM 7 juillet 1819, OR 20 octobre 1819 ; 3) Chavignon (com.), <\$\$ 23D2> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de magmas, (Molin), comporte deux lessivoirs, deux réservoirs et trois chaudières, cahier des charges, Brongniart, 212-214, et CGM 15 septembre 1819, OR 13 septembre 1820.

10 février 1819: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Divers, Voyage minéralogique de l'Ingénieur des Mines Grandin au Sénégal, 215-216, *pas d'OR* ; 2) Piriac (com.), <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, recherches, rapport de Juncker et Dufrenoy, les travaux en bordure de mer et à l'intérieur des terres ont fait reconnaître la présence d'étain, après lavage de 14 tonnes de sable, il a été obtenu 2,8 t d'un mélange à 25% d'étain, la richesse s'établit à 5%, les opérations ont été exécutées à Poullaouen <\$\$ 32C4>, Baillet, 216-236, déjà CGM 7 septembre 1815, et 17 février 1819, *pas d'OR*.

17 février 1819: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, trois projets de travaux d'ampleur croissante coûtant de 40.000 F à 185.000 F pour accéder au massif intact sur la cime de la montagne, rapport commun Duhamel, Baillet et Cordier, avis rapporteur a) ajourner toute décision d'exploiter à 97 m au dessous du fond des anciens travaux, b) percer une simple galerie d'allongement prise au pied de la montagne, 237-256, déjà CGM 7 novembre 1817, et

- 24 février 1819 ; **2)** Piriac (com.), <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, recherches, Avis CGM **1°** faire analyser cet étain dans la fonderie de Poullaouen à Huelgoat (com. <\$\$ 32C4>), **2°** faire employer étain de Piriac dans différentes fabriques d'étamage des glaces et de fer blanc afin d'en connaître les propriétés, **3°** faire nouvelles recherches et y consacrer 6.000 F, **4°** présenter ce minerai à la prochaine Exposition des produits de l'industrie française, Baillet, 256-263, déjà CGM 10 février 1819, et 30 août 1820, *pas d'OR*.
- 24 février 1819: **(2)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, Avis **CGM 1°** les grandes galeries d'écoulement percées à travers bancs et semblables à celles du projet d'Aubuisson ne sont en général exécutées que pour aller retrouver et assécher des travaux considérables, existant sur des gîtes bien connus, **2°** il est imprudent d'employer dès aujourd'hui beaucoup de temps et d'argent pour aller chercher à une profondeur à laquelle on n'aura besoin de faire parvenir les travaux qu'à une époque bien postérieure, **3°** dans état actuel de Rancié, et lorsque l'administration commence seulement à rétablir l'ordre dans ces importantes exploitations, il est plus convenable d'exécuter les travaux qui peuvent compléter et consolider le plus promptement possible ce retour à l'ordre, que de commencer dès à présent de vastes travaux dont l'utilité ne pourra être sentie et n'existera réellement que dans un grand nombre d'années, **4°** le projet de la Commission arrivera vite sur le gîte à une profondeur à laquelle son existence est assurée, cette galerie sera une galerie d'allongement et d'exploitation d'une utilité immédiate, 264-265, déjà CGM 17 février 1819, et 3 mars 1819 ; **2)** Rouvres-sur Aube (com.), <\$\$ 65E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, marteau (Vve Charlavy d'Aulnoy), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de l'avis de l'Administration Générale Forêts, Duhamel, 265-282, et 9 février 1820, OR 6 février 1822 .
- 3 mars 1819: **(2)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1)** Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, suite avis CGM avec quelques modifications mineures, 283, déjà CGM 24 février 1819, et 30 juin 1819 ; **2)** Bazeilles (com.) forge dite de Rhule, <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, litige entre (Jacob) contre (Devillez-Bodson propriétaire de l'usine Rhule.) concernant l'usage de la Rhule, Baillet, 284-291, *pas d'OR*
- 10 mars 1819: **(4)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** 70Haute-Saône, Redevances, la double taxation de la redevance et de la patente est contraire à l'article 32 de la loi de 1810, Cordier, 292-293, déjà 9 décembre 1811, *pas d'OR* ; **2)** Anor (com.) à la Forge Neuve et la forge de Lobiette sur l'Oise, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie à deux feux, maintenir chaufferie avec gros marteau (Poschet, maître de forges à Chimay, Pays-Bas), cahier des charges, Hassenfratz, 293-296, et CGM 1 avril 1820, OR 13 septembre 1820 (concerne Lobiette) et OR 20 septembre 1820 (concerne Forge Neuve) ; **3)** Moncley (com.), <\$\$ 83F3> 25Doubs, Usine, maintenir Ht.F (Vve du marquis de Terrier-Santans), Gillet de Laumont, 296-300, et CGM 20 mars 1822, OR 3 juillet 1822 (marquis de Terrier-Santans) ; **4)** Anor (com.) petite forge de Maka à Crayeux de Milourd, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie à deux feux, maintenir chaufferie, bocard, deux marteaux (Desprez puis Bocquet), Hassenfratz, 301-304, et CGM 28 juin 1820, OR 2 février 1826.
- 17 mars 1819: **(2)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1)** Maranville (com.) sur l'Aujon, <\$\$ 65E2> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F, maintenir forge (marquis Duboutet), cahier des charges, la rivière étant flottable une des sept vannes sera conservée pour le flottage, Lelièvre, 314-317, et CGM 26 mai 1819, OR 20 février 1822 ; **2)** Bouëxiere (com.) et Liffré (com.), <\$\$ 56A2> 35Ille-et-Vilaine, Usine, litige pour minerai de fer entre un propriétaires de Ht.F (Gougeon) et un propriétaire d'une minière de fer (Verdrie), Verdrie refuse de poursuivre l'extraction au profit de Gougeon, Cordier, 314-317, *pas d'OR*.
- 24 mars 1819: **(3)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** Bouxwiler près du mont Bastberg, <\$\$ 29D4> 67Bas-Rhin, Usine Vitriolique, concession, cahier des charges est complété par prescription de fonçage de deux nouveaux puits (Petri, Schaller, Morel), l'éboulement du 19 janvier 1819 provoqué par un défaut de boisage comble l'unique puits, aucun mort ni blessé, Directeur Général Mines intervient pour demander si l'on peut contraindre le concessionnaire à exécuter de nouveaux travaux et à subir de

nouvelles charges, Héron de Villefosse, 318-324, déjà CGM 30 novembre 1815 et deux OR 21 mars 1816 (concession et fabrique), et CGM 9 août 1820 ; **2)** Trélon (com.) au Hayon, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, ajouter Ht.F à un 1^{er} Ht.F (Westerloo de Mérode représenté par régisseur Bertrand), Avis CGM 1^o préfet doit vérifier les pouvoirs du représentant de Westerloo de Mérode, 2^o et fournir et viser les plans, Baillet (verbal), 324, déjà CGM 13 août 1818, et 22 septembre 1819, OR 29 décembre 1819 ; **3)** Masières (com.) près Cambrai, <\$\$ 11D2> 59Nord, Verrerie, établir four à huit pots, deux fours à recuire les bouteilles, deux fours à étendre verre à vitre (Boulangier-Cottian), avis favorable de l'Administration Forêts, enquête commodo incommodo reste à faire, Gillet de Laumont, 325-328, déjà CGM 18 juillet 1818, *pas d'OR* .

31 mars 1819: **(2)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1)** Rambervillers (com.) à « Regner-Voye », <\$\$ 67F1> 88Vosges, Usine, maintenir martinet à deux fours (Sautre), Lelièvre, 329-338, OR 16 octobre 1819 ; **2)** Saint-Pancré, <\$\$ 26B1> 70Haute-Saône, Minières de fer, réclamation à propos du mode d'exploitation (maîtres de forges), conflit d'attributions entre ministre Finances (ayant autorité sur l'administration des Forêts) et ministre Intérieur (ayant autorité sur l'administration des Mines), Héron de Villefosse, 339-352, déjà 26 novembre 1818, et 3 avril 1819, *pas d'OR*.

7 avril 1819: **(6)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1)** Saint-Pancré, <\$\$ 26B1> 70Haute-Saône, Minières de fer, réclamation, Avis CGM 1^o l'extraction du minerai de fer dans ces terrains forestiers concerne le ministre Finances comme propriétaire et comme autorité de tutelle sur l'Administration des Forêts, 2^o la permission d'exploiter ces minières doit être accordée par le préfet, sauf l'approbation du ministre Intérieur qui représente le souverain en matière de mines, et sauf le recours au Conseil d'Etat en cas de réclamation pour lésion de droits acquis, 352-353, déjà 31 mars 1819, et 26 mars 1831, et CGM 19 novembre 1823, *pas d'OR* ; **2)** Litry, 14Calvados, Redevances, houille, abonnement pour 5 années de 4.000 F/an, de Bonnard, 353-354, *pas d'OR ?* ; **3)** Corbie (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 354-355, déjà CGM 26 février 1818, et 13 octobre 1819, *pas d'OR* ; **4)** Etoile (L') (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation d'échange de terrain à tourbe, Baillet, 355-358, *pas d'OR* ; **5)** Saily-Laurette (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 358-359, *pas d'OR* ; **6)** Goutte (La) ou Lagoutte à Jas (com.), <\$\$ 123E1> 42Loire, Mines diverses, Plomb, soutien secours (Blumenstein), suite à incendie du 5 mars 1818 provoqué par la violence de l'ouragan, Avis CGM accorder 15.000 F pour des dégâts estimés à 40.000 F, Cordier, 359-361, *pas d'OR*.

14 avril 1819: **(2)** <de midi à ?> : **1)** 36Indre, Redevances, réclamations contre les redevances imposées aux minières, Avis CGM 1^o l'esprit de la loi de 1810 est que la propriété des minerais de fer d'alluvion soit attachée à la propriété du sol, et qu'en général il n'y ait pas de concession accordée, 2^o mais l'article 68 de la loi de 1810 prescrit « on ne pourra pousser des travaux réguliers par galeries souterraines sans avoir obtenu concession », 3^o toutefois l'article 69 de la loi de 1810 restreint les cas de concession aux situations où il est nécessaire d'utiliser des galeries pour la complète exploitation des gîte de minerai, 4^o lorsque l'exploitation par galeries n'est pas indispensable, mais seulement possible à cause de la solidité des couches supérieures, l'article 68 ne s'applique pas ; 5^o les conditions de la loi de 1810 qui sont indispensables pour qu'on puisse exploiter en vertu de concessions les minerais de fer d'alluvion, non seulement ne sont pas nécessaires pour l'exploitation des minerais de fer de l'Indre, mais même ne sont pas possibles à remplir, Hassenfratz, 362-369, et CGM 21 avril 1819, *pas d'OR* ; **2)** 05Hautes-Alpes, Divers, recherches en projet, Gueymard ayant communiqué les informations demandées, Avis CGM favorable au projet, Brongniart, 369-374 déjà CGM 19 novembre 1818, et 16 avril 1823, *pas d'OR*.

21 avril 1819: **(5)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** 36Indre, Redevances, réclamations contre les redevances imposées aux minières, CGM divisé, CGM complète son avis en prescrivant une surveillance particulière de l'exploitation des minières comportant des travaux souterrains non réguliers, 375, déjà CGM 14 avril 1819, *pas d'OR* ; **2)** Bertaucourt-Epourdon (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de magmas (Henry), cahier des charges, terres pyriteuses sont exploitées à ciel ouvert sur des terrains appartenant à Henry, Gillet de Laumont, 375-378, et CGM 15 mars

- 1820, OR 13 septembre 1820 ; **3**) Anzin concessions de la Cie d'Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Redevances, houille, abonnement pour les cinq concessions de la Cie pour 1816 à 1820, 40.000 F/an comme proposé par concessionnaire, Baillet, 378-381, et CGM 27 mars 1822, *pas d'OR* ; **4**) Aniche, <\$\$ 11D1> 59Nord, Redevances, houille, abonnement pour 1816 à 1819, 2.500 F comme proposé par concessionnaire, Baillet, 381-382, et CGM 27 mars 1822, *pas d'OR* ; **5**) Savignac-les-Ormeaux (com. \$\$ 179D4) et Mijanès (com. \$\$ 179E4>), 09Ariège, Usine, transférer martinet à deux foyers de Mijanès à Savignac-les-Ormeaux, avec translation des droits à affouage (Astrie-Prédique), Administration des Forêts s'oppose à la translation des droits à l'affouage, Hassenfratz, 382-383, déjà CGM 22 octobre 1818, et 28 avril 1819, OR 20 octobre 1824 (autorisation de construire un martinet avec deux foyers).
- 22 avril 1819: **(1)** <de 10 ½ h à 4 ½ h> : **1**) 80Somme, Tourbage, règlement des tourbières du département, Conseil Général demande dispense d'application de l'article 39 du décret 18 novembre 1810 prescrivant aux Ingénieurs des Mines de diriger et surveiller tous les travaux concernant l'extraction des tourbes et l'assainissement des terrains, avis préfet favorable du 6 août 1818, rapporteur **a**) surveillance doit-elle être confiée exclusivement aux communes, **b**) faut-il vérifier les comptes dressés par les Ingénieurs des Mines chargés du service des tourbières, **c**) faut-il supprimer la taxe de 50 c. par ménage ayant droit au chauffage, Avis **CGM** 1° ne pas adopter avis préfet, 2° renvoyer affaire au préfet, Baillet, 384-413, et CGM 13 septembre 1820, OR 17 août 1825.
- 28 avril 1819: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1**) Savignac-les-Ormeaux (com. \$\$ 179D4) et Mijanès (com. \$\$ 179E4>), 09Ariège, Usine, transférer martinet (Astrie-Prédique), Avis CGM défavorable, le transfert aurait des résultats préjudiciables aux autres usines du pays, 414, déjà CGM 21 avril 1819, et 14 juillet 1824, OR 20 octobre 1824 (autorisation de construire un martinet avec deux foyers) ; **2**) Angers et environs d'Angers, <\$\$ 74A3> 49Maine-et-Loire, Ardoisières, règlement d'exploitation, projet présenté par les propriétaires entrepreneurs, l'exploitation est faite sans règlement commun à chaque entreprise et sans subordination des ouvriers, désordres ouvriers en mai 1818, Héron de Villefosse, 414-425, et CGM 31 mai 1820, OR 25 juin 1823 ; **3**) Mimet (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier des charges, demande en concession pour 4 km² 41 ha (Liotard), Baillet, 425-432, déjà CGM 27 février 1817, OR 13 mai 1818 Liotard est reçu comme opposant et DI 1809 est dit « non advenu », et CGM 12 avril 1820.
- 5 mai 1819: **(4)** <de midi ½ à 5 h> : **1**) Carmaux (bassin de Carmaux), <\$\$ 148A4> 81Tarn, Redevances, houille, abonnement pour les 5 années de 1814 à 1818, 3.200 F comme proposé par concessionnaire, de Bonnard, 432-433, et 12 juillet 1820, *pas d'OR* ; **2**) 58Nièvre, Redevances, réclamations contre les redevances imposées aux minières de fer d'alluvions, Avis CGM ces minières concessibles sont assujetties à redevance, dans l'attente d'une instruction les déclarant non concessibles, Cordier, 433-438, *pas d'OR* ; **3**) Liessies (com.), <\$\$ 12A2> 59Nord, Usine, maintenir affinerie à deux feux, chaufferie (Barchifontaine, Renault et Piolet), cahier des charges, Hassenfratz, 438-441, déjà CGM 9 décembre 1818, OR 15 septembre 1819 ; **4**) Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter périmètre, régularisation définitive (d'Andlaw, Dolfus-Mieg et Cie), Lelièvre, 441-447, déjà CGM 1 avril 1811, et 15 septembre 1819, OR 5 mai 1830.
- 12 mai 1819: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1**) Saint-Etienne (près de) à Saint-Jean-Bonnefonds (com.), <\$\$ 123E3> 42Loire, Usine, établir Ht.F, autorisation provisoire pour commencer la construction de trois Ht.F pour traiter à la houille le minerai de fer carbonaté des mines de houilles (Gallois, Boigues, Ducluzel, Boggio, Neyrand, Thiollière, Hochet, tous associés dans la Cie des Mines de fer de Saint-Etienne par acte notarié du 11 novembre 1818), trois demandes distinctes et complémentaires : a) concession des gîtes de fer connexes et non connexes existant dans dans quatre concessions de houille *du Treuil, de la Roche, de Bérard et de Méons, et dans une partie du Cros*, b) une demande en permission de construction d'usine selon un plan très vaste proportionné à l'importance de l'entreprise, c) l'examen préparatoire des statuts de la société anonyme, avis rapporteur : a) il est certain qu'un grand nombre d'impétrants commencent leurs constructions longtemps avant d'avoir

obtenu aucune permission, et il apparaît hors de doute que l'Administration n'a pas le droit de s'y opposer tant que les constructions ne barrent point ou ne détournent point les cours d'eau, b) aucune assimilation ne peut être faite pour ce qui regarde les permissions provisoires, entre l'exploitation des usines et l'exploitation des mines, Avis **CGM 1°** il n'y a pas lieu à statuer sur cette demande, **2°** aucune disposition de la loi de 1810 ne permet d'accorder d'autorisation provisoire pour la construction d'usines, de Bonnard, 448-452, et CGM 28 mars 1821, OR 21 novembre 1821 usine de Janon à Saint-Jean-Bonnefonds (com.) près Saint-Etienne ; **2)** Saint-Etienne (près de) à la Bérardière, <\$\$ 123E3> 42Loire, Usine, acier, examen de la qualité des aciers fabriqués dans cette usine conçue par l'Ingénieur des Mines Beaunier et appartenant à Milleret, Gillet de Laumont, 452-459, déjà CGM 7 août 1817 ; **3)** Saint-Sauveur (com.) à Arcy, <\$\$ 22A3> 60Oise, Usine Vitriolique, concession, renoncer, réclamation (Clément, Desormes et Montgolfier) pour que leur demande en renonciation de leur concession de lignite pyriteux instituée par DI 20 novembre 1806 soit acceptée, Héron de Villefosse, 459-466, déjà CGM 26 décembre 1817, OR 10 août 1820 (renonciation acceptée).

19 mai 1819: **(4)** <de midi ½ à 3 ½ h>: **1)** Neuville-aux-Tourneurs (com.) à Bosseneau, <\$\$ 12C4> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F (Despret de Sailly, puis Bazile Raux son gendre), cahier des charges, ce Ht.F a été converti en moulin en farine, le tout est en ruine, Avis CGM faire établir les plans et l'état primitif dans lequel Ht.F sera rétabli, Gillet de Laumont, 466-471, et CGM 9 janvier 1826, OR 21 juin 1826 à Raux ; **2)** Gassin (com.) près de la rade de Cavalaire, quartier de la Carrade, <\$\$ 169F2> 83Var, Mines de fer, autorisation d'exporter (Poutier et de Lagoy) minerai chromaté, concession instituée par OR 23 juillet 1817, Avis CGM favorable, Brongniart, 472-478, déjà CGM 17 avril 1817, *pas d'OR*, et CGM 15 novembre 1830 ; **3)** Sensac (bassin de Rodez) à Agen-d'Aveyron (com.), <\$\$ 148C2> 12Aveyron, Houille, concession, réduire périmètre (Broussy), aucune opposition, Avis CGM favorable pour réduire périmètre à 18 km² 15 ha, Héron de Villefosse, 478-479, déjà CGM 13 août 1818, OR 6 octobre 1819 ; **4)** Mareuil-Caubert (com.), <\$\$ 9D3> 80Somme, Tourbage, autorisation, 479-481, *pas d'OR*.

26 mai 1819: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Maranville (com.) sur l'Aujon, <\$\$ 65E2> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F, maintenir forge (marquis Duboutet), Avis CGM **1°** surseoir à statuer, **2°** renvoi au préfet pour compléter les formalités, Lelièvre, de Bonnard, 484, déjà CGM 17 mars 1819, et 9 janvier 1822, OR 20 février 1822 ; **2)** Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, travaux auxquels Commission temporaire de la Loire propose d'assujettir le concessionnaire, Duhamel, 482-529.

29 mai 1819: **(1)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, travaux auxquels Commission temporaire de la Loire propose d'assujettir concessionnaire, Avis CGM en 33 articles répartis en 3 sections, rédaction des 11 premiers articles, 530-534.

2 juin 1819: **(1)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, travaux auxquels Commission temporaire de la Loire propose d'assujettir concessionnaire, fin de l'avis CGM, rédaction des 22 derniers articles, 535-540, Règlement ministériel 20 juillet 1819

Registre n°10 du 9 juin 1819 au 26 janvier 1820

F/14/17929

(552 pages)

9 juin 1819: **(4)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Vicdessos (com. <\$\$ 178C4>) à Cabre et Oust (com. <\$\$ 178A3>), 09Ariège, Usine, transférer forge catalane d'Oust à Vicdessos, établir fourneau de cémentation d'acier à Vicdessos (Vergnies-Bouischères), Lelièvre, 1-10, OR 6 octobre 1819, et

CGM 9 janvier 1826 ; **2**) Vic à Vic-sur-Seille (com.), <\$\$ 47F2> 54^eMeurthe, Mines diverses, Sel, découverte, concession demandée (baron Thiébault, Thonnellier et Cie), autorisation de commencer les premiers puits d'extraction, Avis CGM **1**° que préfet instruit demande en concession, **2**° autorisation pour faire tous les percements de recherches selon les articles 10 à 12 de loi 1810, **3**° opposition prévisible de la Cie des Salines de l'Est dont les intérêts sont liés à ceux de l'Administration des Domaines et du ministère des Finances, **4**° faire preuve de beaucoup de circonspection dans les démarches de l'Administration des Mines, Cordier, 10-13, et CGM 28 juin 1820 ; **3**) Saint-Paul-en-Forêt (com.), <\$\$ 171E2> 83^eVar, Verrerie, maintenir (Queylard), cahier des charges, consommation de charbon de bois limitée à <quantité non mentionnée>, Hassenfratz, 13-16, et CGM 31 juillet 1822, *pas d'OR* ; **4**) Marseille (com.) au Cap Janet quartier Saint-Louis, 13^eBouches-du-Rhône, Verrerie, établir fabrique de vitres avec un four à huit pots et quatre fours d'étendage (Dervieux), cahier des charges, Hassenfratz, 16-21, et CGM 27 juin 1821, OR 12 décembre 1821.

16 juin 1819: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h > : **1**) Pignans (com.<\$\$169E2>) et Carnoules (com.<\$\$ 169D2>), 83^eVar, Usine, maintenir martinet à cuivre avec un fourneau de fusion et une chaufferie (héritiers de Louis Barry), cahier des charges approuvé, consommation de charbon de bois limitée à 90 qxm, Lelièvre, 21-24, et CGM 16 janvier 1822, OR 19 juin 1822 ; **2**) Pignans (com.), <\$\$169E2> 83^eVar, Usine, maintenir martinet à cuivre (Latour), cahier des charges, Lelièvre, 24-25, et CGM 16 janvier 1822, OR 10 juillet 1822 ; **3**) Mines de fer de Saint-Etienne (Cie des), Sociétés Anonymes, statuts, A) objet social concerne la concession de houille, les mines de fer, les trois Ht.F, la fonderie de moulage, les fourneaux et machines selon procédés anglais, capital 1.500.000 F en 1.000 actions de 1.500 F (de Gallois 100 actions, Boigues 100 actions, Neyrand frères 80 actions, Hochet secrétaire général du Conseil d'Etat 40 actions, etc...), B) Commission Héron de Vilefosse et Duhamel dépose un rapport sur la demande en concession de houille et de minerai de fer et sur les statuts de la société anonyme, C) avis du rapporteur Duhamel présentant le rapport de cette commission **a**) le vœu de cette Cie est d'obtenir un privilège exclusif en ayant l'assurance que tout le minerai de fer de la concession de houille lui sera dévolu, **b**) pose la question de savoir si cette entreprise est un objet d'utilité publique tellement constatée qu'il faille pour en assurer l'existence, faire dire et déclarer par le Roi, contre le vœu du droit commun, qu'une mine de houille demandée ne sera concédée qu'à la charge de livrer le minerai de fer qui s'y trouvera, **c**) le montant du capital est suffisant, **d**) modifie la rédaction de certains articles des statuts, D) Avis CGM **1**° approuve les observations du rapporteur concernant les demandes en concession de houille et de mine de fer, **2**° apporte quelques corrections aux 26 premiers articles des statuts, Duhamel, 26-43, et CGM 19 juin 1819, OR 25 octobre 1820.

19 juin 1819: **(1)** <de 1h à 4 ½ h > : **1**) Mines de fer de Saint-Etienne (Cie des), Sociétés Anonymes, fin Avis CGM concernant les articles 27 à 52 des statuts, 44-45, déjà CGM 16 juin 1819 OR 25 octobre 1820.

23 juin 1819: **(4)** <de midi ½ à 4 h > : **1**) Ventabren (com.) à Roque-Favour sur l'Arc, <\$\$ 167D3> 13^eBouches-du-Rhône, Usine, établir martinet à cuivre (Blanc), consommation de charbon de bois limitée à 240 qxm, Hassenfratz, 46-49, et CGM 5 avril 1820, OR 18 octobre 1820 ; **2**) Germa (com.), <\$\$ 66A1> 52^eHaute-Marne, Usine, établir patouillet, établir lavoire au nombre de vingt (Michel frères), avis préfet défavorable, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées n'est pas consulté, Avis CGM renvoi au préfet, de Bonnard, 49-50, *pas de suite, pas d'OR* ; **3**) Monestier-Merlines (com.) à Chavanon, <\$\$ 120B2> 19^eCorrèze, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux (Prévoist et Grellet), cahier des charges pour rétablir, Hassenfratz, 50-53, et CGM 5 juillet 1820, OR 10 janvier 1821 ; **4**) Bertholène (bassin de Rodez), <\$\$ 149D2> 12^eAveyron, Houille, concession, confirmation préférence (à Carrols et Albenque), Cordier, 53-56, déjà CGM 6 août 1818, OR 4 mai 1820.

30 juin 1819: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h > : **1**) Ahun à la Chézotte (bassin d'Ahun) environs d'Ahun (com.), <\$\$ 105F3> 23^eCreuse, Houille, concession, modifier cahier des charges, demande formulée par les

deux concessionnaires, la Cie des Mines du Nord d'Ahun, et la Cie des Mines de Ahun Sud, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° modifications au cahier des charges ne peuvent être faites que par une nouvelle OR, 3° examen de l'affaire impossible, l'instruction est à compléter, 4° renvoi au préfet, de Bonnard, 56-57, déjà CGM 10 juillet 1817 et OR 19 novembre 1817 <désignation des bénéficiaires> et OR 21 octobre 1818 <étendue des concessions>, et CGM 6 février 1822 ; 2) Cruzy-le-Châtel (com.) à Maulne, <\$\$ 64B4> 89Yonne, Verrerie, remplacer un des deux fours par un four à vitres (marquis de Louvois), enquête commodo incommodo, aucune opposition, Avis CGM renvoi au préfet pour transmission des plans et présentation de l'ancienne autorisation, Hassenfratz, 57-59, *pas d'OR* ; 3) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession, renouvellement de la demande des huit maires de la vallée, Avis CGM avec rappel de celui du 7 novembre 1816 1° ni les habitants usagers, ni les communes ne peuvent avoir la concession de la mine comme propriété incommutable, 2° cette propriété ainsi que la surveillance des travaux et de tout ce qui intéresse leur conservation ont toujours appartenu au gouvernement, 3° la concession une fois donnée, les communes pourraient d'après la loi de 1810 disposer librement de leur propriété, et anéantir le droit d'usage qui a été concédé aux habitants, 4° il ne serait pas d'une bonne administration de concéder une mine à une commune, et à plus forte raison à huit communes, Héron de Villefosse, 82-83, déjà CGM 3 mars 1819, et 3 juillet 1819, *pas d'OR*.

3 juillet 1819: (1) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, Avis CGM confirme son avis de 1816, 1° les communes ne peuvent pas être concessionnaires, 2° l'usage concédé aux habitants de la vallée doit continuer, 3° ces mines doivent continuer à être administrées par le préfet et être dirigées par les Ingénieurs des Mines, 82-83, déjà CGM 3 mars , et 7 juillet 1819.

7 juillet 1819: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, fin avis CGM, les bois nécessaires au service des mines de Rancié continueront à être livrés par l'administration Forêts, 84, et CGM 20 octobre 1819 ; 2) Vieille-Adour (com.), <\$\$ 176B2> 65Hautes-Pyrénées, Usine, établir martinet cuivre (Fouchon), opposition des concurrents et du syndicat des riverains du canal, Avis CGM favorable 1° sous les conditions prescrites concernant l'usage du cours d'eau, 2° les opposants sans autorisation légale sont à écarter, Lelièvre, 85-91, déjà CGM 3 février 1819, OR 20 octobre 1819.

14 juillet 1819: (5) <de midi ½ à 5 h> : 1) Salle (1a) (bassin d'Aubin), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession, rectifier périmètre, modifier redevance fixe (Lassalle), surseoir à statuer dans l'attente des plans, de Bonnard, 91-92, déjà DI 12 novembre 1804, et CGM 21 juillet 1819, OR 10 novembre 1819 ; 2) Marseille, quartier Montredon, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, transférer de la rue des Vignerons au quartier Montredon (Pons-Grimblot), cahier des charges pour verrerie à vitres composée de deux fours de fusion, quatre fours à recuire et quatre fours d'étendage, Hassenfratz, 92-97, et CGM 14 août 1822, OR 20 novembre 1822 ; 3) Cannet-des-Maures (Le) (com.) au pont de l'Aille, <\$\$ 169E2> 83Var, Verrerie, maintenir four à douze pots pour fondre et affiner le cristal, le verre blanc, et le verre à vitre, trois fourneaux pour étendre le verre à vitre, quatre fourneaux pour recuire gobeletterie (Ponts-routes), cahier des charges, consommation de charbon de bois limitée à 7.200 stères, Hassenfratz, 97-100, et CGM 13 février 1822, OR 12 juin 1822 ; 4) Lampertsloch, <\$\$ 29E3> 67Bas-Rhin, Mines de fer, autorisation d'exporter 500 t de minerai vers Ht.F de Bavière et Rhénanie (Coulaux frères, manufacturier d'armes de Mutzig et Klingenthal près Strasbourg), Duhamel, 100-103, *pas d'OR* ; 5) Sainte-Marie aux Mines (com.) <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Mines diverses, et La Croix (com.) <\$\$ 48B4> 88Vosges, Mines diverses Plomb et argent, concession, rétrocéder concession au gouvernement (Leclerc de Blamont), indemnité pour remise au Gouvernement de la propriété par concessionnaire (Leclerc de Blamont), concessionnaire demande 400.000 F, la Commission d'études préconise 100.000 F, CGM recommande expertise contradictoire, Hassenfratz, 104-122, déjà CGM 18 juin 1818, et 22 mars 1820, *pas d'OR* ?.

21 juillet 1819: (5) <de midi ½ à 5 h> : 1) Salle (1a) (bassin d'Aubin), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession, rectifier périmètre, modifier redevance fixe (Lassalle), DI 12 novembre 1804 mentionne vingt km2 alors qu'elle est de cent trente ha, 123, déjà CGM 14 juillet 1819, OR 10 novembre 1819

; **2**) Condé-Folie (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard (verbal), 123-124, déjà CGM 19 mars 1818 *pas d'OR* ; **3**) Charmes (com.) à Montfrenois, <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement des terres pyrito-alumineuses de ses propriétés (Noël André), de Bonnard (verbal), 124, et CGM 9 février 1820, OR 17 juillet 1820 ; **4**) Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Houille, concession, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de deux (Gangloff, Rupied, Thiériet réunis en société anonyme) et (comte de Reichberg ?), Duhamel, 124-135, déjà CGM 19 mars 1818, et CGM 18 août 1819, OR 20 septembre 1820 ; **5**) Montcy-Saint-Pierre (com.) près Charleville, <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Usine, établir fonderie, cahier des charges pour deux fonderies à laiton de quatre fourneaux chacune (Mesmin-Laloyaux, négociant à Charleville), oppositions suite à enquête commodo incommodo, Avis CGM surseoir à statuer, compléter instruction, Brongniart, 137-145, et CGM 2 février 1820, OR 19 avril 1820.

28 juillet 1819: **(4)** <de midi ½ à 4 h> : **1**) Muiy (Le) (com.), <\$\$ 169F1> 83Var, Usine, maintenir forge catalane (Raybaud) cahier des charges pour rétablir, interdiction d'employer du minerai de l'île d'Elbe en remplacement de celui de la Voulte quand il sera reconnu que ce serait au préjudice ce dernier gîte ou de tout autre du territoire français, Mignerons, 146-151, et CGM 17 janvier 1821, *pas d'OR?* ; **2**) Celle et Combelle (bassin de Brassac) à Auzat-sur-Allier (com.), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, cahier des charges (Sadourny), Héron de Villefosse, 152-158, déjà CGM 5 novembre 1818, et 23 février 1820, OR 20 décembre 1820 ; **3**) Charbonnier (bassin de Brassac), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, cahier des charges, houille de médiocre qualité, puissance très inégale, deux puits ont atteint en 1811 la profondeur de 110 m, Héron de Villefosse, 158-161, déjà CGM 12 novembre 1818, et 25 juillet 1821, OR 22 janvier 1823 ; **4**) 02Aisne, Usine Vitriolique, 60Oise, Usine Vitriolique, du département, examen du rapport de l'Ingénieur des Mines Coquerel du 1 mars 1819 sur l'état de ces usines et sur les moyens propres à soutenir ces établissements, **a**) dans ces deux départements 40 ouvriers extraient 22.000 t/an, les fabriques de traitement consomment 30.000 hl de houille et 23.000 hl de tourbe, produisent 1.910 t de sulfate de fer et 1.200 t d'alun, **b**) presque toute la production de sulfate de fer est stockée faute de débouchés, **c**) faut-il protéger ces usines de la concurrence et empêcher l'établissement de nouvelles usines ?, avis rapporteur **a**) refuser de suspendre de nouvelles autorisations, **b**) favoriser la création de nouvelles usines pour perfectionner ce secteur, Avis CGM 1° ne prendre aucune décision d'ordre général, 2° étudier chaque cas, Hassenfratz, 161-167, *pas d'OR*.

4 août 1819: **(3)** <de midi ½ à 4 h> : **1**) Neuville-lès-Bray (La) (com.), <\$\$ 10B4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Avis CGM demander au préfet pourquoi il n'a pas proposé l'adjudication au rabais, de Bonnard, 168-170, et CGM 21 décembre 1822, *pas d'OR* ; **2**) Chenecey-Buillon (com.) ou Chenecey, <\$\$ 98B1> 25Doubs, Usine, maintenir tréfilerie laiton à 15 bobines, établir tréfilerie à 42 bobines avec laminoir et fenderie (Mouret de Berterand), Lelièvre, 170-180, OR 23 décembre 1819 ; **3**) Saint-Santin (com. <\$\$ 134A4>) et Livinhac-le-Haut (com. <\$\$ 148A1>) près de Decazeville, 12Aveyron, Houille, concession, cahier des charges (Miquel, notaire), Héron de Villefosse, 180-193, et CGM 21 juin 1820, OR 25 septembre 1822.

11 août 1819: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1**) Anzat-le-Luguet (com.), <\$\$ 121E4> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Dauzat-Berthier ou Bertier d'Auzat de Haute-Loire?) et (de la Rochette, maire), Avis CGM surseoir à statuer, Gillet de Laumont, 193-202, et CGM 8 mars 1830, OR 10 janvier 1821 ; **2**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, Conseil d'Etat renvoie l'affaire pour examen par le CGM, CGM confirme préférence (à comte de Royère), Héron de Villefosse, 202-224, déjà CGM 20 janvier 1819, et 18 août 1819, OR 13 septembre 1820.

18 août 1819: **(3)** <de midi ½ à 5 h> : **1**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession (comte de Royère), observations complémentaires du rapporteur, Héron de Villefosse, 225-229, déjà CGM 11 août 1819, et 19 janvier 1820, OR 13 septembre 1820 ; **2**) Lagranville ou Granville (La) (com.) <pas identifiée> sur la Chiers, <\$\$

- 26B1?> 57Moselle, Usine, établir Ht.F (Denizet), demandeur accepte maintenant de n'utiliser dans son Ht.F que des charbons de bois provenant de l'étranger, Lelièvre, 229-235, déjà CGM 19 novembre 1818, OR 16 décembre 1819 ; 3) Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Houille, concession, préférence (à Thiériet, Gangloff, Rupied, inventeurs), Duhamel, 235-252, déjà CGM 21 juillet 1819, OR 20 septembre 1820, et CGM 9 juillet 1823.
- 28 août 1819: (3) <de midi ½ à 2 h> : 1) Vienne (com.) dans île Blumenstein au faubourg Pont Levêque, <\$\$ 124A3> 38Isère, Usine, établir Ht.F (Frèrejean), cahier des charges, obligation d'utiliser houille exclusivement, Hassenfratz, 253-256, OR 5 août 1838 ; 2) Callian (com.) au quartier Touron, <\$\$ 171E2> 83Var, Verrerie, maintenir, cahier des charges (Quaylard), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter instruction avec avis Administration Forêts, Hassenfratz, 257-259, et CGM 28 août 1822, OR 20 décembre 1826 ; 3) Saint-Siméon-de-Bressieux (com.), <\$\$ 124C4> 38Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie (Ginet-Mongelas), cahier des charges, Hassenfratz, 259-261, et CGM 2 février 1820, OR 14 mars 1821.
- 1 septembre 1819: (4) <de midi ½ à 3 ½ h> : 1) Bazouges-la-Pérouse (com.) à La Ballu, <\$\$ 35F4> 35Ille-et-Vilaine, Verrerie, établir (Laumailler), instruction terminée, Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 262-264, déjà CGM 3 septembre 1818, OR 19 janvier 1820 ; 2) Grigues La Taupe (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, cahier charges (Dapchier et Vve Ducroc de Brassac), Lelièvre, 265-269, et CGM 22 mars 1820, OR 13 septembre 1820 ; 3) Dieppedalle (com. <\$\$ 7F4>) et Bois-Guillaume (com. <\$\$ 7F3>), 76Seine-Inférieure, Verrerie, transférer de Rouen au lieu dit Bois-Guillaume) à Dieppedalle (Morel), Hassenfratz, 269-273, déjà CGM 6 juin 1816 concernant Bois-Guillaume (com.) et OR 14 août 1816, OR 19 janvier 1820 ; 4) Boves (com.), <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Avis CGM surseoir à statuer, de Bonnard, 274-275, et CGM 26 janvier 1820, *pas d'OR*.
- 11 septembre 1819: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Gincla (com.), <\$\$ 180A4> 11Aude, Usine, maintenir forge catalane, établir fourneau de cémentation à acier (Rivals), Lelièvre, 276-279, OR 19 janvier 1820 ; 2) Cesseroas (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163D4> 34Hérault, Houille, concession, cahier des charges (Jourdan), malgré faible puissance de la couche l'exploitation paraît facile et peu dispendieuse, Avis CGM approuve cahier des charges, Gillet de Laumont, 279-283, et CGM 2 août 1820, OR 11 janvier 1826 à Jourdan et Pitorre.
- 15 septembre 1819: (4) <de midi ½ à 3 ½ h> : 1) Chavignon (com.), <\$\$ 23D2> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de magmas (Molin), Avis CGM surseoir à statuer, Hassenfratz, 284-290, déjà CGM 3 février 1819, et 8 mars 1820, OR 13 septembre 1820 ; 2) Urville, <\$\$ 37F1> 14Calvados, Mines de fer, concession, cahier des charges (Doray) surseoir à statuer, Gillet de Laumont, 291-295, et CGM 23 février 1820, OR 1 mai 1822 ; 3) 83Var, Surveillance, 84Vaucluse, Surveillance, Petites usines à fer, difficultés d'application des articles 78 et 79 de loi 1810, Cordier, 295-299, *pas d'OR* ; 4) Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), CGM persiste dans son avis du 5 mai 1819, Lelièvre, 299-301, déjà CGM 5 mai 1819, et 27 décembre 1824, OR 5 mai 1830.
- 22 septembre 1819: (1) <de midi ½ à 3 ½ h> : 1) Trélon (com.) au Hayon, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, ajouter Ht.F au 1^{er} Ht.F (Westerloo de Mérode représenté par Bertrand), demandeur conteste les oppositions fondées sur la pénurie de bois, Avis CGM 1° oppositions non fondées, 2° avis favorable, Hassenfratz, 302-308, déjà CGM 13 août 1818, OR 29 décembre 1819.
- 29 septembre 1819: (3) <de midi ½ à 4 h> : 1) 20Corse, Divers, mission d'un Ingénieur pour reconnaître la richesse minérale, secrétaire, 309, et CGM 8 décembre 1819, *pas d'OR* ; 2) Pont-Péan à Brutz (com.), <\$\$ 55F3> 35Ille-et-Vilaine, Mines diverses, Plomb Argent et Zinc, reprise de l'exploitation projetée (Boucher) Duhamel, 309, CGM 11 août 1828, OR 21 janvier 1829 ; 3)

Saint-Géniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, difficultés successorales entre héritiers, avis rapporteur a) cette affaire n'a duré si longtemps que parce qu'elle a été mal commencée, b) préférence (à marquis de Commandaire-Saint-Géniez) car son père est véritablement le seul ayant droit, Avis **CGM** favorable, Lelièvre, 310-315, déjà CGM 10 septembre 1818, et 21 juin 1820, OR 11 avril 1821.

6 octobre 1819: (2) <de midi ½ à 4 ¾ h> : 1) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, programme de travaux pour évacuer les eaux, mettre en communication les travaux, réaliser des galeries d'allongement, Duhamel, 316-325, déjà CGM 16 décembre 1818, et 5 janvier 1820, *pas d'OR* ; 2) Argentat (com.) et Saint-Chamant (com.) (bassin d'Argentat), <\$\$ 133F1> 19Corrèze, Houille, exploitants non autorisés, Direction générale de l'Artillerie souhaite l'établissement d'une concession régulière, Cordier, 326-328, et CGM 19 mai 1824, OR 29 mars 1827.

13 octobre 1819: (3) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Loisy-en-Brie (com.) et Givry-lès-Loisy (com.), <\$\$ 43F2> 51Marne, Usine Vitriolique, autorisation d'exploiter terres pyriteuses communales, adjudication, enquête commodo incommodo, cahier des charges, Hassenfratz, 329-335, déjà CGM 3 décembre 1818, *pas d'OR ?* ; 2) Corbie (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Lelièvre, 335-336, déjà CGM 7 avril 1819, *pas d'OR* ; 3) Ampilly-le-Sec (com.) sur la Seine, <\$\$ 81E1> 21Côte-d'Or, Usine, réclamation contre préfet ordonnant destruction patouillet (marquis de Sommyèvre), Lelièvre, 337-341, et CGM 27 février 1826 .

20 octobre 1819: (1) <de midi ½ à 4 ¾ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux concernant galerie Becquey, rapport de la Commission Cordier et Duhamel, Duhamel, 342-364, *pas d'OR*.

27 octobre 1819: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux concernant galerie Becquey, Avis CGM, 365-371 ; 2) Cuxac-Cabardès (com.) au lieu dit Prade basse sur la Dure, <\$\$ 162B4> 11Aude, Usine, maintenir forge catalane (Gourg-de-Moure), Avis CGM favorable, Héron de Villefosse, 371-376, OR 12 janvier 1820, et CGM 19 juillet 1820.

3 novembre 1819: (1) <de midi à 2 ½ h> : 1) <deux affaires distinctes traitées en un seul dossier> 1^{ère} affaire Brethenay (com.), <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir lavoir au nombre de cinq, réclamation (Mion-Bouchard) contre préfet ordonnant la destruction des cinq lavoirs construits sans autorisation ; 2^{ème} affaire Brethenay (com.), <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir lavoir au nombre de 10, réclamation (Claude Richard) contre préfet refusant permission demandée ; Avis CGM commun pour ces deux affaires 1° préfet n'a pas le droit d'empêcher des propriétaires d'usines autorisées de construire des lavoirs de minerai à leur usage, et par conséquent n'a pas le droit d'ordonner leur destruction, 2° en ce qui concerne les autres motifs relatifs soit à l'intérêt de l'ordre public, soit à l'intérêt des communes ou des particuliers, qui pourraient s'opposer à l'existence de lavoirs de Mion-Bouchard et de Richard, ce n'est pas à l'Administration des Mines à en connaître, 3° si Mion-Bouchard et Richard n'ont point présenté de titres de permission pour leurs usines, conformément à l'article 78 de la loi de 1810, le droit d'établir des lavoirs sans permission spéciale ne leur est point acquis, Brongniart, 377-383, *pas d'OR*.

10 novembre 1819: (1) <de midi ½ à 4 h> : 1) Saint-Georges-sur-la-Prée (com.), <\$\$ 77F4> 18Cher, Mines diverses, Ocre, autorisation d'exploiter (Dupré de Saint-Maur), Avis CGM 1° ce gîte est assimilable à une minière, 2° mais l'ocre n'est pas une substance minérale, Berthier, 384-394, déjà CGM 17 septembre 1818, et 4 juillet 1821, *pas d'OR*.

17 novembre 1819: () <de midi ½ à 1 h> : « rien à l'ordre du jour ».

24 novembre 1819: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Fertans (com.), <\$\$ 98C1> 25Doubs, Usine, établir martinet de maréchalerie (Caire), Migneron, 396-401, et CGM 19 avril 1820, OR 22 août 1821 ;

2) Laignelet (com.) à Hellonnière, <\$\$ 56B1> 35Ille-et-Vilaine, Verrerie, maintenir (Le Pays de Teilleul, ancien officier), oppositions de deux concurrents à Haie Diré (La) à Saint-Rémy-du-Plain (com.) <\$\$ 55F1> en Ille-et-Vilaine et à Javardan près Chateaubriant (com. <\$\$ 72C1> en Loire-Inférieure), avis favorables de l'Administration Forêts et du préfet, Avis CGM favorable, Hassenfratz, 402-403, OR 19 avril 1820 ; 3) Monthermé (com.), <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Verrerie, établir (Desrousseaux, député), avis du préfet et du rapporteur sont de ne pas assujettir la demande à la formalité d'affichage durant quatre mois, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° instruire demande conformément à section 4 du titre 7 de la loi de 1810, Héron de Villefosse, 404-412, *pas d'OR*.

1 décembre 1819: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) Tarascon (com.) à Fangas-de-Lucantes sur la Vicdesos, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir martinet à un feu (Gabriel Bonnans), Brongniart, 414-419, OR 13 septembre 1820 ; 2) Essonne (vallée), 92^eSeine-et-Oise, Tourbage, rapports analysant la situation en vue de régulariser l'exploitation, Duhamel, 419-443, déjà OR 1 octobre 1817 ordonnant aux usines riveraines d'enlever toutes les hausses placées sur les déversoirs des moulins, et CGM 15 décembre 1819, OR 14 septembre 1835.

8 décembre 1819: (1) <de midi ½ h à 5 h> : 1) 20Corse, Divers, mission de l'Ingénieur des Mines Gueymard, avis rapporteur cette mission de reconnaissance de la richesse minérale indique peu d'avenir, Gillet de Laumont, 444-460, déjà CGM 29 septembre 1819, et 14 novembre 1821, *pas d'OR*.

15 décembre 1819: (1) <de midi ½ à 4 ½> : 1) Essonne (vallée), 92^eSeine-et-Oise, Tourbage, travaux d'assèchement et écoulement des eaux, Duhamel, 461-463, déjà CGM 1 décembre 1819, et CGM 1 mars 1820, *pas d'OR*.

22 décembre 1819: (1) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Projet pour future loi, Ardoisières, réglementation pour l'exploitation des ardoisières par puits et galeries, Héron de Villefosse, 464-481, déjà CGM 14 septembre 1815, et 29 décembre 1819.

29 décembre 1819: (2) <de midi ½ à > : 1) Projet pour future loi, Ardoisières, réglementation pour l'exploitation des ardoisières par puits et galeries, Avis CGM, 482-483, déjà CGM 22 décembre 1819 ; 2) Saint-Michel-de-Castelnau (com.) à Castelnau-de-Mesmes sur le Ciron, <\$\$ 144B2> 33Gironde, Usine, établir Ht.F, affinerie, forge (Brothier, Directeur des Contributions Indirectes), Gillet de Laumont, 483-492, OR 23 juin 1820.

5 janvier 1820: (3) <de midi ½ à 5 ¼ h> : 1) Pamiers (com.) au quartier des Carmes et sur le canal, <\$\$ 178C2> 09Ariège, Usine, établir fabrique d'acier composée d'un fourneau de cémentation, sept feux de martinets (Sans) fabrication de faux, limes, et instruments de taillanderie, Hassenfratz, 493-501, OR 13 septembre 1820 ; 2) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, approbation du programme de travaux, de Bonnard, 501-503, déjà CGM 6 octobre 1819, et 11 octobre 1820 ; 3) Droits de douane, houille et coke étrangers, augmenter les droits dans les ports de la Manche, demande du Conseil Général du Calvados lors de la session du 11 août 1819, Avis CGM 1° l'augmentation des droits de douane ou plutôt encore la prohibition totale des houilles étrangères aurait des résultats extrêmement avantageux aux mines françaises, et procurerait aux exploitants les moyens d'étendre leurs travaux, et par suite de donner la houille à meilleur marché, 2° mais on ne peut se dissimuler que les exploitations françaises ne sont pas dans un état de décadence depuis que le tarif actuel est en vigueur, 3° la quantité de houille importée reste à peu près constamment la même, tandis que les produits des mines de France semblent augmenter chaque année, 4° ne proposer ni changement ni augmentation au tarif actuel, Duhamel, 504-512, déjà CGM 18 juin 1818, et 14 mars 1821.

12 janvier 1820: (1) <de midi ½ h> : 1) Villeroche-Termenès (com.) et Palairac (com.) mines de Corbières concession Las-Coupes et Serremi-Jeanne, <\$\$ 180B2 et 180B3> 11Aude, Mines de fer,

concession, cahier des charges pour assujettir les exploitants à un mode régulier d'extraction, préférence (à Gary) pour 1 km² 47 ha, Hassenfratz, 513-519, déjà CGM 3 septembre 1818, OR 10 janvier 1821.

- 19 janvier 1820: (1) <de midi ½ à 4 ½> : **1**) Lardin, 24Dordogne, Houille, concession, Conseil d'Etat du 16 novembre 1819 « 1° avant faire droit, Cie Royère doit déclarer quels avantages elle croirait pouvoir faire à la famille et aux créanciers de Hoche, dans le cas où elle obtiendrait la préférence, 2° CGM doit donner son avis tant sur les offres que fera Cie Royère que sur celles qui ont été déjà faites par Lemarchand <demandeur concurrent>, 3° le tout doit être ensuite renvoyé au Comité pour, par lui, être proposé ce qu'il appartiendra », **Avis CGM** confirme préférence (à comte de Royère et Brard), Héron de Villefosse, 520-532, déjà CGM 18 août 1819, OR 13 septembre 1820 au comte de Royère, et CGM 24 juillet 1822.
- 26 janvier 1820: (3) <de midi à > : **1**) Louvemont (com.) à Buisson, <\$\$ 45E4> 52Haute-Marne, Usine, suspendre exploitation d'un 4^{ème} feu d'affinerie pas autorisé (Jean-Baptiste Adrien), réclamation de douze maître de forges, Ingénieur des Mines constate l'activité de ce feu, préfet ordonne mise en chômage et muraillement, Avis CGM 1° approuve préfet, 2° sauf si Adrien dépose demande de maintien en exploitation, Lelièvre, 533-536, *pas d'OR* ; **2**) Gages à Montrozier (com.) (bassin de Rodez), <\$\$ 149D2> 12Aveyron, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Andrieu, son frère décédé avait été autorisé à faire des recherches en 1808) et (Broussy, Battu et Cie, concessionnaire de Sensac (bassin de Rodez) à Agen-d'Aveyron (com.) <\$\$ 148C2>), Avis CGM 1° préférence (à Broussy, Battu et Cie), 2° si l'on octroyait la concession de Gages à tout autre qu'au concessionnaire de Sensac ce serait porter un coup fatal à cette concession dont le principal débouché est la vente du « menu » aux fours à chaux, 3° les héritiers du premier demandeur Andrieu ont droit à indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles, Lelièvre, 536-543, OR 20 décembre 1820 ; **3**) Boves (com.) marais de, <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° indispensable de constater comment les travaux ont été conduits, et de connaître le montant des dépenses, Baillet, 546-552, déjà CGM 1 septembre 1819, et 29 novembre 1820, *pas d'OR*.

Registre n° 11 du 2 février 1820 au 8 novembre 1820 F/14/17930 (573 pages)

- 2 février 1820: (5) <de midi à 5 ½ h> : **1**) Saint-Siméon-de-Bressieux (com.), <\$\$ 124C4> 38Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie (Ginet-Mongelas), nouveau cahier des charges, Hassenfratz, 1-4, déjà CGM 28 août 1819, et 20 septembre 1820, OR 14 mars 1821 ; **2**) Foulain (com.) sur le Val de Moiron, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, établir martinet (Mion-Bouchard), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° le Ht.F et la forge devant l'approvisionnement ne sont pas encore autorisés par l'instruction en cours, Héron de Villefosse, 4-10, et CGM 25 mars 1823 *pas d'OR?* ; **3**) Masos (Los) (com.) à Mitja Ribera au confluent de deux torrents, <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Usine, établir forge catalane (Pons), Cordier, 10-19, OR 1 juillet 1820 ; **4**) Montcy-Saint-Pierre (com.) près Charleville, <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Usine, établir fonderie à laitton à deux feux (Mesmin-Laloyaux), Brongniart, 19-21, déjà CGM 21 juillet 1819, OR 19 avril 1820 ; **5**) Freteval (com.), <\$\$ 59F4> 41Loir-et-Cher, Usine, interpréter acte de fondation de l'usine par lettre patente du 3 mai 1772 (Ingénieur en chef des Mines), le propriétaire depuis 1817 est (Moisand), Avis CGM 1° les mines concernées par l'acte sont des minières, 2° les minières ne sont pas assujetties à redevance, Héron de Villefosse, 22-29, *pas d'OR*.
- 9 février 1820: (3) <de midi à 4 ½ h> : **1**) Charmes (com.) à Montfrenois, <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement des terres pyrito-alumineuses de ses propriétés (Noël André), Avis CGM favorable 1° l'instruction est à compléter, 2° sans retarder pour autant l'autorisation, Lelièvre, 30-34, déjà CGM 21 juillet 1819, OR 17 juillet 1820 ; **2**) Syam (com.) sur l'Ain, <\$\$ 98B3> 39Jura, Usine, transformer platinerie en affinerie (Jobez et Monnier), la consistance finale est affinerie à trois feux, martinets, fonderie, laminoir avec deux fours à réverbère,

Lelièvre, 34-38, déjà 26 mai 1813 et DI 6 septembre 1813, OR 1 juillet 1820 ; **3**) Rouvres-sur-Aube (com.) sur l'Aube, <\$\$ 65E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, marteau (Vve Charlavay d'Aulnoy), Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° compléter l'instruction, Duhamel, 38-51, déjà CGM 24 février 1819, et 20 juin 1821, OR 6 février 1822.

16 février 1820: **(2)** <de midi à 3 h> : **1**) Devèze (bassin de Rodez) à Recoules-Prévinquières (com.), <\$\$ 149E2> 12Aveyron, Houille, concession, cahier des charges (Girou, ancien exploitant), Hassenfratz, 51-58, et CGM 2 avril 1823 OR 19 novembre 1823 ; **2**) Méjanel (bassin de Rodez) à Recoules-Prévinquières (com.), <\$\$ 149E2> 12Aveyron, Houille, concession, historique, demandeurs concurrents au nombre de trois (Taurines et Durand), (Guirial), et (Vaissière et Mainard), cahier des charges, mineurs du pays exploitent pour leur compte sans ordre jusqu'en 1806, Avis CGM adopte cahier des charges, Hassenfratz, 58-63, CGM 8 novembre 1820, OR 1 mai 1822.

23 février 1820: **(6)** <de midi à 4 h> : **1**) Malaucène, <\$\$ 152C3> 84Vaucluse, Usine, maintenir martinet à cuivre (Jacquet, conservateur des Hypothèques), cahier des charges, Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° le titre légal de l'autorisation initiale doit être présenté, Hassenfratz, 64-66, et CGM 29 janvier 1823, OR 4 janvier 1824 ; **2**) Longpré-les-Corps-Saints (com.), <\$\$ 9E2> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 66-68, déjà CGM 29 octobre 1818, et 7 janvier 1824, *pas d'OR* ; **3**) Petit-Saint-Jean <commune non identifiée>, 80Somme, Tourbage, autorisation pour ville d'Amiens, Baillet, 66-68, *pas d'OR* ; **4**) Urville (com.), <\$\$ 37F1> 14Calvados, Mines de fer, concession (Doray), examen des compléments d'information communiqués par l'Ingénieur des Mines, couche puissante presque verticale et n'a été attaquée qu'à la surface du terrain dans un espace de 8 m², peu de connaissance sur l'allure du gîte et sur la puissance exacte de la couche, avis rapporteur **a**) tous les renseignements ont été donnés, **b**) rien ne s'oppose à la discussion du cahier des charges en 17 articles, Avis CGM adopte cahier charges, de Bonnard, 70-74, déjà CGM 15 septembre 1819, et 18 avril 1821, OR 1 mai 1822 ; **5**) Pontarlier (com.), <\$\$ 99D2> 25Doubs, Usine, maintenir Ht.F (Perdonnet), cahier des charges, Héron de Villefosse, 75-78, *pas d'OR ?* ; **6**) Celle et Combelle (bassin de Brassac) à Auzat-sur-Allier (com.), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, préférence (à Sadourny), Brongniart, 78-85, déjà 28 juillet 1819, OR 20 décembre 1820.

1 mars 1820: **(3)** <de midi à 5 h> : **1**) Salzbronn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, autorisation d'exploiter, réclamation (de Thon, Manthey, de Dittner), Avis CGM 1° réclamation rejetée, 2° personne ne peut s'opposer aux formalités destinées à protéger le droit des tiers, Duhamel, 86-99, déjà CGM 30 juillet 1818, et 13 juin 1821, OR 14 août 1822 (rejet) et OR 28 décembre 1835 (autorise) ; **2**) Essonne (vallée de l'), 92Seine-et-Oise, Tourbage, projet de règlement spécial en quatre Titres, I Dessèchement de la vallée de l'Essonne, II Exploitation des tourbes, III Permission de tourbage, IV Tourbage communal, 99-104, déjà OR 1 octobre 1817 sur la police des cours d'eau de la vallée de l'Essonne, déjà CGM 15 décembre 1819, et 9 juin 1834, OR 14 septembre 1835 ; **3**) Draye (La) <comune non identifiée> (bassin de Rodez), 12Aveyron, Houille, concession, cahier des charges (Vaylet), travaux conduits sans ordre, abondance des eaux, ventilation insuffisante, le demandeur a livré la mine aux ouvriers sous condition de partager houille extraite, Ingénieur des Mines estime le demandeur incompetent, Avis CGM 1° adopte cahier des charges, 2° complète cahier des charges par un article supplémentaire «ces mines ne pourront être dirigées que par un individu qui aura justifié des facultés nécessaires pour bien conduire les travaux », Hassenfratz, 104-112, OR 5 février 1823.

8 mars 1820: **(5)** <de midi à 4 ½ h> : **1**) Saint-Voir (com.), <\$\$ 108A1> 03Allier, Usine, établir Ht.F, forge à deux feux (Bellavoine), minerai de fer provient de Chatelperron (com.<\$\$ 108B1>) et semble insuffisant, Héron de Villefosse, 112-123, et CGM 27 décembre 1820, OR 27 mars 1822 ; **2**) Volx (com.), <\$\$ 170A1> 04Basses-Alpes, Usine, établir martinet (Latil), Hassenfratz, 123-126, *pas d'OR ?* ; **3**) Vedène (com.) à Aiguilles sur le canal de Vaucluse, <\$\$ 152B4> 84Vaucluse, Usine, maintenir martinet Cuivre à quatre marteaux (Montagnat et Henri de Chatillon), Hassenfratz, 126-129, et CGM 30 août 1820, DPR 13 mai 1850 ; **4**) Chavignon (com.), <\$\$ 23D2> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir (Molin), préfet hostile pour ne pas accroître la concurrence, Avis CGM favorable,

l'intérêt du gouvernement est de favoriser la concurrence facteur de développement de l'industrie et de la richesse nationale, Hassenfratz, 129-133, déjà CGM 15 septembre 1819, OR 13 septembre 1820 ; **5**) Anzat-le-Luguet (com.), <\$\$ 121E4> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine, concession, préférence (à Dauzat-Berthier), Gillet de Laumont, 134-140, déjà CGM 11 août 1819, OR 10 janvier 1821.

15 mars 1820: **(4)** <de midi à ? *non mentionné*> : **1**) Belval-Bois-des-Dames (com.), <\$\$ 25E2> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, chaufferie, un bocard (Raux frères), historique, bien national, avis rapporteur favorable tout en précisant **a**) les usines de ce type ne sont pas assujetties, selon des avis précédents du CGM, aux formalités d'affichage prescrites par les articles 74 et 75 de la loi 1810 pour l'établissement des usines, **b**) il suffit de demander leur maintenance en justifiant de leur consistance tant par l'acte de vente que par des procès-verbaux régulièrement dressés, **c**) il est impossible d'ajouter foi au procès verbal établi dans le cas d'espèce par un géomètre et non par un Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Avis CGM favorable <avec les observations suivantes> **1°** si de hautes considérations peuvent porter à ne pas exiger l'apposition d'affiches pour les permissions demandées concernant les usines d'origine nationales, **2°** il faut prendre des précautions pour ne pas les autoriser sans que les tiers intéressés aient été entendus, et sans que leur consistance ait été déterminée avec précision, Hassenfratz, 141-146, déjà CGM 2 juillet 1818, OR 20 septembre 1820 ; **2**) Allevard (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, transformer une des deux forges bergamasques autorisées par OR 15 janvier 1817 en forge catalane (Champel cessionnaire du comte de Barral), cahier des charges, Mignerou, 147-150, *pas d'OR ?* ; **3**) Anor (com.) à la Forge Vieille, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie (Bernaille), correction de l'erreur concernant le niveau des eaux motrices en amont de l'usine, Mignerou, 151-154, déjà CGM 23 décembre 1818, OR 13 septembre 1820 ; **4**) Bertaucourt-Epourdon (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement des terres pyriteuses pour préparer magmas d'engrais de cendres noires et rouges (Henry), oppositions de concurrents rejetées, Hassenfratz, 154-157, déjà CGM 21 avril 1819, OR 13 septembre 1820

22 mars 1820: **(4)** <de midi à 4 h> : **1**) Forges-les-Eaux (com.), <\$\$ 20B2> 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de traitement, accroître capacité à 6 chaudières (Dupré), consommation de tourbe limitée à 600 cordes, Hassenfratz, 158-160, et CGM 13 septembre 1820, OR 20 février 1821 ; **2**) Grigues La Taupe (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession (Dapchier et Vve Ducroc de Brassac), avis rapporteur **a**) malgré abandon depuis 15 ans à la Taupe et 8 ans à Grigues, **b**) malgré le désordre qui a régné dans l'exploitation et le feu qui s'est emparé de ces mines, **c**) il paraît certain que l'exploitation de quelques masses considérables de houille qui existent encore peut offrir quelques avantages mais qu'elle exige les plus grandes précautions, **d**) redevance tréfoncière de 1 F/ha, Avis CGM favorable pour 304 ha, Lelièvre, 161-165, déjà CGM 1 septembre 1819, OR 13 septembre 1820 ; **3**) Avignon, <\$\$ 152A4> 84Vaucluse, Usine, maintenir fonderie Cuivre (Vincent Perre) une telle usine est hors du champ d'application de la loi 1810, Cordier, 166-168, *pas d'OR ?* ; **4**) Sainte-Marie aux Mines (com.) <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Mines diverses, et La Croix (com.) <\$\$ 48B4> 88Vosges, Mines diverses, Plomb et Argent, Avis CGM l'indemnité pour la remise de ces mines au Gouvernement par le concessionnaire (Leclerc de Blamont) est fixée à 150.000 F, Héron de Villefosse, 168-175, déjà CGM 14 juillet 1819, *pas d'OR*.

1 avril 1820: **(4)** <de midi à 5 h> ; **1**) Decize, 58Nièvre, Redevances, houille, abonnement, concessionnaire propose 1.000 F pendant 10 ans, Comité d'évaluation et rapporteur proposent 1.200 F pendant 5 ans, Avis CGM 1.600 F/an pendant 3 ans, Cordier, 175-178, *pas d'OR ?* ; **2**) Rondchamp et Champagny, 70Haute-Saône, Redevances, houille, abonnement, concessionnaire propose 3.500 F/an pendant 5 ans, Avis CGM accepte 3.500 F/an pendant 5 ans, Cordier, 178-180, *pas d'OR ?* ; **3**) Anor (com.) Forge Neuve et forge de Lobiette sur l'Oise, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie avec un feu dans chaque site (Poschet, domicilié à Chimay, Pays-Bas), cahier des charges, ?, 180-182, déjà CGM 1 mars 1819, et 5 avril 1820, OR 13 septembre 1820 (site de Lobiette) et OR 20 septembre 1820 (site de Forge Neuve) ; **4**) Grand' Croix (La) périmètre

n°12 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession (Fournas), oppositions nombreuses, Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° compléter instruction pour délimitation du périmètre et rédaction du cahier des charges conformes aux mesures proposées par l'Ingénieur en chef Beaunier, afin d'assurer la cohérence avec les autres demandes, Duhamel, 183-194, déjà CGM 8 février 1815, et 1 septembre 1824, OR 1 décembre 1824.

5 avril 1820: (4) <de midi à 3 h> : 1) Volx (com.), <\$\$ 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, concession (marquis de Périer) Conseil d'Etat renvoie projet d'OR au préfet pour rechercher si l'on ne pourrait pas exclure de la concession la partie stérile du périmètre demandé, Lelièvre, 195-199, déjà 26 novembre 1818, OR 20 décembre 1820, et CGM 20 juillet 1835 ; 2) Anor (com.) Forge Neuve et forge de Lobiette, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie avec un feu dans chaque site (Poschet), aucune opposition, Avis CGM favorable pour chaque forge, Migneron, 199-201, déjà CGM 1 avril 1820, OR 13 septembre 1820 (Lobiette) et OR 20 septembre 1820 (Forge Neuve) ; 3) Vitry-sur-Orne (com.) au Moulin Neuf, <\$\$ 27D2> 57Moselle, Usine, établir laminoir, fenderie, fours à réverbère (François de Wendel), Duhamel, 201-208, OR 15 novembre 1820 ; 4) Ventabren (com.) à Roque-Favour sur l'Arc, <\$\$ 167D3> 13Bouches-du-Rhône, Usine, établir martinet à cuivre (Blanc), cahier des charges accepté par demandeur, Avis CGM favorable, de Bonnard, 208-211, déjà CGM 23 juin 1819, OR 18 octobre 1820

12 avril 1820: (3) <de midi à 3 h> : 1) Revel (com.) sur le ruisseau qui sépare la commune de Revel de celle d'Uriage, <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir forge, taillanderie (Debourdeaux, maréchal-ferrant) fabrication d'instruments aratoires, Hassenfratz, 211-214, et CGM 21 novembre 1821, OR 27 mars 1822 ; 2) Mimet (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, Conseil d'Etat reconnaît Liotard comme opposant à DI 1 juillet 1809, Avis CGM instituer concession à Liotard pour 4 km² 41 ha, Lelièvre, 214-217, déjà OR 13 mai 1818 <pour reconnaître Liotard opposant>, déjà CGM 28 avril 1819, et 13 décembre 1820, OR 1 août 1821 <pour instituer concession en faveur de Liotard> ; 3) Seremange-Erzange (com.) à Suzange au pont de Schremange sur Le Fente, <\$\$ 26C2> 57Moselle, Usine, établir laminoir (de Wendel) fabrication de tôle et fer blanc, Duhamel, 217-222, OR 15 novembre 1820.

19 avril 1820: (2) <de midi à 3 h> : 1) Treveray (com.) bois communaux de Bois de Vaux, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Muel pour son Ht.F à Abainville <\$\$ 46A4>), oppositions (Jaquot d'Andelarre) et maire de Treveray, Héron de Villefosse, 223-231, et CGM 25 juillet 1821, *pas d'OR* ; 2) Fertans (com.), <\$\$ 98C1> 25Doubs, Usine, établir martinet de maréchalerie (Caire), Migneron, 232-236, déjà CGM 24 novembre 1819, et 21 février 1821, OR 22 août 1821.

26 avril 1820: (3) <de midi à 3 h> : 1) Bruniquel (com.), <\$\$ 147E4> 82Tarn-et-Garonne, Redevances, mines de fer <car pas de mine de charbon dans ce département>, demande de décharge de la redevance fixe de 79 F (Boulet, fermier des forges et mines de Bruniquel), pertes provoquées par incendie du 24 avril 1819, Ingénieur des Mines évalue pertes à 15.000 F, préfet propose 4.000 F, Avis CGM accorder soutien secours de 4.000 F, Cordier, 237-240, *pas d'OR* ; 2) Caunette (La) rive droite (bassin de La Caunette) à Aigne (com.) et Aignes-Vives (com.), <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, soutien secours (Vve du comte de Pardaillan née de Planque, en instance de devenir concessionnaire), pertes provoquées par l'orage du 17 décembre 1819, pertes estimées par IM à 6.000 F, préfet propose 1.000 F, CGM accorde 1.000 F, Cordier, 241-245, déjà CGM 19 octobre 1814, et 11 septembre 1822, OR 25 décembre 1822 ; 3) Poissons (com.) sur le ruisseau Chesonval, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet (Caroillon de Vandeuil), Héron de Villefosse, 245-250, OR 5 juin 1822.

4 mai 1820: (3) <de midi à 4 ½ h> : 1) Imécourt (com.) à Aillipont, <\$\$ 25E3> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, bocard (comte Vassinhac d'Imécourt), titre d'autorisation perdu « par l'effet de la Révolution », cahier des charges, Avis CGM favorable, Hassenfratz, 250-253, et CGM 28 juillet 1824, OR 13 octobre 1824 ; 2) Villequier-Aumont (com.) au lieu dit le Plessis, <\$\$ 22C1>

02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement des magmas vitrioliques exploités dans ses propriétés (Ducreux), quatre chaudières, fabrication de cendres d'engrais et de sels, cahier des charges, Hassenfratz, 253-255, et CGM 25 octobre 1820, OR 14 mars 1821 ; **3**) Luzarches (com.), <\$\$ 41F1> 92Seine-et-Oise, Houille, permission de recherches (Theronne, meunier), avis rapporteur **a**) aucun indice n'indique la proximité de la houille, aucun motif puisé dans la nature des terrains ne peut engager à faire des recherches, **b**) le gouvernement ne peut les empêcher de faire des travaux dans leurs propriétés, Baillet, 255-273, Avis CGM charger l'Ingénieur des Mines d'éclairer le demandeur sur le peu de vraisemblance du succès de ses recherches, *pas d'OR*.

10 mai 1820: **(3)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Auriol (com.) au Vallon, <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Usine, maintenir martinet à cuivre (Robe), cahier des charges, Hassenfratz, 274-277, et CGM 12 juin 1822, OR 4 septembre 1822 ; **2**) Saint-Georges-de-Luzençon (com.) à Lavencas ou gîte de Fontaynes et d'Aubin <Alun> et gîte La Case <Houille>, <\$\$ 149E4> 12Aveyron, Usine Vitriolique et Houille, concession mines d'alun (Cie Balsa et ayants droit), litige, Avis CGM **1**° instruction à compléter, **2**° attendre l'exécution du jugement rendu par Tribunal de Rodez le 14 mai 1817, Héron de Villefosse, 277-293, déjà CGM 26 juin 1817, et 15 octobre 1835, OR 17 mars 1836 aux ayant-droit de la compagnie Balsa ; **3**) Cavailiac (bassin Le Vigan), <\$\$ 150B4> 30Gard, Houille, soutien secours demandé pour 10.000 F (Maurin, concessionnaire), dégâts provoqués par l'éboulement d'un puits le 22 janvier 1819, préfet propose 300 F, Avis CGM accorder 600 F, Cordier, 294-296.

17 mai 1820: **(3)** <de midi à 1 h> : **1**) Sainte-Colombe-sur-Seine (com.) au moulin de Roche près de Châtillon-sur-Seine, <\$\$ 64C4> 21Côte-d'Or, Usine, établir patouillet, maintenir bocard (maréchal Marmont, duc de Raguse), Avis CGM **1**° surseoir à statuer, **2**° compléter l'instruction, Héron de Villefosse, 297-300, et CGM 19 septembre 1821, OR 6 février 1822 ; **2**) Saint-Victor-Lacoste (bassin de Bagnols), <\$\$ 152A4> 30Gard, Houille, concession, cahier des charges lignite (Martin, Pélaguier, Monier et Regnaud), de Bonnard, 300-304, et CGM 4 juillet 1821, OR 6 février 1822 ; **3**) Soulanon (bassin du Vigan), <\$\$ 150B4> 30Gard, Houille, soutien secours demandé pour 3.000 F (Ardoin, concessionnaire par DI 17 mars 1809), dégâts provoqués par les crues, préfet propose 300 F, Avis CGM défavorable, le concessionnaire n'a pas réalisé les travaux préconisés, Cordier, 304-308.

24 mai 1820 : aucun rapport

31 mai 1820: **(2)** <de midi à 4 ½ h> : **1**) Dorbelière et Varennes <deux gîtes distincts> (bassin du Maine) à Saint-Denis-du-Maine (com.) <\$\$ 57E4> 53Mayenne, Houille, et à Auvers-le-Hamon (com.), <\$\$ 57F4> 72Sarthe, Houille, concession (Chappe et Cie), historique, propriétaires remarquent des affleurements et commencent des travaux mal faits en 1814, deux compagnies leur succèdent (Chappe et Boisjourdan) à Dorbelière et (Perrier) à Varennes, cahier charges pour chacun de ces deux gîtes d'anthracite, rapporteur observe qu'il est très difficile avant que des gisements soient parfaitement connus d'assigner le mode d'exploitation que l'on doit y pratiquer, Avis CGM est de surseoir à statuer, instruction à compléter, Hassenfratz, 310-316, et CGM 4 avril 1821, OR 24 avril 1822 ; **2**) Angers et environs d'Angers, 49Maine-et-Loire, Ardoisières, règlement d'exploitation projet présenté par les propriétaires entrepreneurs, préfet communique le projet à un avocat (Lelong) chargé des intérêts des ouvriers, observations de cet avocat, Héron de Villefosse, 317-325, déjà CGM 28 avril 1819, et 7 juin 1820, OR 25 juin 1823.

7 juin 1820: **(1)** <de midi à 5 h> : **1**) Angers et environs d'Angers, 49Maine-et-Loire, Ardoisières, règlement d'exploitation etc..., Avis CGM concernant les articles 1 à 6, 326-328, déjà CGM 31 mai 1820 et 14 juin 1820, OR 25 juin 1823

14 juin 1820: **(2)** <de midi à 5 ¼ h> : **1**) Angers et environs d'Angers, 49Maine-et-Loire, Ardoisières, règlement d'exploitation etc..., Avis CGM concernant les articles 7 à 30, Héron de Villefosse, 329-334, déjà CGM 7 juin 1820, et 7 août 1822, OR 25 juin 1823 ; **2**) Rancié, <\$\$ 178C4>

09Ariège, Mines de fer, travaux, erreur d'orientation dans la direction du percement de la galerie Becquey, mécontentement des ouvriers allemands qui demandent plus de 3 F/jour, Cordier, 334-339.

21 juin 1820: (2) <de midi à 4 ½ h> : 1) Saint-Santin (com. <\$\$ 134A4>) et Livinhac-le-Haut (com. <\$\$ 148A1>) (bassin d'Aubin <à vérifier>), 12Aveyron, Houille, concession, préférence (à Miquel, notaire) Avis CGM favorable, tout en considérant la qualité inférieure de houille, les grandes difficultés de transport, la concurrence des concessions voisines, Mignerons, 340-352, déjà CGM 4 août 1819, OR 25 septembre 1822 ; 2) Saint-Géniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (héritiers du marquis de Commandaire) et (Miles Faure), Avis Conseil d'Etat est que le concessionnaire sera tenu de partager les produits avec ses trois nièces Miles Faure, petites filles et héritières de Mme de Commandaire et devra avant d'obtenir la concession présenter une caution suffisante comme garantie d'une bonne exploitation, Avis **CGM 1°** proposition du Conseil d'Etat de grever cette exploitation de la moitié de ses produits est une innovation qui ne paraît pas être autorisée par la loi de 1810, 2° cette condition de partage va nuire à l'exploitation et ne peut être admise, Lelièvre, 352-358, déjà CGM 29 septembre 1819, et 3 janvier 1821, OR 11 avril 1821.

28 juin 1820: (3) <de midi à 4 ½ h> : 1) Vic à Vic-sur-Seille (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux de sondage réalisés par Thiébault et Cie atteignent 70 m, le gîte se révèle important, l'exploitation par la régie de la Cie des Salines de l'Est rapporte au Trésor 5 à 6 millions de F, les administrateurs de la Cie des Salines se plaignent de l'enthousiasme suscité par la découverte à Vic, Héron de Villefosse, 359-373, déjà CGM 9 juin 1819, et 7 février 1821 ; 2) Anor (com.) petite forge de Maka à Crayaux de Milour, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affineries à deux feux, pas d'opposition (Desprez puis Bocquet), Mignerons, 373-375, déjà CGM 10 mars 1819, OR 2 février 1826 ; 3) Plessis (Le) (bassin de Littry) à Plessis-Lastelle (com.), <\$\$ 15D4> 50Manche, Houille, concession, renoncer, la perte depuis la création du 4 germinal an II ou 24 mars 1794 est de 295.000 F, échec de la société anonyme Banel ? ou Bunel et Cie, les nombreux affleurements n'ont donné lieu qu'à une exploitation très incomplète, les couches sont toutes mélangées de schiste, avec de fréquentes interruptions, sol contient beaucoup d'eau, mine inondée depuis 1811, Avis **CGM** instruction à compléter, renvoi au préfet, Duhamel, 376-385, et CGM 17 octobre 1821, OR 16 juillet 1823.

5 juillet 1820: (2) <de midi à 3 h> : 1) Livet ou Livet-Gavet (com.) à Rioupéroux, <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir Ht.F (Gautier) cahier des charges, limiter le poids de charbon de bois consommé à 2 ½ fois celui de la fonte produite, Lelièvre, 386-390, et CGM 6 juin 1821, OR 12 décembre 1821 ; 2) Monestier-Merlines (com.) à Chavanon, <\$\$ 120B2> 19Corrèze, Usine, maintenir Ht.F, affineries à deux feux (Prévost et Grellet), usine détruite depuis 1783, Lelièvre, 391-394, déjà CGM 23 juin 1819, OR 10 janvier 1821, et CGM 14 mai 1827.

12 juillet 1820: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) Carmaux, 81Tarn, Redevances, houille, remise pour 1820 et 1821 (concessionnaire) et demande de gratification de 1.200 F comme prime pour mineurs ayant éteint l'incendie du 27 octobre 1819, préfet et rapporteur proposent soutien secours de 3.200 F, Avis CGM 1° décharge pour deux années, 2° aucune gratification pour les mineurs, Cordier, 395-397, déjà CGM 5 mai 1819, et 16 mai 1821 ; 2) Cirey-sur-Blaise (com.), <\$\$ 65E1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affineries à quatre feux, bocard (comtesse de Damas de Simiane), Lelièvre, 397-403, OR 17 janvier 1821 ; 3) Charmes-la-Grande (com.) sur le Blaiseron, <\$\$ 65E1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F (comtesse Damas de Simiane), Lelièvre, 403-406, OR 17 janvier 1821.

19 juillet 1820: (3) <de midi à 3 h> : 1) Laffrey (com.), <\$\$ 139F2> 38Isère, Usine, établir forge, fenderie, deux fours à réverbère (Loubet-Arnoux), Hassenfratz, 407-409, et CGM 8 août 1821, OR 6 février 1822 ; 2) Montlebon (com.) à Derrière le Mont, <\$\$ 99E1> 25Doubs, Usine, maintenir martinets, avec trois petits feux de forge de maréchalerie (Vermot Desroches), Mignerons, 410-411, et CGM 15 mai 1822, OR 4 septembre 1822 ; 3) Cuxac-Cabardès (com.) au lieu dit Prade basse

et Martys (com.) à Roc d'Elcayrol sur la Dure, <\$\$ 162B4> 11Aude, Usine, transférer forge catalane de Cuxac-Cabardès à Martys (Gourg-de-Moure), oppositions (Pujol maître de forges à Saint-Denis (com.) à la Forge Haute) et (Viguié maître de forges à Saint-Denis (com.) à la Forge Basse) motivées par le non-respect des formalités de transfert, affaire à l'examen du Conseil d'Etat, Ingénieur des Mines et préfet sont favorables au transfert, Avis **CGM 1°** ne pas adopter avis préfet, **2°** si Gourg-de-Moure persiste dans son intention de transfert une nouvelle instruction est nécessaire, de Bonnard, 412-416, déjà CGM 27 octobre 1819 avec OR 12 janvier 1820 (autorisation pour le site de Cuxac-Cabardès) et CGM OR 21 mars 1821 (rejet opposition Pujol), et CGM 20 février 1822 et OR 10 juillet 1822 confirme OR 12 janvier 1820.

26 juillet 1820: (4) <de midi à 3 h> : **1**) Ruelle-sur-Touvre (com.) au Moulin de Villement à 160 m en aval de fonderie royale de Ruelle, <\$\$ 117D2> 16Charente, Usine, établir affinerie à deux feux (Marsat), Migneron, 417-420, et CGM 20 mars 1822, OR 3 novembre 1825 ; **2**) Gardanne (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamation (Bausset, propriétaire de la surface) pour obtenir la révocation DI 1 juillet 1809 et percevoir indemnité pour travaux antérieurs dus par concessionnaire (Ferry-Lacombe, puis Coste et comte de Castellane), Avis CGM **1°** rejeter la demande en révocation, **2°** concernant les indemnités renvoyer Bausset devant les Tribunaux, Lelièvre, 421-423, déjà CGM 28 novembre 1816, OR 17 septembre 1817 concession à Coste et comte de Castellane, et CGM 6 juin 1821 ; **3**) Longeville-en-Barrois (com.) sur le canal de dérivation de l'Ornain, <\$\$ 45F3> 55Meuse, Usine, maintenir forge, marteau (Deminuid), Duhamel, 424-432, OR 1 août 1821 ; **4**) 37Indre-et-Loire, Minières de fer, classification des minières dans le département, sont minières non concessibles les deux gîtes à Neuillé-Pont-Pierre (com. <\$\$ 75F2> et Villiers-au-Boin (com. <\$\$ 75E2>), Cordier (verbal), 429-432.

2 août 1820: (1) <de midi à 2 h> : **1**) Cesserois (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163D4> 34Hérault, Houille, concession (Jourdan), ressources insuffisantes du demandeur, Avis CGM rejeter la demande, Lelièvre, 432-437, déjà CGM 11 septembre 1819, et 1 août 1825, OR 11 janvier 1826 concession à Jourdan et Pitorre.

9 août 1820: (1) <de midi à 2 ½ h> : **1**) Bouxwiller près du mont Bastberg, <\$\$ 29D4> 67Bas-Rhin, Usine Vitriolique, litige entre le concessionnaire (Petri et Cie) et un propriétaire du sol qui s'oppose à l'établissement d'un chemin d'évacuation des minerais, Avis CGM renvoyer l'affaire devant les Tribunaux ordinaires, Héron de Villefosse, 438-443, déjà CGM 24 mars 1819, et 22 janvier 1827.

23 août 1820: (2) <de midi à 4 h> : **1**) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, revenir au projet du CGM du 20 octobre 1819 et abandonner celui du CGM 14 juin 1820, les délais de transmission ont empêché l'arrêt des anciens travaux, Duhamel, 444-449, déjà CGM 14 juin 1820 et 8 novembre 1820 ; **2**) Touquettes (com.), <\$\$ 38C3> 61Orne, Usine, établir filerie (Pescher), Avis CGM cette activité est hors du champ d'application de la loi 1810, Hassenfratz, 449-452, *pas d'OR*.

30 août 1820: (3) <de midi à 5 ½ h> : **1**) Oberbruck (com.) à Weigschied, <\$\$ 68C4> 68Haut-Rhin, Usine, suspendre exploitation, laminoir non autorisé, réclamation (marquis d'Argenson) contre préfet, marquis d'Argenson refuse d'effectuer démarches pour obtenir l'autorisation de maintenir, avis rapporteur « si vis-à-vis d'un grand propriétaire l'Administration se relâchait sur l'exécution des lois et règlements, les petits exploitants et propriétaires qui sont en bien plus grand nombre, la taxeraient, et avec raison, d'une injuste préférence », Avis CGM préfet doit demander au marquis d'Argenson s'il détient des titres légaux, Gillet de Laumont, 453-465, *pas d'OR*, <source t.11 p. 453 mentionne département Bas-Rhin ; AN indique Haut-Rhin F/14/4466-d.5> ; **2**) Vedène (com.) à Aiguilles sur le canal de Vaucluse, <\$\$ 152B4> 84Vaucluse, Usine, maintenir martinets, réclamation contre cahier des charges (Montagnat et Henri de Chatillon), 465-469, déjà CGM 8 mars 1820, et CGM ?, DPR 13 mai 1850 ; **3**) Piriac, <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, recherches, avis rapporteur est de faire cesser les travaux et de ne pas sacrifier 15.000 F pour les poursuivre, Avis CGM **1°** poursuivre les travaux, **2°** y consacrer 50.000 F pour les trois prochaines années, Hassenfratz, 469-476, déjà CGM 17 février 1819, et 3 octobre 1821.

- 6 septembre 1820: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Thézy-Glimont (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 477-479, *pas d'OR* ; 2) Grand-Champ à Neuvy-Grandchamp (com.) (bassin du Creusot et Blanzy), <\$\$ 95E4> 71Saône-et-Loire, Houille, concession, Mines de fer, concession, pour houille et minerai de fer dans gîte houillier (Ramus), Avis CGM favorable, maintenant pour concession, Héron de Villefosse, 479-489, déjà CGM 16 juillet 1818, <l'OR du 19 janvier 1841 concession de houille Grand-Champ à Neuvy-Grandchamp pour 14 km² 44 ha à Courtin est-elle la conclusion de cette affaire ?>.
- 13 septembre 1820: (2) <de 1 h à 3 h> : 1) 80Somme, Tourbage, règlement pour les tourbières communales du département, Baillet, 490-504, déjà CGM 22 avril 1819, et 29 mai 1822, OR 17 août 1825 ; 2) Forges-les-Eaux (com.), <\$\$ 20B2> 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de traitement du minerai, accroître capacité (Dupré), affaire complètement instruite sans intervention de l'Administration des Ponts-et-Chaussées ni celle des Forêts, Hassenfratz, 505-509, déjà CGM 22 mars 1820, OR 20 février 1821, et CGM 4 septembre 1822.
- 20 septembre 1820: (4) <de 1 à 3 ½ h> : 1) Melle (arrondissement de), <\$\$ 102B2> 79Deux-Sèvres, Minières de fer, classification, sont minières non concessibles tous les gîtes de cet arrondissement, Cordier, 509-511 ; 2) Montmorillon (arrondissement de), <\$\$ 104A1> 86Vienne, Minières de fer, classification, sont minières non concessibles tous les gîtes de cet arrondissement, Cordier, 511-512 ; 3) Retonval (com.), <\$\$ 8C4> 76Seine-Inférieure, Verrerie, maintenir (Soullez), Gillet de Laumont, 512-518, OR 11 juillet 1821 ; 4) Saint-Siméon-de-Bressieux (com.), <\$\$ 124C4> 38Isère, Usine, maintenir forge, taillanderie (Ginet-Mongelas), Hassenfratz, instruction terminée, 518-519, déjà 2 février 1820, OR 14 mars 1821.
- 27 septembre 1820: (1) <de midi à 4 h> : 1) Lucelle (com.) à Saint-Pierre sur la Lucelle, <\$\$ 86F2> 68Haut-Rhin, Usine, affinerie, autorisation de reprise d'activité (Paravicini), la suspension prescrite par préfet le 4 septembre 1811 est rapportée par préfet le 29 avril 1820, Avis CGM 1° ne pas mettre fin à la suspension approuvée par l'autorité supérieure, 2° il y a autorité de la chose jugée, Migneron, 520-525, et CGM 24 avril 1821, *pas d'OR*.
- 4 octobre 1820 : aucun rapport
- 11 octobre 1820: (3) <de midi à 3 ½ h> : 1) Neuville-au-Bois (La) (com.), <\$\$ 45D1> 51Marne, Usine, établir patouillet, bocard (Muel), Avis CGM favorable sous réserve de l'approbation préalable du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Lelièvre, 527-531, *pas d'OR ?* ; 2) Creutzwald-la-Houve (com.), <\$\$ 27F3> 57Moselle, Verrerie, maintenir (Seillier et Mayer), autorisation donnée par duc de Lorraine en avril 1709 et arrêt du Roi le 19 février 1754, constamment en activité jusqu'en 1814, fabrication de cristallerie, Duhamel, 531-532, OR 22 août 1821 ; 3) Vaulry, <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, travaux, percement d'un nouveau puits de 20 m, Cordier, 533-534, déjà CGM 5 janvier 1820, et 17 avril 1822.
- 18 octobre 1820: (1) <de midi à 3 h> : 1) 58Nièvre, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles 14 gîtes en couches horizontales de 1 à 2 m d'épaisseur, et exploitées à ciel ouvert ou par fouilles verticales de 4 à 7 m de profondeur, les exploitants ne sont pas les propriétaires des Ht.F mais des ouvriers livrant le minerai à un prix déterminé, préfet propose cette liste de 14 minières, Avis CGM confirme préfet, Cordier, 535-539.
- 25 octobre 1820: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Manois (com.), <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir martinet, établir affinerie (Gaide-Roger), Duhamel, 540-555, déjà CGM 17 avril 1817, et 1 août 1821, OR 5 février 1823 ; 2) Villequier-Aumont (com.) au lieu dit le Plessis, <\$\$ 22C1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de traitement des magmas (Ducreux) oppositions motivées par la crainte de pollution, oppositions rejetées, Hassenfratz, 555-557, déjà CGM 4 mai 1820, OR 14 mars 1821.

8 novembre 1820: (2) <de midi à 5 h> : 1) Méjanel (bassin de Rodez) à Recoules-Prévinquières (com.), <\$\$ 149E2> 12Aveyron, Houille, concession, Ingénieur des Mines et préfet proposent deux concessions, Méjanel (à Taurines et Durand), et Devèze (à Giron, Vaissière et Maynard), puis Giron et associés renoncent, Avis CGM 1° ne pas diviser gîte en deux concessions, 2° préférence (à Taurines et Durand) leurs facultés pécuniaires et intellectuelles sont plus fortes que celles de Guiral, ils sont les plus anciens exploitants et ont toujours bien exploité, Mignerou, 558-562, déjà 16 février 1820, OR 1 mai 1822 concession de Méjanel à Taurines et Durand ; 2) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, intervention de Direction générale des Domaines et Forêts pour que le droit de 5 c par charge enlevée, perçu sur les minerais de fer soit versé dans la caisse du Receveur des Domaines, Avis interlocutoire du Comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat 1° communiquer le rapport des Domaines au Directeur Général Mines et au CGM, 2° connaître leurs avis, Avis CGM renvoyé à séance suivante, Cordier, 562-572, déjà CGM 23 août 1820, et 15 novembre 1820.

Registre n° 12 du 15 novembre 1820 au 27 juin 1821 F/14/17931 (556 pages)

15 novembre 1820: (5) <de 1 h à 5 h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, Avis CGM les propositions de la Direction générale des Domaines ne sont pas admissibles, Héron de Villefosse, 1-5 ; 2) Lande Pourrie <commune pas identifiée>, 50Manche, Minières de fer, classification, est minière non concessible, exploitation faite par Ht.F Bourberouge <site non identifié>, Cordier, 5-7 ; 3) Aubigny (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer réparation de l'église, Hassenfratz, 7-9, *pas d'OR* ; 4) Gipy (com.), <\$\$ 107E1> 03Allier, Minières de fer, classification, est minière non concessible, exploitation faite par Ht.F à Souvigny (com. <\$\$ 107F1>), Cordier, 9-10 ; 5) Givors (bassin Rive de Gier) à Saint-Martin-de-Cornas (com.), <\$\$ 124A2> 69Rhône, Houille, concession, cahier des charges, demandeurs concurrents (Bolot maire de Givors, Guillaud, Lempereur négociant à Vienne, Rogniat préfet de Vendée) et (quelques propriétaires de surface), Bolot et Cie ont déjà ouverts deux puits de 30 m, avis rapporteur préférence (à Bolot et Cie), Mignerou, 10-22, et CGM 22 novembre 1820, OR 12 décembre 1821.

22 novembre 1820: (2) <de midi à 5 h> : 1) Rive de Gier (bassin de), 42Loire, Accidents, formation des maîtres mineurs, rapports des Ingénieurs des Mines Desroches et Beaunier, Hassenfratz, 22-32 ; 2) Givors (bassin de Rive de Gier) à Saint-Martin-de-Cornas (com.), <\$\$ 124A2> 69Rhône, Houille, concession, préférence (à Bolot et Cie), opposition du canal de Givors, Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de l'avis des Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, Mignerou, 22-33, déjà CGM 15 novembre 1820, et 9 mai 1821, OR 12 décembre 1821.

29 novembre 1820: (5) <de midi à 4 h> : 1) 72Sarthe, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les gîtes des communes de Sainte-Sabine-sur-Longève <\$\$ 58B3>, Montreuil-le-Chétif <\$\$ 58A2>, Moitron-sur-Sarthe <\$\$ 58A2>, Cordier, 34-36 ; 2) 61Orne, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les gîtes des communes de Ferrière-au-Doyen (La) <\$\$ 38C3>, Saint-Hilaire-de-Briouze <\$\$ 37F3>, d'Heugon <\$\$ 38C2>, Beaulieu <\$\$ 39E3>, Poterie-au-Perche (La) <\$\$ 39D4>, Malétable <\$\$ 39D4>, Longny-au-Perche <\$\$ 39E4>, Neuilly-sur-Eure <\$\$ 39E4>, Cordier, 36-37 ; 3) 71Saône-et-Loire, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les gîtes définis par les Ingénieurs des Mines Puvis et Beaunier le 23 décembre 1819, Cordier, 37-38 ; 4) Boves (com.) marais de, <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 38-41, déjà CGM 26 janvier 1820, *pas d'OR* ; 5) Vichy (com.), <\$\$ 108A3> 03Allier, Eaux-Minérales, demande (Berthier et Puvis, Ingénieurs des Mines), utilisation perpétuelle à la sortie de l'établissement sanitaire de toutes les quantités d'eau que cet établissement ne consomme pas, pour en extraire un sel de soude dans une usine de traitement, Avis CGM 1° ne pas instruire cette demande

dans les formes d'une concession, 2° ne pas appliquer les formalités prescrites pour les usines métallurgiques, de Bonnard, 41-52, *pas d'OR*.

- 6 décembre 1820: (1) <de midi à 3 h> : 1) Saint-Martin (com.) bois royaux de, <site non identifié> 55Meuse, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Beugon et Roussel), Avis CGM 1° la rédaction du cahier des charges concerne le préfet et non l'Administration générale, 2° l'autorisation doit être accordée au propriétaire du Ht.F concerné et non au fermier, Duhamel, 53-67, *pas d'OR*.
- 13 décembre 1820: (2) <de midi à 3 h> : 1) Mimet (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (Liotard) instruction terminée, Lelièvre, 67-73, déjà OR 13 mai 1818, déjà CGM 12 avril 1820, OR 1 août 1821 ; 2) Bouëxière (com.), <\$\$ 56A2> 35Ille-et-Vilaine, Usine, établir Ht.F, atelier de fonte moulée (André de la Verdrie), opposition du concurrent (Gougeon, propriétaire du Ht.F à Bouëxière), Avis CGM favorable sans imposer dimensions et formes pour le Ht.F, seule la persuasion doit amener les maître de forges à faire des changements utiles, Hassenfratz, 73-82, OR 24 mai 1821.
- 20 décembre 1820: (3) <de midi à 4 h> : 1) Aspet (com.) au moulin de Milhas, <\$\$ 177E3> 31Haute-Garonne, Usine, transformer moulin à farine en martinet (Hénault), Mignerou, 83-91, OR 2 mai 1821 ; 2) 68Haut-Rhin, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les trois gîtes approvisionnant le Ht.F à Lucelle (com. <\$\$ 85F2>), ces trois minières sont situées dans les communes de Winkel <\$\$ 85F2>, Kiffis <\$\$ 85F2> et Ligsdorf <\$\$ 85F2>, Cordier, 91-94, *pas d'OR* ; 3) 39Jura, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les gîtes des communes de Dampierre <\$\$ 83E4>, Evans <\$\$ 83E4>, Louvatange-le-Petit-Mercey <\$\$ 83E4>, Romange <\$\$ 83D4>, Monay <\$\$ 97F2>, sont mines concessibles ayant à payer les redevances les gîtes des communes de Moirans-en-Montagne <\$\$ 111E1> et Bouchoux (Les) <\$\$ 111F2>, Cordier, 94-97, *pas d'OR*.
- 27 décembre 1820: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Saint-Voir (com.), <\$\$ 108A1> 03Allier, Usine, établir Ht.F, forge à deux feux (Bellavoine), le minerai de fer de Chatelperron (com.<\$\$ 108B1> est maintenant reconnu suffisant, Lelièvre, 98-106, déjà CGM 8 mars 1820, OR 27 mars 1822 ; 2) Dommarien (com.) au lieu dit Ile de Dommarien sur la Vingeanne, <\$\$ 82C1> 52Haute-Marne, Usine, exploitation interdite par préfet, lavoir, réclamation (Daguin, Bazile, Pernet-Duplessis, Forgeot et Huchez) contre l'interdiction préfectorale d'utiliser vingt lavoirs à bras, Avis CGM 1° ne pas adopter arrêté préfet, 2° fixer délai pour régulariser si les propriétaires ne sont pas en règle, 3° les lavoirs à bras concernent la police rurale, ils ne sont pas du ressort de l'Administration des Mines, Brongniart, 107-111, et CGM 13 mars 1826, OR 21 juin 1826.
- 3 janvier 1821: (2) <de midi à 3 ½ h> : 1) Saint-Géniez de Dromon à Saint-Geniez (com.), <\$\$ 154A2> 04Basses-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, Conseil d'Etat le 2 novembre 1820 «1° vu l'article 14 de la loi 1810 portant que le demandeur doit justifier des facultés nécessaires pour entreprendre et conduire les travaux et des moyens pour satisfaire aux redevances et indemnités qui lui seront imposées par l'acte de concession, 2° Considérant que l'Administration des Mines n'a pas déterminé la quotité de capitaux nécessaires pour exploiter cette mine en se conformant au cahier des charges annexé au projet d'ordonnance, 3° Est d'avis que la concession demandée ne devra être accordée qu'après que le CGM aura donné son avis sur le montant de la mise de fonds nécessaire, et que M. de Commandaire aura justifié qu'il possède par lui-même ou par ses associés ou bailleurs des fonds des capitaux suffisants pour remplir les obligations imposées par le cahier des charges », avis rapporteur a) M. de Commandaire n'ayant pas de propriété foncière n'a pu justifier de ses facultés par un extrait du rôle des impositions, b) mais il a produit deux attestations, une caution de 20.000 F à son profit, outre une rente de 24.000 F à «l'expectation assurée» d'une propriété valant 50.000 F, **Avis CGM 1°** les garanties offertes sont plus que suffisantes pour obtenir cette concession, 2° s'abstient sur l'interdiction d'exploitation jusqu'à obtention de la concession, car préfet est le seul à qui il appartient de prendre cette décision, Lelièvre, 111-116, déjà CGM 21 juin 1820, OR 11 avril 1821 ; 2) Trets (bassin d'Aix), <\$\$ 167F3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier

des charges modifié (Sicard et Rouquier), les puits inclinés ne sont plus interdits, Migneron, 116-120, déjà CGM 8 février 1815, et 10 janvier 1825, *pas d'OR*.

10 janvier 1821: **(1)** <de midi à 3 h> : **1)** 52Haute-Marne, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes sauf celui de la commune de Latrecey <\$\$ 65 E3>, Cordier, 121-127.

17 janvier 1821: **(3)** : **1)** Divers, Invention Delsante, extraction de tourbe par un seul homme jusqu'à 6 m de profondeur, Baillet, 128-129 ; **2)** Muy (Le) (com.), <\$\$ 169F1> 83Var, Usine, maintenir forge catalane (Raybaud) cahier des charges modifié, de Bonnard, 134-138, déjà CGM 28 juillet 1819, *pas d'OR* ; **3)** Beyssac (com.) au Moulin de Glandier, <\$\$118C4> 19Corrèze, Usine, établir affinerie, martinet (Pouch-Lafarge), cahier des charges, Brongniart, 138-142, et CGM 22 mai 1822, OR 30 avril 1823.

24 janvier 1821 : aucun rapport

31 janvier 1821: **(3)** : **1)** 55Meuse, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes sauf ceux des communes de Boncourt-sur-Meuse <\$\$ 46A2> et Pont-sur-Meuse <\$\$ 46A2>, Cordier, 144-153 ; **2)** Frise (com.), <\$\$ 10B4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 153-154, *pas d'OR* ; **3)** 16Charente, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes de ce département, Cordier, 154-158.

7 février 1821: **(1)** <de midi ½ à 5 ½ h> : **1)** Vic à Vic-sur-Seille (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, concession demandée (par baron Thiébault, Thonnellier et Cie), rapporteur Observations : A) cette demande donne lieu à une 1^{ère} fin de non recevoir des fermiers des Salines de l'Est fondée sur le fait que les mines de sel ne sont pas spécifiées dans la nomenclature des substances minérales de la loi de 1810, la loi de 1810 n'est pas applicable, B) elle donne lieu à une 2^{ème} fin de non recevoir du ministre des Finances motivée par l'arrêté 3 pluviôse an VI ou 22 janvier 1798 frappant d'interdiction la jouissance de toutes les sources salées qui appartiennent à des particuliers dans l'étendue de trois arrondissements de 6 lieues carrées autour de chaque saline domaniale ; cette interdiction a créé une faculté exclusive de fabriquer en faveur des sources domaniales et a imprimé à la propriété de ces sources tous les caractères d'une concession de mines ; et cette concession comprend par droit d'occasion, tous les gîtes salifères qui alimentent les sources ; par conséquent les mines de sel demandées en concession sont déjà bien déjà concédées au domaine de l'Etat ; rapporteur Conclusions **a)** la demande en concession de Tonnelier et Cie doit donc être rejetée, **b)** la 1^{ère} fin de non recevoir, celle des fermiers des salines de l'Est est irrecevable, **c)** la possession des sources et salines domaniales, tout avantageée qu'elle l'a été jusqu'à présent par le monopole qu'elle a obtenu tant à l'aide de prohibition administrative, que par différentes transactions avec des particuliers, ne constitue pas un titre en vertu duquel on puisse la regarder comme comprenant la propriété des mines de sel gemme qui existent dans les 3 arrondissements prohibitifs, **d)** CGM doit rejeter la seconde fin de non recevoir, celle du ministre Finances, Cordier, 158-207, déjà CGM 28 juin 1820, et 13 février 1821.

13 février 1821: **(1)** <de 1 h à 5 ½ h> : **1)** Vic à Vic-sur-Seille (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, concession demandée (par Thibault, Tonnelier et Cie), rapporteur observations sur **a)** facultés des demandeurs, **b)** avancement de l'instruction, oppositions et réclamations, **c)** partage en plusieurs concessions, **d)** projet d'Or et cahier des charges, Cordier, 208-237, déjà CGM 7 février 1821, et 22 février 1821.

21 février 1821: **(4)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** Divers, Prony IG des Ponts-et-Chaussées, question sur les courants d'eau qui ne sont pas sujets à geler, secrétaire, 238-239 ; **2)** Saint-Martin-le-Beau (com.) au moulin de Nitrav, <\$\$ 76A3> 37Indre-et-Loire, Usine, remplacer moulin par aciérie à étirer l'acier (Saint-Bris, manufacturier de limes à Amboise <\$\$ 76B3>, membre du Conseil général des manufactures), de Bonnard, 239-241, et CGM 30 janvier 1822, OR 14 avril 1824 ; **3)** Fertans

(com.), <\$\$ 98C1> 25Doubs, Usine, établir martinet de maréchalerie (Caire), instruction terminée pour une toute petite affaire, Migneron, 242-243, déjà CGM 19 avril 1820, OR 22 août 1821 ; **4**) Pigère et Mazel, et Salfermousse (bassin d'Alais) à Banne (com.) et Saint-Paul-le-Jeune (com.), <\$\$ 151D2> 07Ardèche, Houille, concession, cahier des charges pour les deux gîtes de Pigère et Mazel (à Bayle, Gadilhe et Pagès), et de Salfermousse (à Rivière Delarque et Jean Thomas), Migneron, 243-250, et CGM 1 mai 1822, une OR 10 juillet 1822 pour ces deux concessions.

22 février 1821: **(1)** <de midi ½ à >4 ½ h> : **1)** Vic à Vic-sur-Seille (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, Avis CGM <contredit partiellement celui du rapporteur> **1°** tant que subsisteront les circonstances qui rendent le sel une substance minérale exceptionnelle, il ne pourra y avoir lieu, dans aucun cas, à donner la propriété des gîtes de sel gemme, en Meurthe, à des compagnies particulières, **2°** il n'y a lieu, en conséquence à accorder la concession des gîtes découverts ou à découvrir aux environs de Vic, ni à la Cie Thiébault et Thonnellier, ni à aucun des demandeurs en concurrence, **3°** entreprendre immédiatement des travaux de reconnaissance par puits et galeries, **4°** suivant les résultats de ces travaux préliminaires, et faire exploiter le sel gemme au profit de l'Etat de la manière et avec les règles qui pourront seulement alors être déterminées, **5°** déterminer au profit de la Cie Thiébault et Thonnellier le montant de l'indemnité d'inventeur à laquelle elle a droit, 251-257

28 février 1821 () <de midi ½ à 5 ½ h> : discussion sur la rédaction du PV séance 22 février, suite de cette discussion renvoyée à séance prochaine.

6 mars 1821: **(3)** <de midi ½ à 5 ½> : <> d'abord la discussion est reprise sur rédaction du PV séance 22 février concernant Vic, la rédaction est définitivement arrêtée, le PV est adopté, puis sont traités <> : **1)** Bordeaux (com.) quartier Bacalan et quartier derrière le quai des Chartrons, 33Gironde, Verrerie, transférer, oppositions, enquête commodo incommodo (Mitchell frères), Hassenfratz, 258-264, OR 24 mai 1821 ; **2)** Résie-Saint-Martin (La) (bois communaux), <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Maire et Duchon), ministre des Finances autorise sans l'avis des Ingénieurs des Mines, réclamation des maîtres de forges, conflit d'attribution entre deux ministères, Avis CGM l'autorisation donnée par ministre Finances ne dispense pas d'obtenir la permission définitive du ministre de l'Intérieur, Baillet, 264-267 ; **3)** Aumetz (bois communaux de), <\$\$ 28C2> 57Moselle, Minières de fer, autorisation d'exploiter pour extraire 340 voitures dans nouvelle démarcation (Aubé pour Ht.F à Herserange <\$\$ 28B1>), Baillet, 268-275.

14 mars 1821: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Divers, Prony IG Ponts et Chaussées, question sur les courants d'eau qui ne sont pas sujets à se geler, Cordier, 276 ; **2)** Droits de douane, houille et coke étrangers, réduire droits sur la frontière du Nord, «le commerce réclame pour qu'il soit réduit», Avis **CGM 1°** l'Avis du 2 novembre 1811 recommandait des droits plus élevés pour les houilles entrant par mer, **2°** ne pas baisser le tarif, le droit perçu pèse fort peu dans le prix d'un qxm de houille belge rendu à Paris, **3°** mines d'Anzin sont loin d'être menacées d'épuisement, **4°** la concurrence entre les concessions d'Anzin et d'Aniche écarte la crainte d'un monopole d'Anzin, **5°** les droits de navigation doivent être diminués Baillet, 277-282, déjà CGM 5 janvier 1820, et 4 février 1824.

21 mars 1821: **(3)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Ternand (com.), <\$\$ 109F4> 69Rhône, Usine, maintenir tréfilerie, laminoir à cuivre, transférer des environs de Lyon à Ternand (Venet frères), Lelièvre, 283-287, OR 22 août 1821 ; **2)** Portes et Sénéchas (bassin d'Alais), <\$\$ 151D2> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Bondurand et Cie), (Dautun et Cie) et (Deleuze et Cie), cahier des charges, qualité faible de la houille, moyens de communication difficiles, Migneron, 287-293, et CGM 13 février 1822, OR 3 juillet 1822 ; **3)** Joinville (com.) sur la Rougeant, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet, bocard (Martinot et Plique), Brongniart, 293-300, OR 26 septembre 1821 et OR 21 mars 1826 <pour modification concernant le régime des eaux, sans CGM préalable>

- 28 mars 1821: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) 24Dordogne, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes sauf celui d'Excideuil à Saint-Germain-des-Prés (com. <\$\$ 118B4>) et à Saint-Martial-d'Albarède (com. <\$\$ 118B4>), Cordier, 301-306 ; 2) Saint-Etienne (près de) à Saint-Jean-de-Bonnefonds (com.) et sur les gîtes houillers des bassins de Saint-Etienne et Rive de Gier, <\$\$ 123E3>, 42Loire, Usine, établir Ht.F au nombre de trois, avec bâtiments considérables, avec machines d'un prix élevé, trois demandes distinctes (Cie Fournas et associés), (Cie Blumenstein et associés) et (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne ou Cie Gallois, Ducluzel, Boggio, Neyrand, Thiollière, Hochet et autres associés signataires de l'acte notarié du 11 novembre 1818), ces Ht.F sont destinés à traiter à la houille les minerais de fer connexes et non connexes existant dans les terrains houillers de Rive de Gier et de Saint-Etienne, lecture du rapport de Héron de Vileffosse, 306, déjà CGM 12 mai 1819 et 11 avril 1821.
- 4 avril 1821: (3) <de midi ½ à 5 ½ h> : 1) Lucelle (com.) à Saint-Pierre sur le Lucelle, <\$\$ 86F2> 68Haut-Rhin, Usine, maintenir affinerie, autorisation de reprise d'activité (Paravicini), préfet annule le 17 novembre 1820 l'arrêté préfectoral du 29 avril 1820 levant la suspension d'exploitation, avis de l'Ingénieur des Mines est d'autoriser exploitation complète sous conditions, **Avis CGM 1°** pas d'autorisation pour exploitation complète, remise en route seulement partielle, **2°** interdire ce qui n'est pas autorisé, Migneron, 307-312, déjà CGM 27 septembre 1820, *pas d'OR* et 13 octobre 1834, *pas d'OR ?* ; 2) Dorbelière et Varennes deux gîtes distincts (bassin du Maine) à Saint-Denis-du-Maine (com.) <\$\$ 57E4> 53Mayenne, Houille, et à Auvers-le-Hamon (com.), <\$\$ 57F4> 72Sarthe, Houille, concession, deux gîtes d'anthracite, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Chappe et du Boisjourdan), (Perrier), (Girault), (Goupil), **Avis CGM 1°** préférence (à Chappe et du Boisjourdan) pour 1^{er} concession de Dorbelière pour 21 km², et préférence (à Perrier) pour 2^{ème} concession de Varennes pour 184 ha, **2°** indemnité pour travaux antérieurs reconnus utiles à payer par (Perrier) à (Goupil), Hassenfratz, 312-323, déjà 31 mai 1820, OR 24 avril 1822 une seule OR pour une seule concession pour les deux gîtes à Chappe et du Boisjourdan ; 3) Lussat (com.) mine de Villerange, <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Antimoine, concession, demandeur (Fillioux au nom de SNC de Villerange), Avis CGM 1° surseoir à statuer, **2°** instruction nouvelle nécessaire, Cordier, 323-330, et CGM 21 décembre 1822, OR 24 mars 1824 (concession), et CGM 7 novembre 1825 OR 26 avril 1826 (autorisation atelier traitement minéral).
- 11 avril 1821: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, réclamation contre interdiction de travaux recherches entrepris par (Revertégat) sur son domaine de Doria, ce domaine est enclavé dans la concession accordée à Gerin-Ricard par DI 1 juillet 1809, Avis CGM attendre jugement du Tribunal, Lelièvre, 330-333, déjà CGM 13 août 1818, et 29 mai 1822 ; 2) 62Pas-de-Calais, Tourbage, préfet met en oeuvre OR 17 septembre 1817 pour marais communaux de Montreuil <\$\$ 2B4>, Neuville-sous-Montreuil <\$\$ 2B4>, Ardres <\$\$ 2C2>, Brêmes <\$\$ 2B2>, Balinghem <\$\$ 2B2>, Avis CGM favorable avec quelques modifications, Baillet, 334-339, déjà CGM 10 avril 1817, *pas d'OR* ; 3) Saint-Etienne (près de) à Saint-Jean-de-Bonnefonds (com.) et sur les gîtes houillers des bassins de Saint-Etienne et Rive de Gier, <\$\$ 123E3>, 42Loire, Mines de fer, 42Loire, Usine, établir trois Ht.F pour chacune des trois Cie demanderesses et bénéficiaire de concessions de mines de fer dans les terrains houillers, Avis CGM 1° accorder à chacune des trois compagnies cette permission dont le résultat introduira une industrie nouvelle vivement désirée depuis longtemps, **2°** déterminer le nombre exact de Ht.F lorsque CGM aura arrêté son opinion sur leurs autres demandes relatives au minéral de fer, par concession ou autorisation d'exploiter, 339-340, déjà CGM 28 mars 1821, et 25 avril 1821.
- 18 avril 1821: (4) <de midi ½ à 5 h> : 1) Bonnavy (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 341-343, *pas d'OR* ; 2) Cogolin (com.), <\$\$ 169F2> 83Var, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession, cahier des charges (Gormon et Chambon), Baillet, 343-347, *pas d'OR ?* ; 3) Urville (com.), <\$\$ 37F1> 14Calvados, Mines de fer, concession (Doray, notaire), oppositions rejetées, Avis CGM favorable, instruire séparément la demande en autorisation de forge catalane, Hassenfratz, 347-353, déjà CGM 23 février 1820, OR 1 mai 1822, et CGM 27 avril 1837 ; 4) Saint-Etienne, <\$\$ 123E3> 42Loire, Mines de fer, concession, dans les terrains houillers du

département, Avis **CGM 1°** quand le minerai fer se présentera près de surface du sol, sans aucune connexité avec couches de houille exploitables, quand il pourra être exploité à ciel ouvert sans danger reconnu, l'exploitation sera faite par le propriétaire du sol, ou à son défaut par les propriétaires des usines ; **2°** quand le minerai se présentera connexe avec la houille exploitable, l'exploitation sera concédée au même concessionnaire que la houille, 354, déjà CGM 12 mai 1819, et 9 mai 1821 < cette affaire de concession de mines de fer est intimement liée à celle de l'établissement de Ht.F à Saint-Etienne (près de) à Saint-Jean-de-Bonnefonds (com.) par trois compagnies distinctes, et la question des mines de fer est également traitée dans l'affaire des Ht.F ; lors de cette séance le CGM traite des règles générales à appliquer pour ce type de concession très particulière, minerai de fer dans mines de houilles >

25 avril 1821: (2) < de midi ½ à 5 h > : **1)** Villecomte (com.) à Villeneuve sur l'Ignon, < \$\$ 82B2 > 21 Côte-d'Or, Usine, suspendre forge, réclamation (Noel frères) contre arrêté préfet ordonnant suppression ou changements dans leurs usines, de Bonnard, 355-375, et CGM 13 août 1832, OR 31 mai 1833 ; **2)** Saint-Etienne (près de) à Saint-Jean-de-Bonnefonds (com.) et sur les gîtes houillers des bassins de Saint-Etienne et Rive de Gier, < \$\$ 123E3 >, 42 Loire, Usine, Avis **CGM** accorder permission de deux Ht.F (à Cie Fournas et associés), de trois Ht.F (à Cie Blumenstein et associés), de trois Ht.F (à Cie des Mines de fer de Saint-Etienne ou Cie Gallois, Ducluzel, Boggio, Neyrand, Thiollière, Hochet et autres associés, 375, déjà CGM 11 avril 1821, trois OR à même date OR 21 novembre 1821

9 mai 1821: (3) < de midi ½ à 5 h > : **1)** Saint-Etienne, < \$\$ 123E3 > 42 Loire, Mines de fer, concession, dans les terrains houillers du département, Observations complémentaires du rapporteur concernant les concessions de mines de fer, suite Avis CGM, 376-391, déjà CGM 18 avril 1821 ; **2)** Givors (bassin de Rive de Gier) à Saint-Martin-de-Cornas (com.), < \$\$ 124A2 > 69 Rhône, Houille, concession (Bolot, Guillaud, Lempereur, Rogniat), Avis CGM aucun danger pour le canal de Givors si l'exploitation s'arrête à 20 m du canal, Mignerou, 391-408, déjà CGM 22 novembre 1820, OR 12 décembre 1821 ; **3)** Moncey (com.) au moulin de Moncey sur l'Oignon, < \$\$ 84A3 > 25 Doubs, Usine, établir, affinerie, martinet, laminoir (maréchal Moncey duc de Conéglino et son fermier Guénard), oppositions rejetées (Derosne), (Cugnotet) et (conseil municipal Besançon), Avis CGM favorable avec obligation d'utiliser houille exclusivement, de Bonnard, 408-422, OR 17 octobre 1821.

16 mai 1821: (3) : **1)** Carmaux (bassin de Carmaux), < \$\$ 148A4 > 81 Tarn, Redevances, houille, abonnement, Avis CGM 3.200 F/an pour 1820 à 1824, comme proposé par concessionnaire et accepté par Conseil de préfecture, Cordier, 423, déjà CGM 12 juillet 1820, et 20 avril 1827, *pas d'OR ?* ; **2)** Thoiras (com.) à La Gravouillère, < \$\$ 150C4 > 30 Gard, Usine Vitriolique, concession, pyrite de fer, réunir cette nouvelle concession à celle de Pallières (Bardet), Avis CGM favorable, confirmant avis CGM mars 1818, de Bonnard, 424-429, déjà CGM 5 mars 1818, OR 1 mai 1822 ; **3)** Roche-la-Molière Firminy (Cie de), Sociétés Anonymes, statuts, surseoir à statuer, capital 826.000 F, acquéreur de la concession pour 370.000 F (Baude père et fils et Lisfranc), le quart du capital existe, valeur de 605.000 F donnée à la concession est trop considérable, la levée d'une opposition est un préalable, Brochant de Villiers, 429-442, *pas d'OR ?*.

23 mai 1821: (5) : **1)** 57 Moselle, Minières de fer, classification des sites du département, Avis CGM **1°** ne pas s'occuper des gîtes donnant lieu à demandes en concession, **2°** ne pas mettre en discussion la situation de Saint-Pancré < \$\$ 26B1 >, **3°** sont minières non concessibles deux gîtes seulement, Cordier, 442-446 ; **2)** Montagney (com.), < \$\$ 84A2 > 25 Doubs, Usine, maintenir Ht.F (duc de Gramont), Avis CGM surseoir à statuer, Brongniart, 446-451, *pas d'OR* ; **3)** Berné (com.) à Pont-Kallecq près Hennebont, < \$\$ 53D2 > 56 Morbihan, Verrerie, maintenir (Armand Corantin marquis Malestroit de Bruc), fabrication de verre à vitres et de verre blanc, charbon de bois autorisé, Hassenfratz, 451-453, OR 26 septembre 1821 ; **4)** 21 Côte-d'Or, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les trois seuls gîtes du département dans les communes de Fontaine-Française < \$\$ 82C2 > et Charmes < \$\$ 82C3 >, Cordier, 453-454 ; **5)**

25Doubs, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes sauf huit gîtes concessibles, Cordier, 454-462.

30 mai 1821: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) Poule-les-Echarmeaux (com.) et Chénelette (com.), <\$\$ 109E3 et 109F3> 69Rhône, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de deux (Lisfranc de Saint-Martin et Philippon) et (Frèrejean et Saulnier), Mignerou, 462-467, et CGM 27 mars 1822, OR 28 août 1822 ; 2) Vic, 54^eMeurthe, Mines diverses, Sel, travaux, sondages très favorables, Cordier, 467-475, déjà CGM 22 février 1821, et 26 décembre 1821.

6 juin 1821: (6) <de midi ½ à 5 h> : 1) Rugles (com.), <\$\$ 39D2> 27Eure, Usine, maintenir laminoir à laiton et à zinc avec deux feux de chaufferie (baron Pierre Saillard, propriétaire Ht.F à Rugles), Hassenfratz, 475-479, OR 28 novembre 1821 ; 2) Gardanne (bassin d'Aix), <\$\$ 176E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamations concernant indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles en application de OR 17 septembre 1817, il y a cinq ayant droits à se partager cette indemnité, et un sixième pourrait y prétendre, préfet propose indemnité totale de 24.000 F, Avis CGM laisser les Tribunaux fixer la portée de l'acte initial DI 1 juillet 1809, Lelièvre, 480-484, déjà CGM 26 juillet 1820, et 17 avril 1822 ; 3) Antully (com.) à Beaumes Ht.F de Beauchamp, <\$\$ 96A2> 71Saône-et-Loire, Usine, maintenir Ht.F (Ramus), bien national, Avis CGM 1^o poursuivre instruction des formalités pour maintenir et régulariser, 2^o ne pas poursuivre Ramus du recouvrement au triple droit pour les années postérieures à 1810, 3^o aucun soutien financier à Ramus qui doit le trouver avec ses associés, Héron de Villefosse, 484-489, déjà CGM 4 juin 1818, *pas d'OR ?* ; 4) 70Haute-Saône, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles tous les gîtes du département sauf celui de la commune Fleurey-lès-Faverney <\$\$ 83F1>, Cordier, 489-492, *pas d'OR* ; 5) 67Bas-Rhin, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles 19 gîtes, sont concessibles les gîtes des communes Dalhenheim <\$\$ 49D2>, Schaeffersheim <\$\$ 49D2>, Fleckenstein <\$\$ 29E3>, Cordier, 492-496 ; 6) Livet ou Livet-Gavet (com.) à Rioupéroux, <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir Ht.F (Gautier), opposition du maire à la jouissance du minerai de fer dans la forêt de Rioupéroux, Avis CGM favorable en fixant 1^o un plafond pour consommation charbon bois, 2^o un délai pour démolition Ht.F de Saint-Barthélemy, Gillet de Laumont, 497-504, déjà CGM 5 juillet 1820, OR 12 décembre 1821.

13 juin 1821: (3) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Collet-de-Dèze (A) (com.) et Saint-Michel-de-Dèze (B) (com.), <\$\$ 150C3> 48Lozère, Mines diverses, Antimoine (A) et Antimoine et Plomb sulfuré (B), concession (A) (à Paul, Puechegut, Maisonneuve, Cade, Deleuze et autres), concession (B) (à Tessier de Meirrières, Fayet de Montjoie, Laporte Belviala, de la Rochepoucié, Privat et autres), Mignerou, 505-510, et CGM 3 avril 1822, OR 7 août 1822 ; 2) Ancy-le-Franc (com.) au pré Closeau sur l'Armançon, <\$\$ 81D1> 89Yonne, Usine, établir Ht.F, forge (marquis de Louvois), opposition de marquise de Clermont La Guiche, Gillet de Laumont, 510-518, et CGM 31 octobre 1821, OR 30 janvier 1822 ; 3) Salzbrenn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, autorisation d'exploiter (de Thon, Manthey, de Dittner), Avis CGM pour répondre aux demandes complémentaires du Comité du Contentieux du Conseil d'Etat, Cordier, 519-520, déjà CGM 1 mars 1820, et 17 mars 1824, OR 14 août 1822 (rejet) et OR 28 décembre 1835 (autorise)

20 juin 1821: (3) <de midi à 4 h> : 1) Rouvres-sur-Aube (com.) sur l'Aube, <\$\$ 65E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, marteau (Vve Charlary d'Aulnay) oppositions de concurrents non fondées car motivées sur insuffisance de bois, de Bonnard, 521-529, déjà 9 février 1820, OR 6 février 1822, et CGM 17 septembre 1832 ; 2) Saint-Martin de Renacas (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1 et 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, concession, inexécution cahier des charges (comte Claude-Mathieu de Gardanne), plans et coupes des travaux intérieurs ne sont pas établis, rapporteur observe que la loi de 1810 ne donne explicitement aucun moyen coercitif pour faire exécuter le cahier des charges, Avis CGM mentionne <seulement sans prendre position> le texte de l'article 49 de la loi de 1810 «sur le rapport de l'Ingénieur des Mines et après avoir entendu le concessionnaire,

préfet rendra compte au ministre de l'Intérieur pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra», Lelièvre, 530-532, déjà CGM 16 septembre 1817, OR 21 janvier 1818, et CGM 5 mars 1823 ; **3)** Anvin (com.), <\$\$ 3D4> 62Pas-de-Calais, Tourbage, autorisation, de Bonnard (verbal), 532-535, *pas d'OR*.

27 juin 1821: **(3)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Chabrignac, <\$\$ 118C4> 19Corrèze, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Devals), cahier des charges, Mignerons, 536-543, et CGM 13 février 1822, OR 29 mai 1822 ; **2)** Rixouse (La) (com.), <\$\$ 111F1> 39Jura, Usine, établir tréfilerie (Ruty et Ogier), surseoir à statuer, instruction incomplète, manque l'avis du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Lelièvre, 544-552, et CGM 20 novembre 1822, OR 14 mai 1823 ; **3)** Marseille (com.) au Cap Janet quartier Saint-Louis, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, établir fabrique de verres à vitres (Dervieux), rejet des oppositions suscitées par l'enquête commodo incommodo, Cordier, 553-556, déjà CGM 9 juin 1819 OR 12 décembre 1821.

Registre n° 13 du 4 juillet 1821 au 20 mars 1822 F/14/17932 (534 pages)

4 juillet 1821: **(4)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Saint-Victor-la-Coste (bassin de Bagnols), <\$\$ 152A4> 30Gard, Houille, concession (Martin, Pélaquier, Monier, Reynaud), Avis CGM favorable, la seule opposition (Reynaud) se trouve levée par l'association de cet opposant aux demandeurs, Lelièvre, 1-3, déjà CGM 17 mai 1820, OR 6 février 1822, et CGM 30 juin 1834 ; **2)** Valmunster ou Wallmünster (com.), Ottonville (com.) et Velving (com.), <\$\$ 27E3> 57Moselle, Usine Vitriolique, établir usine d'alun par grillage des lignites sulfureux (Bouvier Dumolard), Avis CGM favorable, le grillage ne doit pas être nuisible au voisinage, de Bonnard, 3-10, déjà CGM 6 juin 1816 et OR 9 avril 1817 (concession à Weber subrogé par Bouvier Dumolard), OR 1 mai 1822 (usine) ; **3)** Saint-Georges-sur-la-Prée (com.), <\$\$ 77F4> 18Cher, Mines diverses, Ocre, cette matière colorante n'est pas une substance minérale, l'autorisation d'exploiter (Dupré de Saint-Maur) ne concerne pas CGM, Héron de Villefosse, 10-19, déjà 10 novembre 1819, *pas d'OR* ; **4)** Bitry (com.) à la Berjatterie, <\$\$ 78E3> 58Nièvre, Mines diverses, Ocre, cette matière colorante n'est pas une substance minérale, Avis CGM, ce gîte n'est pas concessible, mais étant exploité par galeries souterraines il est soumis à la surveillance de l'Administration des Mines comme le prescrit art.82 de la loi 1810, Cordier, 20-21, *pas d'OR*.

11 juillet 1821: **(2)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** Moustey (com.), <\$\$ 143D2> 40Landes, Verrerie, maintenir (Sutter), Cordier, 21-24, déjà CGM 17 septembre 1818, OR 12 décembre 1821 ; **2)** Guiscard (com.), <\$\$ 22B1> 60Oise, Usine Vitriolique, concession, renoncer à concession de terres pyriteuses instituée par DI 12 juillet 1807 (de Montigny), Avis CGM favorable, et instruire le public que cette concession va devenir vacante, Brongniart, 24-26, OR 6 février 1822, et CGM 23 octobre 1833.

25 juillet 1821: **(5)** <de midi ½ à 4 h> : **1)** Charbonnier (bassin de Brassac), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, litige judiciaire se termine, interminable affaire débutant en 1804 par une permission provisoire d'exploiter, historique, préférence (à Dénier), Avis CGM favorable comme préfet du 6 mai 1819, Lelièvre, 27-39, déjà 28 juillet 1819, et 5 juin 1822, OR 22 janvier 1823 ; **2)** Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, continuer galerie Becquey avec largeur 1,5 m et hauteur 2,2 m, Cordier, 40-43, déjà CGM 15 novembre 1820, et 7 novembre 1821 ; **3)** Rosselange (com.) à Jamailles, <\$\$ 26C3> 57Moselle, Usine, établir laminoir double à quatre fours de chauffage (de Wendel), Hassenfratz, 43-49, *pas d'OR ?* ; **4)** Treveray (com.) bois communaux de Vaux, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Minières de Fer, autorisation d'exploiter, oppositions et contestations (Jaquot d'Andelarre et Paillot), Héron de Villefosse, 49-51, déjà CGM 19 avril 1820 et 15 juillet 1833 ; **5)** Revest-les-Eaux (com.) à Dardenes près Toulon, <\$\$ 168C3> 83Var, Usine, maintenir forge, cahier charges (Colombeau, Honorat et Cie, subrogeant Aguilon), Hassenfratz, 51-54, *pas d'OR ?*.

- 1 août 1821: **(3)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1)** Lugos (com), <\$\$ 142C1> 33Gironde, Verrerie, établir (Just), oppositions des propriétaires de forges à Lugos et à Belin-Beliet (com. <\$\$ 143D1>) motivées par le renchérissement du bois, Cordier, 35-37, OR 3 janvier 1822 ; **2)** Cadière (La) (bassin de La Cadière) à 12 km de Toulon, <\$\$ 168B3> 83Var, Houille, concession, cahier des charges (comte de Castellane), Migneron, 58-65, et CGM 22 janvier 1823, OR 24 mars 1824 ; **3)** Manois (com.), <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir martinets, établir affinerie (Gaide-Roger), Administration Forêts s'oppose à toute utilisation de bois, Avis CGM 1° imposer obligation d'utiliser houille exclusivement, 2° ceci peut faire renoncer le demandeur à son projet, de Bonnard, 65-68, déjà CGM 25 octobre 1820, et 14 août 1822, OR 5 février 1823.
- 8 août 1821: **(2)** <de midi ½ à 3 h> : **1)** Laffrey (com.), <\$\$ 139F2> 38Isère, Usine, établir forge, fenderie, four à réverbère (Loubet-Arnoux), consommation de charbon de bois limitée à 800 qxm, obligation d'utiliser houille exclusivement au-delà, Gillet de Laumont, 69-74, déjà 19 juillet 1820, OR 6 février 1822 ; **2)** Saint-Etienne (com.) à Outrefuran, <\$\$ 123E3> 42Loire, Verrerie, établir (Forest), obligation d'utiliser houille exclusivement sauf pour l'opération d'étendage, Cordier, 74-77, déjà CGM 4 juin 1818, OR 6 février 1822.
- 22 août 1821: **(2)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1)** Firminy Roche-la-Molière (bassin de Saint-Etienne, <\$\$ 123E4> 42Loire, Houille, réclamation, plaintes et infractions relatives aux obligations fixées par OR 19 octobre 1814 que le concessionnaire ne respecte pas, pour la préfecture il y a certitude d'infractions, aucune n'est déférée aux Tribunaux, préfet demande quelle marche à tenir pour faire cesser les abus et les contraventions qui s'accroissent journellement, Avis CGM 1° préfet doit entendre le concessionnaire, 2° l'Ingénieur en chef des Mines doit vérifier l'état actuel des choses pour en faire rapport au préfet, Héron de Villefosse, 77-80, déjà CGM 29 mai 1819, et 12 mars 1823, *pas d'OR* ; **2)** Droits de douane, fers étrangers, Commission parlementaire à la Chambre des Députés a connaissance des pétitions d'un grand nombre de maîtres de forges qui se plaignent de la baisse successive et toujours croissante du prix des fers de France, ils demandent de porter les droits sur les fers en barres de 1^{ère} classe de 15 à 25 F, pour ceux de 2^{ème} classe de 25 à 35 F, pour ceux de 3^{ème} classe de 40 à 45 F, sur les fontes en gueuses de 400 kgs de 2 F à 10 F par 100 kgs, et sur les autres fontes en gueuses la prohibition, ministre Finances demande avis CGM, Avis **CGM 1°** augmenter les droits sur la fonte en gueuse, sur les fers en barre, et sur les différents produits obtenus par fabrication ultérieure, 2° cette augmentation doit avoir une durée limitée, avec une diminution progressive des taux, 3° la quotité et la durée selon les différents types de fer donnera lieu à nouvelle discussion, Cordier, 80-90, déjà CGM 28 décembre 1815, et 29 août 1821.
- 29 août 1821: **(1)** <de 1 h à 4 ½ h> : **1)** Droits de douane, fers étrangers, Avis **CGM 1°** faire des augmentations sélectives selon le type de produits, 2° pour les fers en barre fixer les augmentations comme demandées par les maîtres de forges, 3° sur la fonte en gueuse ne pas élever les droits au-dessus de 4 F par 100 kgs et conserver 3 F sur la fonte de Savoie, 4° sur les produits obtenus du fer au moyen de fabrications ultérieures augmenter les droits dans la proportion de l'augmentation qui pèsera sur ce métal lui-même lorsqu'il sera importé en barre, 5° fixer à 3 ans la durée de ces augmentations, puis les faire décroître par diminution d'année en année, Cordier, 90-97, déjà CGM 22 août 1821, et 13 février 1826.
- 5 septembre 1821: **(2)** <de 1 h à 4 h> : **1)** Clerval (com.) sur cours d'eau Bief Monnot, <\$\$ 84B3> 25Doubs, Usine, établir Ht.F, patouillet (Bouchot frères), oppositions de concurrents et de l'Administration des Forêts, avis négatif du préfet et de l'Ingénieur des Mines, avis favorable du rapporteur, Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente d'informations complémentaires, Brongniart, 98-107, et CGM 6 novembre 1822, OR 16 juillet 1823 ; **2)** 41Loir-et-Cher, Carrières, règlement d'exploitation pour les carrières du département, projet du préfet le 28 novembre 1820, les dispositions sont calquées sur celles en vigueur en Seine et Seine-et-Oise, Brongniart, 107-116, et CGM 12 septembre 1821.

- 12 septembre 1821: (4) <de 1 h à 5 h> : **1)** 41Loir-et-Cher, Carrières, règlement d'exploitation, discussion, Avis CGM, Baillet, 117-119, déjà CGM 5 septembre 1821, et 26 septembre 1821, OR 20 novembre 1822 ; **2)** Méounes-lès-Montrieux (com.), <\$\$ 168C2> 83Var, Usine, maintenir martinet à cuivre (Giraudi), Hassenfratz, 119-121, *pas d'OR ?* ; **3)** Haraucourt (com.), <\$\$ 25E1>08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, affinerie à deux feux, fenderie, platinerie, deux martinets, deux bocards et lavoirs (Fort), cahier des charges, Hassenfratz, 121-123, et CGM 15 mai 1822, OR 14 août 1822 ; **4)** Bouilladisse (bassin d'Aix) à Auriol (com.), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier charges (Pierre Armand et Cie, concessionnaire de Auriol), les récents travaux souterrains sont très mal connus, Mignerou, 123-129, et CGM 8 mai 1822, OR 14 août 1822
- 19 septembre 1821: (2) <de 1 ½ h à 3 h> : **1)** Sainte-Colombe-sur-Seine (com.) au moulin de Roche près de Châtillon-sur-Seine, <\$\$ 64C4> 21Côte-d'Or, Usine, établir patouillet, maintenir bocard (maréchal Marmont, duc de Raguse) instruction terminée, Héron de Villefosse, 129-132, déjà CGM 17 mai 1820, OR 6 février 1822, et CGM 31 juillet 1822 ; **2)** 41Loir-et-Cher, Carrières, Bourré (com. <\$\$ 76C4>), règlement d'exploitation particulier pour les carrières de cette commune, tout le monde peut y travailler, Avis CGM 1° ne pas fixer un règlement particulier pour les carrières de Bourré, 2° elles doivent être régies par le règlement général Baillet, 132-142.
- 26 septembre 1821: (2) <de 1 h à 4 h> : **1)** 41Loir-et-Cher, Carrières, règlement d'exploitation, nouvelle rédaction en 40 articles, Avis CGM favorable, Baillet, 142-147, déjà CGM 12 septembre 1821, OR 20 novembre 1822, et CGM 25 juin 1827 ; **2)** Salies ou Salies-de-Béarn (com.), <\$\$ 157E3> 64Basses-Pyrénées, Mines diverses, Sel, autorisation d'exploiter (Haget la Portière), opposition de la congrégation religieuse, la nouvelle exploitation concurrente ferait baisser le prix du sel fabriqué par les façonniers de Salies, préfet interdit à Haget d'exploiter l'eau salée de son puits, Avis CGM 1° annuler arrêté préfet pour cause d'incompétence, 2° renvoyer les parties, Haget et la congrégation religieuse, devant les Tribunaux pour y faire juger les questions de propriété qui les divisent, Cordier, 147-156, *pas d'OR*.
- 3 octobre 1821: (4) <de 1 h à 4 h> : **1)** Piriac, <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, recherches, difficultés, poursuivre par puits et galeries dans terrains vers l'Est, le sondage à la mer n'est à exécuter que subsidiairement s'il reste des crédits, Baillet, 157-166, déjà CGM 30 août 1820, et 22 octobre 1823, *pas d'OR* ; **2)** Brethenay (com.) au moulin de Brethenay, et Langres (com.), <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, transférer affinerie à un feu de Langres (com.) à Brethenay (baron Mengin-Fondragon), oppositions rejetées, Hassenfratz, 166-170, OR 24 avril 1822 ; **3)** Saint-Julien-en-Jarez (com.) à Garat près Saint-Chamond, <\$\$ 123F3> 42Loire, Usine, établir four à réverbère au nombre de quinze, deux fineries et des cylindres mus par deux machines à vapeur (Ardaillon, Bessy et Cie), rapporteur observe que pour cette usine très importante les demandeurs estiment à tort être dispensés des formalités parce qu'ils n'utilisent aucun cours d'eau et ne consomment pas de charbon de bois, Avis CGM renvoi au préfet pour instruction réglementaire, Hassenfratz, 171-172, et CGM 26 décembre 1825, OR 22 février 1826 ; **4)** Mines de houille de Schoenecken (Cie des), Sociétés Anonymes, statuts, observations rapporteur **a)** constituée par acte du 9 juin 1821 chez Vilcocq (notaire à Paris), objet de l'association est réel et bien déterminé, les actionnaires sauront à quoi ils sont engagés, **b)** capital 300.000 F, vingt et un associés (Thieriet et Gangloff à Sarreguemine, Rupied à Sarrebruck, et autres), **c)** concession accordée par OR 20 septembre 1820, **d)** machines et grands travaux amortis sur 15 ans, **e)** article 12 prévoyant 1/10^{ème} des profits aux fondateurs doit être modifié car il est impossible de réserver à aucun individu sous le nom d'auteur, fondateur ou autres aucun prélèvement sur les profits, **f)** s'il est reconnu que capital est égal aux dettes, la société sera tenue de dissoudre et de se former un nouveau capital, Brongniart, 173-179, et CGM 10 octobre 1821, OR 15 mai 1822.
- 10 octobre 1821: (2) <de 1 h à 5 h> : **1)** Mines de houille de Schoenecken (Cie des), Sociétés Anonymes, Avis CGM 1° c'est souvent dans l'acte constitutif qu'il faut chercher la cause première de la dévastation des mines ou de leur sage aménagement, 2° une exploitation est en souffrance quand son

produit net annuel ne s'élève pas à 6% de la valeur des actions, 180-182, déjà CGM 3 octobre 1821, et 17 octobre 1821, OR 15 mai 1822 ; 2) Divers, Echantillon de crasse de fourneau belge à examiner par laboratoire Ecole des Mines, 182, et CGM 17 octobre 1821.

17 octobre 1821: (4) <de 1 h à 5 h> : 1) Mines de houille de Schoenecken (Cie des), 57 Moselle, Sociétés Anonymes, fin Avis CGM 1° si les concessionnaires actuels entendent demeurer seuls propriétaires de la concession après la dissolution de la SA, cette clause importante, indiquée nulle part de manière explicite, doit être précisée, 2° approuve les observations du rapporteur, 3° avis favorable si les statuts sont modifiés, déjà CGM 10 octobre 1821, OR 15 mai 1822, et CGM 19 décembre 1825 ; 2) Divers, Echantillon de crasse belge, Mignerou, 183-184, déjà CGM 10 octobre 1821 ; 3) Creutzwald (com.), <\$\$ 27F3> 57 Moselle, Usine, ajouter affinerie et chaufferie pour deux gros marteaux aux deux Ht.F (Payssé et Robert, puis Payssé seul après rachat des parts de son associé), opposition de (Dorr, propriétaire de forge à Falck <\$\$ 27F3>, subrogé par Robert cessionnaire de Dorr), avis tous favorables, Avis CGM favorable, Hassenfratz, 184-191, OR 27 février 1822 ; 4) Plessis (Le) (bassin de Littry) à Plessis-Lastelle (com.), <\$\$ 15D4> 50 Manche, Houille, concession, renoncer, réclamation (héritiers Deslandes, et marquis de Coigny), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter instruction, Mignerou, 191-197, déjà CGM 28 juin 1820 et 16 avril 1823, OR 16 juillet 1823.

24 octobre 1821: (1) <de midi ½ à 3 h> : 1) Fromelennes (com.) à La Croix-Ripelle, <\$\$ 13E2> 08 Ardennes, Usine, établir fonderie de laiton à 12 fourneaux (baron Pierre Saillard), fonderie construite fin 1820, Avis CGM <contredisant pour une part importante l'avis du rapporteur> 1° l'instruction d'une demande en permission pour une fonderie de laiton doit être conforme à l'article 74 de la loi 1810, 2° OR 14 janvier 1815 concernant les établissements insalubres et incommodes ne fait aucune mention des fonderies de laiton, aucune instruction complémentaire n'est donc nécessaire, 3° préfet doit prendre en considération dans son avis, tous les intérêts qui pourraient être en opposition avec ceux du demandeur, et statuer sur le tout, Hassenfratz, 197-200, et CGM 19 juin 1822, OR 4 septembre 1822.

31 octobre 1821: (4) <de midi ½ à 4 h> : 1) Divers, Invention Vatin, modèle de chemin circulaire à pente douce, Cordier, 201-203, invention sans utile application ; 2) Uzemain (com.) (A) et Xertigny (com.) (B) sur le ruisseau de Coucy, <\$\$ 67E3> 88 Vosges, Usine, maintenir forge, martinet, laminier en (A), établir martinet en (B) (Mme Jaquet, puis Lallemand cessionnaire), utilise fonte de Haute-Saône, production 130 t/an de fers, cahier des charges, Avis CGM favorable, Hassenfratz, 203-207, OR 27 février 1822 ; 3) 41 Loir-et-Cher, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles 20 gîtes, 9 gîtes sont abandonnés, 11 gîtes sont exploités par de petits puits non boisés inférieurs à 20 m, le minerai se présente en amas ou en couches irréguliers, Cordier, 207-210 ; 4) Ancy-le-Franc (com.) au pré Closeau sur l'Armançon, <\$\$ 81D1> 89 Yonne, Usine, établir Ht.F, forge, (marquis de Louvois) opposition du comte de La Guiche, réclamation au Conseil d'Etat, Gillet de Laumont, 224-243, déjà CGM 13 juin 1821, et 7 novembre 1821 OR 30 janvier 1822.

7 novembre 1821: (2) <de midi ½ à 4 h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09 Ariège, Mines de fer, travaux projetés, ouvrir deux nouvelles galeries de communication, Avis CGM 1° renvoi au préfet, 2° manque le rapport de l'Ingénieur en chef des Mines au préfet «pièce essentielle du dossier», 3° consulter cet Ingénieur sur les conséquences de l'éboulement du 24 octobre 1821, 3° lui demander en plus de son rapport définitif les rapports établis par l'Ingénieur des Mines directeur des mines de Rancié, Cordier, 220-225, déjà CGM 25 juillet 1821, et 13 février 1822 ; 2) Ancy-le-Franc (com.) au pré Closeau sur l'Armançon, <\$\$ 81D1> 89 Yonne, Usine, établir Ht.F, forge (marquis de Louvois), opposition du comte de La Guiche non fondée, Avis CGM favorable 1° l'abondance des minerais fer sur les deux rives de l'Armançon est telle que plusieurs Ht.F pourraient en extraire pendant un temps incalculable sans nuire à l'usine à Aisy (com. <\$\$ 81D1>) appartenant au comte de La Guiche, 2° le seul Ht.F établi dans l'Yonne est celui du comte de La Guiche, 3° les bois détenus

par le marquis de Louvois sont plus que suffisants pour sa verrerie et pour le Ht.F qu'il demande, Gillet de Laumont, 224-243, déjà CGM 31 octobre 1821, OR 30 janvier 1822.

- 14 novembre 1821: (1) <de midi ½ à 5 h> : 1) 20Corse, Divers, compte rendu de la mission Gueymard, Avis CGM pas assez de richesse minérale pour conseiller au gouvernement de financer des recherches, Brongniart, 243-263.
- 21 novembre 1821: (4) <de midi ½ à 5 ½ h> : 1) Revel (com.) sur le ruisseau qui sépare la commune de Revel de celle d'Uriage, <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir taillanderie (Bourdeaux), Hassenfratz, 264-269, déjà CGM 12 avril 1820, OR 27 mars 1822 ; 2) Beaumont-le-Roger (com.), <\$\$ 39E1> 27Eure, Verrerie, contravention pour absence de permission, amende de 100 F fixée par Tribunal de police correctionnelle en application des articles 93 à 96 de la loi 1810, Cour d'Appel annule ce jugement par le motif que la loi de 1810 ne s'applique pas aux verreries, celles-ci étant seulement régies par la réglementation sur les établissements insalubres et incommodes de l'OR 14 janvier 1815, Cordier, 269-271 ; 3) Saint-Pée-sur-Nivelle (com.) à Chuastra au Vieux Moulin, <\$\$ 156B4> 64Basses-Pyrénées, Usine, remplacer moulin par affinerie, chaufferie, deux gros marteaux (Lussan puis Marassé cessionnaire), Cordier, 272-276, OR 19 juin 1822, et CGM ? et OR 4 mai 1846 ; 4) Combe-Molière ou Molière au village Simane (bassin d'Oisans) <site non identifié>, 38Isère, Houille, concession, cahier des charges établi avant choix du concessionnaire, demandeurs concurrents au nombre de deux, Mignerou, 276-280, *pas d'OR ? <à vérifier>*.
- 28 novembre 1821: (1) <de midi ½ à 5 h ½> : 1) Surveillance, Loi 1810, article 49 modalités d'exécution, Avis CGM ne pas reprendre le projet du Conseil d'Etat du 22 novembre 1813 traitant des exploitations abandonnées ou suspendues, Héron de Villefosse, 280-281 <pas de réel compte rendu de cette longue séance entièrement consacrée à ce sujet>.
- 5 décembre 1821: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) Prat de Baluity à Taurinya (com.) et Fillols (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, permission de recherches, demande en concession (Rivals), Avis CGM 1° ne pas accorder dès maintenant concession, 2° autoriser recherches pendant deux ans, Mignerou, 282-291, et CGM 28 août 1822, OR 4 octobre 1826 ; 2) Chauny (com.), <\$\$ 22C2> 02Aisne, Usine Vitriolique, transférer fabrique de soude de Charlefontaine à Chauny (manufacture royale de Saint-Gobain), Avis CGM favorable, sous condition du traitement adéquat des vapeurs insalubres, Hassenfratz, 292-297, *pas d'OR*.
- 12 décembre 1821: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Fréjus (bassin de Fréjus) sur les territoire des communes de Fréjus, Bagnols, Callian et Montauroux, <\$\$ 171E2 171E3> 83Var, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Bernard et Leydet), (vicomte de Villeneuve Bargemont) et (Queillard), Avis CGM continuer recherches avant d'accorder concession, Mignerou, 298-305, et CGM 3 juillet 1822, OR 30 avril 1823 deux concessions Fréjus nord et Fréjus sud ; 2) Journeaux au puits Chanchère (bassin Rive de Gier), 69Rhône, Houille, réclamation (Journaud et Cie) contre deux arrêtés du préfet favorables à (Martin Schol et Cie) pour exploiter puits Marquand situé à la lisière de la concession Gourdmartin, objet du litige est l'interprétation des droits acquis des deux parties, Avis CGM renvoi au préfet pour 1° qu'il communique la réclamation de Journaud à Schol et provoque les observations des deux parties, 2° prendre l'avis des Ingénieurs, 3° qu'il donne son propre avis, Cordier, 305-308, *pas d'OR ?* ; 3) Creutzwald, <\$\$ 27F3> 57Moselle, Mines de fer, concession, réduire périmètre à 10 km² 67 ha (Payssé et Robert, propriétaires du Ht.F à Creutzwald, cessionnaires de Wendel en 1814), disproportion de la redevance avec l'étendue réelle de la portion de gîte utile, Avis CGM favorable, Héron de Villefosse, 308-317, et CGM 7 octobre 1822, OR 6 août 1823.
- 19 décembre 1821: (3) <de midi ½ à 4 h> : 1) Ferrière-aux-Etangs (La) (com.) et Saint-Clair-de-Hallouze, <\$\$ 37E3> 61Orne, Mines de fer, concession (comte de Redern, maître de forges), Cordier, 318-321, *pas d'OR ?* ; 2) Condes (com.) sur le cours des fontaines de Condes, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet près du Ht.F autorisé par OR 21 avril 1819 (Duval de Fraville),

- Brongniart, 321-324, OR 3 avril 1822 ; **3**) Mormoiron (com.) au quartier de Canadel, <\$\$ 152C4> 84Vaucluse, Usine Vitriolique, maintenir fabrique sulfate de fer composée de deux chaudières de concentration (Joseph Michel), les terres pyriteuses sont extraites dans sa propriété, cahier des charges, obligation d'utiliser houille exclusivement, Mignerons, 324-327, et CGM 11 septembre 1822, OR 18 décembre 1822.
- 26 décembre 1821: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1**) Poulangy (com.) sur la Traire et Biesles (com.) au Val de Moiron, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, transférer affinerie, un martinet de Biesles à Poulangy (Jacques Henry), oppositions de concurrents (Mengin Fondragon) et (Mion-Bouchard) motivée par la concurrence ruineuse que la multiplication des nouvelles usines provoque sur leurs approvisionnements, oppositions rejetées, Avis CGM favorable sous réserve de l'examen du règlement d'eau par Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Héron de Villefosse, 328-337, OR 3 juillet 1822 ; **2**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, accident éboulement à 30 m de profondeur avec affluence des eaux, Cordier, 337-343.
- 9 janvier 1822: **(3)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1**) Marseille, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, transférer ufour à cinq pots ailleurs à Marseille (Féry-Vallon), effectif de six ouvriers le jour et trois la nuit, consomme 500 qxm bois de pins, cahier des charges prescrit approvisionnement obligatoire en bois d'importation, Hassenfratz, 344-348, OR 20 mars 1822 ; **2**) Perles-et-Castelet (com.), <179D4> 09Ariège, Usine, remplacer moulin par martinet (Pierre Astrie), Hassenfratz, 349-352, OR 27 mars 1822 ; **3**) Maranville (com.) sur l'Aujon, <\$\$ 65E3> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F, maintenir forge (marquis Duboutet), consomme 21.000 qxm de minerai lavé et 14.700 stères de bois, produit 7.000 qxm/an de fonte, Héron de Villefosse, 352-357, déjà CGM 26 mai 1819, OR 20 février 1822.
- 16 janvier 1822: **(3)** <de midi ½ à 3 h> : **1**) Mericourt-sur-Somme (com.) <\$\$ 9D1>, Fouillois (com.) <\$\$ 10A4>, Nampont-Saint-Martin (com.) <\$\$ 10B4>, 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 358-362, *pas d'OR* ; **2**) Pignans (com.), <\$\$169E2> 83Var, Usine, maintenir martinets à cuivre (Latour), Guenyveau, 362-364, déjà CGM 16 juin 1819, OR 10 juillet 1822 ; **3**) Pignans (com.<\$\$169E2>) et Carnoules (com.<\$\$ 169D2>), 83Var, Usine, maintenir martinets à cuivre avec roue hydraulique (Barry), Guenyveau, 365-367, déjà CGM 16 juin 1819, OR 19 juin 1822.
- 23 janvier 1822: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1**) Surtainville (com.) et Pierreville (com.), <\$\$ 14B3> 50Manche, Mines diverses, Plomb sulfuré argentifère, concession, cahier charges pour les modes d'exploitation à découvert et par travaux souterrains (Blacque, Certain, Drouillard), Mignerons, 368-375, et CGM 8 novembre 1824, OR 11 avril 1826 à Coquoin et associés ; **2**) Tréveray (com.) au Vieux Foulon sur ruisseau Val-d'Ormanon, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, établir patouillet, bocard, lavoir, cahier des charges (Muel, maître de forges à Abbainville (com. \$\$ 46A4), Baillet, 375-379, et CGM 2 octobre 1822, OR 5 février 1823 ; **3**) Luxey (com.) (A), Sore (com.) (B), Richet-Pissos (com.) (C), trois affaires distinctes, <\$\$ 143E2 et 143D2> 40Landes, Verrerie, maintenir dans chaque site four à 9 creusets avec effectif de 6 verriers et 4 manoeuvres, Hassenfratz, 380-383, (A) OR 8 mai 1822 pour Jean-Antoine de Noyers Larroque, (B) 15 mai 1822 pour Vve Moncaut, (C) OR 15 mai 1822 pour Caplane.
- 30 janvier 1822: **(2)** <de midi ½ à 5 ½ h> : **1**) Saint-Martin-le-Beau (com.) au moulin de Nitray, <\$\$ 76A3> 37Indre-et-Loire, Usine, remplacer moulin par aciérie à étirer l'acier (Saint-Bris, manufacturier de limes à Amboise <\$\$ 76B3> membre du Conseil Général des Manufactures), cahier des charges pour deux feux de forge et deux martinets, clause d'intérêt public pour l'utilisation de l'eau, Guenyveau, 384-387, déjà CGM 21 février 1821, et 7 janvier 1824, OR 14 avril 1824 ; **2**) Dahlenberg dans forêt de Fluckenstein communes de Lembach et de Wingen, et Friensbourg à Wissembourg (com.), <\$\$ 29E3 et 29F3> 67Bas-Rhin, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Dietrich et Cie) et (Mme de Rohan), découverte faite par Mme de Rohan dans ses propriétés, elle demande aussi l'autorisation d'établir Ht.F, Dietrich et Cie commence travaux de recherches dans propriétés Rohan, Ingénieur des Mines et préfet préférence (à Dietrich),

Avis CGM 1° Dietrich doit suspendre recherches dans les propriétés Rohan, 2° mine est concessible, 3° ajourner instruction de la demande en concession jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande du Ht.F, 4° si autorisation du Ht.F n'est pas accordée à Mme de Rohan, elle ne pourra obtenir la concession qu'à charge de fournir du minerai aux usines autorisées, Héron de Villefosse, 387-405, et CGM 8 novembre 1830, OR 25 octobre 1831 deux concessions, 1° Fleckenstein et Rohenthal à Dietrich et Cie, 2° Dahlenberg à de Laubepin, de Lévis de Mirepoix, Parraud, Maury.

6 février 1822: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) Brévilley (com) sur la Chiers et Messempré (com.), <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, réclamation (Fort et Bradelet maîtres de forges) contre (Devillez et Bodson), ceux-ci ont construit une forge sans attendre que leur demande en cours d'instruction soit autorisée, Avis CGM 1° seuls des motifs d'intérêt général doivent déterminer l'interdiction d'une usine en activité, 2° préfet doit reconnaître s'il existe des motifs de ce genre, puis ordonner s'il y a lieu la suspension de l'usine, Baillet, 401-404, et CGM 22 septembre 1824, OR 20 septembre 1828 ; 2) Ahun Nord et Ahun Sud, <\$\$ 105F3> 23Creuse, Houille, concession, modifier cahier charges, les deux concessionnaires institués par OR 19 novembre 1817 demandent à être dispensés d'approfondir le 2^{ème} puits, Avis CGM prescrire un nouveau cahier des charges, de Bonnard, 404-420, déjà OR 19 novembre 1817 (bénéficiaires des deux concessions), et OR 21 octobre 1818 (limites des deux concessions), déjà CGM 30 juin 1819.

13 février 1822: (4) <de midi ½ à 5 h> : 1) Chabrignac (com.), <\$\$ 118C4> 19Corrèze, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Devals), gîte reconnu exploitable, Mignerou, 421-425, déjà CGM 27 juin 1821, OR 29 mai 1822, et CGM 8 août 1831 ; 2) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux dans galerie Becquey en 1820, Cordier, 425-428, déjà CGM 7 novembre 1821, et 22 mai 1822 ; 3) Cannet-des-Maures (Le) (com.) au pont de la rivière d'Aille, <\$\$ 169E2> 83Var, Verrerie, maintenir (Pons-Grimblot) la consistance est un four à douze pots, trois fourneaux pour étendre le verre à vitres, quatre fourneaux, Hassenfratz, 428-431, déjà CGM 14 juillet 1819, OR 12 juin 1822 ; 4) Portes et Sénéchas (bassin d'Alais), <\$\$ 151D2> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Bondurand, Antoine Robert, Dumas du Martinet-Neuf, Bouzèges des Blachères), (Dautun et Soustelle) et (Deleuze, Fabre, Borot, Guiraudet, concessionnaires des mines de Champelouson), rapporteur a) les deux premiers demandeurs se réunissent en société Dautun et Cie, b) demande concurrente (Deleuze et Cie) n'est motivée que par le désir d'empêcher cette nouvelle exploitation, c) préférence (à Dautun et Cie), Avis CGM favorable à Dautun et Cie, Mignerou, 431-441, déjà CGM 21 mars 1821, OR 3 juillet 1822 .

20 février 1822: (1) <de midi ½ à 4 h> : 1) Cuxac-Cabardès (com.) à Pradebasse et Martys (com.) au Roc-d'El-Cayrol, <\$\$ 162B4> 11Aude, Usine, maintenir forge catalane à Cuxac-Cabardès, transférer cette forge catalane à Martys (Gourg-de-Moure), Avis CGM 1° opposition Pujol pas fondée, 2° accorder autorisation si l'avis de Administration Forêts est favorable, Cordier, 442-447, déjà OR 12 janvier 1820 (autorisation à Cuxac-Cabardès), déjà CGM 19 juillet 1820, OR 21 mars 1821 (opposition Pujol rejetée), OR 10 juillet 1822 (autorisation de transfert à Martys).

27 février 1822: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) 77Seine-et-Marne, Carrières et platrières, règlement d'exploitation des carrières pour le département, projet préfet correspond à celui en vigueur en Seine et Seine-et-Oise par DI 23 mars 1813, Brochant de Villiers, 448-453 ; 2) Luzenac (com.), <\$\$ 179D4> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane (marquis de Lordat) cahier des charges pour reconstruire forge détruite, Cordier, 453-460, OR 14 août 1822.

6 mars 1822: (1) <de midi ½ à 5 h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, mode de continuation des travaux suite à éboulement dans le puisard d'extraction des eaux, Baillet, 461-480, déjà CGM 26 décembre 1821, et 10 avril 1822.

13 mars 1822: (2) <de midi ½ à 5 h> : 1) Signy-le-Petit (com.), <\$\$ 12B4> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, bocard à crasses (de la Bourdonnais maître de requêtes au Conseil d'Etat, puis Boscary agent de change à Paris), cahier des charges, Baillet, 481-484, et 6 novembre 1822, OR

5 février 1823 ; 2) Romanèche, <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Racllet et Lachaume) et (Mazoyer), Conseil d'Etat renvoie l'affaire au CGM pour examiner la demande d'admission en concurrence de Mazoyer, Avis CGM 1° il n'y pas lieu d'accorder de concession à Mazoyer parce que son exploitation actuelle à ciel ouvert s'oppose à ce que la mine soit concédée, 2° instituer concession en faveur de Racllet et Lachaume pour 499 ha, 3° constituer une réserve de 10 ha, Héron de Villefosse, 484-496, déjà CGM 28 août 1818, et 15 janvier 1823, OR 27 août 1823.

20 mars 1822: (7) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Benagues (com.) au lieu dit Guilhot, <\$\$ 178C2> 09Ariège, Usine, établir forge catalane (marquis d'Orgeix), Cordier, 496-504, OR 24 juillet 1822, et CGM 17 juin 1825 ; 2) Moncley (com.) près de Besançon, <\$\$ 83F3> 25Doubs, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, laminoir (marquis Terrier-Santrons, député et maire de Besançon), oppositions de dix maîtres de forges, des maires de sept communes voisines toutes motivées par la pénurie de bois, cahier des charges avec article 5 « le Ht.F ne pourra être mis à feu qu'après cessation du roulement des feux d'affinerie afin que la consommation qu'ils exigent ne puisse avoir lieu cumulativement », Administration Générale Forêts favorable sous deux conditions ne pas consommer plus de 23.000 stères bois, et n'utiliser que de la houille dans l'affinerie, Avis CGM favorable avec seulement obligation d'utiliser houille exclusivement dans l'affinerie, de Bonnard, 504-523, déjà CGM 10 mars 1819, deux OR à même date OR 3 juillet 1822, la 1^{ère} pour autorisation de maintenir deux feux de forge et laminoir, la 2^{ème} pour rétablir Ht.F au charbon bois ; 3) Ruelle-sur-Touvre (com.) au moulin de Villement à 160 m en aval de fonderie royale de Ruelle, <\$\$ 117D2> 16Charente, Usine, établir affinerie (Marsat), opposition du ministère de la Marine « par lettre patente du 21 juillet 1782 la fonderie royale de Ruelle jouit du privilège accordé à la manufacture d'armes de Tulle par lettre patente 27 décembre 1777, qui interdit à tout particulier de former des établissements de même nature dans un rayon de 20 lieues », Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° demander la transmission des lettres patentes justifiant l'opposition du ministère Marine, 3° informer préfet de cette opposition pour qu'il demande à (Marsat) de répondre, Cordier, 523-524, déjà CGM 26 juillet 1820, et 5 mars 1823, OR 3 novembre 1825 ; 4) Bordeaux-en-Gatinais (com.), <\$\$ 61F3> 45Loiret, Verrerie, transformer une fabrique à carboniser la tourbe en verrerie (Malherbe), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° avoir une meilleure connaissance des difficultés d'utiliser la tourbe dans les fours de fusion d'une verrerie, Hassenfratz, 525-526, *pas d'OR* ; 5) Villedieu-les-Poêles ou Ville Dieu (com.), <\$\$ 36B2> 50Manche, Usine, maintenir fonderie traitant de vieux cuivres (Villain), Hassenfratz, 526-528, *pas d'OR, hors du champ d'application loi 1810* ; 6) Sauveterre (com.) ou Sauveterre-la-Lémance (com.<\$\$ 146B1>) ou Sauveterre-Saint-Denis (com.<\$\$ 145F3>), 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, fourneau cémentation acier, ajouter fabrique de faux et limes (Viguerie, Lacombe de Saint-Michel, Jaegerschmid), Avis CGM favorable, Lelièvre, 528-533, *OR non identifiée* ; 7) Epagny ou Chaussoy-Epagny (com.), <\$\$ 21E1> 80Somme, Tourbière, cahier charges pour tourbage extraordinaire susceptible de produire 5.400 F, Baillet, 533-534, *pas d'OR*.

Registre n° 14 du 27 mars 1822 au 4 janvier 1823

F/14/17933

(580 pages)

27 mars 1822: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Anzin et Aniche, 59Nord, Redevances, houille, abonnement pour 1826 à 1830 de 40.000 F/an, identique à période 1816-1820, Baillet, 1-3, déjà CGM 21 avril 1819, et 7 février 1825 ; 2) Poule-les-Echarmeaux (com.) et Chénelette (com.), <\$\$ 109E3 et 109F3> 69Rhône, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, Avis CGM préférence (à Lisfranc de Saint-Martin et Philipon), CGM ne retient pas l'avis du rapporteur favorable à Frèrejean, Mignerou, 3-15, déjà CGM 30 mai 1821, OR 28 août 1822 ; 3) Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, affectation prioritaire de minerai en faveur de la fonderie royale de Saint-Gervais, Avis CGM 1° l'article 11 de OR 15 janvier 1817 en faveur de Saint-Gervais est trop vague pour permettre

l'approvisionnement de celle-ci sans nuire aux autres Ht.F et aux relations de ces derniers avec les 14 concessions, 2° expliquer cet article 11 par une OR contenant un règlement conciliant les intérêts des exploitants sans restreindre les approvisionnements de Saint-Gervais, 3° déterminer dans cette OR la quantité de minerai qui pourra être demandée chaque année par Saint-Gervais, 4° nécessité pour préfet de discuter contradictoirement avec toutes les parties en cause, Brochant de Villiers, 15-27, déjà CGM 25 avril 1816, OR 15 janvier 1817, et CGM 27 novembre 1824.

3 avril 1822: (3) <de midi ½ à 4 h> : 1) <deux affaires, chacune sur un site> (A) Valay (com.) au moulin de Sainte-Cécile sur ruisseau de la Fontaine de la Résie-Saint-Martin, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, transformer moulin en patouillet (Vve Dornier), Brongniart, 28-32, et CGM 24 octobre 1825, OR 1 mars 1826, et (B) Valay (com.) sur Petite-Résie, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir au nombre de deux (Duchon et Jean-Claude Maire), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° instruction incomplète faute d'avis des Ponts-et-Chaussées, Brongniart, 28-32, et CGM 24 avril 1826, OR 5 juillet 1826 ; 2) <deux concessions distinctes> Collet-de-Dèze (A) (com.) et Saint-Michel-de-Dèze (B) (com.), <\$\$ 150C3> 48Lozère, Mines diverses, Antimoine (A) et, Antimoine et Plomb sulfuré (B), concession (A) (à Joseph Paul, Puechegut, Maisonneuve, Cade, Deleuze et autres), concession (B) (à Tessier de Meirières, Fayet de Montjoie, Laporte Belviala, de la Rochepoucié, Privat et autres), effectif de 20 ouvriers à (A) et de 6 à (B), Guenyveau, 32-40, déjà CGM 13 juin 1821, une seule OR 7 août 1822 instituant les deux concessions ; 3) Surba (com.) près du domaine Lacombe sur la Rabat, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane (Saint-Jean de Pointis), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° instruction incomplète, manque l'avis indispensable de l'Administration des Forêts, Cordier, 41-47, et CGM 11 septembre 1822, OR 17 décembre 1823.

10 avril 1822: (4) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Savigny (com.) dans périmètre concession de cuivre de Saint-Bel, <\$\$ 123F1> 69Rhône, Houille, concession demandée (Pierron), préfet pose question de deux concessions de minéraux différents dans un même gîte, Avis CGM 1° un terrain déjà concédé peut faire l'objet d'une autre concession pour une substance minérale différente, 2° dans un grand nombre de cas il peut en résulter de graves inconvénients, Lelièvre, 48-51, *pas de suite, pas d'OR* ; 2) Divers, Recherches mines Fer en France, demande de (chevalier d'Omali, habitant à Liège) Berthier, 51-52, *aucune suite pas d'OR* ; 3) Allemond ou mines de Chalanches, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, racheter bâtiments de la fonderie pour en faire un entrepot de minerai de fer (Gautier, propriétaire du Ht.F de Rioupéroux à Livet), Avis CGM 1° la vente des bâtiments est impossible car l'Etat n'en est pas propriétaire, 2° CGM regrette l'inutilité de toutes les propositions faites pour redonner une nouvelle activité à des exploitations d'un aussi grand intérêt, Cordier, 52-56, déjà CGM 14 mai 1818, et 12 février 1823 ; 4) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, choix de la machine à vapeur pour l'épuisement des eaux, Baillet, 56-60, déjà CGM 6 mars 1822 et 27 novembre 1822, *pas d'OR*.

17 avril 1822: (4) <de midi ½ à 5 h> : 1) Gardanne (bassin d'Aix), <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles, réclamation (Mlle Lurat-Vitalis) contre refus des concessionnaires à la notification d'avoir à nommer experts pour l'estimation des indemnités, Avis CGM 1° ne pas statuer sur cette réclamation, 2° ne pas approuver les deux arrêtés du préfet, 3° soumettre la contestation entre les deux parties au Conseil de préfecture qui seul a autorité sur les questions d'indemnités, Lelièvre, 61-66, déjà CGM 6 juin 1821, et 26 septembre 1825 ; 2) Vaulry, <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, travaux, pour l'Ingénieur des Mines les recherches sont de plus en plus désespérées, Avis CGM 1° ne pas se prononcer sur l'abandon d'après l'avis d'un seul Ingénieur sans avoir épuisé tous les genres de tentatives raisonnables, 2° confier une étude spéciale à l'Ingénieur des Mines Manès, Brochant de Villiers, 66-71, déjà CGM 11 octobre 1820, et 2 avril 1823 ; 3) Orquevaux (com.) au Cul du Cerf (A) et au Contot (B), <\$\$ 66A1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, établir martinet, ensemble comprenant huit usines acquises aux enchères en application du jugement Tribunal de 1^{ère} Instance de Chaumont (Caroillon de Vandeuil), avis favorable de l'Ingénieur des Mines et du préfet, Avis CGM compléter l'instruction, Gillet de Laumont, 71-78, et CGM 11

septembre 1822, deux OR, OR 15 octobre 1823 (A) et OR 22 octobre 1823 (B) ; **4**) Blaye (arrondissement de) à Gauriac (com.) et autres, <\$\$ 129E1> 33Gironde, Carrières, pierre à bâtir, règlement d'exploitation, Avis CGM appliquer le règlement spécial du DI 4 juillet 1813, Migneron, 79-84.

1 mai 1822: **(4)** <de midi ½ à 5 h> : **1**) Pigère et Mazel, et Salfermousse (bassin d'Alais) à Banne (com.) et Saint-Paul-le-Jeune (com.), <\$\$ 151D2> 07Ardèche, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux, deux gîtes concessibles, Ingénieur des Mines et préfet sont d'avis que chaque gîte donne lieu à concession, rapporteur y est hostile, Avis CGM favorable à deux concessions, Pigère et Mazel à (Bayle, Gadilhe et Pagès), et Salfermousse à (Rivière Delarque et Jean Thomas), Guenyveau, 85-91, déjà CGM 21 février 1821, une OR 10 juillet 1822 pour ces deux concessions, et CGM 16 octobre 1826 ; **2**) Gras (Les) (com.), <\$\$ 99E1> 25Doubs, Usine, ajouter martinet à cuivre (Bobillier), Hassenfratz, 91-98, OR 31 juillet 1822 ; **3**) Belfort, mines situées dans douze communes pour approvisionner Ht.F Belfort et Ht.F.Châtenois, <\$\$ 68B3, 68 B4, 126A3> 90Territoire-de-Belfort, Mines de fer, 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession (Antonin et Vieillard propriétaires de ces Ht.F), historique, ces mines sont un élément de l'ensemble minier et métallurgique du fief Mazarin puis du duc de Valentinois, grevé d'un bail passé en 1774 avec le fermier de ce dernier, vendu par adjudication le 26 ventôse an V ou 16 mars 1797 à Antonin, Conseil de préfecture le 4 août 1821 **a**) vente nationale le 26 ventôse an V à Antonin des usines, forges de Belfort provenant du fief de Mazarin comprenant 3 Ht.F à Belfort, à Châtenois et à Betheswillier, compris au bail passé le 11 février 1774 par duc de Valentinois avec son fermier, **b**) ce bail comprend mines et minières fer, leur valeur figure dans l'évaluation du rapport d'expertise, par conséquent mines et minières ont fait partie de la vente de l'an V, Avis **CGM 1°** il n'y a pas lieu de remettre en cause la concession, **2°** les propriétaires des Ht.F de Belfort sont des concessionnaires n'ayant pas fait fixer les limites de leur concession comme l'exigeait la loi de juillet 1791, **3°** ils doivent obtenir une nouvelle concession conformément à la loi d'avril 1810, Lelièvre, 98-102, et CGM 23 juillet 1823 ; **4**) Ainhoa (com.), <\$\$ 156B4> 64Basses-Pyrénées, Usine, transformer martinet à cuivre en martinet à fer (Rivière) une affaire simple qui prend cinq ans, Cordier, 107-111, OR 31 juillet 1822.

8 mai 1822: **(3)** <de midi ½ à 3 h> : **1**) Creusot, <\$\$ 96A3> 71Saône-et-Loire, Houille, litige entre administration des Domaines et Chagot concernant les arrérages d'une redevance annuelle de 800 F imposée par Conseil du roi du 29 mars 1769 pour financer Ecole des Mines, Héron de Villefosse, 111-119, déjà CGM 11 mars 1811, DI 14 août 1811, et CGM 21 avril 1828 ; **2**) Bouilladisse (bassin d'Aix) à Auriol (com.), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, commencer travaux préparatoires sans attendre parution de l'acte instituant la concession de 48 ha (Pierre Armand et Cie), Avis CGM favorable, Lelièvre, 119-122, déjà CGM 12 septembre 1821, OR 14 août 1822 ; **3**) Gaillac (com.) à Gravas de la Clavelle, <\$\$ 161F1> 81Tarn, Verrerie, transférer dans le faubourg Saint-Jean de cette même commune cet établissement autorisé par DI 16 août 1808 (Simon Mathieu), Hassenfratz, 122-124, OR 24 juillet 1822.

15 mai 1822: **(4)** <de midi ½ à 3 h> : **1**) Foix (com.) sur l'Arget, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane (Russié), avis défavorable du Conservateur des Forêts et de l'Ingénieur des Mines, Avis CGM demander à l'Administration générale des Forêts et au ministre des Finances leur avis définitif, Cordier, 125-127, déjà CGM 11 juin 1818, et 25 septembre 1822, et OR 20 août 1823 ; **2**) Saint-Hilaire-de-Brethmas (com.) à Larnac, <\$\$ 151D4> 30Gard, Verrerie, établir (Vve Laroque-Chavagnac), enquête commodo incommodo aucune opposition, Hassenfratz, 127-129, OR 14 août 1822 ; **3**) Haraucourt (com.), <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, patouillet, martinet, fenderie, platinerie (Fort), consomme 25.000 stère bois, produit de 500 t de fonte puis 350 t de fer sous différentes formes, aucune opposition de l'Administration Forêts, Guenyveau, 129-133, déjà CGM 12 septembre 1821, OR 14 août 1822 ; **4**) Montlebon (com.) à Derrière le Mont, <\$\$ 99E1> 25Doubs, Usine, maintenir martinet, avec trois petits feux de forge de maréchalerie (Vermot Desroches), affaire fort simple, Héron de Villefosse, 134-136, déjà CGM 19 juillet 1820, OR 4 septembre 1822.

- 22 mai 1822: (2) <de midi ½ à 3 ½ h> : 1) Beyssac (com.) au Moulin de Glandier, <\$\$ 118C4> 19Corrèze, Usine, établir affinerie, martinet (Pouch-Lafarge), avis favorables des autorités locales et du Conservateur Forêts, oppositions de neuf maîtres de forges estimées inadmissibles par rapporteur, Avis CGM surseoir à statuer 1° les oppositions ne sont pas connues des autorités et n'ont pas été soumises à l'Administration Forêts, 2° impossible de proposer le rejet d'oppositions n'ayant fait l'objet d'aucun examen, Lelièvre, 137-143, déjà CGM 17 janvier 1821, et 19 février 1823, OR 30 avril 1823 ; 2) Rancié, 09Ariège, Mine de Fer, projet de deux nouvelles galeries, Cordier, 144-147, déjà CGM 13 février 1822, et 5 novembre 1823.
- 29 mai 1822: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) 80Somme, Tourbage, réclamation relative à l'administration des tourbières et à avis CGM du 13 septembre 1820 (Conseil Général du département), demande la révocation de l'article 39 DI 18 novembre 1810, la suppression de la taxe de 50 centimes par ménage ayant droit au chauffage gratuit, la vérification des comptes de frais des Ingénieurs des Mines et des arpenteurs, Avis CGM 1° ne pas modifier DI 18 novembre 1810, 2° faire vérifier par le préfet l'état des frais signalés comme inexacts ou exagérés, Baylet, 148-153, déjà CGM 13 septembre 1820, et 28 mai 1823, OR 17 août 1825 ; 2) Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Ferry Lacombe subrogé par de Castellane) et (Revertégat frères), concerne une portion hors périmètre de la concession attribuée par DI 1 juillet 1809 à Gerin-Ricard, oppositions et demandes concurrentes de (Caput et Duvilliers, propriétaires du domaine Oraison sur commune Saint-Savournin) et de (Varre de Saint Ouex, inspecteur d'Académie d'Aix), Ingénieur en chef des Mines, préfet, rapporteur préférence (à Revertégat), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente d'une exacte connaissance de la disposition, la direction et l'inclinaison des couches de houille, Héron de Villefosse, 154-165, déjà CGM 11 avril 1821, et 21 août 1822, OR 9 juillet 1823 à Revertégat ; 3) Ragotière et Pont Besnier, <site non identifié> 53Mayenne, Houille, 72Sarthe, Houille, concession (Cohendé, Salmon et autres) Avis CGM favorable, 1° la vaste étendue de 116 km² s'explique par la qualité inférieure de la houille presque destinée exclusivement aux chafourniers, 2° un tel périmètre ne compromet pas l'intérêt public, Brochant de Villiers, 166-179, OR 20 novembre 1822 sans exploitation ultérieure.
- 5 juin 1822: (5) <de midi ½ à 3 ½ h> : 1) Saint-Riquier ou Saint-Riquier-en-Rivière (com.) à Val d'Aulnoy, <\$\$ 8C4> 76Seine-Inférieure, Verrerie, maintenir (Levarlet), opposition de concurrents, avis défavorable du préfet et du ministre des Finances, Avis CGM reprendre l'instruction, de Bonnard, 180-191, et CGM 13 août 1823, OR 19 novembre 1823 ; 2) Charbonnier (bassin de Brassac), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Houille, Conseil d'Etat émet un avis interlocutoire pour que CGM délibère sur la demande de Montaignac (ancien exploitant avant 1791) 1° pour réduire de 210 ha la superficie souhaitée par demandeur en concession (Dénier, autorisé depuis 1804 à exploiter provisoirement), 2° pour instituer en faveur de Montaignac une concession grâce à la réduction de la concession Dénier, Avis CGM 1° ne pas diviser le gîte en deux concessions, 2° confirmer concession à (Dénier) sans réduction de périmètre, Lelièvre, 191-196, déjà CGM 25 juillet 1821, OR 22 janvier 1823 ; 3) Liffol-le-Petit (com.) au lieu dit la Fosse, <\$\$ 66A1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet, bocard pour le Ht.F à Bazoilles <à 25 km> (Pierre Simon d'Alsace d'Hennin-Liétard, propriétaire du Ht.F à Bazoilles-sur-Meuse (com.<\$\$ 66B1> Vosges), Avis CGM favorable 1° sans qu'il soit fait mention dans l'OR de l'utilisation par le Ht.F de Bazoilles du minerai lavé, 2° ce serait une reconnaissance implicite de ce Ht.F dont rien dans les pièces du dossier ne prouve l'existence légale, Brongniart, 196-201, OR 4 septembre 1822 ; 4) Dompierre-sur-Authie (com.), <\$\$ 9D1> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 201-203, *pas d'OR* ; 5) Saint-Sauveur (com.) à Chaignolles, <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 1.200 F d'instruments de moulage de la tourbe, de Bonnard, 203-204, et CGM 1 juillet 1825, *pas d'OR*.
- 12 juin 1822: (4) <de midi ½ à 4 ½> : 1) Auriol (com.) au Vallon, <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Usine, maintenir martinet à cuivre (Robe), effectif quatre ouvriers, Gillet de Laumont, 205-208, déjà CGM 1 mai 1820, OR 4 septembre 1822 ; 2) 14Calvados, Divers, Géologie du département, Brongniart, 208-212 ; 3) Gavaudun (com.) à Ratis près rivière de Lède, <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane avec gros marteau (Trubelle), Mignerou, 212-217, OR 5

- mars 1823 ; **4)** Pissos (com.) et département, <\$\$ 143D2> 40Landes, Usine, réclamation de (Larreillet, propriétaire du Ht.F à Pissos) contre (Girardeau, fermier du Ht.F à Uza (com. <\$\$ 142B4>)), contestation relative à l'approvisionnement en minerai de fer provenant de minières, Avis CGM 1° il s'agit de minerais de fer d'alluvions faisant partie de la propriété du sol, 2° l'Administration n'a pas le droit de prendre d'initiative pour assigner à Larreillet et Girardeau les points où chacun d'eux peut s'approvisionner, 3° les communes et tous les propriétaires de terrains doivent se conformer à l'art.60 de la loi de 1810, 4° le propriétaire est mis en demeure pour déclarer s'il entend exploiter par lui-même, et en cas de refus les maîtres de forges ne peuvent exploiter qu'en vertu de permissions, accordées par le préfet pour une étendue limitée, Duhamel, 217-230.
- 19 juin 1822: **(3)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1)** Fromelennes (com.) au lieu dit Croix-Ripelle (La), <\$\$ 13E2> 08Ardennes, Usine, établir fonderie laiton (baron Pierre Saillard), production 24 t/mois avec consommation de 500 t/an de houille belge, avis favorable préfet, Avis CGM favorable, Duhamel, 231-235, déjà CGM 24 octobre 1821, OR 4 septembre 1822 ; **2)** Richemont (com.) au château de Pepinville, <\$\$ 27D2> 57Moselle, Verrerie, établir four de fusion au nombre de deux (Duquesnoy), Hassenfratz, 235-236, *pas d'OR* ; **3)** Montfort ou Montfort-sur-Boulzane (com.), <\$\$ 180A4> 11Aude, Mines de fer, concession (baron de La Rochefoucauld, pair de France), Guenyeveu, 237-243, *pas d'OR ?*.
- 26 juin 1822: **(1)** <de midi ½ à 3 ½ h> : **1)** Fonderies et forges de la Loire et de l'Isère, Sociétés Anonymes, statuts, capital 1.140.000 F, actionnaires (Frèrejean père, Louis et Joseph Frèrejean, François Pelissier ou Pelisson de Valencise et autres), le but statutaire est de réunir la concession des mines de fer La Voulte, et les concessions demandées de houille et de fer des environs de Saint-Etienne, et l'usine à fer près Saint-Etienne, Brochant de Villiers, 244-260.
- 3 juillet 1822: **(3)** <de midi ½ à 4 ½ h> : **1)** Loir-et-Cher et Bourré (com.), <\$\$ 78C4> 41Loir-et-Cher, Carrières, Conseil d'Etat demande pour les carrières de Bourré la rédaction d'un règlement d'exploitation moins compliqué que celui du département, Avis CGM 1° Bourré est la carrière la plus importante du département, 2° sûreté publique exige impérieusement que les grandes carrières à plusieurs étages soient exploitées avec la plus grande prudence, 3° pas lieu de placer les carrières de Bourré sous l'empire d'un autre règlement que celui qui régira toutes les carrières, Baillet, 261-268, déjà CGM 26 septembre 1821, OR 20 novembre 1822 et CGM et 25 juin 1827 ; **2)** Fréjus (bassin de Fréjus) sur les territoire des communes de Fréjus, Bagnols, Callian et Montauroux, <\$\$ 171E2 et 171E3> 83Var, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Bernard et Leydet), (vicomte de Villeneuve-Bargemont) et (Queylard), Directeur Général Mines intervient pour demander l'examen des demandeurs, avis rapporteur est préférence (à vicomte de Villeneuve-Bargemont), Avis CGM 1° étudier la possibilité d'une division du gîte, 2° si division est possible étudier sa réalisation pour concilier les avantages de la concurrence et ceux de la bonne exploitation, Duhamel, 268-278, déjà CGM 12 décembre 1821, et 4 janvier 1823, OR 30 avril 1823 ; **3)** Aniche (com.), <\$\$ 11D1> 59Nord, Verrerie, établir four à huit creusets pour verre à vitres (Chartier), Hassenfratz, 279-280, OR 20 février 1823 et CGM 8 septembre 1824.
- 17 juillet 1822: **(1)** <de 1 h à 4 h> : **1)** Cuzorn (com.) à Pombie, <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane, quatre marteaux, établir feu de martinet (Delsey fils), opposition concernant usage de l'eau, Avis CGM surseoir à statuer, Migneron, 281-288, et CGM 2 mai 1825, OR 10 août 1825.
- 24 juillet 1822: **(2)** <de 1 h à 4 h> : **1)** Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, augmenter périmètre de la concession instituée par OR 13 septembre 1820 pour le porter à 17 km² (comte de Royère), Avis CGM 1° c'est une nouvelle concession, 2° un nouveau cahier des charges est nécessaire, Lelièvre, 289-292, déjà CGM 19 janvier 1820, et CGM 12 mars 1823, OR 19 novembre 1823 ; **2)** Beauvoir-en-Lyons (com.) à Routhieux, <\$\$ 20B2> 76Seine-Inférieure, Verrerie, maintenir four à huit pots (Caqueray de Saint-

Mandé), bois autorisé, enquête commodo incommodo aucune opposition, Hassenfratz, 293-295, OR 22 janvier 1823.

31 juillet 1822: (4) <de 1 h à 4 ½ h> : **1)** Saint-Rémy-du-Plain (com.) à Haie Diré (La), <\$\$ 55F1> 35Ille-et-Vilaine, Verrerie, maintenir, ajouter un second four à huit pots (Duplessis-Grénédan) enquête commodo incommodo aucune opposition, Duhamel, 295-301, OR 21 août 1822 ; **2)** Sainte-Colombe-sur-Seine (com.), <\$\$ 64C4> 21Côte-d'Or, Usine, transférer Ht.F du village au pont sur la Seine (maréchal Marmont duc de Raguse), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter l'instruction, manquent les plans et l'avis Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Héron de Villefosse, 301-305, déjà CGM 9 juin 1821, OR 6 février 1822 <autorisation sur l'ancien site avant transfert>, et CGM 17 décembre 1823 ; **3)** Saint-Paul-en-Forêt (com.), <\$\$ 171E2> 83Var, Verrerie, maintenir (Queylard) enquête commodo incommodo aucune opposition, Avis CGM inutile de statuer par OR car cette verrerie existait avant DI 15 octobre 1810 qui réglemente les établissements insalubres ou incommodes, Duhamel, 306-310, déjà CGM 9 juin 1819, *pas d'OR* ; **4)** Saint-Barthélémy (com.) et Beaurepaire (com.) sur le torrent du Doron <deux affaires distinctes>, <\$\$ 124B4> 38Isère, Usine, maintenir taillanderie (Etienne Bourde), établir taillanderie (Jean-Baptiste Bourde), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter l'instruction, Guenyveau, 310-315, et CGM 5 novembre 1823, OR 24 mars 1824

7 août 1822: (1) <de midi ½ à 4 h> : **1)** Angers et environs d'Angers, 49Maine-et-Loire, Ardoisières, Conseil d'Etat 1^{er} Avis du 17 juin 1822, règlement d'exploitation en projet, de Bonnard, 316-326, déjà CGM 14 juin 1820, et 16 avril 1823.

14 août 1822: (6) <de midi ½ à 4 h> : **1)** Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), 70Haute-Saône, Redevances, houille, abonnement pour les années 1821 à 1825, proposition concessionnaire de 5.500 F est acceptée par le Comité d'évaluation et le CGM, Cordier, 327-328, déjà CGM 1 avril 1820, OR 25 septembre 1822, et CGM 10 avril 1826 ; **2)** Lampes de sûreté, Accidents, examen du perfectionnement apporté par l'Ingénieur des Mines hollandais Chevremont, grâce à la forme conique de l'enveloppe métallique et au cadenas pour empêcher les mineurs d'ouvrir la lampe afin d'obtenir plus de lumière, Brochant de Villiers, 328-331, et CGM 11 février 1824, *pas d'OR* ; **3)** Marseille (com.) quartier Montredon, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, transférer de la rue des Vignerons au quartier Montredon (Pons-Grimblot), enquête commodo incommodo, oppositions motivées par les retombées de fumée, Avis CGM 1° faire prescrire par le préfet le rehaussement des halles renfermant les fours, 2° consommation de bois limitée à 150 stères et les réserver aux fours d'étendage, Duhamel, 331-335, déjà CGM 14 juillet 1819, OR 20 novembre 1822, et CGM 1 octobre 1823 ; **4)** Manois (com.), <\$\$ 66A2> 52Haut-Marne, Usine, maintenir martinets, tréfilerie (Gaide-Roger), oppositions des forges du département et d'un grand nombre de tréfileries des Vosges motivées par cette nouvelle concurrence et le manque de bois, Avis CGM favorable avec obligation d'utiliser houille exclusivement, de Bonnard, 335-341, déjà 1 août 1821, OR 5 février 1823 ; **5)** Vuillafans (com.) sur la Loue, <\$\$ 98C1> 25Doubs, Usine, maintenir affineries, feu maréchallerie (Chevassu), Héron de Villefosse, 341-345, OR 20 février 1823 ; **6)** Thézan-lès-Béziers (com.) à la distillerie Arnaud, <\$\$ 163F4> 34Hérault, Surveillance, interdiction par préfet d'employer houille de la concession de Bize <bassin de La Caunette <\$\$ 163 D4 et E4> Aude>, fumées de cette houille sont sulfureuses et suffocantes, Avis CGM ce sujet n'est pas de sa compétence, Brongniart, 346-349, *pas d'OR*.

21 août 1822: (2) <de 1 h à 4 h> : **1)** Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, préférence (à Revertégat), nivellement effectué, obligation de respecter cahier des charges, rejet de l'opposition de Capus, Lelièvre, 350-352, déjà CGM 29 mai 1822, et 28 août 1822, OR 9 juillet 1823 à Revertégat frères ; **2)** Besançon (com.) à Tarragnoz sur le Doubs, <\$\$ 83F4> 25Doubs, Usine, maintenir affineries, martinets (Rebattu), absence des titres d'autorisation, oppositions de concurrents, Avis CGM 1° n'autoriser que le martinets, 2° sauf si demandeur s'oblige pour l'affineries à n'employer que de la houille, Héron de Villefosse, 352-356, et CGM 25 juin 1823, *pas d'OR* ;

- 28 août 1822: (4) <de midi ½ à 4 h> : 1) Peipin-Saint-Savournin (bassin d'Aix), <\$\$ 167E4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier des charges pour la concession de Peipin-Saint-Savournin (Revertégat) et celle d'Auriol, Mignerons, 357-359, déjà CGM 21 août 1822, OR 9 juillet 1823 à Revertégat frères, et CGM 1 août 1831 ; 2) Prat de Baluity à Taurinya (com.) et Fillols (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, recherches, autorisation de poursuivre (Rivals, propriétaire forge catalane à Gincla (com.<\$\$ 180A4>), demande en concession (Escangé, Teulière, Roger, trois maîtres de forges réunis en compagnie), Avis CGM 1° compléter instruction, 2° pas de recherches sur les gîtes demandés en concession par Escangé et Cie, 3° renouveler à Rivals permission de recherches, Cordier, 359-365, déjà CGM 5 décembre 1821, et 17 avril 1826, OR 4 octobre 1826 à Rivals ; 3) Commercy (com.), <\$\$ 48B3> 55Meuse, Usine, maintenir affinerie, forge, martinets (Friry et Fontayne, puis Deminuid), cahier des charges, fonte en gueuse livrée par Ht.F des environs, consommation de 7.000 stères de bois fournis par les forêts de l'arrondissement, Gillet de Laumont, 365-368, et CGM 26 février 1823, OR 6 août 1823 ; 4) Callian (com.) au quartier Touron, <\$\$ 171E2> 83Var, Verrerie, maintenir (Queylard), obligation de remplacer par des semis d'arbres la quantité de bois consommée par la verrerie, de Bonnard, 369-370, déjà CGM 28 août 1819, et 16 octobre 1826, OR 20 décembre 1826.
- 4 septembre 1822: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Forges-les-Eaux, <\$\$ 20B2> 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, difficultés pour le permissionnaire (Dupré) à extraire des terres vitrioliques, refus de laisser exploiter (Vve Lerat), préfet autorise extraction dans terrains Lerat, Avis CGM ne pas adopter l'arrêté préfet pour absence de règles de sûreté et de salubrité publiques, Mignerons, 371-376, déjà CGM 13 septembre 1820, OR 20 février 1821, et CGM 10 mars 1836 ; 2) Saint-Zacharie (bassin d'Aix), <\$\$ 167F4> 83Var, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cachard) pour 6 ha et (Dorynon) pour étendue beaucoup plus considérable, Avis CGM 1° effectuer recherches pour mieux reconnaître le gîte, 2° ensuite déterminer les limites de concession et le mode de travaux à prescrire, Duhamel, 376-382, et 21 mars 1825, OR 20 décembre 1826.
- 11 septembre 1822: (4) <de midi ½ à 4 h> : 1) Orquevaux (com.) au Cul du Cerf (A) et au Contot (B), <\$\$ 66A1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, établir martinets, ensemble comprenant huit usines acquises aux enchères (Caroillon de Vandeuil), cahier des charges concernant les deux sites, Guenyveau, 383-387, déjà CGM 17 avril 1822, et 18 juin 1823, OR 15 octobre 1823 (A) et OR 22 octobre 1823 (B) ; 2) Mormoiron (com.) quartier de Canadel, <\$\$ 152C4> 84Vaucluse, Usine Vitriolique, maintenir fabrique de sulfate de fer (Joseph Michel), l'exploitation de telles minières de terres pyriteuses est dangereuse, accident du 27 janvier provoque la mort d'un ouvrier, Brongniart, 388-391, déjà CGM 19 décembre 1821, OR 18 décembre 1822 ; 3) Caunette (La) rive droite (bassin de La Caunette) à Aigues et Aigues-Vives (com.), <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, concession (Alexandre Treil comte de Pardailhan), aucune opposition, avis favorable préfet, Avis CGM favorable, Lelièvre, 391-394, déjà CGM 19 octobre 1814, OR 25 décembre 1822 (au comte de Pardailhan), et CGM 24 avril 1826, et OR 4 octobre 1826 pour les héritiers du comte de Pardailhan ; 4) Surba (com.) près du domaine Lacombe sur la Rabat, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane (Saint-Jean de Pointis), avis défavorable du Conservateur Forêts, Avis CGM interlocutoire sur quantité de bois nécessaire, Hassenfratz, 394-401, déjà CGM 3 avril 1822, et 16 juillet 1823, OR 17 décembre 1823.
- 25 septembre 1822: (2) <de 1 h à 3 h> : 1) Foix (com.) sur l'Ariège, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane (Russié), avis défavorable de l'Ingénieur ordinaire, de l'Ingénieur en chef des Mines, du rapporteur, Avis CGM 1° refuser la demande ce serait entraver le développement d'une industrie dont il importe au gouvernement d'encourager et de favoriser les progrès, 2° surseoir à statuer, 3° demander un rapport spécial à l'Inspecteur général responsable de l'Ariège, Duhamel, 402-416, déjà OR 9 septembre 1818, déjà CGM 15 mai 1822, et 2 avril 1823, OR 20 août 1823 ; 2) Fontaine-sur-Somme (com.), <\$\$ 9D3> 80Somme, Tourbage, autorisation, Mignerons, 416-418, *pas d'OR*.

- 2 octobre 1822: (1) <de 1 h à 2 h> : **1** Tréverey (com.) au Vieux Foulon sur ruisseau Val-d'Ormanon, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, établir patouillet, bocard, lavoir (Muel), cahier des charges, oppositions du vicomte Jaquot-d'Andelarre et de la commune, Avis CGM favorable à Muel, Brochant de Villiers, 417-426, déjà CGM 23 janvier 1822, OR 5 février 1823 à Muel et CGM 27 octobre 1828.
- 17 octobre 1822: (1) <de 1 h à 3 h> : **1** Creutzwald (com.), <\$\$ 27F3>, 57Moselle, Mines de fer, concession, réduire périmètre, cahier des charges (Payssé et Robert, propriétaires du Ht.F Creutzwald), avis Ingénieur en chef des Mines ces gîtes ne doivent s'exploiter que par des travaux éphémères car les minerais sont pauvres et peu puissants, Avis CGM favorable, Lelièvre, 427-431, déjà CGM 12 décembre 1821, OR 6 août 1823.
- 23 octobre 1822: (1) <de 1 h à 3 h> : **1** Sarcicourt (com.) sur le ruisseau de Sarcicourt, <\$\$ 65E2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir patouillet (Harlé propriétaire Ht.F à Montheries (com.<\$\$ 65E2>)), Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° demandeur doit produire les titres d'autorisation des usines utilisant le minerai lavé, Brongniart, 432-437, et CGM 19 et 26 novembre 1823, et CGM 19 novembre 1823, OR 17 mars 1824.
- 30 octobre 1822: (2) <de 1 h à 4 h> : **1** Boussenac (com.) à Canadelles, <\$\$ 178B3> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane abandonnée depuis 16 ans (Péricat), aucune opposition des maîtres de forges, les avis de l'Administration Forêts sont contradictoires, Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° savoir si le bois nécessaire peut être fourni par les départements voisins, Guenyveau, 438-443, et CGM 21 décembre 1822, OR 20 août 1823 ; **2** Rabat (com.) sur la Rabat et Boussenac (com.) forge des Canadelles, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane, cinq martinets pour fabriquer des limes et des faux (Berthomieu frères), Directeur des Domaines est favorable contrairement aux avis de l'Administration générale Forêts, avis favorable du préfet l'augmentation de la valeur du bois incitera les propriétaires à faire des plantations, Avis CGM surseoier à statuer, Guenyveau, 444-448, et 29 janvier 1823, OR 20 août 1823.
- 6 novembre 1822: (2) <de 1 h à 4 h> : **1** Clerval (com.) sur cours d'eau Bief Monnot, <\$\$ 84B3> 25Doubs, Usine, établir Ht.F, patouillet (Bouchot frères), la diminution du prix du bois indique que les craintes relatives à une pénurie de combustible sont exagérées, avis préfet favorable, Avis CGM favorable, Brongniart, 449-452, déjà CGM 5 septembre 1821, OR 16 juillet 1823 ; **2** Signy-le-Petit (com.), <\$\$ 12B4> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie (de la Bourdonnais maître de requêtes au Conseil d'Etat, puis Boscary agent de change à Paris), Lelièvre, 452-455, déjà 13 mars 1822, OR 5 février 1823.
- 13 novembre 1822: approbation PV du 6 novembre, rien à l'ordre du jour ;
- 20 novembre 1822: (1) <de 1 h à 3 h> : **1** Rixouse (La) (com.), <\$\$ 111F1> 39Jura, Usine, établir tréfilerie (Ruty et Ogier), cahier des charges, oppositions de concurrents, Lelièvre, 457-465, déjà CGM 27 juin 1821, OR 14 mai 1823, et CGM 13 juin 1836.
- 27 novembre 1822: (1) <de 1 h à 4 h> Directeur Général Mines Becquey présent à partir de 1 ½ h : **1** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, présentation du premier morceau de sel gemme et projet de travaux, secrétaire, 466-472, déjà CGM 10 avril 1822, et 15 janvier 1823.
- 4 décembre 1822: (3) <de 1 h à 4 h> : **1** Roche-Mabille (La) (com.) à Livagne, <\$\$ 38A4> 61Orne, Usine, transformer forge en moulin à blé (Guérin-Beaupré), Avis CGM cette affaire n'est pas assujettie à la loi 1810, Duhamel, 473-480, *pas d'OR* ; **2** Taillades (com.) au quartier du Bel-Air, <\$\$ 166C1> 84Vaucluse, Usine, maintenir martinet à cuivre (Milhe et Patingon), cahier des charges, Hassenfratz, 480-482, *pas d'OR* ; **3** Malans (com.) sur l'Oignon, <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras (Vaissier-Four exploitant locataire de Vermillet) pour approvisionner Ht.F à Audelange (com. <\$\$ 97F1> Jura) et exploiter minières de fer de Résie-Saint-Martin (com. <\$\$ 83D3> Haute-Saône), Avis CGM 1° le propriétaire du Ht.F d'Audelange doit rester en

possession des lavoirs de Malans et de tous ses droits dans l'exploitation des minières de Résie-Saint-Martin, 2° surseoir à statuer, avis interlocutoire, Brochant de Villiers, 482-493, et CGM 26 décembre 1825, *pas d'OR ?*

11 décembre 1822: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Saint-Martin-en-Laërt (com.), <\$\$ 3D3> 62Pas-de-Calais, Verrerie, établir four à huit creusets (Carpentier Mancel), aucune opposition, Hassenfratz, 494-496, OR 5 février 1823 ; 2) Saurat (com.) à La Mouline sur le Saurat, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge, marteau <1^{ère} demande>, établir martinet (Delphe de Goueites, propriétaire de forge catalane à Saurat), étude de la 1^{ère} demande, cahier des charges, avis défavorable de l'Administration générale Forêts, avis favorable du préfet soulignant l'avantage pour le perfectionnement d'une branche d'industrie de laisser à chacun la liberté de l'exercer afin d'entretenir une concurrence salubre, Brongniart, 496-504, et CGM 18 décembre 1822, OR 20 août 1823 ; 3) Recherche des Mines de houille dans le département du Haut-Rhin (société pour la), Sociétés Anonymes, statuts, associés (Saglio, Humann, Gast, Noetinger, Koechlin), Avis CGM 1° l'objet de l'association étant de faire des recherches les associés ne peuvent que dépenser tout ou partie de l'argent mis en commun sans en retirer aucun produit puisque l'article 12 de la loi 1810 interdit toute exploitation à ceux qui entreprennent des recherches avant d'avoir obtenu une concession, 2° il n'y a donc pas matière à commerce ni objet réel d'exploitation pour les sociétaires, 3° ne pas approuver les statuts, Brochant de Villiers, 504-513, *pas d'OR ?*

18 décembre 1822: (2) <de 1 h à 4 h> : 1) Divers, Invention Auguste Gay, procédé contre grisou à vendre pour 100.000 F, rapport Ingénieur Delséries adopté par Ingénieur Beaunier, Avis CGM avoir pleine connaissance de tous les avis sur cette découverte, Duhamel, 514-517 ; 2) Saurat (com.) à La Mouline sur le Saurat, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge, marteau, établir martinet pour le parage du fer et de l'acier (Delphe de Goueites), Avis CGM 1° favorable sur la 1^{ère} demande et passer outre l'avis des Forêts car rien dans les lois ne constitue, en faveur des usines existantes, un droit acquis pour s'opposer au libre développement de l'industrie, 2° avis favorable sur la 2^{ème} demande sous condition d'un avis favorable de l'Administration des Forêts, Brongniart, 518-521, déjà CGM 11 décembre 1822, OR 20 août 1823 autorisant les deux demandes.

21 décembre 1822: (4) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Fromelennes (com.) au moulin de Flohimont, <\$\$ 13E2> 08Ardennes, Usine, transformer moulin en laminoir (baron Saillard), consommation de bois plafonnée à 2.000 stères de bois, Duhamel, 522-531, OR 26 mars 1823 ; 2) Boussenac (com.) à Canadelles, <\$\$ 178B3> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane abandonnée (Péricat), avis rapporteur a) les calculs de l'Administration Forêts pour la consommation de bois sont erronés, b) les établissements nouveaux situés au nord du département sont proches du charbon des départements voisins et le prix du fer pourra baisser, c) aucune opposition, Avis CGM favorable, avec le rappel des motivations exprimées pour l'affaire Saurat (com.) traitée lors de la séance précédente, Cordier, 531-533, déjà CGM 30 octobre 1822, OR 20 août 1823 ; 3) Neuville-lès-Bray, <\$\$ 10B4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 534-535, déjà CGM 4 août 1819, *pas d'OR* ; 4) Lussat (com.) mine de Villerange, <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Antimoine, concession (demande de Fillioux au nom de SNC de Villerange), cahier des charges, les règles d'exploitation ne peuvent être établies pour un gîte aussi peu connu, inconvénient réel mais inévitable, de Bonnard, 536-541, déjà CGM 4 avril 1821, et 28 janvier 1824, OR 24 mars 1824 (concession), et CGM 7 novembre 1825, OR 26 avril 1826 (autorisation atelier traitement minéral).

28 décembre 1822: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Planque (La) et Layssac (bassin de Rodez), <\$\$ 167F3> 12Aveyron, Houille, concession (Mélac), cahier des charges, gîte peu riche, bien connu, d'exploitation facile, aucune opposition, Migneron, 542-551, OR 20 juillet 1823 ; 2) Anzin, <\$\$ 11 E1> 59Nord, Verrerie, ajouter four (Dorlodot), les ouvriers sont belges, enquête commodo incommodo, oppositions, Hassenfratz, 551-555, déjà 28 mai 1818 et OR 30 septembre 1818 pour le 1^{er} four, OR 26 mars 1823 pour le 2^{ème} ; 3) Divers, Béton pou travaux hydrauliques par calcination des schistes, essais Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées Lenglet (chargé du canal du Blavet), Guenyeau, 556-561.

4 janvier 1823: (4) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Fréjus (bassin de Fréjus) sur les territoire des communes de Fréjus, Bagnols, Callian et Montauroux, <\$\$ 171E2 et 171E3> 83Var, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, Fréjus nord et Fréjus sud, demandeurs concurrents au nombre de trois, un concurrent écarté par rapporteur et CGM (Bernard et Leydet) car intérêts communs avec comte de Castellane font craindre une entrave à concurrence, Avis CGM 1° une première concession Fréjus nord à Queylard, 2° une seconde concession Fréjus sud au vicomte de Villeneuve Bargemont pour 37 km² 81 ha, Duhamel, 562-568, déjà CGM 3 juillet 1822, une seule OR 30 avril 1823 pour les deux concessions Fréjus nord à Bernard et Leydet, et CGM 30 août 1830 ; 2) Thonance-lès-Joinville (com.), <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Minières de fer, autorisation d'exploiter ½ ha des bois communaux pour son Ht.F de Thonance-lès-Joinville (Caroillon de Vandeuil), Lelièvre, 569-571, *pas d'OR* ; 3) Sailly (com.) bois communaux, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Minières de fer, autorisation d'exploiter 1 ha ½ des bois communaux pour alimenter son usine à Ecot <\$\$ 66A2> (Michel), Lelièvre, 571-573, *pas d'OR* ; 4) Lussat (com.) mine de Mornat, <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, cahier des charges (Fillieux au nom de la société anonyme des Mines de Plomb de Mornat créée en 1817), de Bonnard, 574-580, et CGM 10 décembre 1823, OR 17 mars 1824.

Registre n° 15 du 8 janvier 1823 au 12 novembre 1823 F/14/17934 (584 pages)

8 janvier 1823: (1) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) 13Bouches-du-Rhône, Surveillance, Caisse de secours, projet présenté par Ingénieur des Mines Blavier a) « attacher au gouvernement des hommes si utiles à l'Etat en leur assurant un soulagement à leurs maux et une retraite contre l'indigence », b) concernerait les 380 ouvriers mineurs du département, rapporteur a) s'interroge sur le but visé, s'agit-il d'une société de bienfaisance ou d'une société de secours mutuel, b) projet Blavier est une société de secours mutuel avec cotisations des mineurs, c) propose société mixte, Avis CGM 1° pas de société mixte, 2° rapporteur prépare nouvelle rédaction avec l'hypothèse d'une séparation complète entre les deux types de société, Brochant de Villiers, 1-19, et CGM 15 janvier 1823.

15 janvier 1823: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) 13Bouches-du-Rhône, Surveillance, Caisse secours, un premier projet de société de secours mutuels entre ouvriers mineurs financé par leurs cotisations, un second projet d'une société de bienfaisance en faveur des mineurs financé par les propriétaires de mines et toute autre personne bienfaitante, Brochant de Villiers, 20-25, *pas d'OR* ; 2) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Miens diverses Sel, A) rapport sur les observations de IM Clère relatives à l'avis CGM 27 novembre 1822, Héron de Villefosse, 25-31, B) avancement des travaux en 1822, 106.135 F de dépenses, Héron de Villefosse (verbal), 32-35, déjà CGM 27 novembre 1822, et 12 février 1823, *pas d'OR* ; 3) Romanèche à Romanèche-Thorins (com.), <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, Conseil d'Etat refuse le 6 septembre 1822 d'accorder la concession, «Considérant, dans le fait, qu'il résulte d'un rapport de feu le chevalier Dolomieu, et de plusieurs autres pièces 1° que le gisement ne s'étend que sous une surface dont le diamètre n'est que de 300 m, 2° que cette mine se montre à fleur de terre dans tout le village de Romanèche, 3° que depuis 40 ans plusieurs propriétaires notamment Mazoyer et consorts (opposants et demandeurs en concurrence) exploitent à ciel ouvert dans leurs propriétés et qu'ils fournissent abondamment à un prix modéré à toutes les demandes du commerce, 4° que ce mode d'exploitation est le seul praticable dans le village où le gîte paraît être le plus puissant, 5° qu'il n'y a aucun inconvénient grave à laisser les choses en l'état actuel ; Considérant dans le droit que Racllet et Lachaume ne présentent pas de titres suffisants pour former la confiance du gouvernement, qu'on ne peut regarder comme formant un titre de cette espèce, l'idée qu'ils ont eu de demander la concession d'une mine exploitée par d'autres... les membres du Conseil... sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accorder la concession proposée pour Racllet

et Lachaume», **Avis CGM** est de persister dans la nécessité de concéder, Héron de Villefosse, 36-43, déjà CGM 20 mars 1822, OR 27 août 1823, et 8 août 1825.

22 janvier 1823: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Cadière (La) (bassin de La Cadière), <\$\$ 168B3> 83Var, Houille, concession, CGM divisé, préférence (à comte de Castellane) ou à demandeur concurrent (Mallez et Raybaud, propriétaires forge catalane au Muy (com.<\$\$ 169F1>), Avis CGM 1° renvoi au préfet 2° faire préciser par les deux concurrents les terrains dont ils sont propriétaires, la direction et l'inclinaison des couches de houille déjà connues, 3° faire accepter par Mallez le cahier des charges, 4° savoir comment comte de Castellane exploite ses concessions de Gardanne et Belcodène, Duhamel, 44-57, déjà CGM 1 août 1821, et 7 janvier 1824, OR 24 mars 1824 au comte de Castellane ; **2**) Auzat (com.) à Forge Neuve sur l'Auzat, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, établir martinets (Vergnies-Bouischères frères), obligation d'utiliser houille exclusivement, selon rapporteur affaire très petite et très simple, Brongniart, 57-62, OR 4 juin 1823 ; **3**) Pocé ou Pocé-sur-Cisse, <\$\$ 78B3> 37Indre-et-Loire, Usine, établir Ht.F, patouillet et martinets (Moisand) cahier charges, de Bonnard, 62-67, et CGM 7 mai 1823, OR 15 octobre 1823.

29 janvier 1823: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Aubrives (com.) et Foisches (com.), <\$\$ 13D2> 08Ardennes, Mines de fer, concession demandée par (Gendarme, propriétaire de 4 Ht.F près de Rocroi <\$\$ 12C4>), minerai d'alluvions, Avis **CGM** 1° surseoir à statuer, 2° pour instituer une concession l'exploitation doit se faire nécessairement par puits, galeries et travaux d'art, Brochant de Villiers, 67-80, *pas d'OR* ; **2**) Rabat (com.) sur la Rabat et Boussenac (com.) forge des Canadelles, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane, cinq martinets (Berthomieu frères), Avis CGM favorable, le demandeur apporte des perfectionnements au martelage du gros fer, Cordier, 80-82, déjà CGM 30 octobre 1822, OR 20 août 1823 et CGM 16 février 1829 ; **3**) Malaucène (com.), <\$\$ 152C3> 84Vaucluse, Usine, maintenir martinets à cuivre (Jacquet), effectif de deux ouvriers, Avis CGM favorable si Administration Générale des Forêts est favorable, Hassenfratz, 82-85, déjà 23 février 1820, OR 4 janvier 1824.

5 février 1823: (2) <de 1 h à 3 h> : **1**) Sorans ou Sorans-lès-Breurey sur dérivation canal de la Buthier, <\$\$ 83F3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir Ht.F au charbon de bois (héritiers marquis de Sorans), opposition tardive de Derosne (propriétaire du Ht.F à Larians (com. <\$\$ 84A3>), de Bonnard, 86-95, OR 2 avril 1823, et CGM 29 août 1825 ; **2**) Long (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 2.000 F pour l'achat de 2 pompes à incendie, cahier des charges, Baillet, 95-96, et CGM 27 juin 1825, *pas d'OR*.

12 février 1823: (2) <de 1 h à 5 ½ h> : **1**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, travaux sur la 3^{ème} couche reconnue, précautions à prendre pour éviter l'affluence subite des eaux, Héron de Villefosse, 97-98, déjà CGM 15 janvier 1823, et 9 avril 1823 ; **2**) Allemond ou mines de Chalances, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Argent, examen du rapport sur la dette de 123.735 F contractée par l'exploitant (Colson) lorsque cette mine était exploitée au compte du Domaine de l'Etat, avis Conseil d'Etat comité des Finances provoque décision du ministre Finances du 8 février 1821, Avis **CGM** 1° la créance de Colson sur le gouvernement est de 123.725 F, elle doit être considérée comme légitime, 2° Colson en a fait une déclaration authentique à l'effet de laisser au gouvernement la faculté de solder directement le montant en déduction de la somme totale dont le gouvernement est redevable à sa gestion, 3° Colson, recommandable par sa probité et son zèle et ruiné par suite du dévouement avec lequel il a rempli ses devoirs, mérite tout l'intérêt et toute la bienveillance du gouvernement, Cordier, 98-111, déjà 10 avril 1822.

19 février 1823: (3) <de 1 h à 5 h> : **1**) Anzin, <\$\$ 11E1> 59Nord, Verrerie, établir four à deux pots pour bouteilles, un four d'épandage pour vitres (Gellé-Piérard), consommera 1.100 t de houille, enquête commodo incommodo sans opposition, Hassenfratz, 112-114, OR 23 avril 1823 et CGM 28 mai 1827 ; **2**) Beyssac (com.) au Moulin de Glandier, <\$\$ 118C4> 19Corrèze, Usine, établir affinerie, martinets (Pouch-Lafarge), oppositions rejetées, avis Administration des Forêts favorable **a**) ressources abondantes de la forêt voisine, **b**) oppositions sont motivées par la jalousie, Hassenfratz,

114-116, déjà CGM 22 mai 1822 OR 30 avril 1823, et CGM 28 mai 1827 ; **3**) Hury à Sainte-Croix-aux-Mines (com.), <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Leclerc ancien concessionnaire pour 25 ans par arrêt du Conseil le 27 avril 1784 des gîtes houillers et des gîtes métallifères) et (Cie Saint-Hippolyte dont les associés sont Valette, comte de Montmarie, Metzger directeur des Contributions à Colmar, Meckert concessionnaire de la mine de houille de Saint-Hippolyte et de celle de Roderen (bassin de Saint-Hippolyte), historique, avis rapporteur **a**) Leclerc inventeur de la mine, **b**) préférence (à Leclerc), Migneron, 117-143, et CGM 26 février 1823, OR 1 septembre 1824.

26 février 1823: **(3)** <de 1 h à 5 h > : **1**) Hury à Sainte-Croix-aux-Mines (com.), <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Houille, concession, Avis CGM **1**° faire rectifier les erreurs concernant la surface, **2**° préférence (à Leclerc père et fils Conservateur des Hypothèques à Saverne, puis Leclerc et Vallet suite à acte notarié de juillet 1824), **3**° leurs moyens financiers sont très inférieurs à Cie Saint-Hyppolite, mais Leclerc et Vallet vont favoriser la concurrence avec les concessions de Saint-Hyppolite et Roderen, Avis CGM, 144-146, déjà CGM 19 février 1823, OR 1 septembre 1824 à Leclerc et Vallet ; **2**) Grasse (com.) au quartier Sainte-Laurette, <\$\$ 171F2> 83Var, Verrerie, établir (Queylard), effectif 9 ouvriers, clients sont les parfumeurs de Grasse, consommation de charbon de bois limitée à 2.000 qxm, Hassenfratz, 146-148, OR 14 mai 1823 ; **3**) Commercy (com.), <\$\$ 46B3> 55Meuse, Usine, maintenir affinerie, forge, martinet (Friry et Fontaine, puis Deminuid), oppositions dont celle du baron de Bezenval vendeur de l'établissement en octobre 1810, Avis CGM favorable à Deminuid, les oppositions des maîtres de forges sont illusoire car fondées sur l'insuffisance de bois et celle du baron de Bezenval est motivée par un intérêt privé, Gillet de Laumont, 149-162, déjà CGM 28 août 1822, OR 6 août 1823 à Deminuid.

5 mars 1823: **(3)** <de 1 h à 5 h > : **1**) Hautes-Rivières (Les) (com.) à Linchamps, <\$\$ 13E4> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux à la houille et à un feu au charbon de bois (Lagard et Dertelle), oppositions rejetées, Baillet, 162-175, OR 26 mai 1824, et CGM 12 avril 1830 ; **2**) Saint-Martin de Renacas (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1 et 170A1> 04Basses-Alpes, Houille, suspension d'exploitation demandée pendant deux ans jusqu'à la majorité de ses enfants (Vve du comte de Gardanne), mines abandonnées depuis 3 années, Avis CGM favorable **1**° il n'y a aucun intérêt public à ce que cette concession soit tenue en grande activité, **2**° maintenir le paiement de la redevance tréfoncière, Lelièvre, 175-176, OR 21 janvier 1818, déjà CGM 20 juin 1821 ; **3**) Ruelle (com.) au moulin de Villement à 160 m en aval de fonderie royale de Ruelle, <\$\$ 117D2> 16Charente, Usine, établir affinerie, opposition du ministère de la Marine, CGM confirme son avis précédent favorable à (Marsat) sous réserve de l'avis de l'Administration Forêts, Cordier, 177-188, déjà CGM 20 mars 1822, et 15 septembre 1824, OR 3 novembre 1825.

12 mars 1823: **(3)** <de 1 h à 5 h > : **1**) Landrecies (com.), <\$\$ 11F2> 59Nord, Verrerie, établir four à six creusets au nombre de deux (Durant, Philippe, négociants), enquête commodo incommodo aucune opposition, Hassenfratz, 189-190, OR 7 mai 1823 ; **2**) Lardin (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, augmenter périmètre avec la concession contiguë de Saint-Lazare, cahier des charges nouveau, Cordier (verbal), 191-192, OR 13 septembre 1820 <concession de Lardin> à comte François de Royère et ses associés, déjà CGM 24 juillet 1822, et 10 septembre 1823, OR 19 novembre 1823 <concession Saint-Lazare> ; **3**) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, réclamation du préfet contre nouveau concessionnaire (le concessionnaire du marquis d'Osmond, de Boggio et autres) pour inexécution du mode d'exploitation prescrit par le règlement ministériel du 20 juillet 1819, <A> deux lettres du nouveau Directeur de la concession (Baude) du 30 janvier 1822 et du 10 février 1822 pour critiquer les dispositions recommandées par les Ingénieurs des Mines « je ne crains pas d'affirmer que l'Administration se méprend dans ses vues d'intérêt public » et pour demander l'interprétation de l'article 1 OR 30 août 1820 concernant la méthode d'exploitation par remblai, rapport de Delseriès du 17 août 1822, <C> rapport Beaunier du 7 septembre 1822, <D> avis préfet du 20 septembre 1822 pour souligner que la concession d'Osmond n'avait point jusqu'en 1810 acquis complètement la force de chose jugée, et que les propriétaires de la surface ont conservé la jouissance de leurs exploitations

puisqu'ils n'en ont été évincés qu'au mois de janvier 1815, <E> les observations du rapporteur (p.202 à 206) **a)** les mines de Roche la Molière et Firminy sont du petit nombre de ces affaires malheureuses qui laissent pendant longtemps des souvenirs pénibles, **b)** le nom d'Osmond et de ses associés étaient malheureusement devenus un obstacle à la bienveillance de l'autorité locale, non seulement pour l'étendue qu'ils voulaient donner à ce qu'ils appelaient leurs droits, mais encore en raison de plusieurs événements malheureux survenus dans leur mine pendant leur administration, **c)** un des grands inconvénients du règlement ministériel du 20 juillet 1819 a été d'être rédigé et arrêté en quelque sorte d'autorité, si on avait eu plus d'égard aux observations des exploitants, il est probable qu'on ne serait pas aujourd'hui dans la nécessité d'y apporter des modifications, **d)** seul le règlement ministériel du 20 juillet 1819 peut être modifié, Duhamel, 192-218, déjà CGM 22 août 1821 et 19 mars 1823.

19 mars 1823: (2) <de 1 h à 5 h> : **1)** Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, Avis CGM 1° adopte les observations du rapporteur pour tout ce qui concerne l'inexécution du règlement ministériel du 20 juillet 1819, 2° écarte celles concernant les remblais, 3° définit la méthode des remblais, 219, déjà CGM 12 mars 1823, et 17 juin 1825 ; **2)** Saint-Etienne, 42Loire, Houille, révocation arrêt 9 novembre 1763 dit «2.000 toises autour de Saint-Etienne », Baillet, 220-227, déjà CGM 9 avril 1818, et 26 mai 1824.

25 mars 1823: (2) <de 1 h à 4 h> : **1)** 70Haute-Saône, Redevances, décime le franc sur prix du minerai de fer demandé par Administration Forêts, Avis CGM 1° l'article 67 de la loi 1810 impose à l'administration des Forêts des charges déterminées pour la surveillance des bois communaux où l'on exploite des minerais de fer, 2° la loi 1810 ne lui attribue aucun droit sur la valeur des minerais, ni indemnité relative à la charge de surveillance, Baillet, 228-234, déjà CGM 10 mars 1819 ; **2)** Foulain (com.) sur le Val de Moiron, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, établir martinet, maintenir Ht.F autorisé par Conseil du 26 mars 1776 (Mion-Bouchard), Héron de Villefosse, 234-239, déjà CGM 2 février 1820.

2 avril 1823: (4) <de 1 h à 4 ½> : **1)** Foix (com.) sur l'Ariège, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane (Russié), le rapport défavorable du Conservateur des Forêts comporte des erreurs de calcul, oppositions rejetées car fondées sur des motifs de concurrence et d'intérêts privés, Avis CGM favorable, Duhamel, 240-247, déjà OR 9 septembre 1818, déjà CGM 15 mai 1822, OR 20 août 1823 ; **2)** Devèze (bassin de Rodez) à Recoules-Prévinquières (com.), <\$\$ 149E2> 12Aveyron, Houille, concession (Girou), Avis CGM favorable à condition que les limites de la concession soient désignées, Mignerou, 247-251, déjà CGM 16 février 1820, OR 19 novembre 1823 ; **3)** Aniche (com.), <\$\$ 11D1> 59Nord, Verrerie, établir (Dorlodot et Drion), fabrication de verre à vitres, consommation de bois limitée à trois stères de bois par jour, Hassenfratz, 251-253, OR 18 juin 1823 ; **4)** Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, nouveau filon de wolfram et d'étain, de Bonnard, 253-255, déjà CGM 17 avril 1822, et 9 avril 1823.

9 avril 1823: (2) <de 1 h à 4 h> : **1)** Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, Avis CGM 1° depuis plusieurs années les chances de réussite diminuent, 2° de nouvelles tentatives doivent être faites dans de nouvelles directions, 3° poursuivre recherches et y affecter 12.000 F, de Bonnard, 253-255, déjà CGM 2 avril 1823, et 31 mars 1824 ; **2)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux de recherches et mesures de précautions, Héron de Villefosse, 265-267, déjà CGM 12 février 1823, et 16 avril 1823, *pas d'OR*.

16 avril 1823: (5) <de 1 h à 4 h> : **1)** Angers et environs d'Angers, 49Maine-et-Loire, Ardoisières, Comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat et CGM maintiennent leurs avis opposés, Héron de Villefosse, 268-271, déjà CGM 7 août 1822 et OR 25 juin 1823 ; **2)** Pont-de-Metz (com.), <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 272, *pas d'OR* ; **3)** 05Hautes-Alpes, Divers, recherches Gueymard, Brongniart (verbal), 272-277, déjà CGM 14 avril 1819 ; **4)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, règlement pour la police des travaux en 24 articles, Héron de

Villefosse, 277-281, déjà CGM 9 avril 1823, et 11 juin 1823 ; **5)** Plessis (Le) à Plessis-Lastelle (com.) (bassin de Littry), <\$\$ 15D4> 50Manche, Houille, concession, renoncer (les associés concessionnaires), Avis CGM favorable, mais le concessionnaire qui renonce ne demandera aucune indemnité à l'éventuel second concessionnaire, Duhamel, 282-285, déjà CGM 17 octobre 1821, OR 16 juillet 1823, et CGM 31 juillet 1826.

23 avril 1823: **(3)** <de 1 h à 3 ½ h> : **1)** Saint-Génis ou Saint-Génis-Terre-Noire <incertitude sur la commune> à la fenderie de Lorette (com.<\$\$ 123F3>), 42Loire, Usine, établir affinerie à la houille avec dix fours à réverbère, un laminoir, un gros marteau, une machine à vapeur (Neyrand), Avis CGM **1°** proposer une OR favorable à la demande car l'intérêt des demandeurs paraît exiger l'intervention du gouvernement, **2°** mais cette usine n'employant ni minerai de fer, ni charbon de bois, et n'utilisant l'énergie d'aucun cours d'eau pourrait être considérée comme n'étant pas de la compétence du CGM, Lelièvre, 286-290, OR 10 septembre 1823 ; **2)** Pinsot (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, transformer forge catalane au nombre de deux en Ht.F (Chaper, cessionnaire de Grasset), forges catalanes autorisées par OR 14 février 1816, cahier des charges, Hassenfratz, 290-294, et CGM 13 mai 1824, OR 16 juin 1824 <à vérifier> ; **3)** Saléchan (com. <\$\$ 177E3>) et Galan (com. <\$\$ 177D1>) 65Hautes-Pyrénées, Mines de fer, concession, délimiter périmètre, diviser en plusieurs concessions (héritiers de M. de Gestas), ces mines font partie d'une très grande concession de 40 km² environ accordée pour 30 ans à de Gestas le 12 décembre 1780, Cordier, 294-298, *pas de suite*.

30 avril 1823: **(3)** : **1)** Trescol et Pradel (bassin d'Alais) environs d'Alais, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, soutien secours demandé de 10.000 F, suite aux inondations du 28 septembre 1815 (Puech et Goiraud concessionnaires), Avis CGM accorder 646 F montant égal à une année de redevance proportionnelle, Cordier, 299-301 ; **2)** Grand'Combe et Trouilhas (bassin d'Alais) environs d'Alais, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, soutien secours demandé de 4.364 F pour le chemin de charroi détruit suite aux inondations du 28 septembre 1815 (duc de Castries concessionnaire qui vend en 1815 sa concession 150.000 F), Avis CGM ne rien accorder pour cette concession ayant réalisé un résultat de 7.470 F en 1815, Cordier, 301-303 ; **3)** Niaux (com.) à la Vieille Forge sur rive droite et dérivation de la Vicdessos, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, établir martinet à trois feux avec trois marteaux (Rousse), de Bonnard (verbal), 304-306, OR 12 novembre 1823, et CGM 18 juillet 1825.

7 mai 1823: **(3)** <de 1 h à 3 h> : **1)** Vizile (com.) et Vaulnaveys (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Mines de fer, concession (Teyssière de Miremont, maire de Vienne et Blumenstein), cahier des charges, de Bonnard (verbal), 306-310), DI 9 septembre 1804, et CGM 8 septembre 1824, OR 11 janvier 1826 à société de Vizille ; **2)** Vizille (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir Ht.F, four à réverbère, la consistance est 3 Ht.F, 8 fourneaux à réverbère avec un martinet, un four à réverbère pour traiter minerai de Plomb et de Cuivre (Teyssière de Miremont, maire de Vienne et Blumenstein), cahier des charges, utilise l'antracite de La Mure (bassin du Drac), Hassenfratz (verbal), 310-313, et CGM 15 septembre 1824, OR 24 février 1825 ; **3)** Pocé ou Pocé-sur-Cisse (com.), <\$\$ 78B3> 37Indre-et-Loire, Usine, établir Ht.F, patouillet, martinet (Moisand), ce HtF de petite taille présente une conception vicieuse mais la construction est déjà réalisée avant l'obtention de la permission, Avis CGM favorable pour le Ht.F, défavorable pour le patouillet, de Bonnard (verbal), 313-315, déjà CGM 22 janvier 1823, OR 15 octobre 1823.

14 mai 1823: **(2)** <de 1 h à 5 h> : **1)** Surveillance, Géomètres conducteurs ou garde-mines, rapport de l'Ingénieur des Mines Gardien, de Bonnard (verbal), 316-321 ; **2)** Anzin, 59Nord, Accidents, houille, le nombre de morts est 22 le 9 avril 1823 à la fosse du Chauffour à Valenciennes (com.), la cause de l'accident est le défaut d'emploi général des lampes Davy dans les travaux où le grisou s'était déjà manifesté et y est reconnu depuis longtemps, Anzin n'a été muni que d'un nombre très limité de ces lampes dont la fabrication est encore très peu répandue, préfet suspend sur-le-champ l'exploitation dans les fosses dangereuses, le danger est imminent, les travaux ne pourront être repris

que lorsque les concessionnaires se seront pourvus de la quantité de lampes de sûreté qui leur est nécessaire, Héron de Villefosse, 321-325, et CGM 20 décembre 1824.

- 21 mai 1823: (3) <de 1 h à 3 ½ h> : **1**) Loges-Margueron (Les) (com.) à Croigny, <\$\$ 64A3> 10Aube, Verrerie, établir four à huit pots (Duchâtel, Jacques de Calonne marquis de Courtebonne), consommation de bois limitée, enquête commodo incommodo sans opposition, Gillet de Laumont, 325-327, OR 30 juillet 1823 ; **2**) Montigny-sur-Aube (com.), <\$\$ 65D4> 21Côte-d'Or, Usine, établir patouillet (Bordet, Lemoine, et vicomte de Savoisy), patouillet construit sans autorisation, plaintes, préfet ordonne d'abord destruction, puis régularisation, oppositions motivées par vase ferrugineuse, bassins décantation de 1.000 m², Avis CGM 1° Administration doit pourvoir à ce que les intérêts de l'agriculture ne soient pas compromis par la jouissance d'une faculté accordée à l'industrie, 2° insérer dans l'acte de permission une clause qui rende le propriétaire de l'usine passible de tous les dommages et intérêts envers qui de droit, Brongniart, 328-334, OR 15 octobre 1823 ; **3**) Vaire-sous-Corbie (com.), <\$\$ 10A4> 80Somme, Tourbage extraordinaire, Baillet (verbal), 334.
- 28 mai 1823: (3) <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) 80Somme, Tourbage, réclamation relative à l'administration des tourbières (Conseil Général du département), examen des moyens à employer pour appliquer les articles 84, 85 et 86 de la loi 1810, rapporteur **a**) Ingénieur des Mines n'exerce aucune surveillance sur les tourbières particulières parce que le règlement d'administration publique voulu par la loi de 1810 n'est pas publié, **b**) règlement doit concerner direction des travaux permettant l'écoulement des eaux, Avis CGM attendre arrêté préfet, Baillet, 335-339, déjà CGM 29 mai 1822, et 6 décembre 1824, OR 17 août 1825 ; **2**) Noncourt-sur-le-Rongeant (com.), <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, affinerie à deux feux, batterie pour la tôle avec un feu de forge, deux marteaux (Michel frères), consomme 2.500 m³ minerai, 7.000 m³ charbon bois, fabrication de 500 t fonte et 300 t fer en barres, Avis CGM favorable, la consommation de minerai ne peut nuire aux autres établissements, ni à l'équilibre entre production et consommation de bois, Gillet de Laumont, 340-346, OR 13 août 1823, et CGM 15 janvier 1827 ; **3**) Ferrière (La) (com.) mine des Violettes, <\$\$ 126A4> 38Isère, Mines de fer, concession (Dutrait, notaire), surseoir à statuer dans l'attente des plans, et des informations concernant les facultés et les moyens, Duhamel, 346-351, et CGM 20 février 1826, OR 14 mai 1826.
- 4 juin 1823: (1) <de 1 h à 2 ½ h> : **1**) Chauvetane à Guillaume-Peyrouse <commune non identifiée>, 05Hautes-Alpes, Mines diverses, Plomb, concession, cahier des charges (Rostaing), de Bonnard (verbal), 351-355, et CGM 10 mars 1824, OR 29 décembre 1824.
- 11 juin 1823: (3) <de 1 h à 5 h> : **1**) La Croix (com.), <\$\$ 48B4> 88Vosges, Redevances, mines diverses Plomb et Argent, remise redevance proportionnelle, 15 ans demandé, 15 ans accordé, les anciens concessionnaires vendent ces mines 160.000 F en 1822, les acquéreurs estiment à 350.000 F les dépenses nécessaires, Duhamel, 355-361, déjà CGM 22 mars 1820, OR 22 octobre 1823, et CGM 15 septembre 1834 ; **2**) Sainte-Marie-aux-Mines (com.), <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Redevances, remise redevance proportionnelle, 15 ans demandé, 10 ans accordé, Avis CGM le gouvernement participe ainsi à la remise en activité des mines, cette concession a connu de très grandes difficultés, elle en présentera de moins grandes pour l'avenir, Duhamel, 361-364, déjà CGM 22 mars 1820, OR 22 octobre 1823, et CGM 15 septembre 1834 ; **3**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, recherches travaux, Avis CGM présenter des échantillons de sel gemme à la prochaine exposition des produits de l'industrie française, Héron de Villefosse, 365-369, déjà CGM 16 avril 1823, et 18 juin 1823.
- 18 juin 1823: (3) <de 1 h à 5 h> : **1**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, le nouveau rapport d'IM Clère ne modifie en rien l'avis précédent du CGM, Héron de Villefosse, 369-370, déjà CGM 11 juin 1823, et 25 juin 1823 ; **2**) Orquevaux (com.) au Cul du Cerf (A), et au Contot (B), <\$\$ 66A1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, établir martinet, maintenir deuxième martinet (Caroillon de Vandeuil), bien national, vérification des origines de propriété, Gillet de Laumont, 370-

- 387, déjà 11 septembre 1822, et 17 décembre 1823, OR 15 octobre 1823 pour (A), OR 22 octobre 1823 pour (B), OR 11 février 1824 pour (A) ; **3**) Aisy-sur-Armançon (com.), <\$\$ 81D1> 89Yonne, Usine, ajouter affinerie à un feu avec marteau, établir fenderie avec martinet (marquise de Clermont La Guiche et ses héritiers Henry comte de La Guiche pair de France), Héron de Villefosse, 387-391, OR 7 janvier 1824.
- 25 juin 1823: **(2)** <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, nouvelles observations de l'Ingénieur des Mines Clère, Héron de Villefosse, 392-396, déjà CGM 18 juin 1823, et 9 juillet 1823 ; **2**) Besançon (com.) à Tarragoz, <\$\$ 83F4> 25Doubs, Usine, maintenir affinerie, martinet (Rebattu), Avis CGM favorable sans accorder de dérogation à l'obligation de la houille pour l'affinerie, Brongniart, 397-399, déjà CGM 21 août 1822, et 25 juin 1823, *pas d'OR*.
- 2 juillet 1823: **(2)** <de 1 h à 4 ½> : **1**) Abainville (com.) près de Gondrecourt sur l'Ornain à la Poudrerie sur le ruisseau Fausse-Rivière, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, transformer bocard en martinet (Muel-Doublat), obligation d'utiliser houille exclusivement, Lelièvre, 400-403, OR 8 octobre 1823, et CGM 1 mai 1826 ; **2**) Maizières (com.) sur la Romaine à l'emplacement de l'ancienne forge et des moulins dits Grand Moulin, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir four à réverbère au nombre de deux pour affiner la fonte, une machine à cylindre pour étirer le fer, une 2^{ème} machine à cylindre pour convertir des barres en tôles (Galaire et Patret), oppositions rejetées, Migneron, 404-413, OR 26 novembre 1823, et 11 août 1834.
- 9 juillet 1823: **(2)** <de 1 h à 5 ¼ h> : **1**) Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Houille, concession, cahier des charges à modifier (Gangloff, Rupied et Thiériet, actionnaires de la société anonyme approuvée par OR 15 mai 1822), Avis CGM 1^o refuser la demande de foncer le puits de recherches sur le trou des sonde par lequel on a découvert la houille au lieu de le réaliser à l'endroit prescrit par le cahier des charges, 2^o fixer ce principe qu'avant tout examen ultérieur de modifications du cahier des charges un nouveau sondage devra être fait, Héron de Villefosse, 414-417, déjà CGM 18 août 1819, OR 20 septembre 1820 (concession accordée), et CGM 1 février 1830 ; **2**) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, question posée (par l'Ingénieur des Mines directeur des travaux et la Cie Thonnellier) concernant l'approfondissement du 1^{er} puits, Avis CGM 1^o ne pas approfondir ce puits, 2^o le fonçement d'un second puits est toujours l'opération la plus urgente, Héron de Villefosse, 417-425, déjà CGM 25 juin 1823, et 23 juillet 1823.
- 16 juillet 1823: **(3)** <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Surba (com.) près du domaine Lacombe sur rivière Rabat, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane, Conservateur Forêts a surestimé de 50.000 stères la consommation annuelle des forges du département, Avis CGM favorable avec suppression de la clause du cahier charges restreignant l'utilisation du bois, Cordier, 425-427, déjà CGM 11 septembre 1822, OR 17 décembre 1823 ; **2**) Vendoeuvres (com.), au Moulin de Beauché sur rivière Claise, <\$\$ 91E3> 36Indre, Usine, transformer moulin en forge à deux feux avec marteau (comte Savary de Lancosme et comtesse de Sesmaisons), oppositions rejetées par préfet, Avis CGM favorable, de Bonnard, 428-439, OR 7 janvier 1824 ; **3**) 13Bouches-du-Rhône, Surveillance, massifs aux limites des concessions contiguës, préfet prescrit pour toutes les concessions concernées un massif intact de 10 m d'épaisseur, Avis CGM 1^o ne pas adopter l'arrêté préfet du 16 décembre 1822, 2^o pourvoir à chaque cas particulier d'après les circonstances, Duhamel, 439-445, *pas d'OR*.
- 23 juillet 1823: **(2)** <de 1 h à 4h> : **1**) Belfort, mines situées dans douze communes pour approvisionner Ht.F Belfort et Ht.F.Châtenois, <\$\$ 68B3, 68 B4, \$\$ 126A3> 90Territoire-de-Belfort, Mines de fer, 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession demandée (Antonin et Vieillard, propriétaires de ces Ht.F), avis préfet du 18 décembre 1826 **a**) maintenir à Antonin et Vieillard les éléments de la concession transmis à Antonin par la vente nationale en l'an V provenant du fief du cardinal Mazarin, **b**) réduire périmètre à 48 km² 19 ha conformément à leur demande, Avis **CGM 1^o** la délimitation de cette concession est conditionnée par le jugement précisant les effets et la portée de la vente nationale de l'an V, 2^o après ce jugement attribuer à Antonin et Vieillard une concession correspondant aux mines

concessibles vendues nationalement, et réserver à la libre disposition des propriétaires du sol toutes les minières jugées n'avoir pas fait partie de la vente nationale, Héron de Villefosse, 265-275, déjà CGM 1 mai 1822, et 13 août 1827 ; 2) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, Cie Thonnellier propose l'emplacement du second puits, Héron de Villefosse, 450-453, déjà CGM 9 juillet, et 14 janvier 1824.

6 août 1823: (4) <de 1 h à 4 h> : 1) Etrochey sur rive gauche de la Seine (entre son lit et bief du moulin d'Etrochey), <\$\$ 64C4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir patouillet au nombre de deux et un bocard (Poussy), réclamation contre préfet ayant ordonné démolition, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées souligne que les patouilllets multipliés de toute part sans autorisation ont produit le plus grand mal et préconise bassins de décantation, Avis CGM 1° retenir les préconisations des Pont-et-Chaussées, 2° demander à l'Ingénieur des Mines un rapport complet sur ce sujet pour toutes les futures demandes de ce type, Lelièvre, 454-459, OR 22 janvier 1824 et OR 17 août 1825, et CGM 21 mai 1832 ; 2) Montgaillard (com.) près de la forge de Montgaillard, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir martinet à deux feux avec deux marteaux (Fontaines, propriétaire de la forge de Montgaillard), Cordier, 459-462, OR 7 janvier 1824 ; 3) Adrets (com.), <\$\$ 126A4> 38Isère, Usine, maintenir taillanderie (Laforge, forgeron), effectif 2 ouvriers, Hassenfratz, 463-469, OR 12 novembre 1823 ; 4) Hartmannswiller (com.) à Eichenkrantz, <\$\$ 68C2> 68Haut-Rhin, Minières de fer, concession, demandée par (Stehelin), Avis CGM 1° autorisation d'exploiter provisoire, 2° reprendre travaux recherches, Cordier, 468-471, *pas d'OR*.

13 août 1823: (2) <de 1h à 3 h> : 1) Saint-Riquier-en-Rivière (com.) au Val d'Aulnoy, <\$\$ 8C4> 76Seine-Inférieure, Verrerie, maintenir (Levarlet), le bois nécessaire provenant de la forêt d'Eu est vendu à l'amiable par duc d'Orléans, maintenant avis favorable de l'Administration Forêts, du préfet, enquête commodo incommodo aucune opposition, consommation de bois limitée à 3.000 stères, de Bonnard, 472-477, déjà 5 juin 1822, OR 19 novembre 1823 ; 2) Monétier-les-Bains (com.) au Col du Chardonnet, <\$\$ 120B2> 05Hautes-Alpes, Mines diverses, Graphite et Plombalgine, concession (Chancel pharmacien à Briançon, Gonnet fils, Donzel), gîte suffisamment connu pour faire l'objet d'une concession, Brongniart, 477-487, et CGM 22 octobre 1823, OR 10 mars 1824.

20 août 1823: (1) <de 1 h à 2 h> : 1) Marseille, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, maintenir neuf fours à cinq pots pour fabriquer des bouteilles (Poulet), effectif 17 ouvriers, enquête commodo incommodo aucune opposition, Hassenfratz, 488-491, OR 21 avril 1824.

3 septembre 1823: (4) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Marchainville (com.) au Belloy, <\$\$ 39E4> 61Orne, Verrerie, maintenir (Julienne, banquier à Rouen et Bourgeois), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter instruction pour préciser le nombre et la forme des fours, la grandeur des pots, la quantité de combustible, Hassenfratz, 492-494, et CGM 14 janvier 1824, OR 10 mars 182 ; 2) Pontcey (com.) au moulin du Guet sur dérivation de la Lanterne, au confluent de la Saône, <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Guy, exploitant Ht.F à Conflandey (com. <\$\$ 83F1>), demandeur concurrent (Falatieu, exploitant Ht.F à Betaucourt <\$\$ 66C4>), opposition conseil municipal, Avis CGM 1° ajourner toute décision, instruction à compléter, 2° faire vérifier les titres d'autorisation des deux Ht.F en concurrence, Hassenfratz, 494-499, et CGM 11 février 1824, OR 19 mai 1824 ; 3) Lisle-en-Rigault (com.) à Jean-d'Heures, <\$\$ 45E3> 55Meuse, Usine, ajouter fenderie avec four à réverbère à sa forge (maréchal Oudinot duc de Reggio), obligation d'utiliser houille exclusivement, Lelièvre, 500-504, et CGM 23 mai 1836, OR 4 septembre 1836 ; 4) Surveillance, Loi de 1810, article 80, conditions de mise en œuvre, réclamation contre propriétaire du sol (Mme Larderet) qui s'oppose à l'établissement des chemins de charroi demandés par Gallois et associés, et par Blumenstein, Frèrejean et associés pour leurs établissements miniers et sidérurgiques à Saint-Etienne, Avis CGM 1° les deux compagnies sont fondées à réclamer contre Mme Larderet, 2° les Tribunaux auront à reconnaître la nécessité des chemins réclamés et à fixer l'indemnité, Héron de Villefosse, 504-510, *pas d'OR*.

10 septembre 1823: (2) <de 1 h à 3 h> : 1) Pissos (com. <\$\$ 143D2>) et Uza (com. <\$\$143B4>), 40Landes, Usine, contestation concernant l'approvisionnement en minerai de fer provenant de minières, réclamation de (Larreillet, propriétaire du Ht.F à Pissos) contre (Girardeau, fermier du Ht.F à Uza), les conseils municipaux de plusieurs commune ont reconnu l'impossibilité d'exploiter eux-mêmes, Lareillet et Girardeau passent un accord suite à la médiation du préfet mais sans l'avis de l'Ingénieur des Mines, Avis CGM 1° renvoyer l'affaire au préfet pour qu'il instruisse la permission d'exploiter, 2° fixer les limites et les règles de l'exploitation, Duhamel, 510-515, déjà CGM 12 juin 1822, *pas d'OR* ; 2) Lardin et Saint-Lazare (bassin de Terrasson) à Le Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Houille, concession, augmenter périmètre, avec la concession Saint-Lazare contiguë de celle de Lardin, demandeur (comte de Royère, Prosper Brard et Cie, concessionnaires de Lardin), Avis CGM favorable avec obligation de laisser indivisibles ces deux concessions, Lelièvre, 516-519, déjà OR 13 septembre 1820 <concession de Lardin>, déjà CGM 12 mars 1823 <concernant Lardin>, OR 19 novembre 1823 <concernant concession Saint-Lazare>.

1 octobre 1823: (2) <de 2 h à 4 h> : 1) Marseille, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, transférer de la rue des Vignerons au quartier des Catalans, 2^{ème} changement de site (Pons-Grimblot), oppositions motivées par la crainte des fumées sont rejetées par le Conseil de préfecture, Hassenfratz, 520-524, déjà CGM 14 août 1822, déjà OR 20 novembre 1822 <pour le 1^{er} site de transfert>, et OR 10 mars 1824 <pour le 2^{ème} site de transfert> ; 2) Commeny (com.) à Plavaret, <\$\$ 107D2> 03Allier, Verrerie, établir four au nombre de quatre, chacun de 512 pieds cubes pour y fondre chaque jour 16 t de matières (Rambourg), enquête commodo incommodo aucune opposition, obligation d'utiliser houille exclusivement, Hassenfratz, 524-526, OR 26 novembre 1823.

8 octobre 1823 : rien à l'ordre du jour.

22 octobre 1823: (5) <de 1 h à 5 h> : 1) Thonne-la-Long (com.) bois communaux, <\$\$ 26A1> 55Meuse, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Devillez-Bodson, propriétaire Ht.F de Chauvency-Saint-Hubert (com. <\$\$ 25F2> Meuse), Avis CGM favorable, Lelièvre, 528-531 ; 2) Grand-Champ (com.), <\$\$ 54A4> 56Morbihan, Verrerie, établir four de fusion au nombre de deux, de six à huit creusets chacun pour fabriquer du verre blanc et du verres à vitres (Villemain, député), oppositions de concurrents, enquête commodo incommodo inutile car l'emplacement est éloigné de toute habitation, Hassenfratz, 531-533, OR 5 décembre 1823 ; 3) Monétier-les-Bains (com.) au Col du Chardonnet en limite de la frontière au hameau de Lauzet, <\$\$ 120B2> 05Hautes-Alpes, Mines diverses, Graphite et plombagine, concession nouvelle demandée (Merle, Joseph Gonnet et Jourdan), la demande en concession de Chancel en cours d'instruction suscite l'attention et provoque de nouvelles recherches, opposition de Chancel à cette nouvelle concession, Avis CGM 1° rejeter l'opposition Chancel qui n'a aucun droit de s'opposer à des recherches en dehors du périmètre de la concession qu'il demande, 2° autoriser les recherches de Merle et Gonnet, Brongniart, 534-536, déjà CGM 13 août 1823, *pas d'OR* ; 4) Saint-Josse (com.), <\$\$ 2A4> 62Pas-de-Calais, Tourbage, autorisation, Migneron (verbal), 536-538, *pas d'OR* ; 5) Piriac (com.), <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, permission de recherches (La Guérande, Athéna et Dubuisson), avis rapporteur les recherches ne peuvent se faire à la fois par le gouvernement et par les demandeurs, Duhamel, 538-543, déjà CGM 3 octobre 1821, et 29 octobre 1823.

29 octobre 1823: (2) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Piriac, <\$\$ 71D3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Etain, permission de recherches, Avis CGM ne pas autoriser les recherches, Migneron (verbal), 544-545, déjà CGM 22 octobre 1823, *fin de cette affaire* ; 2) Saurat (com.) et Tarascon-sur-Ariège (com.), <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir martinet avec marteau de 100 kgs près des sa forge catalane (Pagès), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° Pagès doit satisfaire à la demande des Ponts-et-Chaussées de produire l'acte autorisant la construction du barrage, Hassenfratz, 546-551, et CGM 17 octobre 1825 OR 1 mars 1826.

5 novembre 1823: (4) <de 1 h à 4 ½ h> : 1) Mussy-sur-Seine (com.), <\$\$ 64C4> 10Aube, Usine, transformer foulon en fenderie (Degron-Cornillac), Avis CGM favorable avec obligation d'utiliser

houille exclusivement sauf si le bois provient des propriétés du demandeur, Lelièvre, 552-559, OR 10 mars 1824 ; **2**) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, projet de ventilateur pour galerie Becquey, dépense de 2.800 F, Duhamel, 559-564, déjà CGM 22 mai 1822, et 18 février 1824 ; **3**) Saint-Barthélémy (com.) et Beaurepaire (com.) sur le torrent du Doron, <\$\$ 124B4> 38Isère, Usine, maintenir taillanderie (Etienne Bourde), Hassenfratz, 564-566, déjà CGM 31 juillet 1822, OR 24 mars 1824 ; **4**) Saint-Barthélémy (com.) et Beaurepaire (com.), <\$\$ 124B4> 38Isère, Usine, établir taillanderie nouvelle (Jean-Baptiste Bourde) à côté de celle d'Etienne Bourde, opposition de Etienne Bourde, avis défavorable des Ingénieurs des Mines, du préfet, Avis CGM **1**° autoriser Jean-Baptiste Bourde, **2**° la concurrence seule ne peut être un motif de rejet dans le cas d'une création d'usine, surtout lorsque le combustible est assez abondant, les cours d'eau suffisent, et les minerais et matières premières peuvent s'obtenir sans nuire au commerce, Hassenfratz, 566-569, *pas d'OR*.

12 novembre 1823: **(2)** <de 1 h à 4 ½ h> : **1**) Ville-en-Blaisois (com.), <\$\$ 65E1> 52Haute-Marne, Minières de fer, autorisation d'exploiter (comtesse de Simiane), avis défavorable de l'Inspecteur et du Conservateur des Forêts, Ingénieurs des Mines observent que la liberté laissée aux exploitants et le mode vicieux d'exploitation ont dévasté les bois, Avis CGM **1**° fixer des conditions nouvelles d'exploitation, **2**° délimiter les secteurs d'extraction mais sans obliger les exploitants à lever des plans compte tenu de la dépense, Duhamel, 570-577 ; **2**) Raismes (com.), <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, établir four à réverbère au nombre de trois alimentés à houille, un gros marteau, une fenderie et sa chaufferie, un laminoir à tôle (Renaux, Pillet, Leclercq-Sezille), cahier des charges, obligation d'utiliser houille exclusivement, Avis CGM favorable, cet établissement est considérable, unique en son genre, on y traite le minerai de fer des houillères par des procédés connus mais nouveaux, Brongniart, 577-584, OR 4 février 1824, et CGM 31 août 1829.

Registre n° 16 du 19 novembre 1823 au 30 juin 1824 F/14/17935 (567 pages)

19 novembre 1823: **(4)** <de 1 h à 5 h ¾> : **1**) Litry, 14Calvados, Redevances, abonnement pour 1823 à 1827 <un exemple des informations réunies sur la gestion, proches d'un contrôle fiscal>, proposé par concessionnaire 5.500 F accepté par Comité d'évaluation et CGM, à comparer à 4.000 F pour 1813 à 1818, Duhamel, 1-7, déjà 7 avril 1819, OR 28 avril 1824, et CGM 11 août 1828 ; **2**) Bourth (com.) à Cheraumont, <\$\$ 39E3> 27Eure, Usine, transformer moulin au nombre de deux en usine à fer composée de cylindres pour réduire en plus petits échantillons (Duval et duchesse d'Harcourt), le fer est fabriqué dans les forges des communes de Bourth, Rugles <\$\$ 39D2> et La Guéroulde <\$\$ 39E2> dans l'Eure, de Bérou-la-Mulotière <\$\$ 39F3> en Eure-et-Loir, la fonte provient des Ht.F exploités par (Duval) Hassenfratz, 7-11, *pas d'OR ?* ; **3**) Montheries (com.<\$\$ 65E2>) à l'établissement des d'Huys sur le cours du ruisseau des d'Huys (A) ; et Sarcicourt (com.<\$\$ 65E2>) sur le ruisseau de Sarcicourt (B) <deux affaires liées, Harlé est propriétaire des deux établissements, la demande initiale pour un patouillet à Sarcicourt a provoqué le dossier de régularisation à Montheries>, 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F à (A), maintenir patouillet à (B) (Harlé, concessionnaire de Guillard acquéreur du bien national à Montheries le 31 août 1791), Avis CGM autoriser Ht.F à (A), Brongniart, 12-17, et CGM 26 novembre 1823, 1ère OR 17 mars 1824 pour Montheries ; **4**) Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Surveillance, Police des mines, préfet **a**) prescrit par arrêté du 5 novembre 1823 des mesures à l'encontre des exploitants qui refusent de respecter les dispositions du DI 6 mai 1811 relatives aux mines exploitées sans concession avant la loi de 1810, qui pratiquent de nouvelles ouvertures au jour par puits et galeries, qui poursuivent leur exploitation sans titre légal, **b**) motive ces mesures pour prévenir le gaspillage des différentes exploitations illicites, pour empêcher le discrédit de l'administration, pour suppléer à l'inertie presque complète des Tribunaux relativement aux nombreuses contraventions qui leur sont journalièrement dénoncées par PV des agents administratifs, avis rapporteur a) ne pas approuver le

préfet, **b**) pour les exploitations tolérées par DI 6 mai 1811 mettre en œuvre toutes les dispositions prévues avant de faire cesser l'exploitation, **c**) pour les exploitations illicites ne pas négliger les moyens de persuasion, puis prendre un arrêté de cessation immédiate, faire exécuter d'office la fermeture provisoire, **d**) réunir toutes les informations sur le défaut d'actions des Tribunaux, Cordier, 17-29, et CGM 26 novembre 1823, *pas d'OR*.

26 novembre 1823: **(3)** <de 1 h à 5 h ½ > : **1)** Sarcicourt (com.) sur le ruisseau de Sarcicourt (B), <\$\$ 65E2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir patouillet (Harlé), maître de forges régulièrement autorisé, Avis CGM 1° autoriser Harlé, 2° article 74 de la loi 1810 permet d'établir des patouilllets même sur le terrain d'autrui, Brongniart, 30-33, déjà CGM 23 octobre 1822 et 19 novembre 1823, 2ème OR 17 mars 1824 pour Sarcicourt ; **2)** Margut (com.) sur l'Orval, <\$\$ 25F2> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F (Devillez-Bodson, propriétaire de plusieurs usines à fer très considérables), oppositions de concurrents, Avis CGM 1° la concurrence est l'âme de l'industrie et du commerce, 2° obligation d'acheter le charbon de bois à l'étranger, 3° interdire de s'approvisionner aux minières de fer de Saint-Pancré, Cordier, 30-33, OR 18 février 1824 et CGM 30 avril 1835 ; **3)** Saint-Etienne (bassin), 42Loire, Surveillance, Police des mines <suite>, Avis CGM 1° la matière est assez importante et les faits sont assez graves pour qu'il soit urgent de prendre les mesures propres à rétablir l'ordre dans les exploitations de houille de Saint-Etienne, jusqu'à l'époque où ces exploitations seront régulièrement concédées, 2° les articles 49 et 50 de la loi de 1810 donnent à l'Administration le droit et lui imposent le devoir, non seulement de réprimer mais encore de prévenir tous les vices d'exploitation qui pourraient inquiéter la sûreté publique, celle des ouvriers, la conservation des mines et les besoins des consommateurs, 3° cette loi prescrit de pourvoir aux besoins du consommateur à venir, par un sage aménagement de l'exploitation qui assure pour le plus long temps possible la conservation du gîte exploité et la continuation des produits qu'il peut fournir, cet objet important est même le but principal de toute loi sur les mines, parce qu'il est le principal motif des dispositions législatives qui, enlevant les mines au droit commun, établissent pour leur jouissance des règles particulières, 4° il résulte de ces articles 49 et 50, que l'Administration, avant de pourvoir aux différents cas qui peuvent exiger de sa part des mesures de répression ou de prévoyance, doit entendre les exploitants, ce n'est donc pas par des mesures collectives, ou par un règlement général, semblable à celui du préfet, que l'on peut atteindre le but de la loi, mais bien en statuant sur chaque espèce à mesure qu'elle se présentera, 49-51, déjà CGM 19 novembre 1823.

3 décembre 1823: **(3)** <de 1 h à 5 h> : **1)** Oupia (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 34Hérault, Houille, concession, cahier des charges lignite (de Siran, Procureur Général à Montpellier), recherches ont atteint deux couches de qualité identique à celle des concessions de Minerve <\$\$ 163D4> et d'Azilannet <\$\$ 163D4>, une exploitation profitable est présumée, Cordier, 52-57, et CGM 10 décembre 1823, OR 19 mai 1824 ; **2)** Garlaban (bassin d'Aix) à Aubagne (com.) et Roquevaire (com.), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, cahier des charges lignite (Segond, négociant à Marseille) une seule couche presque verticale près de l'affleurement, sa pente semble diminuer progressivement en profondeur, puissance de 4 à 5 m avec deux lits bien minces d'argile, Duhamel, 58-62, et CGM 26 mai 1824, OR 22 septembre 1824, et CGM 19 août 1833 ; **3)** Mines de plomb du département de Haute-Loire, Sociétés Anonymes, statuts, capital 100.000 F en 100 actions, associés (Descours, Durand, Royet négociant maire de Saint-Etienne), ¼ du capital <soit 25.000 F> versé pour faire face aux frais de demande en concession, rembourser les recherches faites, acheter des outils, dédommager les propriétaires de la surface, si après l'épuisement des 25.000 F le minerai extrait ne représente pas un capital effectif de 10.000 F la société sera dissoute de plein droit, rapporteur **a)** statuts sagement rédigés, **b)** la société doit s'engager à payer comptant toutes les acquisitions et travaux et elle s'interdit toute opération à crédit, **c)** pour prononcer que le capital est intact, il faudra que, d'après l'inventaire, le montant de ce capital soit représenté au moins pour ¼ par des sommes en caisse en argent ou en effets négociables, et pour les ¾ par des valeurs commerciales existantes sur les exploitations et susceptibles d'être réalisées, ou par des matériaux de consommation tels que bois et charbons, **d)** les valeurs des terrains, bâtiments, machines devront être exclues du mode de représentation du capital destiné à établir qu'il y a ou non lieu à partager les bénéfices, Brochant de Villiers, 63-75, *pas d'OR* ?

- 10 décembre 1823: (5) : **1**) Quingey (com.), <\$\$ 98B1> 25Doubs, Usine, transformer Ht.F, les deux martinets et le marteau en deux fours à réverbère, établir tréfilerie de dix-huit bobines (Carou, puis lieutenant général baron Lepin), régulariser la situation d'illégalité dénoncée par la plainte de (Mouret de Berterand, ancien officier, propriétaire de tréfilerie à Chenecey-Buillon (com. <\$\$ 98B1>), Avis CGM favorable, Hassenfratz, 75-81, OR 24 mars 1824, et CGM 17 avril 1826 ; **2**) Oupia (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 34Hérault, Houille, vendre produits des recherches de lignite (de Siran), Cordier, 82-84, déjà CGM 3 décembre 1823, et 10 mars 1824, décision ministre 10 janvier 1824, OR 19 mai 1824 <concession> ; **3**) Lussat (com.) mine de Mornat et Saint-Pardoux-les-Cards (com.), <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Plomb argentifère, concession (Fillioux au nom de la société anonyme des Mines de Plomb de Mornat, constituée à Guéret, <mais dont les statuts ne sont pas encore approuvés, voir CGM 28 décembre 1825>), avis de l'Ingénieur des Mines et du préfet sont favorables sans affirmer que les travaux de recherches donnent encore la certitude d'une exploitation utile et fructueuse, Avis CGM **1**° accorder la concession, **2**° ne pas tirer la conclusion de l'instruction Ministérielle du 3 août 1810 qu'on ne peut concéder que dans le cas où il y a certitude de bénéfice, l'expression « gisement tellement reconnu qu'il y a certitude d'une exploitation utile » devant être entendue de manière plus large, de Bonnard, 84-92, déjà CGM 4 janvier 1823, OR 17 mars 1824 ; **4**) Prusly-sur-Ource (com.), <\$\$ 65D4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir patouillet (Couturier propriétaire de forge à Voulaines-les-Templiers (com. <\$\$ 65D4>), Mignerou, 92-96, et CGM 14 novembre 1832, *pas d'OR* ; **5**) Amiens, <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 96-98, déjà 22 janvier 1818.
- 17 décembre 1823: (3) <de 1 h à 4 h ½ > : **1**) Sainte-Colombe (com.) au moulin de Roche près de Châtillon-sur-Seine, <\$\$ 64C4> 21Côte-d'Or, Usine, transférer Ht.F du village au pont sur la Seine <1^{ère} demande dont l'instruction se poursuit>, transformer une forge en deux fours à réverbère à houille <2^{ème} demande dont l'instruction débute> (maréchal Marmont duc de Raguse), oppositions de concurrents motivées par la crainte d'un immense développement absorbant tout le combustible de l'arrondissement de Châtillon et d'une augmentation de la consommation de fonte, Avis CGM favorable, **1**° ce nouveau procédé d'affinage à la houille procure une économie considérable dans l'emploi du bois, **2**° est d'intérêt général, Mignerou, 99-112, déjà CGM 31 juillet 1822, OR 11 février 1824 ; **2**) Dorbelière (bassin du Maine) à Saint-Denis-du-Maine (com. <\$\$ 57E4> Mayenne) et Auvers-le-Hamon (<\$\$ 57F4> Sarthe), 53Mayenne, Redevances, 72Sarthe, Redevances, houille, remise demandée de 20 ans, Avis **CGM** défavorable les concessionnaires (René Chappe administrateur des lignes télégraphiques et Louis du Boisjourdan administrateur de la même société et Conseiller Général de Mayenne) ont été préférés pour leurs facultés financières, Lelièvre, 112-119, *pas d'OR* ; **3**) Orquevaux (com.) au Contot sur ruisseau la Manoise dans ancienne filerie de la Mouillerie, <\$\$ 66A1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir martinet (Caroillon de Vandeuil), la vérification du domicile du demandeur reste à faire pour un affichage conforme à loi 1810, Directeur Général Mines intervient pour indiquer que la demande lui semble suffisamment instruite, Avis CGM maintenir son avis antérieur de faire publications et affiches au domicile du demandeur, Duhamel, 119-123, déjà CGM 11 septembre 1822, OR 11 février 1824.
- 24 décembre 1823: (2) <de 1 h à 3 h > : **1**) Excideuil (com.), <\$\$ 118B4> 24Dordogne, Mines de fer, mesures de sauvegarde, risques d'abandon de ces exploitations, elles sont indispensables pour plusieurs Ht.F, actuellement ce sont des minières mais elles sont déclarées concessibles, Avis CGM faire appliquer article 49 de la loi de 1810 pour que cesse un état de choses compromettant la sureté publique ou les besoins des consommateurs, « le préfet après avoir entendu les propriétaires en rendra compte au ministre de l'Intérieur pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra <extrait de l'art.49> », Cordier, 124-129, et CGM 21 janvier 1832, *pas d'OR* ; **2**) Indre (com.) à Basse Indre à 8 km de Nantes sur rive droite de la Loire, <\$\$ 72B4> 44Loire-Inférieure, Usine, établir affinerie avec huit fourneaux à réverbère pour convertir fonte en fer par nouveau procédé à la houille exclusivement, établir six laminoirs, établir forges (John Thomas, Hugues et Cie), Avis CGM favorable, cette usine va permettre de fabriquer le fer avec autant d'économie que nos voisins, Hassenfratz, 129-132 OR 14 avril 1824.

7 janvier 1824: (4) <de midi ½ à 4 h> : 1) Cadière (La), <\$\$ 168B3> 83Var, Houille, concession, préférence (à comte de Castellane), celui-ci est propriétaire de trois des neuf concessions des Bouches-du-Rhône, il leur donne plus d'extension que les autres concessionnaires, il y emploie les meilleurs mineurs de la région, le fait qu'il soit propriétaire de plusieurs concessions ne suscite aucune plainte chez les consommateurs, Duhamel, 133-137, déjà CGM 22 janvier 1823, OR 24 mars 1824, et CGM 2 septembre 1833 ; 2) Moncley (com.) sur l'Oignon à 8 km de Besançon, <\$\$ 83F3> 25Doubs, Usine, modifier cahier des charges (Martin fermier du marquis Terrier-Santrans, député et maire de Besançon) la demande est de surseoir pendant deux ans à l'interdiction du fonctionnement simultané du Ht.F et des deux feux d'affinerie, et à l'obligation d'utiliser la houille, Avis CGM 1° faire cesser de suite le fonctionnement cumulatif du Ht.F et des deux affineries, 2° critique le préfet pour avoir communiqué au demandeur le rapport de l'Ingénieur des Mines, Hassenfratz, 137-145, déjà CGM 20 mars 1822 et deux OR à même date OR 3 juillet 1822 ; 3) Longpré-les-Corps-Saints (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 145-147, déjà CGM 23 février 1820, *pas d'OR* ; 4) Saint-Martin-le-Beau (com.) au moulin de Nitray, <\$\$ 76A3> 37Indre-et-Loire, Usine, remplacer moulin par usine à étirer l'acier (Saint-Bris, fabricant de limes à Amboise, membre du Conseil général des manufactures), aucune opposition, de Bonnard, 147-149, déjà CGM 30 janvier 1822, OR 14 avril 1824.

14 janvier 1824: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Marchainville (com.) au Belloy, <\$\$ 39E4> 61Orne, Verrerie, maintenir (Julienne banquier à Rouen et Bourgeois), les fours sont de forme ovale, longueur 26 m, largeur 1,95 m, les dimensions des 10 pots sont longueur 97 cm, largeur 49 cm, hauteur 65 cm, consommation annuelle de bois limitée à 1.500 cordes soit 5.700 stères de bois, Héron de Villefosse, 150-151, déjà CGM 3 septembre 1823, OR 10 mars 1824 ; 2) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, affluence des eaux est extrême, infiniment plus considérable qu'il y a six mois, les pompes de diamètre 33 cm évacuent 128 m3/heure, CGM ne peut donner avis faute de plans et exige la prompte exécution des mesures recommandées le 6 mars 1822, déjà CGM 23 juillet 1823 et 21 avril 1824.

28 janvier 1824: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Egarande dans périmètre n°16 bassin de Rive de Gier, 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est 10 le 8 novembre 1823, rapport sur l'arrêté du préfet du 19 décembre 1823 relatif à l'introduction des lampes Davy et aux conclusions de la Commission constituée (Fleur-de-Lix exploitant de mines, maire de Rive de Gier, Ingénieur en chef des Mines de Gallois, Ingénieur des Mines Delserières), de Gallois précise que les ouvriers travaillant à prix faits <à la tâche> prétendent ne pas gagner assez d'argent s'ils font usage des lampes Davy, cette Commission demande que l'Administration fournisse 50 lampes bien construites, Avis CGM 1° préfet doit interdire l'usage des moyens ordinaires d'éclairage dans toutes les mines du département de la Loire où il est notoire qu'il y a à craindre des explosions de gaz hydrogène, 2° préfet doit prescrire l'emploi exclusif des lampes de sûreté comme l'a décidé le préfet du Nord pour les mines d'Anzin, par son arrêté du 22 avril 1823, Baillet, 158-163, et CGM 6 octobre 1824 ; 2) Lussat (com.) mine de Villerange, <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Antimoine, concession, préférence (à Fillioux), de Bonnard, 164-192, déjà 21 décembre 1822, OR 24 mars 1824, et CGM 7 novembre 1825 ; 3) Vy-le-Ferroux (com.) sur le ruisseau de l'étang de Vy-le-Ferroux, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoirs à bras au nombre de deux, demandes concurrentes (Gallatin fermier du prince de Bauffremont pour le Ht.F à Betaucourt (com. Haute-Saône <\$\$ 66C4>) et (Pochet fermier du comte d'Orsay pour le Ht.F de Scey-sur-Saône <\$\$ 83F1>), Avis CGM attendre la décision des Tribunaux, Lelièvre, 192-197, *pas d'OR* ?.

4 février 1824: (3) <de midi ½ à 4 h ½> : 1) Droits de douane, manganèse, augmenter les droits : 300 F/tonne au lieu de 10F/tonne, demande de (Nissan demandeur concession de Manganèse de Saint-Martin-de-Freyssengas, Haute-Saône), Avis CGM 1° ne pas augmenter, 2° il faudrait être assuré de pouvoir produire en France la même substance, en qualité et en quantité suffisantes pour tous les besoins du commerce et de l'industrie, 3° le manganèse étranger se vend deux à trois fois plus cher que le manganèse français, preuve suffisante de la supériorité du manganèse étranger, 4°

augmentation proposée ne produirait aucun effet avantageux pour l'exploitant français, et porterait préjudice aux fabricants qui emploient le manganèse, Duhamel, 197-205 ; 2) Droits de douane, houille et coke étrangers, réclamation relative aux droits de douane imposés par les gouvernements de France et des Pays-Bas sur les houilles des deux royaumes (droits belges sont plus élevés que droits français), Avis **CGM 1°** pour rétablir l'équilibre de notre commerce autant que pour venir au secours d'une population ouvrière demeurée sans occupation, il est urgent d'augmenter par une simple compensation, l'activité de nos mines qui peuvent trouver en France le débit de leurs produits, 2° le seul moyen efficace est d'augmenter le droit d'importation de manière que les houilles de Belgique ne puissent pas être préférées aux nôtres, 3° pour ne point exposer les consommateurs au renchérissement de ce combustible, il faut calculer l'augmentation de tarif, de telle sorte que la moindre élévation apportée par nos exploitants dans leurs prix actuels, permette aux houille belges d'entrer de nouveau en concurrence avec les leurs, 4° on satisfait à cette double condition en portant à 70 c/hl le droit d'importation, Mignerot, 205-213, déjà CGM 14 mars 1821, et 17 janvier 1825 ; 3) Bazouilles (com.) (A), Sionne (com.) (B) et Villouxel (com.) (C), <\$\$ 66B1> 88Vosges, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, marteaux, bocards ou lavoirs dans chaque site (Florentin Muel, puis Muel frères, enfin comte d'Alsace d'Hénin-Liétard, cessionnaire des frères Muel le 30 octobre 1815), Hassenfratz, 214-220, et CGM 4 août 1824, deux OR, OR 1 septembre 1824 autorisation pour (B) et (C) et OR 24 novembre 1824 pour (A).

11 février 1824: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Pontcey (com.) au moulin du Guet sur dérivation de la Lanterne, au confluent de la Saône, <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, préférence (à Falatieu), autorisation pour 9 ans avec clause d'affectation exclusive au Ht.F à Betaucourt (com., Haute-Saône <\$\$ 66C4>), Brongniart, 221-225, déjà CGM 3 septembre 1823, OR 19 mai 1824, et CGM 12 février 1827 ; 2) Lampes de sureté, Accidents, houille, projet d'Instruction sur leur usage, Baillet, 225-248, déjà CGM 14 août 1822, et 11 juillet 1825, *pas d'OR*.

18 février 1824: (4) <de midi ½ à 3 h> : 1) Bert et Montcombroux, (bassin de Bert) <\$\$ 108B2> 03Allier, Houille, permission de recherches (Meilheurat des Prureaux, maire de Montcombroux, membre du Conseil Général du département), filon mis à découvert d'assez bonne qualité, demande en concession, Ingénieur des Mines souligne irrégularité du gîte et recommande recherches complémentaires, Duhamel, 249-254, et CGM 6 juillet 1829, OR 9 juin 1832 à Crouzier, Bouquet ; 2) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux, projet de couloir de descente du minerai sur 230 m à flanc de montagne sous forme de concession (Vergnies-Bouischères), Avis CGM défavorable, Cordier (verbal), 254-260, *pas d'OR*, déjà CGM 5 novembre 1823, et 28 avril 1824 ; 3) Gond ou Gond-Pontouvre (com.) à l'Houmeau sur la Touvre, <\$\$ 115D1> 16Charente, Usine, transformer forerie en usine à battre le fer à cinq foyers de forge à bras, cahier charges (Buraud), Cordier (verbal), 261-262, et CGM 21 février 1825, OR 6 janvier 1826 ; 4) Chamouilley Forge Haute, <\$\$ 45E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, un marteau (Robin, cessionnaire de Savouret) cet établissement date de 1690, Avis CGM favorable, mais il n'y a pas lieu de statuer spécifiquement par un acte délibéré en Conseil d'Etat, seulement une OR concernant le régime des eaux, de Bonnard, 263-267, OR 30 juin 1824.

3 mars 1824: (3) <de midi ½ à 4 h ½> : 1) Pamiers (com.), <\$\$ 178C2> 09Ariège, Usine, établir martinet (Jean Caillas et Jeanne Casals), affaire aussi simple que peu importante, Cordier, 267-270, OR 2 juin 1824 ; 2) Bouhans ou Bouhans-et-Feurg (com.) dans bois communaux, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Dornier, pour son Ht.F à Dampierre-sur-Salon (com. <\$\$ 83E2>), Lelièvre, 271-274, *pas d'OR* ; 3) Ancy-le-Franc (com. <\$\$ 81D1>) (A), Lezennes (com. <\$\$ 80C1>) (B), et Vireaux (com. <\$\$ 80C1>) à Frangeux (C), 89Yonne, Usine, établir patouillet en (A), forge à deux feux en (B), établir Ht.F et patouillet en (C) (marquis de Louvois), oppositions de concurrents (marquise de Clermont La Guiche), (comte de Limours), (Louis Humbert), oppositions rejetées, Avis CGM favorable, Gillet de Laumont, 275-292, OR 5 mai 1824 pour (A) et (B) et OR 5 mai 1824 pour (C).

- 10 mars 1824: (2) <de midi ½ à 2 h> : 1) Oupia (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 34Hérault, Houille, concession (Juin de Siran), les quatre mines voisines connaissent des difficultés et s'épuisent, maire d'Oupia y voit une utilité pour la distillation des vins du pays et pour l'emploi de la classe indigente des communes voisines, Avis CGM favorable, Cordier, 293-296, déjà CGM 10 décembre 1823, OR 19 mai 1824 ; 2) Chauvetane à Guillaume-Peyrouse (com.) <commune non identifiée>, 05Hautes-Alpes, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Rostaing), gîte à 2.500 m d'altitude, exploitation limitée à 4 mois, minerai mauvaise qualité, intérêt du Conseil municipal, Lelièvre, 297-301, OR 29 décembre 1824.
- 17 mars 1824: (3) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Salzbronn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, autorisation d'exploiter puits salé (de Thon, Manthey, baron de Dittner, Dorr), rapporteur rappelle les oppositions graves formées par plusieurs administrations, les conflits d'attribution, les interprétations souvent fausses des règlements, Avis CGM 1° autoriser l'exploitation du puits salé dont les demandeurs sont propriétaires, 2° établir une saline d'une consistance propre à fabriquer annuellement 20.000 qxm de sel marin ou muriate de soude sous trois conditions, a) n'employer pour la fabrication que de la houille, b) présenter sous délai de 18 mois un plan d'ensemble et un plan de détail, vérifié par l'Ingénieur des Mines, c) n'établir aucune machine hydraulique pour élever les eaux salées sur les bâtiments de graduation sans avoir obtenu à ce sujet une permission spéciale, 3° le ministre des Finances prescrira toute disposition, conforme aux lois, qu'il jugera nécessaire dans le but de prévenir les fraudes, et dans l'intérêt du Trésor Public, Duhamel, 301-317, déjà CGM 13 juin 1821, OR 28 décembre 1825, et CGM 25 février 1828 ; 2) Rocquigny (com.), <\$\$ 10C3> 02Aisne, Usine, établir affinerie, cahier des charges (Lempereur, sujet des Pays-Bas), surseoier à statuer, instruction à compléter, Cordier, 317-319, OR 11 juillet 1833 ; 3) Baerenthal (com.) sur la Zinsel, <\$\$ 29D3> 57Moselle, Usine, remplacer four à réverbère et chaufferie par affinerie à deux feux pour l'acier brut, maintenir four de cémentation (Jacques Coulaux), Avis CGM favorable, en demandant au Directeur Général Mines de ne pas suivre l'avis émis par le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées sur la réserve d'intérêt public concernant un éventuel changement aux cours des eaux alimentant cette usine, cet avis constituant un grand obstacle aux perfectionnement des usines, Brochant de Villiers, 320-326, OR 1 septembre 1825, et CGM 4 juin 1832.
- 24 mars 1824: (3) <de midi ½ à 3 h> : 1) Bourdons-sur-Rognon (com.) à l'abbaye de Lacrête sur le Rognon près de Morteau, <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie au nombre de deux (Michel frères), régulariser ce bien national, avis favorable rapporteur sans qu'il y ait eu affiches ni consultation des Forêts ces formalités étant inutiles s'agissant d'une usine nationale, Avis CGM favorable, Hassenfratz, 327-330, *pas d'OR* ; 2) Autrey-lès-Gray (com.) et Bouhans-et-Feurg (com.), <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter pour 10 ares (Joseph Gauthier, fermier du Ht.F à Saint-Andoche (com. <\$\$ 83E1>) à Trécourt), Avis CGM favorable, Lelièvre, 331-334, *pas d'OR* ; 3) Vaudey (com.) ou Vellexon-Queutrey-et-Vaudey (com.) bois communaux, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Lafournière, Goguely et Cie) pour Ht.F à Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Lelièvre, 334-337, OR 30 juin 1824.
- 31 mars 1824: (3) <de midi ½ à 3 h> : 1) Manois (com) sur la Manoise, <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F (Michel frères, cessionnaire de Muel le 14 août 1792), bien national, Avis CGM favorable, en précisant à l'intention de l'Ingénieur de Mines et du préfet 1° la différence que l'Administration reconnaît entre un titre de propriété d'usine et un acte de permission pour le roulement de celle-ci, 2° la nécessité où se trouvent les propriétaires d'usines vendues nationalement, comme tous les propriétaires d'usine, de se pourvoir d'un nouveau titre de permission, lorsqu'ils ne peuvent présenter le titre ancien, Hassenfratz, 337-343, et CGM 14 avril 1824, *pas d'OR* ; 2) Soing (com.), <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Cavin), craintes d'envasement de la Saône pour ce minerai qui perd au lavage ¾ de son poids, Brongniart, 344-349, OR 11 août 1824 ; 3) Vaulry (com.), <\$\$ 104B4> 87Haute-Vienne, Mines diverses, Etain, recherches, travaux ordonnées par Directeur Général Mines Becquey, les travaux d'exploration

superficielle n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat avantageux, Avis CGM 1° les nouveaux filons stannifères dans la galerie Becquey donnent de nouvelles chances dans les travaux intérieurs, 2° achever le percement de la galerie Becquey pour pouvoir émettre une opinion nouvelle, de Bonnard, 349-356, déjà CGM 9 avril 1823, aucun autre CGM jusqu'au 11 janvier 1838.

7 avril 1824: (3) <de midi ½ à 2 h> : 1) Chessy, 69Rhône, Redevances, mine de Cuivre, abonnement pour années 1823 à 1826, proposé par concessionnaire 1.200 F/an, Comité d'évaluation et CGM 1.500 F/an, le maître-mineur diplômé de l'École des mineurs de Saint-Etienne gagne 1.500 F/an, Beaunier, 357-360, et CGM 11 août 1828 ; 2) Estavar (com.), <\$\$ 183F4> 66Pyrénées-Orientales, Houille, soutien secours demandé 1.500 F (Cathalan concessionnaire) suite à destruction d'ouvrages souterrains provoqués par les événements politiques et militaires en Espagne, Avis CGM accorder 1.200 F, Cordier, 360-362, DI 5 septembre 1806 secours accordé de 1.200 F, et CGM 17 juin 1833 ; 3) Morteau sur la Rognon à l'abbaye de La Crête entre les communes Cirey-les-Mareilles et de Bourdons-sur-Rognon à 1100 m en amont du Ht.F de celle-ci, <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir (Michel frères, cessionnaire de Guyenot), bien national acquis par Guyenot le 21 juillet 1791, Avis CGM favorable, mais sans la réserve d'intérêt public concernant un éventuel changement aux cours des eaux alimentant cette usine, prévue par le préfet et approuvée par le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Hassenfratz, 362-367, CGM et CGPetC contredisent préfet sur clause d'intérêt public, OR 7 juillet 1824.

14 avril 1824: (3) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Manois (com.) sur la Manoise, <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F (Michel frères, cessionnaire de Muel), produit 400 t/an de fonte en gueuse, consomme 1.200 m3 de minerai et 2.500 M3 de charbon de bois, Avis CGM favorable, mais sans adopter la clause conditionnelle de réserve d'utilité publique retenue par le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Hassenfratz, 368-372, déjà 31 mars 1824, *pas d'OR ?* ; 2) Liquisse (bassin de Millau) à Nant (com.) et (Cantobre), <\$\$ 149F4> 12Aveyron, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Valdouze et Balitrand) et (Valette, propriétaire du sol), couche de peu d'épaisseur et de médiocre qualité, Avis CGM 1° préférence (à Valdouze), 2° cette exploitation sera d'utilité générale dans la contrée, 3° désormais préfet doit donner son avis sur le cahier des charges, Cordier, 372-380, OR 4 novembre 1824, et CGM 4 juin 1827 ; 3) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux d'épuisement des eaux, pompe doit élever l'eau de 26 m, acquisition d'une machine à vapeur d'au moins 40 CV avec deux corps de pompe, lecture du rapport de l'Ingénieur Clère, 380-384, déjà CGM 14 janvier 1824, et 21 avril 1824.

21 avril 1824: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, fin du rapport de IM Clère, Avis CGM 1° pour apprécier l'importance de cette richesse souterraine il a paru convenable de répandre dans le commerce le sel de Vic en même temps qu'on en étendait les travaux de reconnaissance destinés à préparer l'exploitation future ; mais il ne peut être question, en ce moment, lorsque rien n'est encore prêt pour une exploitation en grand, et lorsque les produits des sources salées suffisent et au-delà aux besoins actuels du commerce, de chercher à vendre promptement la plus grande quantité possible de sel gemme, 2° l'objet de l'expérience commerciale est de tâcher de proposer l'usage de toutes les qualités des produits de la mine de sel gemme ; ce serait tromper le gouvernement, les consommateurs et soi-même en ne vendant que les sels purs qui composent à peine 7% de la masse totale, 3° il est nécessaire de considérer toujours l'entreprise de Vic sous le triple point de vue technique, économique et commercial, 385-390, déjà CGM 14 avril 1824, et 5 mai 1824 ; 2) Ecot ou Ecot-la-Combe (com.), <\$\$ 68A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie au nombre de quatre, un bocard à mine, un patouillet, établir four à réverbère, martinet (Michel frères), bien national, cahier des charges, production fonte 600 t/an et 400 t/an de fer, consomme 24.000 stères de bois/an, fabrique tôles, Hassenfratz, 391-394, OR 7 juillet 1824, et CGM 18 août 1824 ; 3) Saint-Loup-lès-Gray sur la Merthe ou Saint-Loup-Nantouard (com.) sur la Morte, <\$\$ 83 E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir Ht.F au bois (baron Klingin, lieutenant colonel de cavalerie), Lelièvre, 395-398, et CGM 24 octobre 1825, OR 30 juin 1824.

28 avril 1824: (2) <de midi ½ à 5 h > : 1) Ménat (com.) <§§ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Schistes-bitumineux, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (comte de Laizer, subrogé par Bergougnieux pharmacien), (Payen et Lecerf) et (Mathet, résidant à Ménat), préfet demande si la classification légale du gîte est une carrière ou une mine, Avis CGM 1° c'est une mine concessible et non une carrière, 2° instruction à effectuer, de Bonnard, 398-405, et CGM 24 janvier 1825, OR 20 avril 1825 <1^{ère} concession> et OR 17 avril 1827 <2^{ème} concession> ; 2) Rancié, <§§ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession demandée par huit communes de la vallée de Vicdessos, Conseil d'Etat avis du Comité de l'Intérieur du 19 septembre 1821 favorable à l'octroi de concession aux communes «1° Les membres ont pris connaissance d'un projet d'OR tendant à rejeter la demande faite par les mineurs des communes de la vallée de Vicdessos, d'être déclarés concessionnaires des mines de Rancié. 2° Considérant que les titres présentés par les maires des communes font reconnaître qu'il avait été accordé, dès l'année 1293, à tous les habitants de la vallée le droit exclusif d'exploiter et de vendre le minerai extrait des mines de Rancié ; que cette jouissance non interrompue et confirmée successivement par les souverains établit un titre de concession régulier en la forme comme au fond, et qui n'a pas été annulé par les lois postérieures sur les mines ; que les lois de 1791 et de 1810 ont assujetti seulement les anciens concessionnaires à remplir des conditions et des formalités nouvelles pour faire reconnaître leur concession ; que c'est dans l'intention d'y satisfaire que les maires réclament aujourd'hui la délimitation de leur concession ; 3° que les communes peuvent posséder en commun des mines de même qu'elles possèdent des forêts et d'autres propriétés, sauf à l'Administration de prendre les mesures qui lui paraissent convenables pour régler la jouissance de ces biens ; 4° que le CGM et le Directeur Général des Mines, tout en refusant la concession, reconnaissent aux habitants des communes la faculté de jouir du droit d'exploiter et de vendre le minerai provenant des mines de Rancié comme ils l'avaient fait jusqu'ici ; que le mode provisoire de jouissance qu'ils proposent n'est pas conforme aux dispositions de la loi 1810, et rendrait la propriété des mines indéfinies et leur usage précaire, en sorte que l'Administration paraîtrait rester libre de les concéder à des personnes étrangères à la vallée ; 5° Par ces Motifs : il y a lieu de proposer une OR déclarant les 8 communes maintenues dans la concession des mines de Rancié, et qui détermine les limites dans lesquelles cette concession doit être renfermée», rapporteur Observations et Conclusions, Cordier, 405-415.

5 mai 1824: (3) <de midi ½ à 5 h > : 1) Rancié, <§§ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession demandée, Avis CGM Considérant : 1° l'avis du Conseil d'Etat reconnaît aux 8 communes des titres de propriété, et cependant les anciens actes qui accordent des droits et privilèges sur la jouissance des mines, comme sur celle des propriétés de la surface de la vallée, ne contiennent aucune clause qui confère la propriété des mines ou qui accorde la concession, dans le sens reconnu à ce mot par les lois françaises, 2° presque tous les droits et privilèges accordés par les anciens actes, ont été abolis successivement et surtout par les lois de 1789 ; les communes et leurs habitants n'en jouissent plus depuis cette époque ; un seul à usage local est resté en vigueur, celui de la jouissance des mines, exercée non par les habitants mais seulement par une partie de ceux des deux communes de Sem et Goulier, 3° cette jouissance était et reste constamment individuelle pour chacun des usagers ; les communes ne se sont jamais immiscées dans l'administration des mines et n'en ont jamais, comme commune, retiré aucun produit, 4° pas possible de reconnaître, avec Conseil d'Etat, en faveur des communes de la vallée de Vicdessos, une jouissance non interrompue consacrée qui établit un titre de concession régulier en la forme comme au fond ; il faut reconnaître au contraire que ce serait changer l'état des choses existant depuis très longtemps, que d'accorder aux 8 communes la concession d'une mine exploitée seulement par les habitants de ces deux communes, 5° on ne peut attribuer qu'à l'ignorance complète des affaires, la participation que les deux maires de Sem et Goulier ont prise à une demande collective dont l'octroi aurait pour résultat de rendre la jouissance actuelle des mines de ces 2 communes dépendante du parti que les 8 communes voudraient tirer du droit de propriété qui leur serait conféré, CGM Pense : 1° pas lieu d'accorder concession au nom des 8 communes, 2° faire de ces mines, une concession réservée qui continuera d'être exploitée, suivant les usages locaux et les règlements en vigueur, par les mineurs usagers, sous l'administration du préfet et la direction de l'Ingénieur des Mines, le tout sous l'approbation du Directeur Général Mines, 3° délimiter cette concession réservée, conformément à la demande des maires et selon arrêté préfet du 11 mars 1819,

4° les bois qui seront reconnus nécessaires au service des mines, continueront à être délivrés par Forêts, conformément aux droits et usages établis, 5° procéder immédiatement à la confection d'un règlement général et définitif sur l'exploitation et l'administration des mines, 416-420, déjà CGM 28 avril 1824, et 13 mai 1824 ; 2) Vic, <\$\$ 44F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux demandés par Cie Thonnelier pour répondre aux achats du commerce, de Bonnard, 420-422, déjà CGM 21 avril 1824, et 17 janvier 1825 ; 3) 55Meuse, Minières de fer, classification des sites du département, sont minières non concessibles les gîtes des communes de Tréveray <\$\$ 46A4>, Biencourt <\$\$ 46A4> et Morley <\$\$ 45F4>, ceux de Boncourt-sur-Meuse <\$\$ 46A2> et Pont-sur-Meuse <\$\$ 46A2> le sont aussi tant que leurs galeries sont inférieures à 10 m, Baillet, 422-427.

12 mai 1824: (2) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession demandée, CGM divisé, Héron de Villefosse fait inscrire son avis personnel pour poser ce principe que la concession des mines de Rancié sera accordée aux 8 communes, et que son application sera différée jusqu'à ce qu'un règlement spécial puisse y être annexé, 428-429, déjà et CGM 12 mai 1826 ; 2) Pinsot (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, transformer forge catalane au nombre de deux en Ht.F (Chaper, cessionnaire de Grasset), forges catalanes autorisées par OR 14 février 1816, le minerai de fer d'Allevard ne convient pas à la technique des forges catalanes, oppositions, Avis CGM favorable, en prescrivant que le droit d'extraire du minerai de fer des mines d'Allevard ne pourra dépasser 5.400 qxm de minerai prêt à fondre, quantité correspondant à la consommation de ces forges catalanes, Duhamel, 429-460, déjà OR 14 février 1816 (à Grasset), déjà CGM 23 avril 1823, OR 16 juin 1824 <à vérifier>

19 mai 1824: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Combarine (bassin de Briançon) à Puy Saint-Pierre (com.), <\$\$ 141D2> 05Hautes-Alpes, Houille, concession, cahier des charges pour anthracite (Laurençon, cessionnaire de Richard), Brongniart, 461-467, OR 1 septembre 1824, et CGM 26 septembre 1825 ; 2) Argentat (com.) et Saint-Chamant (com.) (bassin d'Argentat), <\$\$ 133F1> 19Corrèze, Houille, exploitation interdite par préfet pour mettre fin aux exploitations actuelles illicites, description du gîte, terrain houiller de 1 km2 très circonscrit, pas de veine exploitable, qualité médiocre, cahier des charges, de Bonnard (verbal), 467-475, déjà CGM 6 octobre 1819, et 15 mai 1826, OR 29 mars 1827.

26 mai 1824: (3) <de midi ½ à 5 h ; Directeur Général Mines préside à partir de 2 h> : 1) Trélon (com.), <\$\$ 12B3> 59Nord, Verrerie, établir four à huit pots (Pailla et Collignon), enquête commo incommodo aucune opposition, Lelièvre, 476-477, OR 28 juillet 1824 ; 2) Garlaban (bassin d'Aix) à Aubagne (com.) et Roquevaire (com.), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession (Segond, négociant à Marseille) lignite, site ouvert en 1765 puis succession d'exploitations de peu d'importance entreprises par les propriétaires du sol, fin de l'instruction, Beaunier, 478-480, déjà CGM 3 décembre 1823, OR 22 septembre 1824, et CGM 19 août 1833 ; 3) Saint-Etienne (bassin de), 42Loire, Houille, concession, bases de l'attribution des concessions, règlement administratif dressé en exécution de l'article 55 de la loi de 1810 pour faire partie des actes de concession, synthèse des travaux et rapports de IOM Delseriès, ICM Beaunier, préfet baron de Chaulieu ; <A> rapport de l'Ingénieur en chef Beaunier en 49 articles classés en cinq parties, 1° Règlement du droit des propriétaires de la surface/481-483, 2° Travaux d'art et conservation des mines/483-486, 3° Exploitation du minerai de fer lithoïde/486-487, 4° Caisses de Prévoyance/487-489, 5° Clauses diverses/490-491 ; rapport du préfet baron de Chaulin sur les propositions Beaunier/491-500 ; <C> observations et conclusions du rapporteur Cordier/500-524 avec l'énumération des principaux obstacles à l'exécution de la loi de 1810, a) l'Administration ne possédait que des renseignements très imparfaits sur l'étendue des terrains à concéder/501, b) deux grandes concessions ne sont pas régularisées (Firminy, et Saint-Chamond) et elles sont enclavées dans les concessions à accorder/501, c) l'incertitude sur la position à avoir concernant la réserve créée par arrêt 9 novembre 1763 en faveur des fabriques de Saint-Etienne, d) les droits des propriétaires de la surface sur le produit des mines, Cordier, 481-525, déjà CGM 19 mars 1823, et 2 juin 1824.

- 2 juin 1824: (1) <de midi ½ à 5 h> ; Directeur Général Mines préside à partir de 2 h > : 1) Saint-Etienne (bassin de), 42Loire, Houille, concession, bases de l'attribution des concessions, etc..., Avis CGM, 525-528, déjà CGM 26 mai 1824, et 9 juin 1824.
- 9 juin 1824: (1) <de midi ½ à 5 h> : 1) Saint-Etienne (bassin de), 42Loire, Houille, concession, bases de l'attribution des concessions, etc..., suite de l'Avis CGM, 528-531, déjà CGM 2 juin 1824, et 16 juin 1824.
- 16 juin 1824: (1) <de midi ½ à 5 h> : 1) Saint-Etienne (bassin de), 42Loire, Houille, concession, bases de l'attribution des concessions, etc..., fin de l'Avis CGM, 532-535, déjà CGM 9 juin 1824, et 30 juin 1824.
- 23 juin 1824: (2) <de midi ½ à 5 ½ h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, établir fabrique de sulfate de soude (Henry) près de la mine de sel gemme de Vic, Avis **CGM** favorable sous condition de ne pas gêner la mine de Vic, Héron de Villefosse, 536-541, *pas d'OR* ; 2) Crossac (com.), <\$\$ 71F3> 44Loire-Inférieure, Mines diverses, Plomb, concession (Jacques Martin), gîte mal reconnu, sans aucune certitude d'exploitation utile, mais désirée par les autorités et les habitants, Avis **CGM** favorable, car il n'y a pas d'autre parti que d'accorder la concession, Brongniart, 541-551, OR 13 octobre 1824.
- 30 juin 1824: (3) <de midi ½ à > : 1) Saint-Etienne (bassin de), 42Loire, Houille, concession, bases de l'attribution des concessions, règlement administratif, dressé en exécution de 1810/55 pour faire partie des actes de concession (synthèse des travaux et avis de IOM Delsériès, ICM Beaunier, préfet baron de Chaulieu), Avis **CGM** sur les articles 47, 48 et 49 et sur l'ensemble des articles/552-555, 1° toutes les dispositions insérées dans les différents articles sont des obligations d'ordre public qui doivent être communes à toutes les concessions du territoire houiller de Saint-Etienne, 2° l'ensemble de ces conditions ne doit pas être regardé comme un cahier des charges des concessions, dans le sens ordinairement attribué à cette expression, mais bien comme un règlement administratif, dressé en exécution de l'article 55 de la loi de 1810 pour faire partie des actes de concession, 3° il n'existe aucun motif pour présenter ce règlement à l'acceptation des demandeurs en concession, ainsi qu'on le fait ordinairement pour les cahiers des charges qui prescrivent un mode de travaux déterminé/555, 4° la première concession comportant l'intégralité des clauses générales retenues et proposées par CGM est la concession Du Cros instituée par OR 27 octobre 1824 ; 2) Ronchamp et Champagny, 70Haute-Saône, Accidents, houille, le nombre de morts est 20 avec 16 blessés le 10 avril 1824 au puits Saint-Louis à la profondeur 100 m, mesures de sûreté sont prescrites et inscrites sur le registre d'exploitation, Héron de Villefosse, 555-566, et CGM 11 juillet 1825 ; 3) Mines de plomb de Chabrignac et de la verrerie du Lardin (Cie des), Sociétés Anonymes, statuts, acte du 10 mars 1824 entre les actionnaires (André Wals et banque André et Cottin), Avis CGM est de ne pas présenter les statuts en leur état actuel à l'approbation d'une Ordonnance royale, Brochant de Villiers, 566-567, *pas d'OR* ?

Registre n° 17 du 7 juillet 1824 au 14 février 1825

F/14/17936

(545 pages)

7 juillet 1824: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Bart (com.) au Moulin de la Roche, <\$\$ 68A4> 25Doubs, Usine, établir aciérie avec quatre fourneaux de fusion pour fabriquer l'acier fondu, établir martinet à trois marteaux pour forger et étirer les lingots d'acier, établir laminoir à froid (Charles et Frédéric Japy), consommera 300 t de houille et 2.750 stères de bois dont la majeure partie sera prise dans les bois de Japy, avis négatif du Conservateur et de l'Administration Générale Forêts, aucune opposition, établissement très utile pour s'affranchir de l'étranger, Avis CGM favorable, 1° la loi de 1810 ne stipule pas qu'un avis défavorable des Forêts empêche d'accorder l'autorisation, 2° l'intervention de cette Administration est seulement pour éclairer le gouvernement si une nouvelle usine peut nuire à celles déjà existantes, Lelièvre, 1-7, OR 13 octobre 1824 ; 2) Velars sur-Ouche (com.), <\$\$ 82A4> 21Côte-d'Or, Usine, établir affinerie un deuxième feu, établir martinet (Delmont), oppositions de concurrents, de la ville de Dijon, du maire de Somberton <\$\$ 81F4>, instruction à compléter, surseoir à statuer, Guenyveau, 8-9, et CGM 15 novembre 1824, OR 10 août 1825 ; 3) Fonderies et forges de l'Ain, 01Ain, Sociétés Anonymes, statuts, associés par acte du 3 août 1823 (Mollet-Roselly, Détard, et 12 autres), le but social est d'extraire minerais de fer dans les communes de Villebois, Souclin et Bénonces, d'établir Ht.F à houille, d'établir affinerie, martinet, atelier de moulage patouillet, capital 500.000 F en 100 actions, Avis CGM 1° l'obtention de concession doit précéder l'approbation des statuts, 2° les valeurs des terrains, bâtiments, machines ne devraient être portées dans cette représentation du capital que pour le prix auquel on pourrait espérer les vendre, 3° les constructions susceptibles d'être vendues devraient être <amorties> sur quinze ans, 4° le capital semble faible, Avis CGM est favorable si ces modifications sont apportées, Brochant de Villiers, 10-17.

14 juillet 1824: (3) <de midi ½ à 4 ½ h> : 1) Savignac-les-Ormeaux à Esquiroulet (com. \$\$ 179D4) et Mijanès (com. \$\$ 179E4>), 09Ariège, Usine, transférer martinet et deux forges d'étrépage de Mijanès à Savignac-les-Ormeaux (Astrie-Prédique), synthèse de l'instruction du dossier, CGM accepte maintenant ce qu'il avait d'abord refusé, sous la condition que le bois provienne de coupes du Domaine, Guenyveau, 17-22, déjà CGM 28 avril 1819, OR 20 octobre 1824 ; 2) Divers, emploi de la houille dans le traitement du fer, mémoire du chef de bataillon d'artillerie Richardot, Guenyveau, 22-24, *pas d'OR* ; 3) Saint-Etienne (bassin de) périmètre n°7, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées cinq, les différents demandeurs s'étant réunis ont convenu par acte notarié du 25 octobre 1823 de diviser le périmètre n° 7 en cinq concessions, avis de l'Ingénieur des Mines Delseriès du 28 novembre 1823 «si l'on voulait faire quelques changements on s'exposerait à réveiller toutes sortes de prétentions en jettant la confusion dans tous les droits et intérêts», Lelièvre, 25-33, et CGM 11 août 1824 : cinq concessions 1^{ère} le Cros (à Bernon de la Rochetaillé), OR 27 octobre 1824 ; 2^{ème} le Treuil (à Jovin frères et Adolphe Thiollière-Dutreuil), OR 4 novembre 1824 ; 3^{ème} la Roche (à Joseph Gilibert et Mathieu Barthet), OR 4 novembre 1824 ; 4^{ème} Bérard (à Berthou, Bréchnignac, Dayet, Descourt, Didier, Durand, Giron, Neyron, Peyret, Vincent), OR 4 novembre 1824 ; 5^{ème} Méons (à André Neyron), OR 4 novembre 1824.

21 juillet 1824: (4) <de midi ½ à 4 h> : 1) Soufroide (sur le cours du ruisseau de la) communes de Bouhans-et-Feurg, Autrey et Nantilly, <\$\$ 83 D2> 70Haute-Saône, Usine, réclamation du maire de Bouhans, envasement, curage du ruisseau entièrement comblé par le lavage des minerais de fer, dégâts considérables, préfet décide que le curage est à la charge des propriétaires d'usines et de patouilllets, Avis CGM 1° la loi de 1810 ne comporte aucune disposition relative aux dommages causés par les patouilllets et lavoirs, 2° il appartient à l'Administration chargée de la police des cours d'eau de proposer mesures pour y mettre un terme, Duhamel, 34-40, et CGM 24 décembre 1827, *pas d'OR* ; 2) Scey-en-Varais (com.) ou Scey-la-Ville (com.) sur la Loue, <\$\$ 98C1> 25Doubs, Usine, ajouter tréfilerie à forge, avec trois nouvelles roues hydrauliques pour l'étrépage à froid (Mercier frères), oppositions de concurrents, Avis CGM 1° vérifier que l'usine est autorisée, 2° si elle ne l'est pas Mercier doit demander son maintien, 3° si elle l'est il n'y a pas lieu de répondre puisque l'étrépage se fait à froid, Bonnard, 40-44, OR 27 octobre 1824 ; 3) Niederbruck (com.), <\$\$ 68B3> 68Haut-Rhin, Usine, ajouter laminoir à zinc et à laiton à l'usine à cuivre (Oswald, Steffan, Witz), aucune opposition, avis sont tous favorables, Lelièvre, 44-48, OR 24 novembre 1824 ; 4) Magnoncourt (com.) au moulin de Paval & sur la Semouse, <\$\$ 67E4> 70Haute-Saône, Usine, établir

platinerie composée de deux laminoirs et de deux fours à réverbère pour fabriquer des tôles (Vve de Buyer, propriétaire de l'affinerie et de la manufacture de fer blanc à Aillewillers-et-Lyaumont (com. <\$\$ 67E4>) à Chaudeau), Avis CGM favorable avec obligation d'utiliser houille exclusivement, Brochant de Villiers, 48-51, OR 22 décembre 1824, et CGM ?, OR 18 décembre 1838.

28 juillet 1824: (2) <de midi ½ à 3 h> : 1) Imécourt (com.) à Allipont, <\$\$ 25E3> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, bocard (comte Vassinhac d'Imécourt), cahier des charges complété, historique de l'instruction depuis 1812, avis préfet du 14 novembre 1823, avis Conseil Général de Ponts-et-Chaussées du 20 avril 1824 prescrivant deux articles supplémentaires au cahier des charges, Lelièvre, 52-55, déjà CGM 4 mai 1820, OR 13 octobre 1824, et 6 août 1827 ; 2) Autrey-lès-Gray (com.), <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Accarier, propriétaire Ht.F à Auvet-et-la-Chapelotte (com. <\$\$ 83D2>)), oppositions, avis préfet comporte l'obligation de bassins d'épuration, Avis CGM reporté à séance suivante, Brochant de Villiers, 55-61, et CGM 4 août 1824, OR 24 novembre 1824.

4 août 1824: (4) <de midi ½ à 5 h> : 1) Autrey-lès-Gray (com.), <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Accarier), Avis CGM favorable, 62, déjà CGM 28 juillet 1824, OR 24 novembre 1824 ; 2) Hartmannswiller (com.) et Wattwiller (com.) dans forêt communale d'Eichen-Runz, <\$\$ 68C2> 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession (Stehelin, exploitant Ht.F Bitschwiller-lès-Thann (com.<\$\$ 68B2>)), oppositions des deux communes la redevance tréfoncière de 5 c/ha proposée devrait être de 1 F/ha, préfet fixe redevance tréfoncière à 1/20^{ème} du bénéfice, Duhamel, 62-76, OR 10 mars 1825 ; 3) 60Oise, Carrières, mesures pour régulariser l'exploitation des carrières du département, Migneron, 76-82, et CGM 11 juillet 1825 ; 4) Bazoilles (com.) au moulin sur le Saunelle, <\$\$ 66B1> 88Vosges, Usine, ajouter martinet au nombre de deux avec un feu de chaufferie à l'affaire instruite par CGM du 4 février 1824 (Pierre-Simon d'Hénin-Liétard comte d'Alsace, cessionnaire de Muel frères), Guenyveau, 82-87, déjà CGM 4 février 1824, OR 1 septembre 1824 et OR 24 novembre 1824.

11 août 1824: (3) <de midi ½ à 5 h> : 1) Saint-Etienne (bassin de) périmètre n°7, 42Loire, Houille, concession, surface des cinq concessions déterminées par CGM du 14 juillet 1824, Beaunier, 87 : 1° le Cros (à Bernon de la Rochetaillé) pour 9 Km2 6 ha et remboursement des travaux utilisables, OR 27 octobre 1824 ; 2° le Treuil (à Jovin frères et Adolphe Thiollière-Dutreuil) pour 1 km2 99 ha, OR 4 novembre 1824 ; 3° la Roche (à Gilibert et Barthet) pour 38 ha, OR 4 novembre 1824 ; 4° Bérard (à Berthou, Bréchnignac, Dayet, Descourt, Didier, Durand, Giron, Neyron, Peyret, Vincent) pour 65 ha, OR 4 novembre 1824 ; 5° Méons (à André Neyron) pour 1 km2 42 ha, OR 4 novembre 1824 ; 2) Rive de Gier (bassin de) périmètre n° 14, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées cinq avec leurs superficies, Guenyveau, 88-102 : 1^{ère} Corbeyre (à Finaz et Neyrand) pour 37 ha, OR 17 novembre 1824 ; 2^{ème} Banc (le) (à Bonjour et Rey) pour 73 ha, OR 17 novembre 1824 ; 3^{ème} Collenon (à Chavanne et Binnachon) pour 94 ha, OR 17 novembre 1824 ; 4^{ème} Cappe (la) (à Neyrand frères, Dumas, Teillard, Crozet) pour 82 ha, OR 17 novembre 1824 ; 5^{ème} Montagne du Feu (la) (à Bignon, Crozet, Madignier, Meunier) pour 79 ha, OR 17 novembre 1824 ; 3) Puits du Château concession du Farédon ? (bassin Rive de Gier), 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est un, le 26 mars 1824, la cause de l'accident est l'absence de sonnette d'alarme à l'embouchure du puits pour arrêter la machine à vapeur et stopper la benne de descente, préfet décide l'installation de sonnettes d'alarme sur les puits d'exploitation partout où elles seront reconnues utiles et praticables par l'Ingénieur des Mines, Beaunier, 102-105.

18 août 1824: (3) <de 1 h à 3 ½ h> : 1) Saint-Etienne (bassin de) concessions du périmètre n°7, limite nord de la concession du Cros, 42Loire, Houille, concession, Avis CGM est qu'il existe une différence notable entre le texte de l'arrêté du préfet du 24 mars 1824 et l'acte notarié du 25 octobre 1822 relativement à la limite nord de la concession du Cros, de Bonnard, 106, 106 bis, 106 ter <feuilletts ajoutés> ; 2) Saint-Etienne (bassin de) périmètre n° 8, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées quatre : 1^{ère} Chazotte (la) (à Deshayes, Descos, Bastide,

Colcombet) pour 7 km² 91 ha, OR 13 juillet 1825 ; **2^{ème}** Montcel (à Thézenas) pour 1 km² 23 ha, OR 13 juillet 1825 ; **3^{ème}** Chancy (à Marie-Louise Dupuy Vve Thivet et ses deux filles mineures) pour 1 km² 56 ha, OR 13 juillet 1825 ; **4^{ème}** Reveux (à Dumaine et consorts Flachet) pour 1 km² 41 ha, OR 13 juillet 1825, Duhamel, 106-118 ; **3)** Ecot ou Ecot-la-Combe (com.), <\$\$ 68A2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir fenderie, ajouter four à réverbère, fabriquer de la tôle au moyen de cylindres, en remplacement d'une autre fenderie et d'un martinet qui existait précédemment à Fraize (com.<\$\$ 48B4> Vosges) (Michel frères), opposition duc de Crès motivée par retenues d'eau préjudiciables à son Ht.F à Rimaucourt (com. <\$\$ 66A2> Haute-Marne), opposition rejetée, Guenyveau, 118-124, OR 22 décembre 1824 et CGM 27 août 1835.

27 août 1824: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre n°4, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, de Bonnard, 124-136, et CGM 15 septembre 1824 : **1^{ère}** Beaubrun (à Thiollière-Laroche, Fauvain, Descours, Paret, Ranchon frères, Rigollet, Vve Lemarchand) pour 2 km² 89 ha, OR 10 août 1825 ; **2^{ème}** Dourdel et Montsalon (à Grangette, Riocreux, Paillon, Thiollière-Laroche, Neyron, Beraud, Palluat, Vve Lemarchand) pour 2 km² 80 ha, OR 10 août 1825 ; **2)** Saint-Etienne (bassin de) périmètres n° 9 et 10, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées six, Cordier, 137-156, et CGM 22 septembre 1824 : **1^{ère}** Villeboeuf (à Péliissier et Molle), OR 4 novembre 1824 ; **2^{ème}** Janon (à Blumenstein, Frèrejean, Roux, Dugas de Varennes ou Fonderies et Forges de la Loire et de l'Isère), OR 4 novembre 1824 ; **3^{ème}** Côte-Thiollière (à Blumenstein, Frèrejean, Roux, Dugas de Varennes) (*voir fichier thématique Houille Côte-Thiollière*) ; **4^{ème}** Terre-Noire (à Cie des Mines de fer de Saint-Etienne) OR 4 novembre 1824 ; **5^{ème}** Baralière (à Roustain) pour 38 ha *OR à rechercher* ; **6^{ème}** Ronzy (à Paillon) pour 28 ha, *OR à rechercher*.

1 septembre 1824: **(2)** <de midi ½ à 5 h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre n° 5, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées quatre, Migneron, 157-170 : **1^{ère}** Villars (à Curnieu, Robinot, Forest fils, Delage, l'Hopital, Grangé, Vve Lemoré) pour 3 km² 27 ha , OR 17 novembre 1824 ; **2^{ème}** Chana (à Bérardier, Micolon, Pailleon, Jovin, de Neubourg, Ravel de Montagny) pour 7 km² 97 ha, OR 17 novembre 1824 ; **3^{ème}** Quartier Gaillard (à Palluat frères, Rolland, Canit), OR 17 novembre 1824 ; **4^{ème}** Cluzel (à Besqueut Du Cluzel) pour 1 km² 66 ha, OR 17 novembre 1824 ; **2)** Saint-Etienne (bassin de Rive de Gier) périmètre n° 12, 42Loire, Houille, concession, Grand' Croix (à Cie Hauts Fourneaux Estienne, Fournas et autres) pour 2 km² 7 ha, Cordier, 171-178.

8 septembre 1824: **(5)** <de 1 h à 5 h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre n° 3, 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, Guényveau, 179-186, et CGM 15 septembre 1824 : **1^{ère}** Beraudière (à Roustain, Bayon, Larderet, Vallon) pour 6 km² 80 ha, OR 4 novembre 1824 ; **2^{ème}** Montrambert (à Palluat frères) pour 4 km² 66 ha, OR 4 novembre 1824 ; **2)** Vizile (com.) et Vaulnaveys (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Mines de fer, concession demandée par (Teyssière de Miremont, maire de Vienne et Blumenstein), leur deuxième demande complémentaire est d'être autorisé à établir un Ht.F utilisant ce minerai, opposition à la demande de concession (Millerat et Lavaudan) motivée par jugement du 4 juillet 1822 qui les met aux droits de (Avril, Ling et Cie) concessionnaire par DI 22 fructidor an XII ou 9 septembre 1804 des mines situées sur les communes de Sainte-Agnès, Saint-Murys-Monteymont et Lacombe-de-Lancey sur les mêmes terrains que ceux demandés par Teyssière de Miremont et Blumenstein, Avis **CGM 1^o** Avril et Ling ou leurs ayants cause étant concessionnaire des mines demandées aujourd'hui en concession il ne peut y avoir lieu de s'occuper de la demande Teyssière et Blumenstein, **2^o** concessionnaires instituées par DI 9 septembre 1804 peuvent seuls jouir de tous les droits conférés par l'acte de concession, mais ils doivent aussi être astreints à supporter les charges de la loi de 1810, **3^o** les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent céder une portion de leur concession à Teyssière et Blumenstein en soumettant cette cession à l'autorisation du gouvernement, **4^o** il n'est possible de reprendre l'instruction de la demande Blumenstein que dans le cas où les concessionnaires institués par DI 9 septembre 1804 auraient préalablement demandé et obtenu la résiliation de leur concession, Lelièvre, 180-191, DI 9 septembre 1804 concession (à Avril et Ling) des mines de fer situées sur le territoire des communes de Sainte-Agnès, Saint-Murys-Monteymont et Lacombe-de-Lancey, déjà CGM 7 mai 1823, et 15 septembre

1824, et OR 13 août 1832, acceptation de renonciation faite par SA des fonderies de Vizille pour les mines de fer situées sur les territoires des communes de Sainte-Agnès, Saint-Murys-Monteymont et Lacombe-de-Lancey ; **3**) Aniche (com.), <\$\$ 11D1> 59Nord, Verrerie, ajouter deux nouveaux fours (Chartier), de Bonnard, 192-193, déjà CGM 3 juillet 1822 et OR 20 février 1823, OR 24 novembre 1824 ; **4**) Glisy (com.), <\$\$ 9F4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 193-194, déjà CGM 17 juillet 1817, *pas d'OR* ; **5**) Vrigne-aux-Bois (com.) à Saint-Basle, <\$\$ 25D1> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F, remplacer affinerie au bois par four à réverbère à la houille (Gendarme) concerne six feux d'affinerie, Duhamel, 195-205, OR 8 décembre 1824.

15 septembre 1824: **(5)** <de 1 h à 5 h> : **1**) Vizille (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Usine, établir Ht.F, four à réverbère, concerne 3 Ht.F et 8 fourneaux à réverbère (Teyssière de Miremont et Blumenstein), projet d'intérêt majeur, nouveau débouché pour les anthracites du département, aucune opposition, Avis CGM favorable, 1° considérant l'importance des mises de fonds et l'expérience tentée d'une haute importance pour l'industrie métallurgique, 2° minorer la taxe fixe à 850 F, Lelièvre, 206-209, déjà CGM 7 mai 1823, OR 24 février 1825 ; **2**) Ruelle-sur-Touvre (com.) au moulin de Villement à 160 m en aval de fonderie royale de Ruelle, <\$\$ 117D2> 16Charente, Usine, établir affinerie, réclamation (Marsat) contre le deuxième avis défavorable du Conservateur des Forêts, Avis CGM demander un avis définitif de l'Administration Générale des Forêts, Cordier, 209-212, déjà CGM 5 mars 1823, et 18 juillet 1825, OR 3 novembre 1825 ; **3**) Orgnac ou Orgnac-sur-Vézère (com.) à Mialet, <\$\$ 119D4> 19Corrèze, Usine, maintenir affinerie, marteau (Brocard cessionnaire de Ardant), aucune opposition, de Bonnard, 212-215, OR 8 décembre 1824, et CGM 2 octobre 1835 ; **4**) Saint-Etienne (bassin de) périmètre n° 3, 42Loire, Houille, concession, réclamation rejetée (Vve Dupuy), Beaunier, 215-216, *pas d'OR* ; **5**) Vizille (com.) et Vaulnaveys (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Mines de fer, observations nouvelles du rapporteur sur cette concession déjà instituée, CGM persiste dans son précédent avis, Lelièvre, 217-218, déjà CGM 8 septembre 1824.

22 septembre 1824: **(3)** <de 1 h à 5 h> : **1**) Berné (com.) à Pont-Kallec près Hennebont, <\$\$ 53D2> 56Morbihan, Usine, établir Ht.F, atelier de fonte moulée (Corantin marquis de Malestroit de Bruc et Cie), le Ht.F est au charbon de bois, Brochant de Villiers, 219-227, OR 1 décembre 1824 ; **2**) Saint-Etienne (bassin de) périmètre n° 8, 9 et 10, 42Loire, Houille, concession, réclamation (Dauer) contre les affectations du périmètre n° 8, réclamation contre celles des périmètres n° 9 et n° 10, Beaunier, 228-229, *pas d'OR* ; **3**) Brévilley (com.) sur la Chiers et Messempré (com.), <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, établir affinerie, fonderie, laminoir (Devillez et Bodson), la consistance est une affinerie à deux feux au bois, une fonderie comportant deux fours, six fourneaux et deux martinets, oppositions, grande confusion résultant de demandes successives et modifiées, Avis CGM 1° surseoir à statuer dans l'attente d'une définition définitive de la consistance des différentes usines concernées, 2° établir cahier des charges, Guenyveau, 229-238, et CGM 6 février 1822, et 9 juin 1828, OR 20 septembre 1828.

29 septembre 1824: **(1)** <de 1 h à 3h> : **1**) Noiron (com.) près Gray, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir Ht.F, patouillet, lavoir à bras au nombre de deux (Louis et Charles Balahu de Noiron), le Ht.F est au charbon de bois, oppositions, bassins d'épuration doivent faire cesser les craintes de pollution, Lelièvre, 239-245, OR 29 décembre 1824.

6 octobre 1824: **(2)** <de 1 h à 5 h> : **1**) Egarande dans périmètre n°16 (bassin Rive de Gier), 42Loire, Accidents, houille, lampes de sûreté, **a**) suite donnée et arrêté du préfet du 1 juin 1824 ordonnant sans délai les lampes Davy, **b**) Commission Fleur-de-Lix compare la surveillance importante existant dans les mines du Nord et de Belgique avec celle insuffisante dans le bassin de Rive de Gier, à Rive de Gier la direction des travaux est généralement confiée à des maîtres mineurs ignorants appelés gouverneurs, eux-mêmes sous les ordres de sociétés nombreuses et mal organisées d'où émanent souvent des ordres contradictoires, cette Commission recommande pour prévenir les explosions la mise en œuvre d'un bon système d'aréage et l'emploi de lampes Davy dans toutes les parties sujettes au grisou, **c**) le rapporteur n'est pas favorable à une prescription immédiate obligatoire, Avis CGM approuve préfet, Beaunier, 245-252, déjà CGM 28 janvier 1824, et 24 avril 1826 ; **2**) Hauts

fourneaux et forges de Pont-Kallec (Cie des) <à Berné (com.) près Hennebont, <\$\$ 53D2> Morbihan>, Sociétés Anonymes, statuts, associés (marquis de Malestroit de Bruc et Cie), avis rapporteur **a**) le capital 100.000 F est insuffisant, **b**) aucun des articles des statuts ne satisfait à l'Instruction ministérielle du 11 juillet 1818, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° attendre l'OR autorisant l'usine à Berné <OR 1 décembre 1824>, 3° attendre les nouveaux statuts avec les modifications demandées, Brochant de Villiers, 252-257.

11 octobre 1824: (4) <de 1 h à 4 h> : **1**) Marmagne (com.) à Choiseau, <\$\$ 81E2> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir affinerie, marteau (Vauvilliers), reconstruire et remettre en activité, Guenyveau, 258-262, OR 12 janvier 1825 ; **2**) Baïgorry ou Saint-Etienne-de-Baïgorry (com.), <\$\$ 174A2> 64Basses-Pyrénées, Mines diverses, Cuivre et Fer, 64Basses-Pyrénées, Usine, concession demandée, établir Ht.F, affinerie (Ricqbour), historique <complexe> depuis 1733, (Cie Vauchelle, Gigot de Garville, Dorey) est en 1777 cessionnaire de Muron de Chateaufort héritier du concessionnaire initial, établissement ravagé par les troupes espagnoles en 1792, autorisation d'établir forge catalane le 30 mai 1799, renonciation à concession demandée en 1811 (Vauchelle et Cie) restée sans suite, acquisition (par Ricqbour) en 1822 des terrains et dépendances, Avis CGM 1° la concession déjà instituée ne peut pas être concédée, par suite la permission d'usine doit être écartée, 2° Ricqbour ne peut devenir propriétaire des mines qu'en obtenant la cession authentique de la concession toujours existante, 3° si les concessionnaires veulent obtenir du gouvernement la renonciation à leur concession, ils doivent adresser pétition au préfet, Cordier, 262-273, déjà CGM 21 octobre 1811, et 13 décembre 1824, OR 24 février 1825 pour autorisation d'établir usine ; **3**) Saint-Ouen (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 274-275, *pas d'OR* ; **4**) Etinehem (com.), <\$\$ 10B4> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 275-276, *pas d'OR*.

18 octobre 1824: (1) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Verrerie de Thuison (Cie de la), Sociétés Anonymes, statuts, capital 210.000 F en 21 actions de 10.000 F, Avis CGM 1° retenir comme valeur de la verrerie l'acte d'adjudication du 23 novembre 1823 sans recourir à une expertise, 2° modifier les articles 2, 3, 4 en sorte que le capital et le nombre d'actions soient fixés de manière positive, 3° supprimer les actions gratuites qui ne pourront donner qu'une fausse idée des facultés de la société, Brochant de Villiers, 277-288 < cette affaire donne lieu à un avis du Conseil d'Etat, voir Lebeuvre-Teillard, la société anonyme au 19^{ème} siècle p.55>.

30 octobre 1824: (3) <de midi ½ à 4 h> : **1**) Longeaux (com.), <\$\$ 45 F3> 55Meuse, Usine, transformer moulin en aciérie (Bradfer), effectif deux ouvriers, produira 25 kgs d'acier/jour, Migneron, 289-295, OR 26 janvier 1825 ; **2**) Villebois, Soudon, Souclin, Saint-Sorlin-en-Bugey, Vaux-en-Bugey (communes de), <\$\$ 125D1 et 111D4> 01Ain, Mines de fer, concession, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de quatre : (Fonderies et Forges de l'Ain), (Forges et Fonderies de l'Isère et de la Loire), (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne) et (une association des principaux propriétaires du canton), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° déterminer si ces mines sont de nature à être concédées, 3° déterminer si le gîte peut être divisé, Duhamel, 296-303, et CGM 3 avril 1826, OR 30 août 1826 pour cinq concessions distinctes ; **3**) Chenières (com.) au moulin de Chenières sur la Chiers, <\$\$ 26 B2> 57Moselle, Usine, transformer moulin en affinerie avec un gros marteau (Auvert), Guenyveau, 304-309, OR 11 janvier 1826.

8 novembre 1824: (2) <de 10 ½ h à 2 h ; Directeur Général Mines préside à partir de midi> : **1**) Bitschwiller-lès-Thann (com.) et Masseveaux, <\$\$ 68 B2> 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (marquis Voyer d'Argenson propriétaire Ht.F à Masseveaux) et (Stehelin, propriétaire Ht.F à Bitschwiller), contestation entre ces deux demandeurs, Conseil d'Etat avis du 10 mars 1817 annule Décision ministérielle du 25 novembre 1814, rapporteur recommande pour les gîtes concessibles mal exploités la création de plusieurs concessions, Avis CGM 1° faire instruire par préfet les deux demandes Voyer d'Argenson et Stehelin, 2° faire établir par l'Ingénieur des Mines un projet pour plusieurs concessions selon la nature des minerais et la convenance des propriétaires de Ht.F, Lelièvre, 309-328, et CGM 14 août 1833, deux concessions instituées par deux OR 19 janvier 1834 ; **2**) Surtainville (com.) et Pierreville (com.), <\$\$ 14 B3>

50Manche, Mines diverses, Plomb sulfuré argentifère, demandeurs concurrents au nombre de deux (Blacque, Certain, Drouillard) et (Coquoin, Lecomte-Dumanoir, Guérin, Debladis), Avis CGM préférence (à Coquoin), Duhamel, 239-339, déjà CGM 23 janvier 1822, OR 11 avril 1826.

15 novembre 1824: (4) <de 10 ½ h à 2 h> : **1)** Rive de Gier (bassin de), 42Loire, Surveillance, transports intérieurs de la houille, rapport de l'Ingénieur des Mines Delseriès, améliorations par l'usage de chevaux et de machines à vapeur, transports actuels à dos d'homme très pénibles, le grand nombre d'ouvriers nécessaires donne lieu à de fréquentes révoltes, les ouvriers s'entendent entre eux pour dicter la loi aux exploitants, les chevaux et les machines à vapeur vont faire disparaître ces graves inconvénients, 340-343, *pas d'OR* ; **2)** Chaumont (com.) à Chevrancourt sur la Suize, <\$\$ 65 F3> 52Haute-Marne, Usine, pollution provoquée par patouilletts et lavoirs, plaintes, exploitation interdite par préfet, réclamation de (Mion-Bouchard, maître de forges) contre cette interdiction, Avis CGM désigner Commission pour indiquer moyens de prévenir les dommages, Brongniart, 343-347, et CGM 17 juin 1825, OR 12 octobre 1828 ; **3)** Glageon (com.), <\$\$ 12 A3> 59Nord, Mines de fer, concession, cahier des charges (Vve Hufty), Lelièvre, 347-351, OR 24 février 1825 ; **4)** Velars sur-Ouche (com.), <\$\$ 82 A4> 21Côte-d'Or, Usine, ajouter affinerie, établir martinet (Delmont) avis favorable du préfet, Avis CGM favorable, sous condition que soit fournie la preuve que l'établissement est permissionné, Guenyveau, 351-355, déjà CGM 7 juillet 1824, OR 10 août 1825.

22 novembre 1824: (1) < de 11 h à 1 ¾ h> : **1)** Toulouse, 31Haute-Garonne, Usine, fabricant de faux (Garrigou), demande pouvoir importer le fer suédois sans payer les droits de douane, ou bénéficier d'une subvention équivalente, pour faire obstacle à un consortium de vente de fabricants ariégeois organisés par (Astrie) pour stabiliser les prix à la hausse, Avis CGM 1° aucune mesure à prendre contre Astrie, 2° donner une prime d'encouragement dégressif à tous les fabricants de faux en France pendant cinq ans de 25 c/faux à 5 c/faux, Guenyveau, 356-371, déjà CGM 18 décembre 1817, et 3 décembre 1827.

29 novembre 1824: (3) <de 10 ½ à 1 ½ h> : **1)** Aniche et Anzin, 59Nord, Accidents, houille, lampes de sûreté Davy, Avis CGM approuve les arrêtés préfet (30 septembre et 1 octobre 1824) concernant emploi des lampes de sûreté dans concession d'Aniche et dans toutes les mines de la Cie d'Anzin sauf à Fresne et au Vieux Condé, Baillet, 371-375 ; **2)** Bruniquel (com.) au lieu dit Caussanus sur l'Aveyron, 82Tarn-et-Garonne, Usine, transférer Ht.F, affinerie de Penne (com.) dans le Tarn <\$\$ 147 E 4> à Bruniquel <\$\$ 147 E 4> (Lapeyrière Receveur Général des Finances de Seine, Pernolet ex directeur fonderies du Creusot et Garrigou concessionnaire des mines de Fer de Penne et Pucelay dans Tarn), la consistance est deux Ht.F, trois fours d'affinerie, un gros marteau, deux laminoirs, un martinet et sa chaufferie avec deux fours à réverbère pour réduire la fonte 2^{ème} fusion, Garrigou) Lelièvre, 375-382, OR 24 février 1825 ; **3)** Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, affectation prioritaire de minerai pour Fonderie Royale Saint-Gervais, cet établissement est en chômage jusqu'en 1820, sa clause d'approvisionnement prioritaire en minerai par huit concessionnaires n'avait pas lieu de s'appliquer, difficultés pour honorer cette clause, Avis CGM approuver les règles d'approvisionnement établies par le préfet, Brochant de Villiers, 382-388, déjà CGM 27 mars 1822, OR 22 juin 1825, et CGM 22 juin 1829.

6 décembre 1824: (2) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** 80Somme, Tourbage, règlement des tourbières communales, règlement d'administration publique prévu par article 84 de loi 1810, Baylet, 388-404, déjà 28 mai 1823, OR 17 août 1825, et CGM 16 octobre 1833 ; **2)** Connaux (com.) et Gaujac (com.) (bassin de Bagnols), <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Eugène de Castries), (Joseph Lacroix, agissant pour une société de notables de Connaux) et (Mathon, propriétaire à Gaujac), Avis CGM 1° instituer deux concessions, 2° concession Gaujac (à de Castries) et Connaux (à Lacroix), Cordier, 404-411, et CGM 3 septembre 1827, deux OR concessions OR 11 décembre 1831 concession Gaujac à Guynet et Merle, concession Connaux à Eugène-Gabriel de Castries et Lacroix.

- 13 décembre 1824: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** ⁶³Puy-de-Dôme, Accidents, houille, lampes de sûreté, arrêté préfet du 6 juillet 1824, concerne notamment concession de Celle et Combelle, Avis CGM approuver préfet, Mignerou, 411-415 ; **2)** ⁰⁸Ardennes, Accidents, ardoisières, lampes de sûreté, arrêté préfet du 26 juillet 1824 en faveur de lampes de sûreté, avis rapporteur favorable les dépenses correspondant à ces mesures de précaution seront très faibles pour chaque exploitation puisque l'achat de deux lampes de sûreté coûtera 15 F, Avis CGM **1°** aucun fait connu à ce jour n'indique la présence de gaz hydrogène dans les ardoisières, **2°** ne pas approuver préfet, Duhamel, 415-418 ; **3)** Baïgorry ou Saint-Etienne-de-Baïgorry (com.), <\$\$ 174A2> ⁶⁴Basses-Pyrénées, Mines diverses, Cuivre et Fer, ⁶⁴Basses-Pyrénées, Usine, concession demandée, établir Ht.F, affinerie de traitement des minerais (Ricqbour), ce dernier retient maintenant le principe posé par CGM que concession n'a jamais cessé d'exister ainsi que la faculté de tenir en activité les usines nécessaires au traitement du minerai, rapporteur avis **a)** réduire périmètre de la concession, **b)** autoriser la fonderie de cuivre, Avis CGM autoriser un Ht.F et trois fours d'affinerie, Cordier, 419-425, déjà CGM 11 octobre 1824, OR 24 février 1825 autorise un Ht.F et trois feux d'affinerie.
- 20 décembre 1824: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Saint-Martin de Queyrières (bassin de Briançon), <\$\$141D3> ⁰⁵Hautes-Alpes, Houille, concession, cahier des charges anthracite (Flandin), gîte est à 1.544 m d'altitude, impossible d'apercevoir l'allure des couches, exploitation très dispendieuse en bois d'étañonnage, rapporteur **a)** l'existence d'un combustible susceptible d'exploitation utile est incontestable, **b)** impossible d'assujettir dès à présent le concessionnaire futur à un système de travaux rigoureusement déterminé, faute de connaître suffisamment l'étendue, l'épaisseur, la direction et l'inclinaison du gîte, **c)** en principe général on pourrait donc soutenir avec apparence de raison que le gîte n'étant pas encore suffisamment connu, il ne peut il y avoir lieu à s'occuper dès à présent d'un cahier des charges, et on pourrait faire valoir le même raisonnement quand il s'agira de la concession, **d)** mais il s'agit de procurer un combustible minéral de première nécessité à de malheureux habitants qui seraient peut-être forcés d'abandonner le pays, Avis CGM favorable, Duhamel, 425-431, et CGM 8 janvier 1827, OR 2 mai 1827 ; **2)** Anzin, ⁵⁹Nord, Accidents, houille, lampes de sûreté, suite à réclamation du concessionnaire contre arrêté préfet du 30 septembre 1824, CGM réduit assez considérablement la portée de l'arrêté, Baylet (verbal), 431-432, déjà CGM 14 mai 1824, et 20 août 1832.
- 27 décembre 1824: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> ⁷⁰Haute-Saône, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (de Grésely) et (de Flamand, Humann, Gast et Cie) agissant contre le risque d'attribution de la concession à (d'Andlaw, Dolfus-Mieg et Cie), avis préfet surseoir à statuer, Avis CGM **1°** ne pas approuver préfet, **2°** continuer à instruire la demande Grésely, **3°** délimiter le gîte demandé, Héron de Villefosse, 433-444, déjà CGM 15 septembre 1819, et 7 juillet 1828, OR 5 mai 1830 (à d'Andlaw, Dolfus-Mieg et Cie).
- 10 janvier **1825**: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Paimpont (com.), <55D3> ³⁵Ille-et-Vilaine, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, fourneau à réverbère (marquis de Breuilpont, marquis de Dandigné, comte de Farcy et autres), la consistance est deux Ht.F, deux feux d'affinerie, quatre fourneaux à réverbère à la houille, un laminoir avec quatre paires de cylindres, un atelier de moulure, Mignerou, 445-451, OR 10 avril 1831 ; **2)** Trets (bassin d'Aix), <\$\$ 167F3 et 167F4> ¹³Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamation, requête en recours des (héritiers de Thomassin de Peynier, Forbin d'Oppède et Villeneuve Beauregard) visant à l'annulation des DI 1 juillet 1809, Avis CGM **1°** rejeter la requête en recours, **2°** Thomassin n'a aucun droit acquis sur la mine de Trets, les ayants droit de Thomassin ne peuvent demander l'annulation de DI 1 juillet 1809 Beaunier, 452-464, *pas d'OR*.
- 17 janvier 1825: **(2)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Droits de douane, houille, pétition des concessionnaires du bassin de Saint-Etienne pour l'augmentation des droits de douane sur la houille et le coke, Avis CGM **1°** augmenter les droits sur la houille belge sans qu'ils dépassent 0,70 F/hectolitre, **2°** accueillir favorablement la pétition mais sans l'étendre aux houilles entrant par la frontière de terre dans les départements des Ardennes, Meuse et Moselle, Beaunier, 465-471 ; **2)** Vic, <\$\$ 47F2>

54Meurthe, Mines diverses, Sel, rapport sur un emplacement pour le chargement, Héron de Villefosse, 472-474, déjà CGM 23 juin 1824, et 16 mai 1825.

24 janvier 1825: (1) <de 11 h à 3 h> : 1) Ménat (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Schistes bitumineux, demandes concurrentes (comte de Laizer subrogé par Bergougnieux) et (Payen, Lecerf, Didier, tous trois fabricants de produits chimiques à Paris, Pluvinet), discussion sur la nature du gîte, pour l'Ingénieur en chef de Gallois et le rapporteur c'est une minière, pour l'Ingénieur ordinaire Burdin et le préfet c'est une mine concessible, Avis CGM renouvelle sa position antérieure, c'est une mine concessible, Beaunier, 474-492, déjà CGM 28 avril 1824, et 31 janvier 1825.

31 janvier 1825: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Ménat (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Schistes bitumineux, Héron de Villefosse donne lecture de la note rédigée sur la base de ses observations à la séance précédente, Avis CGM 1° partager le gîte en deux concessions, 2° pour livrer le minerai sans entrave et à bas prix à toutes les usines qui pourront en faire usage, 493-497, déjà CGM 24 janvier 1825, OR 20 avril 1825 <1^{ère} concession à Bergougnieux>, et CGM 2 octobre 1826, OR 17 avril 1827 <2^{ème} concession à Payen, Pluvinet, Mosset>.

7 février 1825: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Aniche, 59Nord, Redevances, houille, abonnement pour 1824 à 1826, proposé par concessionnaire pour 2.500 F, retenu par Comité d'évaluation et CGM pour 3.500 F, Baillet, 498-500, déjà CGM 27 mars 1822, et 8 janvier 1827 et 11 février 1828, OR 6 avril 1825 ; 2) Mines de houille du Lardin (Soc. des), Sociétés Anonymes, statuts par acte du 3 août 1824, SA remplace la société en nom collectif Royère, Brard et Cie, capital de 600.000 F en 300 actions, Avis CGM 1° la fraction assurée actuelle du capital est insuffisante pour commencer les opérations, 2° l'article 5 disposant que toutes les actions porteront intérêt de 5% n'est pas recevable, s'agissant de mines ou d'industries sidérurgiques, 2° les statuts doivent préciser que la société est propriétaire des deux concessions accordées par les OR du 13 septembre 1820 et du 19 novembre 1823, Brochant de Villiers, 500-515, *pas d'OR* ?

14 février 1825: (6) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : 1) Servance (com.) sur pente de la montagne Ménil, <\$\$ 68A2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Blum, fermier du comte Louis de Pourtalès) et (comte de Pourtalès, de la Panouze et Pinette, représenté par Gauvin), préfet écarte la 2^{ème} demande concurrente, Avis CGM 1° ne pas approuver le préfet, 2° surseoir à statuer, Duhamel, 515-526, et CGM 27 novembre 1826, OR 5 avril 1827 (à comte de Pourtalès et de la Panouze) ; 2) Alloue (com.), <\$\$ 103E4> 16Charente, Mines diverses, Plomb sulfuré argentifère, concession, cahier des charges, l'inventeur est le baron de Cressac Ingénieur des Mines en retraite, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° compléter l'instruction, Cordier (verbal), 526-529, et CGM 7 août 1826, OR 1 novembre 1826 (à Louis-Aimé Laurence) ; 3) Ménat (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Schistes bitumineux, concession, Avis CGM 1° instituer deux concessions, 2° rédaction définitive de cet avis avec en pièce jointe les observations écrites de Héron de Villefosse, 529, déjà CGM 31 janvier 1825, et 2 octobre 1826, OR 20 avril 1825 <1^{ère} concession> à Bergougnieux, <et 2^{ème} par OR 17 avril 1827> ; 4) Saint-Gervais-sur-Mare (com.) et Taussac-la-Billièrre (com.) à Laurion, <\$\$ 163E2 et 163F3 > 34Hérault, Mines de fer, concession, cahier des charges (Usquin, Durand, Fajon, Lavalette et Cie), Guenyveau, 530-535, et CGM 23 mai 1825, OR 10 août 1825 ; 5) Uzeste (com.) au domaine d'Illon sur la Ciron, <\$\$ 143F1> 33Gironde, Usine, transformer moulin à huile en Ht.F, affinerie, four à réverbère (chevalier de Groc), la consistance est un Ht.F, une affinerie à deux feux, six fours à réverbère exclusivement à la houille, oppositions de concurrents (Juhel-Renoy, propriétaire Ht.F à Belin-Beliet (com. <\$\$ 143D1> Gironde) et (Lareillet, propriétaire Ht.F à Pissos (com. <\$\$ 143D2> Landes), Avis CGM favorable, les oppositions sont motivées par l'intérêt particulier, Lelièvre, 535-541, OR 27 avril 1825 ; 6) Ria ou Ria-Sirach (com.) près de Prades, <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Usine, établir forge catalane, martinet au nombre de trois, un laminoir pour affiner et corroyer l'acier (Bernadac, médaille d'or à l'Exposition de 1824 pour les aciers fabriqués à Sahorre), opposition collective de concurrents du département motivées par le trop grand nombre de forges en proportion

du bois (Royer à Nyer <\$\$ 184A3>), (Matheu ? à Mosset <\$\$ 180A4>), (Noël à Valmanya <\$\$ 184C3>), Avis CGM favorable 1° sous réserve de celui de l'Administration Forêts, 2° le gouvernement ne doit pas avoir égard aux intérêts des fabricants se plaignant d'une concurrence nouvelle favorable aux consommateurs, Cordier, 541-545, et CGM 21 mars 1825, OR 22 mai 1825.

Registre n° 18 du 21 février 1825 au 22 août 1825 **F/14/17937** **(555 pages)**

21 février 1825: **(8)** <de 10 ½ à 2 ½ h> : **1)** Gond ou Gond-Pontouvre (com.) à l'Houmeau sur la Touvre, <\$\$ 115D1> 16Charente, Usine, transformer « forerie » en usine à battre le fer à cinq foyers de forge à bras (Buraud), fabrication d'instruments aratoires pour les colonies, obligation d'utiliser houille exclusivement, Cordier, 1-3, déjà CGM 18 février 1824, OR 6 janvier 1826 ; **2)** Saint-Etienne (bassin de) concessions périmètre n° 8, 42Loire, Houille, concession, Conseil d'Etat avis du 5 novembre 1824 en faveur d'une 5^{ème} concession (à Dubouchet, Gouillaud et autres) par partage de la concession de Chazotte initialement prévue pour 7 km² 91 ha, Avis CGM favorable, la concession supplémentaire de Sorbiers pour 1 km² 85 ha, Duhamel, 3-15, déjà CGM 22 septembre 1824, OR 13 juillet 1825 ; **3)** Choye (com.) à la Vanne du Loup sur dérivation du ruisseau de la fontaine de Leffond, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, lavoir à bras pour Ht.F à Moncley dans le Doubs <\$\$ 83F3> (Martin, fermier du marquis de Terrier-Santrans), lavage de 1.000 t de minerai, oppositions, Avis CGM favorable avec bassin d'épuration de 748 m², Brongniart, 15-20, et CGM 10 juin 1825, *pas d'OR ?* ; **4)** Brailly-Cornehotte (com. <\$\$ 9E2>), Picquigny (com. <\$\$ 9E4>), Ribemont-sur-Ancre (com. <\$\$ 10A3>), Brailly-Cornehotte (com. <\$\$ 9E2>), Picquigny (com. <\$\$ 9E4>) 80Somme, Tourbage, autorisation, Baillet, 20-21, *pas d'OR* ; **5)** Riaucourt (com.) (A) et Bologne (com.) à la Forge Haute (B1) et à la Forge Basse (B2) sur la Marne, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux à (A), maintenir affinerie à deux feux, fenderie à (B1), maintenir Ht.F, affinerie, patouillet à (B2) (Mme de Béthune-Pologne née Crozat), consomme 12.000 stères de bois fournis par les forêts considérables du demandeur, Dufrenoy, 21-27, OR 22 juin 1825 .

28 février 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Junac ou Capoulet-et-Junac (com.), <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, maintenir forge catalane (baronne de Vendomois et Mme de Montant-Miglos), minerai de fer fourni par Rancié, Cordier, 28-33, OR 22 mai 1825 ; **2)** Foucherans (com.) sur ruisseau Blaine, <\$\$ 97F1> 39Jura, Usine, maintenir Ht.F abandonné depuis 20 ans (Tinseau, maire, grand propriétaire de la commune), oppositions de concurrents et du conseil municipal, Duhamel, 33-41, et CGM 9 juillet 1827, OR 28 août 1827 ; **3)** Mines de plomb de Mornat, Sociétés Anonymes, statuts, capital 54.000 F, associés représentés par Fillioux, acte de constitution le 25 novembre 1817 à Guéret, but social exploiter les mines de Plomb de Mornat, Avis CGM 1° capital doit être porté à un montant plus élevé, 2° ce montant est à fixer d'après la connaissance que seuls les actionnaires peuvent avoir des difficultés, besoins, chances probables, 3° fournir le tableau détaillé des calculs, 4° déterminer dans les statuts les règles d'après lesquelles les différentes valeurs seront estimées à chaque inventaire, Brochant de Villiers, 41-47, <déjà CGM 10 décembre 1823 concernant seulement la concession>, *pas d'OR ?*

7 mars 1825: **(3)** <de 10 ½ à 2 h> : **1)** Côte-Thiollière périmètre n° 9 et n°10 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Cie Fonderies et Forges de Loire et Isère), (Dugas des Varennes député et autres) et (Cie Roustain, Fleury, Giraud, Cussinet), préfet donne préférence (à Cie Fonderies et Forges de Loire et Isère), Avis CGM 1° poursuivre l'instruction, 2° examiner si cette concession peut être partagée, Cordier, 47-54, déjà CGM 27 août et 22 septembre 1824 concernant les six concessions du périmètre n° 9, et CGM 22 août 1825, OR 6 novembre 1825 ; **2)** Ricomarie (La) (com.) à Valbenoite (canton de Saint-Etienne) <\$\$ 123 E3> 42Loire, Verrerie, établir four à huit pots (Louis Rousseau), enquête commodo incommodo,

oppositions d'ouvriers, les grands propriétaires sont favorables, Guényveau, 55-57, OR 4 mai 1825 ; **3**) Rive de Gier (bassin de) périmètre 23 bis concession de Martoret, 42Loire, Houille, concession (Maniquet, déjà concessionnaire de Sardon), aucune opposition des propriétaires du sol, Cordier, 57-62, OR 12 mai 1825.

14 mars 1825: **(3)** <de 10 ½ à 1 ½ h> : **1**) Porchère (la) périmètre n° 6 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession (Jacques Salichon, Pierre-Maurice de Prandièrre, Paillon, Ravel de Malval, Savy), ces deux derniers sont au début de l'instruction des opposants puis ils s'associent aux trois premiers, Lelièvre, 62-66, OR 12 mai 1825 ; **2**) Chapelle-Saint-Quillain (com.) sur le ruisseau Mazibey, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet, lavoir (Martin fermier du Ht.F à Moncley (com. <\$\$ 83F3> Doubs), affectation à ce Ht.F, lavage de 1.200 m³ de minerai perdant ¾ de son volume en argile ocreuse, bassins d'épuration doivent opérer clarification complète des eaux, Brongniart, 66-71, OR 12 mai 1825 ; **2**) Hardinghen (bassin d'Hardinghen), <\$\$ 2B2> 62Pas-de-Calais, Redevances, houille, abonnement pour 5 ans de 1819 à 1823, proposé par concessionnaire 1.000 F/an, montant accepté par Comité d'Evaluation et CGM, Baillet, 71-72, *pas d'OR* ; **3**) Crouy-sur-Ourcq (com.), <\$\$ 42C1> 77Seine-et-Marne, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 72-74, *pas d'OR*.

21 mars 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Ria ou Ria-Sirach (com.) près de Prades, <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Usine, établir forge catalane, martinet, laminoir pour affiner et corroyer l'acier (Bernadac), avec l'avis favorable de l'Administration Générale des Forêts plus rien ne s'oppose à l'autorisation, de Bonnard (verbal), 74-75, déjà CGM 14 février 1825, OR 22 mai 1825 ; **2**) Saint-Zacharie (com.) (bassin d'Aix), <\$\$ 167F4> 83Var, Houille, concession (Cachard), cahier des charges, assèchement difficile, gîte lignite encore inconnu dans la profondeur, présente actuellement peu d'importance, Mignerou, 75-81, déjà CGM 4 septembre 1822, et 4 septembre 1826, OR 20 décembre 1826 ; **3**) Surveillance, Cahier des charges des concessions, nouveau mode de rédaction, Directeur Général Mines est favorable à une généralisation des clauses générales prescrites pour le département de la Loire, Avis CGM 1° distinguer les travaux concernant le mode d'exploitation proprement dit des grands travaux d'art à l'aide desquels on parvient dans l'intérieur des mines, 2° continuer à déterminer par avance les grands travaux d'arts lorsqu'il faut en prescrire aux concessionnaires, conformément à DI 18 novembre 1810, 3° ne pas déterminer à l'avance les travaux relatifs au mode d'exploitation, ils peuvent l'être plus tard, et aussitôt que les travaux d'art déjà exécutés permettent de juger, avec connaissance de cause, du mode d'exploitation le plus convenable d'après les circonstances, 4° donner aux concessionnaires l'initiative du mode d'exploitation pourvu que l'Administration soit nécessairement consultée et qu'elle soit juge des discussions qui pourraient s'élever à cet égard entre le concessionnaire et l'autorité locale, Duhamel, 81-93, et CGM 28 mars 1825.

28 mars 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Surveillance, Cahier des charges des concessions, fin de l'Avis CGM, 94-96, déjà CGM 21 mars 1825 ; **2**) Decize, 58Nièvre, Redevances, houille, abonnement pour cinq ans de 1823 à 1828, concessionnaire propose 1.200 F/an, Comité d'Evaluation et CGM retiennent 3.000 F/an, Brochant de Villiers, 96-103, déjà CGM 1 avril 1820, et 21 mai 1827 ; **3**) Bazouge-de-Chemeré (com.), <\$\$ 57E3> 53Mayenne, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Liziard, Rocher, Chantelou, Roblot, Legras et comte de la Rochelambert), (Plaichard-Lachollière, propriétaire) et (marquis de Préaulx et autres associés, riches propriétaires du canton), cahier des charges anthracite, rapporteur préférence (à Liziard et associés), Brongniart, 103-122 et CGM 4 avril 1825, OR 6 septembre 1825.

4 avril 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Bazouge-de-Chemeré (com.), <\$\$ 57E3> 53Mayenne, Houille, concession, instruction terminée, Avis CGM préférence (à Liziard, Rocher, Chantelou, Roblot, Legras et comte de la Rochelambert), 123-126, déjà CGM 28 mars 1825, OR 6 septembre 1825, et CGM 5 novembre 1827 ; **2**) Féron (com.), <\$\$ 12A3> 59Nord, Mines de fer, concession (Vve Hufty), aucune opposition, Avis CGM favorable, renvoi des plans pour vérification, Baillet, 126-131, OR 7 décembre 1825 ; **3**) Cublac à Cublac (com.), <\$\$ 132C1> 19Corrèze, Houille, permission de

recherches renouvellement, vendre produits des recherches (Monier), Avis CGM défavorable, Guenyveau, 131-132, et CGM 5 avril 1830.

11 avril 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Blanquefort-sur-Briolance (com.) sur affluent de la Lémance, <\$\$ 132A4> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane (Trubelle), avis favorable des différentes autorités, Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de l'avis de l'Administration Générale Forêts, Lelièvre, 134-138, et CGM 25 avril 1825, OR 29 juin 1825 ; **2)** Durban (bassin de Durban et Ségure) à Durban-Corbières (com.), <\$\$ 180C2> 11Aude, Houille, concession (Gleizes, imposé à 43 F), cahier des charges avec modifications conformes au récent avis du 28 mars, Avis CGM favorable, mais attendre l'approbation de ces nouvelles dispositions par le Directeur Général des Mines, Cordier (verbal), 138-134, et CGM 24 octobre 1825, OR 19 avril 1826 ; **3)** Gomer (bassin du Maine) à Saint-Brice (com.), <\$\$ 57E4> 53Mayenne, Houille, 72Sarthe, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Bucher et Durocher) et (Bois-Jourdan), ce gîte est la 5^{ème} concession du bassin, trois de ces concessions sont contrôlées par Bois-Jourdan dans le cadre d'une convention secrète du 12 mai 1819, avis préfet favorable à Bois-Jourdan, Avis CGM 1^o préférence (à Bucher et Durocher), 2^o ne pas augmenter la position dominante de Bois-Jourdan à l'égard des propriétaires de fours à chaux, Brochant de Villiers, 141-163, OR 6 septembre 1825.

18 avril 1825: **(4)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Combes et Egarande périmètre n°16 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession (Coste, Vignet, Fleur-de-Lix) pour 59 ha, Duhamel, 164-174, OR 3 août 1825 ; **2)** Reclus périmètre n°13 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Neyrand, Fleur-de-Lix, Camille Crozet), (Berlier, Fleury Donzel) et (Ninquierier, Costa), neuf oppositions, les trois compagnies s'associent, préférence (à ces trois Cie associées), Cordier, 174-178, OR 13 juillet 1825 ; **3)** Robert-Espagne (com.) au Pont-sur-Saulx, <\$\$ 45 E3> 55Meuse, Usine, transformer tuilerie en martinet (François Roussel), aucune opposition, obligation d'utiliser houille exclusivement, Baillet, 178-182, OR 22 mai 1825 ; **4)** Longefay à Poule-les-Echarmeaux (com.), <\$\$ 109E3> 69Rhône, Mines diverses, Plomb, concession (Ange de Marnas juriconsulte à Lyon, subrogeant les inventeurs Desigaux et Garnier premiers demandeurs), opposition (Lisfranc de Saint-Martin, concessionnaire de la mine de Plomb Poule et Chénelette <\$\$ 109F3> instituée par OR 28 août 1822), Baillet, 182-191, et CGM 25 avril 1825, OR 17 août 1825.

25 avril 1825: **(6)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Longefay à Poule-les-Echarmeaux (com.), <\$\$ 109E3> 69Rhône, Mines diverses, Plomb, concession, cahier des charges (Ange de Marnas), Baillet, 182-191, déjà CGM 18 avril 1825, OR 17 août 1825 ; **2)** Blanquefort-sur-Briolance (com.) sur affluent de la Lémance, <\$\$ 132A4> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane (Trubelle), avis favorable de l'Administration Générale Forêts, instruction terminée, de Bonnard, 192, déjà CGM 11 avril 1825, OR 29 juin 1825 ; **3)** Coulombs-en-Valois (com.) à Vaux-sous-Coulombs dans marais communaux, <\$\$ 42C1> 77Seine-et-Marne, Tourbage, autorisation d'exploiter 10 arpents pendant 10 ans (vicomte Chaptal, Bizet et Guillois), enquête commodo incommodo aucune opposition, de Bonnard, 192-196, *pas d'OR* ; **4)** Coulaux périmètre n°15 bis (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de cinq (Mortier et fils), (Bethancourt), (Fleur-de-Lix, maire de Rive de Gier), (Antoinette Morel) et (Mornar), Avis CGM préférence (à Mortier), Brongniart, 197-203, OR 6 septembre 1825 ; **5)** Couzon périmètre n°17 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession (Allimand frères maître verrier et négociant à Lyon, Claude Bernard orfèvre, Moro géomètre, Mazard, tous extracteurs, et ensemble payant 541 F de contribution), Duhamel, 203-217, OR 17 août 1825 ; **6)** Mailhac (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 11Aude, Houille, concession, cahier des charges <*aucun nom de demandeurs*> Cordier, 217-221, et CGM 27 novembre 1826, OR 30 avril 1828 (à Bernard Lignières).

2 mai 1825: **(4)** <de 10 ½ à 2 h> : **1)** Chazotte périmètre n°8 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, réduire périmètre, conséquence de l'avis du Conseil d'Etat demandant la révision des projets de concessions du périmètre n°8 et la division de la concession Chazotte entre les réclamants (Gouillaud et consorts) et les bénéficiaires (Deshayes, Descos, Bastide, Colcombet), ces derniers

acceptent de réduire leur demande initiale agréée par CGM 18 août 1824, la concession réduite conserve le nom de Chazotte, la portion attribuée à Gouillaud prend le nom de concession Sorbiers, Duhamel, 221-222, déjà CGM 18 août 1824, OR 13 juillet 1825 ; **2)** Saint-Germain-Beaupré (com.), <\$\$ 105D2> 23Creuse, Verrerie, établir four de fusion à six pots (Lignac, maire de cette commune), oppositions, Guenyveau, 222-224, OR 13 juillet 1825 ; **3)** Canenx-et-Réaut (com.), <\$\$ 143E4> 40Landes, Verrerie, établir four à six creusets de 92 litres chacun (Lacroix, négociant), 224-225, OR 13 juillet 1825 ; **4)** Cuzorn (com.) à Pombie sur la Lémance, <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane avec quatre marteaux, établir un feu de martinet (Delsey fils), cahier des charges, opposition du moulin à foulon concernant régime de l'eau n'est pas fondée car le règlement d'eau de la Lémance répartit son utilisation en parts égales entre la forge et le foulon, Lelièvre, 226-235, déjà CGM 17 juillet 1822, OR 10 août 1825.

9 mai 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 1 ½ h> : **1)** Guignicourt ou Guignicourt-sur-Vence (com.) au lieu dit foulerie Gilles-Capitaine, <\$\$ 24C1> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F au bois (Bertrand Geoffroy), oppositions de concurrents (Gendarme, propriétaire Ht.F Saint-Basle à Vrigne-aux-Bois (com. <\$\$ 25D1> Ardennes) et (Barrachin, propriétaire Ht.F Hurtault à Signy-l'Abbaye (com. <\$\$ 24B1> Ardennes), cahier des charges, tous les avis sont favorables, Guenyveau, 234-241, OR 3 août 1825 ; **2)** Saint-Elophé près de Autigny-la-Tour (com.) à Rebauvois sur la Vair et l'étang de Rebauvois, <\$\$ 66B1> 88Vosges, Usine, maintenir affinerie, établir Ht.F (Chevalier), opposition (Michel frères et Muel frères) avec demande de préférence pour rétablir leur Ht.F à Attignéville (com. <\$\$ 66C1> Vosges), Avis CGM favorable, opposition de Muel ne peut faire obstacle à la demande, Lelièvre, 242-248, OR 5 octobre 1825 ; **3)** Aroz (com.), <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de trois (Legrand, exploitant Ht.F à Fallon (com. <\$\$ 84B2>), affectation exclusive au Ht.F à Fallon, Brongniart, 249-250, OR 10 août 1825.

16 mai 1825: **(1)** <de 10 ½ h à 1 h> : **1)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, Héron de Villefosse, 251-254, déjà CGM 17 janvier 1825, et 20 juin 1825.

23 mai 1825: **(3)** <de 10 ½ h à 2 h> : **1)** Beaubrun, et Dourdel et Montsalon périmètre n° 4 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, Conseil d'Etat avis du 12 novembre 1824 reconnaît des droits à Vve Lemarchand, CGM accepte une division de fait des concessions et une dualité dans la direction des travaux, de Bonnard, 255-266, déjà CGM 15 septembre 1824, deux OR à même date OR 10 août 1825 1^{ère} concession Beaubrun (à Laroche, Fauvain, Descours, Paret, Ranchon frères, Vve Lemarchand née Anne Deville, Rigollet), 2^{ème} concession Dourdel et Mont-Salson (à Grangette, Riocreux, Paillon, Thiollière-Laroche, Neyron, Béraud, Palluat frères, Vve Lemarchand née Anne Deville, CGM périmètre n° 4, 27 août 1824. ; **2)** Saint-Gervais-sur-Mare (com.) et Taussac-la-Billièrre (com.) à Laurion, <\$\$ 163E2 et 163F3> 34Hérault, Mines de fer, concession (Usquin, Durand, Fajon, Lavalette et Cie), quatre oppositions retirées aussitôt que cette Cie remplace le projet de forge catalane par celui d'un établissement à l'anglaise utilisant la houille, Cordier, 266-270, déjà CGM 14 février 1825, OR 10 août 1825 ; **3)** Arques (com.), <\$\$ 3D3> 62Pas-de-Calais, Verrerie, établir four au nombre de trois, chacun de huit creusets pour fabriquer du verre blanc (Vautroyen, notaire à Saint-Omer), Avis CGM 1^o surseoir à statuer, 2^o Conseil de préfecture n'a pas été consulté, Guenyveau, 271-272, et CGM 11 juillet 1825, OR 12 novembre 1825.

3 juin 1825: **(5)** <de midi à 5 h> : **1)** Hangest-sur-Somme (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, de Bonnard, 273, *pas d'OR* ; **2)** Crozagaque, Gravenand, Mouillon périmètre n° 15 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées trois, disposition des couches est favorable, Duhamel, 274-289, déjà CGM 25 avril 1825, et 14 août 1826 : 1^{ère} concession Crozagaque (à Fleur-de-Lix) OR 17 août 1825, 2^{ème} concession Gravenand (à Vitton, Gauthier de Gravenand) OR 17 août 1825, 3^{ème} concession Mouillon (à Guétat, Donzel et Cie) OR 10 août 1825 ; **3)** Arfons (com.) dans la forêt de Sarre-Metgé, <\$\$ 162A4> 81Tarn, Usine, établir forge catalane, martinet, laminoir (Merigonde, directeur des Contributions à Tarbes), utilise minerai de fer de Vicdessos, oppositions de concurrents motivées par la rareté du bois, Migneron,

290-297, OR 10 août 1825 ; **4)** Chamouilley (Forge Basse), <\$\$ 45E4> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, un feu d'affinerie, patouillet, Avis **CGM 1°** usine est déjà pourvue d'une autorisation légale, pas lieu d'accorder un nouveau titre, **2°** il ne s'agit que de contestations élevées sur le règlement d'eau dont la compétence relève des Ponts-et-Chaussées, **3°** les articles 15 et suivants de l'arrêté préfet qui ne sont pas relatifs au régime des eaux ne peuvent pas être approuvés, Lelièvre, 297-304, déjà 27 juillet 1814, OR 23 septembre 1825 concernant le régime des eaux ; **5)** Olympie (bassin d'Alais) à Soustelle (com.), Cendras (com.) et Saint-Paul-la-Coste (com.), <\$\$ 151D3 et 150C3> 30Gard, Houille, concession (d'Hombres-Firmas maire d'Alais, Firmas de Péries, Solagé notaire, Renaux géomètre, Faure, Ribot), avis rapporteur le gisement est reconnu par des travaux de recherches suffisants pour donner la certitude que l'on peut y établir des exploitations profitables, oppositions de propriétaires d'autres concessions du bassin d'Alais, oppositions rejetées, Avis CGM favorable, Cordier, 304-311, OR 28 décembre 1825.

10 juin 1825: **(5)** <de midi à 4 h> : **1)** Choye (com.) à la Vanne du Loup sur dérivation du ruisseau de la fontaine de Leffond, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, lavoir à bras (Martin, propriétaire du terrain, et fermier du Ht.F à Moncley dans le Doubs <\$\$ 83F3> appartenant au marquis de Terrier-Santrans), réclamation de Terrier-Santrans contre avis du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées du 27 novembre 1824 prescrivant que l'autorisation ne peut être donnée à Martin tant qu'il n'a pas justifié du désistement de toute opposition de la part du comte de Coligny (comme maire et propriétaire contestant le droit de prise d'eau), Avis CGM l'article 80 de la loi 1810 ne confère à un permissionnaire d'usine d'autres droits sur l'usage des cours d'eau que ceux qui peuvent être inhérents à la propriété des terrains sur lesquels les lavoirs et patouillots doivent être établis, Brochant de Villiers, 312-15, déjà CGM 21 février 1825, *pas d'OR ?* ; **2)** Sardon périmètre n° 23 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Redevances, houille, abonnement pour 10 ans proposé pour 3.000 F par trois exploitants concessionnaires non reconnus par l'Administration d'une partie de la concession, Avis CGM abonnement 4.000 F/an pendant 5 ans, Duhamel, 315-320, OR 17 août 1825 ; **3)** Gourdmartin (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Redevances, houille, abonnement pendant 10 ans de 2.000 F proposé par concessionnaire, CGM retient 3.000 F/an pour les 5 années 1825 à 1829, Duhamel, 320-324, *pas d'OR ?* ; **4)** Torpes (com.) sur le Doubs, <\$\$ 83F4> 25Doubs, Usine, établir Ht.F, patouillet (Charles Saint), oppositions de concurrents motivées par la protection que le gouvernement doit accorder aux anciennes usines, par l'inutilité d'un Ht.F supplémentaire, par le renchérissement des matières premières, Lelièvre, 324-330, OR 1 septembre 1825 ; **5)** Trois-Fontaines ou Trois-Fontaines-l'Abbaye (com.) à Lombroy, <\$\$ 45E3> 51Marne, Usine, établir Ht.F au bois, établir bocard à mines (François Roussel-Dumont), production de fonte sera 1.000 t/an utilisant 3.000 t de minerai, opposition collective de 14 maîtres forges du voisinage motivée par raréfaction du bois, avis favorable du Conservateur Forêts, Avis CGM favorable en précisant **1°** l'exercice de l'industrie est libre et la permission d'établir des usines nouvelles ne peut être refusée, à moins d'objections prépondérantes fondées sur des motifs d'intérêt général, **2°** le seul motif d'une concurrence nouvelle soit dans l'achat des matières premières, soit dans la vente des produits fabriqués, présentée comme dangereuse pour les établissements anciens, n'a jamais été regardée comme pouvant produire un inconvénient grave concernant l'intérêt public, Guenyeveu, 330-336, OR 1 septembre 1825.

17 juin 1825: **(3)** <de midi à 5 ½ > : **1)** Chaumont (com.) à Chevrencourt sur la Suisse, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, maintenir patouillet, lavoir (Mion-Bouchard), plaintes pour dommages, exploitation interdite provisoirement par préfet, Commission prescrit bassins d'épuration, Avis CGM autoriser maintien avec obligation de bassins, Brongniart, 343-347, déjà CGM 15 novembre 1824, et 20 août 1827, OR 12 octobre 1828 ; **2)** Benagues (com.) à Guillot, <\$\$ 178C2> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane la 2^{ème} (marquis d'Orgeix), opposition collective de treize concurrents motivée par l'insuffisance du bois et les inconvénients de cette nouvelle concurrence, rapporteur **a)** l'établissement de nouvelles usines dans les parties basses du département amènera le renchérissement du combustible, **b)** celui-ci ne saurait être durable, **c)** il y a de nombreux avantages à ce que les bois prennent assez de valeur pour que les propriétaires entretiennent leurs forêts, Avis CGM favorable, Cordier, 341-345, déjà CGM 20 mars 1822, OR 24 juillet 1822, OR 17 août 1825

; **3)** Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, concession, réclamation contre les manquements du concessionnaire à ses obligations avec demande de révocation en application de l'article 49 de la loi de 1810, Avis CGM négatif, toute nouvelle discussion dans les deux Chambres, sur cette matière délicate, aurait le grave inconvénient de remettre en question toute la législation des mines, Héron de Villefosse, 345-360, déjà CGM 19 mars 1823, et 1 août 1825.

20 juin 1825: **(1)** <de 10 ½ h à 5 h > <> Directeur Général Mines préside toute la séance <> : **1)** Mines diverses, Sel, 25Doubs, Haute-Marne, Bas-Rhin, Haut-Rhin, 70Haute-Saône, Jura, Meuse, Meurthe, Moselle, Vosges, Mines diverses, Sel, concession au Domaine de l'Etat des mines de sel gemme de ces dix départements conformément à la loi de 1810 sur les mines et à celle du 6 avril 1825 ordonnant leur concession emphytéotique pour 645 km², à titre de régie intéressée au profit de l'Etat, Avis CGM **1°** redevance tréfoncière de 300 F/ha pour les terrains sous lesquels un champ d'exploitation est en activité, **2°** droit d'inventeur réglé par les Domaines à 1.000.000 F indépendamment du remboursement des avances qu'ils ont faites pour la recherche de sel gemme, et pour les travaux existant à l'époque de l'octroi de la concession, Cordier, 361-375, et CGM 27 juin 1825 concernant Vic, OR 21 août 1825 concession au Domaine de l'Etat des mines de sel gemme de ces départements.

27 juin 1825: **(4)** <de 10 ½ h à 2 ½ h > <> Directeur Général Mines préside à partir de midi ½ > : **1)** Long (com.), <\$\$ 9E3> 80Somme, Tourbage, autorisation, commune cède à M. de Boubert pendant 15 ans la faculté de tourbage d'un marais communal, et reçoit en échange en toute propriété un terrain estimé à 54.400 F somme correspondant au produit de la tourbe extraite, Baillet, 376-382, déjà CGM 5 février 1823, *pas d'OR* ; **2)** Vraincourt (com.) au canton de Vigonry sur la Marne, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie au nombre de deux, patouillet (héritiers de Mme de Béthune-Pologne née Antoinette Croizat de Thiers), utilise 10.500 stères bois et 2.250 t/an de minerai lavé rendant 750 t de fonte, Guényveau, 382-385, OR 23 septembre 1825 ; **3)** Joinville (ville) à côté du foulon dit les Chamoiseurs sur dérivation de la Marne, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet, bocard à dix pilons (Henry et Godefert), oppositions des habitants, plainte du maire de Joinville, cahier des charges prescrit chômage du 15 mars au 15 octobre, Brongniart, 386-392, et CGM 8 mai 1826, OR 28 juin 1826, et CGM 6 mai 1833 ; **4)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, suite de CGM 20 juin 1825, indemnité à attribuer aux inventeurs, Considérants CGM en 27 articles, 392-398, déjà CGM 20 juin 1825, OR 21 août 1825 concession au Domaine de l'Etat, et CGM 22 août 1825.

4 juillet 1825: **(1)** <de 10 ½ h à 2 ½ h > : **1)** Corcelles (bassin de Gémonval) à Saulnot (com.), <\$\$ 84C2> Haute-Saône et Gémonval (com.), <\$\$ 84C2> 25Doubs, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Noblot, Méquillet et Cie) et (Blum), Avis CGM diviser le territoire houiller en deux concessions Corcelles, et Gémonval, Duhamel, 399-420, deux OR à même date OR 4 octobre 1826, **1^{ère}** concession Corcelles à (Noblot, Méquillet frères, Gaussin, Pourchot, Saglio frères, Carl, Gast, Jean-Georges Humann, Viellard, Christophe Antonin, Huguenin, Guénard), **2^{ème}** concession Gémonval à (Samuel Blum et fils).

11 juillet 1825: **(9)** <de 10 ½ h à 2 ½ h > : **1)** Arques (com.), <\$\$ 3D3> 62Pas-de-Calais, Verrerie, établir four au nombre de trois (Vautroyen, notaire à Saint-Omer), oppositions rejetées par Conseil de préfecture car non fondées, de Bonnard, 421-422, déjà CGM 23 mai 1825, OR 12 novembre 1825 ; **2)** Saint-Sauveur (com.), <\$\$ 9D1> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 1.200 F de moules à tourbe, de Bonnard, 422, déjà CGM 5 juillet 1822, *pas d'OR* ; **3)** Pont-sur-l'Ognon (com.) sur l'Ognon, <\$\$ 84B2> 70Haute-Saône, Usine, transformer moulin et scierie en deux usines à fer, dans la première établir affinerie, huit fours à réverbère, gros marteau et deux paires de cylindres préparateurs, dans la deuxième établir huit fours à réverbère, quatre laminoirs (Blum et fils), obligation d'utiliser houille exclusivement, Brochant de Villiers, 423-426, OR 1 septembre 1825 ; **4)** Lampes de sûreté, 42Loire, Accidents, houille, lampes de grande dimension proposées par Fleur-de-Lix et garde mines, Baillet, 427-434, déjà CGM 11 février 1824, et 27 mars 1826 ; **5)** Saint-Pierre-de-Mésage (com.) et Saint-Barthélemy-de-Sechilienne (com.), <\$\$ 139F1> 38Isère, Mine de

fer, concession (société anonyme des Fonderies de Vizille), aucune opposition, Lelièvre, 435-437 OR 11 janvier 1826, et CGM ? et OR 13 août 1832 (renoncer) ; **6)** 52Haute-Marne, Divers, Bois destiné à l'industrie, protection de l'approvisionnement en bois de chauffage des villes du département, projet préfet provoqué par le conseil municipal de Chaumont, les 53 Ht.F, 136 affineries, les martinets et verreries brûlent 1.300.000 stères bois, Directeur Général Forêts avis défavorable, Avis CGM défavorable, recommander au préfet de prescrire l'obligation d'emploi de houille et coke, Baillet, 438-442 ; **7)** Sainte-Marguerite-sur-Mer (com.) <\$\$ 7E1> 76Seine-Inférieure, Usine Vitriolique, renoncer à concession de lignite pyriteux instituée par DI 14 mars 1808 (Victor de la Halle, cessionnaire du premier concessionnaire), Brongniart, 442-448, OR 5 octobre 1825 ; **8)** Ronchamp et Champagny, 70Haute-Saône, Accidents, houille, le nombre de morts est 20 le 10 avril 1824, arrêté du préfet interdit aux mineurs d'ouvrir les lampes de sûreté et de les détériorer et requiert la poursuite pénale d'office des contrevenants, Mignerou, 444-446, déjà 30 juin 1824, et 14 novembre 1825 ; **9)** 60Oise, Carrières, réglementation pour les carrières à ciel ouvert, Mignerou, 447-450, déjà CGM 4 août 1824.

18 juillet 1825: **(5)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Tremolin et autres périmètre n°18 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, concession, nombre de concessions instituées cinq, Duhamel, 451-467, 1^{ère} concession Tremolin (à Dugas, de la Catonnière et Fechet de Saint-Martin) OR 26 octobre 1825 pour 23 ha, 2^{ème} La Pomme (à Fleur-de-Lix, Gaultier, Matheron frères) OR 26 octobre 1825 pour 69 ha, 3^{ème} Frigerin (à Bethenod, Ninquierier, Fulcheron), OR 26 octobre 1825 pour 35 ha, 4^{ème} Montbressieu (à Bethenod) OR 26 octobre 1825 pour 49 ha, 5^{ème} Combe-Plaine (à Matheron et Madignier) OR 26 octobre 1825 pour 98 ha ; **2)** Bray-sur-Somme (com.), <\$\$ 10B4> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 7.575 F de travaux pour la restauration de l'église, Mignerou, 467-468, *pas d'OR* ; **3)** Ruelle-sur-Touvre (com.) au moulin de Villement à 160 m en aval de fonderie royale de Ruelle, <\$\$ 117D2> 16Charente, Usine, établir affinerie (Marsat), avis favorable ministre Finances pour l'usage de charbon de bois, fin de l'instruction, Cordier, 468, déjà CGM 15 septembre 1824, OR 3 novembre 1825 ; **4)** Vy-le-Ferroux (com.) sur le ruisseau sortant de l'étang de Vy-le-Ferroux, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de trois (Galaire et Patret), bassin d'épuration obligatoire, rapporteur et CGM rappellent les règles appliquées par l'Administration, 1° les lavoirs à bras ne sont pas compris dans l'énumération des usines dont l'établissement doit obligatoirement être autorisé, 2° il n'y aurait donc pas lieu d'examiner les demandes relatives à ces petites usines, si leur établissement n'était susceptible d'amener à sa suite deux sortes d'effets qui peuvent nuire à des tiers et sur lesquels l'Administration a par conséquent le droit et le devoir de veiller, 3° l'un est le changement des cours d'eau dans leur hauteur et leur direction, 4° l'autre est la quantité de boue ferrugineuse que ces lavoirs produisent, Brongniart, 469-473, OR 21 décembre 1825, et CGM 29 janvier 1827 ; **5)** Niaux à la Vieille Forge sur rive droite et dérivation de la Vicdessos (com.), <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, transformer martinet en forge catalane au bois (Rousse), oppositions de concurrents, avis préfet défavorable, Avis CGM favorable, une telle usine 1° procure des débouchés aux forêts des départements voisins dont les bois restent invendus, 2° procure aux propriétaires de ces forêts un débit plus avantageux pour qu'ils soient intéressés à aménager et restaurer ce genre de propriétés, 3° permet d'arrêter le défrichement des bois, leurs propriétaires trouvant un moindre avantage à changer de culture, Cordier, 473-479, déjà CGM 30 avril 1823 et OR 12 novembre 1823, OR 5 octobre 1825, et CGM 17 novembre 1828.

25 juillet 1825: **(2)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Unieux et Fraisse périmètre n°1 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Bayon juge au Tribunal de Saint-Etienne, Dubouchet, Palle, Just, Neyzet) et (Dumas et consorts), historique, concession accordée le 17 janvier 1789 à Jovin-Molle, Avis CGM préférence (à Bayon et associés), de Bonnard, 480-490, OR 30 novembre 1825 ; **2)** Ferrière (La) (com.) concession de Montarmant, <\$\$ 126A4> 38Isère, Mine de fer, concession (Chaper, propriétaire Ht.F à Pinsot (com. <\$\$ 126A3>), cessionnaire de Grasset), cahier des charges comme celui des quatorze concessions d'Allevard fixé par OR 15 janvier 1817, surveillance doit être effectuée par le conducteur de mines d'Allevard, Gillet de Laumont, 490-497, OR 30 novembre 1825.

- 1 août 1825: (3) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : 1) Terrenoire (bassin Saint-Etienne), 42Loire, Accidents, houille, route royale Saint-Etienne à Lyon menacée par travaux souterrains, préfet prescrit remblais, Mignerons, 498-500, *pas d'OR* ; 2) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Accidents, houille, éboulements du 4 octobre 1824 sur la route de Lyon à Toulouse, préfet exige des mesures réparatrices, le nouveau directeur de la concession (Baude) décline toute responsabilité concernant les travaux antérieurs au rachat, Mignerons, 500-507, déjà CGM 7 mai 1818, et 14 mai 1827, *pas d'OR* ; 3) Cesseras (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 163D4> 34Hérault, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Sizaire et Berland) et (Jourdan, inventeur sans ressources et Pitorre, maire de Pépieux <\$\$ 181B1> Aude), Avis CGM préférence (à Jourdan et Pitorre), Duhamel, 507-519, déjà 2 août 1820, OR 11 janvier 1826.
- 8 août 1825: (4) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : 1) Saint-Martin-de-Fressengeas au Lucquet, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession (Nisson), instruction ralentie par demande concurrente (de Bonnaire, fabricant de produits chimiques à Paris), Avis **CGM** reconduire la permission annuelle d'exploiter, Cordier, 520-522, et CGM 9 janvier 1826, 18 novembre 1826 ; 2) Romanèche, <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, concession, avis opposés du Conseil d'Etat et du **CGM** sur l'opportunité d'accorder concession, préfet lève le 24 mai 1825 l'interdiction d'exploiter prononcée le 19 septembre 1824 à l'encontre de Mazoyer (exploitant sans titre et demandeur concurrent), Cordier, 522-526, déjà CGM 15 janvier 1823, OR 27 août 1823, et 4 septembre 1826, OR 8 novembre 1829 ; 3) Glageon (com.) sur le ruisseau dit le Rieu-d'en-Bas, <\$\$ 12A3> 59Nord, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Vve Hufty), Avis **CGM** 1° ne pas donner suite à une instruction inutile, 2° ce petit lavoir ne nuit à personne, Brongniart, 526-528, OR 11 janvier 1826 ; 4) Ouche à Saint-Victor (com.) et Aurillac (com.) au vallon d'Ouche, <\$\$ 134B2 et 134B3> 15Cantal, Mines diverses, Antimoine, concession (Bertier-d'Auzat, concessionnaire mine Antimoine à Ally (com.) et Mercoeur (com.) <\$\$ 135F1> par OR 19 novembre 1817), Avis **CGM** favorable pas de monopole à craindre, Gillet de Laumont, 528-536, OR 6 janvier 1826.
- 22 août 1825: (3) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux et mesures pour l'épuisement des eaux, Héron de Villefosse, 536-541, déjà CGM 27 juin 1825, et 12 septembre 1825 ; 2) Callas (com.), <\$\$ 171D2> 83Var, Verrerie, transférer un four circulaire à six pots de Saint-Zacharie (com. <\$\$ 167F4>) à Callas (Barthélemy), enquête commodo incommodo, opposition d'un concurrent (Queylard, propriétaire de verrerie à Callian (com. <\$\$ 171E2> Var), Mignerons, 542-545, OR 16 octobre 1825 ; 3) Côte-Thiollière périmètre n° 9 et n° 10 (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois mais avec modifications entre associés (Fleury, remplaçant la Cie Roustain, Fleury, Giraud, Cussinet dissoute), (Henry Roux, propriétaire de terrains, ancien directeur de la Cie Fonderies et Forges de Loire et Isère, cessionnaire des droits de Dugas des Varennes) et (Cie Fonderies et Forges de Loire et Isère), Avis CGM préférence (à Cie Fonderies et Forges de Loire et Isère), Cordier, 545-555, déjà CGM 7 mars 1825, OR 6 novembre 1825.

Registre n° 19 du 29 août 1825 au 29 mai 1826

F14/17938

(568 p)

- 29 août 1825: (7) <de 10 ½ h à 2 ½ h> : 1) 42Loire, Mines de fer, concession dans les terrains houillers du département, minerai fer carbonaté lithoïde connexe ou non connexe, réduire périmètre et se conformer à OR 21 novembre 1821 relative au mode d'exploitation du minerai de fer des terrains houillers (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), modifier sa demande initiale de 1818 ayant donné lieu par OR 20 octobre 1824 à une concession de mines de fer dans le périmètre n°9 sous le nom de concession de mines de fer de Terre-Noire, Avis **CGM** 1° confirme avis Conseil de préfecture, 2° de

nouvelles publications sont nécessaires pour informer authentiquement du nouvel état des choses les personnes qui n'avaient présenté en 1818 aucune demande en concurrence et qui sont maintenant susceptibles de les former, de Bonnard (verbal), 1-2, déjà CGM 9 mai 1821, *pas d'OR <à vérifier>* ; **2)** Pronleroy (com.), <\$\$ 21F2> 60Oise, Usine Vitriolique, concession, renoncer, exploitation abandonnée par concessionnaire (Lancry), Avis CGM rappelle principes pour qu'une renonciation soit acceptée **1°** article 7 de loi de 1810 s'oppose formellement à ce qu'un titre de concession puisse ne jamais être révoqué, les dispositions de l'article 15 de la loi de 1791 ayant été abrogées, **2°** le titulaire d'une concession ne peut être dépossédé que par les voies ordinaires d'expropriation, **3°** tant qu'une concession existe, elle doit figurer chaque année au rôle des redevances fixes, **4°** à raison du défaut de paiement des redevances fixes, l'Administration provoque la saisie et la mise en séquestre de cette concession et poursuit, s'il est possible, le concessionnaire pour obtenir de lui soit le paiement des années de redevance échues, soit la renonciation formelle à sa concession, **5°** si le concessionnaire, absent et sans domicile connu, ne peut être atteint il y a lieu à prononcer l'expropriation selon les formes prescrites par Code Civil pour toutes les propriétés, Brochant de Villiers, 3-8, DI 12 avril 1808, déjà CGM 8 août 1818, *pas d'OR* ; **3)** Muirancourt (com.), <\$\$ 22B1> 60Oise, Usine Vitriolique, renoncer à concession instituée par DI 4 juin 1806 (Merlin du Saily, propriétaire par adjudication depuis mars 1822), Duhamel, 8-11, OR 6 novembre 1825, et CGM 30 octobre 1833 ; **4)** Sorans ou Sorans-lès-Breurey (com.) sur dérivation canal de la Buthier, <\$\$ 83F3> 70Haute-Saône, Usine, transférer Ht.F maintenu par OR 2 avril 1823 plus en aval (de Talaru, Mme de Sorans et Mme de Clairon d'Haussonville), aucune opposition, de Bonnard, 12-15, déjà CGM 5 février 1823, OR 7 décembre 1825 ; **5)** Lisle-en-Rigault (com.) dans bois communaux, <\$\$ 45E3> 55Meuse, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Roussel) pour son Ht.F à Robert-Espagne (com. <\$\$45E3> Meuse), avis tous favorables, Duhamel, 16-22, *pas d'OR* ; **6)** Mareuil-Caubert (com.), <\$\$ 9D3> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 11.500 F de diverses dépenses d'intérêt local, de Bonnard (verbal), 22, déjà CGM 19 mai 1819, *pas d'OR* ; **7)** Renage (com.) sur le ruisseau de Furens, <\$\$ 125D4> 38Isère, Usine, établir taillanderie composée de deux petits fours de forge et d'un martinet pour étirer l'acier (Tournier), obligation d'utiliser houille exclusivement, Lelièvre, 23-25, OR 6 janvier 1826.

12 septembre 1825: **(4)** <de 10 ½ à 2 h> : **1)** Bourg-et-Comin (com.), Urcel (com.), Chailvet-Urcel ou Royaucourt-et-Chailvet (com.), <\$\$ 23E2 et 23E3> 02Aisne, Redevances, usine vitriolique, remise redevance proportionnelle pendant dix ans à partir de 1825 sur l'exploitation des terres pyriteuses affectées à ces fabriques de traitement (Hurier, Hurier-Mareuse et Brunel), déplorable état de ces usines, Avis CGM favorable, Duhamel, 26-30, DI 5 mai 1802 et DI 11 mai 1807, OR 26 octobre 1825, et CGM 9 avril 1835 ; **2)** Grand' Croix (la) périmètre n° 12 (bassin Rive de Gier), 42Loire, Redevances, houille, abonnement proposé par concessionnaire 1.200 F/an pendant 10 ans, CGM accorde 1.200 F/an pendant 5 ans, Duhamel, 31-32, *pas d'OR ?* ; **3)** Thonnance-lès-Joinville (com.), au lieu dit ruisseau de Montreuil, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, transformer un bocard à crasses en bocard à mines à 10 pilons (Caroillon de Vandeuil), oppositions, Avis CGM favorable sous la condition d'un bassin d'épuration de 400 m², Brongniart, 32-38, OR 18 janvier 1826 ; **4)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux envahissement des eaux est de 6 m³ par minute, faire construire par Manby et Wilson dans les ateliers de Charenton une machine à vapeur de 80 CV, Héron de Villefosse, 38-41, déjà CGM 22 août 1825, et 26 septembre 1825.

26 septembre 1825: **(5)** <de 10 ½ à 2 ½ h> : **1)** Loire (le fleuve), 42Loire, Carrières, concession demandée (Bourgoin) pour enlever du sable dans la Loire, Avis CGM une telle exploitation n'est pas susceptible de concession, Héron de Villefosse, 42-44, *pas d'OR* ; **2)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, Avis CGM confirmer Avis précédent et modalités d'installation, Héron de Villefosse, 45-46 ; **3)** Mont-le-François à Framont (com.) bois communaux, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Martinécourt et Sirodot, fermier du Ht.F à Framont (com.)), Brochant de Villiers, 47-52, *pas d'OR* ; **4)** Combarine à Puy-Saint-Pierre (com.) (bassin de Briançon), <\$\$ 141D2> 05Hautes-Alpes, Houille, concession, augmenter périmètre (Laurençon), instituée par OR 1 septembre 1824, Avis CGM favorable, sous la forme d'une nouvelle concession

annexe de la première et indissociable, Brongniart, 53-55, déjà CGM 19 mai 1824, OR 17 octobre 1826, et CGM 23 avril 1827 ; **5)** Gardanne (bassin d'Aix, <\$\$ 167E3> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession, réclamation (Lurat Vitalis) visant au remboursement du prix d'acquisition par son oncle l'abbé Vitalis de la mine de Campjusion, Avis CGM cette réclamation ne peut être prise en considération puisque l'OR du 10 août 1820 a jugé en dernier ressort, Lelièvre, 55-59, déjà CGM 17 avril 1822, OR 28 juillet 1832 .

17 octobre 1825: **(8)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Chavanay (com.) sur les bords du Rhône, <\$\$ 124A3> 42Loire, Usine, établir Ht.F au nombre de deux, établir affinerie selon le procédé anglais (SA Forges et fonderies de l'Ain et de la Loire, cessionnaire de Crozier-Lamerlée en avril 1824), aucune opposition, Avis CGM favorable, de telles usines opèrent dans la fabrication du fer les grands changements attendus, Mignerot, 60-63, OR 18 janvier 1826 ; **2)** Fresnes-sur-Escaut (com.), <\$\$ 4C4> 59Nord, Verrerie, établir four au nombre de deux, de chacun huit pots (Dugnot), fabrication de verre à vitres et à bouteilles, enquête commodo incommodo, oppositions de propriétaires motivées par les fumées, Conseil de préfecture prescrit cheminée de 24 m, Lelièvre, 63-70, OR 6 janvier 1826 ; **3)** Traves (com.) au lieu dit Pré-sous-la-Ville, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de trois (Guy propriétaire du Ht.F à Conflandey (com. <\$\$ 83F1> Haute-Saône), contestation entre Guy et prince de Bauffremont pour l'usage de l'eau, bassin semble impossible faute de place, l'envasement provoqué par d'autres lavoirs et patouillets est important, Brongniart, 70-72, OR 2 février 1826 ; **4)** Biesles (com.) au lieu dit forge basse du Val-de-Moiron, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, établir platinerie avec martinet (Henri Georges), fabrication de cuillères à pot, usine déjà en activité sans autorisation, obligation d'utiliser houille exclusivement, Brochant de Villiers, 73, OR 2 février 1826 ; **5)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux apparition de filets d'eau dans une des galeries et mesures provisoires, Héron de Villefosse (verbal), 74, déjà CGM 26 septembre 1825, et 24 octobre 1825 ; **6)** Lardin-Saint-Lazare (com.), <\$\$ 132C1> 24Dordogne, Verrerie, établir four au nombre de deux, chacun de huit pots (société mines de Plomb de Chabignac), enquête commodo incommodo aucune opposition, Lelièvre, 74-75, OR 18 janvier 1826 ; **7)** Saurat (com.) et Tarascon-sur-Ariège (com.), <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir martinet avec marteau de 100 kgs près de sa forge catalane (Pagès), le martinet est en activité deux ans avant dépôt de la demande, instruction terminée, Brochant de Villiers, 76-77, déjà CGM 29 octobre 1823, OR 1 mars 1826 ; **8)** Pierrepont-sur-Avre (com.), <\$\$ 21F1> 80Somme, Tourbage, autorisation, pour financer 3.335 F pour la construction d'une école, Mignerot, 78, *pas d'OR*..

24 octobre 1825: **(5)** <de 10 ½ h à 2 ½ h> : **1)** Chancelay (com.) sur l'Ornel près du moulin dont il est propriétaire, <\$\$ 45E3> 52Haute-Marne, Usine, établir bocard à mine (Roussel, maître de forges à Robert-Espagne (com. <\$\$ 45 E3> Meuse), pour préparer minerai tiré des minières de Chancelay et Bettancourt-la-Ferrée <\$\$ 45E3>, oppositions, avis défavorables des Ingénieurs des Pont-et-Chaussées, des Mines, du préfet, Avis CGM défavorable, Lelièvre, 79, et CGM 5 juillet 1830, *pas d'OR* ; **2)** Durban (bassin de Durban et Ségure) à Durban-Corbières (com.), <\$\$ 180C2> 11Aude, Houille, concession (Gleizes), instruction terminée, Lelièvre, 80-81, déjà CGM 11 avril 1825, OR 19 avril 1826 ; **3)** Saint-Loup-lès-Gray sur la Merthe ou Saint-Loup-Nantouard (com.) sur la Morte près du Ht.F lui appartenant autorisé par OR 30 juin 1824, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (baron de Klingin), opposition collective de nombreux propriétaires, Avis CGM favorable sous la condition d'un bassin d'épuration de 500 m2 avec curage dès que l'envasement dépasse 35 cm, Guenyeveu, 82-84, déjà CGM 21 avril 1824 <pour Ht.F au bois> et OR 30 juin 1824, 8 février 1826 <pour patouillet> ; **4)** Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, le puits Becquey se trouve à l'époque du 2 octobre 1825 dans un état aussi prospère qu'il était possible de l'espérer, Héron de Villefosse, 84, déjà CGM 17 octobre 1825, et 5 décembre 1825 ; **5)** Valay (com.) au moulin de Sainte-Cécile sur ruisseau de la Fontaine de la Résie-Saint-Martin, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, transformer moulin en patouillet (Vve Dornier), pour fournir Ht.F à Pesmes (com. <\$\$ 83D4> Haute-Saône), oppositions des maires et de nombreux propriétaires, bassins d'épuration totalisant à 4.000 m2, Avis CGM est favorable sous deux conditions **1°** aucun entraînement de matières par les eaux, **2°** matières provenant du curage

seront déposées sur terrain Dornier, Guenyveau, 85-88, déjà CGM 3 avril 1822, OR 1 mars 1826, et CGM 5 avril 1830.

31 octobre 1825: (3) <de 11 h à 2 h> : **1)** Langres (com.), <\$\$ 66 A4> 52Haute-Marne, Usine, réclamation (Guide) contre arrêté du maire de Langres ordonnant suspension de sa forge à ciel ouvert, Avis CGM 1° cet atelier est hors du champ d'application de la loi 1810, du décret 15 octobre 1810, et de l'OR 14 janvier 1815, 2° il est soumis aux règles de la loi de police municipale du 14 décembre 1789, 3° annuler arrêté du maire, 4° l'Administration compétente est celle des départements, Héron de Villefosse, 88-97, *pas d'OR* ; **2)** Blanzay, 71Saône-et-Loire, Redevances, houille, abonnement pour les 5 années de 1825 à 1829, proposé par concessionnaire 2.000 F/an, Comité d'évaluation et CGM fixent à 2.000 F, Lelièvre, 99, *pas d'OR ?*, et CGM 15 décembre 1834 ; **3)** Chapelle-Saint-Quillain (com.) à Chaillots sur le Mazibey, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet à cheval (Derosne, fermier du Ht.F à Loulans-Verchamp (com. <\$\$ 84A3>)), oppositions des maires des communes de Igny <\$\$ 83E2>, Angirey <\$\$ 83E3>, Vellesmes-Echevanne <\$\$ 83E3>, Avis CGM favorable, 1° ces sortes d'usines requièrent une autorisation, 2° à ce titre elles peuvent exister isolément et librement sans lien avec Ht.F, Brongniart, 100-105, OR 15 mars 1826.

7 novembre 1825: (2) <de 11 h à 2 h> : **1)** Lussat (com.) mine de Villerange, <\$\$ 106B3> 23Creuse, Mines diverses, Antimoine, établir fabrique pour fondre minerai de la concession instituée par OR 24 mars 1824 (Fillioux, mandataire général de la Cie concessionnaire), aucune opposition, avis sont tous favorables, Duhamel, 105-110, déjà CGM 28 janvier 1824 et OR 24 mars 1824 <pour la concession>, OR 26 avril 1826 <pour la fabrique> ; **2)** Giromagny (com.), <\$\$ 68A3> 90Territoire-de-Belfort, Mines diverses, Plomb Cuivre Argent, concession avec jouissance des terrains, étangs, bâtiments et autres dépendances (Cor et Larigaudelle, copropriétaires des mines des Sainte-Marie-aux-Mines (com. Haut-Rhin) et de la Croix (com. Vosges), Avis CGM 1° demander au ministre des Finances si ces mines sont toujours la propriété de l'Etat, 2° connaître la suite donnée à son avis du 16 juillet 1818, 3° demander à l'Ingénieur en chef des Mines les nouveaux renseignements recueillis sur les moyens et les avantages d'une reprise par l'Etat des mines demandées en concession, Duhamel, 111-117, déjà CGM 16 juillet 1818, et 7 août 1826, OR 26 mars 1843.

14 novembre 1825: (2) <de 11 h à 2 h> : **1)** Vantoux ou Vantoux-et-Longeville (com.) au lieu dit Bulland, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Poncelin et Villequez), oppositions, rapporteur énonce principes de leur établissement **a)** lavoirs à bras ne sont pas compris textuellement dans la loi 1810, **b)** lors de leur construction sont soumis à l'inspection des Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et ceux des Mines, parce qu'ils sont susceptibles de nuire à des tiers dans leurs droits acquis, **c)** CGM a reconnu que l'art industriel de laver des minerais n'était pas nécessairement lié, ni à celui de leur exploitation, ni à celui de leur traitement métallurgique, qu'il pouvait s'exercer d'une manière isolée, comme celui du lavage des étoffes, des laines, mais non pas d'une manière totalement indépendante, à cause des dommages qu'il pouvait causer, **d)** ces demandeurs ne se présentent ni comme propriétaires de mines, ni comme exploitant, ni comme maître de forges, mais comme propriétaires de sources qu'ils veulent employer à laver le minerai de tous ceux qui leur apporteront, pour le vendre à ceux qui voudront leur acheter ce minerai lavé, **e)** illustration de la séparation des différentes et grandes opérations qui constituent un art principal, séparation qui améliore si souvent le produit, en diminue le pris et va jusqu'à simplifier l'action de l'administration publique, Avis CGM favorable, Brongniart, 118-120, OR 18 janvier 1826 ; **2)** Ronchamp et Champagny, 70Haute-Saône, Accidents, houille, réclamation du concessionnaire demandant exemption partielle de l'obligation d'utiliser lampes de sécurité, avis favorable de l'Ingénieur des Mines et du préfet, Avis CGM refuser l'exemption, Héron de Villefosse, 121-130, déjà CGM 11 juillet 1825, et 23 avril 1827, *pas d'OR*.

21 novembre 1825: (1) <de 10 ½ h à midi ½> **1)** Boulay-Moselle (com.) au moulin de la Ville, <\$\$ 27E3> 57Moselle, Usine, établir martinet, chaufferie à un feu (Aubert), oppositions (Ducroux,

notaire) et (Muller, marchand huilier) concernant le régime des eaux, litige avec experts désignés par Tribunaux, deux séances du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées le 26 novembre 1824 pour prescrire nécessité du consentement de Muller, et le 25 novembre 1825 pour fixer emplacement des vannes et la clause de réserve d'intérêt public, Avis CGM favorable selon les termes du préfet et des Ponts-et-Chaussées, Duhamel, 131-139, OR 16 février 1826, et CGM 27 janvier 1833.

28 novembre 1825: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Anor (com.), à la Galoperie, <\$\$ 12B3> 59Nord, Usine, maintenir affinerie, maintenir marteau (Beuret subrogeant Théophile Desprez), Guenyveau, 140-143, OR 1 mars 1826 ; 2) Surveillance, Loi 1810, articles 73, 74 et 75, patouillets et lavoirs, formalités à remplir et instruction à suivre pour l'application de ces articles à tout lavoir lavant du minerai de fer argileux au moyen d'un cours d'eau et quelle que soit l'origine de l'eau utilisée, Brongniart, 143-148, *pas d'OR* ; 3) Monswiller (com.) à Zornhoff, <\$\$ 48C1> 67Bas-Rhin, Usine, transformer scierie en une fabrique d'acier (baron Chouard, maréchal de camp en retraite), la consistance est deux fours à cémentation, un martinet à 2 batteries et à 2 chaufferies, les fours de cémentation consommeront 4.000 qxm de houille et 1.000 qxm de fer, oppositions rejetées, Lelièvre, 148-154, OR 15 mars 1826.

5 décembre 1825: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux en cours et activité, effectif comprend 85 ouvriers intérieurs, 18 ouvriers extérieurs et 8 employés, Héron de Villefosse, 154-156, déjà CGM 24 octobre 1825, et 19 décembre 1825 ; 2) Saint-Médard-d'Excideuil (com.), <\$\$ 118B4> 24Dordogne, Usine, transformer moulin à fourches en feu d'affinerie supplémentaire (comte Maxime de Malet), la consistance est trois feux d'affinerie qui pourront utiliser toute la production du Ht.F lui appartenant dont l'instruction est en cours <voir CGM 22 mai 1826>, consommation de charbon de bois limitée à 1.800 qxm/an, Duhamel, 156-165, OR 15 mars 1826, et CGM 22 mai 1826 <concernant le Ht.F> ; 3) Saulnot (com.), <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession, demandeur (plusieurs propriétaires de Ht.F <regroupés plus qu'associés>, de Grammont, Pourtalès, Raincourt, Vieillard, Humann, Saglio, Gast), avis préfet favorable à ce regroupement avec répartition de l'extraction entre chacun membre, 1.500 m3 à Saglio, Humann et Gast, 1.000 m3 à Samuel Blum fermier de Pourtalès, etc..., Avis CGM reporté à séance ultérieure, Brochant de Villiers, 165-175, déjà CGM 19 août 1811, et 12 décembre 1825, OR 1 février 1831.

12 décembre 1825: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saulnot (com.), <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession (plusieurs propriétaires de Ht.F <regroupés plutôt qu'associés> de Grammont etc...), Avis CGM 1° il n'y a pas un véritable acte de société, 2° les clauses prévues par préfet pour y remédier ne peuvent pas être insérées dans OR, 3° il faut distinguer les titulaires de la concession et les propriétaires des Ht.F, 4° aucune disposition de loi 1810 ne permet de restreindre le droit des concessionnaires en limitant les quantités à extraire, en prescrivant des règles de participation aux dépenses, en grevant l'avenir d'une obligation éventuelle en faveur de Ht.F qui n'ont réclamé jusqu'à présent aucun droit d'usage ou de jouissance de ces minerais, 5° il n'y a pas lieu à OR, 6° renvoyer l'affaire au préfet, 7° présenter un cahier des charges à l'acceptation de tous les demandeurs, 8° demander au préfet un nouvel avis, 176-181, déjà CGM 5 décembre 1825 et 30 mars 1829, OR 1 février 1831.

19 décembre 1825: (3) <de 11 h à 2 h> : 1) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, exploitation interdite, le puits Becquey et les galeries sont remplies d'eau, aucune victime, Héron de Villefosse, 182-186, déjà CGM 5 décembre 1825, et 26 décembre 1825 ; 2) Mines de houille de Schoenecken (Cie des), 57Moselle, Sociétés Anonymes, augmentation de capital de 600.000 F, Brochant de Villiers, 186-192, déjà CGM 17 octobre 1821, OR 15 mai 1822 <approbation des statuts>, et OR 2 août 1826 <émission de deux cents actions nouvelles>, et CGM 24 novembre 1836 ; 3) Baïgorry ou Saint-Etienne-de-Baïgorry (com.), 64Basses-Pyrénées, Redevances, mines diverses, remise totale demandée par concessionnaire (Ricqbour) mines Fer et Cuivre, Avis CGM 1° les conditions de remise de redevance fixe ne sont pas réunies, 2° article 38 loi 1810 permet

d'accorder remise de redevance proportionnelle, 3° accorder remise de cinq années de redevance proportionnelle à partir du 1 janvier 1827, Cordier, 192-193, OR 23 décembre 1827.

26 décembre 1825: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Malans (com.) sur l'Ognon et La Résie Saint-Martin (com.), <\$\$ 83D4 et 83D3> 70Haute-Saône, Usine, 70Haute-Saône, Minières de fer, demande initiale (Vaissier-Four), être autorisé à extraire minerai de la minière La Résie Saint-Martin (com. <\$\$ 83D3>), maintenir deux lavoirs à bras à Malans (com. <\$\$ 83D4>) pour y laver ce minerai, l'utiliser à Audelange (com.<\$\$ 97F1> Jura) au Moulin Rouge, opposition (Vve Dornier), Avis CGM 1° pour les minières La Résie Saint-Martin, l'article 64 de la loi de 1810 ne s'applique pas, approuver l'avis du préfet, 2° autoriser le maintien des deux lavoirs à Malans, 3° régulariser pour maintenir Ht.F à Audelange, Brongniart, 194-200, OR 28 mai 1829 autorisation à Vve Dornier de maintenir deux lavoirs à bras ; 2) Vic, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux, les trois machines à vapeurs coûtent 226.800 F, dépense indispensable pour la conservation du site, Héron de Villefosse, 200-203, déjà CGM 19 décembre 1825 ; 3) Saint-Julien-en-Jarez (com.) à Garat près de Saint-Chamond, <\$\$ 123F3> 42Loire, Usine, établir Ht.F au nombre de trois et utilisant du coke, en complément de la demande initiale concernant four à réverbère au nombre de quinze (Ardaillon, Bessy et Cie), cette usine consommera 1/5 du produit de toutes les mines de Saint-Etienne, aucune opposition, Guenyveau, 204-209, déjà 3 octobre 1821, une seule OR 22 février 1826 autorise en même temps les deux demandes, celle de 1821 <les 15 fourneaux à réverbère, les cylindres étireurs, etc., CGM 3 octobre 1821>, et celle de 1825 <les 3 Ht.F, CGM 26 décembre 1825>.

9 janvier 1826: (3) <de 11 h à 1 ½> : 1) Neuville-aux-Tourneurs à Bosseneau, <\$\$ 12C4> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F (Raux, gendre de Despret de Sailly), instruction terminée mais demandeur doit encore justifier de l'acquisition, Lelièvre, 209-216, déjà CGM 19 mai 1819, OR 21 juin 1826 ; 2) Vicdessos (com.) à Cabre, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, établir forge catalane (Vergnies-Bouischères), usine comportera deux forges catalanes, avis négatif des Ingénieurs des Mines, de l'Inspecteur et du Conservateur des Forêts, du préfet, du rapporteur, Avis CGM défavorable 1° aucun motif d'intérêt général, pour contrebalancer l'opinion contraire de l'Administration Forêts fondée sur l'insuffisance du bois, 2° les mines de Rancié utilisent une quantité considérable de bois d'étañonnage et se les procurent avec difficulté, 3° dans l'intérêt de l'exploitation de Rancié l'Administration des mines doit désirer que le nombre des usines à fer situées dans le voisinage de ces mines importantes ne soit pas augmenté, Cordier, 216-220, déjà CGM 9 juin 1819 et OR 6 octobre 1819 (1^{ère} forge catalane) et 13 août 1827, OR 12 décembre 1827 <autorisation de la 2^{ème} forge catalane> ; 3) Saint-Martin-de-Fressengeas (com.) au Lucquet, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession, cahier des charges (Nisson), Avis CGM favorable 1° travaux recherches par puits de reconnaissance à 20 m de profondeur ont fourni à peine quelques kgs de matière métallique, 2° il y a tout lieu de croire que les amas de minerai sont nombreux et peuvent fournir pour longtemps à la consommation, 3° le manganèse de ce gîte est le meilleur de toute la France, Cordier (verbal), 220-225, déjà CGM 8 août 1825, et 24 juillet 1826, OR 18 novembre 1826.

16 janvier 1826: (2) <de 11 h à 1 h> : 1) Sireuil (com.) et Meyrals (com.) au lieu dit Beyssac (ruisseau), <\$\$ 132B2 et 132B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie (colonel comte de Beaumont), établissement très ancien, Cordier, 226-235, OR 9 mars 1826 ; 2) Argilly (com.) au Pré des Arveaux à la jonction des rivières de Meuzin et de Prêmeaux, <\$\$ 97D1> 21Côte-d'Or, Usine, établir Ht.F au bois à deux tuyères (comte Alfred d'Archiac), minerais et bois proviennent de ses propriétés, oppositions (Cugnotet pour Ht.F à Lacey-sur-Vingeanne (com. <\$\$ 82C2>) et (marquis Louis-Gabriel de la Tour du Pin et son fermier Martinécourt pour Ht.F à Fontaine-Française (com. <\$\$ 82C2>)), Avis CGM favorable, la prétention de faire d'usines autorisées des propriétés particulières auxquelles le gouvernement ne pourrait porter atteinte est une assertion que rien dans la loi de 1810 ne justifie, Guenyveau, 236-240, OR 26 avril 1826.

23 janvier 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Cessous et Tréllys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, concessions instituées au nombre de trois, demandeurs concurrents au nombre de huit puis dix, les mines occupent une surface d'environ 30 km², grande concurrence entre

cessionnaires pour bénéficier de nouvelles concessions, Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° instruction à compléter, Cordier, 241-247, et CGM 7 mai 1827, 1ère OR 27 août 1828 (à Bérard représentant la société d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France, la concession de Trelys et Palmesalade), 2^{ème} OR 30 août 1828 (à Pagèze de Lavernède, la concession de Cessous et Trébian), 3^{ème} OR 30 août 1828 (à Cie Plomb de Villefort, la concession de Combérédonde) ; 2) Ronchamp et Champagney (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1> 70Haute-Saône, Houille, concession, Conseil d'Etat élève une question préjudicielle relativement à la forme du pourvoi du ministre de l'Intérieur contre un arrêté du Conseil de préfecture de Haute-Saône (d'Andlaw, Dolfus-Mieg et Cie), Héron de Villefosse, 247-251, déjà CGM 27 décembre 1824, et 7 janvier 1828 OR 18 avril 1830

30 janvier 1826: (1) <de 11 h à 2 h> : 1) Ardentes (com.) à Clavières A) Forge Haute et B) Forge Basse, <\$\$ 92B3> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F, forge, martinet, fenderie en A) (héritiers Grétre) la consistance est deux Ht.F et quatre feux de forge, et maintenir Ht.F, forge à quatre feux en B) (héritiers Grétre), avec demande d'exploiter les minerais nécessaires, les deux sites sont d'anciens biens nationaux, rapporteur a) les propriétaires de la plus grande partie des usines à fer de l'Indre et des départements voisins ne possèdent pas de titres réguliers, b) les avertissements réitérés qui leur ont été donnés ont peu de résultat, c) la difficulté de se procurer sans frais considérables des géomètres capables de lever exactement les plans est présentée comme la cause principale de l'inexécution de la loi 1810, Avis CGM favorable à la demande dans son ensemble, de Bonnard, 252-262, OR 30 mars 1826.

6 février 1826: () <de midi à ? heure non mentionnée> : le PV de la dernière séance est lu et la rédaction en est approuvée. Aucun rapport n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

13 février 1826: (3) <de 11 h à 4 h> : 1) Romanèche (com.), <\$\$ 110A3> 70Haute-Saône, Mines diverses, Manganèse, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatre, rapport sur les quatre demandes présentées pour les mines mises en réserve par OR 27 août 1823, Cordier, 263-272, déjà OR 27 août 1823 (concession à Raclat et Lachaume et mise en réserve d'un secteur), déjà CGM 8 août 1825, et 27 novembre 1826, OR 8 novembre 1829 1° autorisation d'exploiter provisoire à ciel ouvert à la commune de Romanèche sur la réserve de l'Eglise pour 1 ha, 2° concession du Grand Filon à Mazoyer et Cadot pour 4 ha, 3° concession de Vieille-Cure à Rachet et Lachaume pour 2 ha ; 2) Onay (com.) sur ruisseau Fontaine de la Duye, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet (Mme Haussonville de Sorans) pour le service de son Ht.F à Sorans-lès-Breurey (com. <\$\$ 83F3>), Lelièvre, 272-276, OR 26 avril 1826, et CGM 30 juin 1828 ; 3) Droits de douane, fers étrangers, étude demandée par le Directeur Général Mines Becquey sur l'état des usines à fer de France et sur les droits de douane, rapporteur résume son étude en quatorze points <parmi lesquels> a) production de fer s'est accrue grâce aux forges à l'anglaise marchant à la houille, un capital de 30 à 35 millions de F se trouve engagé dans ces nouvelles entreprises, b) loi sur les Douanes du 27 juillet 1822 a favorisé en France l'établissement des forges à l'anglaise, les capitaux se sont portés sur l'affinage du fer à la houille, mais il ne s'est élevé qu'un petit nombre de Ht.F fabriquant la fonte au coke, c) pour fournir <les quantités de> la fonte <demandées> les Ht.F au bois ont augmenté considérablement leur production ; de là un renchérissement considérable du prix du bois, d) ce que l'on nomme la question du prix du fer en France, est à proprement parler, la question du prix du bois, e) les dispositions de loi Douanes de 1822 établissent à peu près l'équilibre pour le moment actuel entre les fers étrangers et les fers français, considérés les uns et les autres sur les divers points de France. Ces droits quelque élevés qu'ils puissent paraître n'équivalent pas même à une prohibition des fontes et fers importé mais peu s'en faut, car en 1824 la quantité de fonte importée n'a été environ que 4 ½ % de la fonte produite en France, et l'importation du fer 5%, f) si l'on diminuait les droits, ni les forges anciennes allant au bois, ni les forges nouvelles allant à la houille ne pourraient subsister, l'érection des Ht.F allant au coke ne pourrait avoir lieu, toutes ces entreprises seraient ruinées, g) 70.000 ouvriers travaillent, une valeur brute de 73 MF est annuellement versée dans le commerce par la production de fonte et de fer, si l'on baisse les droits de douane sur les fers les

usines françaises succomberont, **h**) maintenir les droits sur la fonte et les fers tels qu'ils sont fixés par loi de 1822, Héron de Villefosse, 276-278, *pas d'OR*.

20 février 1826: (3) <de 11 h à 1 h> : **1**) Ferrière (La) (com.) mine des Violettes, <\$\$ 126A4> 38Isère, Mines de fer, concession (Dutrait, notaire) affaire très simple, Beaunier, 279-282, déjà CGM 28 mai 1823, OR 14 mai 1826 ; **2**) Saint-Dizier (près de) près du moulin de Brisset sur l'Ornel, <\$\$ 45E3> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet (Mandonnet), opposition de la ville de Saint-Dizier, avis défavorable de l'Ingénieur des Mines, du préfet, du rapporteur, Avis CGM défavorable, Brongniart, 282-286, *pas d'OR* ; **3**) Buzancais (com.) à Bonneau sur l'Indre, <\$\$ 91F2> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F, forge à trois feux, fenderie et martinet (Aubertot fils fondé de pouvoirs de Caroyon-Destillières), demande initiale faite le 10 septembre 1812, difficultés concernant le régime des eaux sont résolues par arrêté préfet du 24 mai 1821, Conseil Général des Ponts-et-Chaussées adopte le 14 janvier 1826 arrêté préfet, Avis CGM favorable, de Bonnard, 286-289, OR 14 mai 1826.

27 février 1826: (2) <de 11 h à 2 ¼ h> : **1**) Mines de houille et fonderies de Villefranche <ou ultérieurement> Houillères et fonderies de l'Aveyron (Cie des)> , Sociétés Anonymes, statuts signés le 17 janvier 1826, principaux associés (duc Decazes, Humann, Baudelot, Milleret), rapporteur apporte modifications **a**) impossible de déterminer si capital de 1.600.000 F sera suffisant, le capital réel pourrait n'être que 1.2000.000 F si le duc Decazes ne fournissait pas réellement 400.000 F avec ses 80 actions, **b**) supprimer l'article 13 stipulant que chaque action portera intérêt de 350 F/an, ces allocations d'intérêts annuels sont peu en accordance avec les principes des sociétés anonymes, surtout s'agissant d'activités aléatoires, **c**) ajouter un article pour «tracer» les règles d'après lesquelles les sociétaires entendent faire estimer à chaque inventaire les différentes valeurs composant leur actif, notamment les terrains, bâtiments, machines et les matières à consommer qu'il est bon d'évaluer à leur valeur vénale, à l'exception des fourneaux et machines non susceptibles de vente dont la valeur doit être amortie à 15%, Avis **CGM 1°** approuve les modifications du rapporteur et ajoute les observations suivantes qui sont essentielles, **2°** la clause (art.2) par laquelle le duc de Cazes donne à bail à la société la concession qu'il possède n'est admissible qu'autant qu'il y sera ajouté l'obligation imposée aux fermiers d'exploiter les mines suivant les règles d'une bonne exploitation, et notamment d'exécuter toutes les clauses et conditions imposées au propriétaire par les actes de concession et les cahiers des charges annexés, **3°** la clause (article 6) qui ordonne la remise au propriétaire des bâtiments et constructions tenant au sol doit renfermer, de manière explicite, les puits, galeries, muraillements, boisages, échelles et autres travaux intérieurs reconnus immeubles par l'article 8 de la loi de 1810, Brochant de Villiers, 290-295, *pas d'OR ?* ; **2**) Ampilly-le-Sec (com.) sur la Seine, <\$\$ 81E1> 21Côte-d'Or, Usine, patouillet suspendu depuis 1819 mais pas détruit, maintenir nouvelle demande (Couturier père et fils subrogeant le marquis de Sommyèvre depuis le 4 janvier 1821, et propriétaire Ht.F d'Ampilly), oppositions de la papeterie, des propriétaires riverains, des habitants et usagers de la Seine entre Ampilly et Châtillon, rapporteur **a**) les inconvénients sont graves, réels et sans exagérations, **b**) détermine les conditions minimales de deux bassins de profondeur 1,5 m totalisant 1.840 m2, **c**) limite autorisation à 5 années renouvelables, Avis CGM transmettre ces conclusions au préfet, Brongniart, 296-306, déjà CGM 13 octobre 1819, et 24 septembre 1827, OR 23 janvier 1828.

6 mars 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux projet pour achever galerie Becquey, Cordier (verbal), 307-309, déjà CGM 12 mai 1824, et 10 novembre 1828 ; **2**) Remigny (com.) sur la Dheune, <\$\$ 96C2> 71Saône-et-Loire, Usine, 71Saône-et-Loire, Minières de fer, exploiter, établir lavoirs à bras (Cie des Forges et Fonderies de l'Ain et de la Loire, propriétaire des terrains de ces minières) pour traiter ce minerai destiné à ses usines, réclamation (Chagot) pour demander interdiction d'extraire minerai à proximité du Creusot et d'établir lavoirs, Avis CGM **1°** ne pas autoriser demandeur à fournir minerai à d'autres usines qu'au Creusot, **2°** néanmoins pleine latitude doit être laissée à tout propriétaire de surface de prendre part à l'exploitation de ces minières, mais à la charge par eux de livrer les minerais au Creusot à proportion

des besoins du Creusot, le tout suivant les articles 59 à 66 de la loi 1810, 3° autoriser les lavoirs sous la condition de ne fournir qu'aux usines du Creusot, Mignerot, 309-317.

- 13 mars 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Dommarien (com.) au lieu dit Ile de Dommarien sur la Vingeanne, <\$\$ 82C1> 52Haute-Marne, Usine, maintenir lavoir au nombre de vingt (Daguin, Pernet-Duplessis, Forgeot, Huchez et Cie), la demande des lavoirs date du 4 mai 1821, celle concernant le patouillet est abandonnée, Avis CGM favorable, Lelièvre, 318-326, déjà CGM 27 décembre 1820, OR 21 juin 1826, et CGM 29 août 1831 ; 2) Armois (n°1) 63Puy-de-Dôme, Houille, Mégecoste, Lapénide, et Lorne (n°2), et Fondary (n°3) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, trois gîtes distincts concessibles, a) historique, bien des tentatives avant la Révolution, gîtes presque entièrement délaissés depuis tant d'années, puis subitement de nombreux demandeurs s'en disputent les concessions, b) Ingénieur des Mines Burdin propose trois concessions, une pour chaque gîte concessible, c) avis préfet, d) observations du rapporteur, Brochant de Villiers, début du rapport, 327-355, et CGM 20 mars 1826, une seule OR 13 juin 1827.
- 20 mars 1826: (3) <de 11 h à 4 h> <> Directeur Général Mines préside à 1 ½ <> : 1) Saint-Just sur Loire ou Saint-Just-Saint-Rambert (com.), <\$\$ 123E3> 42Loire, Verrerie, établir four au nombre de six, chacun de six creusets (Pascal), fabrication de 350 bouteilles/jour, obligation d'utiliser houille exclusivement, Guenyveau, 356-357, OR 24 mai 1826 ; 2) Cuffies (com.) à Vauxrot, <\$\$ 23D3> 02Aisne, Verrerie, établir four à six grands creusets (Violaine, propriétaire Verrerie à Prémontré (com.<\$\$ 23D2>)), fabrication de cloches pour jardin, obligation d'utiliser houille exclusivement, Baillet, 357-359, OR 24 mai 1826 ; 3) Armois (n°1) 63Puy-de-Dôme, Houille, Mégecoste, Lapénide, et Lorne (n°2), et Fondary (n°3) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, trois gîtes distincts concessibles, demandeurs concurrents au nombre de sept (1) Gannat (fermier concession la Taupe) et Borne (chef de bataillon), (2) Senèze frères, Cadoudal, Deniers frères, (3) Sadourny de Salamine (concessionnaire de Combelle), (4) héritiers de Guillaume Sadourny (dont Julien concessionnaire de Barthes), (5) Cie Lamothe et Olive réunis à Cie Reynard, Gasquet, Barrady et à Jacques Lafitte, Lamothe, (6) comte de Laizer, (7) Vve Bertrand, née de Saint-Germain, Avis CGM est différent de celui du rapporteur 1° la concession d'Armois s'étendant en très grande partie sur Puy-de-Dôme, on ne pourra accorder cette concession que lorsque l'instruction des demandes aura été complétée dans ce département et que le préfet aura fait connaître son avis, 2° concession de Fondary à (Deniers frères, Senèze frères et Cadoudal), 3° concession de Megecoste, Lapénide et Lorne à (Gannat et Borne), Brochant de Villiers, 360-391, fin du rapport et début avis CGM, déjà CGM 13 mars 1826, et 27 mars 1826 OR 13 juin 1827.
- 27 mars 1826: (3) <de 11 h à 4 h> : 1) Armois (n°1) 63Puy-de-Dôme, Houille, Mégecoste, Lapénide, et Lorne (n°2), et Fondary (n°3) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, trois gîtes distincts concessibles, etc., suite et fin avis CGM, 392-393, déjà CGM 20 mars 1826, et 6 novembre 1826, OR 13 juin 1827 ; 2) Decize, <\$\$ 94C3> 58Nièvre, Accidents, houille, le nombre de morts est deux le 20 février 1826, la cause de l'accident est un incendie, le directeur de l'exploitation inonde la mine, Avis CGM 1° ne pas inonder une mine en feu, 2° désigner à Decize deux chefs d'ouvriers comme surveillants du feu, 3° maintenir disponible deux appareils respiratoires, Baillet, 394, et CGM 21 août 1826 ; 3) Lampes de sûreté, Accidents, houille, rapport sur leur emploi dans les mines, Baillet, 395-396, , déjà CGM 11 juillet 1825, et 12 avril 1830.
- 3 avril 1826: (1) <de 11 h à 3 h> : 1) Villebois et autres communes Soudon, Saint-Sorlin, Souclin, Lagnieu, Vaux ensemble des gîtes, <\$\$ 125D1> 01Ain, Mines de fer, concession, nombre de concessions instituées cinq au lieu de trois proposées par préfet, demandeurs concurrents au nombre de cinq, examen des demandes, conditions auxquelles les mines doivent être concédées, cahier des charges en 18 articles, 1^{ère} concession Villebois pour 8 km2 50 ha (à Mariotte, Escoffier, Rigolet, Monier, Nodet, Detard, Gorras, Mollet), 2^{ème} Soudon pour 6 km2 (à Compagnon de la Servette, Leclerc de la Verpillière, Cordier, Leclerc, Crozier), 3^{ème} Vaux pour 2 km2 50 ha (à Leviste, comte de Montbrian, Leclerc de la Verpillière, Pavy Miège frères, Leclercq, Allard), 4^{ème} Souclin <surface

non fixée> (à société anonyme des Forges et Fonderies de la Loire et de l'Isère), 5^{ème} concession Saint-Sorlin <*surface non fixée*> (à Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), Beaunier, 397-419, déjà CGM 30 octobre 1824, et 10 avril 1826, une seule OR pour les cinq concessions OR 30 août 1826.

- 10 avril 1826: (5) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Drambon (com.), <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Usine, ajouter martinet, chaufferie et four à réverbère le tout au nombre de deux (Maire et Duchon, fermiers du vicomte de Seran), Lelièvre, 419-423, OR 21 juin 1826 ; **2)** Villebois ensemble des gîtes, 01Ain, Mines de fer, concession, nombre de concessions instituées cinq, demandeurs concurrents cinq, fin Avis CGM, 423-424, avec PV Conseil d'Etat Comité de l'Intérieur du 26 juillet 1826 <*un double feuillet ajouté après page 424*>, déjà CGM 3 avril 1826, et une seule OR 30 août 1826 ; **3)** Vellemoz (com.) près moulin de Saint-Amand, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, lavoir à bras au nombre de trois (Falatieu propriétaire de Ht.F à Montureux <\$\$ 83D2> et Beaujeu <\$\$ 83E2>), opposition du maire, avis favorable du préfet sous conditions de bassins d'épuration et de chômage imposé du 1^{er} juin jusqu'à la fin de fauchaison, Avis CGM favorable, Héron de Villefosse, 424-430, OR 28 juin 1826 ; **4)** Fontainebleau, 77Seine-et-Marne, Carrières de pierre à chaux dans la forêt, suspendre l'extraction malgré l'opposition de la Maison du Roi, Héron de Villefosse, 430-433, *pas d'OR* ; **5)** Ronchamp et Champagney, 70Haute-Saône, Redevances, houille, abonnement pour années 1826 à 1830, 8.500 F comme proposé par concessionnaire, à comparer à 5.500 F pour période 1821 à 1825, Mignerou, 434-438, déjà 14 août 1822 OR 14 juin 1826.
- 17 avril 1826: (4) <de 11 h à 2 h> : **1)** Hardingen (bassin d'Hardingen), <\$\$ 2B2> 62Pas-de-Calais, Accidents, houille, le nombre de mort est deux le 31 juillet 1825, la cause de l'accident est un coup de grisou, préfet ordonne le 27 août 1825 l'emploi de lampes de sûreté, rapporteur mentionne l'état précaire de la mine, Baillet, 439-442, *pas d'OR* ; **2)** Quingey (com.), <\$\$ 98B1> 25Doubs, Usine, établir affinerie (général baron Lépin), opposition de (Mouret de Berterand, propriétaire de la tréfilerie à Chenecey-Buillon (com. <\$\$ 98B1>), Avis CGM favorable sous la condition que le bois vienne de sa propriété ou de forêts royales, Guenyveau, 443-448, déjà CGM 10 décembre 1823, déjà OR 24 mars 1824, OR 6 septembre 1826 ; **3)** Prat de Baluity à Taurinya (com.) et Fillols (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession, préférence (à Rivals-Goncla), Cordier, 448-454, déjà CGM 28 août 1822, OR 4 octobre 1826 ; **4)** Beaujeu (com.) au lieu dit Pré Monterlot, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Prieur, négociant à Gray), aucune opposition, Brongniart, 454-459, OR 28 juin 1826.
- 24 avril 1826: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Caunette (la), d'Aigues et Aigues-Vives, <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, concession, confirmation aux héritiers du comte de Pardailhan décédé avant la publication de l'OR du 25 décembre 1822 instituant cette concession à son nom, Beaunier, 460, déjà CGM 11 septembre 1822, OR 4 octobre 1826 ; **2)** Valay (com.) sur cours d'eau fontaine de Petite-Résie, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Maire pour le service du Ht.F de Valay dont il est le fermier), bassin d'épuration de 440 m2, Lelièvre, 463-467, OR 5 juillet 1826 ; **3)** Egarande périmètre n°16 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est neuf le 2 mars 1826, la cause de l'accident est une insuffisance d'aération, préfet demande que l'on se serve des lampes de sûreté de grande dimension, rapporteur observe que faute de lampes Davy en quantité suffisante leur usage fut restreint aux galeries sans issue <*sans courant d'air*>, CGM hésite à prescrire grandes lampes sans preuve formelle de leur efficacité, Baillet, 467-475, déjà CGM 6 octobre 1824, *pas d'OR* ; **4)** Orges (com.) sur le cours des Fontaines d'Orges près du Moulin d'Orges, <\$\$ 65E3> 52Haute-Marne, Usine, transférer Ht.F de Maranville (com. <\$\$ 65E3>) à Orges (marquis Duboutet), l'autorisation pour Maranville a été donnée par OR 20 février 1822, Avis CGM 1^o surseoir à statuer, 2^o attendre les avis du Conseil Général des Pont-et-Chaussées et du Directeur général des Forêts, 3^o une jurisprudence constante établit que l'instruction des demandes en permission d'usines métallurgiques doit être terminée à l'Administration des Mines, de Bonnard, 475-476, et CGM 8 mai 1826, OR 14 mai 1826.

1 mai 1826: (3) <de 11 h à 1 ½ h> : **1**) Abainville (com.) près de Gondrecourt sur l'Ornain à la Poudrière sur le ruisseau Fausse-Rivière, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, remplacer affinerie à deux feux par huit fours réverbère, établir machine à étirer le fer composée de 3 paires de cylindres cannelés (Muel-Doublat), cahier des charges, introduction de procédés anglais, Baillet, 477-482, déjà CGM 2 juillet 1823, OR 21 juin 1826, et CGM 30 avril 1827 ; **2**) Sarralbe (com.) au moulin de Sarralbe, <\$\$ 28B3> 57Moselle, Usine, transférer fabrique d'acier naturel des environs de Sarrebrück à Sarralbe (Schmidborn, Gouvy et Cie), de Bonnard, 482-485, OR 5 juillet 1826 ; **3**) Autrey-lès-Gray (com. <\$\$ 83D2>) ou Autrey-lès-Cerre <\$\$ 84A2> ou Autrey-le-Vay <\$\$ 84B2> dans bois communaux, 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Petit-Guyot et Huot, locataires de Ht.F à Autrey-lès-Gray et à Poyans com. <\$\$ 83D3>), motif le minerai de leurs terres rurales est en cours d'épuisement, avis négatif de l'Administration Forêts, avis favorable préfet, Avis CGM favorable, cette autorisation est indispensable, Lelièvre, 485-491, et CGM 12 juillet 1829.

8 mai 1826: (4) <de 11 h à 3 ½ h> : **1**) Orges (com.) sur le cours des Fontaines d'Orges près du Moulin d'Orges, <\$\$ 65E3> 52Haute-Marne, Usine, transférer Ht.F à Orges, après qu'il ait été autorisé à Maranville (com. <\$\$ 65E3>) par OR 20 février 1822 (marquis Duboutet), instruction terminée avec la prise en compte des observations du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, de Bonnard, 491-492, déjà CGM 24 avril 1826, OR 14 mai 1826 ; **2**) Joinville (ville) à côté du foulon dit les Chamoiseurs sur dérivation de la Marne, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet, bocard (Henry et Godefert), bassin d'épuration de 600 m2, Brongniart, 492-493, déjà CGM 27 juin 1825, OR 28 juin 1826, et CGM 6 mai 1833 ; **3**) Osne-le-Val (com.) sur dérivation du Curel à côté du moulin, <\$\$ 45F4> 52Haute-Marne, Usine, établir chaufferie avec deux marteaux, établir roues hydrauliques au nombre de trois (Thomas Regnault, propriétaire du moulin), Guenyveau, 493-498), OR 29 mars 1827 ; **4**) Firminy et Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, inexécution cahier des charges, inexécution des obligations fixées par OR 19 octobre 1814, projet d'exploitation du concessionnaire, arrêté préfet (baron de Chaulin) du 27 mars 1826 dispose **a**) on ne doit ni ne peut, en considération des nombreuses infractions faites par le concessionnaire, leur enlever leur concession, ni la partager d'office en 5 ou 6 parties pour les concéder à d'autres, **b**) il n'y a pas lieu, quant à présent, à des exploitations d'office, le mode et la formule de ces exploitations d'office n'étant déterminées par aucun règlement, il est essentiel, pour le cas où elles devraient avoir lieu à l'avenir, que le Directeur Général des Mines fasse un règlement spécial ou même provoquer une OR, **c**) rien ne paraît nuisible ni susceptible d'être empêché dans les projets d'exploitation soumis par Directeur de la mine de Firminy, **d**) pour protéger à l'avenir tous les intérêts et établir avec régularité la surveillance de l'Administration sur les mines de Loire, il est nécessaire d'appliquer à la concession de Firminy les dispositions n° 10 à 37 du cahier des clauses générales, Avis **CGM 1°** ne pas adopter l'arrêté du préfet du 27 mars 1826, **2°** demander au préfet que concessionnaire dise s'il souhaite voir substituer aux obligations imposées par OR 19 octobre 1814 les art. 5,6,7 et 10 à 37 du cahier des clauses générales des mines de la Loire, **3°** reporter l'examen du projet d'exploitation du concessionnaire à la réponse de celui-ci, Héron de Villefosse (verbal), 498-504, *pas d'OR* .

15 mai 1826: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Valette-du-Var (La) (com.) à Revest-les Eaux au domaine Tourris, <\$\$ 168C3> 83Var, Verrerie, établir (Teissier), Guenyveau, 505-506, OR 5 juillet 1826 ; **2**) Rozérieulles (com.) au lieu dit Maison-Neuve, <\$\$ 27D3> 57Moselle, Verrerie, établir (Aubert aîné), de Bonnard, 506-508, OR 2 août 1826, et CGM 13 août 1827 ; **3**) Argentat et Saint-Chamant (bassin d'Argentat), <\$\$ 133F1> 19Corrèze, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Jovin, concessionnaire de la Pléau du bassin de Meimac) et (Alexis de Noailles ministre d'Etat et les héritiers Louis de Lasteyrie-du-Saillant), préférence (à de Noailles), Duhamel, 508-519, déjà CGM 19 mai 1824, OR 29 mars 1827 ; **4**) Saint-Yrieix-sous-Aixe (com.) à la forge de «l'étang dernier» et à la forge «étang de Baudy», <\$\$ 118B1> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux et un marteau, établir Ht.F (François Robert), Avis CGM **1°** favorable pour affinerie et marteau, **2°** surseoir à statuer pour Ht.F, Lelièvre, 519-522, déjà CGM 2 juillet 1818, et 29 mai 1826, OR 23 août 1826

22 mai 1826: (4) <de 11 h à 1 ½ h> : **1** Saint-Médard-d'Excideuil (com.) à Lafarge, <\$\$ 118B4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, marteau à drome (comte Maxime de Malet), de Bonnard, 523-525, déjà CGM 25 décembre 1825 <concernant l'affinerie au Moulin à fourches> et OR 15 mars 1826 <affinerie>, OR 9 août 1826 <Ht.F et affinerie à Lafarge> ; **2** Saint-Jean-de-Valeriscle et Vigan (bassin du Vigan), <\$\$ 151D3> 30Gard, Accidents, houille, lampes de sûreté, Avis CGM rendre obligatoire l'emploi des lampes de sûreté dans ces deux mines, Cordier, 525-526, *pas d'OR* ; **3** Pesmes (com.) sur dérivation de l'Ognon, et à Pré Pousset sur le Bief Rouge, <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, ajouter lavoir au nombre de deux, aux deux lavoirs déjà autorisés par OR 16 juillet 1823 (Duchon), Brongniart, 527-528, et CGM 13 novembre 1826, OR 9 février 1827 ; **4** Précý-sous-Thil (com.) au lieu dit Moulin au Lièvre, <\$\$ 81E3> 21Côte-d'Or, Usine, établir aciérie (Champion de Nansouty), la consistance est un feu d'affinerie, deux fours à réverbère, l'un pour affiner fers et aciers, et l'autre pour fabriquer acier cimenté, un four de fusion pour convertir acier de cémentation en acier fondu, un martin et une paire de cylindres pour étirer le fer et l'acier, de Bonnard, 529-531, OR 6 septembre 1826, et CGM 29 juin 1829.

29 mai 1826: (4) <de 11 h à 2 h> : **1** Bosmoreau ou Bosmoreau-les-Mines (com.), Thauron (com.) et Saint-Dizier-Leyrenne (com.), <\$\$ 105E4> 23Creuse, Houille, 23Creuse, Mines de fer, concession (Moulard), de Bonnard, 532-541, OR 19 juillet 1826 ; **2** Saint-Yrieix ou Saint-Yrieix-sous-Aixe (com.) à la forge de «étang dernier» et à la forge «étang de Baudy», <\$\$ 118B1> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie, marteau, construire Ht.F (François Robert), oppositions de concurrents dix maîtres de forges de Haute-Vienne et de Dordogne, d'un fabricant de porcelaine, avis favorables des maires et des communes motivés par l'abondance du bois, avis favorable Administration Forêts les opposants défendent des intérêts privés, Avis CGM favorable, Lelièvre, 541-548, déjà CGM 15 mai 1826, OR 23 août 1826 ; **3** Ivoy-le-Pré (com.), <\$\$ 78B4> 18Cher, Usine, ajouter Ht.F à sa forge en remplacement de deux verreries (Gallot, agent de change à Paris), oppositions (Aubertot, représentant les forges de Vierzon <\$\$ 78A4>) et le maire d'Ivoy, Guenyveau, 548-554, OR 12 septembre 1826 ; **4** Sainte-Marie-aux-Mines (com.) sur l'ancienne halde de Saint-Guillaume, <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Mines diverses, Cuivre gris et arsenic, établir fabrique arsenic (Cor, Larigaudelle, de Wimpfen, concessionnaires des mines de Plomb et d'Argent de Sainte-Marie-aux-Mines), **a**) projet d'une haute importance la production française n'existant pas, l'oxyde d'arsenic serait obtenu des différents minerais arsenicaux à l'aide d'un travail métallurgique analogue à celui pratiqué en Allemagne, le procédé consiste en un fourneau à réverbère équipé d'un grand récipient recevant les vapeurs d'arséniate par condensation dans 100 m de tuyaux, l'Ingénieur des Mines Combes est Directeur de l'établissement, **b**) santé publique en cause, l'enquête de salubrité du 3 novembre 1824 révèle une opposition de 340 signatures et aucun avis favorable, un groupe d'experts composé de trois médecins et un pharmacien conclue à une influence très nuisible sur la santé des habitants, le préfet consulte un jury médical à Colmar, **c**) la Chambre de Commerce est opposée au projet, **d**) le préfet autorise provisoirement et pour essai la construction, et désigne commission pour s'assurer trois mois après la mise en activité qu'il ne s'échappe du condenseur aucun trace de vapeur arsenicale, Migneron, 554-568, et CGM 5 juin 1826, OR 21 mars 1830.

Registre n° 20 du 5 juin 1826 au 20 avril 1827

F/14/17939

(564 p.)

5 juin 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Sainte-Marie-aux-Mines (com.) sur ancienne halde de Saint Guillaume, <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Usine, traitement de l'arsenic et du cuivre gris (Cor, Larigaudelle et de Wimpfen), discussion et Avis **CGM**, **1°** les usines à arsenic ne sont pas classées dans la nomenclature annexée au DI 15 octobre 1810 concernant les manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, parce qu'il n'a existé aucun établissement de ce genre en France, **2°** les usines à arsenic doivent être rangées dans la 1^{ère} classe, **3°** autoriser sous la condition que le grillage des minerais devra être muni de condensateurs construits de telle sorte qu'il

ne puisse il y avoir dans l'atmosphère aucun dégagement susceptible d'en altérer la pureté, 4° le cahier des charges dispose que la «farine d'arsenic» qui se déposera dans les condensateurs puisse être retirée sans que les ouvriers soient atteints par la poussière d'arsenic, 1-3, déjà CGM 29 mai 1826, et 18 janvier 1830, OR 21 mars 1830 ; 2) Exploration et Exploitation des Mines et Houillères de France (Société d'), Sociétés Anonymes, statuts (de Miremont, de Cressac et autres), Brochant de Villiers, 3-9, et CGM 12 juin 1826, *pas d'OR* ?

12 juin 1826: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Exploration et Exploitation des Mines et Houillères de France (Société d'), Sociétés Anonymes, statuts (de Miremont, de Cressac et autres), avis du CGM, 10, déjà CGM 5 juin 1826, *pas d'OR*.

19 juin 1826: (10) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Maur, 75Seine, Usine, aciérie, réclamation (Pasquier et Cie) contre arrêté préfet Police refusant l'autorisation demandée à l'emplacement proposé et réservant au pétitionnaire la faculté de faire choix d'un local mieux situé, Héron de Villefosse, 11-17, *pas d'OR* ; 2) Chapelle-Saint-Quillain (La) (com.), <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne), Lelièvre, 18-19, OR 12 septembre 1826 ; 3) Crésancey (com.) sur le cours de la fontaine de Faux-Saint-Martin et Jean-des-Moulins, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de huit (Ardaillon et Bessy), Brongniart, 20-21, OR 16 août 1826, et CGM ??, et OR 15 décembre 1837 ; 4) Malans (com.) au moulin de Malans sur l'Ognon, <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Mme d'Haussonville veuve de Sorans), Mignerons (verbal), 21-22, OR 6 septembre 1826 ; 5) Etreilles-et-la-Montbleuse (com.) au Blanc-Saule sur ruisseau Chapelle-Saint-Quillain, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Duchon), de Bonnard (verbal), 22-23, OR 12 septembre 1826 ; 6) Etreilles-et-la-Montbleuse (com.), <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne), Lelièvre, 23-24, OR 11 septembre 1826 ; 7) Delain (com.) au moulin de l'Etang de la Bonde, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, remplacer moulin par deux patouillots mus par une seule roue hydraulique (Ardaillon et Bessy), Brongniart, 25-26, OR 30 août 1826 ; 8) Nantilly (com.) sur le cours de la source dite Tiercedin, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras, lavoir à cheval (Ardaillon et Bessy), Brongniart, 26-28, OR 6 septembre 1826, et CGM ?? et OR 29 février 1832 ; 9) Etreilles-et-la-Montbleuse dans la section de Montbleuse, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne), Lelièvre, 28-29, OR 4 octobre 1826 ; 10) Oyières (com.) au pré Nicaise, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à cheval au nombre de deux (Thibault), formalités concernant lavoirs à cheval doivent être conformes aux articles 73.74 et 75 de la loi 1810 articles 73, 74 et 75, de Bonnard (verbal), 29-30, OR 12 septembre 1826.

26 juin 1826: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Thilay (com.) forêt royale de Nautarus, <\$\$ 13E3> 08Ardennes, Minières de fer, autorisation d'exploiter un hectare (Lagard), Lelièvre, 31-34, Avis CGM favorable, *pas d'OR* ; 2) Raze (com.) au lieu dit Pré-du-Puy, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Bressand), Mignerons (verbal), 35, OR 12 septembre 1826, et CGM 22 décembre 1828 ; 3) Voulte (La) ou Voulte-sur-Rhône (La) (com.), <\$\$ 138A3> 07Ardèche, Mines de fer, réclamation, plaintes pour obtenir minerai (permissionnaires Ht.F de l'arrondissement de Saint-Etienne) et (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), avis rapporteur, Cordier, 35-41, déjà CGM 15 juin 1812, et 1 juillet 1826.

1 juillet 1826: (5) <de midi à 5 h> : 1) Apremont (com.) au Grand-Pasquier, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de huit (baron Martin), Mignerons (verbal), 42, OR 30 août 1826 ; 2) Tremblois (Le) <et non pas Trembloy> (com.) aux lieux dits Cornes du Pré-Longeot et Bonnardière, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (de Montarby), Mignerons (verbal), 43, OR 23 août 1826, et CGM 23 mars 1829 ; 3) Bouhans-et-Feurg (com.) au moulin de Feurg sur la Soufroide, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Linossier et Terrasse, représentant société des Fonderies et Forges de l'Ain et de la Loire), Mignerons (verbal), 43, OR 12 septembre 1826, et CGM 27 août 1827 ; 4) Hennebont (com.) près de Hennecourt à « la Joie » sur les bords du Blavet, <\$\$ 53E3> 56Morbihan, Usine, établir forge à

l'anglaise avec 6 fourneaux à réverbère d'affinage, un fourneau Wilkinson, deux fours pour convertir houille en coke, deux machines à vapeur (Vve Hébert et Besné), Guényveau, 44-46, OR 12 septembre 1826 ; **5**) Voulte-sur-Rhône (La) com.), <\$\$ 138A3> 07Ardèche, Mines de fer, réclamation, plaintes de permissionnaires Ht.F de l'arrondissement de Saint-Etienne pour obtenir des quantités de minerai indispensables à leur activité, Avis CGM 1° le concessionnaire actuel de la Voulte étant en possession des seuls travaux souterrains qui existent, les Ht.F demandeurs de minerai peuvent exiger l'application de l'article 49 de la loi 1810 pour que leur soit fourni le minerai dont ils ont besoin, 2° cet article 49 donne au ministre de l'Intérieur le droit de pourvoir à ce que les besoins des consommateurs soient satisfaits, lorsqu'une exploitation est restreinte ou suspendue, tel est le cas puisqu'un gîte puissant de minerai de fer reste en grande partie inexploité, tandis que plusieurs usines importantes manquent de minerai, 3° avant de faire application de cette disposition <1810/49> il conviendrait qu'une instruction publique et solennelle ait établi d'une manière évidente la nécessité de la mesure, 47-48.

3 juillet 1826: **(2)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Casteljaloux (com.) à Neuffons, <\$\$ 144C2> 47Lot-et-Garonne, Usine, transformer martinet à cuivre en Ht.F et affinerie à un feu (Barsalou), Cordier (verbal), 49-51, OR 4 octobre 1826 ; **2**) Saulnot (com.), <\$\$ 84C2> Haute-Saône et Château-Salins (com.), 54Meurthe, Mines diverses, Salines, remettre à l'Etat ces deux salines dont l'exploitation a été abandonnée (Cie adjudicataire des Salines et mines de Sel gemme de l'Est), Mignerion (verbal), 51-52 .

10 juillet 1826: **(4)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Urdos (com.) au lieu dit la Herrerie vallée d'Aspe (sur le Gave), <\$\$ 175E4> 64Basses-Pyrénées, Usine, établir Ht.F, affinerie à deux feux (Abel), Cordier (verbal), 53, OR 13 décembre 1826 ; **2**) Saint-Barthélemy-de-Séchilienne (bassin du Drac), <\$\$ 139F1> 38Isère, Houille, concession, cahier des charges anthracite (Clavel), Brongniart, 54-58, OR 31 janvier 1827 ; **3**) Corcelles (bassin de Gémonval) à Saulnot (com.) et Gémonval (com.), <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Houille, 25Doubs, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, demandeurs concurrents au nombre de deux (Noblot, Méquillet frères, Gaussin, Pourchot, Saglio frères, Carl, Gast, Jean-Georges Humann, Viellard, Christophe Antonin, Huguenin, Guénard) et (Samuel Blum et fils), Avis CGM 1° concession Corcelles à Noblet et Cie pour 14 km² 85 ha, 2° concession Gémonval à Blum et fils pour 20 km² 56 ha, Duhamel, 58-70, déjà CGM 4 juillet 1825, OR 4 octobre 1826 Corcelles , et OR 8 octobre 1826 Gémonval ; **4**) Rochasson (bassin de Briançon) à Puy-Saint-Pierre (com.), <\$\$ 141D2> 05Hautes-Alpes, Houille, concession, cahier de charges anthracite (Laurençon), Duhamel, 70-75, OR 17 octobre 1826.

17 juillet 1826: **(10)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Mantoche (com.) au moulin de Mantoche sur la Soufroide, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, lavoir à bras au nombre de deux (Monin pour le bénéficiaire de Beuret), Mignerion (verbal), 76-78, OR 4 octobre 1826, et CGM 24 octobre 1831 (*concernant l'envasement de la Soufroide*), et OR 29 février 1832 ; **2**) Traves (com.) au Prés-Mareaux, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Blum), Mignerion (verbal), 78-79, OR 22 novembre 1826 ; **3**) Rigny (com.) au lieu dit les Emblains sur ruisseau Bonne-Fontaine, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Lansard), Mignerion (verbal), 79-80, OR 4 octobre 1826 ; **4**) Payzac (com.) à la forge de Vaux sur le Chazotte, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie, marteau (Combescot), de Bonnard (verbal), 80-82, OR 8 octobre 1826 ; **5**) Savignac ou Savignac-Lédrier (com.) au moulin du Got sur l'Auvézère, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie, marteau (Boisset-Bauchere), de Bonnard (verbal), 82-83, OR 4 octobre 1826 ; **6**) Savignac-Lédrier (com.) sur dérivation de l'Auvézère, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, lavoir, affinerie à deux feux (Boisset-Mimaux), de Bonnard (verbal), 83, OR 4 octobre 1826 ; **7**) Jumilhac-le-Grand (com.) à la forge de Teindeix, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, marteau (Tenant de la Tour), de Bonnard (verbal), 84, OR 8 octobre 1826 ; **8**) Jumilhac-le-Grand (com.) à la forge du Cros sur rivière de l'Isle, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie, marteau (Grenouillet), de Bonnard (verbal), 85, OR 15 novembre 1826 ; **9**) Recherches des Mines de Houille dans le département des Ardennes (société anonyme des), Sociétés

Anonymes, statuts, avis rapporteur **a**) capital de 20.000 F beaucoup trop faible, **b**) but social trop vague, aucune mention des lieux supposés être des gîtes houillers, **c**) la concession ne doit pas appartenir de droit à la société de recherches, son octroi est le résultat d'une instruction ultérieure, **d**) CGM a déjà jugé qu'une entreprise de recherches de mines n'a aucun but certain et qu'elle ne peut être constituée en SA, **e**) rapporteur ne considère pas cette position comme fondée, c'est un objet bien réel que celui de se procurer par des travaux de recherche des droits de préférence à la concession de mines que ces travaux font découvrir, Avis CGM 1° la recherche de mines quand elle est motivée sur des probabilités suffisantes de succès peut être regardée comme un objet réel, 2° approuve les statuts avec modifications, Brochant de Villiers, 86, et CGM 25 septembre 1826, *pas d'OR ?* ; **10**) Avesnelles (com.), <\$\$ 12A2> 59Nord, Usine, établir Ht.F au nombre de deux (Pictet banquier à Paris et Cornywhate ?), oppositions de concurrents, de verreries, de sept maires, avis favorable de l'Administration Forêts, Avis CGM favorable avec obligation d'utiliser houille exclusivement, Lelièvre, 86-94, *pas d'OR ?*.

24 juillet 1826: **(4)** <de 11 h à 4 ½ h> : **1**) Brazey-en-Plaine (com.) sur canal de Bourgogne, <\$\$ 97E1> 21Côte-d'Or, Usine, établir Ht.F au bois (Philippon), Duhamel, 95-101, OR 6 septembre 1826 ; **2**) Singles (com.) (bassin de Bourg-Lastic), <\$\$ 120C3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession (Sablon conseiller municipal à Clermont-Ferrand et négociant, Deforget, Vial et Chenot), demandeurs expriment l'intention de construire Ht.F, ils sont aussi demandeurs en concession pour le gîte de Plomb à Singles, avis rapporteur a) couchés à peine reconnues, seulement fouillées à profondeur de 3 à 4 m, **b**) utilité d'exploiter ce gîte dépendrait selon le rapport de l'Ingénieur des Mines d'établissements sidérurgiques utilisant minerai de fer de Masseix <site non identifié>, **c**) proposition de l'Ingénieur de prescrire dans le cahier des charges l'obligation d'établir des Ht.F n'est pas admissible, **d**) ne pas accorder concession, Avis **CGM** favorable pour accorder concession 1° faire cesser le grappillage actuel est un véritable motif d'utilité générale, 2° en général avant de concéder les mines il est à désirer que l'allure du gîte exploitable soit connu et que des débouchés importants soient assurés aux produits de ces exploitations, mais l'absence de ces conditions ne peut suffire pour faire rejeter et ajourner une concession qui présente en sa faveur un motif d'intérêt public, 3° si les débouchés sont à peu près nuls dans l'état actuel des choses, parce que les petits propriétaires exploitants n'ont ni la volonté, ni les moyens d'en chercher d'autres que ceux que leur offre la localité, un concessionnaire saura sans doute tirer un parti utile de sa propriété, 4° pour fixer l'indemnité de jouissance, s'inspirer des clauses de la concession Dauphin, Guenyveau, 101-114, et CGM 23 octobre 1826, OR 20 décembre 1826 ; **3**) Singles (com.) à Joussat, <\$\$ 120C3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Sablon, Deforget, Vial, Chenot et Cie), Guenyveau, 114-118, OR 22 novembre 1826 ; **4**) Saint-Martin-de-Fressengeas (com.) au Lucquet, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession (Nisson), cahier des charges souscrit par demandeur, instruction terminée, Avis CGM favorable, en cas de préparation mécanique des minerais une permission sera nécessaire, Cordier, 118-119, déjà CGM 9 janvier 1826, OR 18 novembre 1826, et CGM 7 avril 1836.

31 juillet 1826: **(4)** <de 11 h à non mentionné> : **1**) Saint-Bérain-sur-Dheune (com.) à Lamotte, <\$\$ 96B3> 71Saône-et-Loire, Verrerie, établir four de fusion au nombre de deux, de six creusets chacun (de Poilly), fabrication de bouteilles, enquête commodo incommodo aucune opposition, plusieurs propriétaires de vigne et de nombreux négociants de Bourgogne interviennent en faveur du projet, de Bonnard (verbal), 119-120, OR 25 octobre 1826 ; **2**) Plessis (Le) à Plessis-Lastelle (com.) (bassin de Littry), <\$\$ 15D4> 50Manche, Houille, concession, cahier charges (lieutenant général comte Pelletier de Montmarie), Duhamel, 120-127, déjà CGM 16 avril 1823 avec OR 16 juillet 1823 <renonciation ancien concessionnaire>, et 7 mai 1827, OR 13 mars 1828 (concession à comte de Montmarie) ; **3**) Saint-Eloi (com.) dans forêt royale des Religieuses, <\$\$ 94B2> 58Nièvre, Minières de fer, autorisation d'exploiter, demandeurs au nombre de trois pour alimenter leurs Ht.F (Boigues), (Vallois) et (Perrère ?), rapporteur **a**) ces minerais sont indispensables aux demandeurs, **b**) les conditions acceptées par demandeurs sont telles que les plaintes des agents forestiers fondées sur des abus réels vont cesser, et que la conservation des bois est assurée, **c**) en cas d'inexécution du cahier des charges la permission sera révoquée, Avis CGM favorable pour trois autorisations

d'exploiter, Lelièvre, 127-129, *pas OR* ; **4**) Beaumont-Sardolles (com.) dans les bois royaux de Sardolles et de Chapitre, <\$\$ 94C2> 58Nièvre, Minières de fer, autorisation d'exploiter sur ½ ha (Bardin), Avis CGM favorable, Lelièvre, 129-133, *sans OR* .

7 août 1826: **(7)** <de 11 h à 2 h> : **1**) Alloue (com.), <\$\$ 103E4> 16Charente, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession, recherches considérables (Louis-Aimé Laurence, banquier à Poitiers), gîte de Plomb sulfuré argentifère assez abondant pour être de nature à concession, une seule opposition (Villain), pourtant Villain est reconnu comme inventeur par concessionnaire à la place de l'IM de Cressac, celui-ci ayant refusé de « revendiquer financièrement » sa découverte, Brongniart, 133, déjà CGM 14 février 1825, OR 1 novembre 1826, et CGM 3 novembre 1834 ; **2**) Champvans (com.) sur dérivation de la Bonde, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoirs à bras au nombre de deux (Lamarche), Mignerons (verbal), 138, OR 1 novembre 1826, et CGM ??, OR 28 février 1831 ; **3**) Cuzorn (com.), <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir forge catalane, établir martinet au nombre de deux (Gignoux, concessionnaire subrogeant Védrière), de Bonnard (verbal), 139, OR 15 novembre 1826, et CGM 21 juillet 1828 ; **4**) Verfontaine ou Broye-les-Loups-et-Verfontaine (com.) au pré du Prieur, <\$\$ 82C3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Vve Harpin et son fils), Mignerons (verbal), 139-140, OR 22 novembre 1826 ; **5**) Chapelle-Saint-Quillain (com.) aux Epinettes, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Gauthier), de Bonnard (verbal), 140-141, OR 22 novembre 1826, et CGM 4 août 1828 ; **6**) Nantilly (com.), <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Pagnelle de Larret), Mignerons (verbal), 141-&, OR 17 octobre 1826 ; **7**) Giromagny (com.), Auxelles-Haut (com.) et Lepuix (com.), <\$\$ 68A3> 90Territoire-de-Belfort, Mines diverses, Plomb, Cuivre, Argent, concession (demandeur Cor et Larigaudelle), Avis CGM **1**° la décision ministérielle du 27 septembre 1825 renvoie la duchesse de Mazarin en possession des bois provenant de la donation faite en 1658 au Cardinal Mazarin, **2**° cette décision ne s'applique pas aux mines existant dans les forêts, **3**° ces mines abandonnées peu après la loi de juillet 1791 sont disponibles pour être concédées, **4**° savoir si la famille Mazarin a l'intention de faire exploiter ces mines, **5**° ajourner la demande en concession de Cor et Larigaudelle, **6**° CGM rappelle OR 15 décembre 1816 qui prévoit d'instituer dans les départements des Ecoles pratiques comme annexes de l'Ecole des Mines de Paris, Duhamel, 142-148, déjà CGM 7 novembre 1825, et OR 26 mars 1843 concession à Collard.

14 août 1826: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Chantes (com.) au lieu dit Champ du Moulin, <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Normand), Mignerons (verbal), 149, OR 6 décembre 1826 ; **2**) Chéronvilliers (com.) sur le Lesme, <\$\$ 39E3> 27Eure, Verrerie, établir (vicomte Eugène de Bourbon-Busset), de Bonnard (verbal), 149-150, OR 25 novembre 1826 ; **3**) Aillevillers-et-Lyaumont (com.) à la manufacture de Chadeau sur la Semouze, <\$\$ 67E4> 70Haute-Saône, Usine, établir affinerie avec un troisième feu (Vve de Buyer), Lelièvre, 150-154, OR 22 novembre 1826, et CGM 3 décembre 1827 ; **4**) Pont-Gibaud (com.) mines de Barbecot, <\$\$ 121D1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (vicomte Moré de Pont-Gibaud, concessionnaire en 1826 d'Engelvin, adjudicataire en 1791 de ces mines ayant appartenu à la Cie du Lyonnais), (baron Forget, ancien magistrat) et (Dupan, négociant à Paris), avis préfet partager en trois concessions, Avis CGM **1**° ne pas diviser, **2**° préférence (à vicomte Moré de Pont-Gibaud), Guenyveau, 154-167, OR 6 décembre 1826, et CGM 20 août 1827 ; **5**) Verrerie (la) périmètre n°15ter (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Houille, concession (Guétat, Delay, Chavannes) pour 32 ha, Duhamel, 167-171, déjà CGM 3 juin 1825 concernant périmètre n°15, OR 15 novembre 1826.

21 août 1826: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Pont-Gibaud (com.), <\$\$ 121D1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession Barbecot, fin de l'avis CGM, 172 ; **2**) Champvans (com.) au lieu dit les Rues, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (de Montarby), Mignerons, 172-173, OR 6 décembre 1826 ; **3**) Nantilly (com.) sur dérivation du cours de la fontaine de Nantilly, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Blanchtot et Guinot), de Bonnard (verbal), 173, OR 21 février 1827, et CGM 24 octobre 1831 <voir aussi affaire Soufroide, Haute-Saône> ; **4**) Decize, <\$\$ 94C3> 58Nièvre, Accidents,

houille, arrêté préfet suite à incendie du 20 février 1826, Duhamel (verbal) 174, déjà CGM 27 mars 1826, et 21 mai 1827 ; **5)** Allevard (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession, nombre de concessions à instituer deux, la 1^{ère} au lieu dit des Plagues et de l'Auxiput, et la 2^{ème} au lieu dit Prétermond, demandeurs concurrents au nombre de deux (Protoz, Chavat, Cavagnat) et (Champel), étude du gîte de Plagues 1^{ère} concession, Avis CGM favorable, préférence (à Protoz et associés) comme préfet, Gillet de Laumont (verbal), 174-179, OR 8 août 1827, Plagues et Auxiput à Protoz, Cavagnat, Chavat.

28 août 1826: **(3)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Allevard (com.), 38Isère, Mines de fer, concession, étude sur Prétermond 2^{ème} concession (Champel, déjà autorisé à faire des recherches), Avis CGM favorable, préférence (à Champel) comme préfet, Gillet de Laumont (verbal), 180-188, OR 8 août 1827 Prétermond à Champel ; **2)** Claudon (com.) à Droiteval sur ruisseau Moulin-Robert, <\$\$ 67D3> 88Vosges, Usine, établir affinerie pour convertir fonte en acier, maintenir fabrique de faux (Jacquinot, subrogeant la Cie Irroy), avis défavorable Administration Générale Forêts contredit par avis favorable du ministre Finances, Avis CGM favorable, Lelièvre, 188-190, OR 20 décembre 1826, et CGM ?, et OR 25 mai 1837 ; **3)** Rédange (com.) et Russange (com.), <\$\$ 26C1> 57Moselle, Usine, établir fenderie avec un four à réverbère (Mme Ducheylard comtesse de Vieuville), Guenyveau, 191, OR 15 novembre 1826.

4 septembre 1826: **(4)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Romanèche, <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverse, Manganèse, mode d'exploitation à adopter pour la concession instituée en faveur de Raclet et Lachaume par OR 27 août 1823, Héron de Villefosse, 195-196, déjà CGM 13 février 1826, et 27 novembre 1826, *pas d'OR* ; **2)** Saint-Zacharie (bassin d'Aix), <\$\$ 167F4> 83Var, Houille, concession (Cachard) lignite, Brongniart, 196-200, déjà CGM 21 mars 1825, OR 20 décembre 1826 ; **3)** Attignéville (com.) auprès du moulin de la Gravière (sur la Vair), <\$\$ 66C1> 88Vosges, Usine, maintenir Ht.F à reconstruire (Michel frères et Muel frères), Lelièvre, 200-207, OR 27 décembre 1826 ; **4)** Essertenne (com.) près déversoir étang d'Echalonge, <\$\$ 96B3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Huot et Petitguyot), Mignerons (verbal), 207, OR 22 novembre 1826.

25 septembre 1826: **(6)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Recherches des Mines de Houille dans le département des Ardennes (société anonyme des) 08Ardennes, Sociétés Anonymes, ministre Intérieur précise 1° cette association n'est pas susceptible de donner lieu à une OR d'autorisation, 2° la jurisprudence qui n'admet que des sociétés anonymes ayant un objet déterminé est de plus en plus confirmée par les avis du Conseil d'Etat, Mignerons, 208-209, déjà CGM 17 juillet 1826, *pas d'OR* ; **2)** Divers, recherches, utilisation de la tourbe pour le chauffage des machines à vapeur (mémoire de Garnier), Guenyveau, 209, *pas d'OR* ; **3)** Carignan (com.) au lieu dit Bierre sur le Lannoy, <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, établir fenderie avec laminoir (Spinette puis Seillière), Lelièvre, 209-211, OR 17 janvier 1827 ; **4)** Pluvigner (com.) au lieu dit Bénalec, <\$\$ 53F4> 56Morbihan, Usine, remplacer moulin par Ht.F, affinerie, atelier moulage de la fonte (Villemain), Guenyveau, 211-218, OR 6 décembre 1826 ; **5)** Mines de houille de Saint-Georges-sur-Loire et de Montjean (Soc. des), Sociétés Anonymes, associés (général Evain, Abrial, de Brissac, de la Châtre, de Boisgelin, de la Pommeraye, de Nicolai, de Dillon, princesse de Montmorency, IM Blavier, Tarbé, Lachaise, Giraud), capital de 80 actions de chacune 25.000 F soit 2.000.000 F, capital souscrit pour 3/5, Avis CGM favorable sous conditions de modifier plusieurs articles des statuts, Brochant de Villiers, 218-223 ; **6)** Thonnelle (com.) sur la Thonne, <\$\$ 25F2> 55Meuse, Usine, établir Ht.F, forge (Lamotte-Pirotte), Lelièvre, 223-227, OR 6 décembre 1826, et CGM 29 août 1831.

2 octobre 1826: **(3)** <de 11 h à 1 h> : **1)** Renwez (com.) ancienne exploitation Rigault dans les bois communaux, <\$\$ 13D44> 08Ardennes, Ardoisières, autorisation d'exploiter (Hennequin et Pierlot), Mignerons, 228-233, *pas OR* ; **2)** Battrans (com.) au moulin du «Comité», <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir Ht.F, patouillet, lavoir à bras au nombre de quatre (Laurent Maître), Brongniart, 233-234, OR 27 décembre 1826, et CGM ??, OR 4 août 1839 ; **3)** Menat (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Schistes bitumineux, 2^{ème} concession sur le

gîte, demandeurs concurrents au nombre de trois, préférence (à Payen, Lecerf, Didier, Pluvinet et Mosset), Duhamel, 235-251, déjà CGM 14 février 1825, OR 20 mai 1825 pour 1^{ère} concession (Bergougnieux), OR 17 avril 1827 2^{ème} concession.

9 octobre 1826: (3) <de 11 h à 1 h> : 1) Villiers-le-Sec (com.), <\$\$ 65E3> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet (Deshayes), Mignerons (verbal), 252-253, *pas d'OR ?* ; 2) Auvet-et-la-Chapelotte (com.) au lieu dit Sous-la-Pèle sur le ruisseau Ecoulottes, <\$\$ 32D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Tugnot de la Noye et Ferry père), Mignerons (verbal), 253, OR 20 décembre 1827 ; 3) Chapelle-Saint-Quillain (com.) au lieu dit Pré-de-la-Morthé, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Branche), Mignerons (verbal), 253-254, OR 3 janvier 1827, et CGM 29 décembre 1826.

16 octobre 1826: (4) <de 11 h à 2 h> : 1) Layon et Loire (bassin de Basse-Loire), 49Maine-et-Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est 4 avec 3 blessés graves et un grand nombre de blessés légers le 19 juin 1826, la cause de l'accident est l'ouverture d'une porte d'aéragage destinée à être fermée pour forcer l'air à parcourir les tailles, tous les ouvriers utilisent la lampe Davy, exploitation suspendue partiellement par préfet, Avis CGM approuve partiellement préfet, Duhamel, 254-259, *pas d'OR* ; 2) Salfermouse, et Pigère et Mazel à Banne (com.), <\$\$ 151D2> 07Ardèche, Houille, requête en révocation des concessions instituées par OR 10 juillet 1822 présentée par (Nadal, Laganriner, Martin), faire recommencer l'instruction de la délivrance de la concession et se porter demandeur concurrent, Avis CGM défavorable, Brochant de Villiers, 259-263, déjà CGM 1 mai 1822, deux OR 10 juillet 1822 1^{ère} Pigère et Mazel, et 2^{ème} Salfermouse, *pas d'OR*, et CGM 16 mai 1836 ; 3) Callian (com.) quartier Tournon, <\$\$ 171E2> 83Var, Verrerie, maintenir four de fusion alimenté au charbon de bois (Queylard), de Bonnard (verbal), 263-264, déjà CGM 28 août 1822, OR 20 décembre 1826 ; 4) Broye-les-Loups (com.) aux cantons dits Grands Prés et Landouzoir sur le ruisseau Soisson, <\$\$ 82C3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de six (Duchon, maître de forges à Drambon (com.) <\$\$ 82C3> Côte-d'Or), Mignerons (verbal), 264-266, OR 20 décembre 1826.

23 octobre 1826: (5) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Chalard (Le) (com.) <\$\$ 118B3> et Ladignac (com.) <\$\$ 118B2> près de l'étang de Bessous, 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux (Talamon et Auconsol, représentés par Henry), Lelièvre, 267-270, OR 7 mars 1827 ; 2) Puech-de-Bastide à Laissac (com.), <\$\$ 149D2> 12Aveyron, Houille, concession (Verdier père et fils), de Bonnard (verbal), 270-271, et CGM 24 décembre 1827, OR 31 décembre 1828 ; 3) Plaine-de-Walsch (com.), <\$\$ 48B1> 54Meurthe, Verrerie, ajouter un second four (Vve Klingin), Guenyveau, 271-274, OR 17 janvier 1827 ; 4) Coussac-Bonneval (com.) sur le Haut-Vézère, <\$\$ 118C3> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, conserver le troisième feu d'affinerie et le patouillet qui ont été ajoutés (Chaussaille), Avis CGM 1^o favorable pour les équipements maintenus, 2^o défavorable pour ce qui a été construit après 1810, 3^o ce qui a été construit doit donner lieu à autorisation spéciale, Lelièvre, 274-277, OR 15 mars 1827, autorise en même temps *le maintien d'un troisième feu d'affinerie et le patouillet qui n'existaient pas au moment de la demande*, et CGM ??, OR 18 avril 1842 ; 5) Singles à Singles (com.) (bassin de Bourg-Lastic), <\$\$ 120C3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, indemnités pour travaux antérieurs reconnus utiles de 47.000 F à payer par concessionnaire (Sablon, Deforget, Vial et Chenot) aux exploitants actuels (Basset, Brugière et autres), de Bonnard (verbal), 277-278, déjà CGM 24 juillet 1826, OR 20 décembre 1826.

30 octobre 1826: (3) <de 11 h à 2 h> : 1) Châtillon (com.), au Champ-des-Hirondelles, <\$\$ 107E1> 03Allier, Usine, établir Ht.F à la houille au nombre de trois (Riant et Cie, concessionnaires de la mine de houille de Fins (bassin de Fins et Noyant, Allier), Avis CGM favorable pour seulement un Ht.F, faute d'approvisionnements disponibles suffisants en houille et minerai de fer, Mignerons, 279-284, OR 16 février 1827 ; 2) Gray (com.) près de Saint-Adrien sur le Saint-Adrien, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Jannest-Saint-Hilaire), Mignerons (verbal), 285, OR 9 février 1827 ; 3) Bouhans ou Bouhans-et-Feurg (com.) au Pré-Carpé sur la

Soufroide, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), Mignerons, 285-288, OR 3 janvier 1827.

6 novembre 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Armois (n°1) 63Puy-de-Dôme, Houille, Mégecoste, Lapénide, et Lorne (n°2), et Fondary (n°3) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, trois gîtes distincts concessibles, demandeurs concurrents au nombre de sept, réclamation devant Conseil d'Etat (Sadourny) se déclarant ancien concessionnaire, réponse du CGM à la demande d'avis spécial formulée par le Comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat du 23 août 1826, sur le rejet par le CGM de la demande Sadourny, sur la jurisprudence adoptée par l'administration des Mines relativement aux concessions expirées dans l'intervalle des deux lois (juillet 1791 et avril 1810), **Avis CGM** maintient ses avis précédents de rejet des demandes Sadourny relatives aux trois concessions de Armois, de Mégecoste, de Fondary, Brochant de Villiers, 289-303, déjà CGM 27 mars 1826, OR 13 juin 1827 trois concessions, concession Armois à (de Laizer), concession Fondary à (Gannat et Borne), concession Mégecoste à (Deniers frères, Senèze frères et Cadoudal) ; 2) Saint-Amant-Roche-Savine (com.) <\$\$ 122B2> et Jumeaux (com. et canton) <\$\$ 121F3>, 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession (de la Salzède, Denis, Ternaux, Habert, Desnovatis), Duhamel, 303-313, et 15 janvier 1827, OR 27 juin 1827

13 novembre 1826: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Pesmes (com.) sur dérivation de l'Ognon, et à Pré Pousset sur le Bief Rouge, <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, ajouter aux deux lavoirs déjà autorisés par OR 16 juillet 1823, deux autres lavoirs et non plus quatre (Duchon propriétaire Ht.F à Drambon (com.) en Côte-d'Or), Brongniart, 313-315, déjà CGM 22 mai 1826, OR 9 février 1827, et CGM 9 juillet 1827 ; 2) Cugney (com.), au lieu dit Genauchier, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (baron de Klingin), de Bonnard (verbal), 315-316, OR 16 février 1827 ; 3) Chapelle-Saint-Quillain (com.) au lieu dit Quatre-Faux, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Petit-Jean-du-Plessis), de Bonnard (verbal), 316, OR 31 janvier 1827, et CGM 21 janvier 1833.

20 novembre 1826: (2) <de 11 h à 2 h> : 1) Bouhans (com.) au lieu dit Champ-du-Pont et Vergeros, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras (Barbey), Mignerons (verbal), 317-320, OR 15 mars 1827 ; 2) Savignac-Lédrier (com.) établissement de Malherbeaux sur le Haut-Vezère, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, bocard à crasses (Combescot), Héron de Villefosse (verbal), 320-322, OR 11 avril 1827.

27 novembre 1826: (6) <de 11 h à 4 ½ h> : 1) Auvet-et-la-Chapelotte (com.) au lieu dit Parc, <\$\$ 32D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Jobard et Tugnot de la Noye), de Bonnard (verbal), 322, OR 15 mars 1827 ; 2) Chapelle-Saint-Quillain (com.) sur dérivation du Mazibey, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras (Glorget), de Bonnard (verbal), 323, OR 22 mars 1827 ; 3) Mailhac (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 11Aude, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Lignières), (Bessieux et associés) et (Vve Treil de Pardailhan), avis préfet diviser en deux concessions, Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° donner motifs de la division du gîte, 3° apprécier droits et facultés des demandeurs, Cordier (verbal), 324-326, déjà CGM 25 avril 1825, OR 30 avril 1828 ; 4) Firbeix (com.), <\$\$ 118B2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux (Chapt de Rastignac), de Bonnard (verbal), 327, OR 22 mars 1827 ; 5) Romanèche ou Romanèche-Thorins (com.), <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, concession, réclamation (Raclat et Lachaume, concessionnaire) contre autorisation ministérielle du 1 octobre 1825 permettant temporairement à un tiers (Mazoyer) d'exploiter sur sa propriété, Avis CGM 1° pourvoi n'est pas recevable par la voie contentieuse, 2° les concessionnaires sont sans qualité ni droits pour l'exercer puisque la décision ministérielle ne porte nulle atteinte à leurs droits acquis, Héron de Villefosse, 328-332, déjà CGM 4 septembre 1826, et 4 décembre 1826 ; 6) Servance (com.) sur pente de la montagne Ménil, <\$\$ 68A2> 70Haute-Saône, Mines de fer, 70Haute-Saône, Mines diverses, Cuivre et Argent, concession, préférence (à comte Louis de Pourtalès, la Panouze et Pinette) et non pas (à Blum), minerai de fer

oligiste, Brochant de Villiers, 332-348, déjà CGM 14 février 1825 et 4 décembre 1826, OR 5 avril 1827 exclusivement pour minerai de fer.

4 décembre 1826: (3) <de 11 h à 2 h> : 1) Servance (com.) sur pente de la montagne du Ménil, <\$\$ 68A2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession (Pourtalès, la Panouze et Pinette), minerai oligiste fin de l'avis CGM et cahier charges, pour minerai de fer exclusivement, 348-352, déjà CGM 27 novembre 1826, OR 5 avril 1827 ; 2) Romanèche ou Romanèche-Thorins (com.), <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, réclamation (Berger et autres propriétaires de la commune) contre refus préfet d'empêcher concessionnaire (Raclet et Lachaume) d'établir leurs travaux à une profondeur moindre que 33 m <ou 100 pieds>, Avis **CGM 1°** approuver préfet, **2°** rejeter réclamation, **3°** la loi de 1810 s'applique et non pas celle de 1791, **4°** dans une concession de mines faite sous l'emprise de 1791 les propriétaires du sol conservaient le droit, jusqu'à 100 pieds de profondeur, de disposer du gîte de minerai, et par conséquent le droit d'en empêcher l'exploitation, il est évident que si la prétention de Berger pouvait devenir un droit, elle serait subversive de toute exploitation régulière des mines, Héron de Villefosse, 352-355, déjà CGM 27 novembre 1826, et 13 octobre 1828 ; 3) Châteney (com.) dans fossé extérieur de l'ancien château sur la Tenise, <\$\$ 109E2> Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Mouchet), de Bonnard (verbal), 356, OR 22 mars 1827.

11 décembre 1826: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Juéry (com.) au lieu dit Saut-de-Sabo sur rive gauche du Tarn, <\$\$ 162B1> 81Tarn, Usine, établir Ht.F, affinerie, aciérie (Garrigou, Massenet et Cie), la consistance est un Ht.F au coke, deux fours à réverbère d'affinage avec deux cylindres laminaires, deux fourneaux de cémentation à acier, 42 feux de chaufferie avec leurs martinets, consommera 200.000 hl houille de Carmaux <\$\$ 148A4>, dépenses d'investissement considérable, oppositions des maires de Valderiès et d'Arthes motivées par inquiétudes concernant l'utilisation de l'eau, rapporteur intérêt majeur a) Ht.F à la houille, b) diminution des importations de faux, Avis **CGM favorable**, cette usine doit avoir l'eau dont elle a besoin, Lelièvre, 357-364, OR 25 mai 1828 ; 2) Courgoul et Saurier (coms.) <\$\$ 121E3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, demandeurs concurrents au nombre de cinq (comte de Laizer), (Tuzet, inventeur, ancien huissier), (Peydière, concessionnaire mines d'Antimoine d'Auzat), (Chevreau, domicilié à Strasbourg) et (Albert, banquier à Riom), Avis **CGM 1°** surseoir à statuer, **2°** renvoi au préfet pour publication affiches, **3°** pas possible d'émettre un avis définitif de préférence, **4°** pas convenable de grever le concessionnaire d'une redevance tréfoncière plus forte que celle consentie par les propriétaires du sol, **5°** indemnité d'inventeur doit être réglée par OR de concession, **6°** cahier des charges pas conforme ni aux principes, ni aux modèles établis par l'Administration, Brongniart, 364-381, et CGM 16 juillet 1827, OR 30 janvier 1828.

18 décembre 1826: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Bérauds et Gabeliers à Montet (Le) (com.), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession (Marigner), CGM divisé, à propos d'une clause cahier charges prescrivant une communication d'aréage commun avec la concession limitrophe, faut-il ou non retenir l'article 25 des clauses générales d'exploitation du bassin de Saint-Etienne, Duhamel, 382-402, déjà CGM 29 août 1816, et 23 décembre 1826, OR 29 mai 1827.

29 décembre 1826: (8) <de 11 h à 3 h> : 1) Bérauds et Gabeliers à Montet (Le) (com.), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession (Marigner), CGM divisé, fin avis CGM, les deux positions seront retranscrites dans le procès verbal, 403, déjà CGM 18 décembre 1826, OR 29 mai 1827 ; 2) Vrécourt (sur le cours d'eau sortant de étang de Vrécourt, <\$\$ 66B2> 88Vosges, Usine, maintenir Ht.F pour le reconstruire (Hocard), Lelièvre, 403-409, OR 15 mars 1827, et CGM 17 septembre 1832 ; 3) Chapelle-Saint-Quilain (com.) aux lieux dits Rouge-Fontaine et Tremblots, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Seltier), de Bonnard (verbal), 409-411, OR 25 avril 1827 ; 4) Chargey-lès-Gray (com.) sur le cours de la fontaine du Rot, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Mongin et Sacquin), Migneron (verbal), 411-413, OR 29 mai 1827 ; 5) Bouhans-et-Feug (com.) sur le cours de la fontaine de Feug, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de quatre

(Grandjond), de Bonnard (verbal), 413, OR 11 avril 1827 ; **6**) Gray (ville) section d'Arc sur les Egoulettes, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet à roue (Sacquin), Mignerons (verbal), 414, OR 22 mars 1827, et CGM 11 février 1828 ; **7**) Chapelle-Saint-Quillain (com.) au lieu dit les Aiges sur dérivation du cours de la Belle Fontaine, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Bouchot frères), de Bonnard (verbal), 414-415, OR 11 avril 1827, et CGM 22 septembre 1836 ; **8**) Chapelle-Saint-Quillain (com.) au Pré-de-la-Morthé près du moulin Bas Harlin sur la Morthé, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet à roue pour son rétablissement (Branche), Mignerons (verbal), 415, déjà CGM 9 octobre 1826 et OR 3 janvier 1827, et OR 11 avril 1827.

8 janvier 1827: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Fleurey-les-Faverney (com.), <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession (Galaire, Guy et Patret), Brochant de Villiers, 416-421, OR 16 mai 1827 ; **2**) Saint-Martin de Queyrières (bassin de Briançon), <\$\$ 141D3> 05Hautes-Alpes, Houille, concession (Flandin) anthracite, opposition de quatre communes et de 25 propriétaires, Avis CGM **1**° rejeter oppositions, toutes les autorités locales étant favorables, **2**° interdire de retirer des forêts communales tout bois d'étañonnage, **3**° accorder remise de Redevance proportionnelle pendant 10 ans, Brochant de Villiers, 421-425, déjà CGM 20 décembre 1824, OR 2 mai 1827 ; **3**) Chapelle-Saint-Quillain (La) (com.) sur le Mazibey, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras (Derosne), Mignerons (verbal), 425-426, OR 22 mai 1827 ; **4**) Crésancey (com.) au moulin de Crésancey, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Maître), de Bonnard (verbal), 426-427, *pas d'OR* ; **5**) Anzin, 59Nord, Redevances, houille, abonnement, produit net taxable déclaré 796.727 F, réel après réintégration par l'Ingénieur des Mines des primes accordées aux marchands de houille 954.124 F, abonnement maintenu à 40.000 F, Baillet, 427-429, déjà CGM 27 mars 1822, OR 5 avril 1827, et CGM 7 novembre 1831.

15 janvier 1827: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Amant-Roche-Savine (com.) <\$\$ 122B2> et Jumeaux (com. et canton) <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession (de la Salzède), Brongniart, 430-436, déjà CGM 6 novembre 1826, OR 27 juin 1827, et CGM 30 juillet 1827 ; **2**) Percey-le-Grand (com.) sur la Vingeanne près moulin du Faas, <\$\$ 82C2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux, transférer patouillet (Méot), de Bonnard (verbal), 436-437, OR 23 mai 1827, et CGM 9 août 1830 ; **3**) Noncourt-sur-le-Rongeant (com.), <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F en remplacement de plusieurs installations à Noncourt (com.), à Lacrête (com.), à Ecot-la-Combe (com.), (Michel frères), de Bonnard (verbal), 437-439, déjà CGM 28 mai 1823, OR 2 avril 1828, et CGM 27 août 1835.

22 janvier 1827: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Bouxwiller au pied du Mont-Bastberg, <\$\$ 29D4> 67Bas-Rhin, Usine Vitriolique, transformer fabrique de traitement du minerai et augmenter la capacité (Pétri et Leclair représentant SA mines de Bouxwiller), clauses du cahier des charges pour éviter insalubrité et pollution, Bertier, 439-455, déjà CGM 9 août 1820, et 9 juillet 1827, OR 13 avril 1828 ; **2**) Brassac ou Brassac-les-Mines (environs de), <\$\$ 121F4> 63Puy-de-Dôme, Mines de fer, concession de minerai dans terrains houillers, demandeurs concurrents au nombre de quatre (comte de Laizer), (de la Chapelle), (de Crespa) et (Sadourny), Avis CGM **1**° instruction incomplète, les demandes en concession sont rédigées en termes les plus vagues, pas de désignation des gîtes, ni des opérations à l'aide desquelles on a constaté l'existence de minerai, ces demandes confondent dans un même périmètre des mines de nature et de gisement différents, **2**° l'Ingénieur des Mines est critiqué, son opinion est appuyée sur des assertions générales et par cela même insuffisantes, **3**° préfet doit émettre un avis, Cordier, 455-458, *pas d'OR* ?

29 janvier 1827: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Fromelennes (com.) au lieu dit Flohival près de Givet, <\$\$ 13E2> 08Ardennes, Usine, établir atelier à battre le cuivre (baron Saillard), la consistance est six marteaux et un four à recuire, effectif de 10 ouvriers, Duhamel, 458-469, OR 15 août 1827 ; **2**) Vy-le-Ferroux (com.) sur le ruisseau sortant de l'étang de Vy-le-Ferroux, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de trois (Galaire et Patret), permissionnaire demande à être exempté de l'obligation de réaliser bassin d'épuration, Avis CGM défavorable, bassin est nécessaire,

Brongniart, 470-473, déjà CGM 18 juillet 1825 et OR 21 décembre 1825, *pas d'OR* ; **3)** Gondrecourt-le-Château sur l'Ornain sous le hallage des moulins de, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, maintenir Ht.F (marquis de Germigny), la construction sans autorisation date de 1821, Brochant de Villiers, 474-480, et CGM 29 août 1831, OR 25 décembre 1831.

5 février 1827: **(4)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Frétagne-et-Velloreille (com.) dans forêt de Bellaivre aux lieux dits Coupette, Pontot, Baraque, Grands, Quatre-vingts, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de dix dans les cinq sites différents (Ferréol-Poncelin-de-Raucourt), de Bonnard (verbal), 481-482, OR 25 avril 1827 ; **2)** Percey-le Grand (com.) au lieu dit Es-Marais, <\$\$ 82C2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Guyot frères), de Bonnard (verbal), 482, OR 16 mai 1827 et CGM 16 juillet 1827 ; **3)** Fresnes-sur-Escaut (com.), <\$\$ 4C4> 59Nord, Verrerie, ajouter deux fours (Saugrain), Baillet (verbal), 483, OR 2 mai 1827 ; **4)** Penne-d'Agenais (com.) au lieu dit Payssel, <\$\$ 146A2> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir martinet (Mémoire), Cordier (verbal), 484-486, OR 25 avril 1827.

12 février 1827: **(2)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Pontcey (com.) au moulin du Guet sur dérivation de la Lanterne au confluent de la Saône, <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Usine, patouillet, être dispensé d'établir bassins d'épuration (Galaire et Patret), permission d'établir accordée par OR 19 mai 1824 avec obligation de bassins d'épuration, Avis CGM défavorable, bassins sont indispensables, Brongniart, 487-490, déjà CGM 11 février 1824 et OR 19 mai 1824, et 13 octobre 1834, *pas d'OR* ; **2)** Ciry ou Ciry-le-Noble (com.) au lieu dit Touillards sur la Bourbince, <\$\$ 96A4> 71Saône-et-Loire, Usine, établir four à réverbère d'affinage à côté de son moulin à blé (Lagrion), Lelièvre, 490-493, OR 2 mai 1827.

19 février 1827: **(1)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n° 2, 42Loire, Mines de fer, concession minéral fer carbonaté lithoïde connexe ou non connexe des concessions de houille Villebeuf et Firminy Roche-la-Molière, sous le nom de Villebeuf et Fougivieux, demande de (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), Cordier, 494-505, et CGM 26 février 1827, OR 23 décembre 1829.

26 février 1827: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n° 2, 42Loire, Mines de fer, concession minéral fer carbonaté lithoïde dans les concessions de houille de Firminy Roche-la-Molière de ce périmètre, demande de (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), suite de l'avis CGM, 506, déjà CGM 19 février 1827, et 5 mars 1827, OR 23 décembre 1829.

5 mars 1827: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n° 2, 42Loire, Mines de fer, concession minéral carbonaté lithoïde dans les concessions de houille de Firminy Roche-la-Molière de ce périmètre, demande de (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), fin de l'avis CGM, 507-508, déjà CGM 26 février 1827, et 17 mars 1828, OR 23 décembre 1829 (à Cie concessionnaire des mines de houille de Firminy Roche-la-Molière) ; **2)** Perrecy-les-Forges (com.), <\$\$ 95F4> 71Saône-et-Loire, Usine, établir four à réverbère au nombre de six avec cylindres et laminaires (Auloy), constituer une usine d'affinage du fer à l'anglaise, établir fours pour fabriquer le coke, Lelièvre, 508-511, et CGM 13 août 1832, OR 25 novembre 1832.

12 mars 1827: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Corneux (com.) et Saint-Broing (com.) au lieu dit Petite-Basse, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Nourisson), Brongniart, 512-515, OR 29 mai 1827 ; **2)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n°4, 42Loire, Mines de fer, concession minéral carbonaté lithoïde dans les concessions de houille de Beaubrun et de Montsalson de ce périmètre (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), Cordier, 516-529, et 19 mars 1827, OR 19 décembre 1827.

19 mars 1827: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n°4, 42Loire, Mines de fer, concession minéral carbonaté lithoïde dans les concession de houille de Beaubrun et de Montsalson de ce périmètre (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), suite discussion CGM sur cahier charges, 529-531, déjà 12 mars 1827, et 26 mars 1827, OR 19 décembre 1827.

26 mars 1827: (2) < de 11 h à 2 ½ h > : 1) Bologne (com.) à la Forge-Haute sur la Marne et Riaucourt (com.), <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, substituer au rétablissement des deux affineries autorisées par OR 22 juin 1825, l'établissement d'un Ht.F et d'un patouillet (Carette concessionnaire de Vve Armand de Béthune-Pologne), de Bonnard, 532-538, déjà CGM 21 février 1825 et OR 22 juin 1825, OR 6 juin 1827 ; 2) Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n°4, 42Loire, Mines de fer, concession minerais carbonaté lithoïde dans les concessions de houille de Beaubrun et de Montsalson de ce périmètre (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), suite discussion **CGM** sur cahier charges, 538-540, déjà CGM 19 mars 1827, et 2 avril 1827, OR 19 décembre 1827.

2 avril 1827: (1) <de 11 h à 2 ½ h > : 1) Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n°4, 42Loire, Mines de fer, concession minerais carbonaté lithoïde dans les concessions de Beaubrun et de Montsalson de ce périmètre (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), discussion et Avis CGM, 541, OR 19 décembre 1827 à la Compagnie des mines de fer de Saint-Etienne.

9 avril 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h > : 1) Saint-Etienne (bassin de) périmètre houiller n°4, 42Loire, Mines de fer, concession minerais carbonaté lithoïde dans les concessions de Beaubrun et de Montsalson de ce périmètre (Cie des mines de fer de Saint-Etienne), discussion et Avis **CGM**, 541-544, OR 19 décembre 1827 ; 2) Aniche, 59Nord, Accidents, houille, le nombre de morts est 9 le 7 février 1827, la cause de l'accident est le feu dans le canal en bois d'aéage de la fosse Saint-Hyacinthe, Avis **CGM** mesures prescrites 1° revêtement en maçonnerie du puits Saint-Hyacinthe dans les parties voisines du foyer d'aéage, 2° examiner si d'autres fosses de la même mine ne présentent pas les mêmes vices de disposition et de communication, et dans ce cas prescrire les mêmes mesures, Baillet, 544-545, *pas d'OR*.

20 avril 1827: (4) <de 11 h à 2 ½ h > : 1) Droits de douane, fers pour rails du chemin de fer Saint-Etienne à Lyon, demande d'exonération pour importer d'Angleterre des fers en forme de rails (Seguin frères, Biot et Cie), Avis **CGM** défavorable, demandeur peut faire exécuter de telles pièces de fonte dans de nombreux ateliers français, Héron de Villefosse, 546-558, *pas d'OR* ; 2) Thoirs (com.) sur l'Ourée, <\$\$ 65D4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir patouillet (Lebasclé marquis d'Argenteuil), Lelièvre, 558-560, OR 1 juin 1828 ; 3) Carmaux (concession de), 81Tarn, Redevances, houille, abonnement pour 1827 à 1831 de 4.000 F comme proposé par concessionnaire et comme fixé d'office pour 1826, Cordier, 560-561, déjà CGM 16 mai 1821, OR 6 juin 1827, et CGM 3 décembre 1835 ; 4) Sainte-Menheould (ville) à la Camuterie, <\$\$ 45D1> 51Marne, Verrerie, établir (Simon), Baillet, 562-563, et CGM 7 janvier 1828, OR 7 mai 1828.

Registre n° 21 du 23 avril 1827 au 28 janvier 1828 F/14/17940 (553 p.)

23 avril 1827: (5) <de 11 h à 2 ½ h > : 1) Puy-Saint-Pierre (com.) au quartier Combarine, <\$\$ 141D2> 05Hautes-Alpes, Houille, concession (Laurençon), deuxième concession anthracite pour accroître périmètre beaucoup trop faible de la première concession instituée par OR 1 septembre 1824, déjà CGM 19 mai 1824 et 26 septembre 1825, OR 11 juillet 1827 ; 2) Médière (com.) bois communaux, <\$\$ 84C2> 25Doubs, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Bouchot frères), Lelièvre, 3-6, *pas d'OR* ; 3) Recherche de Mines de Houille dans le département du Bas-Rhin (société pour la), Sociétés Anonymes, Avis CGM 1° statuts ne peuvent pas être acceptés, 2° conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, de telles entreprises n'ont aucun but commercial, Brochant de Villiers, 6-8, *pas d'OR* ; 4) Fumay (com.) au lieu dit Pied-Celles, <\$\$ 13D3> 08Ardennes, Verrerie, établir (Mathis, Morel et Stevenin), Baillet, 11-13, OR 8 août 1827 ; 5) Ronchamp et Champagney, 70Haute-Saône, Accidents, houille, état des travaux de sécurité prescrits

suite à l'accident du 10 avril 1824, Mignerou, 14-17, déjà CGM 14 novembre 1825, et 21 janvier 1828.

30 avril 1827: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Abainville (com.) près de Gonfrecourt sur l'Ornain aux forges d'Abainville à la Poudrière sur le ruisseau Fausse-Rivière, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, remplacer deux feux d'affinerie par Ht.F et par deux fours à réverbère à la houille (Muel-Doublat), Baillet, 17-21, déjà CGM 1 mai 1826 avec OR 21 juin 1826, OR 15 août 1827, et CGM 29 décembre 1836 ; **2)** Montet (Le) ou Montet-aux-Moines à Le Montet (com.), à Tronget (com.) et à Deux-Chaises (com.) (bassin de Fins et Noyant), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession (héritiers de Benjamin Béale et sa veuve la marquise de Beaumetz née Duval), Duhamel, 21-36, OR 25 juillet 1827 ; **3)** Montigny-sur-Vence (com.) aux lieux dits Trou de Barbaisse et Petit-Braux, <\$\$ 24C1> 08Ardennes, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (Bertrand Geoffroy, propriétaire Ht.F à Guignicourt-sur-Vence (com. <\$\$ 24C1>), Baillet, 36-39, OR 28 août 1827 ; **4)** Fourmies, <\$\$ 12A3> 59Nord, Mines de fer, concession (Vve Hufty née Leroy), Baillet, 39-41, OR 25 juillet 1827.

7 mai 1827: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Cessous et Tréllys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, trois concessions à instituer, demandeurs concurrents maintenant douze, rapporteur étudie plusieurs dossiers et demande les actes de société avec le nom des sociétaires, leur but, le montant de leurs fonds ou les attestations de ressources financières, Cordier, 42-47, déjà CGM 23 janvier 1826, et 18 juin 1827, 1ère OR 27 août 1828 concession de Tréllys et Palmesalade (à Bérard représentant la société d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France), 2^{ème} OR 30 août 1828 concession de Cessous et Trébian (à Pagèze de Lavernède), 3^{ème} OR 30 août 1828 concession de Combérédonde (à Cie Plomb de Villefort) ; **2)** Lamarche-sur-Saône (com.), <\$\$ 82C4> 21Côte-d'Or, Usine, établir patouillet (Philippon frères, Ht.F à Brazey-en-Plaine <\$\$ 97E1>), Brongniart, 47-49, OR 27 juin 1827 ; **3)** Plessis (Le) à Plessis-Lastelle (com.) (bassin de Litty), <\$\$ 15D4> 50Manche, Houille, concession (comte Pelletier de Montmarie), Avis CGM 1^o superficie de 110 km² beaucoup trop grande, 2^o préfet doit demander à l'Ingénieur des Mines la nature des terrains houillers, leurs dispositions, et des limites beaucoup plus restreintes, Duhamel, 49-54, déjà OR 16 juillet 1823 renonciation acceptée, déjà CGM 31 juillet 1826, OR 13 mars 1828, et CGM 26 novembre 1827 ; **4)** Lamontélarie (com.) au lieu dit Monsegou, <\$\$ 162C3> 81Tarn, Usine, ajouter forge catalane avec deux marteaux (Vieu fils), Lelièvre, 54-57, OR 25 juillet 1827.

14 mai 1827: (7) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Issingeaux (com.) à Chambonnet, <\$\$ 137D1> 43Haute-Loire, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession, établir fabrique de traitement du minerai (Hippolyte Royet, Maurin et autres, associés dans Cie des mines de Plomb de Haute-Loire), Avis CGM 1^o favorable pour concession, 2^o défavorable pour la fabrique de préparation mécanique et de traitement métallurgique, la consistance n'en étant pas assez définie, Beaunier, 58-63, OR 21 août 1827 concession ; **2)** Orgnac (com.) à la Forge Basse de Goudal sur ruisseau de Loire, <\$\$ 119D4> 19Corrèze, Usine, établir affinerie à deux feux (Meillard), de Bonnard, 64-67, OR 15 août 1827 ; **3)** Fauverney (com.) sur l'Ouche, <\$\$ 82B4> 21Côte-d'Or, Usine, établir Ht.F, patouillet au nombre de deux (Muteau), Lelièvre, 67-69, OR 8 août 1827, et CGM 14 novembre 1831 ; **4)** Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts est un le 13 mars 1827 dans la mine Lafontaine, une semaine avant l'accident l'Ingénieur des Mines lors d'une visite le 6 mars avait constaté du gaz hydrogène, délivré un avertissement au Directeur, et remis 4 lampes Davy, les instructions de l'Administration n'ont pas été respectées, le Directeur est «très coupable» de négligence, l'Ingénieur recommande des poursuites judiciaires et l'intervention administrative, préfet prescrit le 2 avril 1827 l'emploi exclusif de lampes de sûreté dans la mine Lafontaine, Avis CGM comme préfet, Beaunier, 69-73, déjà CGM 1 août 1825, *pas d'OR* ; **5)** Villars (com.) au quartier Castillon, <\$\$ 153D4> 84Vaucluse, Verrerie, établir (Ferry-Duclos), de Bonnard, 74, OR 8 août 1827 ; **6)** Bénac (com.) au quartier de Gaynes, <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir martinet (Comminges), Lelièvre, 74-76, OR 21 août 1827 ; **7)** Monestier-Merlines (com.) à Chavanon, <\$\$ 120B2> 19Corrèze, Usine, établir Ht.F le deuxième (Prévost et Grellet), Avis CGM favorable mais avec consommation de bois limitée à 7.000 stères, de Bonnard (verbal), 76-77, déjà CGM 5 juillet 1820 et OR 10 janvier 1821, OR 21 août 1827.

21 mai 1827: (7) <de 11 h à 2 h> : **1**) Rive de Gier (bassin), 42Loire, Redevances, houille, abonnement pour quatre concessions Montagne du Feu (1.200 F), Cappe (2.250 F), Reclus (1.400 F), Combes et Egarandes (1.500 F), Beaunier, 77-79, *pas d'OR ?* ; **2**) Château-Salins (com.) dans le bâtiment de l'ancienne saline, <\$\$ 47E2> 54Meurthe, Verrerie, établir (Bernard, Germain et autres), Brochant de Villiers, 80-82, OR 23 janvier 1828 ; **3**) Blâmont (com.) sur la Vesouze, <\$\$ 48A2> 54Meurthe, Usine, établir martinet (Batelot), Lelièvre, 82-83, OR 21 août 1827, et CGM 20 juin 1836 ; **4**) Voulte-sur-Rhône (la) (com.) usine de la Voulte, <\$\$ 138A3> 07Ardèche, Usine, établir Ht.F au nombre de quatre (Cie des Fonderies et forges et de la Loire et de l'Isère, ou Cie des Fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche <raison sociale ultérieure> représentée par Génissieux), Lelièvre, 83-85, OR 15 août 1827 ; **5**) Decize, <\$\$ 94C3> 58Nièvre, Accidents, houille, travaux entrepris pour arrêter progrès des incendies de juillet 1826, Brochant de Villiers, 86, déjà CGM 21 juin 1826, et 11 juin 1827 ; **6**) Pompage (com.) au lieu dit Tremblet, <\$\$ 144C3> 47Lot-et-Garonne, Verrerie, maintenir (Boc), Lelièvre, 87-88, OR 11 novembre 1827 ; **7**) Decize, 58Nièvre, Redevances, houille, remise de l'abonnement de 3.000 F annuel pour deux années 1826 et 1827 (concessionnaire), demande motivée par les pertes dues aux incendies de 1826, Avis CGM favorable, Brochant de Villiers (verbal), 89, déjà CGM 28 mars 1825, et 25 juillet 1836.

28 mai 1827: (5) <de 11 h à 1 ½ h> : **1**) Rieupeyroux (com.), <\$\$ 148A2> 12Aveyron, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (Milhet, Soulié, Rolland, Delpech, Olier et Gaspard), Mignerou, 90-95, OR 1 septembre 1827 ; **2**) Firminy Roche-la-Molière à la Malafolie, 42Loire, Houille, concession, travaux, demande d'ouverture d'un nouveau champ d'exploitation destiné à remplacer l'exploitation abandonnée de Latour et celle mal conduite de Breuil, Avis CGM favorable, sous condition d'un tracé général des puits et autres ouvrages nécessaires pour aménager la nouvelle exploitation, Beaunier, 95-98, déjà CGM 8 mai 1826, et 23 juin 1828, *pas d'OR* ; **3**) Marseille, rue Piscatoris, 13Bouches-du-Rhône, Verrerie, établir (Bouillanne-Colombe), de Bonnard (verbal), 99, OR 3 novembre 1827 ; **4**) Anzin (com.), <\$\$ 11E1> 59Nord, Verrerie, ajouter deux nouveaux fours (Gellé-Piérard), de Bonnard (verbal), 99, déjà CGM 19 février 1823 et OR 23 avril 1823, OR 8 août 1827 ; **5**) Beyssac (com.) Moulin de Glandier, <\$\$ 118C4> 19Corrèze, Usine, ajouter Ht.F, lavoir à bras (Pouch-Lafarge), aucune opposition, de Bonnard (verbal), 100, déjà 19 février 1823 et OR 30 avril 1823, OR 28 août 1828, et CGM 10 mars 1834.

4 juin 1827: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Mesmin (com.) à Bord près de l'étang, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux au bois, marteau (Combescot), Directeur Général Mines intervient **1°** il n'y a pas lieu de consulter l'Administration Forêts lors de l'instruction des demandes de maintien d'usines métallurgiques existant à l'époque de la loi 1810, **2°** la consommation de bois est donc assurée à ces usines dans l'état où elles se trouvaient, **3°** il ne s'agit que de rendre leur existence légale par un titre qui règle l'emploi des eaux et déterminer en même temps les ateliers et artifices dont ces usines se composent, Avis **CGM** <révèle une interprétation différente de celle du Directeur Général> **1°** dans l'instruction des permissions d'usines l'article 74 de la loi 1810 détermine à l'Administration Forêts une attribution spéciale pour donner son avis en ce qui concerne le bois, **2°** l'article 78 ne maintient les établissements anciennement existants et qui ne peuvent représenter de permission obtenue précédemment, qu'à la charge d'obtenir une permission dans un délai fixé par cet article, **3°** ainsi la maintenance prononcée par cet article pour les usines qui ne peuvent représenter de titre de permission n'est pas conditionnelle, **4°** il ne paraît pas possible de rendre légale l'existence d'une usine, en lui accordant une permission, autrement que la loi ne le dit, ni d'enlever à une Administration comme celle des Forêts une attribution spéciale qui lui est confiée par la loi, **5°** quel que soit l'avis de Administration Forêts et même celui du ministre Finances il appartient au ministre Intérieur de peser cet avis avec tous ceux qui ont été émis, et de terminer l'instruction en présentant au Roi un projet d'OR qui peut être contraire à l'opinion de l'Administration Forêts, mais non sans que cette administration ait été entendue, **6°** c'est dans un intérêt public que la loi exige le concours de l'Administration forestière, même dans le cas d'une

usine ancienne existante, cette administration pourrait avoir à faire connaître quelques conditions ou usages anciens, relatifs à l'approvisionnement de cette usine en combustibles, qu'il serait important de conserver, et dont l'usine pourrait se trouver affranchie par son nouveau titre si l'Administration forestière n'était pas consultée, 7° le retard que peut apporter au complément d'une instruction le renvoi d'un dossier à l'Administration Forêts ne peut être un motif pour se dispenser d'une formalité légale, Lelièvre, 101-106, OR 21 août 1827 ; 2) Huez (com.) dans terrain situé à 2.100 m d'altitude (bassin d'Oisans), <\$\$ 140A1> 38Isère, Houille, concession anthracite (Mieux, Giraud, Rostand), Brongniart, 106-112, OR 11 novembre 1827 ; 3) Liquisse (bassin de Milhau) à Nant (com.) et Cantabre (com.), <\$\$ 149F4> 12Aveyron, Houille, concession pour deuxième partie du gîte, demandeurs concurrents au nombre de deux, (Boubal) et (Valdouze et Balitrand bénéficiaires de la première concession), avis préfet préférence (à Boubacar), Avis CGM 1° surseoir à statuer, 2° instruction à compléter, Migneron, 112-117, déjà CGM 14 avril 1824 et OR 4 novembre 1824 pour la 1^{ère} concession (à Valdouze et Balitrand), et CGM 15 novembre 1830, OR 10 avril 1831 pour la 2^{ème} concession (à Valdouze et Balitrand) ; 4) Villotte-sur-Ource (com.) sur l'Ource, <\$\$ 65D4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir patouillet (marquise de Saint-Belin) pour le service du Ht.F à Villotte-sur-Ource, bassin de 300 m2, de Bonnard (verbal), 117-118, OR 28 août 1827.

11 juin 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Decize, 58Nièvre, Accidents houille, nouvel incendie à la Machine d'avril 1827 sans accident grave, inflammation des houilles d'anciens travaux écrasés et inaccessibles, Avis CGM 1° houille de Decize est par nature très sujette à incendie, 2° maintenir plus que jamais surveillance de l'Ingénieur, 3° inviter les administrateurs à confier la conduite des travaux à un autre directeur plus instruit, Brochant de Villiers, 119, déjà CGM 21 mai 1827 et 21 juillet 1828 ; 2) Mont-d'Or (Le) (com.) Vallon de la Craye, <\$\$ 121D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Alun et Alunite, concession, découverte par l'Ingénieur des Mines Cordier inventeur, demandeurs concurrents au nombre de cinq (Leger, Boyer, Cohandon), (Lanier ou Laynier, médecin), (Dauphin du Leyval député et Forget), (Tolliveche et Payen chimiste) et (société Exploration et Exploitation des Mines et Houillères de France), avis préfet favorable (à Dauphin du Leyval), Avis CGM surseoir à statuer dans l'attente de communication des pièces concernant la mission Cordier d'août 1825, Duhamel, 119-139, et CGM 25 juin 1827 OR 6 décembre 1827.

18 juin 1827: (5) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Yrieix-sous-Aixe (com.) au lieu dit Faye sur la Labouhouse, <\$\$ 118B1> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, affinerie à deux feux, marteau (Vve Parot-Lasaigne puis Laurine cessionnaire), avis tous favorables, Avis CGM favorable, la permission doit être accordée au nom du premier demandeur ou de celui des ayant droit, à moins qu'un acte joint au dossier avant l'émission de l'OR n'établisse de manière certaine le droit de Laurine à la propriété actuelle de l'usine, Lelièvre, 140-142, déjà CGM 4 juin 1818, OR 21 janvier 1829 ; 2) Bourré (com.), <\$\$ 76C4> 41Loir-et-Cher, Accidents, carrières, le nombre de morts est quatre le 28 février 1827, la cause de l'accident est un éboulement, Avis CGM 1° aucun plan levé en dépit de l'article 38 de OR 20 novembre 1822 sur les carrières du département prescrivant que les pleins et les vides des galeries se correspondent, 2° accident aurait pu être évité, 3° attacher au département deux agents spéciaux de l'Administration, Migneron, 142-145, *pas d'OR* ; 3) Coussac-Bonneval (com.) à l'établissement de Marsaguet (sur étang de Marsaguet), <\$\$ 118C3> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, marteau, trois roues hydrauliques (Michelet), Avis CGM favorable, l'instruction a duré 15 ans, Lelièvre, 145-148, déjà CGM 29 octobre 1818, OR 28 août 1827 ; 4) Verrerie de Lamotte (Cie de la) à Saint-Bérain (com.), Saône-et-Loire, Sociétés Anonymes, statuts, trois associés détiennent la moitié du capital (baron de Poilly, Chagot et Perret-Morin associés dans la concession houille de Blanzy), capital de 800.000 F en 160 actions de 5.000 F, Avis CGM favorable sous les conditions 1° supprimer dans l'article 3 des statuts l'intérêt annuel de 6% prévu sur les fonds versés en représentation des actions, 2° plusieurs autres modifications, Brochant de Villiers, 148-152, et CGM 8 octobre 1827, *pas d'OR ?* ; 5) Cessous et Tréllys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, trois concessions à instituer, demandeurs concurrents au nombre maintenant de treize, Directeur Général Mines intervient pour souligner la durée de l'instruction par lettre du 30 mai 1827, rapporteur a) expose que l'affaire a été soumise pour la 1^{ère} fois au CGM après plus de 4 années d'une instruction très imparfaite, b)

récapitule les treize demandes concurrentes, **c)** écarte les demandeurs déjà concessionnaires, **d)** étudie les droits des inventeurs, CGM reporte la discussion à une séance prochaine, Cordier, 152-165, déjà CGM 7 mai 1827, et 2 juillet 1827, 1^{ère} OR 27 août 1828 (à Bérard représentant la société d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France, la concession de Trelys et Palmesalade), 2^{ème} OR 30 août 1828 (à Pagèze de Lavernède, celle de Cessous et Trébian), 3^{ème} OR 30 août 1828 (à Cie Plomb de Villefort celle de Combéredonde).

25 juin 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** 41Loir-et-Cher, Carrières, rapport sur l'ensemble des carrières de ce département, Avis CGM 1^o en rester aux dispositions de règlement établi par OR 20 novembre 1822, 2^o ne pas retenir propositions de l'Ingénieur des Mines, Migneron, 166-170 ; **2)** Mont-Dore (com.) Vallon de la Craye, <\$\$ 121D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Alun et Alunite, origines de la découverte et attribution de la qualité d'inventeur, Duhamel, 170-173, déjà CGM 11 juin 1827, et 2 juillet 1827 OR 6 décembre 1827.

2 juillet 1827: (2) <de 11 h à 4 ½ h> <> Directeur Général Mines présent <> : **1)** Mont-Dore (com.) Vallon de la Craye, <\$\$ 121D3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Alunite et Alun, concession, préférence (à Dauphin du Leyval, député et Forget), Avis CGM 1^o favorable, 2^o ne pas faire mention des droits d'inventeur de IM Cordier dans l'OR, 174, déjà CGM 25 juin 1827, OR 6 décembre 1827 ; **2)** Cessous et Trélys, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, attribution des trois concessions, Avis CGM 1^o il est possible de diviser le territoire en trois concessions, 2^o l'inconvénient de cette division, eu égard à la faible importance de chacune, dans une contrée où le manque de débouchés restreint l'exploitation, est de nature à diminuer année après année avec l'augmentation de la consommation, 3^o cet inconvénient disparaît si l'on affecte les concessions nouvelles à des entreprises qui doivent avoir pour résultats de créer, sur les lieux mêmes, des consommations de houille nouvelles et considérables, 4^o projet manifesté par Bérard et Cie d'Exploration et d'Exploitation des Mines de France d'établir dans les pays de grandes usines à fer alimentées à la houille est un motif d'une assez haute importance pour lui attribuer la préférence, mais il n'en résulte pas la nécessité d'accorder à Bérard la totalité de l'espace, 5^o la Cie des Mines de plomb et argent de Villefort qui exploite des établissements métallurgiques les plus importants du Royaume manifeste en ce moment l'intention de transporter son usine dans le voisinage des mines de houille afin de substituer la houille au charbon de bois pour le traitement de son minerai, 6^o Pagèze de Lavernède a la bienveillance du gouvernement mais sa concession sera plus petite que celle attribuée à Cie des mines de Villefort, 7^o les 3 concessions attribuées sont, 1^{ère} concession à (Bérard et Cie d'Exploration et d'Exploitation des Mines de France représentée par de Miremont, de Cressac, Laurence, Vassal, Havas, Bérard), 2^{ème} à (Cie des mines de Villefort), 3^{ème} à (Pagèze de Lavernède), 8^o préfet fera établir un projet de division.

9 juillet 1827: (5) <de 11 h à 4 h> : **1)** Foucherans (com.) sur ruisseau la Blaine, <\$\$ 97F1> 39Jura, Usine, maintenir Ht.F (Tinseau subrogé par Saint et Emonin député, concessionnaires en 1824), reconstruire après abandon de 20 années, avis défavorable du Conservateur Forêts et des Ingénieur des Mines, avis favorable du préfet et de l'Administration générale Forêts, rapporteur **a)** selon jurisprudence une forge détruite depuis plus d'un an et moins de 30 ans ne peut être rétablie sans nouvelle permission, **b)** avis favorable, Avis CGM favorable, Lelièvre, 177-182, déjà CGM 28 février 1825, OR 28 août 1827 ; **2)** Forges de La Joie (Cie des), 56Morbihan, Sociétés Anonymes, statuts (associés Guérin, Besné, Vve Hébert, Auvray, Neppel), capital 400.000 F en 40 actions de 1.000 F, rapporteur et Avis **CGM 1^o** but de la Cie est la fabrication du fer, les statuts se bornent à cette indication laconique qui ne peut pas faire connaître l'étendue de l'entreprise assez complètement pour mettre en état de juger si le capital est suffisant, 2^o le capital ne devrait pas être inférieur à 1.000.000 F pour cette usine <autorisée par OR 12 septembre 1826> dont la consistance est 6 fourneaux à réverbère pour l'affinage, 2 fourneaux pour chauffer et souder, 1 fourneau de mazerie, 1 fourneau à la Wilkinson, 2 fours à coke, avec 2 machines à vapeur, 3^o la clause de paiement d'intérêts annuels à 6% doit être supprimé comme on l'a fait pour toutes les sociétés anonymes, 4^o l'article 7 n'établit pas de manière assez positive un fonds de réserve comme cela est exigé pour toutes les sociétés anonymes, les sociétaires devront fixer une portion de retenue sur les

dividendes pour le fonds de réserve et fixer son maximum, d'après la nature de l'entreprise la retenue devrait être de 1/5 jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 100.000 F, 5° les actionnaires devront fixer à l'avance le mode d'évaluation dans chaque inventaire des objets composant l'actif ... ces différents objets ne doivent être évalués qu'au prix auquel on pourrait espérer les vendre, à l'exception des constructions, fourneaux, machines... susceptibles de vente, dont la valeur primitive, basée d'abord sur les dépenses d'établissement, devrait être ensuite diminuée de 1/15 chaque année, en limitant cette réduction à la valeur de démolition, OR 12 septembre 1826 autorise cette usine, Brochant de Villiers, 183-186, *pas d'OR* ; **3**) Pesmes (com.) sur dérivation de l'Ognon au Pré Pousset sur le Bief Rouge, <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoire à bras au nombre de six (Duchon, fermier du vicomte de Séran, propriétaire du Ht.F à Drambon (com. <\$\$ 82C3>), pour alimenter ce Ht.F, Brongniart, 186-189, déjà 13 novembre 1826 et OR 9 février 1827 ; **4**) Bouxwiller au pied du mont Bastberg, <\$\$ 29D4> 67Bas-Rhin, Usine Vitriolique, réclamation (société anonyme des mines de Bouxwiller) contre certaines clauses du cahier des charges concernant l'agrandissement de la fabrique de traitement, Berthier, 189-191, déjà CGM 22 janvier 1827, OR 13 avril 1828 ; **5**) Pierre-Châtel (com.) et Saint-Théoffrey (com.), <\$\$ 139F2> 38Isère, Houille, concession, réduire périmètre de 8 km² à 2 km² (Pellafol ou Pellafom, cessionnaire de Fromont), concession instituée le 16 messidor an XIII ou 16 juillet 1805, Avis CGM favorable, Duhamel, 192-197, OR 1 septembre 1827.

16 juillet 1827: **(5)** <de 11 h à 2 h> : **1**) Agel (com.) et Aigues-Vives (com.) à Cazalies (bassin de La Caunette), <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, concession, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de trois (Cordes et Vênes), (Saisset et Boudet) et (Benoit père et fils), existence de combustible minéral propre à divers usages est bien constaté mais rien n'indique encore que les découvertes puissent donner lieu à plusieurs exploitations avantageuses, Avis CGM sur le cahier des charges, laisser aux futurs concessionnaires l'initiative de proposer les travaux d'exploitation, Duhamel, 197-203, et CGM 18 août 1828, deux OR à même date 29 janvier 1829 ; **2**) Berry-au-Bac (com.), <\$\$ 23F3> 02Aisne, Verrerie, établir four au nombre de quatre, de chacun six pots (baron de Poilly), obligation d'utiliser houille exclusivement, Avis CGM favorable, pas lieu de prendre avis de Administration Forêts puisque le seul combustible utilisé est la houille, de Bonnard, 204, 21 septembre 1827 ; **3**) Val-d'Ajol (Le) (com.) moulin d'Hariol (sur l'Augronne), <\$\$ 67F4> 88Vosges, Usine, transformer moulin en taillanderie avec deux petits feux (Sauret), Lelièvre, 204-209, OR 21 octobre 1827 ; **4**) Percy-le-Grand (com.), <\$\$ 82C2> 70Haute-Saône, Usine, établir quatre lavoirs à bras (Legrand), Mignerons, 209 OR 21 septembre 1827 ; **5**) Courgoul et Saurier (coms.), <\$\$ 121E3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, nouveau cahier charges avec minoration redevance tréfoncière, Avis CGM préférence (à Peydière), Brongniart, 210-214, déjà CGM 11 décembre 1826, OR 30 janvier 1828.

23 juillet 1827: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Diedendorf (com.), <\$\$ 28B4> 67Bas-Rhin, Verrerie, établir four (Hoffmann), de Bonnard, 215-218, OR 21 septembre 1827 ; **2**) Meuzac (com.) forge dite Forge-Neuve, <\$\$ 119D3> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, marteau (Vve Toustain Martin), Lelièvre, 218-220, OR 14 octobre 1827 ; **3**) Mines de houille du Montrelais (Soc. des), Sociétés Anonymes, statuts, historique, acte de constitution le 5 avril 1827, droits à la concession, immeubles et travaux souterrains apportés par les anciens associés (Poulet, Berthault, Thuret, de Linneville) pour 1.400.000 F, capital 2.000.000 F en 500 actions de 4.000 F, les nouveaux associés sont (de Lespine 80 actions, Garnier Ingénieur des Mines 21, le Roux 20, Levesque 15), rapporteur **a**) les 7/10 du capital sont représentés par la valeur de la concession et ensuite par celle des terrains, bâtiments, il est nécessaire de s'assurer de la réalité et de l'exactitude de toutes ces valeurs ; **b**) reste à discuter la valeur 790.874 F donnée par le fondateur à la concession et aux travaux souterrains existants, nous n'avons aucun moyen de juger cette évaluation, **c**) une concession est une valeur par sa nature très difficile à apprécier, et nécessairement variable, il est fort embarrassant de la faire figurer dans le capital d'une société anonyme, **d**) le seul moyen de trancher la difficulté, dans cette société, était d'exclure tout à fait cette valeur du capital social ou du moins de son capital numérique, **e**) propositions pour ne pas valoriser dans le capital ni la concession ni les travaux souterrains, Brochant de Villiers, 221-231, et CGM 30 juillet 1827.

30 juillet 1827: (2) <de 11 h à 2 ¾ h> : 1) Saint-Amant-Roche-Savine (com.) et Jumeaux (com. et canton), <\$\$ 121F3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession, avis préfet préférence (à de la Salzède banquier à Paris, Denis, Chaulin et Delaunay banquier à Bruxelles), réclamation (Coudert propriétaire dans le périmètre concédé, et se déclarant inventeur), Avis CGM 1° préférence comme préfet, 2° concession de 31 ha, 3° indemnité d'inventeur 1.200 F à (Coudert), Duhamel, 231-243, déjà CGM 15 janvier 1827, OR 2 avril 1828, et CGM 9 novembre 1829 ; 2) Mines de houille du Montrelais (Soc. des), Sociétés Anonymes, statuts, discussion, CGM adopte les articles 1, 2, 3 et 4 des conclusions du rapporteur, 243, déjà CGM 23 juillet 1827, et 6 août 1827 ;

6 août 1827: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Mines de houille du Montrelais (Soc. des), Sociétés Anonymes, statuts, fin de discussion CGM, Héron de Villefosse lit une note renfermant les motifs de l'opinion qu'il a exprimé dans la dernière séance, CGM adopte les articles 5 et suivants des conclusions du rapporteur, 244, déjà CGM 30 juillet 1827 ; 2) Imécourt (com.) sur ruisseau d'Imécourt, <\$\$ 25E3> 08Ardennes, Usine, établir patouillet pour le service du Ht.F d'Allipont à Imécourt (com.) (comte Vassinhac d'Imécourt), le patouillet remplace les lavoirs à bras existant depuis longtemps, oppositions des habitants de Verpel (com. <\$\$ 25E3>, Avis CGM 1° instruction entachée de nullité, 2° compléter instruction, 3° autorisation dépend des moyens de clarifier les eaux sortant du patouillet, Migneron, 244-248, déjà 28 juillet 1824 et OR 13 octobre 1824, OR 27 mars 1828 ; 3) Marval (com.) à Ballerand sur le Bandiat, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, ajouter un Ht.F à l'affinerie à deux feux (Pilté-Divernois, Vve), Lelièvre, 248-251, OR 2 avril 1828, et CGM ?, OR 11 mars 1842 ; 4) Biganos (com.), <\$\$ 128C4> 33Gironde, Verrerie, établir <sans précision sur la consistance> (Olivie fils), avis défavorable du Conservateur et de l'Administration générale Forêts, mais avis favorable du ministre Finances, Avis CGM favorable mais 1° demander éclaircissements au ministre Finances sur les plantations de semis, 2° faire fixer par préfet la consistance de la verrerie, Héron de Villefosse (verbal), 253-258, *pas d'OR* ; 5) Athis-Mons (com.) au moulin d'Athis-Mons sur la rivière d'Orge, 92Seine-et-Oise, Usine, transformer moulin en fabrique d'acier de cémentation (John Bunn), pour l'Ingénieur en chef des Mines et le préfet cet établissement est seulement soumis à la réglementation des établissements insalubres et incommode et ils donnent un avis favorable, Avis CGM 1° cet établissement est soumis aux dispositions de l'article 73 de la loi 1810 par assimilation aux forges et martinets pour ouvrir le fer, 2° en n'agissant pas dans ce cadre le préfet a excédé ses pouvoirs, Héron de Villefosse, 253-258, *pas d'OR ?* ; 6) Couëron (com.), <\$\$ 72B4> 44Loire-Inférieure, Verrerie, maintenir pour rétablir (Maugars et Lelardie de Laganry), de Bonnard (verbal), 258, OR 11 novembre 1827.

13 août 1827: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Jean-Froidmentel (com.) à Rougemont, <\$\$ 60A4> 41Loir-et-Cher, Verrerie, ajouter un second four (de la Touche), Lelièvre, 259-261, OR 11 novembre 1827 ; 2) Vicdessos (com.) à Cabre, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, ajouter forge catalane à la première (Vergnies-Bouischères, domicilié à Vicdessos), deux faits nouveaux, l'avis favorable de l'Administration Générale Forêts et l'engagement pris par demandeur de n'utiliser que les bois des forêts des communes d'Aspet <\$\$ 177E3>, Montréjeau <\$\$ 177D2> et Bagnères-de-Luchon <\$\$ 177D4>, rapporteur a) examen des 14 forges catalanes autorisées depuis 1818, leurs propriétaires et leur éloignement de Vicdessos, b) deux forges seulement peuvent être regardées comme voisines de Cabre et concernées par le projet d'extension, Avis CGM favorable, Cordier, 262-264, déjà OR 6 octobre 1819 <I^{ère} forge catalane>, déjà CGM 9 janvier 1826, OR 12 décembre 1827 <autorisation pour la 2^{ème}> ; 3) Rozérieulles (com.) à Maison-Neuve, <\$\$ 27D3> 57Moselle, Verrerie, ajouter fabrication de vitres à celle de bouteilles (Aubert), consommation de bois uniquement pour four d'étendage, de Bonnard (verbal), 264-265, OR 11 novembre 1827 ; 4) Belfort, mines situées dans douze communes pour approvisionner Ht.F Belfort et Ht.F Châtenois, <\$\$ 126A3 et \$\$ 68B3> 90Territoire-de-Belfort, Mines de fer, 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession demandée (Antonin et Vieillard), la délimitation de cette concession est conditionnée par le jugement précisant les effets et la portée de la vente nationale de l'an V, Héron de Villefosse, 265-275, déjà CGM 23 juillet 1823, et 23 août 1830.

20 août 1827: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Doyet (bassin de Commentry, Doyet et Bezenet) à Doyet (com.), <\$\$ 107D2> 03Allier, Houille, concession (vicomte de Courtais), Duhamel, 276-281, OR 19 décembre 1827 ; **2)** Chaumont (com.) à Chevrancourt sur la Suize, <\$\$ 65F3> 52Haute-Marne, Usine, réclamation (Mion-Bouchard) contre arrêté préfet du 13 avril 1826 interdisant de laver du minerai brut sous peine de suspendre l'exploitation des lavoirs, préfet le 22 mars 1827 prescrit de ne laver entre le 1 avril et le 1 octobre que des minerais ayant subi un premier lavage, Avis CGM adopte arrêté préfet, de Bonnard, 281-284, déjà CGM 17 juin 1825 et OR 1 septembre 1825 (autorisant lavoirs à bras), OR 12 octobre 1828 ; **3)** Charleville et Montcy-Notre-Dame (communes) au lieu dit la Folie et Petit Waridou, <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F (Grosjean), Lelièvre, 285-286, OR 13 février 1828 ; **4)** Foix (com.) au lieu dit Las-Caussades (sur l'Ariège), <\$\$ 178C3> 09Ariège, Usine, établir four à réverbère au nombre de deux, cinq cylindres étireurs et découpeurs, une chaufferie, un martinet (Biallé et Cie), l'ensemble ne consommera que de la houille, Cordier (verbal), 286, OR 19 décembre 1827, et CGM 9 juillet 1832 ; **5)** Combres à Montfermy (com.), <\$\$ 121D1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, concession (Moré de Pont-Gibaud), Guenyveau, 287-289, OR 27 février 1828 ; **6)** Trith-Saint-Léger (com.), <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, établir four à puddler au nombre de trois, deux fours de chaufferie, un laminoir à tôle et à étirer, un gros marteau et un martinet (Leclercq-Sezille), Baillet, 290-292, OR 20 février 1828 et OR 19 juin 1828 <OR rectificative de celle du 20 février>, et CGM ?, APC 3 août 1848.

27 août 1827: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Surveillance, Maintien des usines antérieures à 1810 et consommant du bois, lettre du Directeur Général Mines du 17 août 1827 sur les formalités pour instruire ces demandes, avis Conseil d'Etat «il n'est pas nécessaire de soumettre ce type d'affaire à l'administration forestière», 293 ; **2)** Roche-l'Abeille (La) (com.) forge de Begès, <\$\$ 118C2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F au bois, deux affineries au bois, un feu de martinet et deux lavoirs (de Bregeas), Lelièvre, 293-295, OR 26 décembre 1827 ; **3)** Amfreville-La-Mi-Voie (com.) au hameau de l'Escure, <\$\$ 7F4> 76Seine-Inférieure, Verrerie, maintenir fabrique de verre à vitres (Hébert représentant Julienne), de Bonnard (verbal), 295-296, OR 6 décembre 1827 ; **4)** Firmi (com.) à la Forezie, <\$\$ 148B1> 12Aveyron, Usine, établir Ht.F au coke au nombre de quatre (duc Decazes représenté par Faure), Avis CGM favorable, affaire aussi simple que son but est important, ressources minérales immenses, capitaux considérables, industrie nouvelle et féconde, Cordier, 296-297, OR 26 décembre 1827 ; **5)** Bouhans-et-Feurg (com.) au Moulin de Feurg sur la Soufroide, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, demande de dispense pour ne pas établir les bassins prescrits dans la récente OR autorisant le patouillet (Cie des Fonderies et Forges de l'Ain et de la Loire, représenté par Linossier et Terrasse), Avis CGM défavorable, **1°** bassins prescrits sont nécessaires, **2°** urgent de faire cesser les versements de boues dans la Soufroide, Brongniart, 298-300, déjà CGM 1 juillet 1826, OR 12 septembre 1826 (autorisant le patouillet) *pas d'OR* ; **6)** Scey-sur-Saône ou Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin (com.), <\$\$ 83F1> 70Haute-Saône, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à trois feux, maintenir laminoir avec sa chaufferie à la houille, deux gros marteaux, cisailles pour la fabrication de tôle (prince de Bauffremont), de Bonnard, 300-302, OR 2 avril 1828.

3 septembre 1827: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Montbazens, Lugan et Roussenac (coms.), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Mines de fer, concession (duc Decazes), Cordier, 302-306, OR 6 décembre 1827 ; **2)** Etreilles (com.) à Montbleuse ou Etreilles-et-la-Montbleuse (com.), <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras (Garand), de Bonnard (verbal), 306-307, OR 3 janvier 1828 ; **3)** Connaux (com.), et Gaujac (com.) (bassin de Bagnols), <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession, nombre de concessions instituées deux, désistement du demandeur Mathon, (I) concernant celle de Gaujac, Avis **CGM 1°** l'accorder aux héritiers du comte de Castries, **2°** ce dernier a une grande part à la découverte, il est le premier demandeur, possède une grande partie du sol de la concession, l'état de fortune de ses héritiers mineurs leur permettra de confier l'exploitation à un directeur compétent, **3°** demander aux héritiers Castries de justifier de leurs facultés financières, (II) concernant celle de Connaux, Avis **CGM 1°** surseoir à statuer et renvoi au préfet, **2°** instruction présente plusieurs irrégularités qui ne permettent pas de passer outre, **3°** demandeurs n'ont pas indiquer les limites de la concession qu'ils désirent obtenir **4°** justification des facultés et moyens faite anciennement par

Lacroix ne peut plus servir pour la société de notables de Connaux (Agniel et Chapelle, substitués à Lacroix), celle-ci n'a donné aucune justification, 5^e commune de Connaux n'a pas été entendue sur la redevance tréfoncière, Cordier, 307-317, déjà CGM 6 décembre 1824, et 24 septembre 1827, OR 11 décembre 1831 ;

24 septembre 1827: **(8)** <de 11 h à 1 ½ h> : **1)** Connaux (com.) (A), et Gaujac (com.) (B) (bassin de Bagnols), <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession, nouvelle pièce au dossier (réclamation de Rey contre Agniel) n'apporte aucun élément nouveau, CGM maintient son avis du 3 septembre 1827, Cordier, 318, déjà CGM 3 septembre 1827, et 16 mars 1829, OR 11 décembre 1831 ; **2)** Savignac-de-Nontron (com.) à Brouillaud sur le Bandiat, <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois (Vve Divernois), Avis CGM favorable, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'avis de l'Administration Forêts conformément à nouvelle jurisprudence <lettre du Directeur Général Mines du 17 août 1827 lors du CGM 27 août 1827>, de Bonnard (verbal), 318-320, *pas d'OR* ; **3)** Saint-Paul-la-Roche (com.) établissement de Montardy (sur l'Isle), <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir un Ht.F au bois et deux feux d'affinerie au bois (Bonhomme-Dupuy), de Bonnard (verbal), 320-321, OR 30 janvier 1828 ; **4)** Savignac-de-Nontron (com.) Forge Basse, <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux (Agard représentant Mazière), Avis favorable CGM, de Bonnard (verbal), 321-322, *pas d'OR ?* ; **5)** Jumilhac-le-Grand au lieu dit du Gravier, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois, maintenir bocard (Pichon-Dugravie représenté *ou substitué ?* par Mollevault), de Bonnard (verbal), 322, OR 19 décembre 1827 ; **6)** Savignac-de-Nontron (com.) à Baillot, <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois (Desplaces-Forien), de Bonnard (verbal), 323, OR 12 décembre 1827 ; **7)** Savignac-de-Nontron (com.) établissement de Lamandau alimentée par le Bandiat, <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois (Duroux), de Bonnard verbal, 323-324, OR 3 janvier 1828 ; **8)** Ampilly-le-Sec (com.) sur la Seine, <\$\$ 81E1> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir patouillet (marquis de Sommyèvre subrogé par Couturier), avec dispositions précises et contraignantes pour éviter pollution, Brongniart, 324-330, déjà CGM 27 février 1826, OR 23 janvier 1828, et CGM 10 juin 1833.

1 octobre 1827: **(10)** <de 11 h à 1 h> : **1)** Saint-Cernin-de-Reilhac (com.) Forge-Neuve sur le Reilhac, <\$\$ 132A2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au bois avec ateliers de moulerie, bocard à crasse, maintenir lavoir (Festugière), de Bonnard (verbal), 330-332, OR 9 janvier 1828 ; **2)** Sainte-Marie-de-Chignac ou Sainte-Marie-de-Frugie (com.) à Labarde sur la Limouze, <\$\$ 132A1> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, maintenir lavoir (Ronchand), de Bonnard (verbal), 332-333, OR 12 décembre 1827 ; **3)** Chaleix (com.) à Malvaleix établissement de Nontron sur la Valouse, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois, maintenir martinet à un feu, deux lavoirs (Piltré-Grenet), de Bonnard (verbal), 333, OR 26 décembre 1827 ; **4)** Saint-Paul-la-Roche (com.) à Grafanaux sur l'Isle, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, marteau (Vve Lavaure de Graffanaud), de Bonnard (verbal), 334, et CGM ??, OR 11 mai 1839 ; **5)** Saint-Saud ou Saint-Saud-Lacoussière (com.) à la Maque, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, deux marteaux (Michellin), de Bonnard (verbal), OR 23 janvier 1828 ; **6)** Saint-Pardoux-Larivière (com.) à Ladorie sur la Dronne, <\$\$ 131E1> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois (Larret-Ladorie), de Bonnard (verbal), 335, OR 23 janvier 1828 ; **7)** Anliac (com.) sur le Haut-Vezère, <\$\$ 118B4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, l'ensemble au bois, maintenir bocard à crasses (Rose Mazoyer Vve Poumeau Delille), de Bonnard (verbal), 336-337, OR 13 février 1828 ; **8)** Paizac (com.) à l'Etang-Neuf, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois, maintenir martinet (Andraud), de Bonnard (verbal), 337-338, OR 23 janvier 1828 ; **9)** Etouars (com.), <\$\$ 117F2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à trois feux, l'ensemble au bois, maintenir lavoir (Valade-Sourit), de Bonnard (verbal), 338-339, 30 janvier 1828 ; **10)** Savignac-de-Nontron (com.) établissement de Laveneau sur le Bandiat, <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois (Mme Beaupoil Saint-Aulaire, née Rauconnet de Noyan), de Bonnard (verbal), 339, OR 6 mars 1828.

- 8 octobre 1827: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Champagnac (com.) au lieu dit la Rivière sur la Tardoire, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à quatre feux, maintenir chaufferie à deux feux (Judde-la-Rivière), Lelièvre, 340-343, déjà CGM 4 juin 1818, OR 20 février 1828 ; **2** Cessous et Tréllys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, trois concessions, CGM rééquilibre le périmètre des concessions pour ne pas avantager trop fortement Cie d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France représentée par Bérard et de Miremont, Cordier, 344-352, déjà CGM 2 juillet 1827, et 17 décembre 1827, 1ère OR 27 août 1828 (Trelys et Palmesalade à Cie d'Exploration ...), 2^{ème} OR 30 août 1828 (Cessous et Trébian à Pagèze de Lavernède), 3^{ème} OR 30 août 1828 (Combérédonde à Cie des Mines de plomb et argent de Villefort) ; **3** Verrerie de Lamotte (Cie de la) à Saint-Bérain (com.) en Saône-et-Loire, Sociétés Anonymes, statuts, Comité Intérieur du Conseil d'Etat fixe jurisprudence adoptée sur le sujet des fonds de roulement, qui contredit la position du CGM, 352, déjà CGM 18 juin 1827, *pas d'OR* .
- 15 octobre 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Mesmon à Saint-Christophe ou Saint-Christophe-en-Brionnais (com.), <\$\$ 109D2 ou \$\$ 97D3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession (comte de Busseuil, Berland et Meilheurat), incertitude sur l'exploitation utile, Brochant de Villiers, 353-362, OR 30 juillet 1828 ; **2** Terrain houiller du bassin d'Aubin, 12Aveyron, Houille, 12Aveyron, Mines de fer dans terrains houillers, concession de Serons et Paleyret (duc Decazes), Cordier, 362-373, et CGM 22 octobre 1827, deux OR en faveur du duc Decazes, la 1^{ère} pour la houille OR 9 janvier 1828 concession Serons et Paleyret, la 2^{ème} pour le minerai de fer OR 16 janvier 1828.
- 22 octobre 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Bruay-sur-l'Escaut (com.), <\$\$ 11E1> 59Nord, Verrerie, établir (Cordier Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées et Fizeaux), Baillet, 374-376, OR 13 mars 1828 ; **2** Terrain houiller du bassin d'Aubin, 12Aveyron, Houille, 12Aveyron, Mines de fer dans terrains houillers, concession de Serons et Paleyret (duc Decazes), discussion, Avis CGM favorable 1° pour concession de houille redevance tréfoncière proportionnelle aux produits de l'exploitation payée aux propriétaires des terrains sous lesquels l'exploitation a lieu, 2° pour minerai de fer 5 c/ha, 376-378, déjà CGM 15 octobre 1827, deux OR en faveur du duc Decazes, la 1^{ère} pour la houille OR 9 janvier 1828 concession Serons et Paleyret à Decazes, la 2^{ème} pour le minerai de fer OR 16 janvier 1828
- 29 octobre 1827: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Etreilles-la-Montbleuse (com.) sur ruisseau Moulin-de-l'Etang, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (Derosne), Brongniart, 379-380, OR 20 février 1828 ; **2** Calmoutier (com.), <\$\$ 84A1> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession (Galaire, Patret et de Pourtalès), Avis CGM favorable 1° cette mine concessible a déjà donné lieu à beaucoup de réclamations fondées sur des dommages réels, 2° prescrire dans cahier des charges toutes les dispositions qui peuvent avoir pour résultat, soit de tranquilliser la commune et les propriétaires du sol, soit d'assurer une exploitation souterraine bien conduite, 3° nécessaire de s'écarter de la marche généralement adoptée aujourd'hui par l'Administration et dans laquelle l'initiative de la proposition du mode des travaux d'exploitation est laissée au concessionnaire, Brochant de Villiers, 380-390, OR 16 juillet 1828.
- 5 novembre 1827: (9) <de 11 h à 2 ½ h> : **1** Vicdessos (com.) quartier Saureil-d'Amont, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, transformer moulin en forge catalane à un feu avec deux marteaux (Denjean), Cordier, 390-393, OR 25 mai 1828 ; **2** Bazouge-de-Cheméré (bassin du Maine), <\$\$ 57E3> 53Mayenne, Houille, concession inexploitée en état de délabrement et récemment instituée par OR 6 septembre 1825, préfet nomme un directeur, sans consulter concessionnaire et sans qu'il y ait urgence, Avis CGM 1° n'approuve pas préfet, 2° aucun fait précis duquel puisse résulter l'urgence invoquée par l'Ingénieur des Mines, 3° de très graves inconvénients à ce que l'autorité administrative impose à des concessionnaires un Directeur, 4° il serait plus approprié d'en venir à une révocation, 5° que préfet mette en demeure les concessionnaires à l'effet de les entendre sur l'état actuel de leur exploitation, 6° en cas de refus il pourra il y avoir lieu à faire constater par des procès-verbaux les contraventions prévues par l'article 50 de la loi 1810 et par le décret 3 janvier 1813 à l'effet

d'ordonner ce que de droit pour faire cesser les dommages, et de faire statuer définitivement, soit sur les contraventions comme en matière de grande voirie, soit sur le sort futur de la mine aux termes de l'article 49 de la loi 1810, Héron de Villefosse, 394-395, *pas d'OR* ; **3**) Bellefontaine (com.) au Blanc-Murger et Ruaux (com.) à la Fargette sur ruisseau Saint-Mouze, <\$\$ 67E3> 88Vosges, Usine, maintenir affinerie à trois feux, trois tréfileries et un martinet existant sur ces deux sites (Vinez frères), Lelièvre, 396-399, OR 30 juillet 1828 et CGM ??, OR 2 décembre 1844 ; **4**) Surveillance, Loi 1810, Vente d'une concession, le vendeur d'une concession peut-il poursuivre l'extraction pour son compte en payant au cessionnaire x centimes par quintal extrait, question posée par un Ingénieur des Mines en service ordinaire dans un département, Avis CGM 1° que cet Ingénieur transmette son opinion au préfet, 2° attendre position du préfet pour répondre à cet Ingénieur, Cordier (verbal), 399-401, *pas d'OR* ; **5**) Pech de las Serras de las Corbos (Monts des Corbières) à Maisons (com.), <\$\$ 180B3> 11Aude, Mines diverses, Antimoine, concession, renoncer à concession instituée par DI 7 février 1813 (Berlioz, cessionnaire de Arnal), Lelièvre, 402-403, déjà CGM 5 août 1812, OR 13 février 1828 ; **6**) Angoisse (com.) à Beausoleil sur la Loue, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, bocard à crasses, lavoir (Montagut), de Bonnard (verbal), 403, OR 7 mai 1828 ; **7**) Jumilhac-le-Grand (com.) établissement de Fenières, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois (Prévoist), de Bonnard (verbal), 404, OR 27 février 1828 ; **8**) Plazac (com.) au lieu dit Vimont-Plazac alimentée par étang de Plazac, <\$\$ 132B2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au nombre de deux, maintenir affinerie, l'ensemble au bois (comte de Floirac représentant Mme Chapt de Rastignac), de Bonnard (verbal), 404-405, OR 2 avril 1828 ; **9**) Jumilhac-le-Grand (com.) établissement de Violette alimentée par l'Isle, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois (Combescot-Devaux), de Bonnard (verbal), 405, OR 2 avril 1828.

12 novembre 1827: (7) <de 11 h à 2 h> : **1**) Trescols et de Pluzor <ou *Pradel*> à Portes (com.), 30Gard, Redevances, houille, remise de redevance proportionnelle, suite à inondation du 19 septembre 1826, demandée et accordée pour trois ans à dater du 1 janvier 1827, Cordier, 408, déjà CGM 30 avril 1823, OR 23 janvier 1828 ; **2**) Torteron (com.), <\$\$ 94A2> 18Cher, Usine, ajouter Ht.F le 2^{ème} (Boigues et Hochet), Duhamel, 409-415, 16 avril 1828 ; **3**) Mailhac (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 11Aude, Houille, concession (héritiers Lignièrès), Cordier, 415-420, déjà CGM 27 novembre 1826, OR 30 avril 1828 ; **4**) Souillac (com.) forge de Bourzolles sur le Borrèze, <\$\$ 133D3> 46Lot, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, atelier de moulerie (Deltheil), Lelièvre, 420-423, OR 13 mars 1828 ; **5**) Baïgorry ou Saint-Etienne-de-Baïgorry (com.), <\$\$ 174A2> 64Basses-Pyrénées, Redevances, Mines diverses, fer et cuivre, remise de redevance proportionnelle pour 10 ans (Ricqbour, concessionnaire), Avis CGM accorder 5 ans éventuellement renouvelable, Cordier, 422-424, OR 23 décembre 1827 ; **6**) Sarrazac (com.) à Fayolle sur l'Ile, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, l'ensemble au bois, maintenir bocard à crasses (Vve Lacoste agissant au nom de Mme Bleynie), de Bonnard (verbal), 424, OR 25 mai 1828 ; **7**) Lyon (banlieue ville) à la Guillotière, 69Rhône, Verrerie, établir (Durand), de Bonnard (verbal), 425, *pas d'OR*.

19 novembre 1827: (4) <de 11 h à 4 h> : **1**) Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel, travaux pour 1828 de la Cie des Salines de l'Est, échec de l'entreprise anglaise, sécurité des ouvriers, dangers d'envahissement des eaux, Héron de Villefosse, 427-431, et CGM 24 mars 1828, *pas d'OR* ; **2**) Saint-Marc (com.) au hameau de Chenecièrre, <\$\$ 81F1> 21Côte-d'Or, Usine, transformer batterie à tôle en un feu de forge, provoqué par la concurrence des laminaires (Mme Mairelet Vve Pingat), Duhamel, 431-435, OR 6 mars 1828 ; **3**) Veuzac à Villefranche ou Villefranche-de-Rouergue (com.), <\$\$ 147F2> 12Aveyron, Mines de fer, concession (duc Decazes), Cordier, 435-438, OR 23 janvier 1828, et CGM 17 novembre 1836 ; **4**) Chagny (com.) au Moulin-des-Ponts sur la Dheune, <\$\$ 96C2> 71Saône-et-Loire, Usine, établir patouillet (Manby et Wilson), Migneron (verbal), 438, OR 13 août 1828.

26 novembre 1827: (4) <de 11 h à 2 h> : **1**) Mondalazac et Solzac à Salles-la-Source (com.), <\$\$ 148C2> 12Aveyron, Mines de fer, concession (duc Decazes), Cordier, 439-441, OR 23 janvier 1828

; **2**) Kaymar à Pruines (com.), <\$\$ 148C1> 12Aveyron, Mines de fer, concession (duc Decazes), Avis CGM favorable mais en respectant les droits d'approvisionnement en minerai pour les Ht.F établis avant 1810, Cordier, 441-445, OR 13 février 1828 ; **3**) Plessis (Le) (bassin de Littry) à Plessis-Lastelle (com.), <\$\$ 15D4> 50Manche, Houille, concession (comte Pelletier de Montmarie), Ingénieur des Mines et préfet proposent nouvelle étendue moins grande, 67 et même 47 km², Avis CGM accepter 47 km² 61 ha, Duhamel, 445-448, déjà 7 mai 1827, OR 13 mars 1828, et CGM 27 août 1832 ; **4**) Louvatange (com.), <\$\$ 83E4> 39Jura, Usine, établir patouillet (Jobez ou Monnier-Jobez, propriétaire Ht.F à Toulouse-le-Château <\$\$ 97F3>), Avis CGM 1° surseoier à statuer, 2° renvoi à préfet pour faire préciser les caractéristiques des bassins d'épuration, Brongniart, 448-451, et CGM 17 novembre 1828, OR 4 juillet 1829.

3 décembre 1827: **(5)** <de 11 h à 2 h> : **1**) Toulouse, 31Haute-Garonne, Usine, ajouter treize feux de forge et onze marteaux dans fabrique d'acier et de faux autorisée par OR 20 août 1817 (Garrigou et Massenet), Cordier (verbal), 452-454, déjà CGM 22 novembre 1824, OR 13 mars 1828, et CGM 25 juillet 1831 ; **2**) Dampierre-les-Bois (com.) sur dérivation de la Feschotte, <\$\$ 68B4> 25Doubs, Usine, établir fabrique de pièces mécaniques à l'usage des filatures (Japy frères), Lelièvre, 454-455, OR 2 avril 1828 ; **3**) Aillevillers ou Aillevillers-et-Lyaumont (com.) à Chaudeau sur la Semouze, <\$\$ 67E4> 70Haute-Saône, Usine, remplacer martinet par four à réverbère au nombre de quatre et sept paires de laminoirs (Vve Buyer et ses fils), Brochant de Villiers (verbal), 456-459, déjà 14 août 1826, OR 2 avril 1828, et CGM ? , OR 30 janvier 1839 ; **4**) Saint-Girons (com.) au Lédar sur la Lez, <\$\$ 178A2> 09Ariège, Usine, établir martinet avec deux feux de chaufferie et deux marteaux (Pouech), Cordier (verbal), 459-460 , OR 1 juin 1828 ; **5**) Beaumont-la-Ferrière (com.) sur l'étang de Bourgneuf, <\$\$ 94B1> 58Nièvre, Usine, maintenir Ht.F (Behague), Brochant de Villiers (verbal), 460-461, OR 27 mars 1828.

10 décembre 1827: **(4)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Cahors au faubourg de Cabessut, <\$\$ 147D1> 46Lot, Verrerie, maintenir (Lecour), remettre en activité fabrique de bouteilles avec deux fours de fusion, Cordier (verbal), 462, OR 20 mars 1828 ; **2**) Bédoin (com.) (bassin de Méthamis) sur les bords du Mont Ventoux, <\$\$ 152C3> 84Vaucluse, Houille, concession (Quinquin), cahier des charges lignite, Duhamel, 463-472, OR 9 juillet 1828 ; **3**) Percey-le-Grand sur la Vingeanne près du moulin de Percey, <\$\$ 82C2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Jeannot aîné), de Bonnard (verbal), 472, OR 13 avril 1828 ; **4**) Decize, <\$\$ 94C3> 58Nièvre, Accidents, houille, mesures sûreté prescrites par préfet pour prévenir de nouveaux incendies après ceux d'avril 1827, Brochant de Villiers, 473-473bis, déjà CGM 11 juin 1827, et 21 juillet 1828, *pas d'OR* .

17 décembre 1827: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Citey (com.) sur dérivation du cours de la fontaine de Soye sur terrain appartenant au comte de Coligny, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à cheval (Faivre), Migneron, 473bis-474, et CGM 31 décembre 1827, OR 25 mai 1828 ; **2**) Olliergues, Augerolles (coms.), <\$\$ 122B2> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb et Cuivre, concession (Denis, de la Salzède et Cie), ?, 475-476, OR 1 juin 1828 ; **3**) Forges de Ria, Sociétés Anonymes, statuts, Avis CGM surseoier à statuer, instruction à compléter, Cordier (verbal), 477, et CGM 9 juin 1828, *pas d'OR ?* ; **4**) Cessous et Tréllys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatorze maintenant avec (Chaber maire d'Alais, Lacombe frères banquiers à Lyon et Cie), gîte toujours divisé en trois concessions, Cordier, 477-478 , déjà CGM 8 octobre 1827, et 21 avril 1828, 1ère OR 27 août 1828 (Tréllys et Palmesalade à Bérard), 2^{ème} OR 30 août 1828 (Cessous et Trébian à Pagèze de Lavernède), 3^{ème} OR 30 août 1828 (Combérédonde à Cie Mines de Plomb de Villefort) ; **5**) Deux-Jumeaux à Sumène (com.), <\$\$ 150B4> 30Gard, Mines de fer, concession (Méjean), Cordier, 478-479, OR 25 mai 1828.

24 décembre 1827: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Puech-de-Bastide à Laissac (com.), <\$\$ 149D2> 12Aveyron, Houille, concession (Verdier), Avis CGM 1° deuxième arrêté du préfet du 3 octobre 1827 n'a pas le caractère d'un arrêté définitif pour satisfaire à l'article 27 de la loi 1810, 2° préfet considérant que concession ne peut plus être accordée que moyennant réduction de l'étendue, c'est à lui qu'appartient de faire connaître, après avoir fait recueillir par l'Ingénieur des Mines les

renseignements qui pourraient lui être nécessaires, de quelle manière la réduction doit être opérée et quelles seraient les limites que l'on devrait assigner, **3°** renvoi au préfet, **4°** Ingénieur des Mines doit compléter cahier des charges, Cordier, 479, déjà CGM 23 octobre 1826, et 6 octobre 1828, OR 31 décembre 1828 ; **2)** Nouart (com.) à Maucourt sur le Nouart, <\$\$ 25E2> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F au bois, une roue hydraulique (Dollin du Fresnel), Baillet, 480-485, OR 16 avril 1828, et CGM 9 avril 1832 ; **3)** Soufroide (sur le cours du ruisseau de la) communes de Bouhans-et-Feurg, Autrey et Nantilly, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, surveillance des lavoirs pour éviter déversement de 60.000 m3 de limon, Brongniart, 486-491, déjà CGM 21 juillet 1824 et 19 janvier 1829 *pas d'OR* ; **4)** Neaufles-sur-Risle ou Neaufles-Auvergny (com.) sur la Risle, <\$\$ 39E2> 27Eure, Usine, transformer moulin en fabrique de laiton avec deux feux de chaufferie, un feu de fusion, un fourneau à réverbère, deux laminoirs (Fouquet frères), Duhamel, 491-496, OR 11 juin 1828 ; **5)** Sensac et Bennac (bassin de Rodez) à Agen-d'Aveyron (com.), <\$\$ 148C2> 12Aveyron, Redevances, houille, remise de redevance proportionnelle, suite à incendie du 4 février 1826, Ingénieur des Mines propose 15 ans, Avis CGM accorder remise pour 5 ans, Cordier, 497-498, déjà 2 avril 1818, OR 13 avril 1828 <accorde 10 ans>.

31 décembre 1827: **(5)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Nouzon ou Nouzonville (com.), <\$\$ 13D4> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F, affinerie à un feu, l'ensemble au bois, deux fours d'affinage à houille (Ronflette frères), Avis CGM favorable, il importe maintenant de favoriser et de faciliter la production de la fonte de fer au charbon de bois, et la fabrication du fer à la houille, Baillet, 499-505, OR 30 avril 1828 ; **2)** Chamadoux à Messeix (com.), <\$\$ 120C2> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Antimoine, concession (Fargeix, notaire et maire), Duhamel (verbal), 505-508, OR 5 juin 1828 ; **3)** Citey (com.) sur dérivation du cours de la fontaine de Soye sur terrain appartenant au comte de Coligny, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à cheval (Faivre), rétablir avec le consentement du comte de Coligny, Mignerons (verbal), 508, déjà CGM 17 décembre 1827, OR 25 mai 1828 ; **4)** Forbach (ville), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Verrerie, établir (Couturier), de Bonnard (verbal) 509, OR 2 avril 1828 ; **5)** Landrichamps (com.) sur la Houille, <\$\$ 13E2> 08Ardennes, Usine, établir fabrique à battre le cuivre avec un four à recuire et six martinets (Jacquier de Rosée et autres), Baillet, 509-511, OR 1 juin 1828.

7 janvier 1828: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Bouquiès et Cahuac (bassin d'Aubin) à Livinhac-le-Haut (com.), Flagnac (com.) et Aubin (com.), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, soutien secours, suite à incendie du 30 juillet 1826 dans cette mine exploitée sans concession, rejet de la demande de secours par remise de redevance proportionnelle (Lecour), Cordier (verbal), 512-513, et CGM 8 décembre 1828, OR 2 janvier 1832 ; **2)** Sainte-Menhould (ville) au lieu dit la Camuterie, <\$\$ 45D1> 51Marne, Verrerie, établir (Simon), rapporteur **a)** oppositions reposent sur des intérêts particuliers, **b)** ordonner que les halles qui renferment les fours soient assez élevées pour que les fumées ne puissent pas se rabattre sur les propriétés voisines, après avis d'experts nommés d'office, **c)** consommation de bois limitée à 2.400 stères/an, Baillet, 513-517, déjà CGM 20 avril 1827, OR 7 mai 1828 ; **3)** Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter (Dandlaw et Dolfus-Mieg), la délimitation de cette concession en exécution de OR 19 juillet 1826 exige les formalités d'affiches et de publications, Brochant de Villiers (verbal), 518-521, déjà CGM 23 janvier 1826 OR 5 mai 1830.

14 janvier 1828: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Chenecey à Buillon ou Chenecey-Buillon (com.) sur la Loue, <\$\$ 98B1> 25Doubs, Usine, transformer martinets au nombre de deux en usine à fer (Dubost), consistance de cette usine est un feu de mazéage au coke pour fondre et épurer les fontes, six fours à puddler, huit fours à réverbère à houille pour fabriquer les fers marchands, six fours d'affinerie au coke et charbon de bois mélangés pour produire des fers fins destinés à fabriquer du fer blanc d'après les procédés anglais, et quinze laminoirs, bien national, Directeur Général Mines intervient pour demander que cet accroissement considérable des équipements ne soit pas soumis aux formalités de publications et d'affichages, rapporteur a) ne pas faire reproche au demandeur d'avoir déjà construit la plus grande partie de l'usine projetée, il l'a fait à ses risques et périls et sans nuire à qui que ce soit, **b)** en cela il a suivi l'exemple d'un grand nombre de maîtres de forges et notamment celui des

entrepreneurs du grand établissement de Charenton, non seulement ceux-ci ont élevé leurs Ht.F sans permission, mais ils les tiennent en activité depuis 10 ans, sans que l'autorité supérieure qui en a parfaite connaissance y ait mis obstacle, e) cette autorité a jugé sans doute qu'elle ne pouvait faire trop de faveurs à une industrie si nouvelle, si importante pour la France entière, et que dans le cas où des intérêts particuliers viendraient à être lésés, il serait temps de s'en occuper, Avis CGM 1° quelque avantage qui puisse résulter pour l'industrie française de la nouvelle usine de Dubost, quelque désirable que puisse être de ne pas retarder cet établissement par de longues formalités, il est difficile que gouvernement autorise un accroissement aussi considérable sans avoir appelé les tiers à examiner si ce changement peut blesser leurs droits ou leur porter préjudice, 2° l'exemple cité par le rapporteur de l'usine de Charenton ne peut prévaloir, 3° si le Directeur Général persiste dans l'opinion que la demande Dubost ne doit pas être publiée et affichée, il y a lieu accorder la permission, 4° l'instruction de la demande n'ayant pas été contradictoire suivant le vœu de la loi 1810, l'OR restera susceptible d'être attaquée par la voie contentieuse de la part de tiers qui pourraient se croire lésés, Cordier, 522-530, OR 30 avril 1828 ; 2) Roche ou Roche-et-Raucourt (com.) sur la Vannnon, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet à roue sans bassin d'épuration (marquis de la Tour-Dupin et Gouvernet-de-la-Charce), aucune opposition, consentement de la commune, avis favorables du préfet, du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Avis CGM favorable, Brochant de Villiers, 530-531, OR 25 avril 1828 ; 3) Curtil-Vergy (com.) au Moulin de Nontot, <\$\$ 82A4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir Ht.F au bois, ajouter patouillet, supprimer fabrique d'acide pyrolineux pour compenser la consommation de bois du Ht.F, (Mollerat), Brochant de Villiers, 531-532, OR 25 juin 1828, et CGM 5 janvier 1829.

28 janvier 1828: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Belvianes ou Belvianes-et-Cavirac (com.) sur canal dérivé de l'Aude, <\$\$ 179F3> 11Aude, Usine, établir aciérie (Rivals), la consistance est un four de cémentation, un four à réverbère, un martinet à deux feux, un laminoir, une fenderie, Duhamel, 533-537, OR 30 avril 1828 ; 2) Changy ou Changy-Tourney (com.) sur l'Arconce, <\$\$ 109D1> 71Saône-et-Loire, Usine, établir Ht.F, martinet (Chandon), Lelièvre, 537-539, OR 13 avril 1828 ; 3) Lalle (bassin d'Alais), 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Auguste de Sarrazin, maire de Robiac et Dalverny, maire de Castillon-du-Gard) et (Silhol fils), historique, Lalle ne peut être divisé selon l'Ingénieur des Mines, Avis CGM 1° préférence (à Sarrazin et Dalverny), 2° ne pas déterminer la portion pour laquelle chacun des deux titulaires doit en être propriétaire, cette détermination étant la suite d'arrangements privés dans lesquels gouvernement ne doit pas intervenir, 3° une telle désignation pourrait avoir l'inconvénient de faire penser aux concessionnaires qu'ils auraient le droit de diviser entre eux leur propriété dans la proportion indiquée, ce qui serait contraire au principe posé par l'article 7 de la loi 1810, 4° appliquer le nouveau cahier charges dans lequel ne sont prescrits que les premiers travaux nécessaires à la reconnaissance des gîtes ou à l'aménagement général de l'exploitation, et non plus les travaux d'exploitation dont le concessionnaire a l'initiative d'en proposer les projets, Cordier, 539-548, OR 30 avril 1828 ; 4) Ronchamp et Champagny, 70Haute-Saône, Accidents houille, état des travaux décidés par CGM 23 avril 1827, Mignerou, 548-553, déjà CGM 23 avril 1827, et 19 juillet 1830.

Registre n° 22 du 4 février 1828 au 3 novembre 1828, F/14/17941 (584 p.)

4 février 1828: (5) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Broye-les-Loups (com.) à Collonges, <\$\$ 82C3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de cinq et un lavoir à cheval (Mlle Arthaud), de Bonnard (verbal), 1-2, OR 25 avril 1828 ; 2) Menaucourt (com.), <\$\$ 45F3> 55Meuse, Usine, établir Ht.F, bocard à mines (Paillot), Baillet, 2-4, OR 12 octobre 1828 ; 3) Peyratte (La) (com.) à La Meilleraye sur le Thonet, <\$\$ 89E4> 79Deux-Sèvres, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, feu de chaufferie pour étirer le fer (Brière de Montandin représenté par Delaunay),

Mignerou, 4-8, OR 11 juin 1828 ; 4) Bouhans-et-Feurg (com.) à Eu-Verfontaine, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoire à bras au nombre de deux, établir lavoire à cheval (Philippon frères), opposition de Cugnotet (Ht.F à Lacey-sur-Vingeanne (com. <\$\$ 82C2> Côte-d'Or) Brongniart, 8-9, OR 25 avril 1828 ; 5) Sainte-Florine (com.) et Auzat-sur-Allier (com.) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4 et 121F3> 43Haute-Loire, Houille, 63Puy-de-Dôme, Houille, concession demandée (Devèze de Chabriol, géomètre demeurant à Alleuze et Cie), gîte à la limite de la concession d'Armois sollicitée par comte de Laizer et enclavé dans concession de Combelle et Grosmenil, Avis CGM favorable à Devèze, Duhamel, 10-17, et CGM 17 novembre 1828, OR 29 juillet 1829 à comte de Laizer.

11 février 1828: (5) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Aniche, 59Nord, Redevances, houille, abonnement de 3.000 F pour les années 1827 à 1831, Baillet (verbal), 18, déjà CGM 7 février 1825, et 10 décembre 1832, OR 13 avril 1828 ; 2) Clermont-de-Beauregard (com.) à Monclar, <\$\$ 131F2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au bois au nombre de deux, ateliers de moulerie (Mme Chaulet née Plancarde), de Bonnard (verbal), 18-19, OR 2 juillet 1828 ; 3) Gray (ville) section d'Arc sur le ruisseau des Egoulettes, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, être dispensé du bassin d'épuration prescrit par l'OR 22 mars 1827 autorisant l'établissement du patouillet (Mongin Sacquin), Avis CGM défavorable, Mignerou, 19-21, déjà CGM 29 décembre 1826, et 28 septembre 1829, *pas d'OR* ; 4) Villefort sur le Luech et Vialas (com.), <\$\$ 150C1> 48Lozère, Redevances, remise de redevance proportionnelle pendant 15 ans (cessionnaires), mines diverses Plomb et Argent, les nouveaux propriétaires ont à creuser une galerie d'écoulement de 900 m, Cordier, 21, OR 13 avril 1828 ; 5) Saint-Savinien (com.), <\$\$ 101F4> 17Charente-Inférieure, Carrières, réglementation projet, Mignerou, 21-26, et CGM 31 décembre 1831, Règlement ministériel 28 mars 1832.

18 février 1828: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Manois (com.) lieu dit Moulin Saint-Blaise sur rivière du Cul-de-Cerf, <\$\$ 66A2> 52Haute-Marne, Usine, établir affinerie à un feu, un marteau et deux roues hydrauliques pour fabriquer les fers nécessaires à sa tréfilerie (Baudot), Duhamel (verbal), 27-28, OR 25 avril 1828 ; 2) Hattmatt (com.), <\$\$ 28C4> 67Bas-Rhin, Usine, transformer moulin en une fabrique d'acier avec un four de cémentation et un feu de martinet (Feyler), Lelièvre, 28-31, OR 15 juillet 1829 ; 3) 71Saône-et-Loire, Carrières, règlement pour le département, Mignerou, 31-40, OR 16 juillet 1828 ; 4) Terre-Noire (bassin de Saint-Etienne), 42Loire, Mines de fer, minerai fer carbonaté connexe ou non connexe avec la houille exploitable de Terre-Noire, concession sous le nom de mines de fer de Terre-Noire, à (société anonyme des Mines de fer de Saint-Etienne), Cordier, 40-44, OR 25 avril 1828 ; 5) Chapelle-Saint-Quillain (com.) au ruisseau de Morbier, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoire à bras au nombre de deux (Sugier), de Bonnard (verbal), 44-45, OR 25 juin 1826, et CGM 5 juin 1837 ; 6) Neuvelles-la-Charité (com.) à Jouvoilots, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoire à bras au nombre de deux (Galaire et Patret), préfet prescrit un conducteur des mines pour la surveillance des lavoires, Mignerou, 45-49, OR 19 juin 1828.

25 février 1828: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Porcherie (La) (com.) au Champ-Vert près étang de Champ-Vert, <\$\$ 119D2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, un gros marteau, trois roues hydrauliques (les frères de Foucault, Charles capitaine d'infanterie, Emeric capitaine d'artillerie, Jules colonel du Génie), Lelièvre, 49-51, OR 19 juin 1828 ; 2) Salzbrenn à Sarralbe (com., Moselle) et à Herbitzheim (com., Bas-Rhin), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, infraction aux conditions imposées aux exploitants de Thon et Cie par OR 28 décembre 1825, infraction signalée par ministre Finances, Avis CGM contredit la position des Finances, Duhamel, 51-58, déjà CGM 17 mars 1824, OR 28 décembre 1825, et CGM 16 juin 1828 ; 3) Saint-Etienne périmètre houiller n°7 composé des cinq concessions du Cros, du Treuil, de la Roche, de Bérard et de Méons, 42Loire, Mines de fer, concession, pour le minerai connexe ou non connexe des concessions de houille, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne, pour les cinq concessions de houille) et (Bernon de la Rochetaillée, pour le seul gîte de Cros dont il est concessionnaire pour la houille), Avis CGM 1° accorder au concessionnaire de houille du Cros la concession de mine de fer, c'est encourager les concessionnaires des diverses mines de houille à demander aussi les concessions des mines de fer, ce qui est le but de l'Administration, 2° accorder à

Cie des Mines de fer de Saint-Etienne la concession de fer concernant les quatre autres concessions de houille de ce périmètre n° 7, Cordier, 58-67, et CGM 14 juin 1830, deux concessions à même date OR 28 février 1831, 1^{ère} concession de minerai fer Etavalière concernant concession houille du Cros (à Bernon de la Rochetaillée), 2^{ème} concession de minerai fer Soleil concernant les quatre autres concessions de houille de ce périmètre n°7 (à Cie des Mines de fer de Saint-Etienne).

3 mars 1828: (4) <de 11 h à 2 h> : **1)** Dournazac (com.) au Mas-de-Bost sur la Drôme, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à deux feux, marteau (Sicaire Desbordes), aucune opposition, Lelièvre, 68-70, OR 2 juillet 1828 ; **2)** Choye (com.) au lieu dit Vernois, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de huit (Mugnez subrogé par Vve Dornier), Brongniart, 70-74, et CGM 27 décembre 1830, OR 10 avril 1831 ; **3)** Igny (com.) sur le cours de la fontaine Moulinot, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Ardailon et Bessy), avec cinq bassins d'épuration, Mignerons, 74-75, OR 16 juillet 1828 ; **4)** Brouennes (com.) sur le Brouelle, <\$\$ 25F2> 55Meuse, Usine, établir martinet (Guillaume), Baillet, 75-82, OR 12 octobre 1828 et OR 15 avril 1829, et CGM 23 août 1830.

10 mars 1828: (2) <de 11 h à 4 ½ h> : **1)** Xertigny (com.) au lieu dit Frais-Baril, <\$\$ 67E3> 88Vosges, Usine, établir affinerie (Rochatte, notaire), oppositions de concurrents, avis favorable du préfet, avis défavorable de l'Administration Forêts et du ministre Finances, Avis CGM favorable, avec limitation consommation de bois à 1.200 stères, Lelièvre, 83-89, 12 mars 1829 ; **2)** Cessous et Trélys (bassin d'Alais), <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, concession, la quinzième demande en concurrence fait modifier les préférences du CGM et les périmètres des trois concessions, Cordier, 89-99, déjà 17 décembre 1827 (6^{ème} séance), et 21 avril 1828, trois OR, OR 27 août 1828 (Trélys et Palmesalade à Bérard), OR 30 août 1828 (Cessous et Trébian à Pagèze de Lavernède), et OR 30 août 1828 (Combérédonde à Cie Mines de Plomb de Villefort)

17 mars 1828: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Cosnes ou Cosnes-et-Romain (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Usine, établir Ht.F (Gérard), opposition du ministre Finances par crainte de fraudes à l'importation, Avis CGM renvoi au préfet pour qu'une solution puisse être trouvée, Lelièvre, 99-106, et CGM 20 juillet 1829, *pas d'OR suite à opposition des Douanes* ; **2)** Saint-Etienne périmètre houiller n° 2, 42Loire, Mines de fer, minerai fer carbonaté lithoïde connexe ou non connexe de la concession de houille Firminy Roche-la-Molière, concession sous le nom Villeboeuf et Fougivieux, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cie Mines de fer de Saint-Etienne) et (Cie Firminy et Roche-la-Molière), Cordier, 106-111, déjà CGM 5 mars 1827, OR 23 décembre 1829 (à Cie Firminy et Roche-la-Molière).

24 mars 1828: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Abbaretz (com.) au lieu dit Jahotière, <\$\$ 72C2> 44Loire-Inférieure, Usine, établir Ht.F au nombre de quatre, affinerie à deux feux, douze fours à réverbère (comte Achille de Jouffroy), opposition de duchesse de Béthune Charrost, avis rapporteur est de limiter autorisation à un Ht.F, un feu d'affinerie, douze fours à réverbère, Avis CGM favorable **1°** la difficulté d'approvisionnement en houille n'est pas un motif suffisant pour n'accorder que le quart de la demande, **2°** pour seulement deux Ht.F, **3°** pour la totalité des autres demandes, Lelièvre, 112-115, OR 2 juillet 1828 ; **2)** Bazincourt-sur-Epte (com.), <\$\$ 20C3> 27Eure, Usine, établir un atelier de laminage pour zinc (Cocqueray et Goupy), Avis CGM **1°** cet atelier est hors du champ d'application de la loi du 21 avril 1810, mais il reste assujéti à la réglementation des établissements incommodes et insalubres, Baillet, 115-122, *pas d'OR* ; **3)** Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, travaux, programme de travaux présenté par les IM et souscrit par la Cie des Salines de l'Est, difficultés d'interprétation de l'avis CGM du 19 novembre 1827, méthode consensuelle à l'égard de la Cie des Salines de l'Est, Avis CGM **1°** travaux actuels sont une exploitation provisoire, **2°** le produit annuel brut se bornant à 120.000 F, il faut apporter beaucoup d'économies dans la disposition des travaux, **3°** approbation des travaux présentés mais ne pas foncer le nouveau puits pour atteindre 9^{ème} couche sans avoir auparavant établi une machine à vapeur et des pompes d'épuisement capables de maîtriser les eaux souterraines, Héron de Villefosse, 122-125, déjà CGM 19 novembre 1827, et 18 mai 1829, *pas d'OR* ; **4)** Saint-Laurent-Blangy

(com.), <\$\$ 10B1> 62Pas-de-Calais, Usine, établir four à réverbère au nombre de quatre, feux de forges, marteaux et laminoirs pour transformer toute espèce de fers (Godart-Vallé et Malisset), Baillet, 125-126, OR 16 juillet 1828 ; **5**) Chapelle-Montbrandeix (com.) Forge-Haute sur le Bandiat, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à un feu, marteau (Fleurat-Lessard), demande faite en 1817, produit 75 qxm/an de fers à partir de 90 qxm de fonte provenant du Périgord, Avis CGM favorable, Lelièvre, 126-128, déjà CGM 2 juillet 1818, OR 30 juillet 1828 ; **6**) Chapelle-Monbrandeix (com.) Forge-Basse sur le Bandiat, <\$\$ 118A2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir affinerie à un feu, marteau (Montazeau), demande faite en 1812, Lelièvre, 128-130, OR 23 juillet 1828.

31 mars 1828: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Broye-les-Loups-et-Verfontaine (com.) ou Verfontaine aux lieux dits La Fontenotte et Ancien Etang-de-Verfontaine, <\$\$ 82C3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Langlois-Millot et Gaudemet-Buisson), Brongniart, 131-133, OR 9 juillet 1828, et CGM 23 août 1830 ; **2**) 42Loire, Accidents, houille, le nombre de morts en 1827 est 18 tués avec 11 blessés, de 1816 à 1826 le nombre de victimes est 466 victimes, la moitié a été tuée ou estropiée, l'autre moitié blessée, rapports de l'Ingénieur des Mines Delsériès des 6 et 15 janvier 1828, **a**) les causes sont dues à des chutes de blocs et à des éboulements principalement, et pour un tiers aux explosions, **b**) les grandes lampes de sûreté sont mieux acceptées, **c**) faire des expériences comparatives entre les lampes de petite et de grande dimension, Baillet, 134-137, déjà CGM 12 septembre 1817, et 11 février 1836, *pas d'OR*.

7 avril 1828: **(2)** <de 11 h à 3 ½ h> : **1**) Pléchéat (com.) au lieu dit Etang-du-Moulinet, <\$\$ 55E4> 35Ille-et-Vilaine, Usine, transformer moulin en Ht.F avec atelier de moulure (comte Onffroy), de Bonnard, 138-140, OR 5 juin 1828 ; **2**) Gouhenans dans les communes de Gouhenans, Athesans, Longeville, Villafans et Aynans, <\$\$ 84B1> 70Haute-Saône, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (A) Parmentier, Grillet et Cie), (B) Berthod et Lamotz) et (C) comte de Pourtalès et Cie), avis CGM 1° c'est surtout le monopole Ronchamp et Champagny qu'il faut combattre, 2° préférence (à Parmentier, Grillet et Cie), 3° indemnité d'inventeur de 15.000 F est très élevée, Duhamel, 140-162, OR 30 juillet 1828 à Parmentier et Cie avec indemnité d'inventeur de 20.000 F aux ayant droit de Berthod et Lamotz.

14 avril 1828: **(3)** <de 11 h à 3 ½ h> : **1**) Propières (com.), <\$\$ 109E3> 69Rhône, Mines diverses, Plomb sulfuré argentifère, concession, après une interruption de trois siècles reprise des travaux en 1818, demandeurs concurrents au nombre de quatre (de Marnas et Philippon, concessionnaire des mines de Plomb de Chenelette (com., Rhône <\$\$ 109F3>), (Grand, Besançon et Gay), (Croupier, conseiller à la Cour de Lyon), et (Malachaud ? et Berthelier ?), Avis CGM préférence (à de Marnas et Philippon) leurs quatre puits de recherches avec galeries ont fait découvrir des portions de filons vierges et riches, Beaunier, 163-169, OR 23 juillet 1828 pour 5 km² 98 ha avec redevance tréfoncière 10 c/ha ; **2**) Salins ou Salin-les-Bains (com.) à Muire, <\$\$ 98B2> 39Jura, Mines diverses, Sel source salée de puits, travaux proposés par IM Levallois pour la Cie des Salins et des Mines de sel de l'Est afin de remédier aux infiltrations d'eau douce, Avis CGM 1° poursuivre sondages, 2° ne pas exécuter travaux proposés par Levallois, Baillet, 170-175, et CGM 29 décembre 1828, *pas d'OR* ; **3**) Alais (environs d'), 30Gard, Mines de fer, concession, deux concessions à instituer, demandeurs concurrents au nombre de cinq (Cie d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France représentée par de Miremont, maire de Vienne ou (A) pour 108 km² 66 ha, (Lassagne, Deveau et Silhol concessionnaires houille de Robiac ou (B) pour périmètre presque identique à celui de leur concession de houille), (Delévacque mais demande non régularisée), (Tubeuf concessionnaire houille Rochebelle et Cendras, Dhombres associé concession houille Olympie, et Deleuze maire de Cendras ou (C) pour 60 km²), avis rapporteur a) (à A) la concession des mines de fer existant aux environs d'Alais pour 87 km² 31 ha sous le nom concession des mines de fer d'Alais/185, **b**) (à B) la concession des mines de fer existant dans les environs de Robiac et Bessèges pour 36 km² 48 ha sous le nom de concession de Bessèges, **c**) cahier charges en 27 art./185-189, Avis **CGM 1°** comme rapporteur avec modifications, **2°** il faut éviter monopole d'exploitation des mines de fer, **3°** modifie

et réduit les périmètres, Cordier, 175-190, et CGM 21 avril 1828, deux concessions OR 16 juillet 1828.

- 21 avril 1828: (3) <de 10 h à 2 ½ h> <> Président séance DGPetCetM Becquey présent à partir de 11 ½ h <> : **1**) Alais (environs d'), 30Gard, Mines de fer, concession, deux concessions à instituer, suite Avis **CGM 1**° concession d'Alais ne doit être accordée que pour mines de fer des terrains calcaires/192 ; **2**° concession dite de Bessèges et Robiac doit être accordée pour les gîtes minerais de fer de toute espèce existant dans partie demandée, 175-190, OR 16 juillet 1828, 1^{ère} concession Alais OR 16 juillet 1828 (à Cie d'Exploration et d'Exploitation des Mines et Houillères de France ou Bérard et Cie) pour 63 km² 26 ha., 2^{ème} concession Bessèges et Robiac OR 16 juillet 1828 (à Lassagne, Deveau et Silhol) pour 19 km² 83 ha, et CGM 4 août 1835 ; **2**) Cessous et Tréllys, <\$ 151D3> 30Gard, Houille, réclamation Cie de Villefort pour une nouvelle répartition des périmètres concédés qui lui soit plus favorable, avis rapporteur réclamation en grande partie fondée, Avis CGM favorable **1**° les trois nouveaux périmètres sont annoncés <mais nouvelles surfaces manquent>, **2**° Cie de Villefort doit produire justifications, Cordier (verbal), 193-198, déjà CGM 10 mars 1828, et 2 juin 1828, trois OR 1^{ère} OR 27 août 1828, 2^{ème} OR 30 août 1828, 3^{ème} OR 30 août 1828 (Combérédonde à Cie Villefort) ; **3**) Blanzay et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les concessions de Blanzay (Chagot) et du Creusot (Cie Manby et Wilson), Directeur Général Mines intervient, **A**) exposé des faits antérieurs à l'instruction : **a**) 1^{er} Arrêt du Conseil du roi du 29 mars 1769 fait concession pour 50 ans, à M de la Chaise, des mines de houille existant dans la baronnie de Mont-Cenis, dans la commune de Blanzay et celles voisines. La surface était évaluée à 31 1/2 lieues carrées environ ; **b**) le 4^{ème} arrêt du Conseil du 10 février 1784 subroge de Wendel aux droits du concessionnaire primitif/200, et par actes du 18 septembre 1782 et 17 septembre 1784 une société anonyme «Cie des usines du Creusot » est constituée, le Roi en est actionnaire ; **c**) ministre de l'Intérieur prend le 1 septembre 1809 un arrêté impératif portant injonction aux exploitants du Creusot de présenter dans délai de 1 mois à l'approbation du gouvernement la cession de ces mines sous peine d'être déclaré exploitants illicites et d'interdiction des travaux/201, Chagot, effrayé, demande (le 8 octobre 1809) deux concessions nouvelles l'une pour le Creusot (pour 106 km², la partie Nord), l'autre pour Blanzay (113 km², la partie centrale et orientale)/201, DI 14 août 1811 rejette demande en concessions/202 ; **d**) le 2 août 1818 adjudication de toutes les propriétés de la société du Creusot intervient, et Chagot en devient acquéreur, Chagot forme en 1823 une nouvelle société « Chagot frères et Cie » dans laquelle « est mis tout ce qu'il avait acquis de l'ancienne Société du Creusot et notamment les mines du Creusot et de Blanzay/202», par actes des 11 et 12 janvier 1826 « Chagot frères et Cie » vend à la société Manby et Wilson toutes les usines à fer du Creusot, les terrains, bâtiments en dépendant et la concession du Creusot de 106 km², mais en se réservant la fabrique de cristaux (dite verrerie de Montcenis) et la propriété de la concession de Blanzay/203 ; **e**) de 1795 à 1825 les exploitants des mines du Creusot et Blanzay semblent ne pas être troublés dans leur jouissance ; en 1825 trente trois demandes concurrentes en concession sont déposées suite à découvertes de houille aux environs de Sanvigne au milieu de la partie Sud de la concession de 1769 à 8 km à l'Ouest de Blanzay/202, ces demandes se fondent sur les droits des propriétaires de la surface, sur les fortunes, sur les besoins de combustible pour des usines existantes/204 ; **f**) Chagot fait creuser puits de recherches sur propriété de Fricaud, et Tribunal de Châlons confirme le 5 juillet 1826 celui du juge de paix du 29 avril 1826 qui prescrivait la suspension des travaux entrepris par Chagot, ce qui oblige Chagot et Cie à présenter des demandes en délimitation/203 ; **g**) trente trois demandes en concurrence sont formées, principalement par les propriétaires de la surface sur le secteur Sanvigne, au milieu de la partie Sud de la concession de 1769 destinée à être réduite, Brochant de Villiers, 198-205, déjà CGM 8 mai 1822, et 26 avril 1828
- 26 avril 1828: (**1**) <de 11 h à 4 h> <> Président séance DGPetCetM Becquey présent <> : **1**) Blanzay et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les deux concessions (Chagot pour mines de Blanzay), (Manby et Wilson pour mines du Creusot), Directeur Général Mines intervient, liste des pièces au dossier/205-211 ; **rapporteur a**) Observations/211-236, **b**) avis /236-240, **c**) projet cahier charges 241-241, Brochant de Villiers, 205-242, déjà CGM 21 avril 1828, et 28 avril 1828.

- 28 avril 1828: **(1)** <de 11 h à 2 ¾ h> <> Président séance DGPetCetM Becquey présent <> : **1)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les deux concessions (Chagot pour mines de Blanzly, et Cie Manby et Wilson pour mines du Creusot), Directeur Général Mines intervient, discussion du rapport Brochant de Villiers, DG243, déjà CGM 26 avril 1828, et 3 mai 1828.
- 3 mai 1828: **(1)** <de 11 h à 4 h> <> Président séance DGPetCetM Becquey présent <> : **1)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les deux concessions (Chagot pour mines de Blanzly, et Cie Manby et Wilson pour mines du Creusot), Directeur Général Mines intervient, Avis **CGM** concession mines de Montcenis accordée en 1769 à Delachaise est restée concession unique après comme avant l'arrêt du 4 juin 1782, il n'existait donc qu'une seule concession entre les mains de la Cie du Creusot à l'époque de la promulgation de la loi du 28 juillet 1791, 244-248, déjà CGM 28 avril 1828, et 5 mai 1828..
- 5 mai 1828: **(1)** <de 11 h à ? non mentionné> <> Président séance DGPetCetM Becquey présent <> : **1)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter périmètre des deux concessions (Chagot pour mines de Blanzly, et Cie Manby et Wilson pour mines du Creusot), Directeur Général Mines intervient, suite Avis **CGM**, le titulaire de la concession de Montcenis a droit à conserver cette concession d'une étendue de 6 lieues carrées ou 120 km² dans l'intérieur de la surface concédée en 1769 à Delachaise, 248-250, déjà CGM 3 mai 1828, et 10 mai 1828.
- 10 mai 1828: **(2)** <de 11 h à 4h> <> Président d'abord Lelièvre, puis à partir de midi DGPetCetM Becquey présent <> : **1)** Mines, forges et fonderies du Creusot et de Charenton, Sociétés Anonymes, estimation de la valeur donnée à cette mine dans l'appréciation du capital d'une société anonyme constituée pour comprendre dans son fonds social les différentes valeurs comprises dans les inventaires de la société collective et commanditaire connue sous le nom Manby et Wilson, Brochant de Villiers, 251-257 ; **2)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter périmètre des deux concessions (Chagot pour mines de Blanzly, et Cie Manby et Wilson pour mines du Creusot), Directeur Général Mines intervient, Avis **CGM 1°** mode de délimitation retenu pour l'étendue de 6 lieues carrées de Montcenis que les concessionnaires doivent conserver en deux arrondissements de concessions distinctes, l'une pour Blanzly, l'autre pour le Creusot, **2°** ces deux concessions doivent être délimitées de cette manière qu'elles comprennent les exploitations qui étaient en activité lors de la publication de la loi 1810, **3°** il est équitable d'y comprendre également les exploitations ouvertes par les concessionnaires depuis 1810 et qui sont aujourd'hui en activité, **4°** l'une et l'autre concession doit arriver jusqu'au canal du Centre, mais on doit laisser entre elles sur les bords du canal un espace susceptible d'être concédé utilement, **5°** on ne doit point laisser, en dehors des limites des concessions, des bandes de terrain houiller trop étroite pour pouvoir devenir l'objet de concessions particulières, **6°** en se conformant aux conditions précédentes, la délimitation des deux concessions peut être faite par le gouvernement dans l'intérieur des deux arrondissements demandés par les concessionnaires en 1809, 1812 et 1826, et sans qu'il soit nécessaire de solliciter aucune autre demande nouvelle de la part de ces concessionnaires , 254-257, déjà CGM 5 mai 1828.
- 12 mai 1828: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les deux concessions selon les bases adoptées lors des séances précédentes, deux projets provisoires (Chagot pour mines de Blanzly, et Cie Manby et Wilson pour mines du Creusot), rapporteur **a)** concessionnaires doivent être entendus avant l'application des principes définis/259, et sur l'application des principes de réduction/260, **b)** proposition de délimitations provisoires de 69 km² pour la concession du Creusot, et de 51 km² pour celle de Blanzly/260, **c)** projets de concession pour le Creusot, et pour Blanzly, Brochant de Villiers, 258-264, déjà CGM 10 mai 1828, et 19 mai 1828.
- 19 mai 1828: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Blanzly et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les deux concessions selon les bases adoptées lors des séances précédentes (Chagot pour mines de Blanzly, Avis **CGM 1°** approuve projet délimitation du rapporteur, **2°** avec précisions pour partie proche du canal, 264-266, déjà CGM 12 mai 1828, et 26 mai 1828 ; **2)** 92^e Seine-et-Oise, Carrières, confirmation donnée au préfet que l'exploitation à ciel ouvert des carrières a lieu sans permission, il

n'y a pas de contradiction entre l'article 1 de DI 22 mars 1813, et l'article 81 de la loi de 1810, Héron de Villefosse, 266-270, déjà CGM 17 juin 1811, et 25 janvier 1830 ; **3)** Lieffrans (com.) aux lieux dits la fontaine de Faulet et le pré Jardinnet, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de trois (Blum père et fils sur terrain loué à bail), Avis CGM favorable, mais au terme du bail propriétaire ne pourront jouir d'aucun bénéfice de la présente permission, Brongniart, 270-272, *oui pas d'OR ?*.

26 mai 1828: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Caule-Sainte-Beuve, <\$\$ 20B1> 76Seine-Inférieure, Verrerie, établir (Carbonnier), enquête commodo incommodo, oppositions habitants de la commune motivées par insalubrité fumée, renchérissement bois, dégradation chemin vicinal, avis favorables de Administration Forêts, maire, préfet, Avis CGM favorable, de Bonnard (verbal), 273-274, *pas d'OR ?* ; **2)** Blanzay et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, **Avis CGM** sur les vingt clauses à insérer dans acte pour délimiter les concessions du Creusot (Cie Manby et Wilson devenant SA des Forges, Mines et Fonderies du Creusot et Charenton) et de Blanzay (Chagot) : **1°** bornage aux frais des concessionnaires, **2°** pour les articles 5 à 20 se référer à ceux prescrits pour la concession de Lalle dans le Gard, 274-276, déjà CGM 19 mai 1828, et 2 juin 1828, OR 12 février 1832 ; **3)** Elven (com.) à Trédion, <\$\$ 71D1> 56Morbihan, Usine, établir Ht.F, moulerie (Tuffier, Guibert et Fleury), minerais fer découvert par demandeur à Plumelec (com. <\$\$ 54B4>), oppositions sans valeur, avis tous favorables, Avis CGM favorable, Lelièvre, 276-280, OR 30 août 1828

2 juin 1828: **(3)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Cessous et Tréllys, <\$\$ 151D3> 30Gard, Houille, réclamation des nouveaux associés (Dammartin et Deflaux) de l'une des Cie déjà demanderesse en concurrence (Duclaux et Melken, Serres et Verdier de Servières) pour être bénéficiaire d'une quatrième concession à constituer, Avis **CGM** défavorable, **1°** concurrence dans la vente de houille aux environs d'Alais est assurée d'une manière plus que satisfaisante par les 11 concessions actuelles qui seront 14 lorsque les mines de Cessous et Tréllys seront concédées, **2°** le prix houille est modique, **3°** les motifs de préférence invoqués par Dammartin et Deflos, comme fabricants d'étoffes de soie ne peuvent être de grand poids pour leur faire accorder une concession de mines, **4°** toutes les Cie auxquelles on a accordé jusqu'à présent des concessions de houille dans les environs d'Alais sont des Cie de propriétaires du sol, sauf une seule société qui est composée de capitalistes étrangers au département mais qui manifeste le projet de fonder aux environs d'Alais de grands établissements métallurgiques, circonstance d'une haute importance pour la contrée et pour tout le midi de la France, et qui établit en faveur de cette Cie des droits à la préférence pour une concession de houille beaucoup plus grands que ceux de tous ses concurrents, Cordier, 280-283, déjà CGM 21 avril 1828, 1ère OR 27 août 1828 (Trellys et Palmesalade à Bérard), 2^{ème} OR 30 août 1828 (Cessous et Trébian à Pagèze de Lavernède), 3^{ème} OR 30 août 1828 (Combérédonde à Cie de Villefort) ; **2)** Lanfains (com.) sur l'étang du Pas, <\$\$ 54A1> 22Côtes-du-Nord, Usine, transformer moulin en Ht.F au bois (comte de Choiseul), suite à la découverte de minerais de fer dans ses propriétés, Avis CGM favorable, Lelièvre, 283-285, OR 6 août 1828 ; **3)** Blanzay et Creusot, 71Saône-et-Loire, Houille, délimiter les concessions de Blanzay et du Creusot, adoption par CGM de la rédaction récapitulative en forme de synthèse, organisée en six parties, des avis déjà émis par CGM sur l'ensemble de cette affaire, Brochant de Villiers, 285-298, déjà CGM 26 mai 1828, et 2 mars 1829, OR 12 février 1832.

9 juin 1828: **(4)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Brévilly (com.) sur la Chiers, <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, ajouter Ht.F au charbon (Devillez et Bodson), opposition de la ville de Sedan fondée sur le renchérissement du bois est rejetée, Avis CGM favorable à condition que le charbon de bois est importé de Belgique, Baillet, 298-301, déjà CGM 22 septembre 1824, OR 20 septembre 1828, et CGM ?, OR 12 octobre 1841 ; **2)** Forges de Ria, Sociétés Anonymes, statuts, rapporteur **a)** but « de la spéculation de cette société anonyme » est licite et réel, **b)** il y a présomption d'exagération dans l'estimation de 1.200.000 F, **c)** le capital social disponible est insuffisant pour que société puisse remplir son but, Avis CGM défavorable, **1°** l'examen de semblables affaires par l'Administration des Mines ne peut être borné à des questions techniques, ni être fait d'après de simples renseignements généraux, **2°** pour parvenir à connaître si le but de la société peut être atteint, et si la bonne foi publique n'est pas compromise, il faut toujours coordonner ensemble les questions techniques et les

questions économiques, et s'éclairer par des notions particulières recueillies par les soins des autorités locales et avec le concours des hommes de l'art, 3° en demandant un avis au CGM, on lui impose une responsabilité et cette responsabilité pourrait être compromise par suite d'une opinion émise sans connaissances spéciales suffisantes, 4° le cas d'espèce actuel suffirait pour justifier les assertions précédentes, les pièces au dossier depuis son premier avis, tout en ne renfermant que des renseignements encore insuffisant pour appuyer définitif prouvent combien la circonspection du premier avis CGM était fondé, Cordier, 301-305, déjà CGM 17 décembre 1827, *OR à rechercher* ; 3) Brives (com.) à Noyer sur La Théol, <\$\$ 92B3> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F, patouillet, bocard à crasses (Aubertot cessionnaire de Carayon-Destillières), Lelièvre, 305-307, OR 12 novembre 1828 ; 4) Bouzogle et Mazuras (deux gîtes du bassin de Bourgneuf) à Bourgneuf (com.) et Faux-Mazuras com), <\$\$ 105E4> 23Creuse, Houille, concession, deux gîtes concessibles, demandeurs concurrents au nombre de deux (Aimé-Laurence et Cie) d'abord pour 62 km², puis 17 km², enfin 9 km² et (Cressant, secrétaire général de préfecture de Creuse et propriétaire du sol) pour concession houille et fer, rapporteur a) recherches de Aimé-Laurence et Cie font reconnaître quatre couches de houille de 3 m d'épaisseur avec lits alternatifs schistes/houille de 30 à 50 cm, **b**) les gîtes de Bouzogle et de Mazuras sont concessibles puisqu'ils peuvent donner lieu à des exploitations utiles et avantageuses/313, **c**) pour les deux gîtes préférence (à Aimé-Laurence et Cie), Avis **CGM** favorable comme rapporteur, Duhamel, 307-320, deux OR 4 mars 1829 1^{ère} concession Bouzogle et 2^{ème} Mazuras au même Aimé-Laurence et Cie.

16 juin 1828: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Yoncq (com.) au lieu dit Grésil sur ruisseau d'Yoncq, <\$\$ 25E2> 08Ardennes, Usine, remplacer foulerie par affinerie, marteau, feu de chaufferie, deux martinets, un équipage de laminoirs, sans aucune condition concernant le combustible (Lamotte-Flamand), six oppositions motivées par rareté du bois (ville de Sedan et deux maîtres de forges) et une par un préjudice quant à l'utilisation de l'eau (propriétaires de moulin), avis favorable de Directeur général Forêts et ministre Finances, rapporteur **a**) augmentation prix bois commence à se faire sentir, mais elle se modérera d'elle même car les propriétaires d'usines ne pourraient pas acheter à des prix qui annuleraient leurs bénéfices de fabrication, **b**) ils auront ainsi intérêt à modifier et perfectionner leurs procédés pour économiser le combustible, et ils substitueront s'il y a lieu la houille au charbon de bois, **c**) autoriser sans fixer de conditions concernant l'utilisation de bois, Avis **CGM** favorable, Migneron, 321-324, OR 27 août 1828 ; 2) Salzbronn, 57Moselle, Mines diverses, Sel, rapporteur **a**) considère non fondé le pourvoi formé par la Cie des Salines et Mines de sel gemme de l'Est contre OR 28 décembre 1825 autorisant de Thon et Manthey à exploiter puits salé, **b**) la nature et les limites de la permission accordée à de Thon et Cie sont indépendants de celles de la Cie des Salines de l'Est, Duhamel, 324-335, déjà 25 février 1828, et 23 juin 1828, *pas d'OR*.

23 juin 1828: (2) : 1) Salzbronn, 57Moselle, Mines diverses, Sel, Avis **CGM** 1°confirmé l'avis du rapporteur, 2° aux termes de l'adjudication faite en faveur de la Cie des Salins le 31 octobre 1825 et des traités souscrits par elle et le gouvernement le 10 janvier 1826, cette Cie est pour 99 ans concessionnaire de tout ce qui est défini par l'OR 15 septembre 1825 et par le traité souscrit par elle et par le gouvernement le 10 janvier 1826 ; mais aucun droit n'a été conféré sur d'autres sources salées que celles qui dépendent des Salines dénommées dans les dites lois et OR ; cette Cie n'a, en particulier, aucune action à exercer sur les sources salées de Salzbronn qui, situées hors du rayon de 6 lieues affectées aux Salines de l'Est par art.3 de l'arrêté du Directoire du 3 pluviôse an VI (ou 22 janvier 1798), constituaient une propriété distincte et définie antérieurement à la concession de Sel Gemme et même à la découverte de cette mine, 3° OR du 28 décembre 1825 au bénéfice de de Thon et Cie ne constitue point une concession, elle constitue une permission accordée par un règlement d'administration publique, conformément à l'art. 1 de l'arrêté du 3 pluviôse an VI et à l'article 73 loi 1810, 4° cette permission limite l'exploitation des sources salées de Salzbronn à l'espace matériellement occupé par le puits salé où elles affleurent, et la fabrication annuelle de la saline à 20.000 qxm de sel, 5° Cie des Salines de l'Est n'est pas fondée à exercer contre l'Etat une action récursoire, pour raison du préjudice qu'elle prétendrait éprouver par suite de l'exploitation du puits salé de Salzbronn, 335-339, déjà CGM 16 juin 1828, et 4 août 1828, *pas d'OR* ; 2) Firminy Roche-la-Molière, 42Loire, Houille, travaux proposés par concessionnaire pour la reprise de

l'exploitation de la mine de Breuil, IM Combes, autorisé par DGM à prendre la direction des mines de Roche la Molière et Firminy, demande l'autorisation de terminer l'exploitation des mines de Breuil par des travaux à ciel ouvert, Avis CGM favorable, Beaunier, 339-342, déjà CGM 28 mai 1827, et OR 11 février 1829 Conseil d'Etat affaire Baude et consorts contre Ling et consorts.

- 24 juin 1828: (1) séance extraordinaire <de 3 h à 5 ½ h> ; approbation du PV de la séance précédente avec l'avis définitif relatif aux réclamations de la Cie des Salines et Mines de sel gemme de l'Est contre l'OR du 28 décembre 1825 : **1**) Hèches (com.) sur la Neste, <\$\$ 176C3> 65Hautes-Pyrénées, Usine, établir forge catalane, aciérie (Larroque) avec deux feux et trois marteaux, deux fourneaux de cémentation pour convertir fer en acier, et dix marteaux pour la fabrication de l'acier, Cordier, 343-345, OR 30 août 1828.
- 30 juin 1828: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Onay (com.) sur ruisseau Fontaine de la Duye, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, litige entre (commune) et (Anne de Clairon d'Haussonville de Sorans), les dimensions prescrites pour le bassin d'épuration du patouillet ne sont pas conformes à celles prescrites par OR 26 avril 1826, Tribunal 1^{ère} Instance révoque l'autorisation donnée par OR 26 avril 1826 et ordonne la destruction du patouillet, Tribunal civil de Vesoul saisi en appel annule la destruction à condition que soient respectées les obligations de l'OR, préfet lève sa décision d'interdiction et confirme jouissance, Avis **CGM** approuver préfet, de Bonnard, 346-348, déjà CGM 13 février 1826 et OR 26 avril 1826, pas d'OR ; **2**) Saint-Zacharie (com.), <\$\$ 167F4> 83Var, Houille, concession Peirui et Taurrelle, cahier des charges, demandeurs concurrents au nombre de trois, Beaunier, 349-354, et CGM 23 février 1829, OR 19 mai 1834 à Cie Lerolle, Cachard, Roux et Simien ; **3**) Anzin, 59Nord, Houille, concession, augmenter périmètre de 4.490 ha (Cie des Mines d'Anzin), Avis **CGM** 1° demandeur est en possession d'une sorte de monopole sur la vente de houille dans plusieurs départements, 2° rien dans dossier ne fait connaître s'il existe réellement de la houille exploitable dans l'étendue considérable demandée, 3° ce n'est pas une extension de concession, 4° concession nouvelle ne pourra être instituée que lorsqu'on aura acquis par le moyen de recherches directes, la certitude qu'il existe des couches de houille susceptibles d'être exploitées utilement, 5° recherches sont à entreprendre par les propriétaires du sol ou tout autre demandeur, Baillet, 354-357, *pas d'OR*, et CGM 17 janvier 1831 ;
- 7 juillet 1828: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Montoulieu à Ganges (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 164C1> 34Hérault, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatre (marquis de Lavalette, héritier de la marquise de Ganges), Farrel et Cie concessionnaire du Vigan), (marquis de Ginestoux et Boyer), (Lasalle, Planchon, Bousquet, Gay, Vidal et Cie), préférence (à marquis de Lavalette), personne ne peut se dire inventeur, Avis **CGM** favorable, mais fixe redevance tréfoncière à 12 c/ha montant offert par demandeurs qui se sont désistés, Brongniart, 365-371, OR 26 octobre 1828 ; **2**) Ronchamp et Champagny, <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Accidents, houille, précautions à prendre suite à l'accident du 10 avril 1824 au puits Saint-Louis à 100 m profondeur, contre risques d'envahissement des eaux et d'accumulation de gaz hydrogène, Avis **CGM** 1° approuver arrêté préfet avec modifications, 2° construire cheminée d'aérag, 3° les propositions de barrage faites par IM pour contenir la pression des eaux ne présentent pas de garantie suffisante, Mignerot, 371-375, déjà CGM 28 janvier 1828, et 3 août 1829 ; **3**) Grandvelle ou Grandvelle-et-le-Perrenot (com.) au lieu dit les Mouillères, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à cheval au nombre de deux (Derosne et Cie), de Bonnard, 375-377, OR 12 octobre 1828.
- 14 juillet 1828: (3) <de 11 h à 2 ¾ h> : **1**) Massat (com.) à Saint-Martin sur l'Azat, <\$\$ 178B3> 09Ariège, Usine, établir forge catalane à un feu avec un gros marteau (Servat), avis négatifs des Ingénieurs des Mines et du préfet car l'établissement de toute nouvelle forge dans le département aurait pour résultat inévitable de porter le prix du bois de chauffage à des montants « exorbitants », b) décourager les anciens fabricants, c) nuire à l'industrie même des fers par le prix auquel la rareté du combustible le ferait monter et d'augmenter les embarras existants, d) dans l'opposition du bien général avec les avantages particuliers, tout citoyen doit au public le sacrifice de ses intérêts privés, avis favorable ministre Finances **a**) l'élévation du prix du bois n'est pas un motif suffisant, **b**) si une usine s'établit

malgré ce prix élevé, c'est qu'il y a possibilité pour fabricant de faire encore des bénéfiques, c) il y a avantage pour tous puisque le surcroît de travail qu'il apporte dans la localité, amène l'augmentation du prix de la main d'œuvre et la diminution du prix des objets manufacturés et ajoute par conséquent au bien être de la population et des consommateurs, Avis CGM favorable, Cordier, 378-382, OR 5 novembre 1828 ; **2**) Bezenet à Montvicq (com.) (bassin de Commeny), <\$\$ 107D2> 03Allier, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Devaux et Michard, le 7 février 1821) et (Auclair, le 16 janvier 1824), 2^{ème} couche offre une masse considérable de houille là où sont placés les deux puits poussés jusqu'à 35 m de profondeur, préférence (à Devaux), Avis CGM favorable, Duhamel, 382-392, OR 12 novembre 1828 pour 80 ha ; **3**) Quimper environs de, gîtes de Kergogne à Kerfeunteun (com.), <\$\$ 51D2> 29Finistère, Houille, concession, malgré des échecs antérieurs et très peu d'indices nouveaux favorables Avis CGM favorable pour (Cossé de Brissac, de Bruc, de Romilly), Baillet, 392-395, déjà CGM 10 août 1814, OR 15 avril 1829.

21 juillet 1828: **(3)** <de 11 h à 2 $\frac{3}{4}$ h> : **1**) Cuzorn (com.) sur la Lemance, <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, ajouter Ht.F à forge catalane (Gignoux et Cie), Avis CGM favorable, sans condition de suppression d'autres installations, Cordier, 395-399, déjà CGM 7 août 1826, OR 26 octobre 1828 ; **2**) Decize, 58Nièvre, Accidents, nouveaux incendies, 14 novembre 1827 au puits Boudoux s'est déclaré dans de nouveaux travaux sans communication avec ceux déjà touchés par les sinistres précédents et celui de mai 1828 au puits Henry, mesures pour remédier à de nouveaux incendies, Brochant de Villiers, 399-400, déjà CGM 10 décembre 1827, et 9 novembre 1829 ; **3**) Gourdmartin (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, ouverture d'un chemin extérieur dans une propriété particulière pour desservir un nouveau puits, portée et conséquences du jugement du Tribunal civil de Saint-Etienne du 5 décembre 1827 ordonnant une expertise pour déterminer si ce chemin est d'une absolue et indispensable nécessité pour l'exploitation, CGM divisé, avis rapporteur/413 a) un tel chemin correspond à des travaux de mines spécifiés par article 25 de la loi du 28 juillet 1791, et mentionnés aux articles 43 et 44 de loi 1810 ; **b**) à l'Administration seule appartient le droit de juger la convenance et les sortes de travaux et d'autoriser leur exécution ; **c**) préfet a exercé sa compétence régulièrement ; **d**) adopter arrêté préfet du 30 avril 1828 ; **e**) préfet devra élever le conflit d'attribution du moment où l'approbation du ministre Intérieur lui sera parvenu ; **f**) règlement de l'indemnité au propriétaire pour occupation de terrain aura lieu selon la loi du 6 septembre 1807, comme le prévoit loi 1810, Avis **CGM 1°** approuve à majorité de 5 voix contre 3 les observations du rapporteur, **2°** adopte le projet d'avis pour les articles a), b) et f) considéré d'une manière générale, **3°** renvoi à séance suivante les articles c), d), e) f), Beaunier, 401-413, déjà CGM , et 1 juin 1835, *pas d'OR*.

28 juillet 1828: **(2)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Cugney (com.) au lieu dit Genochier, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, transformer lavoir à bras en un lavoir à cheval (Gauthier, venant aux droits du baron de Klingin), de Bonnard, 414-417, OR 12 novembre 1828 ; **2**) Gourdmartin (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, ouverture d'un chemin extérieur dans une propriété particulière pour desservir un nouveau puits, CGM divisé sur les articles c), d), et e) du projet d'avis, les trois membres minoritaires considèrent, en l'état actuel de l'affaire, que l'Administration n'a ni à statuer sur la demande du concessionnaire, ni à émettre d'avis sur l'espèce, ni à élever le conflit d'attribution, 418.

4 août 1828: **(6)** < de 11 h à 2 $\frac{1}{2}$ h> : **1**) Boursières (com.) sur la Baignotte (A), Velle-le-Châtel (com.) au lieu dit Colombier (B), <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, rétablir un patouillet à roue à (A) et établir six lavoirs à bras à (B) (Blum), Brongniart, 419-420, OR 19 novembre 1828 ; **2**) Salzbronn à Sarralbe (com.), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, réclamation (Cie des Salines et Mines de sel de l'Est) contre (de Thon et Cie concessionnaires de Salzbronn), Avis CGM l'élévation d'eau salée par un moulin à vent ne constitue pas une contravention à l'OR 28 décembre 1825, Duhamel, 421-425, déjà CGM 23 juin 1828, et 24 novembre 1828 ; **3**) Chapelle-Saint-Quillain (com.), au lieu dit aux Epinettes, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, lavoir, demande de décision administrative (Gauthier) pour réaliser canal de dérivation sur terrain d'autrui, Avis CGM favorable à l'arrêté préfet autorisant la dérivation, Beaunier, 426-429, déjà CGM 7 août 1826, et 24 novembre 1828, OR 1

juillet 1829 ; **4**) Idron (com.) sur le Lousse, <\$\$ 158A4> 64Basses-Pyrénées, Usine, établir un martinet à deux feux et deux marteaux (Laborde-Verges), Mignerou, 430-431, OR 21 janvier 1829 ; **5**) Rosey (com.) au lieu dit Roussel, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoirs à bras au nombre de six (Hézarde père et fils), Mignerou, 431-432, OR 19 novembre 1828 ; **6**) Remigny (com.), <\$\$ 23D1> 02Aisne, Usine Vitriolique, établir fabrique de magmas, de couperose et d'alun, avec les terres pyriteuses provenant de ses propriétés selon autorisation préfectorale (Duplaquet), Baillet, 432-434, OR 12 novembre 1828.

11 août 1828: **(6)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Chessy, 69Rhône, Redevances, Cuivre, abonnement pour les années 1827 à 1830, demandé par concessionnaire pour 1.200 F/an, montant identique à celui de la période 1823 à 1826, les travaux de recherches ont exigé des sommes considérables, Avis CGM favorable et **1°** les seuls gisements de Cuivre en France sont sur le point d'être épuisés et les besoins de la consommation peuvent être compromis, **2°** approuve le rapporteur dans ses propositions « d'un concours de lumières » pour découvrir de nouveaux gisements, et d'explorations à entreprendre par l'Administration des Mines, Beaunier, 435-438, déjà CGM 7 avril 1824, et 22 avril 1833 *pas d'OR* ; **2**) Malans sur dérivation de l'Ognon), <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir (Jacquot), Avis CGM défavorable, les indispensables bassins d'épuration ne sont pas prévus, Brongniart, 439-440, et CGM 15 février 1830, *pas d'OR* ; **3**) Montferrier (com.), <\$\$ 179D3> 09Ariège, Mines de fer, concession demandée (Barthez, doyen du conseil de Préfecture), tous les avis sont défavorables motivés par la qualité «fort douteuse» du minerai, par l'incertitude complète sur la nature et l'abondance du gîte, et par l'existence de la mine de Rancié «immense et dont le minerai est d'excellente qualité», Avis **CGM** défavorable Cordier, 440-442, *pas d'OR* ; **4**) Litry, 14Calvados, Redevances, houille, abonnement pour la période 1828 à 1832, demandé pour 3.000 F/an, accepté par Comité d'évaluation du département pour 4.000 F, Avis CGM comme Comité d'évaluation, Baillet, 443-444, déjà CGM 19 novembre 1823, déjà CGM 19 novembre 1823, OR 26 octobre 1828, et CGM 1 juillet 1833 ; **5**) Barthes à Vergongheon (com.) (bassin de Brassac), <\$\$ 121F4> 43Haute-Loire, Houille, concession, historique, demandeurs concurrents au nombre de deux (héritiers Sadourny) et (Vve Bertrand et Desforges banquier à Paris), préférence (à héritiers Sadourny) qui ont mis en valeur cette mine en dépensant environ 400.000 F pour des travaux effectués depuis 1813, Avis CGM favorable à Sadourny, Beaunier, 444-449, OR 11 février 1829 ; **6**) Pont-Péan à Bruz (com.), <\$\$ 55F3> 35Ille-et-Vilaine, Mines diverses, Plomb Argent Zinc, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Formon, maître de requêtes) et (marquise de Crécy de Bréhan, comte de Bréhan et Cie), préfet et rapporteur préférence (à comte de Bréhan et Cie), Avis CGM favorable comme rapporteur, Duhamel, 449-466, déjà CGM 29 septembre 1819, OR 21 janvier 1829.

18 août 1828: **(7)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Agel et Aigues-Vives, <\$\$ 163E4 et 163D4> 34Hérault, Houille, concession, deux gîtes concessibles, demandeurs concurrents au nombre de trois (Cordes et Vênes), (Saisset et Boudet) et (Benoit père et fils), Avis **CGM** deux concessions **1°** Cazalies sur le territoire nord d'Agel à (Cordes et Vênes) pour 4 km² 26 ha, **2°** Agel sur territoire sud d'Agel à (Saisset et Boudet) pour 15 km² 96 ha, Cordier, 467-476, déjà CGM 16 juillet 1827, deux OR à même date du 28 janvier 1829 ; **2**) Panossas (com.), <\$\$ 124C2> 38Isère, Mines de fer, concession (Vve et héritiers Poulet), Beaunier, 476-479, OR 11 février 1829 ; **3**) 18 août 1828 Vigan (Le) (com.) à Cavailiac, Mandagout (com.) et Saint-Laurent-le-Minier (com.) à Ferrière <\$\$ 150B4 et <\$\$ 164B1> 30Gard, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Deshours-Farel, négociant, demandeur en concession des mines de houille de Cavailiac dans le bassin Le Vigan), (marquis de Lavalette) et (Méjean), projet de Deshours-Farel pour Ht.F à la houille, IM et préfet sont d'avis que ces trois gîtes sont concessibles, Avis **CGM** **1°** surseoir à statuer, **2°** examiner si les trois gîtes sont concessibles, **3°** examiner s'il ne convient pas d'instituer plusieurs concessions distinctes, sauf à accorder plusieurs de ces concessions à la même Cie pour assurer complètement l'approvisionnement de grandes usines à fer, Cordier, 479-481, et CGM 20 avril 1829, OR 14 janvier 1830 ; **4**) Chamalières (com.) au lieu dit Escourchade, <\$\$ 121E1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Bitume asphalté, concession (Ledru, architecte de la ville de Clermont-Ferrand), Avis **CGM** favorable, **1°** mais sans adopter l'article 12 du cahier des charges selon lequel les fourneaux et chaudières destinés au traitement du minerai doivent être autorisés, **2°** attendu que les

fourneaux et chaudières destinés au traitement du minerai de bitume ne sont pas compris dans article 73 loi 1810, Duhamel, 481-489, OR 4 mars 1829 ; 5) Biron (com.) à Saint-Cermin et à la Brame, <\$\$ 132A4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, forge catalane, l'ensemble au bois, transférer affinerie de Vaysse à la Brame (Laulanié), de Bonnard (verbal), 489, OR 24 décembre 1828 ; 6) Lieffrans (com.) sur le cours de la fontaine de Faux, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Galaire et Patret), de Bonnard (verbal), 490, OR 21 janvier 1829 ; 7) Lieffrans (com.) sur le cours de la fontaine Voie de Neuville, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne et Cie), de Bonnard (verbal), 491, OR 7 janvier 1829

25 août 1828: (4) <de 11 h à 1 ½ h> : 1) Maizières (com.) au lieu dit La Vaivre sur le cours de la fontaine de Vin, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Masson), Brongniart, 492-493, OR 28 janvier 1829 ; 2) 92^e Seine-et-Oise, Tourbage, préfet le 29 mars 1828 prescrit en application de l'article 84 de loi 1810 la déclaration et l'autorisation préalables pour toute exploitation de tourbières, Avis CGM favorable, Héron de Villefosse, 494-497, *pas d'OR* ; 3) Aroz (com.) sur le cours de la fontaine de Ramaille, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (Blum père et fils), Mignerou (verbal), 498, OR 4 mars 1829 ; 4) Montaigut (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, demandée par (Blanc et Guilhaumon), Avis CGM cette concession ne pourra être accordée que lorsque le gîte aura été suffisamment reconnu, Duhamel, 498-502, et CGM 14 décembre 1829 *pas d'OR*

6 octobre 1828: (3) <de 11 h à 2 ¼ h> : 1) Neuville-aux-Joûtes (com.) sur la tête d'eau de la forge d'en bas, <\$\$ 12B4> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F (Bocquet, cessionnaire de Barrahin-Raux), oppositions de concurrents, Avis CGM favorable 1^o intérêt public demande de nouveaux Ht.F sur frontière du Nord, 2^o la plus grande liberté doit être laissée à l'industrie, Mignerou, 503-508, OR 14 janvier 1829 ; 2) Fourchambault, <\$\$ 94A2> 58Nièvre, Usine, établir four à réverbère au nombre de vingt huit, six trains de laminoir et une fenderie à Fourchambault, et y transférer l'usine de Trezy (située à Chapelle-Hugon com., <\$\$ 94A2> Cher) (Boigues et Labbé, puis Louis Boigues seul), la demande date de janvier 1821, préfet autorise le transfert en mars 1821, l'usine est en activité fin 1822, rapporteur avis a) depuis plus de 6 ans le transfert a eu lieu sur simple autorisation du préfet, **b**) cette irrégularité provient du défaut de l'instruction, elle ne doit pas préjudicier au demandeur/510, **c**) l'activité et les résultats avantageux obtenus peuvent servir d'excuses, **d**) l'utilité de l'usine est incontestable, le rapport du jury de l'exposition de 1823 cite cette usine comme un «monument de l'industrie française», **e**) Fourchambault fabrique 55.000 qxm de fer soit 1/8 de la production française effectué avec le nouveau procédé anglais, **f**) le prix modéré du fer de Fourchambault a contribué à faire baisser le prix des produits des forges françaises, **g**) « instruction a été régulière et complète/510 », Avis **CGM** favorable et adopte l'avis du rapporteur 1^o les affiches n'ont pas fait connaître la composition de l'usine, cette difficulté était presque inévitable, attendu que le pétitionnaire ne pouvait pas, dès l'origine, indiquer positivement tous les détails d'un établissement aussi vaste que celui qu'il se proposait de créer/511, 2^o la houille étant le seul combustible, cette difficulté est beaucoup moins grave qu'elle ne le serait dans des hypothèses contraires, 3^o l'usine est entièrement construite et en activité constante depuis plusieurs années, et cette activité n'a donné lieu à aucune réclamation, Lelièvre, 508-511, OR 31 décembre 1830 ; 3) Puech-de-Bastide à Laissac (com.), <\$\$ 149D2> 12Aveyron, Houille, concession (Verdier), gîte sans grand avenir, Cordier, 511-514, déjà CGM 24 décembre 1827, OR 31 décembre 1828.

13 octobre 1828: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Longwy à la ville basse sur le Chiers, <\$\$ 26B1> 57Moselle, Usine, transformer huilerie en affinerie à un four à réverbère et un martinet (Henry-Xavier Limbourg), Lelièvre, 515-518, OR 12 mars 1829 ; 2) Romanèche à Romanèche-Thorins (com.) dans le polygone réservé par OR 27 août 1823, <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, concession, conclusion d'une longue instruction rendue difficile par la réclamation de la commune qui exploite pour son compte, et par le refus du Conseil d'Etat d'accorder la concession proposée par le CGM, rapporteur avis a) permission provisoire à commune d'exploiter à ciel ouvert la Réserve de l'Eglise pour 1 ha, **b**) concession du Grand Filon à Mazoyer et Cadot pour 4 ha, **c**)

concession de Vieille-Cure à Rachet et Lachaume pour 2 ha, Brochant de Villiers, 519-551, déjà CGM 4 décembre 1826, et 20 octobre 1828, OR 8 novembre 1829.

20 octobre 1828: (1) <de 11 h à 3 ½ h> : 1) Romanèche dans le polygone réservé par OR 27 août 1823, <\$\$ 110A3> 71Saône-et-Loire, Mines diverses, Manganèse, Avis CGM adopte avis du rapporteur, avec des modifications de rédaction, 552-556, déjà CGM 13 octobre 1828, OR 8 novembre 1829

27 octobre 1828: (1) <de 11 h à 3 h> : 1) Tréveray (com.) au lieu dit Vieux Foulon sur ruisseau Val-d'Ormanon et Saint-Joire (com.), <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, réclamation requête (Jaquot d'Andelarre) contre OR 5 février 1823 autorisant bocard, patouillet, lavoirs de (Muel-Doublat), Avis CGM 1° requête pas recevable, 2° OR ayant été rendue contradictoirement tous les motifs d'opposition ont été jugés définitivement, 3° OR rendue sauf droit des tiers, les parties intéressées peuvent saisir les tribunaux ordinaires seuls compétents en la matière, Migneron, 557-563, déjà CGM 2 octobre 1822 avec OR 5 février 1823.

3 novembre 1828: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Château-la-Vallière (com.), <\$\$ 75E2> 37Indre-et-Loire, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à trois feux (Stanhope-Hollond, Thomas, cessionnaires du duc d'Uzès en septembre 1815), usine est déjà reconstruite depuis 1819, Lelièvre, 563-566, OR 19 mars 1829 ; 2) Attigneville (com.) sur le Vair près du moulin de la Gravière, <\$\$ 66C1> 88Vosges, Usine, établir patouillet, bocard (Gaugier et Chevalier), Brongniart, 566-569, OR 15 juillet 1829 ; 3) Aubin (com.) au lieu dit Lagrange près de Lasalle, <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Usine, établir Ht.F au nombre de quatre, affinerie à mazer la fonte au nombre de quatre, dix fourneaux à puddler, huit fourneaux de chaufferie (duc Decazes), IM précise le fer marchand pourra être produit à 23 F/qxm et s'il se vend 40 F/qxm le bénéfice serait de 1.300.000 F/an, aucune opposition, rapporteur a « on ne peut vraiment pas préciser où s'arrêteront les progrès de ce genre d'industrie dans le département et le développement de toutes les industries secondaires », b) complète le cahier des charges avec quatre obligations, utiliser houille exclusivement, approvisionnement de minerai seulement auprès d'exploitations légalement autorisées, les constructions de l'usine seront exécutés sous surveillance de IM et après leur achèvement il en sera dressé un PV, le permissionnaire tiendra son usine en activité constante, Avis CGM favorable comme rapporteur, Cordier, 569-571, OR 21 janvier 1829 ; 4) Saint-Priest-les-Fougères au lieu dit Moulin-Neuf sur le Périgord, <\$\$ 118B3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, un marteau à drome (Bouyer aîné, marchand de fer, acquéreur en 1795 de ce bien national), l'ensemble est au bois, production 1.000 qxm/an de fonte avec utilisation de 3.000 qxm/an de minerai, Lelièvre, 571-573, OR 12 mars 1829 ; 5) Saint-Hilaire-d'Estissac (com.) au lieu dit Larigaudie sur la Cremps, <\$\$ 131E2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, marteau, l'ensemble au bois (Larigaudie), Lelièvre, 574-575, OR 12 mars 1829 ; 6) Saint-Georges-sur-Loire et Savenières (com.), <\$\$ 73F3> 49Maine-et-Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Lebreton, Lefèvre-Josset, Clémenceau et Danot, propriétaires et négociants) et (marquis de Monti, officier), préférence (à Lebreton et Cie), rapporteur l'étendue demandée pour 28 km² 66 ha n'est pas trop grande car les couches sont de médiocre épaisseur, Avis CGM favorable mais, 1° réduire périmètre de 29 km² pour permettre plusieurs autres exploitations nouvelles, le voisinage de la Loire permet d'espérer pour plusieurs concession un débit facile et assuré, 2° réduction à opérer sur partie est où demandeurs n'ont pas fait de recherches, Duhamel, 576-586, et CGM 30 mars 1829, OR 17 juin 1829.

Registre n° 23 du 10 novembre 1828 au 27 juillet 1829 F/14/17942 (552 pages)

10 novembre 1828: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Menge (com.) gîte limitrophe de concession de Norroy (bassin de Norroy), <\$\$ 66C1> 88Vosges, Houille, concession (société de Mirecourt réunissant dix associés mentionnés dans les pièces produites, Boulet, Weiss, Buffet, Chappuy, Ferry,

Jacquot, Payonne, Thouvenin, Delpierre et Putau, et plusieurs autres dont le comte de Choiseul, pair de France), périmètre de 57 km², recherches avec 7 sondages coûtent 24.000 F, Avis **CGM** favorable 1° la grande étendue superficielle étant nécessaire pour que la concession puisse devenir l'objet d'une entreprise avantageuse, 2° la concurrence désirable dans l'intérêt des consommateurs paraît assurée d'une manière suffisante par la rivalité de la concession limitrophe de Norroy et par celle des concessions plus éloignées où l'on exploite une houille d'une qualité bien supérieure, Duhamel, 1-7, OR 20 mai 1829, et CGM 30 mai 1831 ; 2) Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, travaux pour une galerie de communication avec mine de Lauriette, , Cordier, 7-9, déjà CGM 6 mars 1826, et 2 février 1829, *pas d'OR* ; 3) Tourtenay (com.), <\$\$ 89E1> 79Deux-Sèvres, Carrières, Pierres à bâtir, règlement, demandé par conseil municipal, préfet établit projet préparé par IM, a) depuis la révolution ces carrières sont livrées à qui voulait s'en emparer et appartiennent au 1^{er} occupant, b) les ouvriers qui les exploitent aujourd'hui ne présentent aucune garantie, c) ils compromettent leur sûreté personnelle et celle des chemins et propriétés de surface, Avis CGM adopte projet préfet, Cordier, 9-17, et CGM 28 décembre 1929.

17 novembre 1828: (6) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Sainte-Croix (com.) à Mouline sur le Couze, <\$\$ 132A4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au bois au nombre de deux, maintenir affinerie au bois, avec deux foreries, une moulerie et un marteau (de Laulanié), de Bonnard (verbal), 18, OR 17 juin 1829 ; 2) Sainte-Florine (com.) et Auzat-sur-Allier (com.), 63Puy-de-Dôme, Houille, 43Haute-Loire, Houille, concession, réclamation contre Devèze par demandeur concurrent (comte de Laizer), ce dernier communique officieusement la convention secrète (décembre 1824) avec Devèze prouvant que celui-ci est un prête nom utilisé pour faciliter l'agrandissement de sa future concession d'Armois, lors de l'octroi des concessions du bassin de Brassac, Avis **CGM** 1° substituer au nom de Devèze celui du comte Maurice de Laizer, aux mêmes conditions et charges que celles définies par CGM du 4 février 1828, 2° ne pas prendre en considération les pièces <la convention secrète> qui ayant été communiquées officieusement n'ont pu être contredites par Devèze, 3° la disposition des gîtes houillers qui sont situées sur la limite commune à la concession demandée et à la concession d'Armois attribuée au comte de Laizer, et le peu de richesses de cet ensemble entrent pour beaucoup dans les motifs qui doivent déterminer à accorder l'espace aujourd'hui demandé par le comte de Laizer, 4° les deux concessions doivent à l'avenir être entre les mains du même exploitant, le gîte de Sainte-Florine demeurera réuni à la concession d'Armois dont il prendra le nom et ne pourra plus en être séparé sans une autorisation du gouvernement, Duhamel, 18-26, déjà CGM 4 février 1828, OR 29 juillet 1829 à comte de Laizer sous le nom de concession d'Armois ; 3) Niaux (com.) sur rive droite et dérivation de la Vicdessos, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Usine, transformer l'un des deux feux de martinet en forge catalane (Rousse), avis défavorables de Ingénieur des Mines et du préfet motivés par insuffisance du bois, Avis **CGM** favorable 1° depuis longtemps la jurisprudence du CGM est que sous le rapport des usines à fer et du bois, il est d'intérêt général de laisser faire l'industrie et de ne pas craindre de nouvelles concurrences qui font baisser les prix des matières fabriquées ou d'en empêcher la hausse, 2° circulaire du Directeur Général Mines du 27 juin 1825 précise qu'aucune branche d'industrie ne mérite plus la protection du gouvernement que les usines à fer, et le ministre des Finances partage cette opinion, 3° arrêter les progrès de l'industrie et les restreindre, c'est méconnaître les droits d'intérêt public qui doivent l'emporter sur des intérêts privés, Lelièvre, 26-29, déjà OR 12 novembre 1823, déjà CGM 18 juillet 1825 et OR 5 octobre 1825, OR 26 mars 1829, et CGM ? et OR 18 avril 1838 ; 4) Louvatange (com.), <\$\$ 83 E4> 39Jura, Usine, établir patouillet (Jobez), nouveau renvoi au préfet pour précisions déjà demandées, Brongniart, 29-31, déjà CGM 26 novembre 1827, OR 4 juillet 1829 ; 5) Fretigney (com.) au lieu dit Vaudocon, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras (Pourcelot), de Bonnard (verbal), 32, OR 23 avril 1829 ; 6) Nouvelle-lès-la-Charité (com.) sur l'Etang-du-Moulin, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet à roue, lavoir à cheval et quatre lavoirs à bras (Gauthier), de Bonnard (verbal), 33, OR 15 avril 1829.

24 novembre 1828: (3) <de 11 h à 2 h> : 1) Chapelle-Saint-Quillain (com.) aux Epinettes, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre, maintenir lavoir à cheval (Gauthier), Ingénieur des Mines et préfet prescrivent deux bassins nouveaux et l'agrandissement des quatre

existants, de Bonnard (verbal), 34, déjà OR 22 novembre 1826, déjà CGM 4 août 1828, OR 1 juillet 1829 ; **2)** Salzbronn à Sarralbe (com.), <\$\$ 28B3> 57Moselle, Mines diverses, Sel, réclamation de Cie des Salines et Mines de sel de l'Est contre concessionnaire de Salzbronn (de Thon et Cie), Avis CGM persiste dans son avis du 4 août 1828, Duhamel (verbal), 35-36, déjà CGM 4 août 1828, et 16 mai 1831, *pas d'OR* ; **3)** Fécamp (com.), <\$\$ 6C2> 76Seine-Inférieure, Carrières, règlement d'exploitation prévu par maire, Migron, 37-44, *pas OR*, et CGM 23 février 1837.

1 décembre 1828: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Bérard (bassin Saint-Etienne) périmètre n° 7 mine du Soleil, 42Loire, Houille, chemin de fer de raccordement de 90 m aux voies principales de la Cie de chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, demandeur (le concessionnaire de la mine de houille Bérard), avis favorable du préfet (26 avril 1828), avis rapporteur a) quand une concession est enclavée elle a droit au passage sur les fonds voisins conformément aux articles 682 à 685 du Code Civil, **b)** hors ce cas d'enclaves, la législation existante ne donne généralement pas droit d'ouvrir des chemins sur terrains appartenant à des tiers, néanmoins ce droit peut être conféré par des mesures exceptionnelles, selon ce qui est indiqué par la loi 8 mars 1810, lorsqu'il est reconnu que les chemins sont d'utilité publique, **c)** cette condition importante étant remplie à l'égard du rameau de chemin projeté, la construction de ce rameau doit être autorisée, Migron, 44-53, et CGM 8 décembre 1828 *pas d'OR*.

8 décembre 1828: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Decize (com.) à la forge de Crécy sur l'Acolin, <\$\$ 94C3> 58Nièvre, Usine, maintenir Ht.F (duc de Blacas d'Aulps) rétablir ce Ht.F en chômage depuis 35 ans, Avis CGM favorable sans exiger comme le rapporteur que le préfet demande au duc de Blacas la justification de son titre de propriété, Lelièvre, 53-57, OR 29 juillet 1829 ; **2)** Bouquiès et Cahuac (bassin d'Aubin) sur le territoire des communes de Livinhac-le-Haut, Flaugnac et Aubin, <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession, réduire périmètre, demande initiale (Lecour, député), avis CGM **1°** sursis à statuer, **2°** Lecour doit justifier de ses facultés et moyens financiers, **3°** demandeur doit faire connaître la durée souhaitée de remise de redevance proportionnelle, Cordier (verbal), 57, déjà CGM 7 janvier 1828, et 18 janvier 1830, OR 2 janvier 1832 à Lecour ; **3)** Bérard (bassin Saint-Etienne) périmètre n° 7 mine du Soleil, 42Loire, Houille, chemin de fer de raccordement de 90 m aux voies principales de la Cie de chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, suite discussion et début avis **CGM**, CGM divisé, majorité pense **1°** les articles 43 et 44 de loi 1810 qui règlent les indemnités à payer par les concessionnaires aux propriétaires de la surface sur les terrains desquels ils établiront leurs travaux ne font aucune mention des chemins, la législation des mines ne donne pas à un concessionnaire le droit d'établir sur le terrain des tiers des chemins pour le transport des produits de ses exploitations, **2°** par conséquent de semblables chemins ne peuvent être établis que du consentement du propriétaire du sol, sauf cas d'enclave dans lequel il y a lieu à application des articles 682 et suivants du Code Civil, et le cas d'utilité publique constaté ainsi qu'il est prescrit par loi du 8 mars 1810, **3°** en ce qui concerne la manière selon laquelle pourront être réglées les indemnités à payer aux propriétaires des terrains qui seront occupés par les chemins, dans les deux cas d'enclaves et d'utilité publique, les tribunaux sont seuls compétents pour connaître des contestations et pour les juger, et par conséquent il ne peut il y avoir lieu de déterminer par avance, pour le cas d'enclaves, ainsi que le propose le rapporteur, un mode d'appréciation d'indemnité, tiré des articles 43 et 44 de loi 1810 qui ne concernent que les terrains occupés par les travaux des mines, 58.

15 décembre 1828: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Noyant (bassin de Fins et Noyant), <\$\$ 107E1> 03Allier, Houille, concession, renoncer à concession accordée le 16 février 1788, détenue par Antoine Scipion Perier et devant expirer en 1830 (Lecointre, ancien directeur de la mine), mine abandonnée en 1819, Avis **CGM** favorable en faisant observer **1°** combien il est nécessaire que les Ingénieurs des Mines veillent à l'exécution du DI 3 janvier 1813, des instructions publiées depuis et des cahiers des charges, qui ordonnent que les plans des travaux des mines soient levés avec soin et tenus à jour, de manière à pouvoir faire connaître à chaque instant d'une manière exacte l'état de l'exploitation, dispositions qui malheureusement n'ont pas été exécutées à Noyant, **2°** la même surveillance doit être exercée sur le mode d'exploitation des mines, de manière à en assurer la durée, en prévenant un gaspillage dont les suites forcent aujourd'hui à abandonner une mine importante située avantageusement pour ses débouchés, à l'époque où exploitation de houille prend partout ailleurs un

développement considérable, Duhamel, 59-67, OR 5 août 1829 ; **2**) Bérard (bassin Saint-Etienne) périmètre n° 7 mine du Soleil, 42Loire, Houille, chemin de fer de raccordement de 90 m aux voies principales de la Cie de chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, fin discussion et Avis **CGM**, A) Considérants/67-68, B) Pense : à la vérité il paraîtrait résulter du paragraphe 5 de article 1 de OR 30 juin 1824, que la faculté d'établir, comme objet d'utilité publique des rameaux ou embranchements pour mettre les lignes principales du chemin fer Sain-Etienne à la Loire en communication avec les mines de houille, serait réservée à la Cie du chemin de fer, qui seule pourrait être admise à demander à construire ces embranchements ; mais il n'appartient qu'à l'Administration des Ponts et Chaussées d'émettre une opinion formelle à ce sujet et de donner son avis relativement au rameau de chemin de fer qui serait destiné à faire communiquer la mine du Soleil avec le chemin de fer, les dispositions de la loi sur les mines n'étant pas applicables à ce rameau de chemin, 67-68.

22 décembre 1828: **(7)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Courgoul et Saurier (coms.), <\$\$ 121E3> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, réclamation indemnité pour travaux antérieurs par demandeur concurrent écarté et inventeur (Tuzet) contre récent concessionnaire (Peydière, depuis OR 30 janvier 1828), Avis **CGM** 1° l'article 46 de loi 1810 qu'il s'agit d'exécuter ne confère aucune attribution à l'Administration et renvoie toutes les questions d'indemnités relatives aux travaux ou recherches antérieures à l'acte concession, à la décision du conseil préfecture, 2° la question de savoir si les travaux antérieurs peuvent donner lieu à une indemnité est bien comprise au nombre de toutes ces questions et elle est naturellement la première que le Conseil de préfecture doit examiner, 3° renvoyer Tuzet à se pourvoir devant Conseil préfecture, Brongniart, 69-72, déjà CGM 16 juillet 1827, *pas d'OR* ; **2**) Chailland (com.) sur l'Ernée, <\$\$ 56C2> 53Mayenne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, chaufferie, un gros marteau, une fenderie double avec son feu à réverbère (Holterman), Lelièvre, 72-75), OR 17 février 1830 ; **3**) Velesmes (com.) sur le cours fontaine du Puits, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à cheval (Faivre), Migneron, 75, OR 28 mai 1829 ; **4**) Buffon (com.) sur l'Armançon, <\$\$ 81D2> 21Côte-d'Or, Usine, remplacer martinet et fenderie par l'établissement d'un second Ht.F (comtesse de Buffon), Lelièvre, 77-79, OR 2 avril 1829 ; **5**) Ravières (com.) sur l'Armançon, <\$\$ 81D1> 89Yonne, Usine, établir un patouillet (marquis de Louvois), avis favorables des IPetC et des IM sans qu'il y ait lieu de prescrire bassins d'épuration, de Bonnard (verbal), 79-80, OR 15 juillet 1829 ; **6**) Raze (com.) au Puy, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à cheval près des quatre lavoirs à bras autorisés par OR 12 septembre 1826 (Bressand), deux bassins d'épuration, Migneron (verbal), 81, déjà CGM 26 juin 1826, OR 1 juillet 1829 ; **7**) Confracourt (com.) près moulin dit Patouillet, <\$\$ 83E1> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet et le rétablir (prince de Bauffremont), bassins d'épuration pas nécessaires, de Bonnard (verbal), 82, OR 2 avril 1829.

29 décembre 1828: **(3)** <de 11 h à 2 h> : **1**) Nades (com.) à la Forêt, <\$\$ 107E3> 03Allier, Mines diverses, Antimoine (sulfure d'), concession (de Chevarrier, maire de Cébazat, Puy-de-Dôme), rapporteur avis favorable avec critiques du cahier des charges **a**) un plan de travaux aussi détaillé ne peut pas être sagement proposé dans l'état où est la mine, **b**) les principes à appliquer dans la rédaction des cahiers des charges sont que le mode d'exploitation doit être proposé par le concessionnaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux et discuté avec l'Administration Mines pour être admis ou rejetés, **c**) on ne peut infliger à la non exécution du cahier des charges une pénalité aussi grave que la déchéance, c'est-à-dire l'expropriation, Avis **CGM** favorable avec approbation des observations du rapporteur, Brongniart, 84-94, OR 23 avril 1829 ; **2**) Résie-Saint-Martin (La) (com.) sur ruisseau de la fontaine de la Résie-Saint-Martin, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Vve Dornier), plusieurs assignations en paiement d'indemnités et dommages par plusieurs propriétaires riverains, Avis CGM favorable, Migneron, 94-96, OR 28 mai 1829 ; **3**) Salin-les-Bains (com.) à Muire, <\$\$ 98B2> 39Jura, Mines diverses, Sel puits salé, travaux proposés par IM Levallois pour la Cie des Salins et des Mines de sel de l'Est, travaux nécessaires pour remédier à la chute de température de l'eau de 21° à 10°, avis rapporteur **a**) surseoir aux travaux et attendre que les eaux s'améliorent naturellement, **b**) dépenses de direction et d'exécution de ces travaux sont à la charge du Domaine, comme propriétaire des sources salées, et non à celle de la Régie qui n'en jouit que par un bail, à moins que le contraire

ne soit positivement stipulé par le bail, c) néanmoins Régie doit être tenue de souffrir les gênes, embarras et retards de jouissance que ces travaux pourront occasionner, Avis **CGM 1°** comme rapporteur pour a), 2° pour b) et c) avis est reporté à séance suivante, Brochant de Villiers, 96-104, déjà CGM 14 avril 1828, et 5 janvier 1829, *pas d'OR*

5 janvier 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Salin-les-Bains (com.) à Muire, <\$\$ 98B2> 39Jura, Mines diverses, Sel puits salé, travaux proposés par IM Levallois pour la Cie des Salins et des Mines de sel de l'Est, travaux nécessaires pour remédier à la chute de température de l'eau, Avis **CGM 1°** sauf clause explicite contraire les opérations auxquelles peuvent donner lieu la diminution de salure du puits Muire doivent être considérés comme des ouvrages d'exploitation et rester à la charge de la Régie, 2° aucune dépense de voyage et autres de l'IM ne sauraient être à la charge de l'Administration Mines, 105-106, déjà CGM 29 décembre 1828, et 11 mai 1837 ; 2) Curtil-Vergy (com.) au Pellerey sous Saint-Vivant au moulin de Nontot, <\$\$ 82A4> 21Côte-d'Or, Usine, maintenir Ht.F, bénéficiaire d'un délai de deux ans (Mollerat) pour exécuter les travaux prescrits par l'OR 25 juin 1828 autorisant le rétablissement du Ht.F, Avis CGM favorable sans nouvelle OR, Brochant de Villiers, 107-108, déjà 14 janvier 1828 avec OR 25 juin 1828, *pas d'OR*.

12 janvier 1829: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Autrey ou Autrey-lès-Gray (com.) au Bouquet, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Harpin), nécessaire d'avoir le consentement des riverains, obligation de bassins d'épuration, de Bonnard (verbal), 109-110, OR 15 avril 1829 ; 2) Boulot (com.), sur rive droite de l'Ognon, <\$\$ 83F3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras (Derosne et Cie), Avis CGM 1° surseoier à statuer, l'Ognon est une rivière flottable, les boues vont occasionner à la longue l'encombrement du lit, 2° se ranger à l'avis Conseil Général PetC, 3° renvoyer demande au préfet pour faire tracer par IM des bassins d'épuration de capacité suffisante pour opérer la clarification des eaux, Mignerons, 110-111, *pas d'OR* ; 3) Divers, expérimentation, nouveau moyen d'utiliser la poudre de guerre dans puits de mine, mémoire de Barré (chef bataillon d'artillerie), Baillet, 111-117, *pas d'OR*.

19 janvier 1829: (4) <de 11 h à 1 h> : 1) Grandvelle ou Grandvelle-et-le-Perrenot (com.) aux Molinières, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne et Cie), Mignerons, 118-119, OR 15 avril 1829 ; 2) Lieffrans (com.) au Lave-Camp, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de deux (Derosne et Cie), de Bonnard (verbal), 120, OR 17 juin 1829 ; 3) Soufroide (sur le cours de la) et affluents, communes de Bouhans-et-Feurg, Autrey et Nantilly, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, lavoir arrêté du préfet prescrit pour tous les propriétaires de lavoirs et patouillets concernés l'obligation d'établir des bassins d'épuration de dimensions telles que les eaux de lavage puissent être rendues claires, Avis CGM favorable, Brongniart, 121-123, déjà CGM 24 décembre 1827, et 12 avril 1830, *pas d'OR* ; 4) Etreilles-et-la-Montbleuse (com.) à l'Etang du Seigneur, <\$\$ 83E3> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de six (Henrion de Magnoncourt), de Bonnard (verbal), 123-124, OR 29 juillet 1829.

26 janvier 1829: (2) <de 11 h à 1 h> : 1) Demange-aux-Eaux sur l'Ornain, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, remplacer moulin par Ht.F (Deminuid), fonte qui y sera produite est indispensable aux forges de Deminuid, production des Ht.F des Ardennes ne suffit plus à demande locale, Avis CGM favorable, Baillet, 125-129, OR 20 mai 1829 ; 2) Nevers sur un bras de la Nièvre, <\$\$ 94B2> 58Nièvre, Usine, remplacer moulin à foulon par martinet alimenté à la houille avec un marteau et quatre feux de chaufferie (Pot), de Bonnard (verbal), 129-130, OR 23 décembre 1829.

2 février 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Bèze (com.) à Rome-sous-Bèze sur la Bèze, <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Usine, établir Ht.F, patouillet, lavoir à bras au nombre de quatre (Aubin-Bureau cessionnaire de Rochet), Lelièvre, 131-133, déjà CGM 28 mai 1818 et OR 26 août 1818 à Rochet, OR 16 septembre 1829 à Aubin-Bureau ; 2) Lercoul (com.) sur le versant de la montagne opposé aux mines de Rancié, <\$\$ 178C4> 09Ariège, Mines de fer, concession (d'Orgeix et vingt et un maîtres de forges), pour remettre en activité l'exploitation, demande motivée par les risques

importants d'insuffisance de la production des mines de Rancié et par des besoins de minerai non satisfaits, avis ICM d'Aubuisson a) à Rancié pas de véritable pénurie de fourniture, mais toutefois diminution de richesse, b) autoriser recherches à Lercoul pour déterminer s'il y a certitude d'exploitation utile, Avis **CGM** favorable à concession 1° haute importance à remettre rapidement en exploitation les mines de Lercoul, 2° trouver les solutions aux litiges (droits de jouissance et de propriété) qui s'élèvent avec les communes de Rancié, 3° concessionnaires n'emploieront, pour ouvriers dans les mines (les chefs exceptés) que des habitants des communes de Siguer, Gestiers et Lercoul <\$\$ 178C4>, Mignerou, 135-144, OR 31 mai 1833 concession (à d'Orgeix).

9 février 1829: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Montot (com.) sur la Salon, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet (Vve Dornier) établi sans autorisation depuis 1804, Brongniart, 145-146, OR 4 juillet 1829, et 16 août 1830 ; 2) Noiron-sous-Bèze (com.) près étang de Bessey, <\$\$ 82C3> 21Côte-d'Or, Usine, établir Ht.F (duchesse de Saulx-Tavannes née Choiseul-Gouffier), oppositions de quatre propriétaires de Ht.F de Côte-d'Or (Cugnotet à Lacey (com.<\$\$ 82C2>), (Marmieux fondé pouvoir marquis de La Tour Dupin à Fontaine-Française (com.<\$\$ 82C2>), (Aubin-Bureau à Bèze (com.<\$\$ 82C3>), (marquis de Courtivron à Tarsul (com.<\$\$ 82B2>) et maire de Dijon), Avis **CGM** favorable, 1° le système d'assimilation d'une permission d'usine à une concession de mines établi dans le mémoire La Tour du Pin est en opposition avec les principes et les termes de la législation actuelle, 2° une concession de mines confère un droit qui n'existait pour personne avant l'acte qui le constitue, droit qui devient une véritable propriété entre les mains du concessionnaire, 3° une permission de Ht.F au contraire ne crée aucun droit de propriété, elle ne peut être accordée qu'à un propriétaire du sol sur lequel l'usine doit être établie ou avec son consentement ; en accordant une telle permission gouvernement ne fait que régler l'usage d'une propriété, dans ses rapports avec l'intérêt général, 4° à la vérité les principes de la législation en fait de permissions d'usines n'ont pas toujours été les mêmes ; il a pu être accordé autrefois des permissions comportant certains privilèges ; tout ce que les droits créés par ces permissions pourraient avoir d'exclusif a disparu depuis la loi du 27 mars 1790, et depuis la publication du code qui établit que tout français a le droit d'exercer son industrie, 5° l'octroi fait à un propriétaire d'établir une usine à fer ne peut pas être regardé comme portant atteinte à des droits acquis, ce n'est pas une injustice envers qui que ce soit, 6° on commettrait une injustice envers un propriétaire, et l'on porterait atteinte au libre usage de sa propriété si on refusait de faire droit à sa demande, en déterminant les conditions d'ordre public auxquelles l'exercice de cet usage doit être assujéti, 7° on ne pourrait, à l'occasion d'une demande en permission d'usine nouvelle, former une opposition fondée sur un droit acquis, que dans le cas où une permission antérieure aurait affecté exclusivement à une autre usine les minerais ou les bois de localités déterminées ; rien de semblable n'a été dit dans les oppositions formées à cette usine de Noiron-sur-Bèze, 8° les permissions ne sont jamais accordées que sauf les droits des tiers, si des droits de ce genre existaient réellement leurs propriétaires seraient toujours dans le cas de les faire valoir, Duhamel, 147/159, OR 28 mai 1829 ; 3) Revin (com.) à la Petite Commune, <\$\$ 13D3> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F (Potoine), rapporteur favorable, **a**) si la nouvelle usine devient la cause d'une augmentation du prix du bois, celle-ci influera peu sur bois chauffage, **b**) l'augmentation aura pour résultat de forcer les consommateurs à aller chercher leurs approvisionnements un peu plus loin, elle les obligera ainsi à diminuer leur consommation autant qu'ils le pourront, à changer et à perfectionner leurs procédés de fabrication pour économiser le combustible et pour substituer la houille au bois, Avis **CGM** favorable, Baillet, 160-165, OR 20 mai 1829.

16 février 1829: (2) <de 11 h à 2 h> : 1) Rabat (com.) sur la Rabat et Bousenac (com.) aux Canadelles, <\$\$ 178C3 et 178B3> 09Ariège, Usine, transférer forge catalane de Bousenac à Rabat (Berthomieu), Cordier (verbal), 166-168, déjà 29 janvier 1823 avec OR 20 août 1823, OR 26 août 1829 ; 2) Vauconcourt-Nervezain (com.) et Renaucourt (com.) sur la Gourgeonne, <\$\$ 83E1> 70Haute-Saône, Usine, réclamation contre pollution de cinq patouilllets, état désastreux et dégâts considérables relevés par l'Inspecteur de la navigation, confirmé par l'Ingénieur des PetC avec 12.000 m³ de terres ferrugineuses, préfet ordonne exécution immédiate de bassins juste en aval du

patouillet de Vve Dornier et de Lemoyne, Avis CGM confirme arrêté préfet, Brongniart, 168-172, et CGM 29 septembre 1834, OR 31 décembre 1834.

23 février 1829: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Valay (com.) sur le Valay, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet, lavoir à bras au nombre de quatre (Petremand), sans bassins d'épuration, de Bonnard (verbal), 172-173, OR 30 décembre 1829, et CGM 5 décembre 1831 ; 2) Peirui et Taurrelle à Saint-Zacharie, Nans et Plan d'Aups (com.), <\$\$ 167F4> 83Var, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de trois (Lerolle, Cachard et Roux), (Simien père et Châteauneuf) et (Meyssonier, Portal et Guende), préférence (à Lerolle et Cie), Beaunier, 173-181, déjà CGM 30 juin 1828 et 8 février 1830, 24 mai 1833 et OR 19 mai 1834 ; 3) Aytua à Escaro (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Roca, se disant propriétaire de la mine, bailleur de Bernadac pendant six ans pour 400 F/an) et (Bernadac représentant la société des Forges de Ria et Sahorre dont les associés sont Lugon de la Roserie, baron Thiébault, Bernadac et Baude), Cordier, 181-188, et CGM ??, OR 31 décembre 1834.

2 mars 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Plombières-les-Bains (com.) sur l'Eaugronne, <\$\$ 67F3> 88Vosges, Usine, maintenir tréfilerie, martinet (Husson), propriétaire ne peut justifier du titre en vertu duquel cette usine a été établie, consomme 200 stères bois/an, tourbe assurant le surplus de combustible, Lelièvre, 189-193, OR 30 décembre 1829 ; 2) Creusot et Blanzy, 71Saône-et-Loire, Houille, concession, délimiter périmètre, avis du Comité de l'Intérieur Conseil d'Etat du 5 novembre 1828 sur le projet de délimitation, réclamation (Chagot et Cie) pour contester l'expression « projet de délimitation » et pour « conserver le droit entier et absolu de désigner la délimitation de périmètre de 6 lieues carrées/195 », Avis **CGM 1°** l'interprétation faire par Chagot des lois de article 4 loi 1791 et article 53 loi 1810 pour qu'il ait un droit entier et absolu de désignation de délimitation est à rejeter, **2°** au regard de loi 1791 l'Administration n'est pas liée par la déclaration du concessionnaire, et aurait été en droit de refuser la déclaration interprétative <du mot désignation> demandée aujourd'hui par Chagot, **3°** persister dans l'avis Conseil d'Etat, de Bonnard (verbal), 193-198, déjà CGM 2 juin 1828, et 1 mars 1830.

9 mars 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Plombières-les-Bains et Xertigny (coms.) à Saint-Mouze sur le Semouze, <\$\$ 67F3 et 67E3> 88Vosges, Usine, maintenir affinerie, martinet, l'un et l'autre à deux feux au bois (Husson), consomme 2.500 stères/an, fonte provient de Haute-Saône, autorisation donnée par lettre patente de 1697, Lelièvre, 198-200, OR 1 juillet 1829 ; 2) Norroy (bassin de Norroy), <\$\$ 66C2> 88Vosges, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cie Gaugnier ou Gauguier, avec Falatieu aîné, Marque frères, Irroy aîné, Muel frères, Chevalier d'Henezel, Holstein, Muel-Doublat, Deminuid, Beugon-Arson, Jacquot frères, Gény aîné, Gény, Muel-Picard, Bocquet, de Vichère) et (Thomas de Cuming), demande Gaugnier et Cie porte sur 114 km², avis IM favorable mais en limitant à 42 km², travaux ont déjà coûté 80.000 F pour quatre puits jusqu'à 50 m, 300 m de galeries et trois sondages jusqu'à 100 m, Avis **CGM 1°** préférence (à Gaugnier et Cie) pour 41 km², **2°** ce combustible fossile quoique portant nom de houille ne doit pas être confondu avec la houille des véritables terrains houillers, ni sous rapport de son importance comme combustible à multiples usages, ni relativement à la richesse des gîtes avec une seule couche de très peu d'épaisseur, Brochant de Villiers, 200-211, OR 5 août 1829.

16 mars 1829: (3) <de 11 h à 3 h> : 1) Manosque (com.) (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Piolle), (Patin), (Girard), et (Eyriès), rapporteur a) trois concessions possibles, b) cahier des charges en 22 articles, Avis CGM comme rapporteur, Beaunier, 212-219, et CGM 26 juillet 1830, OR 18 septembre 1831 (quatre concessions) ; 2) Gaujac (bassin de Bagnols) <voir Connoux et Gaujac deux concessions>, <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession lignite (de Castries), héritiers de Castries ont les facultés et moyens, préférence (à de Castries), Cordier, 219-221, déjà CGM 3 septembre 1827, et 16 novembre 1829, OR 11 décembre 1831 ; 3) Bourg (com.), <\$\$ 82C1> 52Haute-Marne, Usine, remplacer moulin par Ht.F (Hochet), avis défavorables IM, préfet, rapporteur avis

défavorable, Avis **CGM** favorable **1°** toutes les discussions concernant les oppositions formées contre l'établissement d'usines nouvelles sont dominées par le principe du droit dont jouissent les français d'exercer leur industrie et de faire un libre usage de leurs propriétés, sauf le règlement des conditions d'ordre public auquel l'exercice de cet usage doit être assujettie, **2°** certainement la faculté réservée au Gouvernement par loi 1810 d'accorder les permissions d'usine métallurgiques, emporte le droit de refuser ces permissions, mais un tel refus ne peut être prononcé, en exception au principe précédent, que pour des motifs graves et lorsque l'intérêt général s'oppose à l'octroi de la permission demandée, ou lorsque l'ordre public serait troublé par l'usage de cette permission, ou enfin lorsque la permission porterait atteinte à des droits acquis, **3°** aucun de ces motifs ne peut être invoqué pour faire refuser la permission d'établir à Bourg (com.) un Ht.F ; la seule considération sur laquelle on appuie les avis contraires à l'octroi de cette permission, est celle de l'insuffisance des bois de la contrée pour une augmentation de production de fer ; on ajoute que la nouvelle usine n'aura d'autre effet que d'augmenter la concurrence pour l'achat du charbon de bois, et par conséquent de faire hausser encore le prix de ce combustible, sans accroître la quantité de fer fabriqué dans le pays, **4°** ces assertions, en les supposant exactes, ne pourraient pas être regardées comme établissant un motif d'intérêt général contre l'octroi de la permission demandée, on peut même révoquer en doute leur exactitude, **5°** en effet on commence à introduire en Haute-Marne une méthode d'affinage de la fonte qui emploie de la houille au moins pour une partie de l'opération, la propagation de cette méthode, et en général la substitution de la houille au charbon de bois dans l'affinage du fer, doivent être le but des désirs et l'objet des encouragements de l'administration ; par ces motifs elle doit favoriser de tout son pouvoir les établissements nouveaux destinés à produire de la fonte susceptible d'être ainsi affinée ; si l'augmentation de concurrence apportée par ces établissements nouveaux dans l'acquisition du charbon de bois, a pour résultat l'augmentation du prix de ce combustible, il devra en résulter que l'emploi de la houille dans les affineries se répandra dans un plus grand nombre d'usine, et qu'ainsi une partie du charbon de bois employé jusqu'ici à l'affinage sera consommée dans les nouveaux Ht.F ; par conséquent la production totale de la contrée en fonte et en fer sera augmentée sans qu'une plus grande quantité de bois soit consommée pour cette production, **6°** Hochet est propriétaire de gîtes de minerais qui ne sont pas exploités, et aussi d'une étendue considérable de bois ; en lui refusant la permission d'établir Ht.F, on le priverait du droit de tirer de ces deux sortes de propriétés le parti qui lui semble le plus avantageux, **7°** les considérations relatives à la prétendue privation de moyens de chauffage qu'une usine nouvelle causerait aux habitants peuvent être facilement réfutées par les raisonnements qui ont été développés depuis trois ans dans plusieurs lettres du ministre des Finances sur des questions analogues, où l'on a démontré que l'augmentation du nombre d'usines à Bourg ne peut jamais être cause que le prix du bois s'élève à un taux qui ne permette plus son usage dans les foyers domestiques, parce qu'un prix bien inférieur à ce taux suffirait pour rendre impossible la consommation du charbon de bois dans les usines, **8°** le grand nombre de permissions formées depuis peu en Haute-Marne semble suffire pour prouver que le prix du bois dans ce pays est encore loin du terme que l'on paraît redouter, Duhamel, 221-230, OR 24 février 1830.

- 23 mars 1829: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Javerlhac (com.) à Jommellière sur la Bandiat, <\$\$ 117F2> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au nombre de deux, affinerie à deux feux, marteau, lavoir à bras (Ribeyrol), de Bonnard (verbal), 231-232, OR 29 juillet 1829 ; **2)** Aroz (com.) à Champ des Vernes et à Corne-le-Haut, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de sept (Galair et Patret pour trois lavoirs), (de Buyer pour quatre), Brongniart, 232-237, deux OR à même date OR 29 novembre 1829 ; **3)** Tremblois (Le) <et non pas Trembloy> (com.), <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet, lavoir à bras au nombre de deux (de Montarby et Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), avec deux bassins d'épuration, aucune opposition, de Bonnard (verbal), 237-238, déjà CGM 1 juillet 1826 avec OR 23 août 1826, OR 29 juillet 1829 ; **4)** Dussac (com.) sur deux sites Gaudumas (A) et Fraisse (B), <\$\$ 118B4> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux à (A), maintenir affinerie, martinet à (B) pour rétablir (Blondy), demande faite en 1812, affichage en 1819, de Bonnard (verbal), 238-240, OR 26 août 1829.

30 mars 1829: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Saint-Georges-sur-Loire (com.) et Savennières (com.), <\$\$ 73F3> 49Maine-et-Loire, Houille, concession (Lebreton, Lefèvre-Josset, Clémenceau et Danot), rapporteur propose réduction de périmètre à 20 km², Avis CGM 1° toujours favorable à Cie Lebreton, 2° périmètre doit être encore réduit à 11 km² 50 ha, Duhamel, 241-247, déjà CGM 3 novembre 1828, OR 17 juin 1829 ; 2) Cheix à Puy-Saint-Gulmier (com.), <\$\$ 120C1> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession (Roudaire, percepteur), rapporteur souligne que les oppositions de propriétaires du sol sont motivées par leur erreur de croire que la redevance tréfoncière est le prix payé pour « la dévastation », Avis CGM favorable, Beaunier, 247-253, *OR à rechercher* ; 3) Saulnot sur terrains communaux à Claye-Jean-Sire, <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession, Avis CGM 1° confirme son avis antérieur, 2° pour garantir la régularité du système d'exploitation et l'application du cahier des charges, une déclaration positive est nécessaire de la part de l'association des demandeurs en concession (Saglio, Humann, Gast, de Grammont, Blum) pour que les associés puissent avoir la jouissance de la concession, Brochant de Villiers, 253-257, déjà CGM 12 décembre 1825, et 19 juillet 1830, OR 1 février 1831.

6 avril 1829: (3) <de 11 h 0 3 h> : 1) Lourouer-Saint-Laurent (com.) au lieu dit Forge-de-l'Isle sur l'Indre, <\$\$ 92B4> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F et affinerie à quatre feux, l'ensemble au bois (Aubertot, fondé de pouvoir de Caroyon-Destillières ou Caroillon-Destillières propriétaire, puis cessionnaire de celui-ci), bien national acquis le 15 brumaire an V ou 5 novembre 1796, rapporteur pour ces anciens biens nationaux la jurisprudence a fixé que les permissions ne sont plus assujetties aux formalités de publications et d'affiches, et qu'elles sont dispensées de taxe fixe, Avis CGM favorable, pour la consistance initiale de l'usine, Brochant de Villiers (verbal), 257-260, OR 16 septembre 1829 ; 2) Curel ou Curel-Autigny (com.) sur l'Osne-le-Val, <\$\$ 45F4> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F (Lemasson et Guillemain), opposition collective de maîtres de forges de Haute-Marne (Rozet pour son Ht.F Clos-Mortier à Saint-Dizier <\$\$ 45E3>, (Thomassin, pour son usine à Eurville-Bienville <\$\$ 45E4>), (Daguin pour Ht.F à Brousseval <\$\$ 45E4>), et d'autres de Meuse (Viry pour Ht.F à Cousances-les-Forges <\$\$ 45E4>), (Colas à Montiers-sur-Saulx <\$\$ 45F4>), rapporteur a) toutes les oppositions ne sont fondées que sur un motif d'intérêt personnel, uniquement dans le dessein de se procurer les bois à des conditions plus favorables, **b**) cette prétention est en opposition avec les intérêts des propriétaires de bois dont elle diminuerait les revenus, **c**) en opposition aussi avec l'intérêt public en ce que restreignant la concurrence dans la fabrication du fer, elle tendrait à maintenir un prix trop élevé à cette matière indispensable dans tous les arts. Elle s'opposerait au perfectionnement de cette branche importante de notre industrie en perpétuant l'ancien mode de fabrication, ce qui ralentirait considérablement l'élan déjà imprimé à la fabrication du fer à la houille, Avis CGM favorable 1° approuve observations rapporteur, 2° en conférant des permissions pour les usines le gouvernement n'a jamais entendu concentrer dans un petit nombre de mains la fabrication de la fonte et du fer, 3° accorder ou reconnaître un tel privilège ce serait priver nos forges du véhicule si puissant de la concurrence et détruire jusqu'à l'espoir de voir un jour les produits lutter, par la modération de leurs prix, avec ceux qui sont fabriqués à l'étranger, 3° on ne doit pas s'arrêter à la crainte que l'accroissement du nombre de Ht.F dans l'arrondissement de Vassy occasionne jamais dans le prix du bois un renchérissement tel qu'il devienne impossible aux habitants d'en faire usage, attendu que si un tel renchérissement pouvait avoir lieu il y aurait déjà longtemps que toutes les usines auraient dû cesser elles-mêmes leurs travaux, ou du moins dû renoncer à l'usage du bois, 4° il pourra seulement arriver, et c'est un résultat bien plus à désirer qu'à craindre, que la cherté du bois détermine les maîtres forges à opérer l'affinage du fer à la houille, Duhamel, 260-267, OR 18 avril 1830 ; 3) Pouru-Saint-Remy (com.), <\$\$ 25E1> 08Ardennes, Usine, transformer moulin en affinerie avec deux fours de chaufferie et un gros marteau (Renard-Massin, fabricant de poêles), Lelièvre, 268-271, OR 13 décembre 1829.

13 avril 1829: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Fonderies et forges d'Imphy, Sociétés Anonymes, rapporteur Observations a) les associés (Debladis, Auriacombe, Guerin et Bronzac) cherchent de nouveaux capitaux pour développer leur entreprise et transforment leur société collective en SA à laquelle ils apportent tous leurs établissements, en se réservant en retour la propriété d'un peu plus de la moitié des actions, **b**) capital de 3.500.000 F, **c**) 1.300.000 F correspondent aux versements à faire par 52

actions dont 45 sont déjà souscrites, **d**) le solde du capital soit 2.200.000 F correspond aux apports en nature des anciens associés en nom collectif ; les valeurs de ces apports de machines, bâtiments, dépendances ont été déterminée par eux-mêmes, anciens associés en nom collectif et nouveaux fondateurs de la société anonyme, **e**) les valeurs des actifs apportés ne sont pas assez justifiées, sont-ils à bonne valeur ? sans cela il serait possible d'abuser tous les jours de la crédulité publique, par des rapports mensongers ou des évaluations exagérées ; le changement d'une société collective en société anonyme, au lieu d'être avantageuse à l'industrie en accroissant ses facultés, deviendrait un moyen légal de vendre une propriété ou une entreprise à un prix bien au-dessus de sa valeur réelle, **f**) avant de sanctionner les statuts par son autorisation le Gouvernement doit faire vérifier la valeur des usines, **g**) par l'article 6 des statuts les fondateurs cèdent leurs usines et se réservent la propriété de tous les approvisionnements en tous genres, des pièces de rechange pour les machines, de toutes les marchandises fabriquées ; la société anonyme dès son début devra donc les acheter en utilisant tout ou partie des 1.300.000 F qui forme son capital disponible <en liquidités> ; il faut vérifier si le solde des liquidités sera suffisant pour assurer le fonds de roulement, rapporteur Conclusions, **a**) statuts ne peuvent être acceptés, **b**) établir règles d'inventaires annuels y compris pour l'amortissement du matériel, **c**) experts doivent être désignés pour vérifier la valeur des apports en nature, Avis **CGM** comme rapporteur, avec demande que soit précisé le montant à acheter concernant les approvisionnements, les pièces de rechange, les marchandises fabriquées, Brochant de Villiers, 271-278, *OR à rechercher*.

- 20 avril 1829: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Maizey (com.) au moulin Bas <\$\$ 46A2> 55Meuse, Usine, transférer affinerie avec un feu de chaufferie de Saint-Mihiel (com.) à Maizey (Charles-Nicolas François), avis Forêts favorable, rapporteur avis favorable en écartant les oppositions motivées par pénurie de bois des propriétaires de Ht.F (Deminuid à Demange-aux-eaux com. <\$\$ 46A4>) et (Paillot à Menaucourt com.<\$\$ 46A3>), Avis CGM favorable, Baillet, 278-283, OR 9 septembre 1829, et CGM 10 décembre 1835 ; **2**) Aulnoye-Aymeries (com.), <\$\$ 11F2> 59Nord, Usine, établir Ht.F au nombre de deux au coke, demande faite par (Frédéric Waller, gentilhomme anglais demeurant à Avesnes, conjointement avec des associés français), avis CGM interlocutoire 1° demandeur doit faire connaître les gîtes de minerai de fer approvisionnant les Ht.F, 2° nouveau rapport de ICM pour comparer produit présumable des gîtes de fer et consommation prévue de usine projetée, Baillet, 283-285, *et CGM ?*, OR 27 mai 1839 <à Urbain père autorisation pour deux Ht.F au coke, deux fours à finerie, un cubilot, un four de fusion à réverbère, deux fours à pudler, huit fours à chauffer, et les machines de compression nécessaires> ; **3**) Tréveray (com.) et Saint-Joire (com.) sur l'Ornain, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, ajouter Ht.F un deuxième (Jaquot d'Andelarre frères), minerai de fer provient de minière des bois communaux de Tréveray, opposition conseil municipal motivée par la crainte d'une augmentation du prix des journées de travail des ouvriers et par l'insuffisance de production des bois que demandeurs viennent d'acquérir, Avis CGM favorable, Baillet, 285-288, OR 5 août 1829.
- 27 avril 1829: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Vigan (Le) (com.) à Cavaillac, Mandagout (com.) et Saint-Laurent-le-Minier (com.) à Ferrière <\$\$ 150B4 et <\$\$ 164B1> 30Gard, Mines de fer, trois gîtes distincts à Vigan (le) (com.), à Mandagout (com.) et à Saint-Laurent-le-Minier (com.) à Ferrière, Avis **CGM** 1° gîte de Ferrière à Saint-Laurent-le-Minier (com.) est une minière, 2° pour le gîte de Mondagout (com.) instituer concession au profit de Cie Deshours-Farel, 3° pour celui de Vigan à Cavaillac il faut d'abord statuer sur la demande en concession de la Cie Deshours-Farel concernant la houille de ce gîte, cet objet étant plus important que celui du minerai de fer, Cordier, 288-309, déjà CGM 18 août 1828, trois OR à même date OR 14 janvier 1830, la 1^{ère} Mandagout mines de fer (à Deshours-Farel), la 2^{ème} Vigan-Cavaillac mines de fer connexe à mine de houille de Cavaillac (à Deshours-Farel) , la 3^{ème} mine de houille de Cavaillac près le Vigan (à Deshours-Farel) pour en confirmer l'étendue à 33 km2 90 ha.
- 4 mai 1829: **(5)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Bairon (étang de) à Louvergny (com.) alimenté par ruisseau Chagny, <\$\$ 25D3> 08Ardennes, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à deux feux, fenderie (Lormier cessionnaire de Bertrand Geoffroy en 1827 pour 250.000 F), bien national ayant appartenu aux

chartreux de Mont-Dieu (Le) (com.) vendu au notaire Maire le 24 frimaire an V ou 14 décembre 1796, Ht.F fonctionne sept mois par an et l'affinerie six mois, utilisation de 1.300 t de minerai et 9.500 stères bois pour produire 350 t de fonte, rapporteur a) oppositions sont motivées par risques réels d'inondations, **b**) Conseil Général PetC prescrit mesures nécessaires, Avis CGM favorable, Lelièvre, 310-316, OR 30 septembre 1829 ; **2**) Seveux (com.) au lieu dit Champs de la Coupotte, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir double à bras (Charles Saint, propriétaire Ht.F à Torpes (com.) sur le Doubs <\$\$ 83F4>), bassin d'épuration de 250 m2, Bonnard (verbal), 316-319, OR 14 janvier 1830 ; **3**) Nivillac (com.) près de La Roche-Bernard sur étang Rodoire, <\$\$ 71E2> 56Morbihan, Usine, transformer moulin en Ht.F (de Formon, maître de requêtes, propriétaire de la forêt de la Bretèche), minerai de fer provient de Saint-Gildas <\$\$ 71F2>, Lelièvre, 319-321, OR 5 août 1829 ; **4**) Chaleix (com.) à Mavaleix au dessous de l'étang alimenté par la Valouze, <\$\$ 118A3> 24Dordogne, Usine, maintenir fenderie annexe de l'usine de Mavaleix, petit atelier de neufs ouvriers (Piltré-Grenet, propriétaire du Ht.F à Chaleix), de Bonnard (verbal), 321-326, OR 26 août 1829 ; **5**) Combres à Pontgibaud et Montfermy (coms.), <\$\$ 121D1> 63Puy-de-Dôme, Redevances, mines diverses Plomb argentifère, remise demandée pour quinze ans (Moré comte de Pont-Gibaud, concessionnaire), travaux difficiles pour cette mine abandonnée, concurrence « effrayante de l'Espagne », demande accordée par Conseil de préfecture, Avis CGM favorable, Beaunier, 326-331, OR 1 juillet 1829.

11 mai 1829: **(2)** <de 11 h à 2h> : **1**) Saint-Sulpice-de-Mareuil (com.) à Bonrecueil, <\$\$ 117A3> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F au nombre de deux, affinerie, bocard, lavoir (Ribeyrol), Lelièvre, 331-336, OR 4 mars 1830 ; **2**) Mézières-en-Brenne (com.) à Corbançon, <\$\$ 91E3> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F, affinerie à trois feux, fenderie (Michel, cessionnaire de Mr de Talmont), usine très ancienne dont le titre a été perdu par suite du séquestre apposé pendant les troubles révolutionnaires sur les biens de la princesse de Talmont, de Bonnard (verbal), 336-338, OR 6 décembre 1829.

18 mai 1829: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Fourneaux à Nontron (com.), <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession, demandes concurrentes au nombre de deux (Delanoue fils, Lescure) et (Pastoureau-Labesse, Labrousse-Duboffrand), ICM, préfet, rapporteur et CGM préconisent de diviser gîte de 35 ha en deux concessions, rapporteur a) concession de Barouffières à Lescure et Delanoue, **b**) concession de Fourneaux à Pastoureau-Labesse et Labrousse-Duboffrand, Avis CGM favorable **1**° le peu d'étendue de l'espace à concéder n'est pas un motif suffisant pour empêcher division en deux concessions, lorsqu'il s'agit d'exploitations peu profondes et peu dispendieuses, le concessionnaire n'aura pas à attendre longtemps le remboursement de ses avances, **2**° par la division, on satisfait à la fois, et à l'intérêt général de la concurrence, et aux titres à la préférence que la loi semble reconnaître aux propriétaires du sol, et aux inventeurs, **3**° l'octroi aux inventeurs d'une partie de la concession qu'ils ont demandé, ayant pour objet de satisfaire au droit qu'ils tiennent de leur invention, doit avoir pour résultat de payer complètement ce droit, de telle manière que la 2^{ème} concession reste affranchie de toute réclamation à l'égard du droit d'invention de la part de Delanoue et Lescure, Cordier, 339-344, et CGM 28 septembre 1829, OR 3 février 1830 une seule OR pour une seule concession les deux demandeurs s'associant pour réunir les deux gîtes ; **2**) Noidans-le-Ferroux (com.) au Pré-Saint-Martin, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de trois (Galair et Patret), lavoirs fonctionnent depuis leur création en 1808, article 78 loi 1810 confère le droit de les conserver, bassins creusés sont suffisants pour empêcher l'eau de lavage du minerai d'en sortir avant sa clarification, Brongniart, 344-346, OR 29 novembre 1829 ; **3**) Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, travaux projetés, Héron de Villfosse lit rapport sur projet de travaux de Dieuze, 346, <pour compte-rendu voir séance CGM 1 juin 1829>, déjà CGM 24 mars 1828, et 25 mai 1829.

25 mai 1829: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Plan d'Aups à Aups (com.), <\$\$ 170C2> 83Var, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de trois (Revertégat frères), (Pasquier percepteur à Auriol, Grimaud, Maloye chirurgien, André Paul et Ollivier ou Cie Maloye) et (de Ferry et Pascal), IM et préfet préférence (à Pasquier, Maloye et Cie), rapporteur Observations **a**) Revertégat

frères ne méritent pas une grande confiance, ils ont vendus leur concession de Peypin après quatre ans de travaux mal conduits occasionnant des éboulements et un incendie, et leur acheteur n'ayant les moyens ni de les payer ni d'exploiter Peypin se livre à divers agiotages très contraires au succès des mines ; ils sont demandeurs de la concession de Vède qui s'étend de Auriol au Plan d'Aups et est limitrophe de cette dernière ; la concession de Vède n'est pas encore accordée, et Revertégat l'a déjà vendue à un maître mineur qui probablement serait dans l'impossibilité de l'exploiter avantageusement s'il ne s'associe pas à quelque bailleur de fonds, **b**) de Ferry et Pascal n'ont pas complété leur dossier, **c**) préférence (à Pasquier, Maloye et Cie) pour 8 km² 86 ha comme préfet, Avis **CGM** favorable comme rapporteur, Duhamel, 347-361, OR 23 décembre 1829 ; **2**) Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, travaux projetés, reprise de la discussion, <pour compte-rendu voir séance CGM 1 juin 1829>, 361, déjà CGM 18 mai 1829, et 1 juin 1829.

1 juin 1829: **(2)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, travaux projetés, travaux correspondent au projet IM Levallois ; ceux-ci ont été approuvés par Comité d'Administration de la Cie des Salines et Mines de sel de l'Est, Avis rapporteur adopté par CGM **1**^o contrairement au principe général de l'art des mines d'exploiter de bas vers le haut, les caractéristiques du gîte permettent d'exploiter à environ 120 m de profondeur la 11^{ème} couche présentant une épaisseur de 5,4 m, **2**^o l'exploitation de cette 11^{ème} couche se fera en divisant la couche en massifs carrés de 32 m de côté avec un toit conservant 1m de sel gemme, 362-378, déjà CGM 25 mai 1829, et 30 novembre 1829, *pas d'OR* ; **2**) Allevard (com.) mines de fer spathique de l'Etellier et de Champ d'Erland, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, concession (Béranger-Fenouillet), aucune opposition, cahier des charges avec les charges et conditions imposées par OR 15 janvier 1817 concernant les mines d'Allevard, et l'obligation de fournir un tiers du minerai à la Fonderie Royale de Saint-Gervais au prix réglé à dire d'expert, Beaunier (verbal), 378-381, OR 11 novembre 1829.

8 juin 1829: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), rappel des quatre oppositions (Blum, Saglio, Humann, Gast, Flamand et Cie), (Grésely ou Grésily propriétaire de verreries), (Grésely, Pourtalès, Falatieu et autres), et (Lanoir, Perez et Cie)/385, avis rapporteur/408-412 : **a**) approuve le rapport Ingénieur des Mines Thirria du 10 décembre 1828/393, sauf deux articles, n^o5 et n^o9, **b**) fait le rappel de l'arrêt du Conseil du 1 mars 1763 pour le titre originaire de cette concession, de celui du 30 mars 1784 pour la prorogation, de celui du 24 septembre 1768 pour la détermination de la limite ouest, et du PV d'adjudication du 4 juin 1812 par lequel la Caisse d'Amortissements qui possédait alors la moitié de cette concession en représentation de l'Abbaye de Lure, a vendu cette moitié aux titulaires actuels Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie, **c**) Considérant <19 considerants pages 409-411>, **d**) avis, le périmètre comprend une surface de 31 km² 65 ha, **CGM** renvoie la discussion à séance prochaine, Brochant de Villiers, 381-412, déjà CGM 7 juillet 1828, et 15 juin 1829, OR 5 mai 1830

15 juin 1829: **(2)** < de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Baburet à Louvie-Soubiron (com.), <\$\$ 175F3> 64Basses-Pyrénées, Mines de fer, concession, réduire périmètre (marquis d'Angosse, pair de France), nouveau périmètre 16 km² 96 ha, Avis **CGM** favorable, mais en prescrivant les charges et conditions énoncées dans OR 6 décembre 1827 portant concession des mines de fer de Montbazens, Lugan et Roussenac (Aveyron) au duc Decazes, par l'article 4 en sa 1^{ère} partie et les articles 5 à 22, Cordier, 412-416, OR 23 septembre 1829 ; **2**) Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), Brochant de Villiers, Avis **CGM** reprise de la discussion, 416, déjà 8 juin 1828, et 22 juin 1829, OR 5 mai 1830

22 juin 1829: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, délimiter (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), **CGM** divisé, majorité de 5 contre 3 pour l'approbation de l'avis du rapporteur sauf en ce qui concerne l'article 9

proposé par l'Ingénieur des Mines le 10 décembre 1828, **a)** le rapporteur Brochant de Villiers pense avec deux autres membres du CGM qu'il faut rejeter cet article 9, **b)** cinq autres membres pensent qu'il faut le maintenir, **c)** cet article traite d'un cas possible de déchéance «dans le cas prévu par art.49 loi 1810 où l'exploitation serait restreinte ou suspendue, sans cause légitime, le préfet assignera aux concessionnaires un délai de rigueur qui ne pourra excéder six mois, et faute par eux de justifier dans ce délai de la reprise d'une exploitation régulière et des moyens de la continuer, il en sera rendu compte conformément à 1810/49 au ministre de l'Intérieur qui proposera s'il y a lieu, dans la forme d'un règlement d'Administration publique, la révocation de la concession, sous toutes les réserves des droits des tiers », Avis **CGM 1°** la disposition de l'article 9 qui prévoit un cas de révocation de la concession peut être regardé comme légale, soit que l'on veuille considérer la concession de mines comme des contrats synallagmatiques régis par le droit commun, puisque alors aux termes des art. 1183 et 1184 du Code Civil la condition résolutoire est toujours sous entendue pour le cas où l'une des deux parties ne satisferait pas à ses engagements, et remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé, soit que l'on se renferme dans le droit spécial établi par la loi 1810 article 49, qui laisse tout pouvoir au gouvernement, en prononçant que dans le cas où l'exploitation serait restreinte ou suspendue, il en sera rendu compte au ministre de l'Intérieur pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra, **2°** antérieurement à la loi 1810 la possibilité de déchéance des concessions avait toujours été reconnue, les cas de déchéance ont même été formellement exprimé dans la loi de 1791, on ne peut prétendre que les concessions antérieures à 1810 sont plus inviolables que les concessions nouvelles, la loi de 1810 assimile formellement les unes aux autres, par conséquent la possibilité de révocation, reconnue par celle-ci, existe pour celle-là, dans le même cas et de la même manière, 416-420, , déjà CGM 15 juin 1829, et 20 juillet 1829, OR 5 mai 1830 ; **2)** Allevard, <\$\$ 126A3> 38Isère, Mines de fer, règlement d'exploitation prévu par OR 15 janvier 1827, réclamation, plaintes contre le conducteur travaux qui n'effectue pas ses tournées au bon moment pour les concessionnaires et qui tarde à établir les plans des travaux souterrains, Beaunier, 420-428, *pas d'OR* .

29 juin 1829: **(3)** < de 11 h à 2 ½ h > : **1)** Précy-sous-Thil (com.) au Moulin au Lièvre, <\$\$ 81E3> 21Côte-d'Or, Usine, ajouter Ht.F et patouillet à aciérie autorisée par OR 6 septembre 1826 (Champion de Nansouty), avis favorables des Ingénieurs des Mines et du préfet, avis défavorable Conservateur Forêts contredit par Administration générale Forêts et ministre Finances, Avis CGM favorable, Lelièvre, 429-438, déjà 22 mai 1826, OR 20 janvier 1830 ; **2)** Magny-sur-Tille (com.) sur la Norge près du moulin de Magny, <\$\$ 82B4> 21Côte-d'Or, Usine, établir lavoir à bras au nombre de trois (Philippon frères et Magnin) pour leur Ht.F à Brazey-en-Plaine (com.<\$\$ 97E1>), quarante deux oppositions motivées par la pollution de l'eau de la Norge qui traverse le village de Magny-sur-Thil/439, avis favorables des IPetC et des IM mais avec l'obligation de bassins d'épuration totalisant à 1.200 m² et sous la condition d'interrompre le lavage à certaines périodes, Avis **CGM** favorable, avec instruction donnée au maire **1°** d'interdire temporairement le lavage si le débit de la Norge est insuffisant et **2°** de suspendre si les eaux ne sortent pas claires des bassins, Brongniart, 438-446, OR 6 décembre 1829, et CGM 24 janvier 1831 ; **3)** Fonderies et forges d'Alais, Sociétés Anonymes, statuts, acte chez notaire Cahulin à Paris le 12 mars 1829, capital 6.000 000 F, apports de la concession mines de fer d'Alais, des droits dans les concessions de mines de houille de Rochebelle et de Tréllys, et des trois domaines de Sandras, Gournier, Tamaris, Avis **CGM 1°** réaliser une expertise des trois domaines apportés, **2°** la concession de mines de fer et les droits résultant de l'association pour les houillères de Rochebelle et Tréllys ne pourront pas figurer numériquement dans le capital social, **3°** à l'avenir lorsque les travaux d'exploitation dans la concession de minerai de fer seront en activité, la valeur de ces travaux souterrains ne pourra figurer numériquement dans les inventaires annuels, **4°** les sociétaires devraient ajouter aux statuts un article ayant pour but de fixer les bases suivant lesquelles les divers objets composant l'actif de la société seront évaluées dans les inventaires annuels et les règles que l'on suivra pour la dépréciation graduelle des bâtiments, fourneaux, machines et ustensiles, Brochant de Villiers, 446-448, et CGM 12 avril 1830, *OR à rechercher*.

6 juillet 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Bert et Montcombroux (bassin de Bert), <\$\$ 108B2> 03Allier, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux suite au regroupement des cinq demandeurs initiaux, (Meilheurat Rossigneux et Cie) et (Bouquet, Crouzier, Bellaigue, Méplain et autres), avis IM et préfet est d'accorder collectivement la concession avec un intérêt proportionné aux droits de chacun, avis rapporteur a) ne pas adopter l'avis du préfet, **b**) concession à Cie Meilheurat des Prureaux pour 18 km² 50 ha/476, 2° indemnité d'inventeur de 4.000 F à Crouzier de Saint-Léon/477, **c**) cahier des charges/477, Avis **CGM 1°** comme rapporteur, 2° considérant en outre que le système proposé par préfet et IM, quelque séduisant qu'il puisse être au premier aperçu en paraissant satisfaire à tous les droits et concilier tous les intérêts, ne serait réellement qu'une sanction accordée à la continuation du désordre actuel puisqu'il tendrait à réunir des éléments qui ne s'accorderaient pas entre eux et qui ne présenteraient pas de garanties d'une bonne exploitation/479, Duhamel, 448-479, déjà 18 février 1824, et 21 février 1831, OR 9 juin 1832 à Crouzier, Bellaigue, Bouquet, Méplain et Cie pour 10 km² 55 ha ; **2**) Bouhans-et-Feurg (com.) bois communaux, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Philippon et Magnien), opposition conseil municipal, avis défavorable Inspecteur et Conservateur Forêts, avis favorable de l'Ingénieur des Mines et préfet à condition que les sites d'extraction soient ceux où le bois vient d'être coupé, et que l'extraction se fasse immédiatement après la coupe, Avis CGM favorable comme préfet, Lelièvre, 479-482, *pas d'OR* .

13 juillet 1829: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Frétigny ou Frétigny-et-Velloreille (com.) dans fossé canal de décharge du moulin sur la Romaine, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras (Vve Vézy et Masson), avis préfet favorable pour 12 années, le fossé pouvant servir de bassin d'épuration, Avis CGM favorable comme préfet, de Bonnard (verbal) 482-486, OR 23 décembre 1829 ; **2**) Autrey (com.) bois communaux Buisson de la Ville, <\$\$ 84A2> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'exploiter (Huot et Petit-Guyot) pour leur Ht.F d'Autrey et Echallonge, avis défavorable du Conservateur Forêts et du ministre Finances, Avis CGM 1° la nécessité d'accorder la demande n'est pas constatée, le demandeur possède sur le territoire des communes d'Autrey et Bouhans des champs qui recèlent d'abondantes ressources de minerai, 2° en l'état actuel des choses autorisation ne peut être accordée, Lelièvre, 486-489, *pas d'OR* ; **3**) Saint-Etienne, dans une partie du périmètre n° 22 ardt., 42Loire, Mines de fer, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cie des Mines de fer et Fonderies de Saint-Etienne) et (Cie concessionnaire des mines de houille de Roche-la-Molière et Firminy), minerai carbonaté lithoïde connexe ou non connexe avec la houille, Avis **CGM 1°** préférence (à concessionnaire des mines de houille Roche-la-Molière et Firminy), 2° mais sans obligation que la concession du minerai de fer soit et demeure réunie à la concession de houille, 3° pour permettre le cas échéant de faciliter les arrangements permettant l'exploitation du minerai de fer de la manière la plus utile aux usines auxquelles ce minerai est nécessaire, OR 23 décembre 1829 concession (des gîtes de minerais de fer) de Villebeuf et Fougivieux (à Cie concessionnaire des mines de houille de Roche-la-Molière et Firminy) pour 4 km² 3 ha.

20 juillet 1829: (5) <de 11 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Ronchamp et Champagney (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), Directeur Général Mines intervient **a**) pour demander l'avis détaillé et motivé des membres qui n'ont pas partagé l'opinion de la majorité du CGM <du 22 juin 1829> relativement à la demande des concessionnaires en délimitation de leur concession, **b**) pour le porter à la connaissance du ministre de l'Intérieur et du Conseil d'Etat, **c**) pour faire savoir que les députés de six départements lui ont adressé des observations sur cette affaire, l'Inspecteur général Lelièvre Président de séance demande aux deux membres minoritaires, Héron de Villefosse et Cordier, de rédiger leur avis sur cette affaire, 505-506, déjà CGM 22 juin 1829, et 3 août 1829, OR 5 mai 1830 la concession possédée par Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie est délimitée avec surface de 31 km² 65 ha. ; **2**) Montataire, sur le Thérain canton de Creil, <\$\$ 21F4> 60Oise, Usine, maintenir affineries à fer et à cuivre (Mertian frères, cessionnaire de Praire successeur de Gindre) régulariser cet établissement construit en 1809, fonctionnant exclusivement à la houille et fabriquant des tôles, du fer blanc et des feuilles de cuivre laminé, la consistance est deux fours à réverbère (à houille), un four de chaufferie pour chauffer les

loupes avant de les étirer entre des cylindres, trois fours à réverbère pour chauffer fer en barres, un four à réverbère pour chauffer les tôles et les décaper, deux fours à réverbère pour fondre et affiner du cuivre, Avis **CGM** favorable, Mignerons, 506-513, 23 décembre 1829 ; **3**) Saint-Paul-en-Jarez (com.) à Chapelles, 42Loire, Usine, transformer fenderie en affinerie à la houille (de Charrin), fenderie existe depuis cent ans, la consistance de l'ensemble sera trois fours à pudler, un four à chauffer, quatre paires de cylindres, un gros marteau de 3.000 kgs, de Bonnard (verbal), 513-516, OR 13 décembre 1829 ; **4**) Montfort-sur-Boulzane (com.), <\$\$ 180A4> 11Aude, Usine, établir martinet à fer près de sa forge catalane (baron de la Rochefoucauld, lieutenant général, pair de France), de Bonnard (verbal), 516-519, OR 30 décembre 1829 ; **5**) Cosnes ou Cosnes-et-Romain (com.), <\$\$ 26B1> 57Moselle, Usine, établir Ht.F, Directeur général des Douanes et ministre des Finances confirmer leur opposition, Avis **CGM** ne pas autoriser, Lelièvre, 519-523, déjà 17 mars 1828, *pas d'OR*.

27 juillet 1829: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Lunas (com.) et Joncels (com.), <\$\$ 163F2> 34Hérault, Mines diverses Cuivre, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Canet de Bistan propriétaire à Bessan (com.), Hérault), (François Ribes propriétaire à Aissan (com.), Hérault), (Barthélémy Ribes négociant à Paris), (Georges Frèrejean et son fils) et (Bonnafé et Cie), préfet préférence (à Frèrejean père et fils) autorisés à faire des recherches et inventeurs, rapporteur a) Canet de Bistan et Cie, et Bonnafé et Cie n'ont pas produit de plans ni communiqué la justification de leurs facultés et moyens, b) Frèrejean père et fils possèdent de notoriété publique de grands établissements métallurgiques et ont justifié de 3.000 F de contributions directes, c) il est évident que Frèrejean doit obtenir la préférence, **Avis CGM 1°** préférence à Frèrejean pour 11 km² 42 ha, , **2°** si fabrique de traitement est créée une autorisation est nécessaire, Cordier, 524-532, OR 14 janvier 1830 ; **2**) Divers, Droits de navigation de la houille entre Saint-Etienne et Paris, rapport sur la suppression de ces droits ; mémoire du 11 mai 1829 du marquis de Talaru, pair de France, membre du Conseil Général de la Loire et de 14 députés de Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Allier ; «Note sur le commerce de la houille entre le bassin de la Loire et Paris, et sur les droits de navigation établis en amont de Briare», Avis **CGM 1°** soumettre à la prochaine session des Chambres un projet de loi portant exemption des droits de navigation pour le transport de la houille de la Loire en amont de Briare, et sur la Seine en amont de Paris, **2°** réduire de ¼ ou de 2,25 F par voie de Paris (15 hl) le droit d'otroi à l'entrée de Paris sur la houille arrivant par la haute Seine ou par le port d'Arnout, de Bonnard, 533-552, *pas d'OR*.

Registre n° 24 du 3 août 1829 au 15 mars 1830, F14-17943 (558 pages)

3 août 1829: **(3)** : **1**) Saligny-sur-Roudon (com.) à Gouttes-Pommiers, <\$\$ 198B1> 03Allier, Mines diverses, Manganèse, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Servajan du Brétail, de Villaine et Cie), (Bernacher-Rogier) et (Méplain et Cie), cahier des charges, Avis **CGM** préférence (à Servajan du Brétail et Cie), Brongniart, 1-12, et CGM 16 août 1830, OR 1 février 1831 ; **2**) Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession (Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie), recherches poursuivies par les « concessionnaires » donnent des résultats presque désespérants, Avis **CGM 1°** apprend avec peine le peu de succès des recherches entreprises, **2°** les travaux exécutés semblent convenablement dirigés tant sous le rapport de la bonne exploitation du gîte, que sous celui de la sûreté des ouvriers, **3°** transmettre les plans et coupes des barrages construits pour retenir les eaux des anciens ateliers d'exploitation, Mignerons, 12-15, déjà CGM 20 juillet 1829, et 15 février 1830, OR 5 mai 1830 ; **3**) Batère (montagne de) Las-Canals à Corsary (com.), <\$\$ 184C4> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Mme de Favières et Mlle Sant-Germa-Maler, anciens exploitants) et (Baelle et Villanon?, propriétaires du sol), avis de l'Ingénieur des Mines, du préfet et du rapporteur préférence (à Favières et Sant-Germa-Maler), Avis **CGM** surseoir à

statuer dans l'attente de l'examen de la demande concurrente (Baelle), Lelièvre, 15-18, et CGM 14 novembre 1831, OR 31 mars 1832 Las Canals (6^{ème} concession sur les 10 instituées) pour 8 ha (à Mme de Favières née Ros et à Mlle Sant-Germa-Maler), redevance tréfoncière 20 c/ha.

- 10 août 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Torrent à Sahorre (com.), <\$\$ 184B3> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession (Lieutenant Général Thiébault, Lugan-de-la-Roserie, Bernadac et Cie), minerai consommé presque entièrement dans forges catalanes autorisées au bénéfice des demandeurs à Ria (com. <\$\$ 184B3>) par OR 22 mai 1825) et à Sahorre (com.) par OR 2 octobre 1816, Lelièvre, 19-22, OR 21 mars 1830 ; **2**) Chambois (bassin d'Épinac) à Tavernay et Lucenay-l'Évêque (coms.), <\$\$ 95F2 et 95F1> 71Saône-et-Loire, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de six (Desplaces de Martigny, subrogé par Habert du 19 août 1825, puis par Lieutenant Général comte Munier de la Converserie, pour 95 km²), (colonel Bro), (Desternes), (de Rigny), (Joland, Thibault et Berger de Moncharmont) et (comte d'Esterno, et Chaveau), Ingénieur en chef des Mines estime gîte concessible quelque médiocre que soit ce gisement, rapporteur a) préférence (à comte Munier) pour sa demande réduite à 29 km² 30, Avis CGM comme rapporteur, mais pour périmètre réduit à 11 km² 30 ha, Duhamel, 22-42, OR 20 janvier 1830, et CGM 2 décembre 1833.
- 17 août 1829: (2) <de 11 h à 2h> : **1**) Mandres ou Mandres-en-Barrois (com.) sur le Prouillon, <\$\$ 46A4> 55Meuse, Usine, établir patouillet au nombre de deux, bocard à quatre batteries chacune à quatre pilons, dix lavoirs (Muel) pour laver le minerai extrait à Ribeaucourt (com.), Avis CGM favorable sans obligation immédiate de bassins d'épuration, Mignerons, 43-49, OR 27 janvier 1830 ; **2**) Rougemontot (com.), Battenans-les-Mines (com.) et Avilley (com.) ardt. Besançon, <\$\$ 84A3> 25Doubs, Mines de fer, concession (Chaudot, Derosne, auxquels se joint ultérieurement l'opposant marquis de Raincourt, tous trois sont propriétaires de Ht.F, (Alexis Chaudot pour Ht.F à Loulans-Verchamps (com. \$\$ 84A3> Haute-Saône), (Derosne pour Ht.F à Larians-et-Munans (com. <\$\$ 84A3> Haute-Saône), (marquis de Raincourt pour Ht.F de Fallon), oppositions des conseils municipaux, redevance tréfoncière 5 c/qxm extrait, trié et non grillé, Mignerons, 49-60, OR 21 mars 1830.
- 24 août 1829: (3) <de 11 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Pierre-la-Cour, <\$\$ 56C3> 53Mayenne, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Bazouin, Collet, Paillard-Dubugeon, Triger ou Cie Bazoin) et (Audel, Bertois, Durand de la Porte, Barré de Villeneuve, Chardon), rapporteur Conclusions **a**) ne pas accorder de concession pour l'étendue considérable demandée, **b**) dans cette étendue deux gîtes au moins de houille qui peuvent être séparés pour faire un jour le centre de deux concessions distinctes, **c**) établir pour le moment une seule concession avec limites plus restreintes que celles demandées, **d**) préférence (à Cie Bazoin), Avis CGM favorable mais en réduisant encore les limites proposées par rapporteur, Brongniart, 61-73, OR 11 octobre 1830 pour 15 km² 39 ha ; **2**) Las-Indis et Roques-Nègres (montagne de Batère) à Corsavy (com.), <\$\$ 184C4> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession (Charles de Florimond comte de Vogué, pair de France, ancien exploitant de longue date), oppositions de propriétaires de la surface, avis rapporteur a) urgent de faire cesser pour la sécurité des ouvriers et la conservation des mines le mode actuel de l'exploitation, **b**) ce but ne sera atteint qu'en régularisant promptement les exploitations de cette contrée dont plusieurs ont lieu sans titre légal et en obligeant les concessionnaires à ne prendre pour directeur et maître mineur que des individus qui auront justifié de la capacité nécessaire pour bien conduire les travaux, **c**) indispensable de placer un garde-mines, agent de l'Administration sous les ordres de l'IM et non sous les ordres des exploitants, **d**) les droits de M. de Vogué ancien exploitant qui a demandé à toutes les époques un titre légal doivent l'emporter sur ceux que pourraient avoir les opposants demandeurs en préférence comme propriétaires du sol, Avis CGM préférence (à comte de Vogué), Lelièvre, 73-89, OR 1 avril 1830, et CGM 10 octobre 1830 ; **3**) Boissière-d'Ans (La) (com.) à Ans, <\$\$ 132A1> 24Dordogne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie (Festugière), la consistance de l'ensemble est deux Ht.F au bois, deux affineries au bois, un four à réverbère, un bocard à crasses, un marteau, un martinet et deux foreries pour canons, demande initiale date d'août 1811, rap. **a**) cette affaire est d'intérêt général et ne s'oppose à aucun intérêt privé, **b**) instruction locale beaucoup trop longue, Avis CGM favorable, Mignerons, 83-89, OR 27 janvier 1830.

31 août 1829: (4) <de 11 ½ à 2 ½ h> : 1) Payzac (com.) sur l'Auvezère, <\$\$ 118C4> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie à deux feux au bois et un marteau à drôme (Vve Donnève), bien national ayant appartenu aux entrepreneurs de la manufacture royale d'armes de Tulle et vendu le 26 germinal an II ou 15 avril 1794, puis en 1818 à François Donnève décédé, avis unanimement favorables, Mignerou, 89-92, OR 17 février 1830 ; 2) Apremont (com.) sur le cours d'eau l'Aire près du moulin, <\$\$ 25E4> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F, lavoir (Satabin), huit oppositions de concurrents, Avis CGM favorable 1° approuve les observations suivantes du rapporteur : liberté et concurrence dans les fabrications réclame que le bois soit surtout employé à fabriquer la fonte de fer dans les Ht.F, le gouvernement n'a pas mis de bornes au nombre des Ht.F, pas de préférence à accorder pour le Ht.F demandé, 2° en matière d'usines l'objet de l'Administration doit être d'établir les clauses auxquelles l'existence en est subordonnée dans l'intérêt général et dans celui des riverains, mais il n'est pas dans ses attributions, ni dans ses usages, de prescrire les détails de constructions nouvelles, telles que celles des digues filtrantes, 3° en ordonnant de semblables constructions qui n'ont point encore pour elles l'autorité de l'expérience, l'administration prend sur elle la responsabilité dont elle doit toujours éviter de se charger, 4° l'administration doit laisser à l'intérêt particulier une certaine latitude pour tenter des procédés nouveaux, sous la condition expresse de ne porter aucune atteinte à l'ordre public, ni aux droits des tiers, Mignerou, 93-104, OR 11 mars 1830 ; 3) Brazey-en-Plaine (com.) à Glanon sur la Saône au lieu dit Meix près canal de Bourgogne et Argilly (com.), <\$\$ 97E1> 21Côte-d'Or, Usine, transférer Ht.F de Argilly (com.) à Brazey-en-Plaine (com.) autorisé par OR 26 avril 1826 (comte d'Archiac), une machine à vapeur fournira toute l'énergie nécessaire, de ce fait CGPetC n'est pas concerné, Avis CGM favorable, Lelièvre, 104-109, déjà CGM 16 janvier 1826 <voir Argilly> OR 4 mars 1830 ; 4) Raismes (com.) sur chaussée de Valenciennes à Lille, <\$\$ 11E1> 59Nord, Usine, ajouter fourneau à réverbère au nombre de cinq (Renoux et Dumont ayant acheté les parts de leurs associés), Avis CGM favorable, il ne s'agit pas d'une rectification de la demande initiale, mais d'une augmentation de capacité à laquelle rien ne s'oppose, et qui doit être autorisée par une OR nouvelle, Lelièvre, 109-112, déjà CGM 12 novembre 1823 et OR 4 février 1824, OR 3 février 1830.

28 septembre 1829: (4) <de 11 h à 2 h> : 1) Gray (ville), section d'Arc sur les Egoulettes, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, être dispensé du bassin d'épuration prescrit par OR 22 mars 1827 autorisant l'établissement du patouillet (Sacquin ou Mongin Sacquin), Directeur Général Mines intervient pour demander affichage de la demande, avis favorables des IPetC et IM, avis favorable du préfet sous conditions de curage et d'interruption en hiver, avis défavorable CPPetC, avis défavorable CGM avec mise de demeure d'exécution des obligations de l'OR d'autorisation, Mignerou, 113-118, déjà CGM 11 février 1828, *pas d'OR* ; 2) Hardingen (bassin d'Hardingen), <\$\$ 2B2> 62Pas-de-Calais, Houille, épuisement menace sans que concessionnaire décide soit de faire recherches en profondeur, soit de renoncer, soit de céder l'exploitation, Inspecteur Divisionnaire Baillet propose « l'abandon puis la cession à de nouveaux entrepreneurs », Avis CGM : IM doit proposer au préfet les mesures susceptibles de porter les concessionnaires à essayer de rendre la position de leurs mines moins précaire et plus avantageuse, par l'amélioration du mode d'exploitation pour les massifs de houille à extraire dans les couches connues, et par des travaux de recherches qui puissent faire reconnaître de nouveaux gîtes exploitables, de Bonnard (verbal), 118-124, déjà CGM 6 octobre 1813, et 11 février 1833, *pas d'OR* ; 3) Aisy-sous-Rougemont (com.), <\$\$ 81D1> 89Yonne, Usine, remplacer feu de forge, fenderie et martinet par Ht.F, déplacer de 50 m un autre Ht.F établi à Aisy depuis très longtemps (marquis de La Guiche, pair de France et comte de Chastenay-Lanty, colonel), forge et martinet autorisés par OR 7 janvier 1824 n'ont pas été construits, Avis CGM 1° favorable pour le remplacement, 2° pas lieu d'autoriser le déplacement de l'ancien Ht.F qui n'est pas un transfert d'une localité dans une autre mais une simple reconstruction d'une usine déjà autorisée, 3° avis du CGPetC pour l'utilisation du cours d'eau est indispensable, l'usine étant située près du canal de Bourgogne, Lelièvre, 125-130, OR 17 février 1830, et CGM ?, OR 17 février 1830 ; 4) Fourneaux à Nontron (com.), <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession (Delanoue fils, Lescure, Pastoureau-Labesse, Labrousse-Duboffrand), les deux concurrents réunissent leurs intérêts, Avis CGM favorable pour une seule concession accordée aux deux sociétés

réunies aux conditions déjà prescrites, Cordier (verbal) 130-131, déjà CGM 18 mai 1829, OR 3 février 1830.

5 octobre 1829: (2) <de 11 h à 2 h> : 1) Salles de Ganières (bassin d'Alais), à Castillon-du-Gard (com.), <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (de Chapelain, Lacroix) et (Cie Maurin, Silhol fils, Brahic de Castillon), préférence préfet, rapporteur et CGM (à de Chapelain, Lacroix), Cordier, 132-146, OR 28 août 1832 ; 2) Collenon au puits Saint-Irénée (bassin Rive-de-Gier), 42Loire, Houille, réclamation (Michel, propriétaire du sol) contre le chômage du puits Saint-Irénée, demandé par le concessionnaire (Chavanne et Binnachon) conformément aux clause générales des mines de houille du département de la Loire, et approuvé par préfet, IM favorable à réclamation, si le concessionnaire ne reprend pas l'exploitation, forcer celui-ci à l'abandonner et autoriser le propriétaire du sol à extraire, rap. a) rejeter réclamation, b) maintenir arrêté de fermeture, c) renvoyer Michel à se pourvoir devant les Tribunaux, Bonnard (verbal), 146-151, *pas d'OR*

12 octobre 1829: (2) <de 11.00 h à 3 h> : 1) Pouzols <ou Pouzols-Minervois> (com.) et Sainte-Valière (com.) (bassin de La Caunette), <\$\$ 180C1> 11Aude, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Azéma de Montgravier) et (concessionnaire de Mailhac, <Bernard Lignières>), houille brune ou lignite, préférence (à Azéma de Montgravier), Avis **CGM** favorable 1° infériorité de qualité et de valeur de la lignite, le peu d'épaisseur des couches et le petit nombre de couches qui se trouvent voisines les unes des autres portent naturellement à attribuer à une concession de lignite une étendue en surface plus considérable que celle qu'on doit en général attribuer aux concessions de houille grasse, 2° cette plus grande étendue est surtout nécessaire, à l'effet d'offrir au concessionnaire l'expectative d'une jouissance assez longue, pour compenser les dépenses considérables qu'occasionnera l'exploitation dans la profondeur de chacun des ensembles de couches, l'établissement de machines dispendieuses qui pourront servir successivement à cette exploitation dans plusieurs localités de la concession, 3° la concurrence est suffisamment garantie par les dix neuf concessions accordées dans les parties limitrophes des départements de l'Aude et de l'Hérault dont l'ensemble embrasse plus de 293 km², 4° les concessions accordées les premières ont naturellement porté sur les parties des bassins houillers qui offraient l'expectative des exploitations les plus avantageuses, et il est convenable de compenser aux nouvelles concessions ce désavantage par une plus grande étendue, Cordier, 152-160, OR 16 juin 1830 ; 2) Faymoreau (com.) et Boufferie à Puy-de-Serre (com.) (bassin de Vouvant et Chantonay), <\$\$ 88B4> 85Vendée, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Cie Moller et Vve Dobrée) et (Cie baron de Cressac député, Fontenelle de Vaudoré conseiller à la Cour de Poitiers, Louis et François Laurence négociants), les deux Cie projettent chacune l'établissement d'un Ht.F, IM et préfet sont favorables à deux concessions, avis rapporteur **a)** favorable à deux concessions Faymoreau à (Cie Moller Vve Dobrée), et Boufferie à (Cie de Cressac), **b)** inventeur est Aubineau, qui a exploité mais sans faire connaître la disposition du gîte, Duhamel, 160-187, et CGM 19 octobre 1829, OR 1 février 1831.

19 octobre 1829: (1) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Faymoreau (com.) et Boufferie à Puy-de-Serre (com.) (bassin de Vouvant et Chantonay), <\$\$ 88B4> 85Vendée, Houille, concession, Avis CGM favorable pour deux concessions, en faisant supporter à chacun des concessionnaires la moitié de l'indemnité d'invention s'élevant à 3.000 F, Duhamel, 188-189, déjà CGM 12 octobre 1829, et 16 août 1830 OR 1 février 1831.

26 octobre 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Courniou (com.) (a. Béziers, canton Saint-Pons-de-Thomières), <\$\$ 163D3> 34Hérault, Mines de fer, concession (Fau médecin et Terral propriétaire), minerai de très bonne qualité pour forge catalane, utile aux maîtres de forges de la contrée dont les approvisionnements actuels en minerai proviennent des parties les plus éloignées des départements de l'Aude et de l'Ariège, Avis CGM favorable, Cordier, 190-197, OR 20 janvier 1830 ; 2) Allondrelle-la-Malmaison (com.) à Buré-la-forge, <\$\$ 26A1> 57Moselle, Usine, établir affinerie à deux fours à réverbère à la houille, un feu de chaufferie au bois, un gros marteau et un martinet (Vve

Trotyanne, copropriétaire Ht.F à Longuyon (com.) au lieu-dit Dorlon), Duhamel (verbal), 197-204, OR 4 mars 1830.

2 novembre 1829: (1) <de 11 h à 3 h> : **1**) Canaveilles (com.), <\$\$ 184A3> 66Pyrénées-Orientales, Mines diverses, Cuivre, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Pagès, Cosne, Gaillard frères, Azéma, Bonafé, Py, Graux, Duthap et trois représentants société forges de Ria, Thiébault, baron Lieutenant général Lugan de Larozerie, Bernadac) et (marquis Dax d'Azat, maire de Montpellier), rapporteur avis préférence (à Pagès et associés), Avis **CGM** favorable **1**° réduire périmètre à 7 km², **2**° préciser dans cahier des charges que l'atelier de traitement du minerai devra donner lieu à autorisation, Mignerou, 205-222, OR 20 janvier 1830, et CGM 8 août 1831.

9 novembre 1829: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Amant-Roche-Savine (com.) (seconde concession de) <\$\$ 122B2> et Jumeaux (com.) <\$\$ 121F3>, 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb sulfuré, concession, augmenter périmètre de 11 km² pour cette concession instituée par OR 2 avril 1828 pour 31 ha (Denis et de la Salzède), Avis **CGM** favorable **1**° cette nouvelle concession est accordée à charge de rester réunie à la concession ancienne, **2**° renvoyer les plans pour qu'ils soient orientés et signés, Brongniart, 223-229, déjà CGM 30 juillet 1827, déjà OR 2 avril 1828, OR 1 février 1831 ; **2**) Batère (sur montagne de) mines de Bonade et Droguère à Corsavy (com.), <\$\$ 184C4> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (de Garcias) et (Bartle et Vilanova), préfet n'instruit pas la demande de Bartle et Vilanova bien que celle-ci ait été déposée la première, Avis **CGM** **1**° sursis à statuer, **2**° demande de Garcias est une demande en concurrence qui devait être transmise à Bartle premier demandeur, **3**° si l'on statuait sur la demande de Garcias sans avoir entendu les intéressés, OR de concession serait susceptible d'être attaquée comme n'ayant pas été rendue contradictoirement, Cordier (verbal), 229-231, OR 31 mars 1832 ; **3**) Batère (sur montagne de) à Bastide (la) (com.), <\$\$ 184C3>, 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession, demandeur (Deit Vilard fils), IOM avis défavorable, ICM et préfet avis favorables, rapporteur a) Deit ne se présente ni comme propriétaire, ni comme inventeur, **b**) aucune recherche entreprise pour savoir si la mine peut donner lieu à une exploitation profitable quoi que d'anciens extracteurs les aient abandonnées et ni quels seraient les capitaux à engager/237, **c**) Deit n'a pas de connaissances techniques et le débit du minerai ne permet pas de prendre un directeur à supposer qu'il puisse s'en procurer un dans le pays, **d**) ne pas accorder concession à Deit, Avis **CGM** défavorable comme rapporteur, Cordier, 231-238, *pas d'OR* ; **4**) Decize, 58Nièvre, Accidents, houille, danger imminent signalé par ICM au préfet, arrêté préfet pour prévenir incendie qui paraît menacer les magasins de houille du Pont de Denis, Avis **CGM** comme préfet et **1**° conseiller aux exploitants de Decize de ne pas donner de grandes dimensions aux tas de houille, **2**° ne pas exposer ceux-ci à pluie, ni au crottins de cheval, de Bonnard (verbal), 239-240, déjà CGM 21 juillet 1828, *pas d'OR*.

16 novembre 1829: (2) <de 11 ½ h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Georges, Champigneulle (com.), Saint-Juvin (com.), Sommerance (com.), <\$\$ 25E3> 08Ardennes, Minières de fer, classification comme minières (marquise de Sénouville et Vve Brodelet), ces gîtes sont minières non concessibles, Duhamel (verbal) 241-243, *pas d'OR* ; **2**) Connaux (com.) et Gaujac (com.) (bassin de Bagnols) deux gîtes distincts, <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession lignite, gîte de Gaujac est séparé du dossier pour être concédé aux héritiers du comte de Castries <CGM 16 mars 1829>, pour gîte de Connaux demandeurs concurrents au nombre de trois (29 habitants constitués en Cie ou (A), (Guynet et Merle ou (B) et (Grange Agniel, Chapelle, Fougasse nouvel associé ou (C), Lacroix (ancien maire et mandataire révoqué de (A) expose que mine de Connaux a été régie par les maires jusqu'en 1824, rapporteur préférence (à Guynet et Merle) **a**) le droit d'inventeur appartient à la commune/255, **b**) facultés pécuniaires importantes ne sont pas nécessaires pour mine dont la profondeur ne dépasse pas 15 m et dont la lignite n'est pas destinée à acquérir une grande importance, **c**) les connaissances techniques de Merle, exploitant de profession, sont réelles, Avis **CGM** comme rapporteur préférence (à Guynet et Merle) **1**° commune de Connaux réunit au droit de propriétaire du sol les droits d'inventeur ; il y aurait donc lieu d'accorder la concession à la commune, si une commune pouvait être reconnue concessionnaire de mines ; mais l'état de minorité perpétuelle d'une commune, les

inconvenients qui résulterait pour elle de circonstances imprévues et de chances diverses, les difficultés à faire adopter par les administrateurs des biens communaux les mesures nécessaires à l'exploitation régulière, s'opposent en général à ce qu'une concession puisse être accordée à une commune/260, 2° la société des 29 habitants n'a acquis un certain droit de possession ou de jouissance de la mine que par une sorte d'usurpation en voulant substituer son intérêt privé aux intérêts de la commune, 3° au profit de la commune la redevance tréfoncière pour 1.200 F et une rente d'invention de 550 F, Cordier, 243-262, déjà CGM 16 mars 1829, et 7 mars 1831, OR 11 décembre 1831 deux concessions 1° Connaux à Guynet et Merle pour 61 ha, 2° Gaujac à de Castries.

23 novembre 1829: (2) <de 11 h à 2 h> : **1** Soustelle, Malataverne <\$\$ 151D3>, Valat-de-Rieusset à Soustelle (com.<\$\$ 151D3>), Saint-Paul-La-Coste <\$\$ 150C3> (ar. Alais, c. Alais-ouest), 30Gard, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de trois (Chambon, Julière marquis de Mons, héritiers de Charles de Brossard ou (A), (John Henry maître de forges et ancien fondateur de fonderie de Charenton près Paris, Margouet de Villa, Montgaillard de la Valette et Plantier ou (B) et (d'Hombres-Firmas maire d'Alais), Firmas de Péries, Salagé notaire, et autres, concessionnaires d'Olympie ou (C), IM préférence (à (B) et agrandir concession d'Olympie, avis préfet préférence (à B) pour 21 km² 51 ha sans agrandissement de la concession d'Olympie, avis rapporteur a) concurrence est souhaitable, b) deux concessions séparées par celle d'Olympie, c) concession à (A) pour 3 km² 61 ha, et concession Malataverne à (B) pour 8 km², Avis CGM 1° trois concessions, 2° concession Malataverne à (John Henry et autres ou (B) pour 8 km², 3° concession Valat-de-Rieusset à (d'Hombres-Firmas et Cie concessionnaires d'Olympie ou (C) à titre de concession nouvelle pour 90 ha, 4° concession Soustelle à (Chambon et autres ou (A) pour 2 km² 70 ha, Duhamel, 263-281, une seule OR 12 mai 1830 pour ces trois concessions <avec disparition à vérifier du nom de John Henry concernant (B)> et CGM 3 septembre 1832, OR 25 novembre 1832 (renoncement de Chambon à concession Soustelle) ; **2** Saint-Front-sur-Lémance (com.) au Moulinet, <\$\$ 146A1> 47Lot-et-Garonne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie, ajouter un feu à l'affinerie, transformer moulin en martinet à deux feux (Laulanié, Joseph), Avis CGM favorable, avec pour le martinet autorisation seulement de 5 ans renouvelable de Bonnard (verbal), 281-285, OR 7 avril 1830

30 novembre 1829: (3) <de 11 h à 3 h> : **1** Dieuze (com.), <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, mine concernée par loi 6 avril 1825, travaux projet IM Levallois, Avis **CGM** 1° approuver le système nouveau présenté par IM Directeur et par le Conseil d'Administration de la Cie des Salines et Mines de sel de l'Est, 2° laisser dans le toit de la 11^{ème} couche une épaisseur de 1 m de sel gemme, au dessus de la clé de voûte ayant 0,7 m de flèche, 3° les cloisons d'enceinte à réserver autour de chaque groupe, composé de 9 massifs carrés ayant chacun 32 m de côté, devront avoir épaisseur de 5 m, Héron de Villefosse, 286-301, déjà CGM 1 juin 1829, et 29 mars 1830 ; **2** Ferrière-la-Grande (com.), <\$\$ 12A2> 59Nord, Usine, établir Ht.F au nombre de deux (Dumont, maître de forges à Raismes, et demandeur concession mines de fer dans arrondissement d'Avesnes), hauteur des Ht.F est 13 m et 9 m avec deux soufflets à pistons mus par machine à vapeur, rapporteur favorable **a**) l'utilité ne peut être douteuse, **b**) la consommation de bois permise seulement pour un Ht.F ne pourra pas produire une augmentation notable dans le prix général des bois, **c**) oppositions dictées par l'intérêt privé ne peuvent être prises en considération, Avis **CGM** comme rapporteur, Baillet, 302-307, OR 4 mars 1830 ; **3** Serviers, Aigaliers, et Montarem (bassin de Bagnols) sur les communes d'Aigaliers, Serviers-et-Labaume et Montaren-et-Saint-Médiars, <\$\$ 151E4> 30Gard, Houille, concession lignite, trois gîtes concessibles, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Meilhan officier de santé, Pontier, Boucarut maire d'Aigaliers ou (A), (Garel, Meiffrière de Robernier et Dupont ou (B), (Goiraud Montferrand de la Beaume ou (C) qui s'associe au cours de l'instruction à (A), (Verdier de Serviers maire de Serviers ou (D), oppositions de Evesques et de Lafont rejetées, avis préfet pour chaque concession 1° Aigaliers à (Garel et associés ou (B) pour 5 km² 76 ha, 2° Serviers à (Verdier de Serviers ou D) pour 2 km² 50 ha, 3° concession Montaren à (Meilhan et associés ou (A) avec (C) pour 2 km² 11 ha, Avis **CGM** favorable comme préfet et rapporteur, Cordier, 307-319, une seule OR pour les trois concessions OR 18 avril 1830

7 décembre 1829: (2) <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Brocas (com.) sur l'Estrigon, <\$\$ 143E4> 40Landes, Usine, établir Ht.F au nombre de deux, four à réverbère au nombre de deux (Larrellet), oppositions de concurrents et de riverains, avis favorables de IM et du préfet, rapporteur a) la seule question est l'approvisionnement en minerai, il est certain que la nouvelle usine ne sera pas sans quelques effets fâcheux pour les usines de Gironde et des Landes, mais ceci ne peut faire obstacle à la demande, **b**) les usines établies antérieurement n'ont pas de privilèges sur les minerais de l'arrondissement de Brocas <ou ? *Mont-de-Marsan*> car elles en sont trop éloignées pour exercer leur droits à être approvisionnées selon article 59 de 1810, **c**) si cette usine devient un concurrents « redoutable » et si la production se fait à moindre coût le Gouvernement n'aura qu'à «s'en applaudir», Avis **CGM** comme rapporteur, Mignerou, 320-327, OR 4 mars 1830 ; **2**) 60Oise, Tourbage, règlement d'exploitation présenté par préfet, Avis **CGM** favorable, Baillet, 327-336, *pas d'OR ?*;

14 décembre 1829: (3) <de 11 h à 2 h> (3) : **1**) Résie-Saint-Martin (La) (bois communaux), <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Minières de fer, autorisation d'extraire (Vve Dornier) pour Ht.F à Pesmes (com. <\$\$ 83D4> Haute-Saône) en cours d'instruction suite à sa demande du 12 avril 1825, réclamation contre avis négatif du préfet, Avis **CGM** défavorable 1° minerais demandés ne sont pas nécessaires au Ht.F de Pesmes, 2° les bois communaux subiraient un grave préjudice, Brochant de Villiers, 338-342, *pas d'OR* ; **2**) Montaigut (com.), <\$\$ 107D3> 63Puy-de-Dôme, Houille, concession, demande (Blanc et Guilhaumon), Avis **CGM** défavorable 1° pas de certitude d'une exploitation utile, 2° maintient son avis défavorable du 25 août 1928, 3° ce serait aller contre l'esprit de loi 1810 d'accorder une concession pour prescrire des travaux de recherches, dans le cas où les gîtes exploités ne sont pas connus, les recherches doivent précéder l'octroi de la concession, 4° les demandeurs peuvent surmonter les difficultés que leur opposent les propriétaires du sol en obtenant du Gouvernement une permission de recherches, Duhamel (verbal), 342-346, déjà **CGM** 25 août 1828, *pas d'OR* ; **3**) Cheminon (com. <\$\$ 45E3>) et Maurupt-le-Montois (com. <\$\$ 45D3>), à Vitry-le-François, 51Marne, Usine, établir Ht.F, bocard au nombre de deux et à deux batterie (Rousseau, Jean-Pierre), oppositions des communes de Châlons, de Maurupt-le-Montois, Avis **CGM** 1° favorable pour Ht.F, 2° surseoir pour bocard, Brochant de Villiers, 346-355, et **CGM** 29 juin 1835, OR 6 mai 1839

21 décembre 1829: (2) <de 11 h à 3 h> : **1**) Epinac, <\$\$ 96B2> 71Saône-et-Loire, Houille, rapport sur cette mine pour le comparer à l'étude Chevalier sur la mine, le projet de chemin de fer et la demande d'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires, étude réalisée à la demande de Samuel Blum, **A**) Directeur Général Mines intervient « je n'ai aucun motif de ne pas avoir confiance dans le rapport Chevalier, mais j'ai demandé l'avis du Conseil Général PetC ; j'ai demandé à l'IOM Payen de faire toutes les vérifications convenables et de donner un avis sur le travail Chevalier ; l'ICM de Rozière doit faire ensuite ses observations ; le **CGM** me fera enfin connaître son avis », **B**) résumé de l'étude Chevalier (p .357 à 362), **C**) avis IOM et ICM sont favorables, rapporteur a) impossible de retenir pour les couches de houille l'hypothèse Chevalier d'une étendue de 15 km², ces suppositions doivent être considérablement réduites, **b**) les économies de transport seront dues principalement au canal de Bourgogne, **c**) mines d'Epinac sont d'une grande richesse, **d**) déclarer d'intérêt public le chemin de fer, Avis **CGM** adopte les conclusions du rapporteur, de Bonnard, 356-372, *pas d'OR* ; **2**) Oppenans (com.), <\$\$ 84B2> 70Haute-Saône, Mines de fer, concession (Louis de Pourtalès), mines exploitées pour ses Ht.F de Magny et Saint-Georges, opposition du marquis de Grammont par crainte de réduction de fourniture de minerai pour son Ht.F à Villersexel (com., Haute-Saône), Avis **CGM** favorable, Brochant de Villiers, 372-381, OR 6 juin 1830

28 décembre 1829: (3) <de 11 h à 3 h> : **1**) Signy-le-Petit (com.) et Neuville-aux-Joutes (La) (com.), <\$\$ 12B4> 08Ardennes, Minières de fer, classification, minerai de fer classé en minières et non en mine de fer (Boscary, agent de change à Paris), Avis **CGM** ce gîte est une minière, Baillet, 381-384, *pas d'OR* ; **2**) Tourtenay, <\$\$ 89E1> 79Deux-Sèvres, Carrières, Pierres à bâtir, règlement, demandé par conseil municipal, Avis Conseil d'Etat (Comité de l'Intérieur du 3 juin 1829) l'exploitation des carrières d'une seule commune ne présente pas assez d'importance pour nécessiter l'intervention d'une OR, et certaines dispositions devaient être supprimées, préfet établit nouvel arrêté, Avis **CGM** 1° accède aux observations présentées par Conseil d'Etat, 2° adopte nouvel arrêté

préfet, Mignerou, 385-391, déjà CGM 10 novembre 1828, et 24 février 1834 ; **3)** Trépalon sur le territoire des communes d'Aubin, Flagnac, Livinhac-le-Haut et Saint-Santin, <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Mines de fer, concession, (duc Decazes), minerai de fer carbonaté connexe et non connexe avec gites houillers récemment découverts de Trépalon du Faux, demande porte sur 5 km² 59 ha, avis favorable préfet avec conditions dont une est «de ne porter aucun préjudice aux exploitations de houille existantes ou à ouvrir dans l'étendue de cette concession, en subordonnant l'exploitation du minerai de fer à celle de houille», avis rapporteur a) Cie mines et usines à fer de l'Aveyron, encouragée par le succès des deux Ht.F qui sont en feu a doublé son capital social, une nouvelle fonderie va être établie à la Salle, il est à craindre que les nouvelles mines réunies aux anciennes ne soient pas susceptibles de fournir pendant longtemps à une aussi vaste spéculation métallurgique, b) modifie <*sans les contredire*> les conditions fixées par préfet pour l'OR et rédige cahier charges en 21 articles, Cordier, 391-399, et CGM 4 janvier 1830, OR 25 mars 1830.

4 janvier **1830**: **(1)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Trépalon à Aubin, Flagnac, Livinhac-le-Haut (coms.), 12Aveyron, Mines de fer, concession (duc Decazes), CGM divisé, à la majorité de quatre voix contre trois CGM adopte conclusion du rapporteur et pense qu'il y a lieu d'accorder concession au duc Decazes dans les limites désignées par préfet, se réservant d'arrêter dans la séance prochaine la rédaction des motifs de son avis ainsi que celle des conditions de la concession, 400, déjà CGM 28 décembre 1829, OR 25 mars 1830.

11 janvier 1830: **(1)** <de 11 ½ h à 2 h> : **1)** Trépalon à Aubin, Flagnac, Livinhac-le-Haut (coms.), 12Aveyron, Mines de fer, après longue discussion la rédaction du PV séance du 4 janvier est adopté, en la bornant à l'énoncé du dispositif de l'avis du CGM sur le principe des conclusions du rapport Cordier, Considérants et Avis **CGM/400-402**, **1°** les concessions de minerai de fer déjà accordées à duc Decazes pour alimenter les 9 Ht.F (Firmy et La Salle) ne vont pas suffire, cette vaste entreprise présente un assez grand intérêt pour l'industrie minérale du Midi de la France pour qu'il y ait lieu de la protéger par tous les moyens qui peuvent sans blesser les droits acquis contribuer à son développement et à son succès, **2°** travaux souterrains réguliers seront nécessaires, et cette concession mine de fer ne doit porter aucun préjudice aux droits réservés par 1810, aux propriétaires sol, à l'exploitation des minerais non encore concessibles s'il en existe, et cette réserve doit être exprimée dans l'acte de concession, **3°** la concession de minerai de fer demandée s'étend sur une partie de la concession houillère de Saint-Santin (com.<\$\$ 134A4>) et de Livinhac-le-Haut (com.<\$\$ 148A1>) accordée à Miquel par OR 25 septembre 1822 et ce concessionnaire n'a pas été mis en demeure de s'expliquer sur ses intentions d'exploiter ces minerais de fer, **4°** houillères de Saint-Santin et de Livinhac-le-Haut ne donnent lieu qu'à des travaux très peu considérables et produisent peu de houille d'une qualité médiocre et peu recherchée; dans cette contrée où la houille de toute qualité est très abondante et où les débouchés manquent, l'exploitation du minerai de fer est l'objet le plus important ; lors même que les concessionnaires de ces mines de houille témoigneraient l'intention d'exploiter les mines de fer dans les localités demandées aujourd'hui par Decazes, les renseignements de l'Administration. portent à penser qu'ils ne pourraient pas exploiter d'une manière aussi utile que ne le peut la Cie à laquelle le Gouvernement a accordé la permission d'établir neuf Ht.F, **5°** le projet de cahier des charges de la concession <*de minerai de fer*> doit garantir d'une manière suffisante l'exploitation de la houille et les intérêts des exploitants de houille, non seulement pour les travaux d'extraction de ce minerai <de fer> non connexe, mais encore pour l'exploitation de minerai connexe s'il se présente, et il y a lieu à ajouter des dispositions au projet du rapporteur, OR 25 mars 1830.

18 janvier 1830: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Bouquiès et Cahuac (bassin d'Aubin) à Livinhac-le-Haut, Flagnac et Aubin (coms.), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Lecour, Louis-Didier, député) et (duc Decazes), transaction passée entre les concurrents pour réduction à 4 km² 7 ha de la demande initiale de Lecour, préfet favorable à cette concession réduite et à remise de redevance proportionnelle pour 6 ans, Avis **CGM** **1°** nouvelles publications sont nécessaires, **2°** Cie houillères et fonderies de l'Aveyron doit informer l'Administration de la convention passée entre le duc Decazes et Lecour, et si la Cie persiste dans sa

demande en concession de houille dans terrains situés entre concession Lassalle et la concession Bouquiès et Cahuac réduite, Cordier, 403-407, déjà CGM 8 décembre 1828, et 24 octobre 1831, OR 22 janvier 1832 ; **2**) Cluis (com., c. Neuvy-Saint-Sépulchre) sur la Bouzanne, <\$\$ 92A4> 36Indre, Usine, maintenir Ht.F (Borget) bien national acquis par Borget le 28 avril 1798, Avis CGM favorable, de Bonnard (verbal), 407-410, OR 5 mai 1830 ; **3**) Sainte-Marie-aux-Mines (com.) sur ruisseau Saint-Pierre-Surlatte, <\$\$ 48C4> 68Haut-Rhin, Mines diverses, Cuivre gris et Arsenic, remplacer bocard ancien avec laverie par nouveau bocard à 12 pilons avec 5 tables à laver (concessionnaires des mines de Sainte-Marie-aux-Mines, Cor, Larigaudelle, de Wimpfen), nombreuses oppositions motivées par envasement, inondations, menaces sur la santé publique, avis du Conseil de préfecture de désigner commission mixte pour faire l'analyse des eaux n'est pas retenu par préfet, avis favorable préfet avec deux bassins d'épuration de 13,7 m x 3,6 et 27,4 m x 1 et 1,2 m profondeur, Avis **CGM** favorable, **1**° bien que tout porte à croire que, s'il résulte des inconvénients du rétablissement des bocards et lavoirs, ils seront légers, **2**° l'article 7 arrêté préfet pourvoit au cas de possibilité de ces inconvénients, Brongniard, 410-416, déjà CGM 5 juin 1826, OR 26 juin 1830.

25 janvier 1830: **(4)** <de 11 h à 2 h> : **1**) Caune-des-Causses à Davejean (com.) et Paleyrac à Buisson-de-Cadouin (Le), <\$\$ 180B3> 11Aude, Mines de fer, concession (Lin, Bonnel jeune, Carol), Avis **CGM** surseoir à statuer, la question préjudicielle de la concessibilité doit être examinée par ICM, et préfet doit exprimer sa position, Cordier (verbal), 417-422, et CGM 4 octobre 1830, OR 3 juin 1831 ; **2**) 92Seine-et-Oise, Carrières, régularisation des Carrières à ciel ouvert, préfet ordonne que toute carrière à ciel ouvert soit déclarée avant d'être exploitée, Avis **CGM** comme préfet, Héron de Villefosse, 422-426, déjà CGM 19 mai 1828, *pas d'OR* ; **3**) Saudron (com.), <\$\$ 45F4> 52Haute-Marne, Usine, établir lavoir au nombre de dix (Pierre-Adolphe Muel), préfet propose d'interdire lavage du 15 avril au 15 octobre, et de ne pas rendre obligatoire des bassins d'épuration si les le curage du ruisseau très encaissé est réalisé sur simple demande du maire, Avis **CCM** favorable comme préfet, de Bonnard (verbal), 426-430, OR 29 mai 1830 ; **4**) Saint-Urbain-Maconcourt (com.) sur ruisseau Combe-de-Bonneval, <\$\$ 65F1> 52Haute-Marne, Usine, établir patouillet et bocard (Raulot), Avis **CGM** favorable, **1**° sous la condition de creuser un bassin « quand besoin sera », **2**° faute de quoi préfet pourra ordonner suspension de l'exploitation, Mignerot (verbal), 430-436, OR 5 mai 1830

1 février 1830: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Durban et Villeneuve sur les communes de Cascastel-les-Corbières et Villeneuve-les-Corbières, <\$\$ 180C2>, 11Aude, Mines de fer, concession (Bernadac, représentant la société des Forges de Ria, général baron Thiebault, Lugan de la Roserie et autres), Avis **CGM** **1**° surseoir à statuer, la question préjudicielle de la concessibilité doit être examinée par ICM et préfet doit exprimer sa position, **2**° ne pas intégrer des terrains stériles dans le périmètre, **3**° examiner s'il ne convient pas de former pour chacun des deux gîtes une petite concession afin de laisser en dehors le stérile, Cordier (verbal), 437-442, et CGM 28 mars 1831, OR 18 juillet 1831 ; **2**) Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.), <\$\$ 28A2> 57Moselle, Houille, être dispensé d'appliquer article 9 du cahier des charges, (concessionnaire, Gangloff, Rupied, Thiérier), ne plus avoir à laisser massif de 100 m d'épaisseur le long de la frontière avec la Prusse, Avis **CGM** **1**° exploiter sur le champ toute la portion de la couche qui se rapproche de la frontière, laisser ensuite cette partie exploitée se remplir d'eau, **2**° se garantir contre l'irruption des eaux dans les travaux inférieurs par des massifs d'une épaisseur suffisante par des serremments soigneusement pratiqués dans les galeries traversant ce massif, de Bonnard (verbal), 442-450, déjà OR 20 septembre 1820 (concession), déjà CGM 9 juillet 1823, et 6 juillet 1833, *pas d'OR*.

8 février 1830: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Saint-Lon-les-Mines (com.) et Cagnotte (com.) (bassin de Saint-Lon), <\$\$ 157D2> 40Landes, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Badeigts de la Borde et Barbaste domicilié à Bayonne), (comte d'Arjuzan, pair de France), (Bertrand Geoffroy, Taschoirs, Geinolié de Saint-Martin) et (le maire d'Orist <\$\$ 156C2>), rapporteur préférence (à Badeigts et Barbaste) pour périmètre de 40 km², ils ont dépensé 20.000 F de travaux de reconnaissance, Avis **CGM** **1**° surseoir à statuer, **2**° périmètre demandé paraît en contradiction avec déclarations des IM, suivant toute les probabilités le gîte de combustible n'occupe

pas une surface de plus de 4 km², **3°** examiner la demande en concurrence du comte d'Arjuzan et la notifier à Badeigts ainsi que les autres demande en concurrence « venant à être présentées », **4°** demander aux IM s'ils persistent à penser que l'on ne doit pas faire droit à la demande du maire d'Orist, Cordier (verbal), 451-459, et CGM 22 novembre 1830, OR 10 avril 1831 ; **2)** Peirui et Taurelle, Saint-Zacharie, Nans et Plan d'Aups (coms), <\$\$ 167F4> 83Var, houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de trois (Cachard, Lerolle, Roux, Simien fils), (Simien père et Châteauneuf) et (Meyssonnier, Portal et Guende), litige judiciaire entre Châteauneuf et propriétaire du sol, rapporteur maintient l'avis CGM précédent, préférence (à Cachard, Lerolle et associés), Avis **CGM** comme rapporteur avec les Considérants **1°** jugements intervenus depuis 23 février 1829 n'ont reconnu ni conféré aucun droit à Simien père et Châteauneuf, le droit d'invention n'appartient à personne, **2°** la division en deux concessions ne peut avoir lieu car le résultat serait d'enlever à Lerolle et Cachard les mines à la possession desquelles on reconnaît des droits acquis particuliers, **3°** cet examen pose la question de réduire périmètre concession demandée pour laisser la possibilité d'établir ultérieurement sur le territoire de Nans une exploitation de lignite en concurrence avec celle de Sainte-Zacharie, Beaunier, 459-467, déjà 23 février 1829, et 7 mars 1831, OR 24 mai 1833

15 février 1830: **(3)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Malans sur dérivation de l'Ognon), <\$\$ 83D4> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir (Jacquot), impossible de creuser bassin là où le lavoir devait être établi, Avis **CGM** défavorable, affaire trop peu importante et trop entourée de difficultés pour chercher des solutions, Brongniart, 468-469, déjà CGM 11 août 1828, *pas d'OR* ; **2)** Combes à Aubin (com.), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession (Brassat et Parthem maire d'Aubin), houille ni riche ni propre à être utilisé dans les Ht.F mais très utile aux habitants, aucune opposition ni demande concurrente, Avis **CGM** favorable, on ne peut s'empêcher de regarder l'existence de ces gîtes comme suffisamment rentable, Cordier, 469-477, OR 12 mai 1830 ; **3)** Ronchamp et Champagny (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> 70Haute-Saône, Houille, concession, mesures de sûreté, transmission des plans des trois barrages construits pour isoler les anciens travaux abandonnés envahis par les eaux des nouveaux travaux de recherches, Avis **CGM** favorable, ces barrages sont construits de manière telle qu'ils répondent à leur importante destination, Mignerou, 477-481, déjà CGM août 1829, OR 5 mai 1830 à Dandlaw, Dolfus-Mieg et Cie pour 31 km² 65 ha.

22 février 1830: **(1)** <de 11 h à 2 h> : **1)** Gardanne et Campjusion (bassin d'Aix) sur le territoire des communes de Peynier, Gardanne et Fuveau, <\$\$ 167E3>, 13Bouches-du-Rhône, Houille, requête en annulation d'une décision du ministre Intérieur (Mme Lurat Vitalis), par cette décision du 25 mars 1826 le ministre refuse de rembourser à Mme Lurat Vitalis, au titre d'indemnisation, la somme de 9.000 F payée par Joseph Vitalis pour le prix de la concession, Avis **CGM 1°** rappel de ses avis des 28 novembre 1816 et 26 septembre 1825, **2°** aucune autre indemnité n'est due que celle énoncée par l'OR 25 mars 1826, Lelièvre, 482-491, OR 20 juillet 1832 rejet de la requête.

1 mars 1830: **(1)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Creusot et Blanzay, 71Saône-et-Loire, Houille, concession, délimiter périmètre, Conseil d'Etat avis du Comité de l'Intérieur du 5 novembre 1828, réclamation (Chagot) sur son droit à désigner la délimitation du périmètre, rapporteur Observations/509-519, **a)** Gouvernement doit-il sanctionner la délimitation d'une concession de 120 km² proposée par Chagot, en vertu du droit de désignation qui a été accordé au concessionnaire, pourvu qu'elle satisfasse aux conditions qui lui ont été imposées ? ou a-t-il le droit de modifier cette concession d'après des considérations d'intérêt public, comme il le fait pour concessions nouvelles/509 ?, **b)** <pour le rapporteur> il n'est pas juste d'adopter cette 2^{ème} position, nous <le rapporteur> ne pouvons admettre que par des voies d'intérêt public plus étendues, le Gouvernement ait le droit de faire reculer la délimitation à volonté pour créer d'autres concessions qui établissent plus de concurrence. Ce principe ne peut être suivi que pour des concessions nouvelles, rapporteur proposition d'Avis **a)** adopter le projet de délimitation présenté par Chagot le 14 avril 1829 pour la réduction à 120 km² de l'ancienne concession accordée en 1769 et 1784 à Mr de la Chaise, en faisant toutefois à ce projet trois extensions et une rectification, **b)** mais problème supplémentaire celui des affiches et publications, Avis **CGM** Considérant que le ministre ayant modifié l'Avis CGM du 2 juin 1828 en prescrivant de renfermer l'étendue totale des 6 lieues carrées en une concession unique et dans un

même périmètre, pour satisfaire aujourd'hui, en respectant la décision du ministre, au motif d'intérêt général qui avait dicté la proposition du CGM, il faudrait proposer de retrancher de la concession cette portion quadrilatérale/523, **CGM Pense** pas lieu de demander de nouvelles affiches, Brochant de Villiers, 491-524, déjà CGM 2 mars 1829, et 8 mars 1830.

8 mars 1830: (1) < de 11 h à 2 ½ h > : 1) Creusot et Blanzay, 71Saône-et-Loire, Houille, concession, délimiter périmètre, Avis **CGM** suite, Considérant <de n°1 à n°19> 1° il s'agit pour CGM de faire l'application des principes posés dans ses Avis du 2 juin 1828 et 2 mars 1829, en tant que cela est compatible avec les dispositions de l'Avis Conseil d'Etat du 5 novembre 1828, adopté par le ministre le 6 décembre 1828, 2° CGM du 1 mars 1830 a reconnu le droit qui appartient au Gouvernement de modifier dans des Avis d'intérêt public le projet de délimitation proposé par le concessionnaire <Chagot> et la nécessité de retrancher de ce projet un espace intermédiaire aux deux centres d'exploitation Blanzay et Creusot, espace appuyé sur le Canal du Centre, avec une largeur assez considérable pour permettre l'établissement d'exploitations avantageuses, et comprenant une étendue de terrain pour laquelle il n'a été faite aucune publications et affiches, et CGM a reconnu le retranchement d'un espace triangulaire indiqué sur les affiches, 3° la concession devant renfermer 120 km², il est nécessaire de comprendre, par les additions proposées par rapporteur, les deux retranchements ci-dessus, 4° CGM admet ainsi, en général, la convenance de l'adoption des dispositions proposées par le rapporteur, mais CGM ne peut adopter les motifs par lesquels ces dispositions sont appuyées ; le consentement des demandeurs est désirable sans doute, mais il n'est pas nécessaire pour que le Gouvernement détermine les limites de la concession d'après les principes reconnus par les CGM des 2 juin 1828 et 2 mars 1829, **CGM Pense** <alinéas A à F> **A** pas lieu de suspendre la décision à intervenir sur la demande de délimitation définitive pour faire faire de nouvelles publications, **B** pas nécessaire d'obtenir consentement des demandeurs pour opérer le retranchement, ni pour faire à la délimitation proposée par ces demandeurs < ni > et d'autres modifications en suivant les principes posés par CGM 2 juin 1828 et 2 mars 1829, 524-529, déjà CGM 1 mars 1830, et 15 mars 1830.

15 mars 1830: (2) <de 11 h à 2 ½ h > : 1) Creusot et Blanzay, 71Saône-et-Loire, Houille, concession, délimiter périmètre, rédaction définitive avec quelques modifications de forme de l'Avis du 8 mars 1830, 529-533, déjà CGM 8 mars 1830, OR 21 novembre 1830, et CGM 8 août 1831 ; 2) Droits de douane, plomb d'Espagne, droits d'entrée à percevoir à Marseille sur les minerais venant d'Espagne, déterminer la catégorie spécifique de droit à appliquer au minerai que la Cie Malugrida se propose d'importer, question posée par Directeur Général des Douanes, Cie Malugrida agit au nom de personnes intéressées dans l'exploitation de Plomb récemment découverte en Espagne, Cie Malugrida projette d'établir à Marseille une fonderie pour ce plomb espagnol, rapporteur a) fait une étude générale concernant l'Europe, la production <p.539> et le commerce du plomb <p.543>, pour déterminer si l'importation de ce minerai espagnol peut nuire aux établissements français <p.550>, **b**) conclut : les trois échantillons sont des minerais absolument bruts, leur importation n'est pas susceptible d'aggraver la situation des mines et usines françaises où l'on obtient du plomb, ne pas chercher par une taxe spéciale à maintenir l'équilibre entre les établissements qui exploitent les mines de France, et celui qui s'annonce comme devant opérer sur un minerai d'une espèce particulière tiré d'Espagne, Héron de Villefosse, 533-558, et CGM 22 mars 1830, *pas d'OR*.

Registre n° 25 du 22 mars 1830 au 6 septembre 1830, F14-17944 (541 p.)

22 mars 1830: (1) <de 11 h à 2 ½ h > <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel ; les inspecteurs divisionnaires Baillet, Héron de Villefosse, Cordier, Brochant de Villiers, Beaunier ; appelés les IC Brongniart, Tremery, Guenyeveu, Migneron, les IO Allou et Varin, les aspirants Coste et Reynaud, l'élève Gervoy ; secrétaire de Bonnard <> : 1) Droits de douane,

plomb d'Espagne, droits d'entrée à percevoir à Marseille sur les minerais venant d'Espagne, Avis **CGM** 1° la nomenclature douanière qualifie «alquifoux» tous les minerais de plomb sulfuré, alors que alquifoux est une désignation de destination limitée aux seuls minerais de plomb sulfuré utilisés pour vernisser les poteries, 2° alquifoux pour poteries doit seul supporter les droits de douane prévus dans la nomenclature, 3° tous les autres minerais de plomb sulfuré rentrent, comme tous les minerais de plomb autres que de plomb sulfuré, dans la dénomination «minerais non spécialement tarifés» qui supportent depuis la loi de 1816 un droit de 1,10 F/qxm, 4° la France produisant moins de 1/20 de ses besoins en plomb, il est d'intérêt public de laisser entrer les minerais de plomb avec un droit faible pour attirer au moins en France l'industrie des usines à plomb, 5° pour les minerais de plomb de toute qualité destinés à être fondus dans des usines françaises ne pas chercher à maintenir par une taxe spéciale l'équilibre entre les établissements qui exploitent les mines françaises et celui qui s'annonce avec la fonderie projetée à Marseille opérant sur des minerais espagnols, 6° fixer pour ce minerai importé d'Espagne le droit à 1,10 F/qxm, 7° les questions de l'importation du plomb et des minerais de plomb n'ont aucune analogie avec celles qui se rapportent à l'importation du fer ou des minerais de fer, Héron de Villefosse, 1-5, déjà CGM 11 mars 1830, et 29 mars 1830, *pas d'OR*.

29 mars 1830: (2) <de 11 h à 3 h> <> Président Le lièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel ; les inspecteurs divisionnaires Baillet, Héron de Villefosse, Cordier, Beaunier ; appelés les IC Brongniart, Tremery, Guenyveau, Migneron, les IO Allou et Varin, l'élève Gervoy ; secrétaire de Bonnard <> : 1) Droits de douane, plomb d'Espagne, droits d'entrée à percevoir à Marseille sur les minerais venant d'Espagne, CGM divisé, certains membres sont favorables à droit d'entrée à Marseille supérieur qui serait fixé à 1,5 F/qxm ; rapporteur établit une note additionnelle pour préciser a) qu'il maintient son avis favorable à un droit d'entrée de 1,10 F/qxm pour le minerai, b) qu'un droit d'entrée de 1,5 F/qxm dissuade d'importer du minerai pour développer l'industrie des usines à plomb sur le territoire français, c) que, si l'importateur de minerai espagnol doit payer la même somme pour introduire en France un qxm de plomb à l'état de minerai qu'un qxm de plomb à l'état de métal, son intérêt est de ne pas supporter le coût des manutentions et du transport du minerai en France, sauf s'il est impossible de fondre le minerai en Espagne, Héron de Villefosse, 5-8, déjà CGM 22 mars 1830, et 20 août 1832 ; 2) Dieuze, <\$\$ 47F2> 54Meurthe, Mines diverses, Sel gemme, mine concernée par loi 6 avril 1825, travaux, comité d'administration de Cie des Salines de l'Est demande suppression des deux obligations suivantes, une épaisseur de sel de 1 m au toit des travaux, une épaisseur de 5 m aux cloisons d'enceinte, Avis **CGM** défavorable, réduire seulement à 4,66 m l'épaisseur des cloisons d'enceinte, Héron de Villefosse, 8-13, déjà CGM 30 novembre 1829, et 27 décembre 1830, *pas d'OR*.

5 avril 1830: (5) <de 11 h à 3 h> : 1) Cublac à Cublac (com.) (bassin de Terrasson), <\$\$ 132C1> 19Corrèze, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Huard avocat, Lavées Desfouriers premier adjoint au maire de Terrasson <\$\$ 132C1>, Miseray) et (Bosredon ancien capitaine d'infanterie, Léger de Marcillac maire de Beauregard <\$\$ 132C1> et Jean Festugière dont les forges à l'anglaise du midi de la France utiliseront une partie de la production), concession peu et mal exploitée depuis arrêt Conseil d'Etat du 13 novembre 1781, houille médiocre soutenant mal la concurrence, rapporteur a) CGM s'est déjà prononcé favorablement sur de semblables demandes dont le gisement n'était pas plus connu, d'après ces précédents ce gîte peut être déclaré concessible, b) en l'état actuel cette mine ne peut présenter de grands bénéfices, on ne peut la rendre très utile qu'en découvrant des couches plus puissantes et de meilleure qualité, c) ce travail ne peut être entrepris que par une Cie pouvant sacrifier de grands capitaux, d) préférence (à Festugière et Cie), Avis **CGM** comme rapporteur, Lelièvre, 14-23, déjà CGM 4 avril 1825, OR 16 juin 1830 ; 2) Blagny (com.), <\$\$ 25F1> 08Ardennes, Usine, établir Ht.F, feu d'affinerie au nombre de deux, laminoir (Friquet, fabricant de draps à Sedan), Avis CGM favorable après abandon de la demande concernant Ht.F, Baillet, 23-30, OR 20 juin 1830 (seulement affinerie avec chaufferie et laminoir) ; 3) Terrenoire à la mine de La Paralière (Saint-Etienne), 42Loire, Houille, être autorisé (Cie des mines de fer de Saint-Etienne) à dépiler ce champ d'exploitation, à laisser sur place la houille menue restant dans des travaux en cours d'épuisement, réclamations contre ce dépilage par les propriétaires de la surface, Ingénieurs des Mines favorables à dépilage et à l'abandon sur place dans

la mine du menu, préfet **a)** autorise dépilage, **b)** interdit l'abandon sur place dans la mine du menu par crainte des incendies, rapporteur favorable au dépilage et à l'abandon sur place du menu, Avis **CGM** comme préfet, **1°** la disposition reprise par préfet concernant le menu est fondée sur l'article 29 des clauses du cahier charges de Terrenoire et est conforme aux principes d'une bonne gestion, **2°** l'inexécution de cette disposition est la cause probable de l'incendie à Pacalière, **3°** que préfet prenne mesures pour prévenir et sanctionner l'inexécution de l'article 29 par les concessionnaires, Beaunier, 30-39, *pas d'OR* ; **4)** Valay (com.) au moulin de Sainte-Cécile sur ruisseau de la Fontaine de la Résie-Saint-Martin, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, patouillet, être autorisé à modifier les bassins d'épuration prescrits par OR 1 mars 1826 (Vve Dornier), Migneron, 39-45, déjà 24 octobre 1825 et OR 1 mars 1826, *pas d'OR* ; **5)** Terrenoire mines de la Chaux et du Gaz, 42Loire, Houille, réclamation des propriétaires surface contre (Cie Mines de fer de Saint-Etienne) dépilage, Avis **CGM** favorable, comme **ICM**, préfet et rapporteur, **1°** l'administration ne doit préjuger en rien sur les discussions d'intérêt privé qui peuvent s'élever entre concessionnaire et propriétaire du sol, **2°** intérêt public lié à bonne exploitation des mines peut seul engager l'administration à user de son action pour forcer les concessionnaires à exécuter, dans leurs mines, les travaux qu'elle reconnaît nécessaires, **3°** il résulte des faits et circonstances particulières aux mines de la Chaux et du Gaz que des motifs d'intérêt public de ce genre n'existent pas dans l'espèce, **4°** approuver avis préfet du 9 décembre 1828 avec les modifications de rédaction du rapporteur, Beaunier, 45-51, et **CGM** 2 avril 1835, *pas d'OR*.

12 avril 1830: **(4)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Fonderies et forges d'Alais, Sociétés Anonymes, expertise des propriétés foncières des mines de houille et de fer qui font partie du fonds social, avis préfet est contraire à la position du **CGM**, préfet propose d'admettre dans le capital social la valeur du droit d'exploiter les mines de Rochebelle et de Tréllys, **CGM** persiste dans son avis précédent, **1°** le capital social numérique ne peut comprendre ni la concession de mine de fer accordée par OR 16 juillet 1828 apportée par la société d'Exploration, ni le droit, apporté par la même société, les mines de houille de Rochebelle et de Tréllys, **2°** la valeur des trois domaines ne peut être supérieure à leur prix d'achat, Brochant de Villiers, 52-54, déjà **CGM** 29 juin 1829, *pas d'OR* ; **2)** Lampes de sûreté, 42Loire, Accidents, résultats obtenus par lampes de grande dimension imaginées par Fleur-de-Lyx maire de Rive de Gier, Directeur Général Mines demande l'opinion définitive du **CGM**, Avis **CGM** **1°** si malgré l'emploi exclusif des grandes lampes quatre explosions ont eu lieu depuis peu d'années en mai 1828, janvier et novembre 1829 et quoique trois d'entre elles aient été attribuées à la perméabilité de leur tissu, ces grandes lampes ont néanmoins contribué à rendre ces accidents plus rares qu'auparavant et ont permis d'exploiter des mines qui très probablement n'auraient pas pu être exploitées sans le secours de lampes de sûreté, **2°** il n'y a pas lieu de déclarer que les lampes de grandes dimensions et à tissus plus fin sont aussi sûres et aussi longtemps sûres dans toutes les circonstances que les lampes de sûreté avec dimensions déterminées par Davie, **3°** l'efficacité des grandes lampes doit être constatée par des expériences comparatives, et faites également en laboratoire, **4°** affecter à ces expériences des fonds suffisants pour qu'elles soient faites d'une manière complète et pour que leurs résultats soient décisifs, Baillet, 54-64, déjà **CGM** 27 mars 1826, *pas d'OR* ; **3)** Sousfroide (sur le cours de la) et ses affluents communes de Bouhans ou Bouhans-et-Feurg, Autrey et Nantilly, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, lavoir, réclamation, être dispensé de l'obligation des bassins d'épuration (Falatieu, Huot, Crestin et autres), bassins prescrits par préfet le 11 août 1828, autorisés par Directeur Général Mines, avec avis favorable renouvelé par Conseil Général des Ponts-et-Chaussées, Avis **CGM** **1°** rejeter réclamation, **2°** mettre à exécution arrêté préfet, Brongniard, 64-66, déjà **CGM** 19 janvier 1829, et 24 octobre 1831, *pas d'OR* ; **4)** Hautes-Rivières (Les) (com.) à Linchamps, <\$\$ 13E4> 08Ardennes, Usine, maintenir patouillet (Lagard frères) pour corriger rédaction OR 26 mai 1824 autorisant l'établissement Ht.F et affinerie à un feu, mais omettant de mentionner le patouillet figurant dans la demande et sur les affiches, Avis **CGM** favorable, Baillet, 66-69, déjà **CGM** 5 mars 1823 et OR 26 mai 1824, OR 29 septembre 1830.

19 avril 1830: **(2)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Rarécourt (com.) sur l'Aire, <\$\$ 45E1> 55Meuse, Usine, remplacer scierie et huilerie par martinet à un feu (Cellier propriétaire et Sertlet notaire à

Nubécourt), oppositions sont toutes rejetées : celle de Bigault-Bellevue Ht.F à Montblainville (com.), celle de Guillaume maire de Rarécourt, celle du conseil municipal de Rarécourt, celle de Goulard propriétaire de deux verreries, celle de Rigault de Préfontaine frère d'un demandeur écarté en an XI, celle de Mauclin demandeur écarté en brumaire an XIV, Avis **CGM** favorable, Baillet, 69-76, OR 23 juin 1830 autorisant un feu d'affinerie et un gros marteau ; **2)** Vède (vallon de) à Auriol (com.), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de deux (Durand fabricant de soude et Joseph Pâque maître mineur, bénéficiaires des droits de Revertégrat frères résidant à Marseille, initiateurs de recherches autorisées et inventeur de ce gîte utilement exploitable), (Duplessy et Augustin Fabre), avis rapporteur **a)** préférence (à Durand et Paque) comme le préfet, **b)** avec étendue de 8 km² 47 ha moins grande que celle de la plupart des concessions de lignite déjà accordées dans le département, **c)** cahier des charges en vingt articles, Avis **CGM 1°** préférence (à Durand et Paque), **2°** réduire périmètre car il serait contraire à l'intérêt général de comprendre dans une concession de mines un territoire assez vaste qui est peut-être entièrement stérile et dans lequel rien n'indique que les demandeurs aient l'intention d'établir des travaux, **3°** demander au rapporteur en sa qualité d'Inspecteur de la division concernée de calculer et de certifier sur les plans l'étendue de la concession réduite, Beaunier, 76-93, et CGM 26 avril 1830, OR 1 février 1831

26 avril 1830: **(5)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Vède (vallon de) à Auriol (com.) (bassin d'Aix), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession lignite, Avis CGM favorable à étendue réduite à 3 km² 56 ha, comme rapporteur, Beaunier, 93, déjà CGM 19 avril 1830, et 24 mai 1830, OR 1 février 1831 ; **2)** Winkel (com.), Courtavon (com.), Ligsdorf (com.), Oberlag (com.), Levoncourt (com.), <\$\$ 85F2 85E2> 68Haut-Rhin, Mines de fer, concession (Paravicini et Cie, Ht.F à Lucelle (com. Haut-Rhin), avis rapporteur **a)** seule la commune de Winckel peut être concernée par concession, **b)** la mise en valeur des terrains par l'extraction du minerai payé au propriétaire du sol à 7 centimes/qxm de minerai lavé procure une valeur plus élevée qu'une mise en valeur agricole si l'on retient l'hypothèse qu'un ha d'une telle concession contient 82.500 qxm de minerai lavé, l'extraction de minerai de fer ne nuit donc pas à l'agriculture, **c)** accorder concession pour une étendue de 7 km² 87 ha, Avis **CGM** favorable, Duhamel, 93-105, et CGM 18 octobre 1830, OR 4 avril 1831 ; **3)** Dinteville (com.) et Lanty-sur-Aube (com.), <\$\$ 65D3> 52Haute-Marne, Usine, maintenir affinerie totalisant à trois feux, maintenir Ht.F en chômage depuis 40 ans pour le reconstruire (vicomte de Sainte-Maure, pair de France), deux demandes successives sur des sites voisins en 1812 pour l'affinerie, puis en 1827 pour Ht.F, oppositions contre Ht.F de dix maîtres de forges motivées par pénurie de bois, avis favorable du Conservateur des Forêts, opposition du duc d'Orléans rapidement abandonnée en 1828, avis préfet favorable aux deux demandes, avis rapporteur **a)** dissocier les deux demandes, **b)** autoriser les deux affineries, Avis **CGM** favorable Lelièvre, 105-110, 1ère OR 29 septembre 1830, pour deux feux affinerie (à Dinteville), et CGM 26 avril 1830 <voir Lanty> et 2^{ème} OR 29 septembre 1830 pour Ht.F (à Lanty) ; **4)** Grande-Résie (La) (com.) à Argilly sur le Valais, <\$\$ 83D3> 70Haute-Saône, Usine, établir patouillet (comte Dexmier-d'Archiac) pour laver le minerai extrait de minières lui appartenant afin d'alimenter son Ht.F à Argilly (com. <\$\$ 97D1> Côte-d'Or) autorisé par OR 26 avril 1826, bassins d'épuration de 1.350 m², Avis CGM favorable, Brongniart, 110-115, OR 23 juin 1830 ; **5)** Pinsot (com.), <\$\$ 126A3> 38Isère, Usine, réclamation (de Champel contre Chaper), fabrication de fer pour autoconsommation dans une taillanderie dont la démolition devait intervenir en même temps qu'était autorisée la transformation d'une forge catalane en Ht.F, CGM divisé, avis rapporteur rejeté, Avis **CGM 1°** Chaper ne fait aucun usage commercial des petites quantités de fer fabriquées dans la taillanderie, **2°** il ne consomme pas plus de combustible que ce qui a été déterminé comme condition essentielle par OR 30 juin 1834 autorisant le Ht.F, **3°** l'ancien foyer de la taillanderie doit être considéré comme n'ayant pas la sorte d'existence qui la constituerait comme usine soumise à l'exécution de la loi de 1810, **4°** aucune suite à donner à plainte, Beaunier, 115-122, déjà CGM 13 mai 1824 et OR 30 juin 1824, pas d'OR.

3 mai 1830: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1)** Mothe (La) à Nontron (com.), <\$\$ 117F3> 24Dordogne, Mines diverses, Manganèse, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux, (Barbot-Bellevue

héritiers) et (Vve Laroche, Bussai percepteur, Patoureau juge de paix), avis Ingénieurs des Mines, préfet, rapporteur, **CGM** sont identiques **1°** diviser le gîte en deux concessions, **2°** accorder Mothe (La) Ouest à Laroche et Patoureau pour 46 ha, **3°** accorder Mothe (La) Est aux héritiers Barbot-Bellevue pour 42 ha, Conseil d'Etat contredit **CGM** par son avis non interlocutoire et donc définitif du 1 décembre 1830, une seule concession doit être accordée, elle doit l'être aux héritiers Barbot, Cordier, 123-131, OR 1 février 1831 ; **2)** Cassagnas (com.), 48Lozère, Mines diverse, Antimoine, concession (Philippe Daudé négociant, Pierre Daudé avocat, notaire et maire de Saint-Germain-de-Calberte, Crozat chef de bureau de la préfecture de Lozère, Portalien greffier au Tribunal de 1^{ère} Instance de Florac, Costier conducteur de travaux des Ponts et Chaussées), travaux entrepris sont peu fructueux mais on peut espérer arriver à un filon exploitable, Avis **CGM** favorable, avec demande complémentaire de plans visés et de bornage précis, Lelièvre, 131-138, et **CGM** 8 novembre 1830, OR 12 février 1832 ; **3)** Tabarière à Chantonay (com.), <\$\$ 88A3> 85Vendée, Houille, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (société d'exploration des mines et houillères représentée par baron de Cressac) et (Juchault notaire à Chantonay et Meunier propriétaire à Chatonay, subrogés par Robert-Louis de Grandville, pour 6 km² 37 ha), Avis **CGM** **1°** préférence (à de Grandville), **2°** concessibilité présumée, **3°** réduire surface de 6 km² 37 ha à 4 km², 23 ha, Duhamel, 138- 151, OR 15 octobre 1830.

10 mai 1830: **(2)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Schoenecken (bassin de Forbach) à Schoeneck (com.) près frontière avec Prusse, <\$\$ 28A2>, 57Moselle, Redevances, houille, prolongation pour dix ans de la remise déjà accordée pour 10 ans par OR d'institution du 20 septembre 1820, motifs sont une couche située à 362 pieds, la nécessité de sondages, l'abondance des eaux exigeant deux machines à vapeur, Avis **CGM** favorable mais seulement pour cinq années, Duhamel, 151-156, OR 16 juin 1830, et **CGM** 23 avril 1835 ; **2)** Couzon, périmètre n°17 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, litige entre concessionnaire de Couzon (Bonnard, Rousseau, Allemand et consorts) et chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon (Séguin frères et Biot), le chemin de fer nécessite le passage d'un chemin souterrain à travers cette concession, la question à examiner est celle de savoir si et dans quel cas il peut il y avoir expropriation de mines situées dans une partie de cette concession pour cause d'utilité publique, et s'il y a véritablement une expropriation de ce genre dans les mesures de sûreté publique que nécessite le passage d'un tel chemin souterrain, Beaunier, 156-180, déjà **CGM** 25 avril 1825 et OR 17 août 1825, et 17 mai 1830, OR 8 avril 1831 et OR 14 décembre 1832

17 mai 1830: **(1)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Couzon, périmètre n°17 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, contestation entre concessionnaire de Couzon et chemin de fer de Saint-Etienne sur question d'expropriation de mines situées dans une partie de cette concession pour cause d'utilité publique, Beaunier discussion de son rapport, 181, déjà **CGM** 10 mai 1830, et 24 mai 1830, OR 8 avril 1831 et OR 14 décembre 1832

24 mai 1830: **(5)** <de 11 h à 3 h> : **1)** Ménildot <commune non identifiée>, 50Manche, Mines diverses, Mercure, concession, projet cahier charges, rapporteur pour un gîte aussi peu connu seulement une permission de recherches, Avis **CGM** comme rapporteur **1°** pièces communiquées insuffisantes, **2°** surseoir à statuer dans l'attente d'une instruction complète, Brochant de Villiers, 182-183, *pas d'OR* ; **2)** Vède (vallon de) et Bassan à Auriol (com.) (bassin d'Aix), <\$\$ 167F4> 13Bouches-du-Rhône, Houille, concession lignite, demandeur concurrent supplémentaire (Rabier frères, fabricant de soude à Auriol, demandeur en concession à Bassan), Avis **CGM** **1°** pas lieu de s'occuper pour l'instant de la mine de Bassan, **2°** concernant mine de Vède, persiste dans préférence à Durand et Paque, Beaunier, 183-185, déjà **CGM** 26 avril 1830, OR 1 février 1831 pour surface réduite à 3 km² 56 ha. ; **3)** Pin (du) (com.) (bassin de Bagnols), <\$\$ 151F4> 30Gard, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Fontarèches), (Guyon et Vallat), (Bouletin) et (Dumazer de Bagnols), Avis **CGM** **1°** sursis à statuer et retour au préfet, **2°** gîte déjà exploité en ses terrains communaux par un fermier (Bouletin) avec accord du préfet en 1822, **3°** conseil municipal doit être consulté, Cordier (verbal), 185-190, et **CGM** 3 septembre 1832 OR 5 mars 1833 ; **4)** Vallerois-le-Bois (com.) au moulin de Baslières, <\$\$ 84A2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à

bras au nombre de trois (Pépin, propriétaire désireux de profiter de la position de ses terres, sans avoir d'intérêts ni dans minières, ni dans forges), opposition conseil municipal rejeté comme non fondée du fait de bassins de totalisant à 280 m², Avis CGM favorable, Brongniart, 190-195, OR 20 septembre 1830, et CGM 23 février 1835 ; **5**) Couzon, périmètre n°17 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, contestation entre concessionnaire de Couzon et chemin de fer de Saint-Etienne sur question d'expropriation de mines situées dans une partie de cette concession pour cause d'utilité publique, Beaunier discussion de son rapport, 181, déjà CGM 17 mai 1830, et 31 mai 1830, OR 8 avril 1831 OR 14 décembre 1832.

31 mai 1830: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Cavaillac près le Vigan, 30Gard, Redevances, houille, remise de redevance pendant dix ans, Avis CGM favorable **1**° mines actuellement noyées et sans produits, **2**° les dépenses faites pour lutter contre l'invasion des eaux et préparer de nouveaux puits est de 260.000 F, **3**° de nouvelles dépenses sont encore nécessaires, **4**° d'après la consommation habituelle du pays en houille il s'écoulera un temps assez considérable avant que les produits de l'exploitation puissent couvrir les concessionnaires de leurs avances, Cordier (verbal), 196-197, OR 30 juin 1830 ; **2**) Chappelle-Saint-Quillain (com.) au lieu dit Canton des Herbelins, <\$\$ 83E2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de deux (François Epailly, propriétaire) avec un réservoir de retenue d'eau et bassin de décantation de 300 m², Avis CGM favorable, Brongniart, 197-202, OR 15 octobre 1830 ; **3**) Couzon, périmètre n°17 (bassin de Rive de Gier), 42Loire, Houille, contestation entre concessionnaire de Couzon et chemin de fer de Saint-Etienne sur question d'expropriation de mines situées dans une partie de cette concession pour cause d'utilité publique, Considérants CGM n°1 à n°35 <pages 204 à 207> et Avis CGM, **1**° lorsqu'un chemin souterrain vient à traverser, comme voie publique, une concession de mines, il ne peut dans aucun cas y avoir lieu, à ce que le concessionnaire soit exproprié en faveur ou au profit de qui que ce soit, de la partie des gîtes concédés dont la conservation intacte peut être jugée nécessaire à la solidité et à la sûreté du chemin souterrain, toute expropriation d'une portion de concession étant incompatible avec la nature propre de la concession et contraire à articles 5 et 7 de loi 21 avril 1810, **2**° il y a lieu de déterminer administrativement les portions des gîtes concédés dont la jouissance doit être interdite au concessionnaire qui en conservera la nue propriété et de faire régler en Conseil de préfecture les indemnités auxquelles le concessionnaire aura droit pour la moins value, les torts ou dommages qui pourront résulter pour lui de cette privation de jouissance, le tout conformément à ce qui est prescrit par les lois du 28 pluviôse an VIII <17 février 1800 (art.4) et du 16 septembre 1807 (art.49 et 57), **3**° approuver arrêté préfet du 25 novembre 1829 avec modifications apportées par rapporteur, elles-mêmes modifiées, 202-208, déjà CGM 24 mai 1830, et 21 mai 1832, OR 8 avril 1831 et OR 14 décembre 1832

7 juin 1830: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h> : **1**) Sainte-Foy-l'Argentière (com.), <\$\$ 123F2> 69Rhône, Houille, mesures de police, l'anarchie règne, le Directeur est absent, le maître mineur est contesté, préfet prescrit le 9 septembre 1829 la désignation d'un nouveau directeur, l'établissement des plans de tous les travaux accessibles, la description des anciens travaux, l'interdiction d'exploiter dans quelques galeries menacées par l'invasion des eaux provenant des anciens travaux, rapporteur et Avis CGM comme préfet, Beaunier, 208-214, et CGM 2 septembre 1833, *pas d'OR* ; **2**) Brethenay (com.) près du moulin de Brethenay sur rive gauche de la Marne, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, maintenir patouillet non autorisé (Piot, propriétaire du moulin), le transférer de rive droite à rive gauche de la Marne, bassins impossibles nécessitent chômage de six mois, Avis CGM favorable comme préfet, Lelièvre, 214-217, OR 29 septembre 1830 ; **3**) Brethenay (com.), sur le bief du moulin de Brethenay rive gauche de la Marne, <\$\$ 65F2> 52Haute-Marne, Usine, établir Ht.F (Claude Richard, exploitant affinerie à Brethenay par OR du 24 avril 1822 accordée à Mengin-Fondragon), rapporteur observations **a**) en Haute-Marne sur 53 fourneaux existants, 18 ne fonctionnent que six mois/an faute de combustible charbon bois, **b**) demandeur consent à supprimer son feu d'affinerie de Brethenay pour construire Ht.F, **c**) Richard ne pourra alimenter son Ht.F qu'avec la quantité de charbon bois destiné à son affinerie de Brethenay qui sera supprimée, Avis **CGM 1**° des motifs graves, exprimés dans avis du 16 mars 1829, relatif au Ht.F de Bourg (com.) en Haute-Marne peuvent rendre nécessaire que Gouvernement use de la faculté qui lui est réservée,

d'imposer des restrictions au libre exercice de l'industrie métallurgique dans une vue d'intérêt général, ou lorsque le développement d'une industrie nouvelle compromettrait l'ordre public, en compromettant une masse considérable d'intérêts privés, 2° cette circonstance se présente dans l'espèce, relativement aux inconvénients qui résulteraient de la consommation dans l'établissement pour lequel une permission est demandée, d'une quantité de charbon supérieure à celle actuelle de l'affinerie actuelle de Brethenay de 1.400 m³ par an de charbon de bois, 3° demandeur a donné son assentiment à la suppression de son affinerie de Brethenay, 4° cependant la brièveté d'un fonctionnement annuel du Ht.F de 3 ½ mois pour ne consommer que 1.400 m³ de bois par an, pouvant être préjudiciable aux intérêts du propriétaire du Ht.F, laisser à Richard la faculté de consommer tous les deux ans en un seul roulement de 7 mois, la quantité de combustible employée en deux années dans son affinerie actuelle, Lelièvre, 217-228, OR 29 septembre 1830.

14 juin 1830: (2) <de 11 h à 2 ½ h> <> Président Lelièvre <> : **1)** Saint-Etienne périmètre houiller n°7 composé des cinq concessions du Cros, du Treuil, de la Roche, de Bérard et de Méons, 42Loire, Mines de fer, concession, pour le minerai de fer connexe ou non connexe de la houille, demandeurs concurrents maintenant au nombre de trois (Cie des Mines de fer de Saint-Etienne), (Bernon de la Rochetaillée) et (de Meaux, député de Loire, pour la partie nord de concession houille du Cros), avis rapporteur a) accorder à Cie des Mines de fer de Saint-Etienne la concession des gîtes de minerai de fer connexe ou non connexe avec la houille exploitable des quatre concessions de houille du Treuil, de la Roche, de Bérard, de Méons et d'une partie du Cros, pour 4 km² 85 ha sous le nom de concession du Soleil, **b)** accorder à Mr de Meaux la concession des gîtes de minerai de fer non connexes avec la houille exploitable dans une partie de l'étendue superficielle de la concession de houille du Cros, pour un km² 69 ha. sous le nom de concession des Brosses, **c)** accorder à Bernon de la Rochetaillée la concession des gîtes de minerai de fer connexes ou non connexes avec la houille exploitable dans la troisième partie de l'étendue superficielle de la concession de houille du Cros, pour 3 km² 44 ha sous le nom de concession Etavalière, Avis **CGM 1°** comme rapporteur pour la concession du Soleil (correspondant aux 4 concessions de houille Treuil, Roche, Bérard, Méons) (à Cie Mines de fer de Saint-Etienne) pour 4 km² 85 ha, **2°** instituer seulement une concession supplémentaire de minerai de fer et non pas deux, **3°** cette deuxième concession Etavalière (correspondant à la concession de houille du Cros pour le minerai connexe et pour le minerai non connexe) (à Bernon de la Rochetaillée) pour 5 km² 13 ha réunissant les deux concessions proposées par rapporteur d'Etavalière et des Brosses, **4°** en concédant sur un même territoire à deux concessionnaires distincts, les minerais connexes avec la houille à l'un, les minerais non connexes à l'autre, les difficultés pour la conservation des droits et des intérêts des deux concessionnaires seront beaucoup plus grandes que celles qui pourront résulter du défaut d'activité que l'on suppose que le concessionnaire de houille (Bernon de la Rochetaillée) peut mettre dans l'exploitation des minerais non connexes avec sa houille, **5°** il est possible d'insérer dans l'acte de concession de Bernon des dispositions qui l'obligent à exploiter le minerai de fer non connexe pour le livrer aux propriétaires des usines du voisinage légalement autorisées, **6°** en accordant à Bernon la concession qu'il demande de l'ensemble des minerais de fer de sa concession houillère, on encourage les concessionnaires des diverses mines de houille, à demander aussi les concessions de tous les minerais de fer existant dans leur concession de houille, ce qui est un des buts de l'administration, Beaunier, 228-246, déjà CGM 25 février 1828, deux OR à même date OR 28 février 1831 comme avis CGM ; **2)** Gardette (La) à Villard-Reymond (com.) près Bourg d'Oisans, <\$\$ 140A1> 38Isère, Mines diverses, Or, concession (Van de Velde), avis IM et préfet favorables, Avis **CGM 1°** mines de Gardette (La), comprises dans la concession faite en 1776 au comte de Provence, faisaient partie du domaine privé du Roi Louis XVIII au moment de son avènement au trône ; par l'effet des anciennes lois du Royaume et de la loi du 8 novembre 1814/20, elles font partie maintenant du Domaine de l'Etat, **2°** concession ne peut être accordée sans que au préalable Administration des Domaines n'ait été entendue et mise en demeure de faire usage de la concession actuellement existante ou d'y renoncer, **3°** ministre Travaux Publics doit donner communication au ministre Finances de tous les documents capables de fixer l'opinion du gouvernement sur le question de savoir s'il doit ou non renoncer à reprendre, pour son propre compte, l'exploitation des mines d'Or de Gardette, **4°** préfet doit transmettre pétition du demandeur Van de Velde et préciser les limites du

périmètre demandé, 5° « ne pas faire languir sans emploi les capitaux qui sont près d'être versés dans la reprise de l'exploitation de la Gardette », Beaunier, 247-252, déjà CGM 29 juillet 1812, et 10 octobre 1830, OR 15 février 1831.

21 juin 1830: (3) <de 11 h à 2 ½ h> : 1) Nans ou Nans-les-Pins (com.), <\$\$ 168B2 > 83Var, Houille, concession lignite (Jourdan fils), avis favorables préfet et rapporteur, malgré absence de tout renseignement sur la disposition du gîte, Avis **CGM** 1° surseoir à statuer, 2° toute concession de mines grevant la propriété territoriale de certaines servitudes, il est du devoir du gouvernement de n'en étendre l'effet que sur les terrains dans lesquels il a, sinon la certitude, au moins de fortes raisons de croire qu'il existe des gîtes minéraux susceptibles d'exploitation, Beaunier, 253-261, et CGM 13 juin 1831, OR 20 novembre 1831, et CGM 17 mars 1836 pour renonciation demandée par concessionnaire ; 2) Malintrat bois communal, <\$\$ 121F1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Bitume, concession (Lavigne et Ledru), avis défavorables Ingénieur Mines, préfet, rapporteur motivés par absence de preuves de concessibilité, Avis **CGM** défavorable comme rapporteur, Beaunier, 262-264, *pas d'OR* ; 3) Autrey-lès-Gray % (com.) au lieu dit Bas-d'Echenoz sur le Sous-Froide, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir à bras au nombre de quatre (de Martinécourt et Sirodot, fermiers des Ht.F appartenant au marquis Louis-Gabriel de la Tour du Pin à Fontaine Française (com.) <\$\$ 82C2> Côte-d'Or), bassin d'épuration de 390m x 3m , Avis **CGM** favorable, Brongniart, 264-272, OR 31 décembre 1830.

28 juin 1830: (4) <de 11 h à 3 h> <> Président Lelièvre <> : 1) Pinsot (com.) canton Allevard, <\$\$ 126A4> 38Isère, Mines de fer, concession (Etienne Calvat et Pierre Maréchal), obligation de respecter le cahier des charges en vigueur pour les autres mines de fer du canton par OR 15 janvier 1817 et de fournir à la fonderie royale de Saint-Gervais le tiers des produits de leur exploitation selon les termes de l'OR du 22 juin 1825, Avis CGM favorable, Beaunier, 273-279, OR 1 octobre 1830 pour 28 ha ; 2) Aroz (com.) au Buissons-de-Quête sur ruisseau Buisson, <\$\$ 83F2> 70Haute-Saône, Usine, établir lavoir au nombre de quatre sur terrain loué (Joseph Gauthier maître forges à Montagny, Doubs), Avis CGM favorable, sous condition qu'à l'issue du bail les clauses du cahier des charges obligeront tout exploitant Brongniart, 279-286, OR 11 octobre 1830 ; 3) Pramorel à Briançon (com.), <\$\$ 141D2> 05Hautes-Alpes, Houille, concession anthracite sur terrain communal (Joseph Mathonnet, propriétaire résidant à Briançon), opposition maire de Briançon désireux de laisser se poursuivre l'extraction actuelle gratuite, avis préfet du 16 février 1829 favorable pour concession de 87 ha avec obligations de verser 15 F/an à la commune de Briançon, de vendre pendant 20 ans aux habitants de Briançon l'anthracite pour le chauffage domestique et les fours à chaux au prix sur les lieux de production de 50 c/100 kgs, de ne prélever aucun bois sur le terrain de la concession, Avis CGM reporté, Beaunier, 286-298, et CGM 5 juillet 1830, OR 26 mars 1831 ; 4) Montheries (com.) aux Vieilles-Forges sur l'Arène, <\$\$ 65E2> 52Haute-Marne, Usine, remplacer moulin par Ht.F au bois (comte Pons de Rénépont), oppositions de concurrents et de la ville de Chaumont motivées par rareté du bois, avis défavorables Ingénieur ordinaire, Ingénieur en chef des Mines, Conservateur Forêts, préfet, avis favorable ministre Finances, avis rapporteur favorable a) indispensable d'accroître production de fonte pour fournir aux nombreuses affineries existantes, b) affineries peuvent fabriquer le fer en utilisant houille, c) réserver charbon de bois aux Ht.F, d) renchérissement du bois peut être un puissant moyen d'inciter propriétaires à replanter des forêts, e) il est de l'intérêt public de laisser faire l'industrie et de ne pas craindre de nouvelles concurrences qui font baisser le prix des matières fabriquées, Avis **CGM** favorable, Lelièvre, 298-306, OR 5 décembre 1830

5 juillet 1830: (3) <de 11 h à 3 h> : 1) Chancenay (com.) sur l'Ornel près du moulin dont il est propriétaire, <\$\$ 45E3> 52Haute-Marne, Usine, établir bocard à mine (Roussel, maître de forges à Robert-Espagne (com. <\$\$ 45E3> Meuse), pour préparer minerai tiré des minières de Chancenay et Bettancourt-la-Ferrée <\$\$ 45E3>, oppositions, maire de Saint-Dizier demande à Directeur Général Mines Becquey de refuser autorisation, avis préfet défavorable, Avis **CGM** défavorable, de Bonnard, 307-320, déjà CGM 24 octobre 1825, *pas d'OR*, et CGM 22 septembre 1836 ; 2) Pramorel à Briançon (com.), 05Hautes-Alpes, Houille, concession anthracite sur terrain communal

(Mathonnet, propriétaire résidant à Briançon), Avis CGM favorable, adopte avis et conditions du préfet du 16 février 1829, 320-322, déjà CGM 28 juin 1830, OR 26 mars 1831 ; **3)** Pinsot (com.) et Ferrière (com.) sur leurs confins à Montagne du Bout canton Allevard, <\$\$ 126A4> 38Isère, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Chaper propriétaire Ht.F à Pinsot) et (Champel, propriétaire des Ht.F d'Allevard acquis du comte de Barral), avis préfet surseoir à statuer dans attente du règlement du litige concernant la propriété du sol, Avis **CGM 1°** préférence (à Chaper), **2°** Chaper a la qualité ou les droits d'inventeur, **3°** minerai de cette mine est nécessaire à Chaper pour son Ht.F qui est loin d'être aussi bien approvisionné que les Ht.F de Champel, Brochant de Villiers, 322-330, OR 5 décembre 1830.

6 juillet 1830: **(1)** <de midi à 3 ½ h> : **1)** Saint-Etienne périmètre houiller n°11 dans concession Saint-Chamond accordée le 10 décembre 1774 à M. de Mondragon, 42Loire, Mines de fer, concession, (Ardaillon, Bessy et Cie) pour le minerai connexe ou non connexe de la houille, avis rapporteur a) CGM aborde ces demandes toujours avec une extrême réserve car il s'agit de placer dans des mains différentes l'exploitation de la houille et celle du minerai de fer en connexité avec houille, **b)** M. de Mondragon n'a jusqu'ici tiré presque aucun parti de son immense concession ; les usines d'Ardaillon et Bessy, dont les usines produisent plus de 4.000 t/an de fer, bien que placées au centre de cette concession, ne peuvent y puiser même en partie le combustible nécessaire à leur consommation, **c)** les mines de fer existant dans le territoire de Saint-Chamond peuvent être concédées à des tiers sans qu'aucune atteinte soit pour cela portée aux droits primitivement conférés au concessionnaire de la houille, **d)** accorder concession pour 54 km² 52 ha et non pas pour 100 km² correspondant à la concession de houille, **e)** redevance tréfoncière de 10 c/qxm de minerai fer extrait au jour, trié et non grillé, quelle que soit la profondeur de l'exploitation, la méthode d'exploitation, l'épaisseur des couches, **f)** modifier les articles 15 et 16 des clauses générales pour l'exploitation du minerai de fer carbonaté lithoïde afin d'empêcher d'étendre les travaux concernant le minerai de fer dans un gîte houiller en exploitation sans autorisation, Avis **CGM** approuve avis rapporteur, Beaunier, 331-343, et CGM 5 janvier 1835, OR 1 février 1831

12 juillet 1830: **(3)** : **1)** Saint-Pierre-La-Cour (com.), <\$\$ 56C3> 53Mayenne, Houille, concession, réclamation du demandeur sur le point de devenir concessionnaire pour augmenter périmètre (Bazouin), Conseil d'Etat saisi directement par Bazouin demande informations complémentaires, Avis **CGM** instruction supplémentaire et préfet n'apportent aucun motif de modifier son avis précédent, conserver superficie de 15 km² 39 ha, Brongniart, 344-351, déjà CGM 24 août 1829, OR 11 octobre 1830 ; **2)** Batère (montagne de) Del Pey ou Del Pou à (Corsavi com.), <\$\$ 184C4> 66Pyrénées-Orientales, Mines de fer, concession (comte de Vogué pair de France), avis favorable ICM, préfet et rapporteur pour 4 ha, Avis **CGM** Considérant que délimitation manque absolument de précision **1°** renvoyer au préfet plan et projet de concession de la mines de Delpy, pour que Ingénieur chef Mines précise une délimitation conforme au vœu de loi 1810 et de l'Instruction ministérielle 3 août 1810, pour permettre à préfet de prendre nouvel arrêté, **2°** ensuite, et si, comme il y a tout lieu de l'espérer, la nouvelle délimitation est convenable, concéder la mine de Delpy au comte de Vogué, Lelièvre, 351-357, déjà CGM 24 août 1829, et 10 octobre 1830, OR 31 mars 1832 ; **3)** Pont-Gibaud, <\$\$ 121D1> 63Puy-de-Dôme, Mines diverses, Plomb argentifère, usine de traitement (comte Moré de Pont-Gibaud, pair de France, concessionnaire des mines de Pb argentifère de Barbecot, Combres et Roure), établir fourneau à réverbère, fourneau écossais, fourneau de coupole, bocard, Avis **CGM 1°** Administration Forêts et ministre Finances sont à consulter concernant l'usage du bois, **2°** si aucune restriction n'est apportée à l'usage du bois dans l'usine projetée, autoriser l'usine de traitement, Beaunier, 358-365, déjà CGM 14 août 1826 et 20 août 1827 (mines de Plomb argentifère), OR 16 décembre 1830.

19 juillet 1830: **(2)** <de 11 h à 3 h> <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel ; l'inspecteur divisionnaire Beaunier ; les IC Guenyveau et Migneron ; l'IO Allou ; secrétaire de Bonnard inspecteur divisionnaire <> : **1)** Saulnot sur terrains communaux à Claye-Jean-Sire, <\$\$ 84C2> 70Haute-Saône, Mines de fer, 25Doubs, Mines de fer, 67Bas-Rhin, Mines de fer, concession (les futurs associés Saglio, Humann, Gast, Pourtalès, de Raincourt, Viellard,

Antonin, tous propriétaires de Ht.F), Directeur Général Mines intervient, préfet avis du 26 avril 1830, **a**) marquis de Grammont se retire de l'association bénéficiaire de la concession, mais reste seulement attributaire du maximum de fourniture de minerai pour son Ht.F de Villersexel, **b**) obligation de fournir jusqu'à 500 t de minerai aux dix Ht.F suivants : 1° Magny-Vernois <\$\$ 84B1> (à Blum fermier de Louis de Pourtalès), 2° Athesans-Etroitefontaine (com.) à Saint-Georges <\$\$ 84B2> (à Blum fermier de Louis de Pourtalès), 3° Villersexel (com.) <\$\$ 84B2> (à marquis de Grammont), 4° Fallon <\$\$ 84B2> (à Legrand représentant marquis de Raincourt), et 5° Chagey <\$\$ 68A4> (à Humann, Saglio et Gast), ces cinq gîtes sont situés en Haute-Saône, 6° Audincourt, <\$\$ 85D2> (à Humann, Saglio et Gast), 7° Montagney <\$\$ 84A2> (à Humann, Saglio et Gast), 8° Bourguignon <\$\$ 84C3> (à Humann, Saglio et Gast), ces trois gîtes sont situés dans le Doubs, 9° Belfort (à Veillard et Antonin) et 10° Châtenois (à Veillard et Antonin) <\$\$ 85D1>, ces deux gîtes sont situés dans le Bas-Rhin, Avis **CGM 1°** comme préfet, **2°** concession sera exploitée par une société en nom collectif, qui devra désigner, par une déclaration authentique faite à préfecture, celui de ses membres qui la représentera auprès de l'administration, Duhamel, 365-382, déjà CGM 30 mars 1829, OR 1 février 1831 ; **2)** Ronchamp et Champagne (bassin de Ronchamp), <\$\$ 84C1 et 68A3> Haute-Saône, Accidents, houille, le nombre de morts est 29 le 30 mai 1830, la cause de l'accident est une explosion, déjà en avril 1824 20 morts pour une cause semblable, travaux à effectuer, rappporteur a) on ne peut soupçonner ni l'absence de zèle dans la surveillance des travaux, ni un défaut de prudence dans la direction des travaux, **b**) les Ingénieurs des Mines se sont montrés prodigues de bons avis, **c**) les propriétaires n'ont reculé devant aucun des sacrifices que pouvait commander la sûreté des mineurs, **d**) tout le devant de la taille peut ne pas avoir un air renouvelé et être occupé par une atmosphère inflammable, pour la disperser les piqueurs agitent l'air avec leurs chapeaux ou leurs vestes, **e**) mais l'un d'eux, qui est mort, pour évacuer les gaz y a mis le feu et provoqué l'explosion, **f**) travaux seront murés puis noyés, Avis **CGM 1°** comme rapporteur, **2°** prescrit muraillement complet des anciens travaux et pose de tuyaux pour évacuer les gaz pouvant s'accumuler derrière le muraillement, Mignerion, 382-403, déjà CGM 15 février 1830, et 21 mai 1835, pas d'OR.

26 juillet 1830: **(3)** <de 11 h à 2 ½ h > <> Président Lelièvre ; présents : Les IG Gillet de Laumont et Duhamel ; l'inspecteur divisionnaire Héron de Villefosse ; l'IC Guenyveau ; l'IO Poirier de Saint-Brice ; l'aspirant Gervay ; IC Mignerion, secrétaire <> : **1)** Manosque (com.) (bassin de Manosque), <\$\$ 167F1> 04Basses-Alpes, Houille, concession lignite, demandeurs concurrents au nombre de quatre (Piolle), (Patin), (Girard), et (Eyriès), avis Ingénieurs des Mines est trois concessions, avis préfet est quatre concessions, Avis **CGM** surseoir à statuer, Beaunier, 403-414, déjà CGM 16 mars 1829, et 27 juin 1831, OR 18 septembre 1831 ; **2)** Saint-Martin-de-Queyrières (bassin de Briançon), <\$\$141D3> 05Hautes-Alpes, Houille, concession anthracite (Daurelle, Jean-Louis maire), avis préfet du 6 février 1830 favorable, opposition de plusieurs habitants de la commune le 10 février 1830 comportant allégations graves dirigées contre Daurelle, Avis **CGM 1°** surseoir à statuer dans l'attente d'un avis complémentaire du préfet, **2°** faire connaître s'il existe dans les environs de Saint-Martin-de-Queyrières des mines concédées ou susceptibles de l'être, qui puissent entrer en concurrence avec cette demande pour l'approvisionnement des habitants et des fours à chaux, Beaunier, 414-416, et CGM 9 juillet 1832, OR 16 décembre 1834 à Daurelle pour 2 km² 13 ha ; **3)** Autrey (com.) sur le Mortagne, <\$\$ 67F1> 88Vosges, Usine, augmenter tréfilerie (Colombier, Joseph), usine réquisitionnée en 1793 pour fabriquer des lames à canon de fusils, avis favorables Forêts, Ingénieurs des Mines, préfet, quatre séances du Conseil Général Ponts et Chaussées (30 août 1829, 5 décembre 1829, 23 mars 1830, 29 juin 1830), Avis **CGM** favorable, Lelièvre, 416-422, OR 5 décembre 1830.

2 août 1830: **(2)** < de 11 h à 2 h > <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel, l'inspecteur divisionnaire Héron de Villefosse, l'IC Guenyveau, l'aspirant Chevalier, IC Mignerion secrétaire <> : **1)** Veronnes-les-Petites sur ruisseau Venelle, 21Côte-d'Or, Usine, établir lavoir à bras au nombre de 55 (André Quantin, Rabier, Magneux, Jean-Baptiste Vongey, Hugon et Forget propriétaires), préfet et Ingénieurs des Mines avis défavorables pour les trois premières demandes respectivement de 10, 10 et 8 lavoirs à bras, avis favorable pour celle de Vongey pour 15 lavoirs à

bras et de Hugon et Forget pour 3 lavoirs à bras, Avis CGM 1° défavorable pour les cinq demandes, 2° ruisseau de la Venelle est trop faible et pas encaissé, Brongniart, 423-428, *pas d'OR* ; 2) Saint-Justin (com.) au lieu dit Battant sur la Douze, 40Landes, Usine, remplacer moulin par martinet à cuivre (Ségon) aucune opposition, préfet avis favorable, Conseil Général Ponts et Chaussées avis favorable, Avis CGM favorable cette usine procurera une nouvelle branche d'activité, Lelièvre, 428-433, OR 31 décembre 1830, et CGM ?, OR 10 mai 1845.

9 août 1830: (4) <de 11 h à 2 ½ h> : <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel, l'inspecteur divisionnaire Héron de Villefosse, les IC Brongniart et Guenyveau, l'aspirant Chevalier, IC Migneron secrétaire <> Le Commissaire provisoire des Ponts et Chaussées et des Mines est introduit « Il invite le Conseil à continuer ses utiles travaux dont l'importance est généralement senti et qui, dans le moment actuel, peuvent contribuer efficacement à la conservation de l'ordre public, en créant de nouveaux moyens d'occupation pour la classe laborieuse de la société. Il donne l'assurance au Conseil qu'il apportera tous ses soins à rendre florissante l'exploitation des mines du Royaume et à faire prospérer les diverses branches d'industrie qui s'y rattachent » <> : 1) Percey-le-Grand sur la Vingeanne près moulin du Faas, <\$\$ 82C2> 70Haute-Saône, Usine, maintenir patouillet établi à 50 m en aval de l'emplacement autorisé par OR 23 mai 1827 (Forgeot cessionnaire de Méot), Avis CGM 1° une nouvelle OR est nécessaire, contrairement à l'avis du préfet, 2° désignation exacte de l'emplacement est un des objets sur lesquels OR d'autorisation statue avec le plus de précision pour respecter les droits des tiers à l'usage des cours d'eau, Duhamel, 3° il faut avant tout que les tiers intéressés soient appelés et mis en demeure de se faire entendre, 434-440, déjà CGM 15 janvier 1827 et OR 23 mai 1827, et 25 août 1836, OR 27 novembre 1836 ; 2) Vergne (la) à Aubin (com.) et Cransac (com.) (bassin d'Aubin), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession (Louis Cibiel, associé de Cie des houillères et fonderies de l'Aveyron, négociant à Villefranche) périmètre 3 km² 44 ha, redevance tréfoncière 1 c/hectolitre houille extraite à moins de 50 m de profondeur, oppositions de 24 propriétaires du sol motivées par crainte des dommages dans vignobles situés dans périmètre concédé, et par menace de monopole avec Cie des houillères de l'Aveyron, Avis CGM favorable, Migneron, 440-451, OR 28 février 1831 ; 3) Cransac à Cransac (com.) et Aubin (com.) (bassin d'Aubin), <\$\$ 148A1> 12Aveyron, Houille, concession (Joseph Richard maire de Cransac et Malvézy notaire), demandeurs sont propriétaires de la majeure partie des 176 ha du périmètre concédé, Avis CGM favorable, Migneron, 451-456, OR 1 février 1831 ; 4) Champniers-et-Reilhac (com.) à Chabroulie sur le Nauzon à la forge de Chabroulie, <\$\$ 117F2> 24Dordogne, Usine, maintenir affinerie (Laroche), Avis CGM favorable, pour cette affaire d'une faible importance l'avis du Conservateur Forêts étant favorable il est inutile d'attendre l'avis de l'Administration générale des Forêts, Migneron, 456-461, OR 16 décembre 1830.

16 août 1830: (5) <de 11 h à 2 ¾ h> : 1) Montot (com.), sur dérivation de la Salon, <\$\$ 83D2> 70Haute-Saône, Usine, transférer patouillet autorisé par OR 4 juillet 1829 de l'emplacement fixé mais inondé dans un nouveau site (Vve Dornier), Avis CGM 1° une nouvelle OR est nécessaire, contrairement à l'avis du préfet, 2° l'acte de permission confère un droit au bénéficiaire, et donne aux riverains des garanties, 3° on ne peut ni changer ni modifier ces garanties sans que toutes les personnes qu'elles intéressent aient été légalement averties et mises en demeure de se faire entendre, Migneron, 462-466, déjà CGM 9 février 1829 et OR 4 juillet 1829, et CGM 6 février 1832, OR 11 juin 1832 ; 2) Faymoreau (com.) et Boufferie à Puy-de-Serre (com.) (bassin de Vouvant et Chantonay), <\$\$ 88B4> 85Vendée, Houille, concession, deux concessions, leurs limites sont redéfinies, 1^{ère} Boufferie à (baron de Cressac, Laurence et Cie) pour 7 km² 99 ha, 2^{ème} Faymoreau à (Moller et héritiers Dobrée) pour 8 km² 72 ha, Avis CGM favorable, Duhamel, 466-469, déjà CGM 19 octobre 1829, une seule OR 1 février 1831 pour instituer les deux concessions, et CGM 18 mai 1837 ; 3) Saligny-sur-Roudon (com.) à Gouttes-Pommiers, <\$\$ 198B1> 03Allier, Mines diverses, Manganèse, concession, demandeurs concurrents au nombre de quatre maintenant (Servajan du Brétail, de Villaine et Cie), (Bernacher-Rogier), (Méplain et Cie) et (marquis de Vérac), préfet confirme préférence (à Servajan du Brétail et Cie) motivée par recherches importantes de 60.000 F, Avis CGM favorable comme préfet, Brongniart, 470-473, déjà CGM 3 août 1829, OR 1 février 1831

pour 21 ha. ; **4**) La Voulte, ⁰⁷Ardèche, Redevances, mines de fer, remise redevance demandée pour sept années, motivée par difficultés et accidents éprouvés depuis 1826 dans les quatre Ht.F au coke de La Voulte, perte estimée à 40.000 F, avis préfet favorable à demande, Avis **CGM** favorable, Héron de Villefosse, 473-476, *pas d'OR ?* ; **5**) Gacherelle à Martigues (com.) et Châteauneuf-les-Martigues (com.) (bassin d'Aix), <\$\$ 166C4 et 167D4> ¹³Bouches-du-Rhône, Houille, concession lignite instituée par OR 26 décembre 1814 (Bazin cessionnaire de Bartalier et associés en 1827), réduire périmètre à 2 km² 94 ha, superficie instituée pour 12 km² était inexacte car seulement 6 km² dans périmètre concédé, formation d'une Cie pour l'exploitation des houillères sur le côtes de Provence (Bazin, Cagniard, Eynard), capital 600.000 F, par acte du 29 janvier 1829 chez notaire Barthélémy à Marseille, Avis **CGM 1°** favorable à concession pour 2 km² 94 ha, **2°** instituée au nom de Bazin et Cie, **3°** tant que statuts de la Société Anonyme ne sont pas approuvés impossible de reconnaître une existence légale à cette société, Héron de Villefosse, 476-488, déjà CGM 13 juillet 1814 et OR 26 décembre 1814, OR 1 février 1831

23 août 1830: **(3)** <de 11 h à 3 h> : **1**) Broye-les-Loups-et-Verfontaine (com.) ou Verfontaine aux lieux dits La Fontenotte et Ancien Etang-de-Verfontaine, <\$\$ 82C3> ⁷⁰Haute-Saône, Usine, maintenir lavoir à bras au nombre de trois établis sans autorisation (Huin, Jean maître forges à Noiron-sous-Bèze, <\$\$ 82C3> Côte-d'Or, cessionnaire de Langlois-Millot et Gaudemet-Buisson pour 6 lavoirs autorisés par OR 9 juillet 1828), Avis CGM favorable, Mignerons, 489-496, déjà CGM 31 mars 1828 et OR 9 juillet 1828, OR 31 décembre 1830 ; **2**) Brouennes (com.) sur le Brouelle, <\$\$ 25F2> ⁵⁵Meuse, Usine, établir martinet (Pierre Guillaume) demande prolongation de six ans du délai fixé dans OR d'autorisation, Avis CGM favorable, Lelièvre, 496-497, déjà CGM 3 mars 1828 et OR 12 octobre 1828 et OR 15 avril 1829, et 16 octobre 1833, OR 25 décembre 1833 ; **3**) Belfort, mines situées dans douze communes pour approvisionner Ht.F Belfort et Ht.F Châtenois, <\$\$ 68B3, \$\$ 68B4, \$\$ 126A3> ⁹⁰Territoire-de-Belfort, Mines de fer, ⁶⁸Haut-Rhin, Mines de fer, concession demandée (Antonin et Vieillard, propriétaires de ces Ht.F), rapporteur **a**) rappelle la chronologie de l'affaire dans son ensemble, **b**) modifier arrêté préfet 18 décembre 1826 concernant les limites des concessions proposées, le cahier des charges, les obligations générales à imposer au concessionnaires, les droits à réserver aux propriétaires du sol, d'après OR 5 mai 1830 qui est un jugement définitif, **c**) préfet doit soumettre une nouvelle demande en concession au profit d'Antonin et Vieillard, Avis **CGM** comme rapporteur, Héron de Villefosse, 497-511, déjà CGM 13 août 1827, et 12 mai 1834.

30 août 1830: **(2)** <de 11 h à 3 h> <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel, l'inspecteur divisionnaire Héron de Villefosse, les IC Brongniart et Tremery, l'aspirant Chevalier, Mignerons secrétaire <> : **1**) Fréjus sud (bassin de Fréjus) sur les territoire des communes de Fréjus, Bagnols, Callian et Montauroux, <\$\$ 171E2 171E3> ⁸³Var, Houille, concession, réduire périmètre de 37 km² 81 ha à 9 km² 44 ha (vicomte de Villeneuve Bargemont, vendeur le 15 mars 1827 à Bazin, représentant Cie des houillères des côtes de Provence), Avis CGM favorable, Mignerons, 511-517, déjà CGM 4 janvier 1823, et 10 septembre 1835, OR 28 février 1831 ; **2**) Massat (com.), <\$\$ 178B3> ⁰⁹Ariège, Mines de fer, concession, demandeurs concurrents au nombre de deux (Ducos) et (Casimir Servat, autorisé par OR 5 novembre 1828 à établir forge catalane), avis Ingénieur Mines défavorable pas de certitude d'exploitation utile, préfet favorable à une seule permission de recherches à (Ducos) pour tous les terrains communaux, avis rapporteur a) existence reconnue d'un minéral utilement exploitable est loin d'être prouvé, **b**) diviser gîte en deux espaces de recherches, **c**) autoriser Ducos à faire recherches mines de fer sur un des deux espaces, **d**) autoriser Servat à faire recherches pour mines Fer et Plomb sur l'autre, Avis **CGM** favorable **1°** commune propriétaire a donné son accord, **2°** gouvernement tuteur de la commune règle le mode de délégation du droit dont elle est en possession, **3°** accorder deux permissions de recherches concurrentes, Duhamel, 518-530, et CGM 19 mars 1832, *pas d'OR*.

6 septembre 1830: **(2)** <de 11 h à 2 h> <> Président Lelièvre ; présents : les IG Gillet de Laumont et Duhamel, les IC Brongniart et Guenyveau, Mignerons secrétaire <> : **1**) Vaumas (com.) au moulin à farine des Forges sur la Bèbre, <\$\$ 108B1> ⁰³Allier, Usine, remplacer moulin par affinerie au bois

(Clayeux, Jeandet, Angelier), opposition de Bellavoine (Ht.F à Saint-Voir <\$\$ 108A1>, Allier) motivée par pénurie de bois et par concurrence nuisant aux droits acquis, Avis CGM favorable, Lelièvre, 530-537, OR 14 janvier 1831 ; 2) Bussière-Galant (com.) au «moulin bâti» sur la Drôme, <\$\$ 118B2> 87Haute-Vienne, Usine, maintenir Ht.F, affinerie au nombre de deux, lavoir à bras (Choulye de Permangle) reconstruire l'ensemble qui consommerait 50.000 qxm charbon bois ou 14.000 stères bois, avis favorables Forêts, Pont et Chaussées, préfet, Avis CGM favorable, Mignerot (verbal), 537-541), OR 9 juin 1831

Annexe 2

Sociétés Anonymes dont les statuts sont étudiés par le CGM
vingt quatre affaires
avec date de la première séance traitant de chaque affaire
selon la dénomination *Lefebvre-Teillard* quand la société figure dans son ouvrage *

Exploration et Exploitation des Mines et Houillères de France (Société d') : 5 juin 1826.
Fonderies et forges de la Loire et de l'Isère : 26 juin 1822 *.
Fonderies et forges de l'Ain : 7 juillet 1824 *.
Forges de La Joie (Cie des), Morbihan : 9 juillet 1827 *.
Fonderies et forges d'Alais : 29 juin 1829 *.
Forges de Ria, Pyrénées-Orientales : 17 décembre 1827 *.
Fonderies et forges d'Imphy, Nièvre : 13 avril 1829 *.
Hauts fourneaux et forges de Pont-Kallec (Cie des) : 6 octobre 1824.
Mines de fer de Saint-Etienne (Cie des) : 16 juin 1819 *.
Mines de houille de Decize (Cie des) : aucun CGM identifié malgré OR 4 décembre 1816 *
Mines de houille du Montrelais (Soc. des), Loire-Inférieure : 23 juillet 1827 OR 7 mars 1817 *.
Mines de houille de Saint-Georges-sur-Loire et de Montjean (Soc. des) : 25 septembre 1826.
Mines de houille du Lardin (Soc. des) : 7 février 1825.
Roche-la-Molière Firminy (Cie de), Mines de houille concession d'Osmond (Cie des) : 16 mai 1821 *.
Mines de houille de Schoenecken (Cie des) : 3 octobre 1821 *.
Mines de houille et fonderies de Villefranche <ou ultérieurement : Houillères et fonderies de l'Aveyron (Cie des)> : 27 février 1826 *.
Mines, forges et fonderies du Creusot et de Charenton : 10 mai 1828*.
Mines de Plomb de Chabrignac et de la verrerie du Lardin (Cie des) : 30 juin 1824 *.
Mines de plomb du département de Haute-Loire : 3 décembre 1823
Mines de Plomb de Mornat : 28 février 1825 *.
Recherche de Mines de houille dans le département du Bas-Rhin (société pour la) : 23 avril 1827.
Recherche des Mines de houille dans le département du Haut-Rhin (société pour la) : 11 décembre 1822.
Recherches des Mines de houille dans le département des Ardennes (société anonyme des) : 17 juillet 1827.
Verrerie de Lamotte (Cie de la) à Saint-Bérain (com.), Saône-et-Loire : 18 juin 1827 *
Verrerie de Thuisson (Cie de la) : 18 octobre 1824 *.